# HISTOIRE VERITABLE ET MEMORABLE DE CE QVI C'EST PASSE' SOVS L'EXORCISME

de trois filles possedées és païs de Flandre, en la descouuerte & confession de Marie de Sains, soy disant Princesse de la Magie ; & Simone Dourlet complice, & autres.

*OV IL EST AVSSI TRAICTE'*

De la Police du Sabbat, & secrets de la Synagogue des Magiciens & Magiciennes.

De l'Antechrist : & de la fin du monde.

*Extraict des memoires de Messire Nicolas de Momorenci Comte Destarre, & premier chef des finances des Archiducs, &c. & du R. P. F. Sebastien Michaëlis, premier reformateur de l'Ordre des freres Prescheurs en France, & du R. P. F. François Donsieux Docteur en Theologie: mis en lumiere par I. le Normant, Sieur de Chiremõt, &c.*

PREMIERE PARTIE.

BIBLIOTHECÆ REGIÆ

A PARIS,

Chez OLIVIER DE VARENNES, ruë S. Iacques, à l'Enseigne de la Victoire.

M. DC. XXIII. 1623

*Auec Priuilege, & Approbation.*

# AV ROY
## TRES-CHRESTIEN LOYS LE IVSTE.

*SIRE,*

*S'Il m'arriua en l'année mil six cens vnze qu'au milieu de vostre Royale cité, dans le Temple le plus Auguste de l'Vniuers, de testifier deuant plusieurs personnes nonobstant toute la resistence que i'y sentois en ma volonté, & discourir amplement à l'improuiste sans que i'y eusse pensé ny premedité, que le iour du grãd & effroyable Iugement approchoit, & que l'Antechrist estoit ja né. Le iugement des hommes fut diuers sur l'occurrence de cét accidẽt qui m'estoit arriué: car les vns le prenoient comme venant d'vn cerueau troublé: les autres s'en estonnerent comme d'vne merueille & d'vn prodige, & moy estant en grande perplexité de ces choses, ie me mis à rechercher soigneusement tout ce qui pouuoit faire pour le repos de mon esprit. Ie*

considerois que selon la supputation la plus exacte, le monde auoit desia duré 5611 ans, qu'en ceste espace de temps il s'y trouuoit 57. siecles, & comme quelquefois vn siecle est pris pour vn an: de là ie coniecturois que le monde auroit maintenant attaint son année cinquante septiesme, & que celuy estoit vn an climateric tout ainsi qu'il l'est à l'homme, qui est de ce grand monde vn petit abbregé, & à mesure que ie cherchois, il me venoit en l'esprit plusieurs autres choses semblables touchant la fin du mõde, lesquelles pour le present ie passe: Mais ie mettray en auant l'Histoire qui parle de la Vocation, Capture, Confession, & Supplice d'vn certain Loys Gaufridy Prince des Magiciens: laquelle peu de temps apres fut mise en lumiere par le R. P. Sebastien Michaëlis personnage d'vne vie sans reproche, en laquelle tant par ce que i'en ay appris sur le rapport que ce Reuerend Pere a faict, que par les choses que i'ay entenduës par sa propre bouche en conferant familierement auec luy, beaucoup de choses de grande consequence qui m'ont grandement estonné, & neantmoins ne mettoient point du tout mon esprit en repos. Par cas fortuit, i'entendis alors que les choses qui s'estoient faictes à la saincte Baume auoient pris acheminement, & cela se diuulguoit au Monastere de saincte Brigite qui est à l'Isle en Flandre, ville assez renommée pour le train de marchandise qui s'y faict. Comme ce bruit se

*renforçoit, le desir me croissoit de m'informer de ces choses: si bien que l'année suiuante ie m'acheminay vers ces quartiers là, d'où prenant mon chemin vers Bruxelles, i'eus l'honneur de conferer auec Messire Nicolas de Momorenci Comte Destarre Intendant des finances des Archiducs: & dis en verité, tant plus que i'estois honoré de sa familiarité & frequentation, plus s'imprimoient en mon esprit sa constance singuliere, son zele, sa pieté, & sa modestie. Ie pensois souuent en moymesme qu'vn tel homme estoit enuoyé du Ciel en ces temps calamiteux, pour le bien & la paix de toute la Republique Chrestienne. Il auoit esté le fondateur du Monastere auquel estoient arriuez les Actes desquels il auoit esté tesmoing oculaire, & par le moien de sa bienueillance & faueur i'en ay eu la cognoissãce, par lesquels i'ay appris beaucoup de choses touchãt l'Antechrist, la fin du monde, les abominations & choses secrettes qui se font aux Sabaths, lesquelles sembloient du tout auoir conformité auec les choses des auparauãt par moy dites & publiées. Ce sont dõc ces choses,* SIRE, *& quelques autres semblables que ie presẽte à vostre Maiesté pour les voir, en intention que toutes les merueilles qui y sont rapportées, puissent soubs les Auspices de vostre Nom, estre serieusement, diligemment, & deuëment examinées, considerées & disputées. Nous lisons que soubz le regne de Loys le Debonnaire filz de ce grand Charlemagne, il*

yeut vn demon qui par la bouche d'vne Possedée annonça beaucoup de choses touchant les calamitez dont pour lors la France estoit affligée, & des causes d'icelles. Or ce Roy tres-religieux, print comme vn indice tres-certain de l'ire de Dieu en ce qu'il voyoit les hommes induits à se corriger, non point par des personnes de bonne vie, mais par des diables malings qui ne font qu'allumer les vices: en consideration de quoy (comme dit l'histoire) il commanda par tout son Royaume vn ieusne de trois iours, & de faire prieres pour l'expiation des pechez, & pour destourner les maux qui affligeoient son Estat. En outre il commanda de tenir des Synodes en quatre endroicts pour mettre ordre à la correction des mœurs, à sçauoir à Mayence, à Paris, à Lyon, & à Tholose. Les Actes, SIRE, que ie presente à vostre Maiesté, declarent, non point comme iadis les calamitez d'vne France, mais la misere prochaine qui menace tout le monde: Ce fils du grand Charles apportant vne pieuse creance, destourna de dessus son Royaume les mal'heurs dont l'ire de Dieu le menaçoit: & vous SIRE, qui estes issu du grand Henry, quand vostre Maiesté pressera l'examen de ces choses, elle suiura les traces de son deuancier, & ne fera rien repugnant au titre de Iuste. En outre ce sera vne ouuerture à la ruine & confusion du diable, pour le salut de tout l'Vniuers. Car les persecutions sont tres-grandes, dont les

*demons, messagers de l'ire de Dieu, menacent le monde pour ses pechez. Si telles menaces sont mensongeres, ils demeurent confus en leur mensonge: sinon, chacun se pourra preparer de bonne heure à l'encontre. Voila,* SIRE, *la cause pourquoy, & moy pour le repos de ma conscience, & plusieurs autres personnes de pieté, & tresdoctes, ont estimé qu'il estoit necessaire de diuulguer ces choses presentes. Plusieurs autres merueilles sont arriuées en diuers lieux, & diuers temps, qui pourroiẽt estre amenées pour l'esclaircissement & la confirmation de cecy, mais seront reseruées pour vne autre fois.*

*De Vostre Majesté*

Le tres-obeyssant, tres-humble, & tres-fidele seruiteur, & subject, N.

# AV LECTEVR.

AMY Lecteur, Il y a vne certaine race d'hómes perdus, que vulgairement nous appellons Magiciés, & Sorciers : l'Empereur Cóstantin les nóme pestes nées à la ruine du genre humain. Dieu a souuent daigné par plusieurs fois, & en beaucoup de manieres, appeller telles gens à la grace de sa misericorde, & les destourner de leur meschante vie, tantost par les feux, & autres diuers tourmens de supplices : tantost par les enseignemens des hommes doctes, ou par la lecture des sainctes lettres, ou par des sainctes inspirations, & mesme par des miracles, pour tascher de les attirer à mieux faire. Et pour le regard de la mort violente, elle leur a bien osté le moyen de pouuoir nuire, mais fort rarement leur a-elle changé la volonté de mal faire : elle a bien enleué l'amertume qui estoit en la branche, mais elle ne l'a point couppée en son tróc, ny en sa racine. Or ç'a esté par les inspirations qu'il a viuement heurté à la porte de

leur cœur : mais ceux qui deuoient auoir
ouuert, ont laiſſé demeurer dehors celuy
qui appelloit & heurtoit. Dieu tres-pitoya-
ble pouuoit iuſtement delaiſſer ceux qu'il
auoit trouué ſi rebelles : mais ſa clemence
l'a vaincu à l'endroit où l'opiniaſtreté ſ'e-
ſtoit dauantage accreuë ; qu'eſt-ce qu'il a
fait pour attirer les rebelles ? (*ie parle touſ-*
*iours ſauf le iugement de l'Egliſe*) il ſ'eſt fina-
lement aduiſé d'vn œuure, ſoubs lequel le
Ciel, la terre, la puiſſance ſeculiere, l'exor-
ciſme de l'Egliſe, la Synagogue, & l'Enfer
meſme, ont contribué, pour manifeſter par
diuers & communs miniſteres, à ceux qui
eſtoient appellez, la foibleſſe, & la malice
du diable ; & par meſme moyen la vertu, la
ſageſſe, & la bonté de IESVS-CHRIST.
Ces miſerables auoient renoncé aux mira-
cles, aux viſions, & à tous les autres reme-
des, par le moyen deſquels Dieu a de cou-
ſtume d'appeller les pecheurs : mais quant
au diable, ils n'y auoiẽt point encor renon-
cé ; qui a eſté cauſe que Dieu ſ'eſt ſeruy de
luy, pour leur ſeruir de Docteur, & les ex-
horter, afin que le meſme qu'ils auoiẽt ſui-
uy en ſes trõperies, l'eſcoutaſſent leur per-
ſuadant choſes meilleures, & que ce fuſt
luy-meſme qui rompiſt les liens, deſquels
il auoit detenu ces miſerables ſoubs vne

cruelle tyrannie, & vne seruitude ineuitable. C'est ce glorieux, nouueau, & admirable triomphe de Christ obtenu sur le diable que nous diuulguons, le leur presentãt à lire, afin que de là ils prennent le courage (à l'exemple de S. Cyprian, & de S. Gilles) de mespriser le diable, & de le quitter. Car ie ne croy pas qu'il se puisse faire qu'ils vueillent dauantage adorer comme Dieu, celuy qu'ils recognoistront estre si foible, si meschant, & si confus: ny hayr Iesus-Christ cõme ennemy, & n'ayant point de puissance, le recognoissans si misericordieux, si terrible, & si puissant. Or quant aux Vocatiõs des Magiciens & Magiciennes que nous vous representons, elles ne se sont pas faites toutes en vn mesme tẽps, ny ne sont pas arriuées toutes d'vne mesme maniere. Il en arriua trois fameuses l'an de nostre Seigneur 1610. dont la premiere fut de Magdelaine de Palud: la secõde fut de Loys Gaufridy, Prince des Magiciens: & la troisiesme de tous ceux & celles qui se meslent de malefice. Deux autres sont arriuées l'an de nostre Seigneur 1613. dont la premiere regarde Marie de Sains, l'autre vne certaine Simone Dourlet. Les autres sont depuis successiuement arriuées és années 1617. 1618. 1619. 1621. A ces cinq pre-

mieres, le Ciel, la terre, & l'Enfer ont contribué. La sixiesme a esté d'vne certaine Religieuse nõmée Didyme, laquelle a esté accomplie sans le ministere des demõs. La sept & huictiesme ont esté de deux filles, dont l'vne s'appelloit Maberthe, qui estoit desia aucunement sur l'aage : l'autre se nõmoit Loyse, estant encor fort ieune : l'vne & l'autre se fit sans exorcisme : mais la premiere aduint par le moyen de quelque cõference, ou de deuis familier : la derniere par voye d'examen & interrogation. La 9. a esté d'vn certain ieune homme, laquelle arriua sans le ministere de l'Eglise, par la seule grace de Dieu, qui luy donna de la crainte, & l'attira. Aux six premieres la cõtrainte a eu lieu : car les appellez qui sont venus, ont esté forcez de venir : aux 3. autres leur confession a esté libre & volontaire. Or en la narration des choses, nous ne sommes pas ignorãs que ce seroit vn sacrilege horrible, vne iniquité tres-abominable, & du tout inutile, & qui ne se pourroit reparer par aucun supplice, que de presenter quelque chose de faux au lieu de la verité, ou d'alterer en la moindre chose la verité de l'estat auquel elle a esté receuë. Mais de vouloir encor presẽter puis apres à l'Eglise les mesmes choses pour en determi-

ner, laquelle en tels points il eſt impoſſible de tromper, ce ſeroit autant fait comme ſi quelqu'vn vouloit publier ſon menſonge, preſſer ſa cõfuſion propre, & de là par vne entrepriſe temeraire, impie, & inexpiable, ſ'expoſer à la iuſte malediction de Dieu, & au redoutable anatheme de l'Egliſe. Nous eſperons que vous aurez vn meilleur ſentiment de nous, & de ceux de qui nous auons receu ces choſes. Or deſlors qu'elles eſtoient encor au berceau, la partie contraire ſe fit voir, & ſe trauailla de tant qu'elle peut ſ'efforcer, pour empeſcher ces vocations, & d'en eſteindre la memoire auec ce qui ſ'eſtoit fait : mais quãd ie me remets en mon eſprit cõbien elle ſ'eſt encor efforcée de retarder ceſte publicatiõ, ie ne doute point qu'elle ne vienne encor à l'encontre, pour empeſcher que l'on ne concerte touchant ce qui eſt fait & publié, & qu'on ne l'examine. Ie ne ſçay pas de quel zele ce ſera, ny de quelle conſcience ils voudront fuir cét examen : mais ie tiens qu'il eſt tout euidẽt que de quelque part que ſe tournera la determination de l'Egliſe, ſoit que la pierre tombe ſur le pot, ou le pot deſſus la pierre, que touſiours le pot ſera caſſé. Ce que ie dis, pour ce que ſi l'Egliſe n'approuue point ce qui ſ'eſt fait par la condénation

qui s'en ensuiura, ce sera descouurir la fraude du diable, & laisser vne instruction pour la posterité. Que si au contraire, l'approbation s'en ensuiue, ne sera-ce pas la mort toute manifeste du diable, la vie de la pieté, la conuersion des ames, & la reformation euidente de toute l'Eglise? Qui est la puissance qui ne voudroit serieusement cooperer auec Dieu en vne telle vocation? qui est celle qui ne voudroit prõptement auoir osté les obstacles qui pourroient en aucune façon retarder ceux qui sont appellez? qui est le Roy ou le Prince qui ne fist volõtiers grace à tous de la vie, des hõneurs, & des biens, & ne leur donnast pleine grace & impunité de tout le passé, pour les faire venir auec plus de confiance? Et le Vicaire souuerain de Iesus-Christ ne manqueroit point aussi à leur departir ce qui est de luy, leur ouurant tous les thresors de l'Eglise, pour leur octroyer pleniere remission de tous leurs pechez, & leur pouruoir de Cõfesseurs & Directeurs idoines & necessaires: lesquelles choses ayans considerées, & serieusement pesées, nous appuyans sur vne pieuse confiance, nous les auons presentées à l'Eglise pour estre examinées, & vous les faisons voir pour estre leuës. Et ne faut reietter la diuulgation de ces Actes

soubs pretexte qu'il y a quelques pechez enormes qui y sont descouuerts: la pitié de celuy qui appelle, a fait qu'il soit necessaire de les publier, laquelle seroit moins cogneuë, s'ils en estoiẽt supprimez. Or il faut auoir esgard plustost à ce qui est de sa gloire, qu'à la renómée des impies; & ne faut point craindre en leur publication qu'il y ayt danger pour l'imitation. Ce que les Euangelistes ont laissé par escrit de la malice & impieté des Iuifs, estoient des actes meschans, tous nouueaux, & en leur atrocité & cruauté inouys aux siecles precedés, & plus horribles encor qu'on ne les pourroit penser: leur diuulgation a esté la confusion des Iuifs, vn accroissement de damnation aux Gentils endurcis; & neãtmoins ces saincts hommes ont choisi de publier plustost la misericorde de Dieu, & sa iustice, en declarãt de quelle façon nostre Seigneur auoit enduré le supplice, que d'auoir esgard aux scãdales & pechez des impies. Il iroit mal pour les gẽs de bien d'estre priuez des choses sainctes & tres-bõnes, sous ombre que les meschans en abusent. Quel preiudice apporte aux abeilles, si de la mesme fleur qu'elles succent le miel, l'araigne tire son venin? Combien y en a-il encor qui ont mis par escrit les cruautez des

Tyrans? & qui est celuy qui n'auroit horreur de lire les meschancetez impies, & les enseignemens des Heretiques, mesmemēt de ce qui s'en rapporte qui s'est passé de nostre tēps? Nous lisons presque les mesmes meschācetez auoir esté faites par eux à descouuert, que nous auons appris que font ces hommes du diable en cachette, & de nuict. Et tant s'en faut que d'auoir publié les impietez des ennemis de Christ, leur tourne à vitupere, que chacun merite d'autant plus de loüange, que plus viuement il a representé en ces choses leurs impietez. Les Iuges aussi, quand ils punissent publiquement les malfaicteurs, ils diuulguent le crime auec la correction qu'ils y apportēt, & ne craignent que pour la diuulgation du faict, il y ayt du danger que d'autres à l'imitation en vueillent faire de mesme: car les maux qui se diuulguēt en la correction des meschans, ne sont pas des enseignemens que l'on dōne pour mal faire, ains plustost sont des brides pour refrener l'audace. Or icy la reprehension, l'ire de Dieu, & sa vengeance, sont recogneus tout ensemble par ceux qui viennent à auoir cognoissance de telles meschancetez. Or de vouloir couurir soubs le silence leurs actions meschantes, c'est vouloir cacher les misericordes de

Dieu, lesquelles reluisent d'autant plus en la vocation de ces impies. En apres, on ne trouuera pas que ce soit merueille de maintenir que le baston & la verge de la tres-grande fureur de Dieu soit preste de frapper sur nos espaules, quand on sera certain que des pechez tres grands, & non iamais encor entendus, auront esté commis auparauant, lesquels si on veut cacher, l'on cachera quant & quant les iustes causes de l'ire de Dieu. En outre, l'Escriture mesme nous rend tesmoignage, que les Gentils ont pris d'elle ce qu'ils se sont addonnez à faire des simulachres; & qui est-ce qui pour cela dira qu'elle l'ayt inconsiderémẽt diuulgué? C'est vn scandale de Pharisien que de s'offenser sur ce qui est bien fait, & nous sommes enseignez par l'exemple de Iesus-Chr. qu'il n'en faut point faire estat. Aussi cela ne deroge en aucune chose au S. Sacrifice de la Messe, de ce qu'il est frequẽté par tels hommes impies. Les Idolatres aussi sacrifioient autrefois, comme nous l'apprenons de l'Escriture mesme, & pour cela il n'en est rien decheu au vray Sacrifice. Les abus des impies ne corrõpent point les pieuses & sainctes ceremonies de l'Eglise. Qui sera curieux de voir dauantage de ces choses, il faut qu'il lise ce qu'en a escrit

Monsieur de l'Ancre Conseiller du Roy, & le R. P. Sebastien Michaëlis. Mais nous ayans veu ces choses, amendons nostre vie en mieux, puis nous conuertissans à nostre Dieu de tout nostre cœur, prions-le qu'il brise bien tost l'aduersaire soubs ses pieds, & qu'il suscite l'esprit de ses esleus, afin que se ioignans ensemble, ils facent instance, & pressent l'examen, lequel pour beaucoup de causes il nous semble qu'il se peut aisément, & se doit pour plusieurs considerations entreprendre. En outre, qu'il eschauffe de son S. Esprit le souuerain Vicaire de Iesus-Christ en terre, & le sacré College des douze Cardinaux deputez de nouueau pour cognoistre des causes de la foy. Finalement qu'il estende sa main puissante à tout ce qui sera iugé necessaire pour la decision d'vne cause de si grande importance. Nous auons adiousté quarãte Classes des merueilles de cét œuure, & le rapport qu'il a auec les Escritures, le tesmoignage des Peres, & plusieurs notions tant des fideles, que des infideles. En outre, nous auons monstré la conformité de ces choses auec celles qui sõt rapportées auoir esté dites & faites soubs cét œuure. Finalement nous y auons adioint vn Traicté de la puissance Ecclesiastique sur les demons,

& des marques critiques, pour diſcerner ſoubs les exorciſmes le vray d'auec le faux: quand c'eſt que le demon agit, ou parle de ſon propre, ou quand c'eſt par commiſſion qu'il en ayt. Or nous y auons apposé ces Traictez, non pour inuiter quelqu'vn de croire à ces choſes, mais afin que perſonne n'eſtime que par legereté nous ayõs eſté portez à implorer l'authorité, & la puiſſance de l'Egliſe, comme pour l'implorer en choſe de neant & friuole. Liſez donc ces choſes diligemment: ſubmettez vos iugemens à l'Egliſe: attendez d'elle auec humilité & modeſtie la regle de la foy. Mais cependant addonnez-vous à bonnes œuures, afin que tout Iſraël ſoit ſauué, & ſoit fait par tout l'vniuers vne bergerie, & vn Paſteur, ſous lequel Ieſus-Chriſt vray Dieu ſoit adoré par toute creature, & que tout erreur & mocquerie prenne fin. Ainſi ſoit-il.

TABLE

# TABLE DE CE QVI EST CONTENV EN CESTE premiere partie.

## *TRAICTE' I.*

PREFACE. Des pechez & abominations de Marie de Sains. fol.1
*Confeßions de Marie de Sains, où sont representez une partie de ses pechez & malefices, & de ceux du Sabbat.* 2
*Des meurtres & horribles cruautez commises & confeßées par Marie de Sains.* 15
*Des Apparitions de Iesus-Christ, & la saincte Vierge, auec autres Saincts, à Marie, pour l'esmouuoir à se conuertir.* 21
*Des pechez qui se font dans la Synagogue.* 31

## *TRAICTE' II.*

### De la Police du Sabbat.

*Des coustumes & vsances du Sabbat.* 41
*De la distinction de toute la Synagogue, selon l'analogie des Ordres celestes, & des Royaumes du monde.* 45

*Des trois membres de chaque Synagogue.* 46

*De l'ordre qu'on tient à l'entrée de l'assemblée de la Synagogue, la continuation, & termination d'icelle.* 47

*Des conseils de la Synagogue.* 49

*Des tables, degrez d'honneur, & congez de la Synagogue.* 50

*Des Chapitres, repas, & dances de la Synagogue.* 51

*Des cedules, & promesses reciproques.* 52

*Du culte que ceux du Sabbat rendent au diable.* 54

*Des Sacremens, & Sacrifices.* 55

*Du Catechisme, & premiers rudimens de la Synagogue.* 57

*Des predications qui se font à la Synagogue.* 62

---

## TRAICTE III.
## De l'Antechrist.

*De l'Antechrist: sa natiuité, tyrannie, miracles, parens, nourriture, son nom, sa noblesse, & autres choses à luy appartenans par les demons exorcisez.* 74

*Description des mesmes choses par Marie de Sains.* 77

*Du Baptesme de l'Antechrist: sa physionomie, cruauté, persecution, miracles, charactere, &c. par les demons, & par Marie de Sains.* 80

*Du nombre, du nom, & du charactere de la beste, ou de l'Antechrist, par les demons.* 84
*Du nom, & du nombre du nom de l'Antechrist, par Marie de Sains, & par les demons.* 88
*Des oblations, & des ceremonies du iour de la naissance de l'Antechrist, par les demons.* 92
*Des mesmes oblations, & d'vn Sermon fait, & d'vn* Gloria *chanté par les demons au iour de la naissance de l'Antechrist, par Marie de Sains.* 96
*De la noblesse, & du precurseur de l'Antechrist, & de plusieurs autres choses memorables de luy, par Marie de Sains.* 100
*Description des mesmes choses, par les demons.* 104
*Du Cantique chanté au Sabbat à l'honneur de l'Antechrist, & du Sermon qu'on y a fait en l'an 1613. par Marie de Sains.* 108
*Du nom du precurseur, & des principaux Princes de l'Antechrist, par Marie de Sains.* 111. 114
*Des deux bestes mentionnées en l'Apocalypse, par Marie de Sains.* 115

---

*TRAICTE' IV.*

Contenant les Responses de Marie de Sains, touchant certaines difficultez de ceste affaire.

*De la concorde de sa contrainte auec son franc arbitre.* 117

*Responses de Marie de Sains, touchant l'autheur de sa confession.* 128
*Raisons de Marie de Sains, touchant son reel transport, & des Magiciens & Magiciennes au Sabbat.* 136
*Responses de Marie de Sains, touchant la verité & realité de ses marques.* 152
*Marques du diable, indice infaillible.* 159
*De la vraye & reelle possession des filles.* 169
*Difference qu'il y a entre obsession, & possession, & entre la possession commune & ordinaire, & celle qui est par voye de malefice.* 178
*Du malefice de possession, & ses causes.* 185

---

*TRAICTE' V.*

Où il est parlé de Simone Dourlet, de son opiniastreté, & de ses confessions.

*Quelle fust Simone Dourlet, & les dispositions à son information.* 196
*Grande obstination de Simone Dourlet.* 206
*Continuation de la grande opiniastreté de Simone Dourlet.* 210. 219. 230. 235
*Confession admirable de Simone Dourlet.* 240
*Simone exhortée par les trois demons.* 245
*Simone confesse.* 247
*Confession de Simone fructifie.* 250

*Exorcisme du huictiesme d'Aoust, auec ses operations.* 251
*Sermon faict à l'honneur de la mere de l'Antechrist par Belzebub.* 257
*Conference entre Simone, & Marie de Sains.* 262
*Responses de Simone, & de Marie, sur les propositions de* Binsfeldius, *touchant sa doctrine des marques.* 268
*Simone coopere à l'esclaircissement, & correction des confeßions de Marie de Sains.* 272
*Correction & esclaircissement de la seconde confeßion de Marie de Sains, 282. de la troisiesme, 285. de la quatriesme.* 287
*Correction & esclaircissement des confessions esquelles les trois demons ont cooperé.* 290
*Actions de graces prononcées par les deux Magiciennes: la premiere par Simone Dourlet, 294. & par Marie de Sains.* 295
*Reparties des demons à certains propos de Marie de Sains.* 297

---

## *TRAICTE' VI.*

## Du commencement, progrez, & consommation de cét œuure.

*D'vn Consistoire tenu & celebré au Ciel par les Bien-heureux, pour solliciter cét œuure: refe-*

*ré par Belzebub à la Synagogue, & dicté de mot à mot par Marie de Sains.* 306
*Le contenu de l'arrest, & sentence obtenuë par la Vierge sacrée, & les Bien-heureux, au procez par eux intenté au diable, comme opposant aux fins de cét œuure.* 316
*Complainte comminatoire regardant les pecheurs opiniastres, & incredules aux preuues de cét œuure.* 314
*Raisons pour monstrer que l'œuure ne peut venir du diable.* 322
*De l'examen de cét œuure, & de ceux qui s'y opposeront.* 332
*Les fruicts de cét œuure, & de ceste assemblée.* 339
*Des benedictions de ceste assemblée.* 345
*Des trompettes du dernier Iugement, & principalement de cét œuure.* 351
*De la presente Escriture, de l'edition, & agitation d'icelle.* 361
*Responses contre quelques oppositions qui se formeront contre cét œuure.* 366
*Reprehension contre les hommes trop tardifs pour encommencer l'examen, & l'encouragement des Deputez à bien faire, & poursuiure cét affaire.* 378

Confeſſions de Didyme ſorciere, penitente, auec les choſes qu'elle a depoſées touchant la Synagogue de Sathan, l'Antechriſt, ſa mere, & les principaux de la Synagogue, enſemble ſes Soliloques. fol. 1

*Comme les marques qu'elle auoit, furent deſcouuertes, & verifiées.* 2

*De ſes malefices, & des inſtrumens dont elle ſe ſeruoit pour exercer ſes malefices, auec vn entrelaſſement de ſes affections, & autres diuers mouuemens de ſon eſprit.* 52

*Ses Soliloques accompagnans ceſte confeſſion.* 61

*Des crimes & pechez de ceſte fille : auec vn entrelaſſement de ſes affections.* 83

*Les depoſitions de Didyme touchant les Chefs de Magie, l'Antechriſt, & ſa mere.* 138

*Des choſes qui regardent l'eſtat paſſé, preſent, & futur de la Synagogue, & que Didyme auoit en partie receuës, & en partie entenduës.* 172

*La correction que ceſte fille a apportée à ſes confeſſions, & la correction de ces meſmes corrections, auec l'inſtance qu'elle a fait au contraire.* 200

*De la penitence qu'elle a fait publiquement.* 213
*Des diuers assauts, & diuers combats des diables, & de l'Archimagicienne contre sœur Didyme penitente, pour empescher sa confession, auec l'euenement de chaque chose.* 238
*Du commencement & progrez de la confession de ceste fille, & comment elle l'a reuoquée.* 264

Confessions de Maberthe sorciere, & confusion de sa propre meschanceté. 274
Confessions & Responses de Loyse seduite par le diable. 313
Conuersion admirable d'vn ieune homme Magicien. 332

*Fin de la Table.*

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE

DE

# EXTRAICTS DES DICTS ET FAITS MEMORABLES ADVENUS EN la descouuerte & confession de Marie de Sains, qui se dit princesse de la Magie, & Simone Dourlet complice, accusées par trois Demons, estans dans le corps de trois filles.

## TRAITE' PREMIER.

*De Marie de Sains, ses pechez & abominations.*

### PREFACE.

L'AN mil six cens treize, Monsieur l'Euesque de Tournay, & Mõsieur l'Euesque de Bolduc, ensemble Monsieur le Comte Destairres premier Chef des finances pour les Archiducs aux Estats de Flãdre, auec quelques

autres personnes notables, auoient enuoyé expres vers le R. P. Prouincial des Freres Prescheurs en la Germanie inferieure & les PP. Definiteurs de leur Chapitre qui alors se celebroit à Bolduc ville de Brabant, pour obtenir au Pere Domptius Religieux du mesme Ordre, permission & faculté d'exorciser certaines Religieuses possedées au Monastere de saincte Brigitte, en la ville de l'Isle lez Flandre, fondé par ledit Comte Destairres, lequel ayant obtenu sa commission le douziesme de May a commencé son exorcisme assisté du R. P. F. *Pierre Michaëlis* de l'Ordre de sainct François: durant lequel exorcisme sont arriuez choses grandement admirables, qui semblent vne parfaite continuation & declaration de ce qui auoit esté encommencé à la saincte Baulme. L'original de ce qui alors fust diligemment annoté en la presence de plusieurs, depuis est tombé entre les mains desdits Archiducs.

Le douziesme doncques de May de l'an mil six cens treize, le Pere Domptius ainsi authorisé de son superieur & des RR. PP. Definiteurs, & depuis du Legat de sa Saincteté maintenāt Cardinal dit de Bentiuoglio, a commencé son exorcisme, assisté du R. P. F. Pierre Michaëlis comme dit est.

Les premiers trois iours les mauuais esprits

Monastère de Sainte Brigitte, Flandres 1613, fait référence au Monastère de Saint-André de Bruges (saint-Andreasklooster) fondé par l'ordre de Sainte-Brigitte (Brigittines) en 1435. En 1613 l'abbaye était toujours en activité et était le centre de la vie religieuse des Brigittines en Flandre, abritant des religieuses sous la direction d'une abbesse. Le monastère de Saint-André de Bruges était le principal établissement des Brigittines en Flandre, et il a continué à être un centre spirituel important au début du XVIIe siècle.

se sont manifestez par plusieurs indices, & ont donné toute asseurance d'vne vraye & reelle possession. Mais cependant iamais ils n'obeïrent à dire leur nom, & se soubmettre à la puissance & authorité de l'Eglise.

Le quinziesme de May finalement apres longues & laborieuses adiurations & prieres, ont confessé & recognu qu'ils possedoient les corps de ces trois filles par vn malefice, & qu'ils auoient pour aduersaires au Ciel, sainct François, & saincte Brigitte, protectrice de la maison.

Le dix septiesme de May furent contraints deux des demons donner honneur & gloire à Iesus-Christ, & l'ont adoré sous la saincte Hostie, & interrogez par quels moyens il falloit proceder à la destruction de ce malefice de possession, ils ont respondu, demãdez cela à l'autheur du malefice. Interrogez qui en estoit l'autheur, ont crié d'vne voix effroyable, l'autheur du malefice, c'est la maudite Marie de Sains indigne de son nom. Cela dit; fust trouué bon & expedient de la confronter auec ses accusateurs, dont l'vn possedoit Sœur Françoise Boulonnois, l'autre possedoit Sœur Catherine Fourniere: qui en sa presẽce l'ont chargé de plusieurs malefices & crimes, mais parce qu'elle ne faisoit estat

de leurs accusations; fust trouué bon d'appeller Sœur Peronne Imbert qui estoit possedée par le prince des demons Belzebub, pour voir s'il maintiendroit le mesme. Et non seulement il la chargea du mesme crime, mais auec vn iurement solemnel asseura que son accusation estoit veritable, disant auec vne grãde majesté de paroles, pour mõstrer que ie suis contraint de la part de Dieu de t'accuser, tu monstreras les marques que ie t'ay données, & confesseras toy mesme tes crimes. Et chose admirable, ce que la prison de plusieurs mois, & plusieurs mortifications n'auoient sceu gaigner sur elle, le commandement d'vn diable fait de la part de Dieu, le fist faire. Car aussi tost elle monstra sur soy vne marque du diable & cõmença à se descouurir & confesser. Au commencement de ses confessions, ordinairement le diable luy obiectoit son crime, & en chose petite faisoit petite difficulté, en chose de grande importance elle resistoit auec grande opiniastreté. Finalement commandée par l'exorciste à dire la verité au nom de Dieu & de sa Passion, confessa. La difficulté se dissipa petit à petit, & sur la fin sans difficulté confessa de soy-mesme, & fist vne correction de ses confessions comme sera monstré cy-apres.

## *Les confessions de Marie de Sains où sont representez une partie de ses pechez & malefices, & de ceux du Sabbat.*

### Chapitre premier.

LEs maux qui se voyoient au cloistre de saincte Brigitte, estoient prodigieux. On veoit quelques vnes des filles possedées du diable, les autres troublées en l'esprit, les autres auoir en horreur la confession, les autres tentées de desespoir, les autres d'vn esprit d'impatience, les autres languir, les autres mourir, les autres autrement affligées. Les pauures filles à peine estoient-elles entrées dedans ce monastere, que l'on remarquoit en elles vn notable & perilleux changemẽt: à peine en estoient-elles dehors, qu'elles se trouuoient ou en pleine guerison, ou en heureux allegemẽt. La cause en fut par quelques années ignorée, mais nostre Dieu, plain de misericorde & de Iustice, pour la claire descharge des innocens, & la iuste punition des criminels permit que la Magiciẽne vint d'elle mesme confesser & declarer le tout: comme elle estoit cause de tous les maux du dit Monastere, estant Dieu plus puissant que toute sa simulation & fausse reputation de

ſaincteté, que par charmes elle s'eſtoit acquiſe parmy le monde. Car à l'heure que les plus ſpirituels ſe reputoient indignes de baiſer la terre par où elle paſſoit, & que la communauté, qui en iouïſſoit s'en tenoit trop heureuſe, iuſques à la nommer par des appellatifs d'excellence, de ſainctetè, pieté, & prudence, fuſt ſurnaturellement contrainte de ſe demaſquer & confeſſer ſorciere; & en vertu de ceſte ſienne confeſſiō fuſt par Monſieur l'Official de Tournay ſequeſtrée de la cōmunauté, & condānée à vne priſon, où elle fuſt detenuë preſque vn an & demy, deuant que ce preſent exorciſme fuſt encommencé: Et combien que durant tout ce temps on trauaillaſt à tirer d'elle vne entiere & parfaicte confeſſion, ſoit par belles paroles, ſoit par menaces, ſoit par penitences, neantmoins iamais on n'y ſceut paruenir, ains a demeuré touſiours en meſmes termes iuſques à ce qu'elle fuſt proclamée & accuſée des demōs, qui tourmentoient les corps des pauures filles charmées comme dit eſt: car dés lors elle commença à declarer, deſcouurir, & confeſſer ce qui s'enſuit.

Le dix-ſeptieſme de May mil ſix cens treize, cogneut & confeſſa qu'elle auoit donné en ladite communauté deux ſortes de malefices, le premier dit de poſſedatiō, (c'eſt le ter-

met duquel elle vsoit, & encor que quelques vns luy dissent qu'il falloit dire possession,) & l'autre de tẽtation & ce à la persuasion du diable, disant que le diable pouuoit bien sans son consentemẽt tenter les Religieuses, mais qu'il ne pouuoit posseder aucunes sans son consentement. Cogneut aussi d'auoir donné ledit malefice de possedation à sœur Perõne Imbert, à sœur Frãçoise Bolonois, à sœur Marie Vãdermotte, à sœur Marie de Lanoy, & à sœur Catherine Fourniere: declarant que le diable Belsubub auoit dit qu'il delieroit les deux demons qui possedoient sœur Marie de Lanoy & sœur Marie Vandermotte, afin que l'affaire ne fust descouuerte par eux, ce que peu apres arriua aussi, & qu'il commandroit à deux autres de ses lacquais d'entrer au corps de sœur Catherine, & sœur Françoise, esquels le diable iusques à lors ne s'estoit monstré, & qu'il les lieroit afin qu'ils ne vinssent à parler, ainsi comme il est arriué. Car ils n'ont point respondu à aucunes interrogations des exorcistes iusques au iour present.

Declaroit aussi que le diable auoit bien dit par la bouche de sœur Catherine, qu'on auoit fait vn malefice tout expres pour faire penser aux filles que s'estoient elles qui faisoient les operations, & que s'estoit tout le malefice de possedation qui tendoit à celle

fin là : pour les faire tomber en vn desespoir, & que le diable ne le sçauoit point, & qu'il n'y auoit que Belsubub & Leuiathan qui sçauoient la fin du malefice de possedatiõ, disant que quand il enuoye vn diable au corps de quelque creature, il luy dit comment il s'y doit comporter, & l'autre fait conformemẽt à ce qu'on luy commande, & ne sçait non plus que Belsubub luy dit.

Declaroit aussi que le diable luy dit lors qu'il luy porta le malefice de possedation, que c'estoit pour exterminer la maison, & le malefice estoit fait de poudres grise & noire, disant qu'elle les auoit mis sur les accoustremens des Religieuses, & aux paillasses de leurs couches, aucunes enuelopées dans des papiers, autres sans papiers, & apres les deux mois furent possedées.

Cogneut aussi & confessa qu'elle auoit donné à toute la communauté des poudres maleficiées pour debiliter les forces des Religieuses. Item qu'elle auoit voulu donner deux à trois fois des poudres maleficiées à Madame l'Abbesse pour la faire mourir. Item qu'elle auoit ietté des poudres aux viãdes de Monsieur l'Euesque de Tournay pour le faire mourir. Item qu'elle auoit donné de semblables malefices à tous les domestiques de Monsieur de Tournay, & que tous sont

tombez malades, aussi Mõsieur de Tournay, & que personne ne mourust hors mis Monsieur Iean Bourgeois. Item confessa d'auoir fait mourir Madame Dogniez gouuernante de Bapaulme.

Cogneut aussi & cõfessa qu'elle auoit voulu par ses malefices empescher ce present exorcisme, & empescher que l'exorciste ne fust entré dans le Monastere, disant que le diable auoit dit, que par luy la malice se descouuriroit, & qu'elle auoit fait tenter le Pere Michaëlis en France, afin qu'il luy desconseillast le present exorcisme, & qu'elle auoit aussi tasché de luy donner de l'empeschement par son Pere Prouincial, disant qu'elle auoit cogneu le Pere exorciste Domptius, deuant que d'estre venu à saincte Brigitte, & qu'elle l'auoit veu exorciser à la saincte Baulme, où les magiciens & magiciennes pour lors furent portez par le diable, afin d'entendre les propos que disoit Verrine, & qu'elle il y auoit esté aussi portée par le diable Astaroth, & signamment la nuict de Noël apres le sabbat, lequel pour lors ainsi qu'elle disoit ne duroit gueres pour estre par trop troublez, à cause de ce qui se passoit à la saincte Baulme.

Cogneut aussi & confessa d'auoir donné des poudres maleficiées à sœur Frãçoise Bolonois & à sœur Catherine, afin de les affli-

ger par la soif. Item qu'elle auoit donné vn malefice au Pere de sainct François exorciste pour luy causer vne pesanteur de teste d'où par apres prouenoit la debilité de son estomach. Item d'auoir donné au Pere Dominicain vn malefice pour le remplir de vermine. Item d'auoir donné à la Vicomtesse Dair vn malefice pour empescher la generation. Item qu'elle auoit donné à sa seconde bellemere vn malefice semblable, & qu'elle estoit cause de sa maladie presente, disant qu'elle en mourroit, & que pour cette fin luy auoit donné le malefice. Item qu'elle auoit donné vn malefice à la Comtesse d'Estairres afin de luy causer vne debilité de corps auec douleurs de l'estomach, & du ventre, & de la teste, & des pointures, & tout cela afin de la faire languir iusques à la mort.

Cogneut aussi & confessa d'auoir donné au Pere Dominicain vn malefice pour luy empescher le dormir, afin de le debiliter par ceste voye & le rendre inutil en cét affaire. Item confessa d'auoir abusé de ses cheueux pour en faire des malefices, afin de causer des defluxions & troublemens de cerueau & des tentations, & qu'elle auoit cherché les cheueux de Madame l'Abbesse, afin d'en faire des malefices pour la faire tomber en vn desespoir ou impatience ou

tristesse demesurée.

Cogneut aussi & confessa d'auoir donné à la communauté vn malefice contre les meditations, afin d'appesantir & troubler l'esprit à l'heure de la meditation. Et le diable luy reprocha qu'elle auoit donné à sœur Catherine vn malefice pour luy empescher le sommeil, & qu'elle n'auoit pas dormy l'espace de trois mois, & qu'elle la faisoit dormir à l'heure de la meditation, & ladite Catherine l'aduoüa.

Cogneut aussi & confessa qu'elle auoit donné à sa sœur Françoise de Sains, vn malefice de deformité, declarãt qu'elle en auoit esté deliurée non par sa volonté, mais par les Saincts que sadite sœur auoit inuoquez. Item confessa d'auoir planté en la communauté certaines idoles fabriquées en la synagogue, pour inciter les Religieuses à la luxure: declarant que le diable Asmodée estoit autheur & distributeur de ce genre de malefices, & qu'il fait aux fins susdites des idoles de cire, & se sert des poudres du bouc incineré, & des poudres prises des ossemẽs bruslez, soit d'homme soit de femme, auec ceste obseruance qu'on dõne les cendres qui prouiennent des hommes aux femmes, & les cendres qui prouiennent des ossemens des femmes aux hommes.

Cogneut aussi & confessa estre cause non seulement du mal des iambes qu'auoit sœur Elizabeth Cappelle, mais aussi de tous les maux qui estoient en la communauté: disant que depuis le temps de sa principauté tous les maux & nocumens qui se font par malefices, ce font moyennant son consentement.

Cogneut aussi d'auoir donné son consentement au diable, afin d'espouuenter la communauté lors qu'elle estoit encor logée en la Cour du Roy, & que l'espouuentement fust tant grand, qu'vne des Religieuses deuint malade. Mesme cogneut d'auoir donné vn malefice à sœur Anthoinette de la Porte, & plusieurs autres, afin de les faire sortir du Monastere, & que de fait sœur Anthoinette de la Forterie sortit.

Cogneut aussi & confessa d'auoir donné à sœur Anne Vandebrouc vn malefice pour la degouster de sa vocation, lequel aussi luy causoit vne oppression de cœur qui la faisoit crier. Item d'auoir donné vn autre malefice de desespoir, & de lubricité à sœur Marie Cassele, & à sœur Magdelene Petit, & à sœur Marie Caussenaire qui causoit en elles vne tristesse: d'où par apres procedoient les passions d'impatience & de courroux.

Cogneut aussi & confessa d'auoir plus de quinze fois renouuellé le malefice de desef-

poir & tristesse donné à sœur Marie Caussenaire Prieure de la maison. Item confessa d'auoir aussi donné vn malefice contraire à la confessiõ, pour troubler la memoire de ceux qui auroient volonté de se confesser, & pour les rendre muettes par vne crainte lors qu'ils seroient aux pieds du Prestre, & pour les degouster de leur pere confesseur: afin d'en demander vn autre, & qu'elle auoit donné pour ce malefice son consentemẽt illimité au diable: toutesfois en special l'auoit fait donner à sœur Catherine Fourniere, & à sœur Françoise Bolonois.

Cogneut aussi & confessa d'auoir donné des poudres à sa belle-mere auec intention de la faire mourir, & qu'elle en estoit morte aussi: disant lors que le diable me les donna ie sçauois tres-bien qu'elle en mourroit. Item confessa d'auoir donné des poudres maleficiées à la tante de sœur Françoise Bolonois, pour la faire languir iusques à ce que la mort s'ensuiuroit. Item confessa qu'elle auoit apporté la mort à sœur Ieanne Chastelain, à sœur Agnes de la Pierre, à sœur Marguerite de la Croix, à sœur Brigitte, en fin à toutes les autres qui estoient mortes audit Monastere, & qu'elle auoit vsé à celle fin des poudres auec semblables paroles. Ie vous dõne ce mal afin de vous faire languir iusques à ce que la

mort s'en ensuiue. Declarant cõme le Prince des demõs deputoit vn diable *inferieur* pour se trouuer aupres la personne maleficiée, afin d'operer l'effet du malefice, disant que le malefice n'estoit autre chose qu'vne continuelle operation du diable. Aussi declara comme le diable premierement leur dõnoit le malefice pour nuire, apres leur auoir demandé *le consentement de ceux* lesquels il a desia incité à la ruine des hommes, & finalement leur auoir nommé la personne auquel il veut donner du mal, leur *disant la fin du malefice*, & les paroles propres à son dessein.

Outre ce declaroit que tous les malefices n'estoient pas d'vne mesme estoffe, disant que certains se faisoient de poudres, autres des ossemens de morts, autres des cheueux, autres de la chair des petits enfans, autres *des poisons* qu'on prend des animaux venimeux, autres des infections d'vn corps mort. Et que le malefice de possedation estoit le malefice des malefices; & *qu'il se faisoit* des poudres du bouc, & que les poudres de ce bouc auoient esté tousiours, mais que le malefice de possedation fut premierement inuenté l'an 1608, disant que les poudres de ce malefice operoient selon l'intention du diable & de la personne qui les donne, & qu'ils pouuoient, causer toute sorte de mala-

dies, voire mesme donner le diable au corps d'vne personne, comme appert par experience, & que ce n'estoit pas ainsi des autres malefices, lesquels auoient leurs operations limitées. Outre ce declaroit aussi de n'auoir iamais donné aucun malefice, soit de possedation, soit de tentation, soit de mort, soit d'infirmité, sans auoir proferé certaines paroles par lesquelles elle exprimoit son intention & consentement & l'operation du malefice, disant que le diable luy fournissoit les paroles.

---

## *Des meurtres & horribles cruautez commises & confessées par Marie de Sains.*

## Item *de la tradition de sa personne & ses œuures au diable, & l'abiuration du Paradis.*

## Chapitre II.

Les malefices cy-dessus mentionnés, auoient rendu les assistans grandement émerueillez, mais les meurtres & cruautez qu'elle confessa peu apres, leur donnerent

plus d'estonnement. Iusques là que Monsieur l'Archeuesque de Malines, personnage de singuliere marque aux Païs bas, aagé de 70. ans, dit en pleine assemblée des Notables, qui par commandement des Archiducs estoient assemblez sur ce present affaire; que depuis 70. ans qu'il estoit au monde, il n'auoit iamais rien oüy ny entendu de semblable, & que les pechez & abominations de Marie de Sains, estoient au delà de toute imagination.

Le 17 & 19. May doncques, apres auoir confessé qu'elle auoit donné au diable, son corps & son ame, ses oraisons, toutes ses bonnes œuures, & generalement tout ce qu'vne creature peut donner à son Createur, elle recogneut aussi & confessa, qu'elle auoit occis plusieurs petits enfans, & qu'elle les auoit ouuerts tous vifs, afin de les sacrifier au diable, & qu'elle en auoit plusieurs égorgez, & mangé le cœur vif de plusieurs, & signamment des enfans Chrestiens. Item confessa d'auoir derobé plusieurs enfans & les auoir tué pour les porter au sabbat: disant que pour les porter au sabbat, elle les auoit premierement suffoqués, & que par apres elle les alloit desenterrer, & que les enfans auoient esté de la ville de l'Isle & des lieux circonuoisins.

Apres

Apres cela cogneut aussi & declara les barbares façons & manieres, comment elle auoit tué de ses propres mains plusieurs enfans : disant i'en ay fait mourir aucuns par vn poison qui me fust donné des diables à cette fin. I'ay arraché les cheueux aux autres pour les ainsi faire mourir. Item i'en ay suffoqué plusieurs; aux autres i'ay percé le cœur, & les temples d'vne esguille ; autres i'ay roty, noyé, bruslé, boüilly ; autres ay-je ietté aux latrines ; autres ay-je ietté dans les fours échauffez ; autres ay-je donné aux loups, lyons, serpens, & autres animaux pour les deuorer ; autres ay-je pendu par les pieds ; autres par les bras, par le col ; autres par leurs parties honteuses : disant i'en ay chiqueté aucuns si menu que sel, aucuns ay-je espotré le cerueau contre vne muraille, aussi ay-je escorché la peau d'aucuns. Item cogneut & confessa d'auoir assommé aucuns, ainsi comme on assomme les bœufs, & qu'elle auoit tiré les entrailles du ventre aux autres. Item qu'elle auoit estouffé aucuns entre les presses d'vn pressoir. Item qu'elle auoit lié des autres à de gros chiens pour les faire tirer en piece. Item qu'elle auoit aussi tenaillé & crucifié aucuns pour dépiter & faire deshonneur à celuy qui les auoit creées : disant lors que ie commettois de ces cruautez, ie disois

des mots ſemblables, en deſpit du plaſmateur, i'offre corps & ame & tous les membres de ce petit enfant à to y Lucifer & à toy Belzebub, & à tous les diables.

Cogneut auſſi & confeſſa qu'en ſa premiere confeſſion n'auoit dit nul ſacrilege, ne voulant recognoiſtre de ſi grands pechez, pour crainte que l'on ne l'eut fait mourir; eſtimant que pour les autres on luy euſt pardonné, mais que de tels on ne luy euſt point pardonné. Cependant le dix-neufieſme de May mil ſix cens treize, confeſſa d'auoir fait plusieurs ſacrileges tant effroyablement enormes & abominables, qu'en deteſtation du crime nous auons trouué expedient par aduis de gens de bien & conſcientieux de les ſupprimer & paſſer ſous ſilence.

Cogneut auſſi qu'elle auoit dés le commencement fait tous les renoncemens qu'on auoit accouſtumé de faire au ſabbat: diſant qu'elle ne l'auoit dit à la premiere fois, pour ce qu'elle vouloit couurir ſon mal autant qu'elle pourroit.

Cogneut auſſi & confeſſa d'auoir eu cohabitatiō auec les diables au ſabbat en pluſieurs ſortes & manieres: diſant qu'elle auoit commis auec eux le peché de luxure par voye ordinaire, & auſſi le crime de ſodomie & de beſtialité, eſtant transformez tantoſt en forme

de diable, tantost en forme humaine, tantost en forme de chien, ou cheual, ou serpẽt, ou autre animal. Item confessa d'auoir adoré auec les autres du sabbat le Prince de la Magie, Louys Gaufridy pour son Dieu redempteur & glorificateur. Item d'auoir adoré plusieurs fois le diable en forme de bouc. Item d'auoir tousiours mangé au sabbat la chair des petits enfans. Item d'auoir eu la cohabitation au sabbat auec Louys Gaufridy, & auec des Turcs & Payens.

Cogneut aussi & confessa qu'elle auoit iusques au dix-septiesme de May mil six cens treize, tousiours renouuellé les paches auec le diable, afin de tout nier ce qu'elle auoit deposé. Item que le diable l'auoit tant aueuglée qu'elle se pensoit sans peché mortel: voire mesme qu'elle se pẽsoit estre vne Saincte, nonobstant qu'elle mangeoit iournellement la chair des petits enfans, & qu'elle commettoit les pechez execrables du sabbat. Item le vingt-deuxiesme de May mil six cens treize, confessa d'auoir chanté en l'honneur de Lucifer, l'adorant pour son Dieu createur & glorificateur, le Pseaume *Laudate Dominum de cælis*, & le Pseaume *Benedicite omnia opera Domini Domino*, & le Pseaume *Confitemini*, auec autres chansons mondaines, cõme est celle-cy, Viue la belle que mõ cœur

aime, &c. Item le vingt-septiesme de May confessa d'auoir mesprisé le Paradis de tout son cœur, & que toute son ame auoit desiré l'enfer pour son eternelle demeure : disant qu'elle auoit ceste opinion qu'on n'y souffroit rien, & qu'elle croyoit en cela plus aux diables que non à Dieu & ses Predicateurs. Item le trentiesme de May confessa d'auoir renouuellé le contract de toute sa vie auec le demon la nuict precedente en ceste façon.

Ie Marie de Sains promets à toy Belzebub que ie vous seruiray toute ma vie, & vous donne mon cœur & mon ame, toutes les facultez de mon ame, tous les sens de mon corps, toutes mes œuures, tous mes desirs & souspirs, toutes les affectiōs de mon cœur, toutes mes oraisons & toutes mes pensées. Ie vous donne toutes les parties de mon corps, toutes les gouttes de mon sang, tous mes nerfs, tous mes ossemens, & toutes mes veines, & tout ce qui est dans mon corps, & ce que creature vous pourroit offrir. Ie vous donne ma vie pour vostre seruice: voire mesme si i'auois les milles vies ie vous les deuoüerois toutes de tout mon cœur, parce que vous le meritez, & que vous le voulez, & parce que ie vous aime. Aussi ie renouuelle & ratifie toutes les promesses que iamais ie vous ay faites, & promets que tousiours ie

perseuereray en vostre seruice pour receuoir vos commandemens, & les accompliray de toute ma volonté : en confirmation dequoy i'ay signé la presente de mon propre sang. Outre ce a deposé plusieurs impietez iamais ouyes, & plusieurs execrables abominations commises par ceux du sabbat, & par elle en la personne du Fils de Dieu & de sa Mere : lesquels si on sçauoit en particulier on pleureroit des larmes de sang, disoit le mesme demon, & suffit cecy pour admirer la bonté de celuy qui les vient attirer à penitence.

---

*Des apparitions de Iesus-Christ & la S. Vierge auec autres Saincts, à Marie pour l'esmouuoir à se conuertir.*

## Chapitre III.

Apres vous auoir representé vne partie de ses pechez : vous sera monstré maintenant vn des moyens extraordinaires, dont nostre Seigneur s'est voulu seruir pour retirer ceste pauure creature de son mal, ensemble comment elle a abusé de ce traict de sa vocation comme d'vn grand nombre d'autre. Chacun sera libre de iuger ce que bon

luy semble ; il suffit de vous rapporter ce qu'elle a confessé, vous representant vn vray image auquel vous pouuez voir la bonté du Createur, qui par toute voye veut attirer ses ames, & ensemble l'extreme endurcissement de ceste fille. Peut-estre que les plus iudicieux & spirituels auront cecy en facile creance, & auoüeront la [illegible] que les curieux & peu fidelles n'admettront pas si aisement. Nous autres soustenons nous qu'és œuures de Dieu il faut vne profonde submission à tous ses iugemens, & tenons la voye de la simplicité. Il n'y a plus de patience incroyable apres l'ignominie de la croix. Il est tousiours le mesme Dieu & tousiours la mesme bonté, que nous deuons plustost magnifier que la censurer. Faisons de tout nostre profit, & entendons ce qu'elle a deposé sur ce fait, prenant le bon pour nostre edification, ainsi que dit l'Apostre.

Il faut donc sçauoir qu'elle cogneut & declara le dixiesme de May mil six cens treize, disant nostre Seigneur s'apparust à moy pour la premiere fois, lors qu'on auoit decreté au sabbat de faire le malefice de possedation, & que j'auois donné à cela mon consentemét. C'estoit alors que nostre Seigneur me dit, ma fille que voulez vous faire, n'auez vous pas assez fait de mal au monde, qu'auez vous

conclud de faire auec le diable mon ennemy: vous auez conclud de destruire ceste maison, & de faire vn malefice qui iamais n'a esté practiqué au monde, cela me desplaist fort d'affliger mes filles en ceste façon: ne commencez point, ce n'est pas ma volonté qu'elles soient ainsi affligées, laissez vostre mauuaise vie qu'auez continuée depuis vostre ieunesse, & ie vous receuray à misericorde, confessez vos pechez, demandez de faire penitence. Et sur cela ie luy respõdis allez vous en arriere de moy, ie ne vous recognois point pour mon Dieu, ce que i'ay commencé, ie le parfairay, ie ne lairray iamais ma mauuaise vie, & nostre Dame y estant m'admonesta aussi: disant croyez mon Fils, il vous admoneste pour le salut de vostre ame; si vous voulez bien faire ie seray encor vostre mere, & prieray tousiours Dieu pour vous, Lors ie dis, ie n'ay pas affaire de vos prieres, ie ne vous veux recognoistre nullement, & apres cela ie luy dis beaucoup d'iniures & blasphemes, & nostre Seigneur se partist de moy fort courroucé, & me dit malheureuse fille tu refuses mes graces quand ie te les presente, tu n'auras pas mes sainctes graces quand tu les demanderas: disant comme nonobstant tout cela le diable a fait tant aupres de Dieu qu'il a eu permission d'affliger ceste

maison par ledit malefice de possedation, & pensoit tout posseder, mais Dieu ne la point permis, & auons à toutes les Religieuses ietté le malefice de possedation, & Dieu commanda au diable de me commander que i'eusse à cesser, & à Simone aussi, & qu'il permettroit seulement qu'il y en auroit cinq ou six, & a permis que toutes les autres ayent esté maleficiées de maladies & tentations.

Dauantage cogneut & confessa le vingtvniesme de May, auoir eu encor vne autre vision (lors qu'on auoit ainsi) qu'elle disoit, conclud & arresté au sabbat la mort des filles possedées pour empescher la descouuerte encommencée : disant on m'auoit donné la commission pour les tuer, & comme ie tenois le couteau en la main, ie ne sceus approcher du corps de sœur Peronne à cause de son bon Ange qui m'empescha Interrogée par vn des demons ses accusateurs qui est ce qui vous a encor empesché. Elle respondit, la bien-heureuse Vierge Marie, & sainct Dominique, & sainct Bonauenture, & sainct Bernard m'ont empesché; & i'ay veu de mes propres yeux corporels les susnõmez Saincts, & ils m'ont admonesté, & signamment la bien heureuse Mere de Dieu, sainct Pierre, son bon Ange, & sainct François. Et la Mere de Dieu parloit à moy en guise d'vne

grande Dame, & estoit courroucée contre moy, & me commandoit de ne point toucher ce corps, & du surplus m'exhortoit de laisser ma mauuaise vie, & retourner vers mon Dieu. Interrogée par le diable, & qu'est ce que tu as respondu? car tu as bonne memoire de ce que tu luy as dit. Elle respondit, ie luy ay dit que ie ne pouuois quitter le diable, & luy ay dit beaucoup de blasphemes, l'appellant ribaude, meschante bougresse, & parlois beaucoup contre son accouchement: disant qu'elle auoit conceu par la semence d'vn homme, & non du sainct Esprit.

Au mesme temps parla encor d'vne autre vision, en laquelle nostre Seigneur s'estoit apparu à elle auec ses playes, luy disant semblables paroles. Regarde moy & pẽses à moy, voicy ce sang que i'ay respandu pour toy, & la Magicienne cogneut & confessa qu'elle luy auoit respondu, ie ne fais conte de tout cela, ie ne veux point retourner à toy, ie ne veux iamais quitter mon impieté, ie demeureray tousiours en mon obstination: disant qu'elle luy fist plusieurs irreuerences semblables à celles qu'elle auoit autresfois commises à l'endroit du sainct Sacrement, l'appellant meschant, bougre, poltron. Outre ce declara que sa rage pour lors fust tant grande, qu'elle print vn couteau auec volonté de

le frapper : disant ie luy crachois au visage, ie luy donnois des soufflets, en disant mille blasphemes: voire mesme sur la fin transportée d'vne demesurée rage, ie l'ay frappé du couteau, & le sang sortist des playes. Outre ce cogneut & confessa qu'elle luy auoit pincé les ioues, & qu'elle luy auoit demandé la langue, & qu'il l'auoit baillée, & qu'elle l'auoit percée du couteau, & qu'elle auoit jetté de la fiente humaine contre son visage. Interrogée si nostre Seigneur s'estoit monstré courroucé, le diable respõdit, ouy vrayement & à bon droit ? Aussi a declaré qu'elle auoit aucunefois passé deux ou trois heures à mal traitter son Createur en sa chambre, estant aucunefois seule, aucunefois accõpagnée de Simone, & le diable dit, Simone a fait autant que toy. Interrogée cõment elle mettoit fin à telle execrable impieté : Le diable dit par vn renoncement ? & elle ne le sçauroit nier. Outre ce declara d'auoir eu plusieurs visions semblables, & que cependãt estoit tousiours demeurée en son obstination, & qu'elle n'auoit fait nul estat de tout cela : voire mesme cogneut, comme durant semblables visions, elle auoit tousiours iniurié les saincts & sainctes de Paradis, les appellant meschans, poltrons, bougres, mais qu'elle se sentoit transportée d'vne singuliere rage à l'encon-

tre de son bon Ange, contre sainct Michel, contre sainct Iean Baptiste, contre saincte Brigitte, contre sainct Iean l'Euangeliste, & contre sainct Dominique. Disant cecy le diable Belzebub cria: en doute qui voudra, ce ne sont ny songes ny fables, il est vray qu'elle a veu la mere de Dieu, & le fils de Dieu auec ses playes, & Magdelaine de la Palud fille de saincte Vrsule l'a veu aussi, & elle a commis toutes ces impietez, & elle n'est pas seule qui les commet: & ne soyez esmerueillez de cela, plustost c'est chose grande, que pour tout cela ils n'ont non plus profité comme s'ils eussent parlé à des pierres: & encor elle a dit & fait autre chose, & si ie parlois tout seul ie le dirois tout à vne fois.

Outre ce parla encor d'vne autre vision à ceste occasion: Interrogée du sabbat tenu le 25. de May 1613. respondit qu'on l'auoit tenu pres la chambre de monsieur le Comte Destairres, qui pour lors estoit venu à l'Isle pour renouueller les Magistrats au nom des Archiducs, & principales villes de la Comté de Flandre: disant qu'elle y estoit entrée en passant pour l'espouuenter, voire mesme pour le suffoquer, & qu'elle n'auoit sceu approcher de son corps à cause de la mere de Dieu, de son Ange gardien, de sainct Nicolas, &

de saincte Brigitte qui l'empeschoient, declarant qu'elle auoit fait cinq à six fois ses efforts, & que chaque fois fut repoussée. Outre ce, disoit qu'elle auoit veu la nuict precedente visiblement la mere de Dieu, sainct Pierre, sainct François, S. Michel, & saincte Brigitte, & qu'elle auoit commis beaucoup d'irreuerences à l'endroit d'vn chacun, & que signamment auoit iniuriée saincte Brigitte qui prioit pour la maison: mais que sur tout auoit esté iniurieuse à la mere de Dieu: disant qu'elle luy auoit fait les mesmes iniures qu'elle auoit faicte autresfois à son fils, qu'elle auoit prins de sa fiente, & l'auoit iettée contre son visage: & qu'elle s'estoit denuée en sa presence, & que d'vne main elle luy arrachoit les cheueux, & que de l'autre main tenoit vn couteau; & comme sans aucun remords de conscience l'auoit frappée aux principales parties de son corps, & ventre, disant, Malheureux ventre qui a porté Iesus-Christ. Outre ce, confessa qu'elle l'auoit aussi frappée au sein, disant, Malheureuses mammelles qui ont allaictées Iesus-Christ: & qu'elle auoit plusieurs fois commis de semblables impietez enuers la mere de Dieu: voire mesme confessa que le sang aucunesfois auoit sorty des playes. Interrogée par le diable ce que la mere de Dieu luy

auoit dit ceste nuict. Respondit qu'elle l'a-
uoit admonestée de son salut, afin de quitter
sa meschante vie. Interrogée autresfois par
le diable, vous a elle rien dit dauantage, vous
a elle pas appellée miserable, & plus que mi-
serable? Respondit, en verité la mere de Dieu
m'a dit, miserable & plus que miserable, pour-
quoy tardes tu tant à resister aux graces de
ton Redempteur, disant qu'elle luy auoit res-
pondu: ie veux perseuerer en mes iniquitez,
& que la mere de Dieu se retira d'elle en
pleurant; & que les autres saincts pleuroient
à voir les opprobres & impietez qu'elle ve-
noit de dire & faire à la mere de Dieu.

Cecy disant, le diable accusateur cria à
haute voix: c'est par les merites de saincte
Brigitte que tout cecy se descouure, & ne
cõfesseroit rien si elle n'estoit confonduë par
les diables, ouy, elle est entrée en la cham-
bre du Comte pour luy faire du mal, voire
mesme à celle fin s'y est arrestée pour quel-
que temps. Apres cela le diable se mit enco-
re à crier auec grande admiration, disant: est
il possible de trouuer creature tant endurcie,
& tant & tant inhumaine; & auec tout cela,
elle n'a pas encore eu le moindre desir de se
guarir. Ie suis vn diable, & si on me faisoit la
grace qu'on fait à ceste malheureuse icy, ie
me repentirois: voire mesme le diable se fust

desia conuerty si on luy eust fait ce qu'on a fait à ceste-cy : depuis que le monde est monde, iamais ne fust ny sera son semblable. C'est vn miracle des miracles que la ville de l'Isle dure encore en estre, voicy l'heure venuë que tout se descouurira, Dieu ne veut plus long temps *dissimuler* auec ceste impieté, encore vn peu, & si on ne s'amende, on verra des choses admirables & espouuentables, le feu descendra du ciel. Et se tournant vers la magicienne luy dit, comment est il possible que la terre te soustienne, ouy, ouy, tu as fait tout cela, & ce n'est point *la* premiere fois : *& les diables* n'ont point la puissance de faire les maux que tu fais. Apres cela le diable parlant à l'exorciste luy dit : enquestez-vous vn peu de ce qu'elle vient à penser tout à l'heure. Et interrogée sur cela, premierement respondit, de n'auoir pensé à rien : apres respondit qu'elle auoit dit en son ame, *qu'il n'y auoit nul moyen de* se pouuoir conuertir. Et le diable luy dit, tu en as menty, ce n'est pas cela que tu as pensé : Elle luy repartist, tu ne peux sçauoir mes pensées : le diable luy respondit, il est vray, de moy-mesme ie ne peux sçauoir ce que tu pense: mais celui-là qui est sur l'Autel, monstrant le *sainct Sacrement, ma contraint de* le dire. Et alors elle cogneut d'auoir dit en

son ame & interieur, ie veux perseuerer en ma meschanceté, & feray encore pis que ie n'ay iamais fait. A cela le diable luy dit, en verité c'est cela que tu viens de penser: & il y a encore d'autres endurcis & endurcies en la ville de l'Isle qu'elle; & si on ne vient à s'amender, on verra des choses admirables & terribles. Si ie n'estois point vn diable ie me serois desia conuerty. On peut à bon droict dire que Dieu est patient, il est veritablement patient, & sa patience est vne patience admirable, vne patience infinie, vne patience incomprehensible.

---

## *Des pechez qui se font dans la Synagogue.*

### CHAPITRE IV.

LA confession de ceste fille ne s'arresta pas à la deduction de ses propres impietez & abominations: mais auança vn pas plus auant contre l'ordinaire de telles gens: car elle vint à parler bien par le menu de certains execrables pechez & crimes tres-enormes qu'on auoit commencé au sabbat durant le temps de ses confessions: d'où nous pouuons recognoistre quels sont les crimes

de la Synagogue en general, & du prince en particulier

*Si nous* sommes enfans de Dieu, vengeons d'vn zele discretement courageux les iniures commises contre l'honneur de nostre pere: *Tempus faciendi Domine, dissipauerunt legem tuam.*

Parlant donc du sabbat tenu le 24. de May 1613. disoit qu'on auoit arresté au conseil de ce iour, qu'on prendroit vne saincte Hostie apres la Messe dite, & qu'on la poseroit sur vne table, & que tous ceux du sabbat se mettroient à l'entour, & que chacun diroit contre la saincte Hostie les blasphemes qu'il voudroit: Disant que tous les Vendredys on prend l'Image d'vn Crucifix, auquel on fait les irrisions de la Passion, on le fouette, on luy donne des soufflets, on luy crache au visage, on le frappe sur la couronne d'espines, on luy arrache les cloux des mains & des pieds, & on les remet, on luy ouure le costé pour renouueller ses playes & douleurs, & aux pieds, mains, & costé on met vne Hostie sacrée afin quelle reçoiue les coups & les iniures.

Dit aussi & declara qu'à ceste fois on n'auoit pas pris vn Crucifix de bois, ou d'alebastre; mais vn Crucifix formé de pain, qu'on auoit puis apres consacré, disant que premierement

mierement on l'auoit deshonnoré en mille manieres; & que depuis on l'auoit foulé aux pieds, & chiqueté en pieces, lesquels apres on auoit ietté aux chiens pour les deuorer. Outre ce, disoit qu'elle auoit pris ceste mesme nuict vne saincte Hostie, & qu'elle l'auoit mise en sales endroits, declarant qu'elle auoit consommé la saincte Hostie en la pressant & pulverisant entre ses doigts: & que plusieurs auoient fait le mesme: Voire mesme qu'elle auoit consommé la saincte Hostie en des lieux sales, & pleins de vilenie: & qu'elle auoit fait ce sacrilege tant detestable quatre à cinq fois, disant, qu'au mesme temps aucuns auoient bruslé la saincte Hostie, & que d'autres l'auoient chiquetée, & d'autres l'auoient boullie.

Parlant du sabbat tenu le 22. de May 1613. dit & declara qu'on auoit de nouueau renoncé à Dieu, & renouuellé les cedules & promesses, afin de prier Belzebub de ne point les descouurir, ny rendre les cedules & sainctes Hosties, & qu'il auoit promis de le faire: & que pour ceste consideration ils luy auoiét sacrifié plusieurs petits enfans, estants tous resiouys pour la promesse de Belzebub, qui promettoit de resister à Dieu & aux exorcismes, & qu'il ne les descouuriroit: pensant que par ce moyen ils demeureroient inco-

gnus: disant qu'au mesme sabbat on auoit à l'endroit d'vne Hostie sacrée renouuellé les douleurs & infamies de la douloureuse Passion de nostre Seigneur: en fin qu'on auoit *repeté toutes les rages & indignitez* du sabbat precedent.

Parlant aussi du sabbat tenu le 2. de Iuin 1613. dit & declara qu'on auoit deschargé le ventre au sang de nostre Seigneur, qu'on y auoit à celle fin consacré, & qu'on auoit consommé des sainctes Hosties à la fiente humaine: qu'on auoit egeré à celle fin au sabbat. Outre ce, dit & cogneut que la mesme nuict on n'auoit beu ny mangé autre pain ny vin, que du pain & du vin consacré, & qu'on auoit encore autresfois fait ce sacrilege, & qu'on le faisoit aux principales solemnitez.

Item du surplus, confessa qu'on y auoit aussi chanté des Pseaumes, & chansons spirituelles, *lesquelles on auoit approprié à Lucifer*, Belzebub, & Leuiathan, disant qu'elle mesme les venoit encore approprier à eux tandis qu'elle les dictoit, à cause de la rage qu'elle auoit contre Dieu. Dit aussi & confessa qu'on auoit la mesme nuict fait des notables iniures à la saincte Hostie, voire mesme qu'on auoit continué toutes les impietez ordinaires. Et interrogée par le diable ce qu'on auoit fait des reliques: respôdit qu'elle

les auoit iettées aux chiens & porcs, & autres bestes qu'il y auoit au sabbat.

Parlant du sabbat tenu le 1. de Iuin 1613. dit & declara d'auoir entré dans la chambre de Monseigneur de Tournay apres les vnze heures de la nuict pour le troubler auec les siens, & qu'elle auoit pris sa mithre pour la porter au sabbat, disant qu'on auoit fait beaucoup d'insolences auec icelle, & qu'on l'auoit posée sur la teste de Belzebub auec semblables paroles, *Hoc honore dignus es*: & qu'on la posa par apres sur les testes de tous les diables qui pour lors estoient presens: & semblablement sur la teste de tous les magiciens & magiciennes auec semblables paroles, *Hoc honore digni sumus*: & qu'ils l'ont à la fin foulée aux pieds en despit de Dieu, de son Eglise, & de ses saincts Sacremens. Outre ce, declara d'auoir prins aussi la crosse de Monsieur l'Euesque, ses anneaux, ses gands, & autres ornemens Episcopaux: & que le prince auoit chanté la Messe auec tous ses ornemens, & qu'il auoit conferé les Ordres la nuict precedente pour se moquer du Sacrement: & qu'il auoit aussi conferé la Confirmation pour semblablement se moquer du Sacrement: disant qu'on auoit aussi la mesme nuict celebré vn mariage, & qu'elle de nouueau s'estoit mariée

auec Belzebub, diſant que le prince auoit contrefait tous les Sacremens & que le diable Aſmodée auoit contrefait le malade pour contrefaire l'Extreme-onction : & quand au Sacrement de Penitence, que le prince du ſabbat auoit fait le Confeſſeur, & que tous ſe ſont confeſſez à luy, & qu'ils ne diſoient que gauſſeries, diſant ie fus la premiere, & pour mon ſalaire me baiſa. Outre ce declara d'auoir prins le chapperon noir du P. Dominiquan pour le porter à la Synagogue & qu'on auoit fait auec iceluy beaucoup d'inſolences, & qu'on auoit ſur iceluy deſchargé ſon ventre en deſpit de ſainct Dominique, & de tout l'ordre des freres preſcheurs. Et le diable dit au Pere Franciſquain exorciſte: eſcriuez hardiment cecy, car ce petit mont de bran n'a rien eſcript ſur cela.

Parlant du ſabbat tenu le 6. de Iuin 1610. qui fut le iour du ſainct Sacrement, confeſſa qu'on auoit prins la nuict precedente vn pain en forme de Crucifix, & qu'on l'auoit traicté & deshonnoré comme il eſt dit cy-deſſus : & que ſur la fin on l'auoit conſommé dans la fiente humaine, qu'on auoit egerée à celle fin en la Synagogue. Outre ce diſoit, pource que ce iour on ſolemniſa l'inſtitution de ce grand Sacrement, qu'on

auoit consacré tout le pain & tout le vin de la table aussi comme Dimanche passé: & que le prince s'estoit enyuré au sang de nostre Seigneur. Item declara qu'ils auoient tous la mesme nuict communié à la façon des huguenots, & que le prince faisoit la personne d'vn Ministre, & que Leuiathan luy apprenoit la maniere qu'il se deuoit cõporter. Item declara qu'apres cela on fit vne procession, mais qu'on portoit vn pain non consacré pour contrefaire l'Eglise, & que ce pain fust porté par le prince, & que on fist tout honneur qu'on pouuoit imaginer à ce pain, qu'on luy offroit de l'encens, qu'on l'adoroit: & que l'on auoit apres la procession, continué les pechez & abominations ordinaires, & qu'on auoit commis plusieurs sodomies, parce que c'estoit le iour du sabbat de sodomie: & que le prince auoit deux ou trois fois commis ce detestable peché auec elle.

Parlant du sabbat tenu le 10. de Iuin 1613. dit & declara que l'on auoit consacré trois ou quatre lots de vin, & que l'on en auoit beu vne partie, & que l'on auoit ietté l'autre partie sur les assistans en maniere d'eau beniste: & que du surplus on auoit prins vn pain consacré, lequel on auoit iniurié comme cy-dessus: & que pour le reste c'estoit

vne continuation à l'ordinaire.

Parlant aussi du sabbat tenu le 27. de May 1613. dit & declara qu'on y auoit fait vne representation du sainct Esprit, que l'on auoit prins vn oyseau tirant à la semblance d'vne colombe ; & qu'ils auoient donné à cét oyseau des coups de cousteaux, iusques à l'auoir consommé, disants à chasque coups que l'on luy donnoit, *Meschant, traistre, execrable, à ton depit nous faisons tout cecy.* Outre ce, declara comme en ce faisant ils auoient incessamment inuoqué sur eux son ire & indignation, disant en paroles Latines, *Ira & indignatio tua super nos, & super animas nostras, & super filios nostros in æternam damnationem :* disant que l'on auoit bruslé sur la fin l'oyseau, apres luy auoir fait les indignitez telles comme chacun pouuoit imaginer, & que l'on auoit finalement prins les cendres, & les faisoit on voler au vent auec mille & mille blasphemes, autant que chacun pouuoit & vouloit : disant que l'on auoit fait cela pour la solemnité du iour, car on celebroit la Pentecoste. Outre ce declara qu'on auoit ce iour là tenu le sabbat de vengeance & haine, disant, nous nous sommes vengez de Dieu par blasphemes: & auons souhaitté estre diables, pour pouuoir tant plus tourmenter les hommes : & n'auōs cessé de crier

durant le sabbat auec indicible rage comme en ceste maniere, regardant d'vn œil furieux le ciel comme voulans exterminer la diuinité, faisant des mines contre Dieu. Meschant, detestable, malheureux, execrable, cruel dragon, vipere, &c. si ie pouuois monter au ciel, & te ietter hors de ton throsne, pourquoy ne t'ay-ie sous ma puissance, ie te dechirerois en mille pieces? pourquoy ne pouuions nous pas exercer contre toy toute nostre rage, nous te precipiterions aux enfers, & mettrions Lucifer en ta place? volontiers nous voudrions souffrir tous les tourmens d'vn enfer: & ne nous seroit rien plus de souffrir tout cela que de manger vn morceau de pain; moyennant qu'il nous fut permis de pouuoir exercer contre toy nostre rage. Maudit sois tu qui nous as crée hommes & non diables? ô Lucifer vient nous transformer en diables, afin que nous puissions tout à pur & à plein exercer nostre rage contre les hommes: disant, voila comment ils ont parlé contre Dieu. Outre ce declara, pource qu'ils ne pouuoient mal traicter nostre Seigneur en personne: qu'ils ont pris dix Hosties sacrées, & qu'ils ont commis à l'endroit d'icelles grands mespris, & horribles indignitez: & qu'ils auoient aucunes puluerisées entre leurs doigts, autres

foulées aux pieds, autres iettées aux bestes pour les deuorer, autres consommées vilainement.

On pleureroit des larmes de sang, disoit le demon exorcisé, si on sçauoit en particulier ce que ces ames malheureuses font à leur Createur : car leur rage contre Dieu va encor plus auant qu'il n'est dit cy-dessus; combien que ce soient abominations inouyes, & tres-execrables. De quelques autres, & de leurs forfaits, sera parlé cy-apres.

# TRAICTE' II.

# DE LA POLICE DV SABBAT.

*Des coustumes & vsances du sabbat.*

## Chapitre I.

APres que la fille eust laissé l'assistance, comme rauie & espouuentée par la relation & confession de tant d'enormitez execrables: elle monstra de plus, qu'elle auoit vne profonde & intime cognoissance des affaires & vsances, & de toute la police du sabbat: car pauure fille qu'elle estoit, nourrie mechaniquemẽt, neantmoins parla non seulement des sabbats en conformité des plus fameux magiciens du passé & present: mais aussi a dit & declaré ce que iamais n'auoit esté dit ou declaré, & d'autant plus veritablement, cõme

il est dit vtilement : car premierement par ses depositions elle a rendu euident & asseuré ce qui estoit obscur & doubteux auparauant : comme aussi par mesme moyen a fait paroistre la rage & meschanceté du diable à l'encontre de Dieu, & rendu abominable & odieux ce que plusieurs ne pensent point tant damnable comme il est.

Dieu par sa bonté desille les yeux à ceux qui iusques icy ont pensé que la magie & sorcelerie n'est que phrenesie, ou que songe, & anime les grands de son esprit pour l'exterminer. On se peut asseurer que tous les magiciens en ont l'espouuente.

Premierement donc, dit & declara que les Samedys on se prend signamment contre la Vierge, de laquelle vn tel iour l'Eglise fait commemoration. Les Vendredys contre la Passion de nostre Seigneur, pour ce que tel iour il a voulu mourir pour nous. Et les Ieudys contre le sainct Sacrement, qui fut vn tel iour institué : disant, bien que nous varions nos blasphemes, impietez & sacrileges contre Dieu & les Saincts, selon l'occurrence des festes & solemnitez, neantmoins chacun iour de la semaine est approprié à son œuure, disant : Les Dimanches on fait le sabbat contre nature, prenant accointance auec les diables en forme de dia-

ble, ayant la forme en figure fort difforme & abominable, ayant le plus souuẽt la grandeur d'vn homme, & la grosseur de deux, les pieds semblables aux pieds d'vne lezarde ou serpent, les bras plus grands que les bras communs, leurs queuës rouges, grises, & verdes: l'anterieure partie de leur teste formée tantost comme la teste d'vn bœuf, ou asne, ou porc, ou cheual, ou bien à la semblance de quelque homme bien laid & difforme: les yeux terribles & brillants, les cheueux herissez & espouuentables, & des cornes en teste: declarant que non seulement on les void au sabbat en telle maniere, ains aussi en toutes telles façons que l'on est accoustumé de les peindre, & qu'ils n'auoient aucune horreur de communiquer auec eux sous telles figures: Voire mesme confessa qu'elle prennoit plus de plaisir lors qu'elle auoit cohabitation auec le diable en forme de diable, que quand il abusoit d'elle en forme humaine, ou d'autre creature. Et continuant de parler dit & declara que le reste de la semaine on faisoit mal comme les Dimanches: mais que les Lundys & Mardys, c'estoit le sabbat par voye ordinaire.

Pour les Ieudys declara qu'on tenoit le sabbat de sodomie, disant que ce iour la soit

hommes, soit femmes commettent le peché de la chair, hors le vaisseau naturel : & que l'on se polluoit pour lors en plusieurs sortes & manieres du tout estranges & abominables, la femme auec la femme, & l'homme auec l'homme. Pour les Samedys declara que c'estoit le sabbat de bestialité, ayant ce iour là affaire auec des bestes de toute sorte; cõme auec chiens, chats, porcs, & boucs, & auec des bestes formées en serpent portant des aisles; disant que ces bestes n'estoiẽt que des diables, & qu'elle en auoit eu l'accointance auec toute telles sortes de bestes, en toute sorte & maniere. Pour les Mercredys & Vendredys, declara que ces iours on tenoit les sabbats de blasphemes & vengeance contre Dieu & les hommes; disant, les Vendredys nous portons au sabbat vn Crucifix, & luy faisons les irrisions & iniures de la Passion à le flageller, à lapider, cracher au visage, à frapper sur sa couronne, à arracher les cloux de ses pieds & mains pour renoueller ses playes, comme il a esté dit cy dessus. Outre ce declara qu'à ces iours on traicta les moyens propices pour se pouuoir venger de Dieu & des hommes: disant que pour lors ceux du sabbat deuiennent tels qu'ils deschireroient volontiers à belles dents la tres-saincte Trinité, & les

bien-heureux, souhaitans deuenir diables, afin de mieux pouuoir affliger les creatures: voire mesme prient Lucifer à celle fin qu'il les vienne transformer en diables, & maudisant Dieu qui les auoit crée hommes; declarant qu'au mesme sabbat on traictoit les homicides & les infirmitez humaines, pour faire à tous, tous les maux qu'ils pourroient, & signamment à ceux qui les auoient le plus obligez.

Apres auoir aussi distingué les sabbats de la semaine par les œuures ausquels ils estoient principalement appropriez: parla encore d'vne autre distinction de sabbat plus generale, comme si on diuisoit le monde en ses monarchies; lesquelles puis apres sont subdiuisées en prouinces, seigneuries, villes, bourgs, & villages; disant que le sabbat se diuisoit en neuf sabbats ou assemblées generales: & que chacune de ces assemblées estoit maintenuë, regie, & gouuernée par vn prince des neuf ordres qui sont tombez, & sont les superieurs des assemblées: disant, il n'y a en nulle assemblée prince & princesse sinon en la nostre, & qu'aux autres assemblées il y auoit des princes & princesses; mais qu'ils estoient seulement leurs Lieutenants: disant, on monte d'assemblée en assemblée, & les princes des

autres assemblées viennent souuét à nostre assemblée, mettant des autres en leurs places; & que les petits ne venoient point à leur sabbat, parce que c'estoit l'assemblée des assemblées; & qu'ils vont aux autres assemblées, neantmoins selon les solemnitez qu'on y fait, ils y viennent aucunesfois plus, aucunesfois moins. Disant que c'estoient les premiers qui venoient à leurs assemblées, soit de Turquie, soit d'Espagne, soit d'Angleterre, soit d'autre part. Et disant on aura bien-tost les autres ayant ceux-cy; le diable dit qu'ils estoient les pilliers qui soustenoient tout le gros de l'edifice.

Apres cela a dit & declaré qu'il est commun à toute assemblée tenir le sabbat contre nature: les Dimanches celuy de bestialité & sodomie: le Samedy & Ieudy celuy de blaspheme & vengeance: le Mercredy & Vendredy, & les Lundy & Mardy celuy de voye ordinaire. Disant que tous les corps de leurs assemblées tant grands que petits sont composez de trois membres; des magiciens & magiciennes, des sorciers & sorcieres, qui representent le moyen estat, & de mas & masques, qui sont le plus bas estat. Disant qu'on appelloit ceux du dernier estat mas & masques, ou bien pour la difference: pource que les sorciers sont les

sorceleries ; & c'est l'office des mas & masques de seruir à la synagogue, à preparer les viandes & pastés, & cuire le pain, & couurir les tables, & desrober les enfans & le froment pour faire le pain : ou bien on les dit masques, parce qu'ils sont masquez, & portent des cachenez ; afin qu'ils ne soient cogneus des suruenants, qui ne sont point encore au seruice du diable: declarant que pere & mere aucunefois ameneront leurs enfans aux sabbats, pour voir si le diable pourra gaigner quelque chose sur eux. Or de peur qu'ils ne vinssent à cognoistre ceux du sabbat pour les accuser: les mas & masques se déguisent, d'autant que c'est aupres d'eux qu'on met les nouueaux venus, ne permettant point qu'ils aillent auec les sorciers & magiciens.

Puis parla de l'ordre qu'on tient à l'entrée des assemblées, & la continuation & terminaison d'icelles en ceste maniere. Disant que le prince & la princesse sont portez au sabbat deuant tous, & puis sont soustenus & esleuez en l'air par les diables : & apres cela on apporte les mas & masques qui viennent adorer le prince, estendus de loing sur la terre : & apres l'on y porte les sorciers qui viennent adorer le prince par vne genuflexion ; & apres cela on y porte

les magiciens & magiciennes qui viennent adorer le prince tant seulemẽt par vne profonde inclination. Apres cela fait, tous ensemble vont adorer le diable lequel est assis en vn throsne en forme de prince. Apres cela le diable va conferer auec le prince les herbes de ce iour la: apres cela on commande les malefices qu'on veut estre faicts: Apres que chacun sçait ce qu'il doit faire, on va manger: apres la table on dit la Messe: apres la Messe on commet les cruautez & abominations execrables comme dit est. Apres cela ceux qui sçauent chanter, chantent des Pseaumes à l'honneur de Lucifer: apres les loüanges on va dancer, ou bien exercer le peché de la chair. Cela finy chacun est rapporté en son propre lieu, & auős l'ame remplie de tristesse apres le retour du sabbat, n'estant point saoule pour tout ce qui s'y est passé: mesme les viandes qu'on y prend ne profitent de rien, parce qu'elles viennent du diable, & sont prinses sans benediction. Neantmoins le 17. de May a parlé aussi du mesme sujet: disant, ie confesse que l'on mange aucunefois en nos sabbats deuant que dire la Messe, & apres la Messe on paillarde: & durant le peché de paillardise, il y a certains qui chãtent la Musique. Apres cela le prince commande aux magiciens

cienne ce qu'il veut estre fait: & apres cela les magiciens commandent & aux sorciers & sorcieres, mas & masques comme à leurs esclaues & seruantes : declarant neantmoins que le plus souuent le diable commande immediatement les malefices, parce que le plus souuent les magiciens & magiciennes ne sçauent point la langue des sorciers & masques ; aussi la danse n'est pas ordinairement la fin des sabbats, mais aucunefois selon qu'on trouue expedient; fust-ce en paillardant aucunefois, en dansant aucunefois, en chantant, & cela le souuent. Quant aux conseils qu'on tient au sabbat, declara qu'ils ne duroient gueres non plus qu'vn quart d'heure, d'autant que les diables ont bien-tost proposé ce qui leur est expedient. Les Princes des diables & les deux chefs de la magie sont du conseil, & tout passe par leur consentement: & puis apres les arrests des Princes sont commandez & intimez par les diables à tout le corps de la magie & chacun se met en deuoir d'accomplir le mal qui luy est commandé, laissant les surexcroissances à la malice d'vn chacun : bien que les diables font plusieurs fois leurs conseils où les magiciens n'y sont pas, cherchant à par eux les voyes plus propres

pour paruenir à ce qu'ils pretendent; faisant par apres leur deuoir de rencontrer les plus propres pour executer leurs arrests & ordonnances.

Apres auoir parlé de l'ordre qu'on tient aux principales fonctions du Sabbat, & de son conseil, a parlé aussi de ceux qui vont au sabbat, & de plusieurs coustumes & obseruances de la synagogue.

Quant aux demons, dit & declara le 2. de Iuin 1613. qu'en leur sabbat il y auoit autant de demons qu'il y auoit de creatures: voire mesme qu'ils y viennent en plus grand nombre, & qu'il y a de toute sorte de demons: disant que les vns y viennent pour couurir les tables: les autres pour aller querir les necessitez: les autres pour donner du plaisir aux hommes & femmes, afin de seruir aux vns d'incubes, & aux autres de succubes: les autres y viennent pour verser le vin: les autres pour donner ordre à tout: les autres pour seruir à la Messe: les autres pour iouër des instruments: les autres pour se transformer en bestes.

Quant à leurs tables, degrez, & assiettes, declara qu'il y auoit trois tables au sabbat, & qu'à la premiere estoient les mas & masques: à la deuxiesme les sorciers &

sorcieres : à la troisiesme les magiciens & magiciennes : disant que les places estoient occupées selon qu'on est gaigné, & que ce neantmoins on estoit auancé par les diables, quand on fait des maux remarquables, comme simonie: car il y en a de plus anciennes qu'elle au sabbat, & elle est auancée pour l'occasion dite: disant qu'on estoit aussi aucunefois auancé, parce qu'on a plus de science que les autres. La princesse est assise au costé du prince Belzebub, qui est assis vis à vis du prince: disant, lors que Belzebub se fait adorer au sabbat, il est en forme de prince, & aucuns iours il demeure en la mesme forme du diable, & est ainsi durant la table, & durant le sabbat.

Dit aussi qu'ils auoient autresfois eu pour coustume de tenir comme vn Chapitre, & que chacun venoit dire tous les maux qu'il auoit fait, & que maintenant ils ne trouuoient point cela bon pour deux causes : l'vne est pource qu'on est recogneu en disant ce qu'on a fait, & que par ce moyen la il y en a eu beaucoup qui ont esté descouuerts : l'autre cause est que depuis qu'on dit la Messe, & qu'on fait tant d'iniures à nostre Seigneur, le temps n'y est point : disant qu'ils ont trouué plus expedient de commettre à vn chacun vn diable familier

pour leur faire rapport de tout: car par ce moyen sont hors de peur, & neantmoins Belzebub sçait deuant que venir au sabbat, tout ce qu'on a fait au long de la iournée.

Quand à leur repas, declara que l'on y beuuoit deux sortes de vin, sçauoir du vin *Grec pour les eschauffer, & du vin ordinai*re: disant qu'on y beuuoit autant qu'on vouloit, & que l'on y beuuoit à la santé du diable, & du prince: & que l'on y beuuoit fort dissoluement, & à rubis sur l'ongle: & que l'on y mangeoit la chair humaine des petits enfans diuersement accoustrée.

Quand aux danses, declara qu'on y dansoit la Pauane, & plusieurs sortes de danses: mais le plus, la Ronde: & que les ioüeurs estoient des diables en forme humaine, & qu'il y auoit aucunefois des autres comme sorciers & magiciens, qui sçauent bien ioüer des instrumens.

Quand au lieu du sabbat, declara que le prince en ordonnoit, & que l'on le tenoit tantost d'vn costé, tantost d'vn autre, selon la cõmodité de la place, & que l'on y estoit porté le plus souuent par la fenestre: disant que la terre où le sabbat se tenoit, participoit de la maledictiõ, & que par apres estoit moins volontaire à rendre du fruict.

Parlant des cedules, mettoit vne differen-

ce entre les simples recognoissances, & cedules: disant que la simple promesse se faisoit ainsi. *Ie Marie de Sains, renouuelle en la presence de toy Belzebub Vicaire de Lucifer, & prince des demons, les contracts & cedules que i'ay fait, & vous promets de perseuerer en l'estat où ie suis pour le present, & me maintenir tousiours au seruice du diable.* Et que la cedule se fait & passe en telle maniere *Ie Marie de Sains, promets à Lucifer, Belzebub, & Leuiathan, & & à tous leurs complices, que ie les seruiray & obeyray tous les iours de ma vie; & ie leur donne mon ame, mon corps, mon tout: & renonce à Dieu & à la saincte Trinité, au Pere, au Fils, & au sainct Esprit, & à la glorieuse Vierge Marie, & aux neuf chœurs des Anges, & à tous les bien-heureux qui sont & seront, & à tous les membres de Iesus-Christ, & à sa Paßion, & à toutes les inspirations qui me pourroient venir d'enhaut, & à toutes les admonitions que ie pourrois receuoir par des creatures, & à toutes exhortations; & perseueeray tousiours la seruante de Lucifer, & me maintiendray en la dureté de mon cœur: en confirmation de cecy, ay signé ceste de mon propre sang.* Disant que les cedules se renouuelloient les iours solemnels, & que la lancette qui sert à tirer le sang, estoit faite à la maniere & façon d'vne grosse espingle, auec vn manche d'argent, & qu'il y en a

plusieurs, & que Belzebub les garde toutes.

Nous auons trouué bon de mettre tout cecy, pour faire cognoistre que ce sont asseurées veritez, & non des songes, comme quelques vns disent, non sans apparence de malice.

---

## *Du culte que ceux du sabbat rendent au diable.*

### Chapitre II.

APres que la fille eut parlé des vsances & coustumes de la police du sabbat, elle commença aussi à parler du culte que ceux du sabbat font au diable, & premierement des sacrifices & Sacrements de la Synagogue, & des idoles qu'on y fait: disant que l'on y faisoit des idoles de figure & façon differente, aucuns ont la figure d'vn diable, autres la forme d'vn homme, autres ont la semblance des serpens, dragons, & semblables animaux: voire mesme declara qu'on y contrefaisoit les idoles des Gentils: disant, moy & les autres les auons adoré pour nostre Dieu & createur, & leur auons offert de l'encens: disant, moy-mesme en ay

fait, lesquels par apres moy & les autres auons adoré. Aussi dit & declara que le diable Asmodée faisoit de certains idoles de cire pour prouoquer à la luxure: disant que l'on meslangeoit auec les susdits idoles des poudres que l'on prenoit du bouc incineré, & des ossemens humains bruslez en cendre; auec ceste difference qu'on vsoit des poudres qui prouenoient des ossemens des hommes pour donner aux femmes: & les ossemens des femmes pour donner aux hommes.

Outre ce declara qu'on faisoit par apres baptizer ces idoles par les Prestres qui sont de la Synagogue, & qu'on faisoit de semblables idoles de toute matiere, tantost de pierre, tantost de terre & mettoit on difference entre idole & facture; disant que l'on appelloit facture, ce qui n'auoit pas la representation de quelque image.

Apres a parlé aussi des Sacrements & sacrifices de la Synagogue: disant qu'il n'y auoit que quatre Sacremens en la Synagogue; sçauoir est le Baptesme, la Confirmation, l'Eucharistie, & le Mariage, parce que l'on n'a point pour coustume de se confesser: car la confession dont est parlé cy-dessus, se faisoit seulement pour se moquer de l'Eglise & du Sacrement, du sainct Cresme

on en vse, pourueu qu'il soit fait à leur mode. Disant qu'il y auoit bien plusieurs Prestres au sabbat, mais que tous n'y dient point la Messe, ains seulement douze qui sont deputez à ceste charge, & que chacun d'iceux la disoit à son tour selon qu'ils sont deputez du prince. Disant tous les Dimanches on iette le sang de nostre Seigneur sur ceux qui sont presents, & tous crient en Latin *Sanguis eius super nos & super filios nostros*, & que ce a se fait au lieu de l'eau beniste pour contrefaire l'Eglise, & Louys l'a fait, & iamais ne la fait que ie n'y fusse. Durant le sacrifice on fait mille indignitez, les vns tirent la langue, les autres blasphement, les autres découurent leurs parties honteuses ; & les plus grands de la Synagogue commettent les plus grandes indignitez. Sous l'eleuation les diables vont vers l'autel, & tournent leur derriere vers le sainct Sacrement, & les magiciens & magiciennes, & les principaux de la Synagogue le font aussi bië que les diables. Le ministre de la Messe, c'est ordinairement vn diable en forme d'homme, bien qu'aucunefois il y a des magiciens qui seruent le Prestre comme les iours solemnels, quand on dit Messe à Diacre & Sousdiacre sans toutesfois chanter. Disant les luminaires sentent mal, & il y en a qui ont charge de

les faire, & sont blancs, mais ie ne sçay si c'est cire, graisse, ou suif Pour *l'Ite Missa est*, on dit *Allez à tous les diables* : disant que l'on faisoit vn grand bruit durant la Messe, & bien que ie n'estois point des plus proches, pour tout cela ie n'ay pas laissé de biẽ remarquer tout. Disant que l'on y chãte tous les Pseaumes de Dauid, que l'on les approprie à Lucifer, Belzebub & Leuiathan, neantmoins que pour la briefueté l'on en prenoit à chasque fois seulement quatre ou cinq : disant que l'on y chantoit aussi des autres chansons spirituelles, lesquelles on approprie aussi à Lucifer, Belzebub, & Leuiathan.

Encor a parlé des premiers rudimens de la Synagogue, disant on dit le *Pater* en ceste maniere. *Mon Dieu* (entendant Lucifer) *ie vous donne mon cœur, mon corps, mon ame, toutes mes volontez, tous mes desirs, & tous mes souspirs, & toutes mes œuures. Ie vous donne mon tout, car vous le voulez, car vous le meritez, car ie vous aime. Ie vous prens pour mon pere qui estes aux cieux : ton nom soit sanctifié par tout le monde. Donnez nous la iouyssance de vostre gloire. Ta volonté soit faite en toute creature. Donnez nous santé & toutes nos necessitez tant du corps que de l'ame. Pardonne nous nos offences, & deliure nous de tous maux*, Amen. Disant qu'on saluë aussi au sabbat la mere

de l'Antichriſt, & c'en telle maniere. *Ie vous ſaluë Vierge treſ-honorée, pleine de grace, le Seigneur eſt auec vous, tu es bien-heureuſe entre les femmes, & bien-heureux eſt le fruict de ton ventre, qui eſt le Chriſt, le Dieu puiſſant qui a crée le ciel & la terre.* Diſant auſſi qu'on diſoit le Symbole du ſabbat en telle maniere. *Ie crois en Lucifer qui eſt Dieu le Pere qui a crée le ciel & la terre, & en Belzebub ſon fils qui a eſté conceu du ſainct Eſprit, qui a racheté le monde, qui viendra iuger les vifs & les morts. Ie crois en Leuiathan qui eſt le ſainct Eſprit, & le ſabbat qui eſt l'Egliſe Saincte Catholique Reformée, la Communion des Saincts, la Remiſſion des pechez, & la Vie eternelle,* Amen. Diſant, ils ont auſſi leurs commandemens à la façon de l'Egliſe, & ſont tels. *Lucifer pour le vray Dieu adoreras. Autre Dieu que luy n'aimeras. Le nom de Ieſus aſſiduellemẽt blaſphemeras. Ton pere & ta mere haïras. Hommes, femmes, & petits enfans occiras. Adulteres & toute abomination de la chair commettras. Vſures, larcins, & rapines exerceras. Faux teſmoignages & menſonges diras. La femme & la poſſeſſion de ton prochain conuoiteras.* Diſant que c'eſtoit vn œuure de miſericorde au ſabbat, *de laiſſer mourir de faim, ſoif, & froid le pauure, refuſer ſa maiſon au pelerin, oublier le malade, & le priſonnier, & deſenterrer les petits enfans pour les*

*porter au sabbat afin de les manger.* Item que c'est vn œuure de misericorde, *semer erreurs & heresies, doutes & scrupules, adiouster aux afflictions des miserables, endurcir le pecheur, oublier les trespassez, tourmenter ses amis, payer de mescontentemẽt ses bienfaiteurs pere & mere.* Disant que c'estoit vn peché mortel au sabbat, *viure humblement, viure liberalement, viure chastement, viure patiemment, viure charitablement, viure deuotement.* Et lors qu'on luy demanda vn iour comment le diable pouuoit dire que blasphemer estoit vne grande vertu, elle respondit conformement à ce que dit est, parce qu'au sabbat les vices sont estimez vertus, le luxurieux chaste, l'yurongne sobre, l'enuieux charitable, l'auaricieux liberal, l'orgueilleux humble, le turbulent patient, le paresseux diligent, & aussi les blasphemes sont estimez loüanges. Disant qu'on lisoit aux iours plus solennels, les commandemens de la Synagogue & les œuures de misericorde, & qu'vn mesme faisoit l'office de liseur & prescheur, & qu'on lisoit aussi au sabbat sõ rosaire, mais à la maniere que dit est. Quant aux Litanies, dit & declara qu'on les chanta en ceste maniere.

Lucifer. *miserere nobis.*
Belzebub. *miserere nobis.*
Leuiathan. *miserere nobis.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| Belzebub | | Seraphins. | |
| Balbeuth | | Cherubins. | |
| Astaroth | | Throsnes. | |
| Tosier | | Dominations. | |
| Carreau | Prince | Puissances. | *ora pro* |
| Belias | des | Vertus. | *nobis.* |
| Perrier | | Principautez. | |
| Oliuier | | Archanges. | |
| Iunier | | Anges. | |

Sarcueil.
Ferme bouche.
Pierre de feu.
Carniueau.
Terrier.
Coutelier.
Caudelier.
Behemoth.
Oilette. *ora pro nobis.*
Belphegor.
Sabathan.
Garandier.
Dolers.
Pierre fort.
Axaphat.
Frisier.
κακὸς.
Lucesme.

*Omnes sancti Angeli.* *orate pro nobis.*

*A morte perpetua,*
*Ab omni malo,* } *libera nos.*
*A subitanea & improuisa morte,*

*Per potentiam tuam,*
*Per sapientiam tuam,*
*Per bonitatem tuam,* } *libera nos.*
*Per gloriam tuam,*

Afin qu'il vous plaise de maintenir & conseruer vostre Synagogue, *te rogamus audi nos.*

Afin que vous conseruiez nos princes en toute prosperité, *te rogamus audi nos.*

Afin qu'il vous plaise de conseruer nostre congregation en longue & heureuse santé, *te rogamus audi nos.*

Afin qu'il vous plaise de tousiours conseruer en nous la rage qu'auons contre Dieu, & ses creatures, & Saincts qui seront & sont, *te rogamus audi nos.*

Afin qu'il vous plaise de nous maintenir en la dureté de nostre cœur, *te rogamus audi nos.*

Afin qu'il vous plaise de donner vostre secours pour resister aux inspirations de Dieu, & à tout ce qui pourroit auancer nostre salut, *te rogamus audi nos.*

Afin qu'il vous plaise de destruire & troubler l'Eglise Catholique Apostolique & Romaine par heresies, *te rogamus audi nos.*

Afin qu'il vous plaise affliger les creatures par pestes, famines, & guerres, *te rogamus.*

Afin qu'il vous plaise de faire mal administrer la Iustice, *te rogamus audi nos.*
Afin qu'il vous plaise de difformer & exterminer les Religions & Ordres, *te rogamus.*
Afin qu'il vous plaise de rendre les Princes cruels enuers leurs subiects, *te rogamus audi.*
Afin que les pauures soient abandonnez en leurs necessitez & miseres, *te rogamus audi.*
Afin qu'il vous plaise de perdre les fruicts de la terre, *te rogamus audi nos.*

Interrogée pourquoy Verine n'estoit pas parmy les autres demons qu'on inuoquoit aux Litanies du sabbat. Respondit que son nom fut rayé à l'heure qu'il fist sa commission à la saincte Baulme.

Apres auoir parlé des Sacremens, & de la doctrine & prieres du sabbat; a commencé à parler des predicateurs & predications du sabbat, comme en ceste maniere. Disant Leuiathan pour estre la troisiesme personne en la saincte Trinité, se mit la nuict du cinquiesme au throsne, & commanda que l'on eust à l'adorer, & ceux du sabbat l'ont adoré, luy offrant de l'encens. Disant apres cela il eust vn tel sermon, parlant à toute la Synagogue, comme en ceste maniere.

*Ie suis celuy qui a crée toutes choses, le Dieu d'amour qui enflamme les cœurs des hommes, qui les enyure du vin de mon amour, qui eschauffe les*

*cœurs tepides par le feu de mon amour. Ie suis la troisiesme personne de la Trinité, tout puissant, tout sage, & tout bon. Ie suis celuy qui a crée le ciel & la terre. Autre Dieu que moy n'adoreras soit sous le Sacrement, soit en autre part, ny autre createur des choses que moy recognoistras. I'estois au commencement, i'ay crée le firmament & les estoilles, le soleil & la lune, les anges & les hommes à ma semblance. Ie suis celuy qui a donné à l'homme la puissance sur toutes choses. Ie luy ay donné l'entendement & la science. Ie suis celuy qui a crée ce beau monde remply de tant de biens, tesmoins les quatre elemens, la mer remplie des poissons pour la sustentation de l'homme, l'air pour le respirer, la terre pour le nourrir, l'eau & le feu pour son seruice. Ie suis celuy qui a donné à l'homme tant de biens & graces, & recreations, c'est bien plus que raison que ie sois honoré & seruy d'vn chacun. En moy sont toute beauté, sapience, puissance, richesses, bonté, & noblesse: tout ce bien procede de moy qui suis la fontaine de toute bonté, ie suis tres-admirable en mes œuures. Et vous autres mes amis & bien-aimez, auez ceste estime de moy; aussi ie vous tiens preparez des lieux en mon Paradis. Faites bien vostre deuoir d'accomplir mes commandemens. Si vous autres sçauiez ce que ie vous tiens preparé, vous feriez encor plus vostre deuoir à me bien seruir, que vous n'auez fait iusques à present. En mon Paradis*

*vous aurez la iouïſſance de tout ce que vous ſçauriez penſer, vous ſerez ioyeux ſans triſteſſe, vous me ſeruirez ſans fatigue, vous me louerez ſans peine, vous m'aimerez ſans aucun degouſt, vous n'endurerez nulle incommodité corporelle. Plus ne ſçaurez parler de faim, ny ſoif, ny froid, ny chaud. Vous iouïrez de la fraicheur du Printemps, & d'vn Eſté qui n'aura pas d'Hyuer: en ma viſion, verrez toute choſe: en ma gloire, trouuerez tout contentement, nul bien ne vous manquera. Et nonobſtant cela, il y a aucuns de vous autres qui ne me font l'honneur que ie merite: ils ſont trop peu ſoigneux d'accomplir mes commandemens. Ie me ſuis donné moy meſme pour vous autres, c'eſt bien raiſon qu'on expoſe pareillement pour mon ſeruice ſon corps, ſon ame, & toutes les facultez de l'ame, & toutes les forces de nature. Doncques mes bien-aimez, ie vous prie de mieux faire à l'aduenir: pour le peu que ferez icy pour mon amour, receurez en ce monde le centieſme, & en l'autre la vie eternelle auec toutes les ioyes & contentemẽs que voſtre cœur ſçauroit penſer.* Diſant que ſur la fin du ſermon tous ceux de la Synagogue ont crié d'vne voix, *Ainſi ſoit-il, Ainſi ſoit-il, Viue le Dieu puiſſant qui eſt tant admirable.* Et que tous l'ont adoré en terre, & luy ont ſacrifié de l'encens, & ſe ſont proſternez tout à l'entour de luy.

Apres cela a parlé auſſi d'vn ſermon fait

par

par Belzebub le iour de la saincte Trinité, disant la nuict de ceste solemnité, on a fait au sabbat vne representation de la tres-saincte Trinité, declarant comme trois demons se sont mis au throsne, & qu'ils auoient les visages semblables aux visages des hommes, & leurs corps, & les pieds, & les mains, estoiet les pieds, & mains des diables: & auoient des cornes en teste, & des thiares d'or, comme porte le Pape, & que l'on les auoit adorez: Disant que tous trois estoiet des Seraphins, Belzebub representoit le Pere pour l'absence de Lucifer, Leuiathan le Fils, Asmodée le sainct Esprit; & que Belzebub fist le sermon en ceste maniere.

*Mes amis, auiourd'huy auons ce grand iour de la tres-saincte Trinité, au nom de Lucifer. Ie suis le Pere qui vous a crée, nous sommes trois en vne essence esgaux par tout: tout puissant le Pere, tout puissant le Fils, tout puissant le sainct Esprit: tout sçauant le Pere, tout sçauant le Fils, tout bon le sainct Esprit: nous sommes tous trois vne mer de toute perfection; on conteroit plustost le sable de la mer, que l'on sceut cõprendre la moindre de nos perfections: en vne parole auons produit toute chose, auec vne parole pouuons aussi anneantir toute chose. Mes enfans c'est de vostre deuoir de mespriser & blasphemer la saincte Trinité du ciel: en disant Dragon cruel, serpent, chien*

*infernal. Et mes enfans resioüissez vous en ce que vous auez vn Dieu tant bon comme est Lucifer, lequel vous donne tant de plaisirs & passetemps en ce monde. Il conuient à vous autres de tout vostre cœur vous offrir à luy, & luy donner les trois facultez de vostre ame: la memoire pour vous souuenir de ses benefices, l'entendement pour considerer ses graces, la volonté afin de l'aimer de tout vostre cœur, & de vostre deuoir de ne point aimer autre, & soigneusement garder ses commandemens: ce faisant ie vous promets de sa part la vie eternelle auec la ioüissance de tout ce que vous sçauriez desirer.*

Disant que sur la fin du sermon toute la Synagogue se mit à crier contre la saincte Trinité du ciel par vn mespris, disant & souuent ont repeté les mots d'vn tant execrable blaspheme, & en special ont inuoqué l'indignation des trois personnes, disant en paroles latines, *Ira & indignatio Patris æterni descendat super nos, & animas nostras in æternam damnationem. Ira & indignatio Filij æterni descendat super nos, & animas nostras in æternam damnationem. Ira & indignatio Spiritus sancti descendat super nos, & animas nostras in æternam damnationem.*

Disant qu'ils crachoient contre le ciel, cependant qu'ils crioient ainsi, & apres ils ont offert de l'encens à la Trinité de l'Enfer, & luy ont donné corps & ame, & ont

chanté à leur honneur, *Benedicite omnia opera*, & repetant souuent *Benedicamus patrem*, & auec le Pseaume *Benedic secundum*. Outre ce a parlé encor d'vn autre sermõ fait par Leuiathan le iour du S. Sacrement: Disant, Leuiathan estoit assis en son throsne, & parla contre le S. Sacrement en ceste maniere.

*Mes amis, auiourd'huy c'est le iour que les Chrestiens celebrent la feste du Sacrement, lequel on sacrifie à la Messe. Ils enseignent que Iesus-Christ a dit que cela estoit corps, cela est du tout impossible qu'vn corps humain soit contenu sous vne tant petite Hostie. Il y peut bien auoir quelque vertu de sa diuinité, mais que là soit son corps, cela n'est point vray. C'estoit vn seducteur qui ne faisoit que songer des mensonges, c'estoit vn blasphemateur, il feignoit de faire des miracles, & les faisoit en la vertu du diable. Ne croyez rien de tout ce qu'il vous a dit, que son corps soit sous si petite Hostie. Zuingle & Caluin ont institué la Cene, & c'est le vray Sacrement de salut. Il est impossible de vous sauuer sans participer à la Cene de Caluin. En honneur de la presente solemnité nous ferons commemoration d'icelle en nostre Synagogue: & nous communierons tous à la façon de Caluin; & finablement pour faire vn seruice agreable à Lucifer, nous commettrons toutes les indignitez possibles contre la saincte Hostie qui se consacre en l'Eglise. C'est de vostre deuoir*

*de la mespriser & blasphemer, & la traitter à l'opposite de l'honneur que les Chrestiens la font aujourd'huy, de ma part i'auray pour agreable le deuoir: en outre vous gaignerez par là la grace de Lucifer, & vous donnera du contentement à plein: & à la fin de vos iours vous fera participant de sa gloire.* Les effets de ce sermon sont referez cy-dessus.

Outre ce parla encor d'vn autre sermon fait par Balberith le vingt-neufiesme de May: disant Balberith prince qui tente des blasphemes, assis au throsne, a parlé comme en ceste maniere.

*Aujourd'huy nous celebrons le sabbat des vengeances, & blasphemes contre Dieu & les hommes. C'est vne grande vertu que de blasphemer le sainct nom de Dieu, & donner à Lucifer les grandeurs de Dieu, & attribuer à Dieu les infirmitez des creatures. Ie vous prie mes amis faites bien vostre deuoir, & vous signamment, princesse serenissime, commettez toute impieté contre Dieu & la saincte Hostie, & portez vne grande haine à Dieu. Ce faisant vous gaignerez la bonne grace de Lucifer, & nous serons à tousiours & iamais prests à vous seruir. Et à vous, ô princesse serenissime, il donnera vn lieu plus eminent & celebre en enfer, & aurez vostre place tout pres de Lucifer, où vous iouirez de tout ce que vous sçauriez desirer.*

Disant apres cela, il incita toute la synagogue contre les hommes, pour faire mourir les vns, pour faire malade les autres, pour donner des tentations & inquietudes de toute sorte aux hommes: disant comme en ceste maniere.

*Mes amis, faites tous vostre deuoir de nuire aux hommes, car par ce moyen acquererez la bonne grace de Lucifer, & gaignerez vne place plus honorable en Enfer, & nous vous seruirons tousjours, & vous ferons tout ce qui sera de nostre pouuoir: & la fille declara que le diable les anima plus à faire tort à ceux ausquels ils deuoient plus d'amour & d'honneur.*

Disant que le diable Asmodée qui tente de luxure, s'estoit assis au throsne le trentiesme de May mil six cens treize, & qu'il parla comme en ceste maniere.

*Mes amis, auiourd'huy nous celebrons le sabbat de sodomie. La sodomie est vn œuure tres-agreable à Lucifer. Ie vous prie faire biẽ vostre deuoir; voire mesme vous prouoquer les vns aux autres. Prenez exemple de moy qui suis le prince de luxure, & si vous accomplissez souuent cét œuure, vous aurez la recompense en ce monde, & en l'autre la Vie eternelle.*

Disant aussi que le vingt-huictiesme de May mil six cens treize, Belzebub s'estoit assis au throsne, & dit. *Ie suis la seconde per-*

*sonne de la tres-saincte Trinité Fils de Dieu tout puissant, qui a crée le ciel & la terre. Ie suis la Sapience qui ordonne de tout. Ie suis celuy qui a racheté le monde: i'ay crée l'homme & les autres creatures raisonnables, & toutes les bestes & les poissons de la mer. I'ay fondé l'Eglise Catholique. On me deuroit aimer, puis que i'ay sauué le monde, & ouuert le Paradis*: En disant que les demons sont ceux qui font les sermons de nuict en la Synagogue, & aucunefois il y en a des autres, mais rarement. Durant les sermons on garde silence: disant que sur tous on entendoit volontiers Leuiathan, parce qu'il parloit le plus des heresies, & qu'il cõbattoit plus directement la Foy, & signamment le mystere du sainct Sacrement: disant qu'il preschoit tantost en figure d'vn hõme, tantost sous la forme d'vn diable, & qu'elle le voyoit, & escoutoit plus volontiers en forme de diable. Disant que leurs sermons ne duroient gueres, & que ce n'estoient que propres loüanges, s'attribuant ce qui est propre à Dieu, & qu'ils specifient les creatures en particulier depuis les Anges iusques aux bestes, en descriuant leurs natures & proprietez auec beaucoup de curiosité. Et que l'on auoit rarement des exhortations au sabbat: neantmoins que pour maintenãt, on en feroit par toute l'Octaue de la Pẽtecoste,

& aussi le Dimanche iour de la Trinité, & le iour du sainct Sacrement.

Face nostre Seigneur par sa misericordieuse bonté, que les Magistrats employez à l'exercice de la Iustice, voyent, & lisent attentiuement, & vtilement le present traicté, pour se rendre parfaitement zelateurs de l'honneur de Dieu, & protecteurs de la vie & des fortunes des hommes.

# TRAICTÉ III.

## OV IL EST PARLÉ DE L'ANTICHRIST, SES PARENS, ſa naiſſance, ſon nom, ſa nobleſſe: des ſacrifices, oblations, ſermons, & autres ſolemnitez du iour de ſa natiuité. *Item*, des martyres, perſecutions, & conſolations qui ſe verront durant ſon regne.

*Preface au Lecteur Catholique.*

MON treſ-cher frere ſelō noſtre Seigneur, vous ſerez icy aduerty de trois choſes preallables à la lecture de ce Traicté. La premiere que l'intention de celuy qui le met en lumiere, n'eſt point de vous rien aſſeurer irreuocablement touchant l'Antichriſt, outre ce qui en eſt porté en

l'Escriture saincte: estant prest de ietter luy mesme le liure au feu, si tel est le iugement de l'Eglise; à laquelle il est presenté pour l'examiner serieusement, comme la chose le merite.

La seconde que tout cecy a esté dit sous l'exorcisme solemnel par trois demons parlans en trois filles Religieuses possedées, dont la premiere s'appelloit Catherine, la seconde Peronne, la troisiesme Françoise, representées en ces trois lettres, C. P. F. & confirmées par deux autres filles magiciennes sous habit de Religieuses. Dont l'vne s'appelle Marie de Sains encore viuante, comme nous estimons, & gardant la prison. L'autre s'appelle Simone Dourlet, de l'estat de laquelle nous ne pouuons rien dire: & par autres que l'on pourra nommer en temps & lieu.

La troisiesme de ne pas prendre garde si punctuellement à la forme du langage, d'autāt qu'il a esté escrit en mesmes termes que les demons & les filles magiciennes l'ont prononcé en Vualon. Dieu par sa misericordieuse bonté vueille donner icy sa benediction, afin que, ou les impostures du diable soient clairement découuertes, & & les douteux instruits; ou le monde aduise puissamment de prendre garde à soy, & les pecheurs conuertis.

Le 19. de Iuin 1613. il fust parlé par les demons de l'Antichrist, en ceste maniere. P. On disoit passé les 10. & 20. ans qu'il estoit né. C. & maintenãt l'est à ce bõ coup. P. C'est maintenant qu'il est né, & non point par operation d'homme, mais il est conceu par operation d'vn diable, & c'est pour cõfirmer le dire de Verine, & c'est pour cela aussi qu'il sera si bon, il sera comme vn diable; il sera comme vn enragé, iamais si meschante creature ne fust sur terre. Il fera des Chrestiens ce qu'on fait en Enfer des ames, il les tourmentera le plus qu'il pourra, & serõt pires que les martyrs. Ce ne sera point vn martyre humain, mais vn martyre inhumain. Ils endureront de ceste façon, ceux qui passeront par ses mains: il monstre dés à cette heure tel qu'il sera, il est dés à ceste heure furieux, ce n'est pas vn enfant ordinaire, il est autant furieux, que l'autre est doux & bon.

Son nom n'est pas Pierre ny Iean, ce ne sont point tels noms qu'on donne à la Synagogue, & son nom sçauras auec le temps: de seruiteurs il n'aura pas disette. Il en a desja assez. P. & ceux de sa suitte seront tous diables, voire seront pires que diables. Il aura aussi des Ambassadeurs qui viendront annoncer sa venuë, & en nombre infiny au-

tant qu'il voudra. Il aura vne loy contraire à la vraye loy, ce sera vne loy de diable remplie de toute meschanceté, il sera sage & discret pour faire sa volonté.

Il se fera porter par l'air quand il voudra, & fera encor des autres merueilles pour se faire croire, & il y en aura maintes qui croyront en luy, & sera le Messie de ceux qui l'attendent. Et ses miracles seront si bien couuerts, qu'aucuns ne verront point la fausseté, aucuns la verront.

Belzebub est le pere, & Lucifer le grand pere, il tiendra la loy de son pere, il ne demeurera pas à Rome, sa mere le nourrist, il sera fort, & les puissances ne luy manqueront point, & aura domination par tout, il demeure où demeure sa mere en la terre de Iuda, de Sains sçait bien en quelle ville il demeure.

Ce n'a pas esté en l'Eglise qu'il a receu le nom, il n'a pas esté baptisé en l'Eglise. C. ains au sabbat, & lors qu'on le baptizoit, on y faisoit grande solemnité. P. La mere est vne Iuifue: demãdez à de Sains qui ont esté ses parrains & marraines, elle le vous dira en haste, peut-estre aura elle esté marraine, & le prince Moderne parrain, & sçaura biẽ le nom, F. les enfans des grands Seigneurs ont bien deux parrains & deux marraines.

On l'a bien porté en ces quartiers de Flandre, & Marie l'a aucunefois tenu entre ses bras, & est aucunefois porté au sabbat, & ce pour l'introduire à la vertu, & és loix de son pere. F. Et on ne le veoit point aussi comme il est: car il n'est pas tousiours si laid qu'il est: demandez à *Marie si iamais elle* ne l'a adoré & monstré aux festes.

Il commence desia auoir aage de discretion en malice, il n'a grandement moins que trois ans: c'est comme les enfans d'auiourdhuy, il ne faut pas attendre les quatre ans, & deuant les trente ans fera des siennes, & ne sera point cognu pour tel deuant les trente ans. Quand le prince doit venir en quelque part, on est aduerty deuant, *ainsi verra-on bien* des apparences de son regne. Il n'y aura iamais eu si fort, il a des gardes pour se deffendre, & ne demeure pas tousiours en vn mesme lieu, il est assez bien gardé, aussi bien il faut qu'il regne, il n'y aura iamais eu tel enfant. Et sur la fin de son regne sera abismé.

# DESCRIPTION II.

## *De l'Antichrist, par Marie de Sains le vingtiesme de Iuin.*

### CHAPITRE II.

LE vingtiesme de Iuin fut parlé de l'Antichrist par Marie de Sains en ceste façon : disant on a commencé de parler de l'Antichrist passé quelque temps au sabbat, & point grandement deuant que Louys Gaufridy fust deposé vn demy an deuant, selon ma souuenance au mois de Iuin ou Iuillet, les diables disoient qu'il estoit né d'vne Iuifue par vn Incube, & l'on l'a baptisé au sabbat, & fust baptisé par Louys comme prince qui le faisoit par office, ainsi comme le prince moderne le feroit maintenant, & fit-on vn grand banquet à son baptesme, & c'estoit le iour de sainct Iean Baptiste, qu'on l'apportoit au sabbat, & les diables disoient qu'il estoit bien arriué ce iour là, car ils luy seruiroient tous de Precurseurs, quand il seroit venu en aage, & l'enfant seroit donné à Belzebub, & le recogneut, & le tint pour son fils, & on le nomma *Dieu createur du*

*Ciel & de la terre , & de la mer , & de toute chose* , & on l'a nommé aussi *Christ vray Messie* , & on tenoit alors le sabbat vers Paris en France ; d'autre nom propre il n'en a point, & on l'a adoré pour Dieu & glorificateur, & aucuns des diables aussi. I'ay esté la marraine auec Magdelaine, & Louys,& le prince Moderne, ses parrains. Et Belzebub & Leuiathan luy firent donner le nom, & me souuient bien que Louys le nommant, le nomma en Latin.

Estant au sabbat on se met à genoux deuant sa mere, & on la saluë disant *Aue*, &c. & ie l'ay fait aussi, & fait-on les Samedis feste d'elle comme de nostre Dame : & elle est là presente,& les princes des diables sont assis aupres du prince & de la princesse du sabbat, & apres les princes, est assise la mere de l'Antichrist, & sauf qu'elle n'est pas assise aupres du prince. Elle est en vn estat plus haut que ie ne suis, & est plus honorée, & s'abandonne à toute bestialité ,sodomie, & meschanceté, comme les autres : on l'appelle la *Belle Fleur*. Il me semble qu'elle est plus vieille que ie ne suis, elle n'est pas trop ieune.

Les bons iours on apporte Leuiathan au sabbat, & on l'a apporté le iour de la Pentecoste, de la saincte Trinité, & du sainct Sa-

crement, & on le baille l'vn à l'autre, & à tous ceux de la table. Premierement la mere l'a, & puis on me le baille, & quand on l'a à table, ce n'est que pour ioüer auec. Il a vne fiere mine, mais estant là ne parle point fierement. Le diable parle par luy, on luy enseigne de faire comme les autres, à blasphemer, & à faire les iniures contre nostre Seigneur. Il me baisoit & accolloit, & me disoit que i'estois vne belle fille, que i'auois de beaux cheueux, & parloit comme vn homme, & disoit que i'auois de beaux yeux amoureux. Et Belzebub luy dit, que i'estois sa marraine, & lors il respondit, elle est droictement agreable ; & c'est quasi tout le mesme les autres iours, & parloit grandement d'amour, & s'il n'estoit vn diable, il ne pourroit faire ce qu'il fait. Car il parle de toute sorte de langues aux autres, & à moy en François, & fait comme le diable qui parle à chacun selon sa langue, il en font grand estime, on l'appelle Dieu & Createur, & il nous appelle ses creatures, & ie ne le croy point qu'il soit ainsi, & aucuns simples le peuuent croire.

# DESCRIPTION III.

## *De l'Antichrist, par les demons exorcisez le vingtiesme de Iuin.*

### CHAPITRE III.

LE vingtiesme de Iuin fut parlé de l'Antichrist par les tesmoins en telle maniere. Il y auoit tant de gens pour voir baptiser l'Antichrist, comme si son Altesse auroit vn enfant à baptiser. F. Il n'y eut oncques tant de gens à nul baptesme comme à cestui-là. C. Tout y estoit assẽblé, & Simone aussi. P. & tu n'as pas demandé à Marie de Sains, ce qu'on a donné aux Fonds. Ie vous asseure qu'on a dõné des principales bagues à l'hõneur du pere & de l'enfant, & ne sçauroit on donner dauantage qu'ils ont donné. C. Et ce qu'ils ont donné si souuent au pere, l'ont renouuellé au fils P. Ils ont donné les deux parties, sçauoir corps & ame. F. Et ne donnent point tousiours tel don. P. Et sont encor prests à faire seruice, ce ne sont point des tasses d'argent, ce sont vaisseaux qui ne sont point fabriquez des hommes. *Aussi* ce n'est point vn enfant ordinaire.

Si

Si vous parliez à luy, il vous rendroit bien responce, il a quant & soy la science infuse. C. Il est tout confirmé en malice, voire dés à cette heure. F. Il a bien employé son tẽps depuis qu'il est au monde. Il n'a pas attendu apres vn an pour parler, & c'est sa sapience, il sçait parler toutes langues, & est doüé de tout: C. il sera en cõcupiscẽce des femmes, comme son pere. P Et ce n'est pas d'auiourd'huy qu'il est doüé de tout. C. Il a les vertus contraires à l'autre. P. Il est formé pour estre l'Antichrist, & succedera au pere, & aura sa sapience, & aura toute sa possession. C. Et commandera aux diables, & y a desia commandé, l'autre a mis le monde en ioye, luy le mettra en desolation, l'autre a chassé les vices, cestui cy les semera plustost.

P. C'est vn enfant desiré, & n'aura point les yeux aimables, F. aussi n'aura-il pas les pieds comme les autres, quand on le verra on le sçaura, & tu ne le verras pas. Demandez à Marie, & elle le vous dira, il ne luy faudra pas de plattes pantoufles: & quand on vous dit que ce ne sera pas vne creature comme les autres, que voulez vous que ie vous dise. Les vostres sont de chair & d'os, & plats, & les siens ne seront point plats F. Il aura des griffes comme vn diable, car c'est vn enfant de diable. P. Il les aura en ceste maniere qu'il

marchera sur ses griffes, & ne luy faudra point de pantoufles. C. Ses mains aussi seront des griffes, & ne luy faudra pas de gands. P. Et ses griffes seront pour attirer les gẽs. C. Il les a desia mis en œuure, il a desia marqué au sabbat. F. En fin aura les yeux espouuẽtables & estincellants. P. & ne les aura point droictemẽt si petits que vous. C. Il y a presse pour le voir quant on le porte au sabbat, on le baise, c'est la recreation de la table, Marie le sçait biẽ. P. Et le prince le sçait aussi bien que Marie, & Simone n'est pas vne demie lieuë arriere d'elle. C. Et Magdelaine dira bien autãt que celle-cy, & sera interrogée, & si les autres le serõt, elle le sera aussi. Simone le void si volõtiers. F. C'est mon cœur cy, mõ cœur là. P. elle le seruoit bien, elle estoit si ioyeuse de sa venuë, elle a maintefois desiré sa venuë. *Demandez le à Marie: pour en auoir la iouïssance.*

Toute sorte de maux regneront en son temps, il fera son deuoir pour attirer à mal faire, & tout ce qui est escrit en l'Apocalypse aduiẽdra. C. & aduiendra si bien que tout autre chose. *P. Il aura des subiets assez,* ses gens s'épandrõt par tous les quartiers du monde, cõme fait le diable. F. Il ira par tout, aux Indes, & au Iappon aussi. P. Et comme le diable est bien allé à sainct Anthoine & ne

luy a point nuit pourtãt. C. ainsi de mesme, encor qu'il s'espande par tout, il ne pourra nuire par tout. P. non plus que le diable peut nuire par tout : car il y aura vne puissance qui passera la siéne, comme a esté tousiours, & est pour le present, & sera iusques à la fin & tousiours. C. Et les meschans ne pourront point en certaines villes preualoir contre les bons, & ceux qui diront Messe en ce temps là auront à souffrir P Et on la dira comme on la dit en Hollande. Fr. secretement. P & point aux Eglises. Fr. & ceux qui la voudront ouyr, se pourrõt bien cacher: car la plus grande partie tombera de son costé. C. Et il y aura des cõsolateurs, s'il y a des persecuteurs : le sainct Esprit n'est non plus mort pour le present, que du temps des Apostres. P. des consolateurs il n'y en aura gueres pour ce temps là, & où il residera auront vn peu plus à souffrir qu'aux autres lieux où il n'y aura que de ses suiets. Il ira de place en place, & ne demeurera point tousiours en vn mesme lieu, & le commandement est tousiours le premier où la Cour se tient.

## DESCRIPTION IIII.

### *Par les demons.*

### CHAPITRE IIII.

LE 21. de Iuin les demons ont parlé de la beste de l'Apocalypse en ceste maniere. La beste signifie le diable, & l'Antichrist sera vn diable, nõ parce que se soit vn diable: car il est né d'vne mere, mais parce qu'au reste il symbolisera auec le diable, & qu'il fera œuure de diable: car s'il est conceu d'vn diable, il ne peut grandement estre meilleur qu'vn diable. P. Et tu me demande, *Pater*, pour sçauoir la difference entre le nombre, le nom, & le charactere de la beste, & il y en aura qui demanderont, si ie n'ay iamais communiqué auec vous: & ie vous dis, *Pater*, que ie n'ay iamais esté à l'escole pour resoudre ceste question, & pour mettre difference entre le nombre, le nom, & le charactere de la beste: c'est vne matiere qui ne se peut vuider en trois iours. Il y a toutesfois difference entre la facture, & le nom d'vne personne. Quand on appelle chacun par son nom on est entendu, & si vous voulez appeller quelqu'vn, il le faut appeller par son nom. Et comme il y a trois choses en vn homme, la facture, le nom, & le surnom: & par ces

trois choses on vient à cognoistre vne personne; ainsi des trois surnommez, on cognoistra la beste. Et quand sainct Iean viendra, il vous expliquera que cela signifie: que sçait la creature de cela, elle n'a pas estudié en l'Apocalypse, & nous ne trouuerõs point la resolution encor d'icy à quatre iours, l'Apocalypse ne peut pas estre si tost entenduë. Il se fera aussi transporter en vn clein d'œil là part où il voudra, & ce sera tout ainsi comme au sabbat, sans qu'en cela rien luy soit impossible. P. Car il aura la puissance du pere pour transporter soy ou ses gens, & ce sera pour cela qu'ils croiront en luy, & diront pour cela principalement qu'il est tout puissant; & ne sera on point de ses gens, si on ne consent à luy, & tous ne croiront point en luy, & maintes y aura pour cela, qui auroit les yeux creuez, & la langue arrachée, & cracquera les membres, & iointures des personnes, & les arrachera, & les ayãt arrachées, iusques à la moitié qu'ils s'en aillent en chercher apres d'autres Et bienheureux ceux qui ne seront point de ce tẽps P. Et plus heureux ceux qui sçauront endurer. C. Et vous serez heureux qui ne serez de ce temps là, & aurez vne grace particuliere. P. Et ne seront point sans grace ceux qui seront de ce temps là: car se seront des

cruels martyres qui se feront. C. Et on fera ce qu'on n'aura iamais fait. P. Et auec tout cela, il y aura vne puissance plus grande que la sienne, & IESVS sera Redempteur iusques à la fin. C. car si tout tomboit de ce costé là, tout iroit mal.

P. Sa marque sera le cachet du pere, & tu me demãde qu'elle figure il aura. Ie vous dis qu'il est plus grãd qu'vn mouton, & sera graué profond: plus est le graffin profond, plus marque il. Ce sera vn oiseau à quatre pattes auec vne queuë, & des cornes, vn peu plus furieux qu'vn bœuf, il marche auec fierté, il marche auec deffẽce, & la teste platte, & plus que celle d'vn bœuf, a le poil plus gros que celuy d'vn mouton, & volõtiers noir, c'est vn masle aussi. Ce n'est pas vne beste trop douce, mais plustost farouche, il a la teste retirée en soy, il est barbu, & deuore C. c'est vn B. & si i'estois pres du bouc, ie ne serois point icy. Et tu demande si le charactere sera au frõt. F. & où seroit-il, mieux pour estre veu. P. *Pater, Pater*, ce ne sont point des jeux, tout cecy est conforme à l'Escriture, & l'vn vient sur l'Esté, & l'autre sur l'Hiuer.

Et vous demandez, s'il n'aura point pour nom Pierre ou Iean, & ie vous dis que c'est vn nom plus fort, & sera nõmé ainsi, quant il regnera. C. Et nostre Seigneur sçait bien

pourquoy il le fait dire. F. Aussi falloit-il, que tout fust dit icy pour honorer saincte Brigitte. Et notez que ce mesme iour tandis que les diables parloient des pieds & mains de l'Antichrist, & de sa marque, & physionomie, le Pere Michaëlis Franciscain alla sur le mesme tẽps interroger Marie de Sains, & elle dit conformement au dire des diables, qu'il auoit des griffes au lieu de pieds & de mains. A dit aussi, il a des yeux terribles, noirs, & grands, & qu'elle l'auoit porté au baptesme, & que les diables auoient porté les torches, & que le charactere de de l'Antichrist, estoit vn bouc: disant ie suis estonné de dire cela Et parce que ledit frere Pierre Michaëlis auoit parlé de la marque, deuant que sœur Peronne en eust parlé, voila pourquoy elle commença à dire les proprietez d'vn bouc, comme dessus: Disant que c'estoit pour monstrer que la creature ne le disoit point pour l'auoir veu, ny oüy; car la creature n'a iamais veu vn bouc.

C. Et tu n'as pas demandé quel odeur il auoit, il aura si bon odeur, *Pater.* P. En fin ce sera vn enfant different aux autres. Fr. C'est vn beau petit perdreau pour son aage. P. remply de toute vertu. F. renuersée.

Sa marque ne sera pas mussée, ne sera pas

au bout du pied, ny sur le corps, ains chacun monstrera sa marque, & sera visible Et ceux qui seront marquez, eschapperont & se monstreront. Et ceux qui voudront estre des siens, crieront nous voulons estre des tiens, & ceux qui voudront estre des siens seront bien tost marquez. Car on distribuera les subiets, & y aura plus d'vn cachereau, il cognoit desia bien le cachet de son pere, & sera donné au front, ou en la main. Et à ceux qui seront marquez, on ne fera rien. Il n'y aura qu'à leuer la main, & ce sera le signe general, & seront aduertis deuant, comment ils se deuront comporter, pour estre de ses gens. Fr. Et vous estes esmerueillé, pourquoy celuy-cy ne parle plus, & ie vous dis qu'il n'est point tousiours temps de parler, il y a quelque occasion.

---

## DESCRIPTION V.

### *Par Marie de Sains.*

### CHAPITRE V.

LE 21. de Iuin on alla parler à Marie de Sains à cause de ladite taciturnité, & interrogée sur le nom, & le charactere de la beste, a dit apres plusieurs & lõgues caulla-

tions & subterfuges Belzebub & Leuiathan ont dit au prince Moderne, & à Louys qu'ils l'eussent à nommer ainsi, *Tu es Deus cæli atque terræ.* Et moy Marie de Sains confesse que les diables m'ont incitée, tandis que i'ay escrit le nom, de ne point mettre *Atque*, mais *&*, afin que la signification eust esté corrõpue: car il n'y eust eu vne lettre moins pour la signification s'il y eust eu *&*, & non, *atque*, & c'estoit *u*. Disant vous autres pouuiez bien rendre graces à Dieu: car i'ay dit maintenant la verité, & non de moy-mesme, mais Dieu m'a fait dire la verité: & cestuy-là est son propre nom, & aura encor des autres noms, & donnera luy-mesme le charactere soit sur le front, ou sur la main, & les plus signalez seront au front, parce qu'il est fort visible.

Ce mesme iour on a proposé aux filles deux questions touchant le nom propre de la beste. Premierement pourquoy elles l'ont appellé plustost, *TV es DeVs CæLI atqVe terræ*, que non, *cælique terræque Deus*, car le *666.* se trouue en celuy-cy aussi bien qu'en l'autre. Et fut respondu que c'estoit, parce que la nuict ne vient point, deuant le iour. Aussi parce que l'Antichrist ne peut auoir rien de vray ny veritable en soy; & n'ayant point crée ny ciel, ny terre, ny crea-

ture raisonnable ou irraisonnable, il ne peut auoir le nom de vray Dieu : car on ne peut dire estre ce qui n'est point vray. Et au vray Dieu on ne dit point, *Tues*, mais on dit absolument, *Creator cæli & terræ*, comme appert par la creance. Et quand on a demandé au vray Dieu son nom, il a dit, *Ego sum.* Et quand on demandera à l'autre son nom, il respondra mon nom m'a esté donné, *Tues.* Et quand on demandera à ses gens qu'il enuoyera, leur nom, ils diront, *Tu es* nous a enuoyé. C. Et ne diront point, *Ipse qui est.* P. Et pour autant qu'il n'a iamais crée creature, ny créera, ny sçauroit créer: voila pourquoy ce nom ne luy est qu'imposé. Et n'estant qu'vn nom d'impost: car il ne sera pas le vray Dieu, ny le vray Createur, on l'a appellé, *Tu es Deus cæli atque terræ*, & non, *cælique terræque Deus.* C. Et cecy n'a iamais esté reuelé iusques à present, car il n'estoit pas encor necessaire.

Apres cela on a encor demandé pourquoy le diable incita la magiciẽne, lors qu'elle escriuit le nom de l'Antichrist de mettre, *&*, & non, *atque*; & cõment se pouuoit corrompre la signification du nom par ce changement de mots, veu que ces conionctions sont synonymes: vne des filles respõdit, il demande des choses si hautes, & vne autre dit,

attend, *Pater*, il vous le dira, mais tu n'auras rien sans requeste. Et apres que l'exorciste eust inuoqué la grace du sainct Esprit, sœur Peronne respondit. On incitoit la magicienne, *Pater*, à escrire, *&*, pour, *atque*: car il n'y peut estre, *&*, mais il y faut, *atque*: parce que l'vn est tenebres, l'autre lumiere. Et ceste diction, *&*, n'est pas par tout tenebres. En vostre *Credo*, vous dites, *&*, & n'est point tenebres, mais icy disant, *&*, vous blasphemeriez, & la lumiere ne peut estre auec les tenebres. Allez visiter vos liures, *Pater*, & vous le trouuerez. Car celuy-là, sçauoir, *atque*, correspond à la verité, & l'autre n'eust point respondu. Or tenebres & lumiere ne peuuent s'accorder ensemble: car l'autre estoit cõtraire à l'Escriture. Et le prince Moderne en dira bien d'autres que Marie, & dira des maux generaux qu'il a fait par toute la Republique Chrestienne. Et il faut, *Pater*, encor que l'vn soit d'vn costé, & l'autre de l'autre, que ie vous le monstre, & quand vous ne m'entendrez point, que ie m'explique à vous; & quand vous aurez failly, que ie vous redresse, &, *Pater*, ie ne vous redresseray pas de moy-mesme.

# DESCRIPTION VI.

## *De l'Antichrist, par les demons.*

### CHAPITRE VI.

LE 22. de Iuin les demons ont parlé du iour de la naissance de l'Antichrist en ceste maniere. P. On fera, *Pater*, commemoration au sabbat de la naissance de l'Antichrist: tous les ans on en fait commemoration & grande feste, *à tout Seigneur tout honneur*. Le prince se prepare à cela, & tout s'en ira preparé pour tant mieux solemniser la feste, & ieusneront, mais ce sera vn ieusne à reuers, il ira commettre quelques œuures de ses bonnes œuures ordinaires: il ira premierement contenter sa nature lubrique en toute sorte pour estre tant mieux disposé, & cela autant que le temps le permettra, & cela pour faire autant plus de deshonneur à l'autre: & fust né le iour de sainct Iean, & n'a point esté né en plein iour. Le prince fera la Messe, & la Chasuble n'est pas auec la Croix, & a sur soy la figure de la beste. Et cõme la nuict de la naissance du Fils, la nuict de Noël, on en dira trois, &

fera-on trois oblations durant les trois Messes, & on a commandé de faire ces trois oblations. Il faut qu'vn chacun s'y trouue, c'est iour d'attéte; chacun viendra à l'offrande; chacun luy offrira ce qu'il luy plaira, & les trois premiers iront deuant, apres la suitte suiura. *Pater*, il acceptera tout, & les remerciera bien de leurs offres. Ils renouuelleront leurs vœux & promesses, & luy donneront corps & ame, & tout ce qu'ils ont; & iront signer leur renouuellement. Ils feront aussi tous sacrifice de paillardise, la premiere oblation sera des cedules, à la deuxiesme on donnera les dons: car à la premiere tout ne seroit point consacré. Bref se feront des choses execrables ce iour là, & allant à l'offrande, on donnera la paix à baiser, & la paix ne *sera point le derriere de l'Antichrist*, mais l'autre. A la premiere offráde on baisera la paix, à la deuxiesme Messe on ira à l'offrande auec le *Corpus Domini*, & quand la saincte Hostie luy sera offerte, il sera posé au mesme lieu qu'on vous a dit, sur les parties de deuant, & ie vous auois dit que ce seroit la paix, & la patene. La troisiesme offrande seront blasphemes, & on y blasphemera aussi la Mere de Dieu, & non seulement le Fils; chacun y aura son tour.

Puis auec vne grande exclamation, vne des filles a dit, ô Chrestiens combien deuez vous admirer l'humilité de ce grand Dieu, vous qui cognoissez les iniures, & outrages qu'on luy fait! P. Et qui se font contre luy, & contre sa mere : car ils participent aux honneurs, & deshonneurs faits à l'vn & l'autre. C. Ce qu'on a fait au fils, on le fait à la mere, & ce qu'on fait à la mere, on *le fait au fils*, chacun aura sa part. P. Non nõ, *Pater*, toutes les iniures qu'on luy fait ne sont point publiques, ny ne se font point en plein marché. Ils disent que sont toutes bourdes, ce sont vrayement de belles bourdes, ce n'est pas pour mon plaisir que ie dis tout cecy, c'est par contrainte. Ils meritent que la terre s'ouure, & les engloutisse : si on me laissoit faire, ie les emporterois tout à ceste heure en corps & ame; & il est vray; mais ils sont gardez à cel'e fin qu'on vienne à cognoistre la verité, & seront contraints de dire la verité pour donner à cognoistre la grande bonté & patience de ce grand Dieu qui endure tant de vilainies de ces meschants là; sans cela ils seroient emportez: & apres on dit que ce sont fables, non non, *Pater*, ce ne sont point resueries qui me pourroient venir en mon esprit. C. Ce sont autant fables comme le *Corpus Domini* est

contenu au sainct Sacrement de l'Autel sous les especes du pain. Fr. Et tu pleurerois des larmes de sang, si tu sçauois les iniures qu'ils font au sainct Sacrement.

On preschera aussi, *Pater*, & il y aura sermon sur la venuë & naissance de l'enfant. C pour exhorter chacun. P. On parlera de ses forces & puissances, & qu'il aura la domination par tout : chacun sera inuité à luy porter honneur & le seruir : Marie vous racontera bien le sermon qu'elle aura oüy. C. elle vous racontera le tout & ce qui s'y passe. P. elle retient bien, pour le mieux prattiquer. Fr. ô que ne nous laisse-on faire, nous les emporterions tous aux Enfers. P. Mais il faut que tout soit cognu deuant; car il est vray que tout cela se fait, en doute qui veut : & quand tout sera cognu, alors comme alors, bon iour bon œuure, & ne dureront point longuement : voire mesme s'il n'y a changement, & s'ils persistent en leurs meschancetez, ils seront emportez. C. Car les diables ne criẽt autre chose, & Dieu ne le permet point : il veut que ses iniures soient cognuës deuant, par tout le monde, pour monstrer sa grande bonté, & Dieu sera encor loüé. Fr. en ses vilains & ords sacrileges. P. Et iusques à present, on ne les cognoist point ainsi

Fr. *Pater*, *Pater*, si ie pouuois estre à ceste heure en la place de ces miserables, ie ne ferois point ce qu'ils fōt, & ie ne peux pourtant, & eux ont encor le moyen pour s'amender s'ils veulent, & non moy. Ie ne peux iamais retourner en grace, ma sentence est donnée, ie seray tousiours diable. C. Et si les hommes n'y mettent bien-tost du remede, nous aurons bien-tost le dessus. Fr. Et si on ne nous faisoit dire tout cela, nous ne le dirions point. P. On l'auoit tenu secret iusques à ceste heure. C. Et l'eust on encor bien tenu. Fr. mais il nous le fait dire presentement à nostre grande confusion.

---

## DESCRIPTION VII.

### *De l'Antichrist, par Marie de Sains.*

### CHAPITRE VII.

LE 23. de Iuin Marie de Sains a parlé du iour de la naissance de l'Antichrist en ceste maniere. Les Hosties qu'on doit offrir à la seconde Messe seront consacrées à la premiere, & puis on les consommera en maintes manieres execrables, & on baisera les parties honteuses de l'Antichrist, & on les

les touchera auec la saincte Hostie. A la troisiesme Messe, on portera du vin consacré chacun en vn Calice, & cela se fera par les principaux l'vn apres l'autre, & l'Antichrist y mettra ses parties honteuses dedans; & puis on consommera le sang ordement comme la saincte Hostie; apres toute l'assemblée viendra à l'entour pour voir l'Antichrist, & n'auront point d'yeux pour le regarder.

Ieudy passé m'auiez demandé si on n'auoit point fait de sermon: & ie te dis que non, & le diable me dit, mentiras tu; n'ay-ie point fait vn sermon, & me le vouloit raconter, & ie ne l'ay voulu escouter, & maintenant me le raconte pour vous le dire: disant, Belzebub s'assist en son throsne en forme de Prince, & dit.

*Mes amis, voicy auiourd'huy mon fils venu en terre, il a auiourd'huy esté baptisé, & a esté nommé*, Tu es Deus cæli atque terræ. Tu es, *c'est celuy qui est & sera en toute eternité & & son regne sera sans fin:* Tu es, *comprend toute chose, il est tout puissant, tout sage, tout bon, tout beau, & toutes perfections sont en luy: Mes amis, c'est vn nouueau soleil venu au monde, lequel est figuré par l'Escriture, c'est le Messias de si long temps promis. Il menera vne vie admirable; toutes les œuures qu'il fera seront aussi ad-*

mirables. Il regnera en Roy à l'apparence, & sousmettra à luy tous les Royaumes du monde : Il enseignera vne nouuelle loy: ô qu'heureux serõt ceux qui le seruiront. Car c'est vn Dieu puissant qui recompensera bien ses seruiteurs qui luy feront bon seruice, mais aussi sera rigoureux à ceux qui se rebelleront contre luy, & les tourmentera de tourmens terribles.

Mes amis, si vous cognoissiez ses conditions, vous l'aimeriez: tant c'est vn Dieu d'amour pour embraser vos cœurs. Sera tres-riche, & recompensera bien ceux qui luy feront bon seruice. Si vous desirez receuoir recompense de luy, il vous luy faut maintenant faire grand honneur. Il a maintenant la sagesse qu'il aura tousiours, & cognoist dés maintenant ceux qui luy font seruice; taschez bien de tout vostre cœur de luy estre agreable. Si vous obseruez bien tous ses commandemens durant vostre vie, & si faites toutes vos œuures pour luy, & si vous donnez aussi à luy vostre cœur, vostre ame, & vostre corps, & si vous venez offrir à sa Majesté tout ce que creature pourroit offrir; quand il aura regné au monde, il montera au Ciel auec grande magnificence & vertu; & quand il sera assis au throsne de sa gloire, il aura souuenance de ses bons amis, qui l'ont si bien seruy au monde, & obserué ses commandemens: il leur prepare en sa gloire des sieges resplendissans comme vn soleil, & seront assis auec toute ioye

*& allegresse, & consommation de tout bien qu'un cœur sçauroit desirer.*

*Mes amis, desirez vous la ioye d'un tel bien, il vous faut efforcer de vous preparer pour le gaigner, car on n'a point de recompẽse sans peine. Et un des plus grands plaisirs que vous luy pouuez faire, c'est faire le plus d'iniures que pourrez à Iesus-Christ & à la saincte Eglise; & blaspherner son nom, & estre cruel aux creatures, & exercer les actions de luxure: car mon fils bien-aimé se paist en ses œuures là; & si luy voulez estre agreable, il vous les faut commettre souuent, & en ce faisant vous donnera sa grace, & à la fin de vos iours vous fera participant de son bien, & de sa gloire.*

Puis disoit, on a chanté aussi *Gloria* par les diables, & non point ce *Gloria* qu'on dit à la Messe, on l'a chanté ainsi: *Gloire soit à Lucifer qui a enuoyé un nouueau Dieu en terre, tant desiré, tant souhaitté qui estoit promis de toute eternité. Pere tout puissant nous vous loüons, nous vous adorons, nous vous magnifions, & nous vous rendons graces de ce grand benefice, que vous auez de nouueau enuoyé en ce monde pour le bien & le salut du genre humain: car c'est le Messie, le Sauueur, le Redempteur promis en la loy. Resioüissons nous tous à la venuë de ce nouueau Roy, nous serons un iour participans de sa gloire. Benist soit le pere qui la engendré. Benist soit la mere qui la enfanté. Benist soit le ventre*

*qui la porté. Benistes soient les mamelles qui l'ont allaicté. Beniste soit la terre sur laquelle il marchera. Benist soit l'air qui luy donnera vie. Benist soit Babylon où il est né. Benist soit Capharnaum ville de son education. Beniste soit Hierusalem où il tiendra son siege royal. Benists soient ceux qui le seruiront. Benists soient ceux qui l'aimeront, & qui accompliront ses commandemens, & beaucoup plus heureux ceux qui seront participans de sa grace, & de sa gloire.*

Et notez que Marie de Sains, durant qu'elle dictoit ce que dessus, nous dit, mon Pere le diable me vient aider, c'est signe qu'il veut que tu le sçaches; & j'auois pensé de ne le vous point dire: & ie n'auois point fait mention du Pere au *Gloria* susdit, mais me commanda de vous le dire.

---

## DESCRIPTION VIII.

### *De l'Antichrist, par Marie de Sains.*

### CHAPITRE VIII.

LE 23. de Iuin, Marie de Sains a parlé du Precurseur, & de la noblesse de l'Antichrist en ceste maniere. Il n'y a pas longtemps que i'ay oüy parler de l'enfant de

Magdelaine, puis disoit qu'elle auoit eu vn fils, & qu'elle estoit accouchée à saincte Vrsule, & que l'on l'auoit baptisé au sabbat; & non auec si grande solemnité, que l'Antichrist, & que l'enfant n'estoit point contrefait comme l'Antichrist, mais estoit parfait comme vn autre : & on disoit qu'il estoit de Belzebub & de Louys, toutesfois on l'attribuë plustost à Louys. Il nasquit enuiron le iour de Noël, vn demy an deuant l'Antichrist, & fust esleu à bonne fin pour estre Precurseur de l'Antichrist, & Magdelaine le sçait bien, & si elle ne le sçait pas, aussi ne le sçay ie point : car elle estoit aussi au sabbat, & au conseil, qui n'est pas entendu de tous, sinon du Prince, & de la Princesse, & de quelques autres principaux. Apres fust interrogée du nom de Precurseur. C. Premierement a dit, on l'appelle S. Iean par mocquerie : car sera luy principalement qui baptisera, & preschera ; depuis a dit qu'il estoit appellé Sauueur. Et interrogée s'il ne se nommoit point *Acucq* (ainsi comme nous pensions auoir entendu de Magdelaine) a respondu, le diable me dit qu'elle ne vous a pas bien dit le nom de son fils : & que vous y adioustiez vne syllabe, & son nom sera *Adocucq*, qui sera nourry auec l'Antichrist, & quand l'vn vient au sabbat,



BIBLIOTHECA REGIA

aussi vient l'autre. *Adocucq* n'est pas possedé, & ne dit point des paroles comme l'Antichrist qui sont tous deux nourris aux parties Orientales, Louys le voyoit volontiers. Et quand l'Antichrist viendra, il y aura auec ce Precurseur plusieurs diables en forme humaine, & prescheront auant le monde, & diront que le Christ & le Messie est venu en terre: & disant qu'il y aura vn nouueau soleil quand il viendra venant de la partie Orientale; & qu'il y en aura plus qui croiront qu'il est le Messie, qu'il n'y en a eu de nostre Seigneur. Il viendra en apparence de Roy, & tous les magiciens qui seront en ce temps là, viendront aussi, & le seruiront pour exercer sa rage contre les Chrestiens.

Les diables seruiront de bourreaux pour martyriser ceux qui ne voudront point croire en luy. Ils feront de nouueaux tourmens qu'on n'a iamais oüy, & qu'on exerce en Enfer afin d'esbranler les Chrestiens. Il destruira l'Eglise Catholique, & abolira la Messe. Il fera mettre sus les heresies qui auront esté abolies deuant sa venuë, & deffendra qu'on n'adore autre Dieu que luy: c'est pour cela qu'on ne fera plus de Messe. Il fera rompre les Images, abattre les Eglises, rompre les Cloistres, & fera eriger des Synagogues & Temples pour luy offrir des

sacrifices: & où il ne sera present, on fera vne statuë semblable à luy, & on luy fera honneur comme à sa personne. En public ne cognoistra autre Dieu que soy-mesme: mais en secret adorera Lucifer qui viendra hors de l'Enfer, & luy donnera force, ce sera le demon de l'Antechrist.

Il fera par les magiciẽs prescher que paillardise est chasteté, & ainsi des autres pechez, commandera aussi de blasphemer Dieu, & exerceront grãde cruauté contre les Prestres & gens de Religion. Aussi i'ay ouy dire au sabbat qu'il sera si horrible que personne ne l'osera regarder, ny se trouuer deuãt luy, & il y en aura beaucoup qui l'adoreront pour Dieu, craignãs les tourmẽs. Ils ont dit aussi qu'il destruira Rome, parce que le siege Pontifical est là, iaçoit qu'il ne vienne point d'abord sieger là. Ils disent aussi qu'il aura beaucoup de gens pour luy: les Iuifs seront pour luy, parce que le Messie est promis pour cette nation: Aussi dit-on que les Iuifs l'accõpagneront ainsi pour venir exercer sa rage contre l'Eglise. Il aura des gens si forts, que les Chrestiẽs ne pourront resister. De leur sacrifice ie n'en ay point oüy parler; mais ie crois qu'ils luy sacrifierõt des enfans, & de l'encens comme au sabbat, & estime qu'on luy offrira les

Chrestiens en sacrifice. Ils disent aussi qu'il y aura vn nombre infiny de martyrs, & qu'il aidera bien aussi à les martyriser ; & disent qu'il despecheroit bien vn hōme auec ses griffes. Ils disent aussi qu'il fera des miracles, qu'il resuscitera les morts, qu'il fera aller les boiteux droit, qu'il guarira les malades, qu'il fera descendre le feu du ciel, qu'il montera au ciel aussi: qu'il fera beaucoup d'actes prodigieux; & où on aura fait, de ses statuës, il y fera entrer le diable afin de donner responce pour faire accroire que c'est la statuë mesme. Et plus viendra-on auant, plus parlera on de ses actes, mais il est encor ieune.

---

## DESCRIPTION IX.

### *De l'Antechrist, par les demons.*

### CHAPITRE IX.

LE 23. de Iuin les demons ont parlé de l'Antechrist & de sa noblesse en ceste maniere. P. vous n'auez pas esté pour riē là haut, elle n'a pas cōtredit en rien à ce qu'on dist hier, & vous a parlé là haut de l'enfant de Magdelaine, ce sera vn amoureux en-

fant, & sera gay assez, & ne sera pas de telle facture comme l'autre. Cestui-cy sera bien vn peu plus agreable, il ressemblera à la mere, sera beau, & ne sera point si rude que l'autre, sa forme sera plus delicate. C'est le bien-aimé, le mignon du Prince, & le void si volontiers, & n'a gueres moins que quatre ans, il est né l'an 1609. & est vn peu plus vieux que l'autre de demy an. C. voire passe demy an, & sera comme sainct Iean. P. apres l'Antichrist. C. & ce nom *Adocucq* contient beaucoup. P. & qu'on aille bien considerer le nom, & on sçaura ce que c'est, ce ne sera pas le *Tues*, & sera sage & d'vn grand esprit. Il sera fort aussi, son nom le porte, & aura bien cognoissance de sa mere, il faut qu'il sçache d'où il vient.

P. *Adocucq* n'est point seul, il y en a encor d'autres nez que de Magdelaine, pour tenir compagnie à l'Antichrist. Marie n'a pas dit comment les siens sont appellez: si les siens sont fondu, aussi sont ceux de Magdalaine, & sont autant fondu pour Magdalaine, que pour Marie. Non non, *Pater*, Marie en a eu, & Simone aussi, encor qu'elle soit ieune. Marie en a eu plus d'vn, & vous sçaura bien dire les noms, & aussi de ceux de Simone, elle sçait bien tout, elle plaide par autruy, & point de soy, & ce sont des fils

qu'elle a. C. des filles il y en a peu, on les met d'vn autre costé. P. Simone a eu vn beau gargouseau icy. C. & vn autre encor deuant que venir icy. P. Il faut que Marie le dise & deuant qu'il soit deux iours, & d'elle & de Simone aussi, & dira bien en quel temps sçaura esté. P. Magdelaine les cognoit bien tous. C. Et elle sçauoit bien où estoit son enfant, on l'apportoit tous les iours.

Ils seront tous enfans d'honneur, les enfans des sorciers ne seront que des torque-souliers, ceux-cy seront les Gentil-hommes, seront tous enfans de grande qualité, des *Princes & Princesses*, *des Madames*. C'est qu'on les nourrist si bien, il n'y a nuls enfans si bien gardez que ceux là, & sont apprins à l'aduenant. On leur enuoye des Maistres d'eschole pour les enseigner, & les verser tant mieux; & ce n'est és sciences humaines qu'ils sont enseignez, mais en vne science diabolique. *Pater*, il y a des commis pour les apprendre, il y a des braues assez qui y vont: ce ne sont point des petits Dialos qui y vont. C. tous les plus braues qu'on peut auoir, on les enuoye là. Pour celuy de Simone, il va dés ceste heure à l'eschole, il apprend desia les sciẽces de malice. P. Et Marie dira bien quel aage auront, & ses enfans, & les enfans de Simone, elle le

sçait bien : & ce n'est point d'vn an ou deux que Marie, & Simone sont corrompuës. C. *elle n'auoit pas dix-huict ans.* P. *Puis ont dit* ne vous souuient-il point, Madame, que Simone alloit vne fois à douze heures à la chambre, c'estoit alors que tout s'en alloit P. c'estoit là haut au priué du costé de la *montée que Simone accoucha : Des* Sains estoit auec & faisoit la Sage femme, & les Sages hommes estoient auec. C. mais on dira, n'a on point ouy crier l'enfant? P. La garde estoit la Madame pour l'emporter en voye : *& si vous le voulez sçauoir plus* clairement, le diable les a porté en voye : il y a vne maison propre où on les met tous dedans, & ceux qui ont la charge en sont soigneux assez : ils n'ont garde d'y faillir, ils ont des seruiteurs & seruantes.

## DESCRIPTION X.

*Du Cantique chanté au sabbat à l'honneur de l'Antichrist, & du sermon qu'on y a fait: des enfans de Simone, &c. & de leur nom, aage, &c. par Marie de Sains le 24. de Iuin.*

### CHAPITRE X.

LE 24. de Iuin Marie de Sains fust interrogée si Magdelaine auoit encor esté au sabbat depuis sa conuersion, C. respondit qu'elle y auoit esté de bien petit aage, mais qu'elle ne l'auoit pas veuë depuis sa conuersion. Interrogée apres du sermon de la nuict passée, a dit, Belzebub fist le sermon en ceste maniere.

*Mes bien-aimez, nous faisons auiourd'huy commemoration de la natiuité de mon fils bien-aimé, c'est la troisiesme année de son aage. Vous vous deuez bien resiouir; car vostre redemption approche, & les iours que vous serez recompensez de toutes vos peines & labeurs. Si vous seruez bien à mon fils en ce monde, & accomplissez ses commandemens de toutes bõnes œuures, que vous*

*ferez pour luy complaire, il vous en recompensera, & tout sera mis en ligne de compte depuis le premier iusques au dernier: car mon fils sera tres-liberal à recompenser ceux qui l'aimeront, & qui bien luy seruiront: c'est vn seigneur tres-admirable en ses œuures, iamais n'y eust n'y aura son pareil. Voila dés à present, comme vous voyez tous, il est remply de toute science & perfection: il sçait parler de toute langue, & est remply de toute vertu: mais lors qu'il commencera son regne au monde, il monstrera la grandeur de sa puissance. Il sera admiré de toute nation pour la grandeur de sa tres-haute Maiesté, & pour les œuures admirables qu'il fera. Mes amis, mon fils est vn abisme de toute perfection; & si vous auiez mille vies à donner, vous luy seriez redeuable: car vous auez receu de luy tout ce que vous auez; vous vous estes ce iourd'huy offerts à luy corps & ame, & tout ce que creature luy pourroit donner, il faut tascher d'accomplir vostre promesse employãt vostre ame, & vostre corps du tout à son seruice, vostre memoire en vous souuenant de ses benefices, vostre entendement en les considerant, afin d'inciter vostre volõté à l'aimer par dessus toutes choses. Vous estes bien heureux, mes amis, d'auoir esté les premiers participans de ce grand bien: il vous faut faire mieux vostre deuoir de luy complaire que n'auez fait par le passé, afin de receuoir ses graces & faueurs en ce monde, & estre en l'autre du nombre de ses esleus.*

Quant au Cantique de la nuict passée, a esté dit ainsi. L'Antichrist estoit assis au costé gauche de Belzebub, ayant à son costé *Adocucq*, & tous ceux de la Synagogue ont esté deuant à genoux, & ont chanté vne petite loüange à son honneur, comme s'ensuit. *Tu es Deus cæli atque terræ. Tu es celuy qui a crée le ciel & toutes choses cõtenuës en iceluy. Tu es celuy qui a crée les quatre elemens pour seruir à l'homme. Tu es celuy qui a crée la terre, & toutes choses contenuës en icelle pour seruir à l'homme. Tu es celuy qui a crée la mer, le feu, & l'air pour nous subuenir. Tu es celuy qui nous a donné le corps & l'ame, & tout ce que nous possedons. Tu es celuy qui nous donne la vie. Tu es celuy qui nous conserue de tous maux. Tu es celuy qui nous soustiens & nourris. Tu es celuy qui nous donne tous les plaisirs à l'homme, & tous les contentemens qu'il y a en ce monde. Tu es celuy qui donne la vie à toutes creatures qui sont sur la terre. Tu es ce grand Dieu admirable qui doit venir au monde. Nous vous loüons, nous vous adorons, nous vous glorifions, nous vous rendons graces pour le benefice, & faueur que nous auons receu & receuons, & esperons de receuoir de vostre Majesté. Nous vous prenons pour nostre Dieu, pour nostre Createur, & Sauueur, & Redempteur: & nous nous offrons tous à vostre seruice, & vous promettons tous d'accomplir*

*vos commandemens iusques à la mort, & iamais nous nous retirerons de vostre seruice.*

Puis a dit que l'Antichrist a fait vne telle responce apres qu'on eust chanté, disant. *Mes bien-aimez enfans, ie suis fort ioyeux de l'honneur que me portez, & que ie vous voy tant prests pour m'obeyr & accomplir ma volonté en toutes choses. Ie vous promets de ma part de vous bien recompenser de tous les seruices que me ferez, & ie tiẽdray compte de tout ce que vous ferez pour moy, & ne lairray rien passer sans recompense. Ie suis vn seigneur tres-liberal, i'accompliray ce que ie promets sans rien manquer. Ie vous prie de faire bien vostre deuoir de tousiours me seruir, & me porter honneur. Quand ie viendray regner en ce monde, ie vous prendray tous auec moy, & vous mettray tous en grand honneur. Et quand ie monteray en ma gloire, ie vous meneray auec moy, & vous recompenseray de tous les seruices qu'aurez fait pour moy*: Et apres ceste responce, ceux de la Synagogue ont crié tous ensemble : *Viue, viue le nouueau Dieu, qui est venu au monde, qui porte le nom tant admirable*, Tu es Deus cæli atque terræ.

Quant à ses enfans, & les enfans de Simone en a parlé en ceste maniere. Interrogée s'elle auoit eu d'autres enfãs que le present; premierement a dit que non: disant, ie le dirois bien encor que les diables fussent

presents. Apres disoit, les diables à ce propos m'ont menacé, disants, si vous ne confessez, & que nous venions vers vous, nous vous battrons, & disent qu'ils y viendroiẽt trois, & qu'ils me le feroient dire par force. Apres cela disoit, les diables crient d'vn costé, ne le dira tu poins: & tu crie de l'autre costé, & m'adiures de dire la verité par celuy qui me fait accuser par les diables, & vous & les autres me contraignez, & i'entends les diables. Apres cela respondit, ie vous ay dit & confessé vne fois que i'ay eu deux enfans masles l'vn au monde; & l'autre icy: & ce n'a pas esté d'vn homme, car il n'en va pas de maintenant, comme d'alors que i'estois: car ie n'ay esté autre que ie suis maintenant. *Adocucq* sera vn peu plus noir que sa mere, & il n'y a point grande difference entre le nom de celuy de Magdelaine, & le mien: car au lieu de vous auoir dit le nom du sien, elle auoit dit le nom du mien: car vn des miens est nommé *Acucq*, & le nom de l'autre approche de cela, & se nomme *Antiocucq*. Louys les a baptisé, Simone en est la marraine, le prince moderne le parrain de tous les deux: il n'y a que l'Antichrist qui a deux parrains, & deux marraines. Le plus grand a bien six ans, & recognoist pour pere des Incubes, & tient

Belzebub

Belzebub pour vn des principaux, & i'ad-uoué ce que les diables ont dit de la nourriture & education de mes enfans, ie les vois souuent, & les vis encor hier. Quãt aux enfans de Simone, les diables me disent que ie confesse le mesme d'elle, comme i'en ay fait de moy: aussi qu'elle auoit eu vn droit icy où ils vous ont dit, & que i'estois là, qui estoit au temps d'enuiron la minuict, & que son diable l'emporta. I'ay leué vn de ses enfans, & luy ay donné pour nom *Tosiucq*, l'autre du monde vient de cinq à six ans: Magdelaine a leué le premier, & fut appellé *Rayer*; c'est le nom d'vn diable du sabbat. Puis disoit, encor que ie confesse cecy, ie ne le crois pas pourtant, & vn peu apres disoit, il ne tenoit qu'à moy de ne point nommer mes enfans, iaçoit que les diables me menaçassent, disans. Nous viendrons trois, & vous battrons, tant qu'il vous faudra bien confesser. Ie pensois, s'il faut confesser par force, ie n'attendray point qu'ils viennent: car ils ne manqueroient point de promesse, & feroient comme vne autre fois. Puis disoit, deuant les gens font ainsi, & derriere ne font rien, & nous ont tousiours donné des nouuelles marques, quand ils sçauoient qu'on s'en enquesteroit, afin qu'elles fussent tant plus nouuelles.

## DESCRIPTION XI.

*Explication & correction de ce qui fut dit par Marie de Sains de ses enfans, & les enfans de Simone, par les demons exorcisez le 24. de Iuin.*

### CHAPITRE XI.

LE 24. de Iuin, les demons estans commandez de parler à la gloire de Dieu ont dit ainsi C. *Antiocucq* est l'enfant de Marie. P. & est plus ancien que celuy de Magdelaine & a plus de six ans. C. Bref c'est le plus ancien. P. Et seront tous des fortes gens, des Samsons, sages & puissants: c'est pour cela qu'ils sont faits & formez, & sont les plus braues qui ont ceste queuë là: & les plus braues sont comme les gardes du *Tu es*, c'est pour luy tenir compagnie: ceux-cy seront cognus & les autres aussi, & si vous viuiez longuement vous le verriez bien: Marie les voit assez, & de nuict les a baisé quasi tous. C. Et ne passe gueres de nuicts sans les voir. P. Marion parloit si bien des autres; & neantmoins auoit fait faillir ses

enfans ; aussi n'a elle pas dit en quel temps, Simone a eu son enfant, & Simone n'a pas eu son dernier. Ce n'est pas de ceste fois, *Pater*, qu'elle a aussi cognu le prince Moderne & ce n'est pas seulement d'vn Incube: elle a cognu aussi monsieur Louys, monsieur le Defunct, chacun a fait son mieux. Ie vous annonce des nouuelles: & elle dit, d'auoir conceu des Incubes: elle ment, la menteuse qu'elle est. C. Elle ne dit iamais la verité si on ne luy fait dire ; les Incubes ont bon dos, on met tous sur eux.

---

## DESCRIPTION XII.

*De deux bestes mentionnées en l'Apocalypse par Marie de Sains le 27. de Iuin : & de ses enfans le 25. de Iuin.*

### CHAPITRE XII.

LE 25. de Iuin Marie de Sains a parlé de ses enfans ainsi. I'ay eu mon enfant l'an 1610. enuiron la Toussaincts: & les diables m'ont dit du mal, parce que i'ay dit que mes enfans venoient du diable : car le pre-

mier est de Louys, & le deuxiesme du prince Moderne, aussi le present que ie porte. Puis disoit, Simone en a eu vn de Louys, & l'autre du prince Moderne, & auons leué les enfans de l'vn à l'autre: & Magdelaine a leué vn enfant à Simone, & vn à moy, & sont six qui viënent au sabbat, & sont beaux & parfaits. Aussi disoit, qu'elle auoit dit à Madame, gardez Simone, elle a le ventre enflé, & ie l'ay monstré à sœur Ysabeau aussi: & Simone dit que c'estoit le diable, & lors qu'elle fut deschargée, dit, voila ie *me sçay bië blocquer*, le diable est *descëdu*.

Quant aux deux bestes de l'Apocalypse qui doiuent venir au bout du monde, disoit, que l'vne estoit Lucifer, & l'autre l'Antichrist: & que l'Antichrist regneroit la trentiesme année de son aage, & qu'il ne dureroit gueres plus de trois ans. Et Lucifer est figuré par le Dragon qui a sept testes, & c'est Lucifer qui va le premier. Disant qu'elle auoit oüy tout cela du diable, & qu'il auoit dit, que i'ay dit tout ce que l'Escriture dit de l'Antichrist touchant sa venuë au monde, & que ie l'ay dit tout ainsi, comme il est en l'Escriture, & qu'il estoit bien assez dit pour le croire & prescher, puis qu'il est selon l'Escriture.

# TRAICTE' IV.

## DES RESPONCES DE MARIE DE SAINS touchant certaines difficultez de ceste affaire.

*Et premierement sur la concorde de sa contrainte auec son franc arbitre.*

### CHAPITRE PREMIER.

LE 29. de May, Marie de Sains venoit de confesser quelque grand & bien enorme peché, qu'il n'est pas à propos de rapporter icy, & à mesme instant le diable se mit à crier auec grande admiration, disant. Est-il possible qu'on puisse trouuer creature tant endurcie, & tant inhumaine: & auec tout cela elle n'a pas encor eu le moindre desir de se conuertir. Ie suis vn diable, mais si on me

faisoit la grace, qu'on fait à ceste malheureuse cy, ie me repentirois : voire mesme le diable se fust piéça conuerty si on luy eust fait ce qu'on a fait à ceste malheureuse cy. Depuis que le monde est monde iamais ne fust, ny sera son semblable.

Voila l'heure venuë que tout se descouurira, Dieu ne veut plus long temps dissimuler auec ceste impieté, encor vn peu, & si on ne s'amende on verra des choses admirables & espouuentables, le feu descendra du ciel. Et se tournant vers la magicienne luy dit : comment est il possible que la terre te soustienne; ouy, ouy, tu as fait tout cela, & ce n'est point la premiere fois, & les diables n'ont point la puissance de faire les maux que tu fais. Et le diable parlant au Pere Exorciste luy dit : enquestez vous vn peu de ce qu'elle vient de penser tout à l'heure & interrogée sur cela, respondit de n'auoir point pensé à rien. Commandée vne seconde fois de dire la verité, respondit qu'elle auoit dit en son ame, qu'il n'y auoit nul moyen pour se pouuoir conuertir. Le diable luy dit, tu as menty Elle luy repartist, tu ne peux sçauoir mes pensées. Le diable luy respondit, il est vray : de moy mesme ie ne peux sçauoir ce que tu pense, mais celuy là qui est sur l'Autel, monstrant le sainct Sa-

crement, m'a contraint de le dire. Et alors elle cogneut d'auoir dit en son ame & interieur; ie veux perseuerer en ma meschanceté, ie feray encor pis que ie n'ay iamais fait. *A cela* le diable luy dit: en verité c'est cela que tu viens de penser; & il y en a encor d'autres plus endurcis qu'elle, & si on ne vient à s'amender, on verra des choses admirables & terribles. Si ie n'estois vn diable, ie me fusse pieça conuerty. On peut à bon droit dire que Dieu est patient: il est *patient, & sa patience est vne patience ad*mirable, vne patience infinie, vne patience incomprehensible.

Pour parler consecutiuement de sa contrainte. Interrogée si elle n'auoit pas esté au sabbat, & si elle n'auoit pas renouuellé ses cedules & promesses, apres plusieurs negatiues, subterfuges, & cauillatiõs sur la fin, elle respondit clairement & distinctement, disant: ie pleure pour le present, parce que Dieu me contraint à dire la verité.

Interrogée comment cela se faisoit, respondit que Dieu commandoit au diable, duquel ie suis vne pauure esclaue, qu'il me fist dire ce que ie veux taire, & qu'il me fist maintenir ce que ie veux reuoquer.

Et parlant derechef le 4. de Iuin sur le mesme subiet, dit & declara, que Dieu l'ap-

pelloit à penitence maugré elle, & qu'en depit de son cœur elle venoit de confesser ce qu'elle auoit confessé : Disant au Pere Exorciste, Dieu vous a inspiré de lire les Litanies du sainct Sacrement, & de Nostre Dame, & de me coniurer par l'application du sainct Sacrement, afin de dire la verité. Car i'auois auparauant proposé de ne rien dire de ce que i'ay confessé ; mais aussi-tost vne vertu plus puissante que la mienne, m'a fait dire ce que i'ay dit.

Sur cela fut reparty, que cela ne pouuoit estre ainsi : car Dieu ne destruit pas en l'hōme la liberté de son franc arbitre ; & si Dieu en toutes les œuures qu'il fait en l'hōme, ou par l'homme, luy laisse le franc arbitre, comment dites vous que Dieu vous contraint à confesser ce que vous confessez? Le demon a respondu que subtilité n'estoit pas verité, & que ceste difficulté seroit disputée, & qu'il y en auoit de ceste opinion, qui pensent que Dieu ne peut aucunement contraindre la volonté, & qu'il y en auoit aussi d'autres de contraire aduis, & que de ces deux opiniōs il n'y en auoit qu'vne vraye: disant, qu'il n'y auoit point *est, est, non, non* en Dieu ; & que s'il n'auoit ceste puissance, qu'il ne seroit point tout puissant : car en ce qu'il contraint vne volonté, il monstre vne

nouuelle façon de sa toute puissance. Et parce qu'elle dit & declara de n'auoir pas eu encor la volonté de se resigner entre les mains de Dieu : disant, ie ne sçaurois laisser mes plaisirs : ie ne sçaurois quitter ma meschante vie, il m'est impossible de me conuertir.

Interrogée pourquoy elle estimoit sa conuersion impossible ? Elle a respondu, parce que ie me vois en vn profond abisme de cecité ; car quand ie pense estre sans aucun peché, c'est alors que ie viens de commettre les plus grands pechez. Aussi parce que ie perseuere tousiours en ma malice, voire mesme ie ne fais tous les iours qu'adiouster à mes pechez. Vn des demons a reparty, il luy est impossible pour certaines causes & respects.

Interrogée pourquoy elle ne mettoit pas en œuure les petites semences des bonnes inspiratiõs & saincts desirs que Dieu semoit en elle. Le diable respondit, dites hardiment la grande & noble semence. La magicienne a dit que cela prouenoit, parce que le diable auoit par trop grande puissance sur elle, & parce que ie suis à mon aduis delaissée de Dieu, & aussi parce que ma meschanceté vient aussi tost à estouffer en moy les bonnes inspirations & saincts desirs que

Dieu y seme. Vn des demons a dit, ce n'est pas là la cause principale : disant, la volonté si lõg temps qu'elle est mauuaise, rauit auec soy tout, & la volonté passée ne met point à l'ame vn empeschement pour se conuertir: mais la volonté presentement mauuaise, autant qu'elle perseuere mauuaise, aussi long temps n'est-il pas possible à l'ame de se conuertir : car la volonté de moment en moment se renouuelle.

A cause de ceste responce fust proposée telle demande, s'il est vray que la volonté actuellement mauuaise, soit impossibilité à prendre la droite voye par vne vraye conuersion ? comment peut-on dire vrayement que Dieu laisse tousiours l'homme auec sa liberté, & qu'il est tousiours en la faculté de l'homme de choisir le bien ou le mal. Car en cét euenement il semble que la volonté ne soit pas libre & indifferente, ains plustost determinée d'vn costé, sçauoir au mal.

Vne des filles possedées print la parole: disant, qu'est ce qu'il y a entre faire & non faire, vouloir & non vouloir ? n'est-ce pas le franc arbitre ? & qu'est-il du franc arbitre ? n'est-ce pas vne faculté de l'ame par laquelle l'homme est constitué en vne indifference touchant l'election du bien & du mal ? & voila d'où le tout prouient, parce

que le franc arbitre n'est pas la volonté. Car le franc arbitre n'est pas ny bon ny mauuais, mais la volonté est bonne ou mauuaise, & cela, alors qu'elle aura suiuy au bien ou au mal, le franc arbitre. Aussi est-il notoire, que Dieu peut contraindre la volonté, comme il appert aux diables, & ne peut determiner le franc arbitre. Car si Dieu determinoit ou contraignoit le franc arbitre, il destruiroit le franc arbitre, lequel toutesfois il a laissé en l'hõme. La mesme verité aussi se voit en ce que le franc arbitre depend de plusieurs facultez de l'ame, & la volonté n'est qu'vne puissance. Aussi la volonté n'est point le franc arbitre, parce que par le franc arbitre on trauaille à gaigner la volonté, & la volonté ne peut commander au franc arbitre: & en vertu de ce franc arbitre, il est au pouuoir d'vn chacun de choisir le droit ou le gauche, le bien ou le mal: disant à l'Exorciste, ny toy, ny autre ne peut contredire à ceste verité.

Apres cela on demanda à la magicienne, si elle pensoit en soy auoir vn franc arbitre. Elle respondit, veritablement ie pense auoir mon franc arbitre, encor qu'il soit bien debilité. Et vne des filles repartit, on ne peut à l'homme oster son franc arbitre, ny d'en-haut ny d'embas: car l'homme ne seroit

plus homme, pource que le franc arbitre est vne proprieté inseparable à la nature humaine. *Aussi vous n'auez point le franc* arbitre aux bestes : car tout ainsi comme l'homme n'est pas homme sans ame, ainsi l'ame n'est pas vne ame humaine, sans le franc arbitre.

Apres cela vn des demons a demandé à la magicienne, ce qui auoit debilité son franc arbitre. Elle respondit, que la debilité de son franc arbitre prouenoit par la malice de sa volonté: disant, d'autant plus que ie perseuere en ma meschanceté; dautant plus ie sens mon franc arbitre debilité. A cela vne des filles à reparty, qu'elle ne vouloit point vser de sa liberté, & que si elle s'en vouloit seruir, elle ne tomberoit pas aux maux qu'elle commet.

Interrogée derechef par vne des filles d'où prouenoit en elle la prauité de sa volonté. *Premierement a dit & respondu*, que ceste prauité prouenoit du peché. A quoy la fille repartist, que la volonté estoit premierement mauuaise, que de commettre le peché, & que le peché est comme le fruict d'vne mauuaise volonté : disant à la magicienne, on veut sçauoir le commencement & l'origine de la malice. Elle a respondu qu'elle ne le sçauoit, & que la que-

ſtion eſtoit par trop difficile pour elle. Alors vne des filles poſſedées prenant la parole, a dit, ne ſçais tu pas ce qu'on dit communement que *les renards mangent la racine?* & ne ſçais tu pas ce qui a infecté en toy la racine? vous eſtes comme vne malade qui a perdu la parole, & c'eſt pourquoy il faut que ie vous parle. Et ie vous dis que la racine en vous eſt infectée, parce que vous auez choiſi le mal pour laiſſer le bien: car au franc arbitre il n'y a point d'entre-deux au milieu.

A ces propos la magicienne cogneut & confeſſa librement & clairement, que la debilité de ſon franc arbitre à l'endroit du bien, eſtoit prouenuë de la prauité de ſon election, en tant qu'elle auoit quitté le bien pour élire le mal. Et vne des filles ſur cela luy dit, quand la racine eſt vitiée, le reſte ne vaut gueres, & veu qu'il n'y a que debilité ſeulement, il eſt euident qu'il y a encor quelque force. Et c'eſt ainſi d'vn homme comme d'vne vaiſſelle, au fond de laquelle il y auroit du ſucre: mais au deſſus il y auroit de la fiente, & autres immondicitez: car d'autant plus que vous y appoſez du mauuais, d'autant plus ſe couure le bon, & tant moins le voit on, car le mauuais couure tout, *malum præoccupat omnia*, ainſi eſt ce de

l'homme. Car d'autant plus qu'il fait du mal, d'autant plus se couure en luy le bien: & voila pourquoy le bien est affoibly, ayant moins de force pour operer ses operations. Car le mal tire auec soy le bien, ainsi comme le bien tire apres soy le mal. Car d'autant plus qu'on opere le bien, d'autant plus on suffoque le mal; & la disette du riche n'est pas grande, & l'abondance du pauure petite. *Vir diues non multorum eget, & pauper non in pluribus abundat.*

Apres cela fut encor demandé, si elle n'auoit pas la puissance & faculté pour faire le bien & quitter le mal, nonobstant la debilité de son franc arbitre. Vn des demons a respondu, que nonobstãt ceste sienne debilité, elle pouuoit encor bien operer, encor que ce ne soit sans grande difficulté. Car c'est ainsi d'elle, comme si vous auiez mis en quelque part vne piece d'or, & qu'auriez au dessus de ceste piece mis & accumulé beaucoup d'autres choses; d'autant plus que vous l'auriez chargée; d'autant plus de temps vous faudroit-il pour descharger la piece, & d'autant plus grande seroit la difficulté; d'autãt plus les fardeaux seroient lourds & pesants: c'est ainsi de Marie laquelle n'a pas commis de petites fautes, & voila pourquoy elle trouuera aussi

des difficultez plus grandes. La voicy presente, c'est pour elle que nous parlons & sera loisible aux absents de bien vser de cecy s'ils veulent: & ie vous dis que les presentes paroles feront du fruict, & ne seront point comme la semence qui seroit tombée entre les espines. Et n'est ce pas vne chose plus qu'admirable que nous soustenons icy le party de Dieu contre Lucifer, & au preiudice de tout l'Enfer, & qu'elle sçait que nous sommes icy pour sa conuersion, & que nonobstant tout cela elle ne se veut conuertir. En verité Dieu luy a fait beaucoup de graces, & n'a en rien manqué de son costé, & elle a tousiours resisté. Oüy, oüy, Dieu vous a fait, Marie, beaucoup de graces, & & point de petites, il vous a fait des graces singulieres & graces surnaturelles, & ie vous dis qu'il elargira bien ses graces vne fois, deux fois trois fois, quatre fois, & qu'il ne la donnera pas pour la cinquiesme fois. C'est maintenant le temps, vsez en bien des graces de vostre Createur, & ie parle pour tous, tant aux absents que presents: & c'est vray que Dieu nous cõtraint de parler ainsi; & iura solemnellement sur le sainct Sacrement, qu'il alloit ainsi, comme il auoit dit.

## *Responces de Marie de Sains touchant l'autheur de sa confession.*

### CHAPITRE II.

LE 5. de Iuin 1613. fust parlé du present sujet comme s'ensuit. Le diable luy venoit de remonstrer, comme est dit cy-deuant : & puis se tournant vers l'Exorciste, luy dit demande luy ce qu'elle vient de penser tout sur le champ. Et *interrogée sur ce poinct, respondit, ie ne le sçaurois dire.* Et le diable par la fille repartist, *elle en a mēty, elle sçait tres-bien* ce qu'elle vient de penser, & qui plus est il faut que tu le vienne à dire, & le manifester tout maintenant.

Alors la magicienne dit & declara, qu'elle auoit pensé en soy-mesme, de ne pouuoir croire, que ce qu'ils disent venoit tout de Dieu, declarant qu'elle auoit esté contrainte de declarer sa pensée, & que sçauoit esté maugré son cœur & courage.

Interrogée pourquoy elle auoit pensé à telles choses, & si elle ne *croyoit* pas que necessairement cecy deuoit *venir* de Dieu, ou du diable. La *magicienne* respondit que si : & vn des demons print la parole, disant,

disant, que cét article estoit vn article de tres-euidente verité, car il n'y a que ces deux extremitez, le tiers ne se trouue point, car il faut qu'il prouienne d'vn costé ou de l'autre. La lune ne peut paroistre deuant le soleil, ainsi Dieu & le diable iamais ne tirent à vne mesme corde. Il faut que semblables œuures soient toutes d'vne part ou d'autre, car iamais Iesus-Christ, & le diable ne peuuent s'accorder ensemble.

Interrogée autrefois pourquoy elle n'attribuoit pas à Dieu les paroles proferées par les diables pour sa conuersion. Elle respondit, pource qu'au temps qu'ils me parlent, & que ie les entends ainsi parler ; ie croy pour lors que ce qu'ils me disent vient de Dieu, mais aussi-tost que ces mouuemens sont passez, & que ie commence à mal faire, ie ne me sçaurois alors persuader que ce present œuure vient de Dieu. Le demon par vne des filles a dit, aussi long temps que ce bon mouuement dure en elle; aussi long temps croit elle que tout cecy vient de Dieu, & apres le reiette, & pour tout cela l'œuure ne laisse point de venir de Dieu.

Interrogée à ceste occasion sur ces deux differents mouuements de son ame lequel des deux elle pensoit venir de Dieu, le pre-

mier ou l'autre. Elle a respondu qu'elle croyoit que le premier mouuement de son ame venoit de Dieu. Et vn des demons a dit qu'elle en donne la raison, elle sçait la cause pourquoy, elle n'est pas vne idiote. Et la magicienne a dit qu'elle attribuoit le premier mouuement à Dieu à cause des inspirations annexées qui l'attirent au bien pour la conuertir, & faire confesser son peché & à quitter son impieté, disãt que semblables inspirations montoiẽt en elle, lors que les diables luy parloient. Aussi parce que semblables mouuemẽs produisent en moy vne douleur auantcouriere d'vne vraye contritiõ, & ceste douleur n'est pas vne contrition. Car elle n'est pas fondée sur l'amour de Dieu, mais prouient d'vn amour propre.

A ces propos vn des demons print la parole: disant, que son cœur s'attendrissoit bien par les propos qu'elle entendoit, mais que ceste douleur n'estoit pas vne douleur suffisante. Car elle seroit plus contente si on ne disoit rien, & c'est ainsi d'elle, comme ce seroit d'vn Roy d'Espagne ou biẽ de son Altesse, si quelqu'vn les entretenoit de propos qui tendroient à la ruine & perte de leurs Estats, seigneuries & domaines.

Commandée de dire encor vne autre raison; elle a dit, ie pense le premier mouuemẽt

venir de Dieu, car auec iceluy viennẽt encor d'autres mouuemens en mon ame, par lesquels ie me sens tirée pour me sousmettre à beaucoup de souffrance; cõme si quelqu'vn me disoit, tu te deurois offrir à endurer tant que creature sçauroit endurer, & à receuoir tous les mespris que creature pourroit receuoir, & les demander: disans, que ces mouuemens n'estoient pas propremẽt des desirs, mais des mouuemens, & vn des demons adiousta pour vne autre raison, pource que le premier mouuement passoit bien tost en elle.

Interrogée consecutiuemẽt pourquoy elle n'attribuoit pas l'autre mouuement à Dieu cõme le premier. Elle a respondu, parce que le dernier viẽt suffoquer le premier, & parce que le premier ne dure gueres, aucunefois plus, aucunefois moins, ainsi qu'il arriue. Aussi parce que le dernier mouuement est associé de plusieurs mauuais mouuemẽs & desirs. Et vn des demons y adiousta disant: qu'elle aussi se troubloit à la presence du premier mouuement, & qu'elle faisoit aussi plus de reflexion sur le second que sur le premier, & croit le second. & se complaist en iceluy, & qu'elle ne s'arrestoit que fort peu à l'endroit du premier.

Quant à la vertu qui la faisoit confesser ce

qu'elle vouloit celer, dit & declara le 4. de Iuin 1613. que ceste vertu ne pouuoit venir de Lucifer, car les vertus de Lucifer n'operent point à ceste façon pour faire cognoistre & confesser au pecheur son peché: car il n'a pas coustume d'induire les hommes à confesser leurs pechez, plustost il fait tous ses efforts pour gaigner les ames par vne finale impenitence. A ces propos vn des demons a dit iusques à là, elle a bien parlé; car tout ainsi comme Dieu n'induit point l'homme au peché, *ainsi le diable iamais ne* peut induire vn homme à penitence, & le premier degré à la penitence, c'est la cognoissance du peché.

Outre ce la magicienne a donné encor *vne autre raison pourquoy elle ne pouuoit* attribuer semblable vertu à Lucifer, parce qu'elle ne pouuoit resister à ceste vertu qu'elle sentoit en elle-mesme.

Interrogée pourquoy elle ne pouuoit *attribuer ce mouuement de sa volonté*, contraire à son inclination, à Lucifer; a respondu qu'il n'est pas au pouuoir de Lucifer de contraindre la volonté d'vne creature: pour pouuoir mouuoir la volonté d'vne creature, il faut qu'elle soit premierement encline à l'operation: car c'est le propre de Dieu de contraindre la volonté

d'vne creature, c'est vn traict de sa toute puissance, que maugré moy il me fait confesser mon peché, & que maugré moy il me tire à penitence, & la puissance de Lucifer n'est pas vne toute puissance.

A ces propos vn des demons adiousta, disant : la puissance de Lucifer est limitée, la puissance de Dieu est infinie, c'est la puissance des puissances, & tient sous sa puissance toute autre puissance. La vertu diuine est tant grande que toutes les puissances de l'Enfer ne peuuent resister à l'encontre : voire moy-mesme ie n'y peux resister à l'encontre, ny autres plus braues qu'elle. Et si ce n'estoit cela, ny vous (disoit à l'Exorciste) ny autre creature ne demeureriez vn iour en estre, voire non point vn seul moment. Et voila des raisons bien exquises.

Interrogée sur ce mesme subiet, on luy demanda le 27. de May. Vous cognoissez & confessez que Dieu vous fait presentement accuser, descouurir, & confondre par vn diable, & qu'il vous ouure la bouche pour confesser ce que vous voudriez taire, & qu'il vous donne la constance de maintenir ce que vous voudriez reuoquer : posez que ce mesme Dieu descendit du ciel, & vint en vostre presence resusciter vn mort, qu'est-ce qui vous viendroit plustost rauir

en admiration, & vous viendroit plus euidemment certifier de la toute puissance de Dieu. Elle a respondu que par ce present œuure, elle venoit plus euidemment à cognoistre la toute puissance de Iesus-Christ pour l'euidence (disoit elle,) que i'ay de tout cecy, parce que ie sçay la contrarieté qu'il y a aux demons à faire ce qu'ils font, & que ie sens la repugnance qu'il y a en moy pour dire ce que ie dis, & à maintenir ce que ie maintiens. Outre ce dit & declara le 3. Iuin 1613. qu'elle n'eust sceu confesser si les diables premierement ne l'eussent descouuerte & accusée, & qu'elle estoit bien asseurée que nostre Seigneur les cõtraignoit à ce faire, & que son accusatiõ ne prouenoit point de Lucifer, & que ce neantmoins n'en pouuoit faire son profit iusques à ce qu'elle vist encor d'autres choses: disant, ie n'ay pas pour agreable que le diable m'accuse & descouure, & c'est maugré moy, & i'ay tasché de l'empescher, & ce n'a pas esté en ma puissance de le faire taire.

Le 3. de Iuin 1613. Interrogée sur les indices de l'asseurance qu'elle disoit auoir que tout ce qui auoit esté dit & predit par Belzebub touchant le progrez & consommation de cét œuure arriueroit. Elle a respondu qu'elle en estoit tant asseurée &

certaine, comme elle estoit asseurée de sa mort : disant se tenir asseurée pource que Belzebub auoit dit que Dieu auoit reuelé tout cela, & parce qu'il ne l'auoit pas manifesté de sa propre volonté, mais ayant esté contraint à ce faire, ainsi que mesme il confessoit. Et il y auoit de l'apparence, d'autant que ce n'est pas la coustume des diables de parler en ceste maniere, veu que cela ne pouuoit tourner à la deception des hommes, aussi ne le disoit pas pour son plaisir, d'autant qu'il se monstroit grandement esmeu & triste.

Aussi ie m'asseure de cecy, dautant qu'il a affirmé son dire, sçauoir qu'il auoit parlé de la part de Dieu en la presence du venerable Sacrement, & qu'il tiẽt tousiours bon, & qu'il n'a pas encor esté veu dire le contraire. Aussi le demon à ces propos pour confirmation de cecy a dit, que ny l'vn ny l'autre chef de la Synagogue depuis ce temps, ne l'auoit contredit. Et la magicienne dit que cela estoit vray, & que l'on ne l'auoit fait, pource qu'on est asseuré que Belzebub tient pour Lucifer, & pour tous ceux de la Synagogue, & que pourtant il n'estoit aucunement probable qu'il eust proferé toutes ses paroles de son propre motif.

Car elles tournent au detriment de la Synagogue, laquelle il aime Et le diable a dit sur ces propos, qu'il estoit ainsi de luy pour le present, comme si vn Roy sollicitoit luy mesme la ruine de son Estat & la perte de ses vassaux pour aggrãdir son aduersaire. Parce que Belzebub & toute la Synagogue est contre la gloire de Dieu.

---

## *De son reel transport au sabbat.*

## CHAPITRE III.

MArie de Sains interrogée le 5. de Iuin, si elle n'auoit point esté le iour precedent au soir, en la maison du prince : premierement a respondu, qu'elle auoit songé qu'on la venoit querir en ladite maison pour assister à l'exorcisme, & que ce songe l'auoit tellement effrayée qu'elle en auoit esté pour vn temps toute troublée, voiremesme que l'effrayement luy auoit donné vn mal de costé. Apres a respondu clairement, disant ouy vrayement, ie fus hier en sa maison, & i'iray encor, & continueray d'y aller, & ie suis là, & vais là de iour & de nuict, & ne sçay point comment. Ie crois que i'ay deux corps, & deux esprits.

A ces propos les demons ont commencé à rire, disans, attendez, attẽdez encor vn peu, & vous entendrez commẽt. La magicienne dit : pour moy ie ne me sçaurois persuader que i'y aille auec mon propre corps, ou bien que ie sois là à la façon que ie suis icy, car il me souuient bien de ce qu'on dit icy, & il ne me souuient pas de ce qu'on dit là. A cela vn des demons repartit, n'est-ce pas peut estre ; parce que vous ne beuuez icy que de petite biere qui ne vous trouble pas le cerueau, & là vous beuuez le vin qui vous fait perdre la souuenance. Non, non, Marie, tu sçais tres-bien quand vous estes là ce qui se dit icy, & quand vous estes icy, ce qui se dit là: voire mesme vous n'estes pas ignorante de ce qui s'y fait pour le present.

Interrogée comment elle venoit à sçauoir asseurement que de fait & reellement on la portoit au sabbat, ou bien ailleurs. Vn des demons a dit, il la faut interroger sur ce poinct là, car elle y trouue tousiours à redire & repliquer. Et la magicienne respondit qu'elle ne le sçauoit point, & qu'il ne se failloit pas amuser à rechercher cela. Le diable a dit, elle n'est pas sorciere si auant, qu'elle ne sçache comment on la porte au sabbat. Iusques à quant te mocqueras tu de nous, si tu pense icy te mocquer de nous,

nous te menerons d'vne autre façon. Lors la magicienne dit qu'elle estoit portée au sabbat en corps & ame.

Interrogée sur les indices qu'elle auoit pour sçauoir euidemment, qu'elle estoit en son propre corps au sabbat reellement & de fait, tout ainsi comme elle se sçauoit estre au lieu present, non par imagination, mais corporellement. La magicienne a respondu qu'elle auoit plusieurs indices de cela : premierement pour ce qu'elle ne pourroit dire ce qu'elle dit du sabbat sans y aller, & qu'elle racontoit & rapportoit tousiours quelque nouuelle chose, & qu'elle ne parloit pas par oüy dire. Et vn des demons a dit, annotez ceste raison, car elle est bonne.

Apres la magicienne a encor donné vn autre indice, disant : ie vous monstre tous les iours des nouuelles marques que i'ay receuës au sabbat, & cela monstre assez que nous y allons corporellement ; voire mesmes ie ne vous sçaurois donner autre indice plus euident. A cela vn des demons a dit, ce n'est pas encor assez dit, car tu as tousiours à repliquer contre ceste verité. C'est vne des principales lettres de nostre alphabet, çà passez outre.

Apres cela la magicienne a dit & declaré, que c'estoit encor vn indice de son reel

transport, qu'elle se trouuoit corrompuë & enceinte, disant: ie sçay biẽ qu'on peut conceuoir d'vn Incube, & qu'il y en a aucuns qui ont conceu des Incubes, neantmoins pour le present, ie suis tres-asseurée que ce n'est pas d'vn Incube. Le diable par vne des filles dit alors, si l'enfant paruient, ce sera vn indice, mais qu'ils auoient desia pensé à tout.

Apres cela Marie a donné encor pour indice de son reel transport, disant: ie vous depeints de toutes leurs couleurs, ceux qui viennent au sabbat, & vous sçauez que ie ne m'abuse en rien: si on ne se trouuoit corporellemẽt & reellemẽt ensemble, on ne se cognoistroit pas l'vn l'autre, & ie n'aurois point la cognoisſãce d'eux, que ie mõstre d'auoir.

Interrogée consequẽment, comment elle pouuoit quitter sa chãbrette, & se trouuer corporellement ailleurs, veu & consideré qu'vn mesme corps ne pouuoit occuper deux differẽtes places. Elle a respondu, mon Pere, il m'est eschappée lors vne petite sottise. Vn des demõs a reparty, c'est vne sottise qui sera prise pour vne chose bien serieuse: soyez vne autre fois plus sage, afin de ne plus parler de semblables sottises; c'est vne telle sottise qu'il n'y a point vn sot à l'Isle qui la sçache. Il faut sçauoir comment on practique ces sottises, car c'est vne des premieres

lettres de l'alphabet, & se tournant vers le Pere Exorciste, luy dit, mon Pere attendez encor vn peu, & vous entendrez si c'est vne telle sottise comme elle dit.

Apres cela la magicienne a dit, pour expliquer la difficulté, le iour qu'on me veilloit en l'Eglise durant le temps que i'estois à la Synagogue, le diable s'estoit mis en mon lieu auec vn corps qu'il auoit formé à la semblance du mié (ainsi fait-il tousiours) & ie sçay tres-bien que ie ne suis plus en la place que ie quitte; d'autant que ie ne suis pas ignorante de ce qui se passe en la Synagogue, & ailleurs où ie suis portée: & suis ignorante de ce qui se passe au lieu qui est occupé par le diable qui tient ma place, & prend ma parole lors qu'il est necessaire, comme vous autres auez cognu par experience en l'Eglise: car le diable Astaroth vous parla alors de mes enfans, & de mon baptesme, & i'estois ignorante de ce qu'il vous auoit dit, & ie l'ay sceu apres. Car apres mon retour du sabbat, il me raconta tout ce qu'il auoit dit à vous autres, & les propos que vous autres auiez tenus auec luy: Et de là ie tire que cecy ne peut passer en songe ny imagination, car les songes n'apportent aucun changement ou effet à l'exterieur, comme nous voyons icy.

Aussi il n'y a homme au monde qui peut dire que la possession des filles, & les autres maux que nous faisons au sabbat soient imaginaires, & nous faisons les maux au sabbat, & voyons par apres deuant nos yeux l'operation du mal commis au sabbat. Et me semble que voila tout ce que ie sçaurois dire pour l'esclaircissement de ceste difficulté, & tant de fois que ie nie la verité, ie ments, parce que ie sçay le contraire, & c'est vne tentation qui m'emporte. Et le diable luy dit, c'est vne tentation qui vous prend souuent, & la raison dite est aucunement probable, & n'est pas impertinente, mais il y en a encor d'autres & de plus probables, & nous y viendrons peu à peu, car elle les sçait, & les dira aussi.

Interrogée sur la façon & maniere qu'vn corps se pouuoit transporter d'vn lieu à l'autre. Elle a respondu, ie vous viens à dire qu'on y est transporté comme en vn clein d'œil, & qu'on y est porté par le diable. Le demon luy a dit tu n'as pas declaré la façon comment cela se fait. Declare la façon, cela seruira pour contenter l'esprit d'aucuns, lesquels par faute de cognoissance sont en telle opinion qu'il n'y a nul sorcier ny sorciere. Alors la magicienne a dit & declaré, que deuant que le diable la transf-

portast, il auoit premierement affaire auec elle, & qu'apres elle y apportoit son consentement, & qu'apres cela il la transportoit où elle vouloit. Et le demon a dit, il va bien iusques à là. Car si elle n'y donnoit pas son consentement, cela n'arriueroit pas, & le fondement principal de tout cecy depend du contract où sont couchées toutes ces conditions, & elles y ont esté mises à sa petition, & c'est là le *Tu autem* de la difficulté.

Interrogée pourquoy elle croyoit fermement que le diable ne manquoit point d'accomplir le contenu du contract entre luy & le sorcier ou sorciere touchant le reel transport d'vne place à l'autre. La magicienne a respondu, qu'elle ne pouuoit nullement douter quand à ce fait là, parce qu'elle sçauoit tres-bien que le diable pouuoit accomplir son contract, & sans difficulté, & qu'il aimoit plustost l'accomplir, que tomber en faute. Et le principal motif, pourquoy le diable desire en cela accomplir la volonté de la creature, c'estoit pour ce que par ceste voye il subministre les moyens pour commettre de plus grãds maux. Car on ne viendra pas à commettre en sa chambre les pechez qu'on fait au sabbat. Et vn des demons a dit,

il faut tousiours entendre cela presuppose son consentement, & point autrement.

Interrogée comment le diable la pouuoit transporter, veu qu'elle estoit bien enfermée en vne chambre où mesme les fenestres auoient grilles de fer, car il n'est pas en la puissance du diable faire passer vn corps par vne muraille, ou bien le faire passer par vne porte fermée, ou fenestre close : car cela seroit mettre deux corps en vn mesme lieu, qui n'est pas en la puissance du diable. Elle a respondu que le diable ouuroit l'huis, & qu'il le pouuoit ouurir en la presence des hommes ; & qu'aucun ne s'en apperceuoit ; ainsi comme il arriua dernierement en l'Eglise. Et le diable par vne des filles a dit, nous auons ce pouuoir, parce que nous sommes des esprits, & d'vne nature plus eleuée que celle de vous autres.

Interrogée consequemment, comment vn esprit pouuoit ouurir vne porte en la presence de quelqu'vn sans qu'on le vist, ou qu'on s'en apperceust. Elle a respondu, parce qu'il peut charmer les yeux des presents, & par le charme empescher qu'on ne s'en apperçoiue.

Interrogée comment le diable venoit

charmant les yeux d'vne personne. Elle a respondu, ie ne sçay pas autrement, si ce *n'est que le diable vous aueugle.* Et vn des demons a dit elle sçauoit tres-bien comment les demons operent vn charme des yeux, & qu'elle en *auoit fait maintefois*, & qu'elle estoit plus exercée en ceste matiere, que l'histoire de Louys Gaufridy ne la pouuoit apprendre.

Interrogée par le diable, comment il aueugloit les personnes: car il ne leur oste point les yeux ny la puissance visiue, ny ne met pas aussi vn obstacle entre deux, ny ne se sert point aussi d'aucunes poudres pour troubler la veuë. Elle a respondu, que le diable aueugloit les personnes en ce qu'il leur bandoit les yeux, non pas y mettant vn linge au deuant, mais en liant l'imaginatiue de la personne. Le demon a dit peu à peu *nous viendrons à vne parfaite confession.*

Interrogée derechef comment le diable lioit l'imaginatiue d'vne personne, & si cela estoit suffisant pour empescher qu'elle ne vist ou oüist rien de tout ce qui se passoit en sa presence. Elle a respondu que lier vne imaginatiue n'estoit autre chose que de luy empescher son operation, afin qu'elle ne vint pas operer son effet deuant le temps

que

que seroit fait ce que le diable pretend de faire : disant que les cinq sens exterieurs sont liez ainsi que l'imaginatiue est liée, car c'est l'imaginatiue qui les gouuerne, & ie ne sçay comment ie dis tout cecy. Et vn des demons adiousta, disant, que c'estoit vne puissance par dessus les puissances, & que les autres puissances estoient rangées sous ceste puissance.

Interrogée si le diable la pourroit porter à la Synagogue, hors d'vne chambre qui n'auroit nulles portes ny fenestres, que seulement vn petit trou pour y passer vn pain d'vn sol. Elle a respondu qu'oüy, & que cela se feroit, non pas parce que le diable feroit passer le corps de la creature par ce petit trou, ains parce qu'il n'est pas difficile au diable de faire vn plus grand trou : voire-mesme en vn tẽps imperceptible, faire & destruire vne muraille de fait, & sans interuention d'aucun charme ou fascination. Et le demon par vne des filles approuua ce qu'elle auoit respondu, disant, à cette fin nous n'auons besoin de mortier ny de truelle, nostre simple puissance suffit à cela, car en tout cela la creature obeist promptemẽt à nos volontez : voire-mesme en cela nostre puissance est plus grande que vous autres ne sçauriez penser.

Interrogée si le diable la pourroit bien transporter en vn tẽps imperceptible cinq ou six cens lieuës, plus ou moins, sans interesser son corps, & sans esmouuoir les parties interieures, & comment il pouuoit cela? Elle a respondu qu'il le pouuoit, & vn des demons a donné la raison, disant que s'estoit parce que le diable estoit vn esprit *subtil*. Et à ce propos la magicienne a dit que le diable estoit plus agile qu'vn oiseau, & que facilement il imprimoit & communiquoit son *agilité* au *corps lourd & grossier*, le rendant leger. Cecy dit, vn des demõs a dit, remarqués bien sa parole, elle dit que nous rendons le corps *leger*, & *ne dit* pas que nous le rendons agil: car il y a bien à dire entre agilité & legereté. Cela doncque fait; *le* corps qui est rendu *leger* par la vertu à luy imprimée par nous autres, apres est poussé par l'air, ainsi comme la fleche est poussée par l'air apres qu'*elle* est decochée par le sagittaire: Et pour l'entendre mieux comment aisément l'air vient puis apres à pousser auant ce corps, il faut qu'elle declare la façon qu'on les porte au sabbat. Alors la magicienne a dit, que le diable les portoit au sabbat, non pas la teste en bas ou bien la teste éleuée, mais à la façon d'vn oiseau qui vole, & nous y sommes portez

tantost de quatre diables, tantost de deux seulement. Et voila disoit le diable, comment l'air les pousse auant, & dira-on des pauures filles qu'elles sont sorcieres.

Interrogée derechef par quel moyen vn corps se conseruoit sans lesion, transporté par vn mouuement si rapide : puis qu'vne pierre tirée de la bouche d'vn canon se brise en pieces, & l'homme qui tombe d'vne hauteur n'a pas la puissance de respirer. Elle a respondu, que le diable à cette fin se seruoit d'vne couuerture que nous appellons vn cercle lequel s'estend au long, & est pointu au deuant propre pour receuoir vn corps humain, & est fait d'vn bois fort leger, & parce que le milieu du corps y est dedans, voila pourquoy l'air ne nous offence en rien. Et parce que l'air nous pousse auant d'vne incroyable rapidité, & que le cercle est couuert : voila pourquoy nous ne sommes pas moüillées au temps des pluyes, ny sentons aucun froid au temps des gelées, & vn des demons a dit : voila que peu à peu nous y sommes arriuez.

Interrogée derechef comment le diable rendoit le corps d'vn magicien inuisible, lors qu'il le porte en plein Midy au dessus de quelque ville. Elle a respondu, qu'il faisoit cela non pas par aucunes fascinations,

mais en ce que l'air couure l'homme, & que le diable vient lier les intẽtions visiues d'vn tel corps afin de les retenir, & afin qu'elles ne soient transportées iusques à la puissance visiue des hommes qui sont dans la ville. *Et le demon dit par vne des filles à certain* qui estoit fort estonné d'oüir & entendre *hors* la bouche des filles, telles demandes & telles responces. Attendez encor vn peu de temps, & vous oyrez bien d'autres choses, telles que iamais vous n'aurez oüy.

Interrogée le 25. d'Aoust 1613. si de fait & reellement les magiciens furent presents à l'heure de son departement de l'Isle pour Bruxelle, & pourquoy elle se tenoit asseurée que ce n'auoit pas esté vne illusion. Elle a respondu, parce que ie l'auois oüy dire au sabbat, & auoient aussi commandement de leur prince d'y venir, & ie sçay bien qu'ils n'ont garde de ne point obeir: *car ils* luy portent telle obeïssance comme à Dieu. Et quand à cela, *ce ne sont point songes,* car i'auois mon bon sens quand ie les voyois, *& ie voudrois respondre à* ceux qui voudroient dire que ie n'auois pas mõ bon sens, mais que ie le pensois auoir, que pareillement i'ay pensé d'auoir fait les pechez que i'ay fait, c'est autre chose de penser & de

voir : car quand ie penseray à vne chose ie ne voy point pourtant. Et comme ce n'est pas illusion que vous me voyez maintenãt, aussi n'est-ce point illusion quand nous nous voyons l'vn l'autre au sabbat ou en autre part.

On luy dit que ce n'estoit point le mesme, car presentement on est asseuré qu'on ne songe point, & les autres ont le mesme iugement auec nous de ce qui se passe, aussi on a des ressentimens reels en soy pource qu'on voit & oit. Sur cela la magicienne repartist. Voulez vous doncques dire que nous dormons au sabbat, si nous dormons nous n'offensons pas Car celuy qui dort n'offence point, toutesfois on y fait des choses qu'on ne peut faire en dormant : car on ne dit point Messe quand on dort, aussi ne fait on point en dormant les blasphemes, bestialitez, sacrileges, &c.

Aussi en voit-on les effets, & on en rapporte bien retournant du sabbat : car on se trouue auec vn cœur tout pareil à celuy de Lucifer, & si on pouuoit auoir le sainct Sacrement hors du sabbat, qu'on ne le verroit point, on luy feroit le mesme qu'au sabbat : & vne personne venant du sabbat se trouue auec tel cœur par la haine qu'elle a aux creatures, parce que Dieu les a crées

à son image, qu'elle les extermineroit volontiers ; & vne personne qui est telle ne peut voir nuls gens vertueux, & elle tourne tout bien en mal.

Apres on rapporte aussi qu'elle en est corrompuë, & me ressens encor disoit-elle, & pense & crois estre chargée, & suis contente qu'on me face encor visiter pour en auoir l'asseurance, & sçay bien que celle qui le fera, ne dira point que ce sont songes : car depuis la Trinité, ie sçay bien cõment mon corps est changé, & cela ne passe point comme en songe.

Aussi on rapporte les marques du diable, & tout cela sont des realitez, qui ne passent point en songe, & ne sont point illusions: car quand ie vous disois que c'estoient songes, vous m'obiectiez cela, & ie ne sçauois que respondre. Et si cela sont des realitez, il faut que le reste aussi soit realité, & si l'vn est songe, aussi est l'autre, & consequemment faudroit-il nier les sorciers, & toutesfois il se font assez cognoistre par les maux qu'ils font, & les gens sentent bien les maux.

Aussi tous nous autres de la Synagogue auõs le mesme iugement comme vous auriez de ce qui se passe en ceste chambre, car quand nous sommes au sabbat nous sommes es-

ueillez, nous voyons l'vn & l'autre, nous entendons l'vn l'autre, nous auons les mesmes iugemens de ce qui se passe, & faisons tous les mesmes œuures, touchant l'vn & l'autre, & la memoire demeure de ce qui est passé, auec asseurance du mesme iugement. De sorte que ce n'est non plus songe ce qui passe au sabbat, que la vie de l'homme : car pour les mesmes raisons que nostre vie n'est pas vn songe, pour les mesmes raisons cela n'est pas songe, & les raisons sont dites. Et si ie disois que toute la vie est songe, il faudroit dire que nous n'auõs pas vescu, & que nous auons songé, & que c'est songe, affirmer qu'il y a vn Dieu & qu'il y a vn Enfer. Et quãd nous sommes là, nous ne sommes point sans iugement, & le diable ne lie que la volonté pour bien faire, afin qu'on face tout le mal, car on est ainsi comme des diables auec telle volonté & tels desirs. Et parce que nous sommes creatures libres & point des diables, nous faisons le mal qu'ils ne peuuent faire : Ils nous le font faire, ils nous incitent, mais on vient bien si auant qu'aucuns controuuent des maux que les diables ont en horreur, & n'ont point encor pensé, & tremblent quand ils voyent faire tel mal à leur Createur encor qu'ils soient diables. Les magiciens n'ont

point peur, & les diables craignent. Parce qu'ils ont senty les verges de Dieu & les sentent encor, & les magiciens qui ne les ont point encor senty, ne les craignent point. Mais c'est assez de cela, car plus viendra on en auant & plus cognoistra-on la realité du sabbat, & de ce qui s'y passe. De maniere qu'on ne parlera plus de songes, & cela sera bien-tost.

---

## *Responces de Marie de Sains touchant la verité & realité de ses marques.*

### Chapitre IIII.

LE 9. de Iuin 1613. Monsieur l'Official de Tournay est venu auec le Notaire Vanderbecque pour prendre la preuue des places designées par la fille pour marques du diable, accompagné de trois Docteurs en Medecine, & la fille en leur presence monstra sur soy plusieurs places mortes, qu'elle maintenoit estre marques du diable & furent verifiees, & le mesme iour comme on estoit empesché à la preuue, le sang sortist en grande abondance hors de la playe où on auoit fiché l'eguille sous le poulce de sa main, & la place demeura long temps auec

la marque de la blessure, ce qui troubla plusieurs, mais elle dit qu'on auoit failly du vray lieu de la marque, lequel ayant designé on y mit l'eguille dedans, & encor qu'il ne fust point distant du premier la largeur du dos d'vn couteau, neantmoins le sang n'y sortist point: voire mesme confessa de n'auoir point senty aucune douleur.

Interrogée des Medecins, si elle n'estoit pas bien triste, respondit que si, mais que c'estoient vrayes marques du diable, & qu'elle les auoit veu & senty donner.

Le lendemain on luy demanda, si elle auoit attentiuement obserué la resolution donnée le iour d'hier par les Docteurs Medecins touchant ses marques. Et elle respondit, qu'ils n'auoient point communiqué auec elle leur resolution, mais qu'elle auoit bien entendu leurs difficultez qu'ils mouuoient pour iuger de ses marques, disant, l'vn disoit que i'auois le corps endormy, l'autre a dit que i'auois le corps estourdy, & que du surplus on m'a interrogée si ie ne sentois point par mon corps des pointures, ainsi comme on sent au pied quand il est endormy, & sur la fin ils ont dit que cela pourroit bien prouenir d'vne tristesse, disant que i'estois triste, & que de long temps auois esté triste, & qu'il ne me deuoit croire

en ce que ie venois de deposer contre moy. Aussi que les diables pouuoient bien prendre des herbes pour ainsi mortifier vne chair. Et vn autre a dit que l'eguille de laquelle on se seruoit pour prouuer les marques estoit trop delicate, & que le trou n'estoit pas d'vne iuste largeur, afin que le sang en vuidast, & vn autre a dit, pour moy ie voudrois bien auoir icy l'eguille de ma maison. Et vne des filles à ce propos a dit; en fin ils diront que moy & *Pater*, nous auons des esprits familiers.

Interrogée apres cela, si en verité elle pensoit auoir la chair endormie. Premierement vne des filles a respondu, sa chair est autant endormie comme la mienne, & s'il prouient de tristesse, ce n'est pas vn endormissement. *Puis la magicienne a dit*, qu'elle sçauoit bien que son corps n'estoit pas endormy, parce que le sang sort quand on ne perce point le lieu que ie viens de designer: comme il arriua hier, & alors ie sens vne tres-grande douleur; & quand on perce le lieu que ie designe ie ne sents du tout rien; & si i'auois tout le corps endormy, ie ne sentirois pas plus en vne part qu'en vne autre.

Interrogée comment elle sçauoit que les places designées par elle estoient des marques du diable. Elle respondit, parce que

ie les ay veu & senty donner quand il me les a faites.

Interrogée pourquoy le diable marquoit çà & là en diuers endroits du corps, ceux de la Synagogue, & qu'il ne rendoit point tout le corps insensible, à cela elle a respondu, que le diable n'auoit pas pour coustume de marquer tout le corps. Et vn des demons a dit, si cela n'estoit ainsi il n'y auroit rien à contredire, aussi ne sçauroit-on iuger. La magicienne a dit, si tout le corps estoit ainsi, qu'elle discretion pourroit-on y mettre, parce que tout seroit d'vne sorte :& si tout estoit d'vne sorte, on n'auroit point de subiet de faire tant de *Quæritur*, comme quand on voit d'vne place sortir du sang, & point de l'autre.

Interrogée pourquoy le diable fondoit sa marque sur vne place morte & insensible, car il pouuoit bien prendre & donner d'autres marques. Elle a respondu, que tousiours ils auoient prins vne chair mortifiée par eux pour leur marque, & qu'on n'auoit iamais vsé d'autre marque en la Synagogue, parce que le peché signifie la mort.

Interrogée comment, & par quel moyen le diable mortifie ceste chair. Elle respondit, que le diable la rendoit morte & insensible par sa puissance, declarant comme

à celle fin il ne se seruoit *point* d'herbes ou poudres aucunes, ou autres causes naturelles, mais qu'il rendoit ainsi la chair morte par son ongle ou bien par vn fer chaud, pour donner à cognoistre que nous luy appartenons.

Interrogée si elle pourroit designer la marque du diable sur le corps de quelque *magicien ou magiciéne*, *respondit qu'ouy*, moyennant que ce fust vne marque du diable. Parce comme disoit le diable par vne des filles, qu'il y a aucunefois des places mortes en quelque creature, qui ne sont point marques du diable.

Interrogée comment elle pourroit trouuer les marques du diable sur vne personne, *elle a respondu* que toutes les marques n'estoient point inuisibles, & que la plus-part des marques estoient visibles, & qu'elle sçauoit les places où le diable auoit pour coustume de les donner: & que c'estoit vne mesme chose d'elle, & des autres.

Interrogée par vn des demons comment elle pouuoit monstrer & designer les marques qui estoient inuisibles, (car il y auoit des marques inuisibles,) ainsi comme des visibles. Elle a respondu, qu'il y auoit des marques du *diable tachetées de rouge*, autres d'vne couleur noire, & qu'il y en auoit d'en-

fócées en la chair, & qu'elle ne pouuoit cognoistre les inusitées par quelques indices exterieurs, mais à cause du lieu où le diable est accoustumé de les dõner, ou plustost par vn instinct interieur, entant que le diable à l'interieur luy monstroit la place, & qu'il auoit ainsi fait en son endroit, & qu'elle n'a-uoit pas iamais esté trompée, & qu'elle auoit tousiours trouué mortifiées les places qu'il auoit designé, & qu'il feroit le mesme à l'endroit des autres.

Interrogée si la marque pouuoit venir de nature, vne des filles a respondu, elle peut estre de nature & du diable. Aussi la magicienne dit que nature cause la vie, & non la mort, & que les places mortes prouenoient par vne defaillance de nature. Et ceux qui diront que cela prouient de nature diront qu'ils sont ladres ou ladresses, ou bien diront que cela prouiẽt d'vne passion melancholique, & ce dira sans fondement; car les ladres n'ont pas le corps sain & disposé, on les sent de loing, & ont la chair comme pourrie, & pour iuger il ne faut pas regarder de pres, où bien ce sera vne lepre incognuë aux hommes.

Aussi ne pourra on dire que cela prouient de melancholie: car nous n'auons pas tousiours nos contentemens, & pour tout

cela nous n'auons point la chair morte, & insensible. Nous voyons tant de melancholiques qui n'ont point la chair ainsi mortifiée, si cela prouenoit d'vne melancholie, on le trouueroit en tous ceux ausquels domineroit la melancholie.

Interrogée de la difference qu'elle mettoit entre vne chair morte & insensible, à cause de quelque maladie ou defaillance de nature, & entre la chair mortifiée par l'operation du diable. Vn des demons a respondu, que les Medecins ne voyét point clair assez pour iuger des marques, & que c'est de leur estat de iuger des infirmitez & maladies humaines. Puis la magicienne a dit, que la chair morte par maladie occupoit le plus souuent les extremitez d'vn corps, & sont des places grandes & larges, & le plus souuent iettent des putrefactions & ordures, mais que les places mortes par operation du diable ne iettoient aucunes putrefactions, & qu'elles n'occupoient point les extremitez du corps, & qu'elles estoient bien petites & estroittes. Aussi la chair mortifiée par operatió du diable s'endurcist, & celle qui est mortifiée par maladie s'amolist: voire mesme deuient plus molle que la chair viue.

Outre ce, la magicienne dit & declara

qu'on ne pouuoit se seruir d'vne chair morte par maladie, mais que les marques n'empeschent point les operations des organes. Aussi vous n'auez point aucune place morte par maladie, de si petite quantité, comme la marque dont la grandeur n'excedoit point la largeur d'vn poix. Aussi le plus souuent on voit les places mortes naturellement à l'œil, & toutes les marques du diable ne sont point visibles, & les marques visibles sont vn peu plus grandes que les non visibles.

---

## *Marques du diable, indice infallible.*

### Chapitre V.

LE deuxiesme d'Aoust fust interrogée si elle sçauoit adiouster à ce que le Pere Michaëlis disoit des marques en son histoire du magicien Gaufridy fol. 411. les prenant pour indices infallibles. Elle respondit qu'aucun ne portera iamais les marques s'il n'est pas magicien, & si on m'enuoyoit, disoit-elle, pour monstrer la marque sur vne persõne qui ne seroit point du sabbat, ie ne la

sçaurois trouuer : voire mesme le diable n'auroit point la puissance de mettre vne esguille dans la chair d'vn homme qui n'est pas dedié à luy sans sang & sentiment. Car Dieu ne permettra point que le diable son ennemy seigne la chair de ses enfans, qui se baille en signe de seruitude ; aussi ce seroit vne fausse marque, entant qu'ils ne seruent point au diable, & la marque est vn signe qu'ils seruent au diable, & non pas à Dieu. Car le diable leur imprime sa marque comme sur vn bien hereditaire & immobile ; conquis & acheptè : car les sorciers se vendent au diable, & luy dõnent corps & ame, ce que ne font point les autres pecheurs ; d'où prouient qu'vn sorcier difficilement se conuertist. Aussi les autres pecheurs ne sont pas proprement esclaues du diable, comme les sorciers, ausquels il donne sa marque comme vn signe d'esclauage : ainsi comme les maistres en Turquie baillent leurs marques aux esclaues pour monstrer qu'ils leurs appartiennent.

Le quatriesme d'Aoust mil six cens treize, on luy proposa quelques demandes touchant ce que dit *Delrio* des marques du diable. Voicy ses responces

*Proposition premiere. Delrio* dit que la marque n'est point vn indice infallible.

Responce.

Responce. Au contraire la marque est vne asseurance des asseurances, certaine & infallible, parce que le diable n'a point la puissance de donner sa marque à personne, sinon aux magiciennes & sorcieres.

Proposition 2. *Delrio* dit que tous sorciers ne portent point les marques.

Responce. Ceux qui ont dit qu'aucuns sorciers ou sorcieres n'ont point les marques, n'ont point dit la verité: veu mesme que les mas & masques les ont, encor qu'ils les ne soient point sorcieres; pour autant que'lles sont dediées au diable, qui sçait bien qu'il les donne à tous, & non *Delrio* ou *Binsfeldius*, lesquels en parlent ainsi, sans autre fondement, que parce qu'ils le iugent ainsi par leurs esprits: ne pouuant point auoir de fondemẽt en ce qu'on ne cognoist point par experiecne; aussi ne peuuent-ils auoir cognu aucun sorcier qui n'aye eu la marque: car vn sorcier n'est non plus sans marque, qu'vn Chrestien sans charactere de son baptesme. Aussi iamais historien ne s'est trouué qui ait rapporté qu'il se soit trouué sorcier sans la marque du diable; & c'est la cõmune opinion de tous les Docteurs, cõtre lesquels ne peuuent que dire *Binsfeldius*, ny *Delrio* qui le seconde. Car ces deux ne sont point suffisans assez pour confondre l'opi-

pinion de tous les autres, entre lesquels il y en a eu de plus doctes qu'eux, qui ont affirmé le contraire.

Proposition 3. *Delrio.* Le diable donne ses marques à ceux desquels il a opinion qu'ils vacilleront en son seruice.

Responce. Ce sont friuoles, d'autant que ceux qui sont au seruice du diable sont plus constans que ceux qui seruent Dieu. Aussi la marque ne sert point pour rendre les magiciens plus constans, mais afin de s'entre-cognoistre par la marque pour vrays enfans du diable. Et le diable donne plustost sa vraye marque aux magiciens & sorciers, que non pas aux autres pecheurs, parce que les autres ne sont pas ainsi dediez & alliez auec le diable par leur consentement, comme les magiciens qui entrent en alliance auec le diable contre le vray Dieu, lequel les autres pecheurs pensent adorer. Aussi les autres pecheurs ne font point les abominations des sorciers, & le diable n'a pas si grande puissance sur eux, comme sur les magiciens; & la marque est vn signe de seruitude prouenant du peché. Aussi n'y a il nul qui porte rien du diable soit heretique, soit infidelle, que le magicien: parce qu'il faut recognoistre ses bien-aimez, & les marques sont comme enseignes d'hon-

neur. C'est pourquoy comme le diable m'a dit : si tost que Lucifer voit venir vn magicien aux Enfers, il dit: voicy vn de mes bien-aimez enfans, il le faut mettre tout aupres de moy : car ie le recognois, il porte ma marque, & luy fait la bien-venuë comme il a merité.

Proposition 4. *Delrio.* Le diable ne donne point sa marque aux principaux de la Synagogue.

Responce. Si les moindres portent la marque, comment les principaux ne les auroient-ils point: voire mesme les principaux en ont plus que les moindres, comme on voit en nous, & on eust veu en Magdelaine & Louys, (si on eust recherché) & en eust on trouué dauantage qu'on n'a fait: & sur moy on n'en eust point trouué dauantage que sur les autres, si le diable ne m'eust point accusée.

Proposition 5. *Delrio.* Le diable efface les marques des magiciennes, lors qu'elles sont en prison.

Responce. Le diable peut bien cacher la marque, mais ne la peut aucunement oster sans la permission de Dieu, & ne sont point ostées, si ce n'est par miracle, comme il est apparu en Magdelaine, car il peut bien mortifier vne chair, mais il ne la peut viuifier.

Proposition 6. *Delrio*, par tel indice, l'honneur & la vie d'vn homme de bien pourroit bien courir risque.

Responce. C'est faux, car il est impossible de la trouuer sur vn homme de bien, & n'en sçauroit-on alleguer vn seul, lequel auroit porté la marque, & auroit esté innocent. Aussi peut-on facilement discerner la marque du diable, d'vne autre tache ou roigne naturelle en les perçant d'vne esguille : car d'vne marque le sang ne sortira pas, & d'vne tache sortira. Aussi vient-il des anciens Docteurs de l'vn à l'autre, que la vraye marque du diable est de rendre la chair de ceux qui sont à son seruice morte, & de là en auant a esté tousiours verifié par l'experience : & si les anciens se sont bien fondez sur vn tel indice, les autres le peuuent bien faire aussi. Car il n'y a eu iamais nul trompé, & ceux qui ont porté la marque du diable, n'ont iamais esté verifiez pour gens de bien.

Proposition 7. *Delrio*. La marque du diable a semblance auec la patte d'vn lieure, ou d'vn crappaux, ou d'vne araignée, ou d'vn rat, ou d'vn chien, ou du pied d'vn cheual.

Responce. Ie demande à ce Docteur, où il a estudié cela, & en quel liure il l'a leu ;

quel Docteur a deposé cela que le diable donne de telles marques, il a inuenté cela de son propre cerueau, sans l'auoir trouué escrit en nulle part. Et certes il a escrit tant de sottes choses sur la magie, qu'il donne *occasion de rire aux diables*; & en se mocquant de luy, le diable m'a dit que s'il donnoit de telles *marques, les personnes qui* les verroient auroient peur; si on en donnoit de si grandes, on n'en pourroit donner beaucoup.

Proposition 8. *Delrio*, la marque se donne sur la mammelle, ou sous les leures aucunefois.

Responce. Cela n'est pas vray, non parce que le diable ne les pourroit donner ausdits *lieux, mais parce que ce n'est pas sa coustume*, & les fait seulement aux femmes dans les parties honteuses, mais aux hommes dehors, & aux mammelles des femmes n'en fait nulles, pour la multitude qu'il y a de veines, & ne seroient point trouuables, ains les met en vne beaucoup plus ferme partie du corps.

Proposition 9. *Delrio.* La marque n'est *point vn indice des indices.*

Responce. Au contraire, la marque est vne asseurance des asseurances, & plus grande que la confession de la creature: parce que

si la creature se confessoit pour sorciere, & ne sçauroit monstrer la marque, il ne la faut pas croire, ains dire si vous estes telle, monstrez le par experience. Car on ne peut sçauoir par la parole d'vne personne si elle dit vray, si ce n'est qu'on sçache aussi par autre voye qu'elle aye fait du mal comme en moy: voire mesme si vne personne estoit accusée d'estre sorciere, & on ne pourroit trouuer la marque, il ne faut point legerement croire sur l'accusation.

Le 5. d'Aoust 1613. Interrogée pourquoy Dieu permettoit de renouueller les marques. Elle respondit, ce n'est pas pour monstrer qu'ils sont sorciers, car vne vaut autant que cent: mais c'est pour monstrer leur malice, & pour monstrer le degré ils ont en la magie: car tant plus de mal ils font, tant plus de marques ils ont: car les diables appellent les marques ioyaux & perles precieuses, & ceux qui sont en grand degré, en ont dauantage que les autres. Aussi on en reçoit tous les iours, quand on doit estre examiné sur ce qui c'est passé au sabbat, pour monstrer qu'on y va comme quand on va à quelque feste, on rapporte quelque chose: car encor qu'on pourroit bié receuoir la marque en sa châbre, neantmoins ce n'est pas la coustume du diable, ny iamais on a

oüy parlé que le diable l'ait fait hors le sabbat; autremẽt on ne concluroit point par là, que les sorciers iroient au sabbat, s'il estoit accoustumé de les donner hors du sabbat. Aussi le diable les donne plustost au sabbat qu'ailleurs, parce qu'il les donne auec toute solemnité, & telles solemnitez qu'il ne fait point hors du sabbat.

Interrogée, si par mesme voye on pouuoit sçauoir que la personne marquée reellement & de fait ait commis les pechez ordinaires au sabbat. Elle a respondu, qu'on le peut sçauoir par là. Car si elle ne les auoit faits, elle n'auroit point la marque: car on ne la reçoit point les premiers iours, mais il faut premierement auoir commis les pechez. De sorte que comme la premiere marque est vne asseurance des pechez qu'on a fait au sabbat deuant que de l'auoir receuë: (car sãs les auoir cõmis on ne reçoit point les marques,) ainsi les marques nouuelles sont vn signe de cõtinuatiõ, & renouuellemẽt des mesmes pechez ordinaires du sabbat. Outre ce, quãt est de la signification des marques, a dit & declaré que le diable les donne aux parties honteuses en signe qu'on a eu affaire auec luy: & au fondement en signe qu'on a commis la sodomie: au cœur en signe d'amour: aux reins

en signe de concupiscence; en la teste pour signe qu'on est de la Synagogue, ou bien pour signaler quelque promotion au plus grand honneur; aux mains pour signe qu'on a fait quelque execrable fait contre nostre Seigneur; aux pieds en signe qu'on vient de fouler le Corps de nostre Seigneur. Disant que la marque du dos n'auoit aucune signification, sinon generale, & qu'on est marqué aucunefois de plusieurs marques pour vn seul respect, & tout ainsi comme au iour du Iugement on verra reluire le charactere des Chrestiens: ainsi de mesme la marque du diable alors se monstrera à l'interieur, & le diable dira voicy des miens, ceux-cy m'appartiennent.

---

## *Responces de Marie de Sains, touchant la possession des filles.*

### CHAPITRE VI.

LE 3. de Iuin 1613. fust parlé de la possession des filles en ceste maniere, & à ceste occasion On voyoit les pauures Religieuses tourmẽtées par Sathan, & extremement affligées, pource qu'elles pensoiẽt faire les insolẽces que le diable operoit par el-

ses, qui taschoit de les mettre en cét erreur pour les faire par apres tomber en vn desespoir. Voila pourquoy on a demãdé à la magicienne, si elle n'auoit pas troublé les paures filles : A quoy respondit, qu'elle auoit *esté cause de leur mal* au commencement, & que leur affliction n'estoit pas continuelle.

*Sur cela vne des filles possedées a dit, on* demande de sçauoir pourquoy nous sommes presentement tant affligées. La magicienne respondit, c'est le diable qui parle maintenant. Et le diable son accusateur comme en personne de la fille luy dit, nous n'auons point de diables. La magicienne respondit, que veritablement elles auoient les diables au corps, mais que les diables voudroient bien persuader le contraire, afin qu'on vint à croire qu'elles ne sont pas possedées; *& ie suis tres-certaine* qu'elles sont possedées.

Lors le diable son accusateur comme en personne de la fille dit : Ie veux auoir la decision de cecy, & attends encor vn peu (disoit-il à l'Exorciste) plus sages que toy determineront ceste difficulté.

Apres cela le diable son accusateur comme en la personne de sœur Peronne luy demanda, comment peut-on croire que ce

soit le diable qui parle en nous, ou comment me peut-on persuader que ie sois possedée? car nous parlons de ce qui nous vient en la phantasie, & plusieurs imaginations se forment en nous: voire mesme sur ce qui se passe en la Synagogue. Aussi pource qu'il est en mon pouuoir retenir ma langue de parler, & non parler, & on dit communement que l'on peut resister aux tentations, & que contraindre n'est pas tenter. Aussi dit-on que le diable ne peut posseder quelqu'vn sans son consentement, & si tout cela est vray, comment se peut-il faire, que ie sois possedée? car si ie parlois en confession, i'aurois bien-tost declaré le consentement que i'y pourrois auoir apporté.

A cela la magicienne a respondu, que leurs popos n'estoient point phantaisies, ny songes, ou illusions: mais estoient veritables, & de choses secrettes, & que personne ne pouuoit dire les choses qu'elles disoient, & luy reprochoient si elle ne les venoit de voir & oüir. Aussi disoit que le parler & non parler, retenir la langue ou la lascher, estoit bien au pouuoir des filles, mais que cela prouenoit, non parce qu'elles ne fussent vrayement possedées, mais par vne finesse du diable, qui permettoit aux filles ce-

ste liberté pour tant mieux les persuader apres, qu'elles ne sont pas possedées, mais que se sont elles mesmes qui font toutes ces actions impertinentes. Car sans la permission du diable, elles ne pourroient aucunement commãder à leurs langues, parce que le diable en est le superieur & possesseur, & qu'il n'y auoit pas en elles de forces assez pour pouuoir resister. Et quand est du consentemẽt, la magicienne dit, c'est chose veritable que nous pouuõs enuoyer le diable au corps d'vne personne sans son consentement. Le diable dit, c'est de cela que ie veux auoir la decision. La magicienne respondit, que cela se pouuoit faire par l'operation du diable. A cela le diable repartit, que la cause alleguée n'estoit pas suffisante. Alors la magicienne a dit, que la seule puissance du diable n'estoit pas bastante pour enuoyer le diable au corps d'vne creature, ains qu'il failloit que le consentement fust *d'vne creature libre, ioint auec la puissance* du diable, & que le diable moyennant ce consentement peut faire du mal à quelque creature. Le demon dit à l'Exorciste, ceste raison est vray-semblable, & n'est pas mal de la sçauoir, car vous en aurez affaire deuant qu'il soit long temps.

Interrogée derechef d'où il pouuoit proue-

nir qu'vn malefice moyennant le consentement de la sorciere, peust operer vne reelle possession, sans que le consentement de la creature possedée fust necessaire.

La magicienne respondit, que cela prouenoit parce que le diable moyennant le consentement d'vne personne libre peut operer le mal tel qu'il veut, & qu'elle veut; car ceste puissance luy est permise de Dieu. Et Dieu luy permet de posseder quelque creature sans son propre consentement, & moyennant le seul consentement d'vne autre creature libre, pour l'approbatiõ de ceux *qu'il aime, afin de les mener à vne perfe*ction. Aussi pour leur donner en ce monde matiere de patience, afin de les tant plus largement recompenser en l'autre. Apres le diable a dit, iusques à là elle a bien respondu, & annotez tout diligemment, car cecy sera monstré.

Outre ce fut interrogée sur les causes pourquoy Dieu auoit voulu esprouuer par ce genre d'affliction, plustost celles de ce Monastere, que non pas les sœurs Grises, ou les sœurs de saincte Claire, car il y en auoit à l'Isle. La magicienne a respondu, que le diable vouloit exterminer la presente maison. Le diable dit sur cela, qu'il y auoit des motifs de deux costez quant au fait present:

& que Dieu auoit eu ses motifs; & que le diable auoit eu les siens aussi, & que pour le present on vouloit ouyr les raisons qui militoient du costé de Dieu. Lors sa magicienne respondit, que Dieu l'auoit ainsi permis, parce qu'il aimoit le cloistre de saincte Brigitte, & qu'il aimoit les autres, & qu'il aimoit encor dauantage les filles de saincte Brigitte de ceans; parce que la maison est toute dediée à la Vierge, & que Dieu a de coustume d'enuoyer des tribulations en ce monde aux creatures qu'il aime, & que la tribulation est vn traict de l'amour diuin. Aussi parce que Dieu veut tirer du bien de ce malefice, & qu'il veut rendre honorable la presente famille à cause du malefice; laquelle pour le present à cause du mesme malefice, est blasmée & diffamée.

Interrogée consequemment sur les causes & motifs, pourquoy en particulier Dieu auroit permis estre possedées celles qui le sont presentement, plustost que des autres de la mesme maison. La magicienne a respondu pour cause, parce que le diable n'auoit pas eu la permission quant aux autres, & que Dieu auoit éleu celles-cy pour les laisser souffrir ce mal, & que par là il vouloit *manifester sa gloire.* Disant qu'elle

auoit aussi en particulier donné son consentement au diable pour faire posseder celles-cy, non pour auoir remarqué en elles quelque faute, ou bien pour leur auoir porté quelque haine ou mauuaise affection en particulier plus qu'aux autres, ou que ie les desirasse plustost hors de la maison que les autres; mais parce que le diable m'auoit dit, qu'elles feroient vn grand fruict en la Religion, & nommoit en particulier celles-cy, & pour empescher ce bien, i'ay donné mon consentemẽt au malefice. Aussi parce qu'elles donnoient de grandes apparences qu'vn iour elles surpasseroient les autres en vertu. Le diable dit, tu as eu tes motifs, & le diable a eu les siens, & tous les deux motifs ont puis apres cooperé pour l'effet d'vn mesme malefice.

Interrogée consequemment apres les signes & indices qu'elle disoit auoir pour se tenir tres-asseurée de leur possession La magicienne commença à produire & alleguer plusieurs signes, disant.

1. Qu'elle les tenoit pour vrayement & reellement possedées, parce que les filles d'elles mesmes ne pouuoient dire ou faire ce qu'elles disoient &, faisoient.

2. Parce que les operations qu'elles font, principalemẽt les irreuerẽces à l'endroit du

sainct Sacrement, ne pouuoiẽt venir de leur volonté, car leur volonté est toute autre.

3. Pour autant que leurs accusatiõs qu'elles font de moy sont tres-secrettes & veritables & non imaginables, & comme elles ne peuuent songer ce qu'elles deposent contre moy, aussi n'ont elle pas la cognoissance par l'instruction de quelque familier. Car on ne peut auoir vn diable familier & ne point estre de la Synagogue, à laquelle n'appartiennent pas ces pauures filles : car elles ne sont pas d'vne mauuaise vie; voire mesme leur vie a esté approuuée par ceux qui ont gouuerné leurs consciences.

4. Ie les tiens pour possedées, parce que trois ou quatre fois elles m'ont manifesté mes pensées, lesquelles elles ne pouuoient sçauoir par aucune voye : voire mesme suis certaine que les diables mesmes ne les pouuoient sçauoir, & elles me les reueloient afin de me conuertir, car la manifestation estoit veritable.

5. Ie les tiens pour reellement possedées, parce que ie suis tres-certaine de leur auoir donné le malefice de possession, & sçay tres-bien que le malefice opere son effet à l'endroit d'elles, & que i'ay donné à ceste fin au diable vne cedule escrite de mon sang, & suis autant asseurée

de tout cecy, comme ie suis asseurée, qu'on me iugera vn iour, voire mesme autant asseurée comme de la mort.

6. Ie les tiens pour possedées à cause des propos, cris, & mouuemens extraordinaires, par lesquels les diables se sont manifestez en elles, car ces operations & passions ne pouuoient aucunement proceder d'elles.

*7. Aussi pource qu'elles ont discerné entre* les sainctes Reliques & autres Ossemens, & entre l'Eau beniste & l'eau commune; ce que par voye ordinaire naturellement ne pouuoient sçauoir pour le discerner.

8. *Ie les tiens pour possedées, parce que* souuent elles ont crié qu'elles desiroient de souffrir telles peines, pour pouuoir voir vne fois nostre Seigneur, & c'estoient les mesmes peines & tourmens, auec lesquels le diable seroit content d'acheter la *fruition* de Dieu, ce qu'elles ne pouuoient desirer ny dire en leur propre nom: car elles ont l'espoir qu'vn iour elles verront leur Dieu, & les diables n'ont pas cét espoir.

9. Ie les tiens pour vrayement possedées, parce qu'elles ont fait des operations au *nom* du diable. Pour exemple elles ont adoré nostre Seigneur à la façon que les diables sont accoustumez de faire les adorations

rations au corps des possedées par contrainte en vertu des exorcismes.

10. Ie les iuge vrayement possedées à cause de la resistence qu'elles ont monstré & monstrent, lors qu'il est question de confesser & communier, tellement qu'vn iour sœur Peronne expuant la saincte Hostie, la receut au bout de son doigt, & le mesme a fait aussi sœur Marie Vaudermotte.

11. Ie les iuge telles, à cause de la presente publication & accusation, car elles descouurent choses totalement secrettes, & toutesfois vrayes, & ne l'ont pas sceu de moy; car iamais ie n'ay traicté auec elles de ceste matiere, ny elles auec moy.

12. Ie les iuge possedées, parce que les Exorcistes les ont iugées, & les iugent telles : voire-mesme Belzebub & tout l'Enfer les tient pour possedées, & la plusspart de la Synagogue tient cela pour vn point euident, & hors de toute controuerse.

13. Ie les tiens pour reellement possedées, parce que Belzebub l'a affirmé par iurement solemnel, & sçay tres-bien qu'il ne iurera point ainsi vne chose fausse, car ie l'ay oüy iurer que sœur Peronne estoit veritablement possedée, & qu'elle estoit possedée à cause d'vn malefice, & qu'il n'y auoit point plus fort malefice, & c'estoit vray.

car encore que i'aye vsé de malefices & paroles pour maleficier les deux autres, comme à l'endroit de sœur Peronne; neãtmoins les paroles estoient plus terribles, desquelles ie me suis seruie pour maleficier Peronne: car elle est possedée par le Prince des demons, & a esté la premiere, & sera la derniere. Sur la fin de tout cecy le diable dit, ce present article sera vn des premiers qui se disputera.

---

*Responces de Marie de Sains touchant la difference qu'il y a entre obsession, & possession; & entre la possession commune & ordinaire, & celle qui est par voye de malefice.*

APres cela a encore distingué entre obsession, & possession; & possession ordinaire, & non ordinaire, en ceste maniere. Le 6. de Iuin 1613. dit & declara qu'elle auoit maleficié au Cloistre de Sion en la ville de Courtray certaines Religieuses, & qu'elles estoient seulement maleficiées, & qu'elle auoit dõné à cette fin son consentement illimité au diable, disant,

c'est bien maugré mon cœur que ie dis cela. A l'occasion dequoy fut interrogée sur la difference qu'elle mettoit entre les possedées, & obsedées. Et elle a respondu que le mal des possedées se tenoit au dedans, & que le mal des obsedées se tenoit dehors. Aussi disoit que l'obsession ne venoit point tant à affliger la personne, & que les obsedées ont la parole, & les fonctions de leurs sens libres, & ne font nulles morgues: disant, c'est bien vray que l'obsession trouble plus l'entendement que la simple tentation, & vient plus a esmouuoir les passions, & que les possedées ont pourtant plus de difficultez à reprimer leurs passions, & qu'ils ont la parole dure, & sont chagrins, neantmoins que elle n'alloit plus auant, & que le diable estoit souuent à l'entour de la personne qu'il obsede, & non tousiours.

Quant à la difference qu'il y a entre possession ordinaire, & celle qui prouient par voye de malefice, il fut parlé à ceste occasion. Tu accuse vn homme pour magicien: si on l'interroge là dessus, par quelle voye taschera il d'inualider, ou rendre douteuse son accusation. La magicienne a respondu, il ma dit que ie l'accusasse à celle fin qu'on ne dist pas que le

diable l'eust accusé. A quoy vne des filles a dit, ce n'est pas cela, & c'est maintenant le monde renuersé. *Voicy le temps venu que* les filles apprendront les sages , & aucuns diront que ce sont diables, & point filles qui parlent, & autres diront que ce ne sont point des diables , mais des filles.

Apres cela la magicienne a dit, il dira que les diables l'ont accusé par enuie, surquoy la fille a reparty , *ce n'est pas encor là* le nœud , il fera bon mourir quand il mourra. Finalement la magicienne dit , qu'il prendroit pour son principal fondement que les filles ne sont pas possedées, parce qu'elles ne sont pas possedées à la façon des autres : A cela vne des energumenes a respondu que cela estoit vray, & que tous ceux qui viennent & viendront , mettront en auant la mesme difficulté , & seront de mesme aduis.

C'est pourquoy on a demandé la difference qu'il y auoit entre possession, & obsession. Vne des filles a respondu, que la difference estoit grande de l'vne à l'autre. Apres la magicienne a dit pour assigner vne *difference* , que les possedées ordinaires n'ont pas la memoire , ny l'intelligence de ce qu'elles parlent, mais ces filles icy ont bon entendement & sont en leur bon sens,

& entendent ce qu'on leur dit, & ce que le diable vient prononcer par leurs bouches, & sentent tres-bien quand on les frappe. Vne des energumenes a dit, vrayement nous auons la memoire de ce que nous disons & faisons, & nous le raconterions bien tout, & c'est ainsi de nous comme de Louyse, laquelle en soy retenoit la science & cognoissance de ce que Verine parloit par elle.

Apres cela, la magicienne pour assigner vne autre difference a dit, que la reluctation & repugnance au sainct Sacrement est plus grande & notable, & qu'on les voit commettre plus d'insolences & irreuerences à l'endroit du sainct Sacrement, que ne font ces filles. *A quoy vne des energumenes* a dit, que ceste difference n'auoit point de probabilité : à cela la magicienne repartist, qu'elle *n'auoit iamais veu d'autres possedées*, la fille dit, il ne vous en faut pas auoir veu d'autres : sans les auoir veuës, tu sçay tout cecy sur ton doigt.

Interrogée si les autres possedées doutoient de leur possession, & si celles-cy en sont asseurées. *Elle* a dit que non; & que mesme les autres ne sont pas tousiours asseurées de leur possession, principalement du commencement.

Interrogée s'il n'y auoit pas d'autres differences outre celles qui estoient assignées : premierement vne des filles a respondu, ouy, ouy, il y a encor plusieurs differences, & bien notables. Apres la magicienne a dit pour vne difference; qu'en celles qui sont possedées, & non par voye de malefice, on voit le diable monter & descendre en elles, voire les possedées mesmes le sentent descendre & monter en elles; ce qu'on ne peut remarquer és filles de ceste maison, ny és autres semblables, & vne des filles luy dit, hastez vous, demeurerez-vous là? Alors la magicienne pour autre difference a dit, que celles qui sont possedées, & non par malefice, parlent des langues, & non ces filles. Sur cela vne des energumenes a dit, ie pouuois bien ainsi respondre à quelqu'vn qui vint dernierement icy, & proposa ceste difficulté: mais ie l'ay laissé en sa sagesse, on n'a iamais veu chose semblable.

Apres la magicienne a dit & declaré pour autre difference, queles operations tant interieures qu'exterieures, & la façon & maniere d'operer estoient fort differentes d'vne part & d'autre, quand au comportement à l'endroit de nostre Sei-

gneur, & celuy qui exorcise: & la difference est bien tant grande, que ceux qui iamais n'ont veu des possedées par malefice, lors qu'ils les voyent ne sçauent que dire, & pensent que tout ne soit qu'vne imagination. Apres encor la magicienne a dit, pour autre difference, que les organes ne peuuent estre empeschez en celles *qui sont possedées par voye de malefice,* & cela n'est pas ainsi aux autres: & vne *des filles respondit, rien en nous n'est empesché,* nõ pas la langue, ny les mains, &c.

Interrogée apres la *cause finale de ceste* difference, la magicienne a dit que cela se faisoit ainsi pour causer des diuerses opinions aux hommes. A cela vne des energumenes repartist, que ce n'estoit pas là le but, disant, le cœur me dictoit qu'elle respondroit ainsi. Apres la magicienne a dit, que c'estoit afin que les pauures filles pensassent qu'elles n'estoient pas possedées, afin de gaigner par ce moyen leurs ames, & les precipiter en vn desespoir. Et sur cela vne des filles repartit, que le malefice auoit esté inuenté finement, & malicieusement, & que s'estoit cela qu'elle auoit voulu dire ces trois iours passez. Interrogée si pour celle fin il estoit necessaire qu'elles n'eussent pas leurs organes

empeschez. Respondit que si, disant pour sa raison, que si elles eussent eu leurs organes empeschez, elles eussent aussi cognu leur possession, mais en ce qu'elles voyent que leurs organes ne sont point empeschez, elles ne croyent point estre possedées. Aussi cela se faisoit afin que le diable qui les possedroit auec plus d'apparence pourroit dire: Ie ne suis point vn diable, ie ne fais point comme font les autres.

Apres la magicienne a encor donné ceste difference, disant que le diable se sert des pieds, mains, sens, & membres, de celles qui sont possedées par malefice, & parle à la façon qu'elles parlent, ce qu'on ne voit point aux autres: car aux autres possedées on entend vne voix dissemblable à la propre voix de la creature, & aux filles la voix que prend le diable lors qu'il parle, est semblable à la voix des filles. Et parce qu'il se sert des organes, comme si elles estoient libres & non violentées: voila pourquoy les filles pensent que les operations qui se font par le diable, soient leurs propres operations: & vne des energumenes a reparty sur cecy disant, encor les Rabbins trouueront icy à redire & repliquer à l'encontre.

## *Responces de Marie de Sains touchant le malefice de possession.*

### Chapitre VII.

APres qu'on l'eust interrogée sur la difference entre la possession ordinaire, & celle qui se fait par voye de malefice, on la commencé à sonder pour sçauoir les causes de ce malefice. Et quant à l'efficiente fust interrogée, qui auoit esté celuy qui premierement inuenta ce malefice de posseda-tion. Sur cela la magicienne a respondu, que Louys Gaufridy auoit esté le premier inuenteur, & qu'elle estoit de la Synagogue, lors qu'il inuenta ce malefice. Et vne des energumenes dit, ceste parole est vne parole de verité, car c'est vne nouuelle malice, & luy en est l'autheur.

Interrogée, quand & en quelle année Louys auoit commencé ce malefice : Elle a respondu, que ce fust l'an 1608. que Louys l'auoit excogité, & que Magdelaine l'auoit practiqué, disant que le malefice premierement s'est manifesté presque deux ans apres qu'il fust donné, & qu'il s'estoit mon-

ſtré en Louyſe, & qu'il auoit eſté inuenté deuant qu'on le miſt en œuure, & que premierement il fut mis en œuure l'an 1608. enuirõ la Feſte de tous les Saincts, ſur la fin du mois d'Octobre. Et par vne des energumenes *fuſt dit, elle a bien parlé iuſques* là, & il faut ſupputer les iours, pour voir ſi nous viendrons au bout de noſtre compte, & facilement par là vous entendrez, qui a eſté la premiere qui practiqua ce malefice, elle nommera de nom & ſurnom, celle qui a eſté la premiere.

Interrogée, quand on auoit commencé à donner ce malefice en la maiſon de ſaincte Brigitte, elle a reſpondu que ce fuſt l'an 1609. au mois de Iuin le 8. ou 9. iour *du meſme mois*, & que ce ne fuſt pas vn iour de marque.

Interrogée, qui auoit eſté la premiere qui iamais auoit mis en œuure vn tel malefice, elle a reſpondu. Marie de Sains a eſté la premiere qui a mis en œuure le malefice de poſſedation. Interrogée, ſi les filles auoient eſté poſſedées deuant que le malefice ſe fuſt monſtré en elles, & quelle des filles auoit eſté la premiere, quelle la derniere. A cela le demon par vne des filles reſpondiſt, qu'elles auoient bien eſté vn an poſſedées deuant que la poſſeſſion ſe mõſtraſt. Apres la Magicienne a dit & decla-

ré, que sœur Peronne Imbert auoit esté la premiere, & que sœur Françoise Boulonois auoit esté la deuxiesme, & que sœur Catherine Fourniere auoit esté la troisiesme, & que sœur Marie Vander-motte auoit esté la quatriesme, & que sœur Marie de Launoy auoit esté la cinquiesme, & que sœur Peronne auoit esté la premiere entre tous qui iamais furent ainsi maleficiez en ce monde; & la magicienne dit qu'on luy auoit promis à cause de cela, des souuerains honneurs, & que Louys fust esleué à la principauté pour auoir esté le premier autheur & inuenteur de ce malefice, disant qu'il auoit succedé à certain, qui mourut de sa mort naturelle, & que les diables luy auoient promis la principauté aussi-tost qu'elle vacqueroit, & qu'à elle on luy donna aussi-tost place immediatement apres Magdelaine. A cela par vne des filles fut dit, voyla maintenant celle qui disoit qu'elle n'auoit pas esté de la table de Magdelaine, & qui faisoit semblant de ne rien sçauoir: si autre chose ne suruiẽt apres celle cy, la principauté sera pour Simone, quand elle seroit preste d'estre entre les mains de la Iustice, & on ne demãdera pas si elle sera contente ou non. Encor qu'elle fust à 100. lieuës d'icy on la trouuera. Il y a encor des choses grandes à dire, c'est vn chef d'œu-

ure, on n'aura pas si tost la fin, & ne prendra pas sa fin par ceux-là.

Interrogée consequemment, dequoy & comment ce malefice auoit esté composé. Premierement vne des filles a respondu, que le malefice n'estoit pas de petite consequence, & que pour le former, les diables auoient tenu plusieurs conseils, & c'auoit esté vne chose difficile. Apres la magicienne a dit, que Louys auoit traicté sur cela auec Belzebub, & qu'il auoit dit aux diables : Voila que nous auons la puissance pour faire tant de choses, & nous n'auons pas encor fait posseder aucune personne par voye de malefice. Et qu'il auoit demandé à Belzebub, posé qu'il donnast à quelqu'vn tel malefice, si en vertu d'iceluy, il pourroit faire entrer le diable au corps d'vne telle personne, & que Belzebub luy auroit respondu qu'il estoit faisable, moyennant le consentement d'vne personne libre, & que les poudres du bouc seruiroient aux fins de ce malefice, & que s'il n'operoit point à la premiere fois, il conuiendroit le reiterer pour la deuxiesme fois : voire pour la troisiesme, iusques à ce qu'on verroit euidemment la possession de la personne maleficiée : declarant qu'on auoit deux ou trois fois tenu conseil pour voir s'il pour-

roit sortir son effect; & que la fin du malefice tendoit pour tant plus facilement gaigner les ames.

Interrogée sur les ingrediens du malefice, vne des filles a respondu, ne luy dites rien, elle vous le dira tout sans que vous luy demandiez, afin que tout soit fait plus authentiquement. Apres la magicienne a respondu, disant que pour faire & composer ce malefice, elles auoient prins de la saincte Hostie auec les poudres du bouc, & des ossemens de morts, & des testes des petits enfans, & du sang de nostre Seigneur consacré par Louys, & de la semence humaine, de ma semence, de la semence de Magdelaine, & de Louys, & du prince Moderne. Aussi auons nous prins les cheueux de nos parties honteuses, des parties de deuant & derriere, & des ongles puluerisez, tant des pieds que des mains, & des parties honteuses qu'on coupoit aux petits enfans: & pour dire tout en vn mot, qu'ils n'auoient rien en leur corps qu'ils ne donnassent, & consacrassent pour fabriquer vn tel malefice: disant, qu'ils auoient donné de la chair de leurs parties honteuses, de la moüelle de leurs os, de leurs entrailles, de leur cœur, de leur sang, de leurs poulmons, de leurs reins, de leur foye, de la rate, de leur ceruelle, de

leur memoire, de leur imaginatiue, de leur ſens commun, de leurs pieds, de leurs mains : Diſant, voyla les ingrediens du malefice, le diable dit, voyla vn holopodride, & n'a pas grandement failly, & diſant la magicienne, c'eſt bien maugré mon cœur que i'ay dit tout cecy, le diable a reſpõdu, c'eſt bien auſſi maugré plusieurs autres. Interrogée ſur la maniere & façon qu'on auoit vſé pour parfaire & accomplir vn tel malefice. Premierement le diable a reſpondu; tout ainſi cõme ils ont vſé pour leurs ingrediens de toute choſe meſchante, & abominable; ainſi ont ils vſé de paroles fort execrables. Apres la magiciẽne a reſpondu, que du commencement on offrit à Lucifer tous les ingrediens du malefice, & qu'apres ils auoient prié Lucifer qu'il vouluſt donner de ſa vertu à tout cela, afin qu'il ſeruiſt pour malefice de poſſedation : & qu'ils auoient prié durant leur oblation en ceſte maniere. *Lucifer Dieu tout-puiſſant, nous vous prions tous de donner la vertu & force à ce maleſice, afin de faire poſſeder par iceluy, la creature ſur laquelle il ſera ietté.* Outre ce declara que Belzebub deſcẽdit aux Enfers pour parler à Lucifer, & luy dire que la Synagogue luy venoit d'offrir vn tel malefice, afin qu'il luy donnaſt la vertu & pouuoir qu'ils demandoiẽt:

& que Lucifer l'agreoit, car ce malefice n'auoit pas encor esté au monde ; disant, que Lucifer auoit demandé apres l'inuenteur, & que Belzebub luy dit que Louys auoit esté le premier qui auoit parlé de cela, & apres Magdelaine, & apres Marie de Sains, & apres le Prince moderne. Et que Lucifer auroit respondu qu'ils estoient bien ses singuliers amis, pour auoir inuenté ce malefice, & qu'il dit à Belzebub; voicy que ie vous dōne toute ma puissance, afin que vous apportiez force & vertu à ce malefice pour le faire operer en tout lieu, & toute personne sur laquelle il sera ietté. *Ie vous donne la puissance de dōner le diable au corps;* disant, que Belzebub retourna auec ceste cōmission, & racōta le tout à la Synagogue, disāt, qu'il auoit toute authorité & puissance pour faire operer le malefice, & que tous ceux de la Synagogue furent fort resioüis, & qu'ils ont sacrifié plusieurs enfans à Lucifer en action de graces pour auoir dōné vn tel pouuoir à la Synagogue. Et vne des filles a dit; il y aura tāt & tāt qui cōtredirōt à tout cecy, & serōt vn iour biē estōnez ; & Dieu ne descendra pas du Ciel pour les prendre par la main, ny n'enuoyera pas vn de ses Anges pour les faire croire, *finite illos*, il nous faut contenter & satisfaire à tous ces esprits.

Interrogée comment on pouuoit auoir contribué de *son cœur pour faire le susdit* malefice. Parcequ'on dit communement que *les parties nobles d'vn* corps humain doiuét estre gardées entieres & saines pour viure, & que le cœur ne peut souffrir nul attouchement sans mourir. A cela premierement vne des filles a dit, (car il y en aura qui demanderont comment cela se peut faire.) Apres la magicienne a respondu, que quand on dit que le diable prend du cœur des parties nobles d'vne creature : cela ne s'entend point, parce qu'il fait quelque abscission ou detraction, ou diminution du cœur, ou des parties nobles : mais cela s'entend entant qu'il prend les parties honteuses d'vn petit enfant, & auec icelles vient toucher les parties nobles d'vne creature: voire mesme le cœur d'*vne personne. Et à* cela vne des filles y adiousta, disant qu'apres, cela *estoit reputé pour mesme chose*, que ce qui auoit esté touché; comme il aduient aux *Reliques.*

Interrogée comment on pouuoit toucher le cœur humain par chose semblable sans le faire mourir, *quia cor non patitur extraneum.* A cela premierement le demon a respondu, que cela ne leur estoit pas difficile, & que c'estoit tout autre chose d'vn corps & des

des diables qui sont esprits & penetrent, & se peuuent espandre par tout, & peuuent par ce moyen faire que le cœur soit touché, & point offensé. Apres la magicienne a respondu, que le diable ayant ja saisi le cœur, il oste au corps exterieur & estrange la vertu lesiue: disant, que pour faire cela la personne doit estre dediée au diable: car s'il n'auoit pas vne libre & entiere possession sur la personne, il ne la pourroit preseruer.

Et à ce propos on fit mention de certaine possedée, de laquelle on lit qu'elle auoit donné de ses parties nobles au diable; voire mesme que le diable les auroit finalement renduës. Et le demon par vne des filles a dit, si on estoit bien asseuré que cela s'estoit ainsi passé, & que ceste possedée n'auoit pas esté magicienne, comme celle-cy; aussi peut on bien former des pieces à leur semblance. Et la magicienne a dit, que c'estoit vne mesme chose icy & là, & qu'on auoit seulement rapporté des pieces faites à la semblance, & que ce n'estoient pas pieces qu'on auoit coupé des parties nobles de la creature.

Interrogée comment & pourquoy elle se disoit tres-asseurée que tout ce qui arriueroit, auoit esté dit & predit par Belzebub? elle a respõdu, qu'elle estoit autant certaine & asseurée que tout arriueroit, comme elle

estoit asseurée de sa mort. Premierement, pource que Belzebub auoit dit que Dieu auoit reuelé tout cela. Secondement, pource qu'il ne l'auoit pas manifesté de sa propre volonté: mais ayant esté contraint à ce faire, ainsi que mesme il confessoit, & qu'il y auoit de l'apparence, d'autant que ce n'est pas la coustume des diables de parler en ceste maniere: veu que cela ne pouuoit tourner à la deception des hommes: & d'autant qu'il ne le disoit point pour son plaisir, pource *qu'il se monstroit grandement esmeu &* triste. Tiercement, ie m'asseure de cecy, parce qu'il a confirmé son dire, sçauoir qu'il auoit parlé de la part de Dieu en la presence du venerable Sacrement, & qu'il tient tousiours bon, & qu'il n'a pas encor esté veu dire le contraire.

A ce propos pour plus grande confirmation de cecy, le diable a dit que ny luy ny l'autre chef de la Synagogue depuis ce tẽps ne l'auoit contredit. Et elle respondit, que c'estoit vray, & que l'on ne l'auoit fait, pource qu'on est tres-asseuré que Belzebub tient pour Lucifer, & pour tous ceux de la Synagogue: & *que pourtant il n'estoit aucunement* probable qu'il auroit proferé toutes ces paroles de son propre motif, car elles tournent au detriment de la Synagogue la-

quelle il aime. Et le diable a dit à ce propos, qu'il estoit ainsi de luy pour le present, comme si vn Roy sollicitoit luy-mesme la ruine de son estat, & la perte de ses vassaux pour agrandir son aduersaire, parce que Belzebub & toute la Synagogue est contre la gloire de Dieu.

# TRAICTE' V.

## OV IL EST PARLE' DE SIMONE DOVRLET. DE SON opiniaſtreté, & ſes confeſſions.

### *Quelle fut Symone Dourlet, & les diſpoſitions à ſon information.*

### Chapitre premier.

DONC Symone Dourlet eſtoit vne fille natifue de l'Iſle en Flandre, ainſi comme Marie de Sains, & print l'habit audit Monaſtere de ſaincte Brigitte, à l'inſtance & perſuaſion du diable, afin de fortifier Marie de Sains en ſes mauuais deſſeins: & au meſme temps que ſa compagne ſe deſcouurit, au meſme elle ſe deſcouurit auſſi. Et interrogée par Monſieur l'Official de Monſeigneur de Tournay, qui eſtoit ce-

luy qui l'auoit seduite, iamais on ne peut tirer d'elle vn mot de confession. C'est pourquoy on luy osta l'habit estant encor nouice, & la mit on en prison à Tournay dans l'Euesché, où elle fust bien pres d'vn an sans vouloir dire plus qu'elle n'auoit dit.

Et à la solicitation d'aucuns siens parens fut relaxée par Monseigneur de Tournay: & à la persuasion de ses parens alla seruir en la ville de Valecennes, & fut sa retraicte tant secrette, que ceux du Monastere ne peurent oncques sçauoir dequoy elle estoit deuenuë.

Or en la mesme ville de Valecennes où elle s'estoit retirée, il y auoit vn ieune hõme de l'Isle qui la recogneut, & la venant voir en deuint amoureux en deliberation de se marier ensemble, & elle y consentit; mais le chargea bien estroitement de ne descouurir à personne de ses parens où elle se tenoit.

Il ne sceut oncques si bien faire, qu'en fin par importunité, il ne le declarast à vne sienne tante Religieuse conuerse au Cloistre de la Biete, de l'Ordre de sainct Dominique, situé en ladite ville de l'Isle; neantmoins auec bien estroite deffence de ne le point declarer plus auant. Elle le promit, mais elle ne le sceut long temps tenir secret, ains le dit à vne autre Religieuse, comme à

vne sienne confidente, qui le dit au Pere Domptius, à l'heure qu'il estoit apres pour le sçauoir, qui le dit aussi tost à Monsieur le Comte Destairres, qui aussi tost depescha maistre Pierre du Fresne à Valecennes afin de l'arrester Et le 25. de Iuin 1613. Madame l'Abbesse receut lettres dudit du Fresne qu'il auoit fait apprehender Simone à Valecennes suiuant la commission de Monsieur le Comte Destairres.

Le 28. de Iuin, Monsieur le Comte Destairres mandoit par vne lettre qu'il partoit de *Marimont, afin de communiquer sur cét* affaire auec leurs Altesses.

Le 2. de Iuillet, le Pere Domptius receut vne lettre de Monsieur le Comte Destaires en la teneur qui s'ensuit.

*Monsieur nostre Maistre, le Nonce Apostolique escrit lettres par ce messager au Prieur de vostre maison, pour vous faire venir incontinent à Brusselles, auec toutes vos informations & escrits, soit qu'ils soient mis au net, ou non. Aussi ne faillez de venir en toute diligence: & ce messager vous pourra accompagner, & fournir vos necessitez par le chemin. Ainsi vous attendant en bonne deuotion, ie me recommande à vos bonnes prieres, & demeure tres-affectionné à vous seruir*, Nicolas de Mont morency: De Brusselles le premier de Iuillet 1613.

Le troisiesme de Iuillet le Pere Dominicain est party de l'Isle pour s'acheminer vers Brusselles, où il arriua le quatriesme de Iuillet y trouuant son Reuerendissime Pere Prouincial, auec lequel il communiqua la cause de sa venuë, & le trouua bien attentif & beneuole.

Le cinquiesme de Iuillet se fist vne assemblée *à la maison* de *Monseigneur* le Nonce Apostolique par ordonnance des Archiducs, pour determiner sur ce present affaire, où se sont trouuez pour lors,

Monseigneur le Nonce Apostolique Archeuesque de Rhodes.

Monseigneur l'Archeuesque de Malines.

*Le Reuerendissime Pere Confesseur de* l'Infante.

Le Reuerendissime Pere Prouincial des Freres Prescheurs.

Le Reuerendissime Pere Thomas à Iesu Prieur des Carmes Deschaussez.

Monsieur Lintrensis Docteur de Doüay.

Monsieur le Comte Destairres.

*Mõsieur Mazius Conseiller au Conseil Priué* de leurs Altesses.

Lesquels ont commandé au P. Dompetius de dire, rapporter, & declarer ce qu'il auoit recognu au present affaire. Apres sa rela-

tion, le R. Pere Prouincial des FF. Prescheurs en pleine assemblée auec plusieurs paroles, declara qu'il ne pouuoit que bien presumer de tout cest affaire : veu que le Pere Domptius ne s'estoit entremis d'exorcizer sinon par le commandement expres de ses Superieurs, à l'instance de deux Euesques, & de plusieurs autres personnes honorables.

Le resultat de ceste assemblée fut qu'on establiroit des Commissaires de la part de Monseigneur le Nonce, qui s'informeroient du passé, & poursuiuroient pour l'aduenir.

Le quinziesme de Iuillet 1613 l'affaire fut rapportée deuant leurs Altesses; & fut grandement debatu & disputé, si le Pere Domptius deuoit assister aux confrontations pour l'aduenir, ou non. Le Reuerendissime Pere Confesseur de leurs Altesses soustenoit que le Pere ne deuoit point assister, autres opinoient le contraire. En fin son Altesse dit & declara qu'on establiroit des Commissaires, & que le Pere Domptius assisteroit à tous les actes, & seruiroit d'Adioint en cét affaire.

Le 16. de Iuillet, leurs Altesses ont communiqué auec l'Infante la relarion que le Pere Domptius auoit faite à l'assemblée des

deputez: & Madame la Comtesse de la Fere dit à Monsieur le Comte Destairres, que les abominations & impietez y rapportées luy firent dresser les cheueux en teste.

Le 19 de Iuillet, Monsieur le Comte Destairres traicta auec l'Infante du mesme affaire, laquelle luy dit que son intẽtion estoit que la iustice se fist, auec autres propos qui monstroient en elle autant de zele, comme de pieté enuers Dieu.

Le 23. de Iuillet 1613. alla au Conuent des Dominicains de Brusselles, l'Auditeur de Monseigneur le Nonce, disant que le Pere Domptius estoit deputé pour venir auec les Commissaires: & apres quelques iours donna l'escrit de ceste commission en la teneur qui s'ensuit.

*Reuerende in Christo nobis dilecte. Relatum ad nos nuper est nonnullas nominatim in oppido Insulensi reperiri personas, de sortilegÿs & maleficis valde suspectas, cuius quidem relationis occasione factum est, vt ad earum nobis narratarum veritatem eruẽdam illuc cum speciali commissione mittendos duxerimus Officialem Mechlimensem, & Auditorẽ nostrum. Quoniam verò in huiusmodi causa reuerentiæ tuæ operã in multis proficuam fore arbitramur, cùm præsertim multiplici fide dignorum testimonio cognouerimus, te in exorcizandis à dæmone obsessis multos labores æquè*

*piè atque alacriter suscepisse non contemnēdo sæpe cum fructu. Propterea præsentium tenore cōcedendum tibi duximus, prout concedimus, facultatem & licentiam exorcizandi omnes, & quascumque personas ab immundis spiritibus possessas, de quibus personis à prædictis nostris Commissarijs præmonitus fueris; ita tamen vt in tuis exorcismis, sanctæ Romanæ Ecclesiæ ritum sequaris. Deus te custodiat. Bruxellæ die 23. Iulij 1613. Reuerentiæ tuæ amantissimus G. Archiepiscopus R. Nuntius.*

Le 24. de Iuillet, fut loüé le chariot pour aller de Bruxelles à Tournay le lendemain, & le voyage fut retardé d'vn iour, à cause que Monsieur l'Auditeur vn des Commissaires, deuint soudainement malade d'vne colique.

Ce mesme iour Monsieur le Comte Destaires nous enuoya ce memoire:

*Nostre Maistre, ie vous enuoye par le porteur de ceste-cy, lettres pour Monsieur le Cōte d'Hanap, & pour le Magistrat de l'Isle, & de Valecennes, & de Tournay, afin de prester le bras seculier aux Commissaires de Monsieur le Nonce aussi tost qu'ils en seront requis. La lettre pour ceux de Valecennes est à celle fin qu'ils laissent suiure Simone à l'Isle, ou en tel lieu que trouueront conuenir les Commissaires. Vous la pourrez enuoyer lors que vous verrez que Messieurs de Tournay*

*permettront Marie de Sains aller à l'Isle: car en cas qu'ils ne voulussent aucunement le permettre, il faudroit alors faire amener Simone à Tournay. S'il m'est possible ie vous suiuray, & en tout euenement ie vous recommande à la grace de Dieu, & soubs sa protection, me recommandant à vos prieres.*

Le 26. de Iuillet, vn peu deuant que de monter au charriot, il faisoit vn temps fort beau, & à l'heure qu'il estoit question de monter; voila subitement arriuer vne tempeste extraordinaire meslée de tonerres, foudres, & grande abondance de pluyes, laquelle nous accompagna iusques à vne lieuë de Bruxelles, & sembloit que ce mesme temps vouloit recommencer sur le tard, mais tout se dissipa.

Le 27. de Iuillet, Messieurs les Commissaires sont arriuez à Tournay, & deuant toute autre chose sont allez voir Monseigneur de Tournay, qui leur a dit que la magicienne persistoit tousiours en sa confession, & lors principalement qu'on desiroit la rendre douteuse. Le mesme iour, Messieurs les Commissaires m'ont commandé de faire vn escrit où ie mettrois les indices qu'on auoit pour la iuger magicienne.

Le 28. de Iuillet, Messieurs les Com-

missaires ont examiné Marie de Sains en la prison de Monseigneur de Tournay, où *ils furent empeschez depuis le grand matin* iusques à dix heures du soir.

Le 29. de Iuillet, sommes partis pour aller à Valecennes, où i'ay donné à Monsieur le Preuost de la ville, les lettres de Monsieur le Comte Destairres, lequel nous a promis toute assistance.

Ce mesme iour, ie suis allé parler à Simone, *laquelle n'a pas voulu confesser estre* magicienne ; & librement d'elle-mesme s'offrit de parler à Marie pour la dementir; ce qu'ayant rapporté à Messieurs, ils sont allez aux prisons où ils l'ont trouuée en la dispositiõ susdite; dequoy pour lors ils ont passé acte public, qui fut signé par la mesme Simone, & mis au sac de son procez.

Le 30. de Iuillet, Messieurs les Commissaires ont prins leurs chemins deuers l'Isle, & passant par Tournay ont enleué de la prison Episcopale Marie de Sains pour commencer leur charge: & sur les chemins Marie de Sains nous dit, qu'elle auoit esté visitée par la Sage femme, & qu'elle l'auoit trouuée corrompuë, & enceinte.

Le 31. Iuillet, madame l'Abbesse du Monastere de saincte Brigitte, fust oüye par Messieurs les Commissaires en ses deposi-

tions qu'elle fist à charge de Simone Dourlet, qui sont au sac du procez. Aussi le mesme iour, Messieurs ont donné audience à Simone Dourlet pour l'entendre en sa iustification, laquelle respondit sur tous les poincts fort promptement & subtilement, laissant les Informateurs fort esmerueillez de son esprit.

Le 1. 2. 3. 4. 5 & 6. d'Aoust de l'an 1613. on a trauaillé à la confession de Simone Dourlet, par les actes de cinq premieres confrontations, où appert sa grande opiniastreté & malefice : à la sixiesme confrontation arriua sa confession admirable. Les autres iours ensuiuants, confessa & descouurist en particulier plusieurs choses pour se monstrer vne vraye sorciere, comme il se verra cy-apres.

*De la grande obstination de Simone Dourlet, dictée par Marie de Sains, le Scribe n'ayant peu l'escrire lors que l'on trauailloit à la conuertir; lequel cependant certifie comme deuant Dieu, la relation de tout cecy estre veritable.*

## CHAPITRE II.

LE premier d'Aoust mil six cens treize, estans arriuez les deux Commissaires & ayants parlé à Simone le iour de deuant, & n'ayans sceu tirer d'elle aucune confession, voyans qu'elle persistoit tousiours en sa negatiue, trouuerent bon de me faire venir, & estant arriuée là, me direnr. Nous estants arriuez à Tournay, auez accusé Simone, c'est bien fait d'accuser les complices, cela vous seruira en remission de vos pechez, mais auisez bien de ne pas accuser personne faussement de ce crime, car ce seroit vne grande offense deuant Dieu. A quoy ie respondis, Messieurs, ie n'accuse point Simone faussement, si elle n'est point sorciere, iamais il n'y en a eu nulle,

ie luy diray bien en sa presence, & luy soustiendray iusques à la mort, qu'elle est magicienne & sorciere. Et bien disoient-ils, trouuerez vous bien les marques sur elle. Messieurs, disois-ie ; il ne faut point au premier coup aller là, il faut vn peu oüir les responces qu'elle fera sur les interrogations que ie luy feray ; car ie ne l'ay pas encore accusée en sa presence. Et sur cela, on appella Simone, & Messieurs luy ont demandé si elle n'auoit point pensé depuis hier à sa conscience. Elle respondit, i'ay pensé à dire la verité. Sur cela, ie commēçay à parler: & à toutes les interrogations que ie luy ay faites, elle a tout nié; & voyant qu'elle persistoit si ferme, ie dis, Messieurs, il faut necessairement auoir les diables. Symone dit, qu'ils viennent hardiment, ie n'ay point peur : Sur cela, Messieurs ont dit, retirez vous, nous vous appellerons. Apres on m'appella, & on me proposa ce que i'auois dit, & ont trouué bon d'amener vne des possedées auec moy en la presence de Simone.

Estants arriuez au premier exorcisme, le diable s'est monstré, & vous luy auez commandé de parler à la gloire de Dieu, & à la confusion de l'Enfer, & de ne point accuser aucune innocente. Apres il dit, innocēte ? elle est magicienne & sorciere.

Ie dis, liez *Lucem* (son familier s'appelloit *Lucem*, & la maintenoit à son opiniastreté, ) & elle confessera. Belzebub dit, attend, attend, nous rabaisserons ton caquet, quel Dieu adore tu ? Simone dit, Iesus-Christ. Belzeb. dit, quel Iesus-Christ? Simone dit, né de la Vierge. Belzebub dit, quelle Vierge? Les heretiques aussi disẽt ainsi. Simone dit, Iesus-Christ crucifié. Belzebub dit, il faudroit qu'il n'y eust point de diables, alors vous adorerez Dieu ? I'ay dit-elle, adoré autre Dieu que toy.

Apres vous allastes encor exorciser, & ie pensois que Belzebub deuoit parler par Peronne, & sortist de Peronne, & laissa Leuiathan en sa place, & commença de parler par moy, afin de luy amolir le cœur : & estant courroucé, d'autant que par la vertu des exorcismes, il estoit contraint de parler, il me fit premierement aller vers vous pour s'en venger, disant, meschant malheureux, que n'as tu demeuré en France, sans icy me venir faire tant de mal. Apres se tournant vers Simone, disoit. Meschante malheureuse tu foule le pretieux sang de ton Dieu aux pieds; ce pretieux sang qu'il a respandu auec si grande peine & douleur : tu le foule aux pieds si indignement. O si le diable pouuoit auoir l'heur que tu as maudite creature ! il ne seroit

point

point obstiné comme tu l'es. O que n'ay-ie la puissance, tu ne serois pas vn clin d'œil sur la terre! Ie te dis Simone, que la porte du ciel t'est fermée si tu ne changes de vie. Tes pechez, meschante, sont en nombre comme le sable de la mer. Ie suis le plus superbe Ange, apres Lucifer, que iamais Dieu crea; & il faut icy contre ma superbe que ie m'humilie, & viéne à obeir, & contre ma meschante volonté vienne à accuser ces ames malheureuses, & encor demeurent elles obstinées. Ie t'asseure de la part de ce grand Dieu, que tu es iustement, iustement, & tres-iustement accusée. Pauure malheureuse, pense à ton ame, prie ce bon Dieu, qui a condemné Lucifer aux Enfers, dresse à celuy-là ton cœur; car Iudas & Cain sont des innocens au prix de toy.

Et vous Messieurs, de la part du grand Dieu viuant qui a condemné Lucifer aux Enfers: Ie vous dis qu'il faut que vous admonestiez ceste fille de son salut trois ou quatre fois, & si vous voyez que n'y profitiez rien, il luy faut faire donner la gehenne; n'attendez plus heure, ny demie, Dieu ne le veut plus souffrir: si vous ne le faites, soyez asseurez que Dieu vous punira bien tost.

Apres cela, il dit quatre à cinq fois, que ne responds-tu à ce que ie dis, tu ne dis rien, parle, parle meschante. Simone dit, i'attens que Dieu monstre la verité. Sur cela Belzebub dit, par moy ne monstre-il pas la verité quand il contrainct les diables de parler contre leur volonté, veux-tu qu'il descende du Ciel. Ie te destruirois bien, si on me laissoit faire. Simone dit, non ie ne le demande point : ie demande tant seulement qu'il demonstre la verité. Belzebub dit, Simone tu vois la verité assez, pense à ton cas, si tu te voyois, ton ame est plus laide que Lucifer. Leuiathan dit, aussi elle sera mise au plus haut des Seraphins ; tous les susdits & plusieurs autres propos furent dicts à la premiere confrontation.

Le mesme iour on a encor mené au deuant de Simone les trois filles possedées. Et premierement sœur Catherine, apres sœur Françoise, apres toutes les trois possedées ensemble, & apres estre adiurées ont affirmé vniformement, que Simone estoit vne magicienne, & du surplus l'ont accusée de plusieurs crimes touchant la magie, & nonobstant tout cela, demeura obstinée. Outre-ce, de l'autre costé ie la pressois fort, & nonobstant cela persistoit tousiours ferme,

en sa negatiue.

Le mesme iour Messieurs les Commissaires ont voulu voir les marques, & Simone d'elle mesme s'est presentée afin qu'on la visitast, & on a trouué sur elle trois ou quatre marques, en l'vne i'ay mis l'esguille, en l'autre sœur Ysabeau Sestic; és deux autres monsieur l'Official, en vn autre qu'elle auoit à la poictrine vne autre Religieuse, & nonobstant tout cela, persista tousiours en sa negatiue.

Outre ce, i'ay fait deuant elle vne humble confession de mon peché, disant, ô Messieurs, priez Dieu pour moy, & demandez misericorde à Dieu pour moy, qu'il me pardonne mes pechez. Ie suis la plus meschante creature du monde, ô terre que tu es bonne de soustenir telle meschante comme ie suis? ô creatures insensibles que ie voy, priez Dieu, & demandez misericorde pour moy: car mes pechez sont si grands qu'auez veu que i'ay commis, qu'il me semble que la terre tremble de la roideur de mes pechez; & nonobstant tout cela, demeura tousiours en sa negatiue, opiniastre & obstinée.

*Continuation de la grande opiniastreté de Simone Dourlet complice, dictée par Marie de Sains.*

## Chapitre III.

Les trois possedées auoient maintenu hier deuant Messieurs, comme i'auois dit au matin, qu'elle estoit magicienne & sorciere. Et quand ie suis venuë, vous m'a-uez demandé, si ie voulois maintenir ce que i'auois dit au matin, & i'ay dit ouy. Apres m'auez demandé si i'estois bien as-seurée que tout cecy venoit de Dieu: Le diable dit, vous en auez tous vos papiers pleins. Et ie disois, que ce n'estoit point la coustume du diable d'accuser les pe-cheurs: & à toutes les demandes que les diables ou moy fismes à Simone, tousiours disoit, i'attends à voir la verité.

Et apres que Messieurs veirent qu'ils ne pouuoient auoir autre chose, demandoiẽt apres les marques. Et ie dis, qu'elle se des-coustre, & qu'on voye son dos, & ie les monstreray; & apres elle s'en alla dechaus-ser, & i'en monstray deux; & à la premiere

ie mis l'esguille dedans, & le sang ne sortist point, & à la deuxiesme vers le genoux, ie monstray seulement la place, & sœur Ysabeau Sestic mit à plus prés toute l'esguille dedans, & ne disoit rien, & le sang ne sortist point, & Messieurs l'esprouuerent.

Apres cela se decoustra, & ie monstray encor deux marques, l'vne sur l'espaule, & l'autre sur le dos, & mettant de l'ancre sus, elle cria, ay, ay, vous me percés, vous mettez l'esguille tout dedans, & fut vn peu d'espace sans qu'on mit l'esguille dedans auec c'et ancre, & cria, ay, ay, que ces esguilles me font de mal.

Apres Messieurs vindrent, & en la place où i'auois mis de l'ancre, ont mis l'esguille dedans, & n'est point sorty de sang, & apres on en a encor esprouué vne auprés du cœur, & ne fust point monstrée à Messieurs; mais à Madame, & le sang ne sortit point, & nonobstant elle a persisté tousiours à nier, comme Louys.

Apres disner Simone a voulu estre oüye & s'excusa sur les marques, disant qu'elle y auoit mis vne esguille dedans, & que le sang en estoit sorty. Et apres plusieurs propos, Messieurs ont commandé de m'appeller & estant venuë, vous ont dit: Et bien Marie, Simone dit que la marque qu'auez mõ-

ſtré en ſa poictrine, qu'elle l'a eſprouué auec vne eſpingle, & qu'il en eſt ſorty du ſang, & pour celle de ſa iambe, qu'elle ne la ſcauroit trouuer, elle ne ſcait où ç'a eſté, & voudroit bien la percer elle meſme.

I'ay dit, qu'eſt ce qu'elle veut voir, elle a eſté encores à l'aſſemblée, elle peut bien confeſſer qu'elle eſt ſociere, elle a fait encor ceſte nuict les iniures qu'on fait couſtumierement les Vendredis à la ſaincte Hoſtie. Et pour monſtrer le iuſte iugement de Dieu, & que tu es vrayement ſorciere, i'en monſtreray encor vne ſur tes mains: & auſſi-toſt ie vis vne petite piece de chair eſleuée, & ie dis, Meſſieurs, mettez hardiment voſtre eſguille en ce lieu, il ne ſortira pas du ſang, ce qu'ils firent profondement, & n'en ſortiſt point de ſang.

Et au meſme temps, Simone auoit monſtré vn Crucifix, en diſant, i'adore le Dieu crucifié, ceſtuy-là. Lors ie prins ce Crucifix en mes mains, & Belzebub dit par moy. Tu diſois maintenant que tu n'eſtois point ſorciere, & que tu adorois le Dieu crucifié: Voyla l'image de ton Dieu, de celuy que tu as auiourd'huy foulé aux pieds, & ceſte meſchante auſſi: Ce n'eſt point ceſtuy-là que tu adore, tu ne recognois autre Dieu que moy.

Ie suis tous les iours au Sabbat assis en vn throsne en forme de Prince, tu te viens tous les iours prosterner à mes pieds, tu m'adore pour ton Dieu, pour ton Redempteur & Createur. Il n'y à puissance infernale, ny creature qui soit, qui me fasse taire: car le tout puissant me fait parler. Lucifer qui a esté crée deuant moy, ie ne le recognois point maintenant en rien, ie le foule aux pieds par la puissance que Dieu m'en donne.

Et tu as opinion, meschante, que les diables te doiuent declarer innocente, ils ne le feront point: car tu es coulpable, tu t'abuse de te fonder sur ce poinct là. Les diables n'accusent personne faussement de tel crime que cela: car le Tout-puissant ne permettroit point qu'vne personne estant innocente, fust accusée du diable pour estre sorciere.

Plus disoit, regarde mal-heureuse, ton Dieu que ie tiens en mes mains, as-tu le cœur plus dur que pierre! quand ton Dieu à enduré, les pierres se sont fenduës de douleur pour la compassion qu'elles eurent des peines que le Createur enduroit pour les pecheurs, & toy meschante, pour tes pechez tant abominables, tu ne iette aucune larme! as tu le cœur plus dur que pierre! ô

*iustice seuere pour nous autres pour vn seul peché qu'auons commis; iamais bon Dieu vostre cœur n'a esté esmeu de compassion enuers nous, & pour ces mal-heureuses-cy, & pour toutte l'assemblée meschante des Sorciers du Sabbat, tu offre tousjours tes sainctes playes à ton pere pour ces ames mal-heureuses, on me fait tort, on me fait iniure qu'on ne me les donne point.*

Plus disoit, Simone escoute, ta place t'est preparée aux Enfers aussi profond dessouz Lucifer qu'il y a depuis l'abysme des Enfers, iusques au plus haut des Cieux. Si tu auois mal-heureuse, vne fois gousté les peines d'Enfer, tu ne demeurerois vn clin d'œil en ton obstination. Meschante mal-heureuse que tu es, tu fais pleurer tous les bien-heureux qui sont au Ciel. Si ton Dieu estoit capable de tristesse, il pleureroit, si toutes les feuilles de ces arbres que ie vois pouuoient pleurer, elles pleureroyent, & non auec des larmes naturelles, mais des larmes de sang pour les pechez qui se commettent tous les iours au Sabbat, & toy meschante ne iettes aucune larme.

Tu pense meschante, que c'est la fille qui fait les marques, ceste fille ne les fait point, nul ne les fait que moy: Dieu à monstré son iuste iugement, & le monstrera en ceste

marque, pour monstrer qu'il gouuerne cest œuure par sa saincte prouidence, pense tu auoir affaire auec vn enfant.

Ton Dieu est vn iuge tresiuste qui sçait tout le fond de ton cœur, tu seras bien esmerueillée quand tu viendras deuant luy.

Les saincts Anges qui jamais ne l'ont offensé, tremblent de frayeur en regardant sa diuine face quand il est courroucé contre les pecheurs.

Tu ne verras jamais la face de ton Dieu, mal-heureuse, sinon au iour du iugement, quand tu viendras deuant luy.

Il ny aura pas vne seule pensée qui luy puisse estre cachée.

Il te regardera d'vne face tant effroyable, que tu aymeras mieux endurer les peines de l'Enfer que de le regarder vne fois seulement auec la face effroyable qu'il aura; quand il regardera les reprouuez qui seront au costé senestre, comme tu seras si tu ne changes de vie, ainsi que ie t'ay dit, & nonobstant ce tu demeures tousiours obstinée.

Plus disoit, Simone, tu adores le Diable tous les iours, tu t'es donnée à luy corps & ame, & toutes les puissances de ton ame, & tout ce que tu as en ton corps, il n'y a point vn cheueuil en ta teste qui ne

soit à luy, tu n'as point vne goutte de sang en ton corps que tu ne luy aye donnée: tu luy as donné cedule signée de ton sang tiré de la veine de ton cœur, *Simone Dourlet* ton nom y est escript, & les comptes se rendront, mais le temps n'est pas encor venu, & ce sera le dernier.

Apres cela, on trouua bon de faire venir en sa presence les diables, &me faire retirer, & estant exorcizés ont tenu fort & ferme estre vray ce que iauois soustenu contre elle, & nonobstant tout cela, a tousiours demeuré obstinée.

Belzebub luy dit, tu m'adore pour ton Dieu, pour ton redempteur & createur. Simone respondit, non fais, ie ne t'adore point, i'adore celuy-là que voyla crucifié. Belz. dit, tu en as menty, meschante, tu n'adores point cestuy la. Simone respondit, dis meschante, tant que vous voudrez Dieu vous fera bie̅ taire. Belzebub disoit, ie ne me tairay point pour toy, voire il n'y a puissance qui me puisse faire taire, car le tout puissant me fait parler. Elle respondit, ie n'ay affaire de tout ce que vous me dites, criés tant que vous voudrez, celuy qui est au Ciel monstrera la verité de tout. Belzebub, disoit, quel Ciel. Simone respo̅dit y en a il plus d'vn. Belz. dit, il y a le Ciel des sorcieres.

Elle respõdit, où est-il, Belz. disoit, dessoubz toy. Simone respõdit, non i'entẽds le Ciel de là hault, & le mõstra de son doigt. Belzebub luy dit, tu n'as point part maintenant en ce Ciel, si tu ne change de vie. Elle dit, quelle vie menes-ie. Belz. dit, vne vie damnable cõme menent les sorcieres. Elle se plaignoit de ce qu'on luy auoit dit, dites ouy, ie suis sorciere. Belz. luy dit, qu'est-ce qu'on vous a fait, vous a on fait du mal: Elle respõdit non, mais quãd on me presse, & qu'õ dit ouy, ouy, apres on dit ouy. Belz. luy dit, qu'auons nous affaire de cela, nous n'auons point de profit de vostre ouy, c'est pour le salut de vostre ame qui a cousté beaucoup à Dieu, qu'ils font ce qu'ils font, ils voudroyent que vous ne fussiez sorciere. Messieurs ont dit, il est vray nous voudrions que Dieu n'eust point esté offensé par vous, Simone, mais quand il a esté offensé, il faut tascher à reparer la faute par la confession. Ie disois, voyla ce Pere qui a fait le mesme en mon endroit, que ces Messieurs font au tien, ils me disoiẽt que ie disse ouy. Simone disant, dirai-ie ouy sur vne chose que ie ne cognois point. I'ay dit aussi, que ie ne cognoissois point ce qu'on me demandoit, mais soubmettant ma volõté à celle de Dieu, incõtinent en disant ouy, Dieu me donna la cognoissance du mal

dont on m'accusoit: de mesme dictes ouy quãd on vous le cõmãde; mais vous fermez les oreilles à la voix de Dieu. Simone, disãt, ie dis ouy quand ie sçay la verité des choses que i'ay fait. I'ay dit, monstrez doncques les effects, & dites ouy que vous estes sorciere. Simone disant, ie ne diray point cela si ce n'est que ie cognoisse la verité deuant, i'ay dit vous la cognoissez bien Simone, il ne reste sinon que vous soubmettiez vostre volonté à celle de Dieu, & ne le voulez faire. Elle disant, aussi bien tout ce que me racõtez sont songes, I'ay dit, sõt ce songes que tu es marquée. Aussi ay dit plusieurs fois, que c'estoient songes tout ce que ie confessois, & quand ie disois cela, le Pere Domprius me demanda, si c'estoient songes que i'estois marquée, & quand il me disoit cela, ie ne sçauois que dire, car on ne peult nier vne chose qu'on veoit. Simone disant, aussi bié de tout ce que vous direz ie ne tiés rien. I'ay dit, tousiours i'ay esté presente quand tu as accouché de l'vn de tes enfans, i'ay esté marraine quand il fust baptisé au Sabbat. Tu m'as priée pour auoir vn Diable afin de te donner continuellement du plaisir charnel.

Apres on tint plusieurs paroles, comment elle alloit au Sabbat, à cause qu'elle

disoit, qu'elle ne sçauoit comment elle pouuoit sortir de sa chambre où elle estoit. Et ie dis qu'elle le sçauoit bien, & qu'elle se sentoit bien porter & rapporter : & ie luy tins plusieurs propos pour la conuertir, disant, que ie m'estois trouuée en tel estat comme elle se sentoit, & que c'estoit vne tromperie du Diable, & qu'elle pouuoit bien confesser qu'elle estoit sorciere.

Apres Messieurs dirent, Marie, ou Simone ment : & ie dis, des mensonges que ie fais en l'accusant, ma conscience est bien en repos ; si ie n'auois plus offensé Dieu qu'en l'accusant, ie penserois estre vne Saincte : & nonobstant toutes les raisons que Messieurs luy pouuoyent dire & moy aussi, elle est tousiours demeurée obstinée.

---

## *Continuation de l'opiniastreté de Simone Dourlet, dictée par Marie de Saina*

### Chapitre IV.

Le troisiesme d'Aoust, les Demons luy ont dict, tu penses eschapper comme à

Tournay, tu es trompée, tu es en main forte, & ceux de Tournay *seront contraints* de te t'accuser, tu le verras. Aussi on luy *alleguoit plusieurs poincts* de sa premiere confession, & sur toutes les interrogations qu'on luy fist tousiours, respondit, ie ne sçay rien. On auançoit Monsieur l'Official, & Madame l'Abbesse, & respondit que Monsieur l'Official, & Madame l'Abbesse l'auoient contrainte de dire qu'elle estoit telle, qu'elle estoit sorciere & qu'on l'auoit voulu pendre. On luy repartist, si tu n'eusse rien sçeu, tu n'eusse point dit ces choses à l'Official, comme tu les a dites. Elle respondit, que Monsieur l'Official luy auoit demandé, si elle n'auoit point fait ainsi; & que, si Monsieur l'Official n'eust pas demandé ainsi, & specifié en particulier, qu'elle n'eust pas respondu ainsi.

Messieurs luy ont dit, voicy Madame, & tant de Religieuses qui disent que vous auez declaré telles choses de vous *mesmes*; iroyent elles mentir. Elle respondit, ça esté Madame, qui me demanda *n'auez vous* point mis des poudres sur ma chappe, & *alors ie dis, ouy, & autrement ie* ne l'eusse point dit; adioustant que l'Official de Tournay auoit esté contraint de se dédire en la

presence de Monseigneur de Tournay, & confirma son dire par vn serment, disant, voyla Iesus Christ crucifié mon tesmoin, cestuy que i'adore.

Messieurs luy ont dit, voila qu'ils vous accusent si constamment : pourquoy n'accusent-ils pas aussi les autres, disant, que dites vous Simone, que les diables vous accusent : Elle respondit, si c'estoient gens de bien, ils ne parleroient point ainsi. Messieurs luy ont dit, & bien, Simone, si on trouue encor vne marque, que direz vous? elle respõdit, ie ne sçay point, on n'en sçauroit trouuer nulle. Vn des demons luy dit, tu le sçais bien Simone; & le diable ne te donne point de marques, si ce n'est que tu y donne ton consentement. Elle respondit, c'est cela que ie dis; si iauois donné mon consentement, ie le sçaurois bien, & ie ne le scay point.

Apres auoir ainsi monstré son cœur opiniastre & endurcy; Messieurs, ayant trouué expedient que i'eusse esté appellée deuant Simone, ils m'ont dit, voila Simone qui nie tout ce que tu as dit, elle dit qu'elle n'est pas marquée, ie dis, elle ment, & de toutes les paroles quelle dit, n'en dit pas vne veritable. Apres Messieurs disant, monstreriés vous bien la marque, ie dis, ouy, ie la

monstreray, & ie dis lors à Simone, monstre ton bras qu'on le voye, & elle le decouurist, & ie monstray vne place enuiron le milieu du bras, & quand i'auois monstré la place, ie me retirois: disant ie ne vous toucheray point.

Et Messieurs mirent vne *esguille dedans & n'en sortit point de sang*, & estant l'esguille tirée, Simone pressa son bras pour faire sortir le sang: apres ie dis qu'est-ce qu'il y a tant à presser, si ce n'estoit point vne marque du Diable, le sang sortiroit comme quand on seigne vne personne. Simone dit, ouy bien, quand on attaindroit vne veine: car i'ay esprouué *celle que monstrastes hier*, & le sang en est sorty. Et ie dis, vous ne l'auez mis en la mesme place, mais à costé, & quand vous estes seule, vous faites ce que vous voulez. Et moy disant, en esprouuant ceste marque: que dis-tu à cela, Simone, sont-ce des songes. Elle dit, ie ne sçay, ie n'ay rien senty, *lors ie dis, c'est* ton Diable qui te la *donnée en* payement, *lors que* tu eus affaire auec luy, es tu si empeschée à cela que tu ne sente point quand il te marque, & apres tout cela demeureras tu encor opiniastre & endurcie.

Plus i'ay dit, qu'as tu fait ceste nuict passée à la saincte Hostie, tu l'as cõsommée. *Simo-*

ne

ne dit sur cela, tu as menty, où l'aurois-ie eu la saincte Hostie, & parloit fort audacieusement.

Apres, moy disant, ie suis honteuse qu'il faut venir icy pour la conuertir, si ie pouuois ie m'en irois bien mettre en vn four, pour ne point accuser ceste meschante. Simone respondit, dictes meschantes tout ce que vous voulez; ie n'y vise point.

Apres cela pour l'attirer, i'ay dit, ie suis la plus miserable creature que iamais Dieu ait crée. Ie suis vne sorciere, vne magicienne : I'ay commis des sacrileges infinis, & vous en auez commis autant que moy, confessez, disie, & iamais ne dit rien.

Encor pour l'attirer, i'ay dit, ie suis vne ribaude: I'ay cogneu hommes & diables: I'ay fait autant de mal aux creatures que Dieu me la permis: confesse auec moy, & encor ne dit rien.

Plus pour l'attirer, i'ay dit, tu as commis cent fois le peché de Sodomie auec moy, & encor Ieudy passé, & sur cela respondit assez promptement qu'elle n'en sçauoit rien, apres tout cela demeura encor opiniastre.

Outre ce i'ay dit, pour l'attirer: où est ce qu'on à iamais veu qu'vne sorciere conuertist vne sorciere, cela n'est pas aduenu

en France, pour le moins en ceste façõ-là, c'est par *vne voye extraordinaire*. M. Et Dieu te fait accuser par les Diables, parce que tu as renõcé à tout, hors mis au diable, & Dieu se sert du diable pour vous accuser. Mal-heureuse, *quel propos as-tu fait*: Tu as oüy au Sabbat du diable, que Dieu veut que les sorciers soyent cogneus, & tu as protesté en dépit de la saincte Trinité, que iamais tu ne te *conuertirois ny* changerois de vie. Faut-il tant endurer pour toy, veux tu sentir les mains du diable comme ie fais; si tu attens encor longtẽps, tu sentiras de fortes mains, P. *Tu sentiras la main* puissante. M. Si ie pouuois ie te tuerois; mais ie n'ay point de puissance pour bouger de ceste place : confesse & obeis il faut bien que tu obeisse, *ie suis cõtraincte* : voyla ton Dieu, va luy crier mercy, confesse luy tes pechez, prie luy qu'il t'en donne la cognoissance, vous dictes que vous ne cognoissez rien.

*Apres voyant* qu'elle ne bougeoit point, ie la prins par le bras, & la mis vn peu auãt, afin qu'elle se mist à genoux, disant, mets toy à genoux, meschante mal-heureuse. *Lors me respondit*, disant, lors que ces bonnes gens me le commanderont, ie le feray, & non pas pour ce que tu me le

commande. A cela ie luy dis, cœur de pierre, si ton cœur estoit bien touché, il ne faudroit point attendre qu'on vous le commandast, vous le feriez bien de vous mesme, & nonobstant tout cecy, fit semblant de rien, & demeura opiniastre.

Plus, Monsieur l'Official à dit chose merueilleuse, Marie n'est point cõuertie, & elle vient pour conuertir l'autre. Le diable dit, l'vne est aussi bonne que l'autre, & i'ay dit, il est vray, ie suis contraincte de le faire, & si ie n'estois contraincte, ie ne le ferois point. Chose grande que Dieu donne permission au diable de contraindre la volonté d'vne creature! Les demons ont dit, celuy qui la contrainct nous contrainct aussi, le Maistre des Maistres : & si Dieu ne nous contraignoit point, pensez-vous que nous le fissions: F. Car nous ne demandons autre chose que leur damnation. C. Et ie serois bien ayse, qu'elle demeurast tousiours ainsi, & c'est tousiours, ie ne sçay rien, & c'est ie le sçay bien, mais ie ne veux rien dire. F. Et Dieu laisse le franc arbitre à l'homme qu'il choisisse le bien ou le mal, & il ne tenoit qu'à elle. Et tousiours ie criois & disois confesse, mets toy à genoux, dictes auec moy, ie suis la plus meschante

creature du monde, & nonobstant tout cela demeura obstinée, & le diable son accusateur voyant qu'elle ne bougeoit point, cria ô dureté, ô cœur endurcy!

Ce mesme iour on fut d'aduis de veiller Simone pour remarquer quelque indice de son reel transportement au Sabbat; & sur la minuict enuiron vne heure vous l'auez couiurée & commandée de dire la verité, & demeura obstinée, disant, qu'elle n'auoit iamais esté au Sabbat, & qu'elle ne sçauoit rien de tout ce qu'on luy demandoit.

Apres on me fit appeller, & l'on leut vne Euangile sur moy, & on me commanda de la part de Dieu viuant, de dire si le Sabbat se tenoit à ceste heure là. Ie dis que non, & qu'il estoit retardé: On me demanda pourquoy, ie dis, parce que ceste menteuse que voicy n'y est pas; il ne se peut faire sans elle, ny sans moy, ny sans celuy qui l'a apprins; nous le maintenons tous trois.

Apres Messieurs m'ont demandé, si i'auois oüy les propos qu'elle auoit tenus: i'ay dit oüy, ie l'ay escoutée, & elle a tousiours menty, & n'a pas dit vn mot de verité de tout ce qu'elle a dit: elle est icy en la presence de Dieu, & à maintenant

affaire auec le diable.

Apres ces Messieurs on dit à *Simone*, que dictes-vous de tout ce qu'elle vous à dit, elle respondit, ie ne sçay que dire, ie ne sçay rien de tout ce qu'elle dit.

Apres vous m'auez demandé pourquoy le diable ne vous auoit point trompé cõme l'autre-fois qu'on m'auoit veillée: I'ay dit, que Dieu ne l'a point permis, il veut que maintenant la verité soit cogneuë.

Interrogée si le Sabbat se tiendroit, i'ay dit, oüy il se tiendra: si ce n'est point de nuict, ce sera de iour. Apres i'ay dit, regardez *Pater*, vous pouuez bien esprouuer ces deux corps icy, ce ne sont point deux fantosmes. Et vous auez commandé à ceste menteuse de la part de Dieu de dire la verité, & n'a iamais voulu obeïr: si c'eust esté vn diable, il eust obey estant adiuré de la part de Dieu: Dieu ne contraint point les creatures cõme il contraint les diables.

Interrogée comment on pourroit sçauoir si s'estoit vn corps fantastique ou nõ: Ie dis qu'en coniurant, le diable se monstreroit: & en esprouuãt le corps, le sang en sortiroit. Interrogée si le diable ne pourroit point faire vn corps en telle maniere que le sang n'en sortist point. Ie dis, que ie ne sçauois point si le diable auoit la puis-

ſance de ce faire ; toutesfois ce n'eſt pas ſa couſtume de faire vn corps ſenſible cõme ſeroit vn corps humain. Apres on m'a demãdé, ſuppoſé qu'on vous gardaſt trois ou 4. iours, pourroit-on detourber le Sabbat. I'ay dit, vous ne pourriez continuer cecy, & ſi ne pourriez empeſcher le Sabbat par ceſte voye, ſi ce n'eſt par la confeſſion, & la deſcouuerte des complices.

Apres on me demanda, ſi on alloit en la chãbre de Simone durant que le Sabbat ſe tiẽt, ſi on y pouuoit bien aller ſans y trouuer Simone. Ie dis que nõ : car ou ſon diable la rapporteroit, ou bien on trouueroit vn diable en ſa place. On me demãda ; poſé que le Sabbat ſe tint à cẽt lieuës d'icy, ſi le diable pourroit biẽ rapporter vn corps en ſi peu d'eſpace. I'ay dit, oüy il le peut bien faire : auſſi d'autre part le diable eſt touſiours à l'entour de vous autres, & oyt tout ce que vous propoſez de faire, & ſelõ qu'il vous oyt parler, ainſi ſe cõporte-il à l'auenant : il cõmet vn diable pour faire la ſentinelle, pour voir ſi on n'auroit point affaire de la perſõne qui eſt au Sabbat, & auſſi-toſt qu'il s'en peut apperceuoir, il la rapporte, cõme il m'a fait pluſieurs fois ; & apres tout cecy n'a pas encor voulu rien confeſſer.

Plus les poſſedées furent appellées &

exorcisées, & commandées de parler à la gloire de Dieu, & de ne calomnier personne, le demon respõdit, non, *Pater*, nous ne calomnierons personne. L'exorciste dit, oserois tu iurer : vn des demons à dit, oüy ie le iureray, & les autres ont dit, qu'il le pouuoit bien faire. L'exorciste fit instãce pour le faire iurer, & n'a point obey, disant, nous l'auons iuré, tu le sçais bien.

Aussi lors que Simone dit, Madame, & Monsieur l'Official m'ont cõtrainct de dire que i'estois sorciere, les demons on dit, tu en as menty. Quand elle dit, l'Official a esté cõtraint de s'en dedire, les demons ont dit, tu en as mẽty, l'Official ne s'ẽ est point dedy, ny s'en dedira point encor. Vn demõ luy dit, ne crains-tu point ce iuste iuge, si tu ne fais bien tost autremẽt, tu verras biẽ tost ce qu'il t'aduiendra; tu resiste à Dieu tãt que tu peux, & si tu pouuois dauãtage tu le ferois. Vn autre demon à ce propos à dit, elle ne resistera pas tandis. A ce propos, Messieurs ont dit, que dictes-vous, Simone, de ces creatures qui vous accusent? Le demon à dit, les creatures ne sçauent rien de tout cecy. Apres Simone ayant respondu, si s'estoyent gens de bien, ils ne parleroyent point ainsi. L'exorciste se tourna vers vn des demons, & luy dit :

*Testimonium tuum nullum est quia dicit quod nequam es.* Le demon respondit, cestuy n'est point *nequam*, & monstroit du doigt le sainct Sacrement, disant, cestuy-là qui la cognoit telle, nous contraint de parler ainsi. Tels & plusieurs propos semblables ont esté dits ce mesme iour, & nonobstãt est demeurée opiniastre, & n'a rien voulu confesser.

---

## *Continuation de la grande opiniastreté de Simone Dourlet complice, dictée par Marie de Sains.*

### Chapitre V.

LE 4. d'Aoust de l'an 1613. Messieurs trouuerent expedient d'appeller les possedées, & les exorciser sur ce qui s'estoit passé la nuict precedente, pour voir s'elles respondroient conformement à la verité. Et premierement on leur à commãdé de dire la verité à la gloire de Dieu, & à la confusion de l'enfer, & sans calomnier aucune innocente. Depuis on leur à demandé, si on auoit esté à la congregatiõ; & les demons on dit, vous le sçauez bien, vous les auez eu la nuict aupres de vous.

Interrogés si elles y auoient esté, ont respondu ouy ? voire mesme Simone y a fait vn ferme propos de ne point confesser, mais de tousiours demeurer opiniastre, & on y a fait de bonnes œuures. On leur a demandé à quelle heure, elles ont respondu, ce n'a esté ni à douze, ni à deux heures aussi; car on n'est iamais venu si tard cõme alors. Interrogées, si Simone y auoit esté marquée, ont respondu, si vrayement elle a esté au Sabbat, vrayement a elle esté marquée. Ce mesme iour on m'enuoya aussi querir, & les premieres paroles qu'on me demanda c'estoient, si i'auois esté au Sabbat, & ie dis ouy. Apres on me demanda quand on auoit commencé : ie dis enuiron les trois heures du iour. Interrogée quand il estoit finy : ie dis que c'estoit apres six heures. Interrogée si Simone y auoit esté, ie dis ouy. Et qu'elle y auoit ouy Messe, & l'Eau beniste. Interrogée si elle y auoit receu des marques : ie dis qu'elle en auoit eu deux ou trois. Interrogée si ie les pourrois bien monstrer : ie dis, ouy aussi bien que i'ay monstré les autres : le demon disoit, qu'on n'auoit point tenu le Sabbat à l'Isle, ie dis que s'auoit esté en Virbois. Apres fust appellée Simone, & la premiere chose qu'on luy demanda, fut : & bien

Simone aués vous bien dormy, ouy dit elle, Monsieur. Le demon a dit, graces à Dieu, qu'as-tu songé cette nuict, raconte vn peu tes songes, & ne respondit rien sur cela. Apres on luy fist plusieurs interrogations : puis i'ay dit, encor que ie ne fusse point sorciere, ie ferois bien serment que vous l'estes sur les propos que vous m'auez tenus. Simone dit, & quel propos vous ay-ie tenus. I'ay dit, tous les menaces dequoy vous auez menacé les Religieuses, le mal estant aduenu ainsi comme vous l'auez predit, & on l'a veu par experience, & on le voit encor tous les iours.

Et apres plusieurs interrogations a elle faites, fust trouuée varier en ses propos, & respondit auec beaucoup d'orgueil & audace. Interrogée par Monsieur l'Official, & bien Simone, n'auez vous pas fait propos de confesser plus librement que *ne fistes hier, respondit que non,* & les demons ont dit, tu as dit vray. L'Official a dit, il me semble, Simone, qu'auez fait vn grand voyage en peu de temps. Les demons ont dit, elle a fait vn long voyage, & non à plat pied : voire mesme n'a pas eu ses souliers crottez : & encor qu'il aye pleu, n'a pas pourtant esté moüillée.

Apres on ma demandé, si ie monstrerois bien les marques? i'ay dit, ouy, & me tournant vers Simone, ay dit, monstre ton bras. Simone a dit, quel bras? le demon dit, elle sçait bien, quel bras s'est. I'ay dit, le bras gauche. Et Messieurs ont dit, monstrez nous la place, mais ne la touchez point, ce que ie fis. Et i'en monstray premierement vne noire, & mist-on vne esguille dedans, & ne sortist point de sang. La deuxiesme fut vn peu plus haut, au mesme bras en vne place enfoncée, & on mist vne esguille dedans, & n'en sortit point de sang.

Et comme Monsieur l'Official n'estoit point asseuré de la place designée, i'ay dit, toucher icy hardimẽt, c'est le tout puissant qui gouuerne cét œuure. Apres i'ay mõstré la troisiesme en la main gauche, & il en sortist vn peu de sang pour auoir mis l'esguille vn peu de costé. Alors i'ay dit, il en est sorty vn peu de sang, afin qu'on ne pensast point qu'elle eust le corps endormy. Et Monsieur l'Official a dit, aussi l'ay-ie pensé, & à cela voy-ie que les autres sont probables, parce que la chair de la main est la plus dure du corps. Apres on demanda à Simone, qu'en dites vous de cecy, *Simone* dit, ie

ne ſcay que dire. Et ſur ce qu'elle diſoit, cecy ne durera *point touſiours*, *le demon* a dit, vrayement tu ne dureras point touſiours. Elle diſoit, ie ne peux durer touſ*iours. Le demon a dit*, & *cecy ne* durera point auſſi, & on verra la fin deuant qu'il ſoit long-temps.

*Elle diſant, ie ſuis auſſi certaine, que* ie ne ſçay rien de tout ce qu'on me dit: comme il me faut vne fois mourir, le demon a *dit, que ſon ſerment eſtoit faux, & que* Dieu la gardoit pour la mener à vne cognoiſſance du mal qu'elle fait, & qu'il *veut que le mal qu'elle fait, ſoit manifeſté*, & ſans cela elle ne le feroit point encor. Le Pere exorciſte luy donna la benediction, & ietta ſur les aſſiſtans de l'Eau beniſte, & le diable a dit, elle recoit autant la benediction comme fait le diable, & on na point aſpergé d'vn tel aſperges comme ceſtuy la, au Sabbat, ce n'a pas eſté de telle eau, ce ce n'a pas eſté de l'eau blanche. Monſieur l'Official l'admoneſtoit, & le demon a dit, ſi long-temps qu'elle ſera comme cela, elle ne ſera point enfant de l'Egliſe, & ſe tournant vers elle, luy dit: cœur plus dur qu'vn marbre, on briſeroit pluſtoſt vn diamant en mille pieces, que d'amollir ton cœur, & ſortit auec cela.

## *Continuation de la grande opiniastreté de Simone Dourlet complice.*

### CHAPITRE VI.

LE cinquiesme d'Aoust 1613. l'apresdisnée on a coniuré les possedées en ma presence, & vn des demons fist vn serment solemnel, affirmãt que Simone estoit magicienne, & Marie aussi, & commença à dicter son serment à l'arriuée de Simone. Et a cause de ce serment on a demandé à Simone si elle croyoit que Dieu auoit donné la puissance à son Eglise de commander aux demons. Simone dit, qu'oüy. Puis on luy demanda, si le diable pouuoit bien dire la verité, quand Dieu le commande, quand il est contraint de la part de Dieu. Simone dit, ouy, il peut dire la verité quand Dieu le commande. Apres cela le Pere exorciste luy dit, & bien Simone, ie luy ay cõmandé de la part de Dieu de dire la verité, croyés vous qu'il l'ait dite. Elle respondit, il ne la point dite en mon endroit: car il dit que ie suis magicienne, & ie ne le suis point.

Apres le Pere luy demanda, peut il iurer la verité. Simone dit, ouy, quand Dieu le contraint. Le Pere luy demanda n'est-il point vray que Dieu la icy contraint de iurer. Simone dit, ouy, il est vray. Alors le Pere luy dit, Simone tu dis que Dieu a contraint maintenant les diables à iurer, & tu dis lors qu'il les contraint de iurer, qu'ils iurent la verité, & iurent que tu es magicienne; ou cela est vray, ou Dieu ne peut contraindre les diables, & ainsi Dieu ne sera pas tout puissant, & ne dit rien. Du surplus, ce mesme iour furent monstrées sur elle deux marques par moy; dont l'vne auoit vne tache noire, & l'autre estoit vne place enfoncée. Et pour tout cela n'a point encor voulu confesser.

Ce mesme iour vous m'auez demandé, si le diable n'auoit point esté contraint à iurer quand il a iuré, & comment ie le pouuois sçauoir, ie respondis, qu'il auoit esté contraint à ce faire, & qu'il ne l'auoit point fait pour son plaisir, & ie le sçay pour la cognoissance que Dieu me donne de ces choses-cy. Aussi parce que ie ne suis pas ignorante de ce que ie suis magicienne, & sçay tres-bien que ceux qu'il a nommés sont du Sabbat, & que le

diable n'accusera pas les siens de soy-mesme, s'il n'est contraint de Dieu ; & consequemment n'a peu iurer ceste accusation de soy-mesme.

Aussi le sçay-ie, parce que c'est encor faire gloire à Dieu, ce que les diables ne font point d'eux mesmes sans estre contraints de Dieu, parce qu'ils sont creatures maudites qui ne peuuent faire bien. Et Dieu a esté glorifié par ce serment fait par le diable, entant que le diable luy attribuë ses Epithetes qui luy appartiennent, ce que le diable de luy-mesme luy voudroit oster pour l'attribuer à soy. Aussi Dieu en est glorifié, quand le diable accuse les pecheurs, & les attire à conuersion à quoy seruoit le serment ; & cela tourne à la gloire de Dieu, veuque sa bonté est si grande d'attirer telles ames, & par tel moyen voyãt en cela reluire la grande bonté de Dieu, & le petit pouuoir du diable d'auoir eu telles ames, si long-temps en sa puissance, faisans tousiours sa volonté, & incontinent qu'il plaist à Dieu de les r'appeller, qu'il n'a point le pouuoir de les retenir. Et tu dis *Pater*, que le diable pourroit bien dire, ie le fais par contrainte, & cependant le faire de soy-mesme pour deceuoir & calomnier quelqu'vn. Et ie dis, que Dieu ne permettra point

iurant auec les solemnités auec lesquelles le diable a deposé ce serment, qu'il vienne à mesler des bourdes : car il permettra bien à vne creature de se pariurer, mais non au diable : car la creature a son franc arbitre libre, & le diable ne l'a pas, estant vn esclaue, vn chien lié, qui ne feroit cela, s'il ne luy estoit commandé de Dieu : car il est lié pour bien faire, & son serment tend à la gloire de Dieu, & au salut des ames.

Apres vous m'aués encor demãdé disant, vne telle personne dit que Dieu peut contraindre le diable, & que le diable peut dire la verité, mais qu'il ne l'a point dite en son endroit. Et sur cela, ie vous ay dit, puis qu'elle dit que Dieu peut bien contraindre le diable à dire la verité, il faut que ceste personne nie la puissance de Dieu, ou bien qu'elle confesse que le diable aye dit la verité aussi en son endroit.

Car disant que le diable ne la point dite en son endroit, elle nie la puissance de Dieu: car Dieu peut aussi bien contraindre le diable à dire la verité en son endroit, comme à l'endroit d'vn autre, ou bien qu'elle dõne la raison pourquoy Dieu contraint le diable à dire la verité, plustost en autre part, qu'icy. Or c'est vne chose tres-asseurée que le diable

diable ne dit iamais rien à sa perte, si ce n'est qu'il soit contraint de Dieu, & puis que Dieu en est l'Autheur, & qu'il le commande, le tout est veritable, & le diable n'y met rien du sien. Car il n'est point l'autheur de l'œuure, il n'est que l'instrument. Aussi ceste personne ne peut pas dire que Dieu veut, & peut contraindre le diable en autre part : mais qu'en son endroit il le peut faire, mais ne le veut : Car, ce seroit faire à Dieu la plus grande iniure qu'on luy sçauroit faire, ce seroit nier sa bonté & misericorde, & le faire accepteur des personnes, disant qu'il le voudroit bien faire à l'vn, & non à l'autre

Car encor qu'il vienne à donner la vie eternelle à l'vn, & non à l'autre, neantmoins il ne peut commander de calomnier l'vn, & non l'autre Car le premier ne fait point iniustement, dõnant à vn chacun iusques aux derniers souspirs les moyens pour gaigner la vie eternelle, & le fait si iustement que les damnez n'ont occasion de se plaindre de la volonté de Dieu, sinon de leur mechante volonté, & qu'ils n'ont point voulu bien vser de la grace de Dieu. Mais au deuxiesme ne se trouuoit aucune iniustice : & ne peut-on dire que Dieu enuoyast cecy pour affliction: car où il y a de l'innocence, Dieu

permet qu'elle soit monstrée aux hommes, & où il y a des confusions, il permet que tous les iours de plus en plus elles soyent descouuertes: Aussi la personne n'a pas bien excepté au serment du diable: car comme il a esté necessité de iurer la verité à l'endroit de Louys, Magdalaine, Ieanne, & moy; aussi la-il esté en son endroit.

---

*La confession admirable de Simone Dourlet Complice, dictée par Marie de Sains.*

## Chapitre VII.

LE sixiesme d'Aoust 1613. l'apresdinée ont esté exorcizez les demons en presence de nous deux. Et Simone estāt interrogée, si elle auoit esté au Sabbat, respondit que non. Le demon luy dit tu as menty, tu as esté toute sourdinete aux nouuelles qu'on t'a dit, elle ne *luy ont point apporté* grande ioye. I'ay *dit, ie iurerois* bien que Simone est *magicienne*, & ce diable iura *hier* que i'estois magicienne, voulez vous dire que ie ne le suis point. Simone dit, respondés pour vous mesme, que sçais-ie que vous estes, chacun respond pour soy; ie n'ay

pas à respondre pour autruy. Et comme elle auoit pensé quelque espace deuant que de dire, ie n'ay pas à respondre, &c. le demon dit, tu attens trop long temps à respondre, & tu monstre en cela que tu le sçais bien. Le Pere exorciste disant, on peut biẽ auoir iuré la verité pour vne, & non pour l'autre. Le demon dit, le serment n'a point esté diuers, ains a esté vn, pour deux, en mesmes paroles, & tu as esté nommée deuant de Sains, & on ne te fait point tãt d'honneur au Sabbat: s'il est bon pour vne, il est bõ pour l'autre, & si l'vne l'est, l'autre l'est. Vn des demõs disoit, elle voudroit bien estre en la place de de-Sains. Ie respondis, pourquoy ne l'y a on mise, elle fait des choses assez pour y estre. Vn des demons a dit, elle differe de confesser afin de succeder à la principauté. Belz. dit, elle n'aura loisir de succeder à la principauté, c'est ie ne sçay, ie ne peux, & c'est ie ne veux. Le Pere exorciste a dit, voyla Simone, quatre qui parlent contre vous. Elle respõdit, ie ne peux contre tout cela, quand vous aurez tout dit, vous vous tairés. Belz. dit, tais toy menteuse, tais toy si tu ne veux dire la verité, ne parle point: car tu fais autãt de bourdes comme tu dis de paroles, on dit que les diables sont menteurs, & tu es vne vraye menteuse.

Elle respondit, quand *ils auront tout dit*, ils se tairont. Le diable par sœur Peronne dit, va va, he du bran. Simone dit en se souriant, en vostre gueule tout deuant. Sur ceste repartie le demon a dit, tu sçais doncques que i'ay vne gueule, toutefois tu ne vois pas vne forme de gueule en la creature. C. Penses deuãt ce que *toy & les autres estes, pour parler ainsi.* Monsieur l'Official a dit, voyla bien parler en la presence du sainct Sacrement, ce n'est pas de merueille si les diables font tant d'insolences, puis que les creatures sont tant impudentes.

Le demon respondit, Monsieur, cela n'est rien, *elle en fait biẽ d'autres* au Sabbat, c'est vertu, c'est vne parole honneste au regard des autres dequoy elle se braue, & des plus meschantes dit-elle, plus s'en braue elle Fr. Elle est pire qu'vne charoigne, les bestes ne feroyent point ce qu'elle fait & les bestes n'offensent point *Dieu comme elle l'offence.* Fr. Et *font* plus d'honneur & hommage au Createur leur maistre, que non pas les creatures raisonnables. Et Monsieur l'Official print occasion de luy remonstrer, & elle ne dit plus rien.

### *Simone exhortée par les trois demons, les propos d'vn chacun sont signés par les premières lettres du nom de la la fille qu'ils possedoient.*

## CHAPITRE VIII.

AInsi comme Simone ne dit plus rien, Belzebub luy dit, penses-tu Simone, que nous parlions icy pour nos plaisirs, non, non. C. on ne parle point pour son plaisir. P. dis ie ne sçay, dis ie ne peux, fais l'ignorante tant que tu veux, disant, que tu ne scay rien, & tu scay bien le contraire, n'as-tu pas peur de la iuste iustice. Tu seras contrainte de parler autrement, & si tu ne viens à cooperer à la grace qui t'est faite, & à mettre en execution les graces qui te sont données, tu viendras à esprouuer la iuste iustice deuant qu'il soit long-temps. Il t'appelle, passé si long-temps. Fr. Il heurte, il frappe à la porte de ton cœur, & te dit iusques à quand resisteras-tu? C. ô faut-il que les diables t'admonestent P. il a sa iustice renserrée en sa main, il n'y a creature qui sçache que c'est de tomber vne fois en sa

iustice. Nous diables qui l'auons esprouuée, sçauons que c'est de tõber entre ses mains, il vaudroit mieux endurer toute iustice de ce monde present, que d'esprouuer vn seul clin d'œil la iuste iustice de Dieu le Createur: voire mesme son ire est plus grãde que tout l'Enfer, & si tu ne t'amẽde, tu l'esprouueras deuant qu'il soit long-temps, & iustement. Fr. ô mechante n'y aura il pas encor vn seul mot de confession! P. Elle est plus superbe que le diable, si elle pouuoit mettre tout soubs ses pieds, elle le feroit. Superbe, superbe que tu es, & s'il ny auoit encor que l'orgueil en toy, mais tu as fait vn nombre de pechez: & nous-autres pour vn seul peché d'orgueil, auons esté dechassez, & condamnez aux Enfers; & auons esprouué que c'est de tomber entre ses mains, & cela sans iamais pouuoir rentrer en ses graces: & toy qui as commis tant & tant, & si grand nombre de pechez, voyla qu'il t'appelle, & est content de te receuoir en son giron si tu veux retourner à luy, cependant tu te destourne de luy. Il seme en toy, en ton cœur, & tu ne veux recueillir la semence qu'il seme en toy, & si tu ne veux recueillir la semence qu'il seme en toy, tu esprouueras sa iuste iustice.

Dieu vous fait, Simone, vne singuliere

grace,& ie vous dis qu'il n'y a nul Prince ny Roy qui fasse de ceste façon: sa bõté est trop grande, elle est demesurée. Fr. ô Dieu tu es trop bon! P. ô que tes attraits sont doux! tu les attire trop doucement; Si les diamans sçauoyent ietter larmes, il le feroyent. F. est-il possible qu'il y aye des cœurs tant endurcis. P. Il te fait, Simone, plus de grace qu'il n'a fait à Marie Egyptienne, & a vn Dauid aussi. C. voire mesme qu'il n'a fait à tout pecheur. P. il ne tient qu'a toy si tu veux, d'estre vn second Simon Pierre: & il t'aymera autant qu'vn Simon Pierre. Fr. Simone, Simone, obeissez, obeissez, il faut bien que nous obeissions. P. il est prest pour te faire misericorde, & te receuoir à telle heure que tu voudras. Maudite creature! s'est contre son gré que tu fais les choses que tu commets, il ne t'a point enseigné telle voye, mais tu as presté l'oreille de l'autre costé, & cependant il te r'appelle à penitence, & tu ne veux retourner, il est content de te receuoir à sa grace, & tu n'y veux retourner, & pour nous autres, il n'y a point de grace? chose deplorable! d'estre condamné pour tousiours. Eternité, eternité, eternité, que tu es longue. Peronne.

Il faut que nous autres parlions à la façon comme tu vois, tous intercedent pour toy, & pour ta conuersion; il n'y a si petit au Ciel, tous petits & grands prient pour toy; il t'attend à bras ouuerts, la playe de son costé est ouuerte pour te receuoir, & tout pauure pecheur; *il n'y a playe en son* corps laquelle ne soit ouuerte pour toy, & pour nous autres tout est clos: ô eternité. Aussi la Vierge Mere prie pour toy son fils. Tu pense aller dominer, tu t'abuse: car nostre regne ne durera gueres, & maugré tout diable, & maugré le Prince de la magie, & maugré la Princesse, & maugré vous, & tout magicien, tout sera mis à neant, & la magie sera exterminée deuant qu'il soit long-temps, & vous dis que le monde ne durera gueres, & faut que la chose soit bien tost acheuée. Ce que nous disons est vray, & aduiendra ainsi

## *Simone confesse.*

## Chapitre IX.

DVRANT que les demons parloyẽt ainsi, Simone commença à pleurer, & le demon luy dit, tu peux bien pleurer, tu pleureras encor maintefois. Et Monsieur l'Official luy remonstra de cooperer à la grace de Dieu, disant, que les creatures luy auoyent obey, & qu'il auoit commandé au vent, & qu'il auoit obey, & aux morts aussi, & que les pierres en sa passion s'estoient fenduës. Aussi vous & moy l'auons admonestée, & apres cela commença à pleurer abondamment, & nous autres l'encourageasmes. Et vous allastes querir le sainct Sacrement, & le posastes sur la teste de ladicte Simone, disant, Simone dictes la verité, dictes si vous estes magicienne ou non. Le demon accusateur à dit, ne luy dictes rien, ne la contraignez à rien dire, qu'elle parle & dise la verité, qu'elle parle veritablement.

Apres cela commença à crier & dire: *Ie ne diray plus non; ie ne diray plus non.* Et le

demon faisant retirer ceux qui estoyent à l'entour d'elle, pour s'approcher d'elle à dit, le Pere Eternel est content & prest à à te receuoir, son fils le prie, aussi fait la tres-digne mere de Dieu, elle prie son fils pour toy, & tous les Saincts prient pour toy, & ta conuersion.

Parle maintenant, n'es tu pas magicienne, Simone toute espanduë en larmes qui luy couloyent des yeux en grande abondance, dit, & cria: *Ouy, ouy, ie suis magicienne; ie le suis, ie le suis.* Lors Belzebub par sœur Peronne a dit. En signe que tu es magicienne, parle icy en presence de Dieu le createur qui est icy & contenu au sainct Sacrement de l'Autel souz les especes du pain & du vin, qui a crée tous les Anges & nous a confondus: veux tu dire que ie ne suis point vn diable: que ie ne suis point Belzebub: que ie ne suis point celuy qui t'a marquée tant de fois. Simone a dit, oüy vous estes vn diable, vous estes Belzebub, ouy, ouy, & c'est maugré moy que ie le dis; Dieu m'a contraint de le dire, & si tost que vous l'auez mis sur moy, il m'a contraint à ce faire.

Apres Belzebub par sœur Peronne a dit, qu'on la laisse dire, elle scait bien tout, & dira bien tout, pense tu que ie parle à

mon plaisir, c'est à ma perte que ie parle; mais celuy me contraint qui m'a contraint d'accuser Marie de Sains en depit de mes dents contre ma meschante volonté. Messieurs, ie vous asseure de la part de Dieu qu'il n'y a point de malice, ou de fraude en cet œuure : & qu'on rende graces à Dieu tout puissant, qui nous a contraint de parler ainsi, comme nous auons parlé.

Ce mesme iour Simone a confessé plusieurs choses qui sont au long deduites en son procez. Aussi demanda à Messieurs, qu'on la veillast, & qu'on permist que Marie y fust presente, disant, elle me fera mieux souuenir de mes pechez, & le demanda à genoux, & Messieurs luy ont accordé. Et fusmes en l'Eglise iusques enuiron les deux, ou trois heures, & enuiron la minuit confessa plusieurs choses, comme appert aux pieces de son procez.

Aussi le mesme iour, i'ay monstré deux marques sur son bras droit, dont l'vne fut esprouuée par Monsieur l'Official.

## Confession de Simone fructifie.

### Chapitre X.

LE 7. d'Aoust, Simone a monstré d'elle mesme deux marques sur son pied droict, & en l'vne mit elle mesme l'esguille, & ne sortist point de sang, en l'autre Monsieur l'Official, & en sortit vn peu, & Simone dit que s'estoit, parce que l'esguille n'estoit point allée droict.

Aussi ladicte Simone à demandé à Messieurs, prosternée à genoux, qu'on la laissast venir en la presence des demons, afin que par eux accusée, elle se peut mieux souuenir de ses pechez: & Messieurs luy accorderent sa petition, & de fait fut accusée par les demons, & confessa plusieurs pechez, comme appert au procez.

## *Exorcisme du huictiesme d'Aoust, & ses operations.*

### CHAPITRE XI.

LE 8. d'Aoust ont esté exorcisées les filles, & apres les exorcismes, les demons ont parlé à Marie de Sains, laquelle pour lors monstra vn trait d'opiniastreté, & de deplaisir pour voir ce qui ce passoit.

Apres Monsieur le Comte Destairres arriua, & on alla parler à Simone en sa presence. Le Pere Exorciste luy dit, Simone, voulez-vous persister en la confession qu'auez faicte estant contraincte par la puissance de Dieu. Simone respondit, ie n'ose dire non, & quand ie dis oüy, il semble que tout soyent songes.

Apres cela Monsieur l'Official luy dit, ne soyez pas espouuentée pour Monsieur le Comte, s'est luy qui sera pour vous ayder, & interceder pour vous, il ne vous veut pas de mal. Le demon à dit, non, il ne vient pas pour vostre mal. Aussi Monsieur le Comte dit, bon courage Simone,

ne vous espouuentez-pas de ma venuë, ie suis pour vous aider, & suis plus aise de vous voir ainsi, que comme ie vous ay veuë le temps passé.

Apres Monsieur l'Official luy demanda, n'auez vous point renoncé à Dieu, à la Vierge mere ; & Simone dit, ie ne le sçay point, ce sont tout songes, aussi bien ie ne *fay que mentir, mais ie n'oseros dire non.* Marie a dit, si vous auez les marques, vous y auez renoncé deuant : car c'est la coustume d'y renoncer deuant. Le demon dit, il luy souuiendra bien-tost. Messieurs ont dit, vous ne pouuez estre magicienne, si vous ne vous estes donnée au diable. Le demon a dit, c'est ouurage de tous les *iours se donner au diable, & renoncer à* Dieu. Le Pere Exorciste a dit, confessez, Simone, en particulier quelque sacrilege de vous mesme. Simone dit, ie ne le sçaurois dire, aussi bien ce sont tous songes. Le Pere Exorciste alla querir le sainct Sacrement, & l'ayant appliqué, confessa ce qu'auez au feuillet en son procez.

*Confessa aussi ce mesme iour, que* l'Antichrist estoit né, & que Louys Gaufridy l'auoit baptisé, parce qu'il estoit Prince, & que le nõ de l'Antichrist estoit, *Tu es Deus cœli atque terræ,* disant qu'il estoit noir, ayãt

pour pieds, & mains, des griffes, cheueux noirs durs couchants, & point dressants: confessa aussi d'auoir donné corps & ame à Lucifer. A ce propos le demon à dit, c'est celuy qu'auez tant reueré. Simone respondit, oüy, c'est celuy-là. Messieurs l'allerent examiner, & interroger de ce qu'elle auoit fait: elle dit auoir fait beaucoup de choses, & principalement toucha ce qu'elle auoit fait à la Messe, disant, qu'elle auoit humectée la saincte Hostie auec ses leures, &c. Interrogée, si elle n'auoit pas fait autre chose? elle dit, ie ne le sçaurois dire. Les demons dirent, elle a bien fait autre chose, elle a ioué au tricq tracq. Lors elle dit, ie l'ay dechiquetée aussi menu cõme sel, & si ie l'auois encor, ie le ferois, disant, apres auoir confessé plusieurs autres choses, qui sont rapportées au procez.

Il faut bien encor que d'autres choses se passent deuant que ie me conuertisse, & de grandes choses; & c'est vn diable qui est à l'entour de mon cœur, qui m'empesche, & deuant que ie me conuertisse, il faut qu'il parle, celuy qui est deuant moy (monstrant le sainct Sacrement,) le contraindra. Interrogée, si elle n'auoit point la volonté de se conuertir, respondit, ie ne scaurois, ie ne scaurois commencer;

comment commencerois-ie vne chose, que ie ne sçaurois dire, cela ne se peut iamais faire.

Apres le demon Belzebub luy dit : ne te deffie point du Tout puissant, confie toy en celuy qui est deuant toy à bon escient, & il t'illuminera. Fr. & te donnera la cognoissance de ce que tu n'as point. C. Il na point commencé pour ne point parfaire. P. Prend bon courage, Simone, la misericorde de Dieu est pour toy, & pour tous les pauures pecheurs : tout est ouuert au plus miserable pecheur du monde ! mais pour nous, tout est fermé. O mal-heur *pour nous ! faut il que les* diables disent cela aux creatures, pour les faire gaigner ce qu'ils ont perdu, pour remplir les places ! il est trop bon ! ô bonté ! Les creatures nous appartiẽnent iustement, & faut encor icy par contrainte parler contre soy-mesme : Ie creue pour cela de depit. *O Simone, les creatures* ne peuuent comprendre ce qui est de l'Eternité, & pour toy il y a encor de la grace, & si ce n'estoit la bonté de celuy-là qui est deuant toy, tu ne serois point encor en estre. C. sa bonte est demesurée, il ne tient qu'à toy de te retirer, & le pouuoir t'en viẽdra peu à peu. Voyla le Tout-puissant

puissant qu'il te gouuerne, P. ô que les hommes sont bien-heureux s'il perseuerent en bien iusques à la fin.

Apres cela Simone à dit, ie suis indigne que la terre me soustienne! comment la terre soustient elle vne creature si pauure, & miserable comme ie suis! si ce n'estoit la bonté de celuy-là qui est deuant moy, ie ne serois point icy: mais sa trop grande bonté me soustient encor icy, & m'attend encor à penitence: & i'ay tousiours esté vne pauure aueuglée, & le suis encor par mon pernicieux franc-arbitre, & dure encor, & n'est point encor en ma puissance de me retirer. Il y en a encor tant & tant parmy le monde, en nombre infiny. Fr. Et ceux qui doiuent monstrer exemple aux autres, sont ceux qui font le pis. P. & puis ont dit qu'il n'y a nul sorcier, s'il n'y en a nul, il n'y a point de vraye Foy; il y a qui ne le veulent croire. S. S'il n'y a nul sorcier, il n'y a nul autre Dieu que Lucifer. D. Et cecy est aussi vray, comme i'ay deuant moy le Corps de nostre Seigneur qui me contraint maugré moy à confesser la verité: & i'ay encor telle rage contre Dieu, que si i'auois encor ceste boiste à commandemẽt, ie le foulerois aux pieds. Sa bonté m'a soustenuë iusques à mainte-

nant, & me souftient encor, & eft fi bon qu'il feroit encor content de mourir vne autre fois pour moy, & toutefois ie le hay encor; il faut que Dieu m'amoliffe le cœur. Et fi la toute puiffance ne m'euft amené à confeffer, iamais ie ne fuffe venuë à confeffer mes mefchancetez. Apres Belzebub a dit, n'eft ce pas comme i'ay dit, fi tu n'es pas magicienne, il n'y aura nul damné: ils feront bient contraints de croire, quand ils verront toutes les chofes rapportées. Ce mefme iour Simone, d'elle mefme monftra vne marque à la iambe droicte, & depofa librement plufieurs autres chofes qui font rapportées en fon procez.

Le 9. d'Aouft ont efté exorcifées les filles en la prefence de Marie, & de Simone, laquelle confeffa plufieurs chofes qui font rapportées au procez, & monftra fur foy deux marques, l'vne au pied, & l'autre au bras, & celle du bras fut prouuée. Confeffa auffi d'auoir fuffocqué certain enfant au cofté de fa mere, pour le deenterrer apres qu'il feroit enfeuely, & le porter au Sabbat: nomma la maifon où cela auoit efté fait, le temps & l'heure: & tout à l'heure fuft faicte la confrontation, & on trouua que tout correfpondoit à fa depofition,

& la mere demeura bien contente, & le mary appaisé, qui auoit attribué la mort de son fils à la nonchalance de sa femme.

---

*Sermon fait a l'hõneur de la mere de l'Antichrist par Belzebub, dicté par Simone Dourlet complice.*

## Chapitre XII.

APRES auoir ainsi confessé & prouué sa confession, & deposé de l'Antichrist, ce que dit est: elle nous a dicté encor vn sermon fait à l'honneur de la mere de l'Antichrist le iour de la Natiuité de nostre Dame, ainsi comme s'ensuit, disant: Belzebub s'assist en sa chaire, representant le predicateur, & dit. *Mes enfans c'est auiourd'huy, que nous celebrons la feste de la Natiuité de la Vierge. Vous sçauez que ceste Vierge a toutes les perfections : ainsi comme l'Estoille du matin conduit le marinier pour venir à sa pretention, ainsi est-ce de la Vierge, elle illumine tous les siens pour venir à la perfection Et ainsi comme la rosée du matin tombant sur la terre, à grande peine la voit-on tomber, & nonobstant fait-elle beaucoup d'assistance à la terre seiche, ainsi est-ce de la Vierge faisant tomber ses graces, ainsi que ceste rosée dedans vos ames.*

*Elle est außi semblable à l'Aube du iour laquelle se leue quand le iour vient, & commence à faire clair; ainsi est celle qui vous illumine, vous autres qui estes de la Synagogue.*

*Sus, sus doncques, mes enfans, nous ne nous pouuons point tant retarder à dire vne mesme chose de ceste Vierge: nous irons aux neuf ordres des Anges. Vous sçauez que nous auons neuf assemblées qui signifient les neuf Ordres des Anges, c'est ceste tres-saincte Vierge qui les gouuerne.*

*Elle est außi la foy des Patriarches & Prophetes: Elle est außi le zele des Apostres, de ces hommes honnorables que vous voyez aßis aupres d'elle, (il y en auoit douze aßis aupres la mere de l'Antichrist representans les Apostres.) Les douze Apostres ont tant enduré, & ont esté tant persecutez par plusieurs sortes de tourmens, & ce nonobstant ont esté tousiours fermes & constans en leur foy.*

*Elle a außi la force des Martyrs: vous sçauez que les Martyrs ont tant enduré pour leur Dieu & leur Createur, & vous que voudriez vous faire pour vostre Createur: vous vous deuriez offrir en Holocauste tout à luy cōme ont fait les saincts Martyrs; corps, ame, & toutes les gouttes de vostre sang, toutes vos pensées, desirs, & œuures, & tout ce que vous pourriez donner, vous, vous deuriez tout offrir à Dieu, & à sa tres-*

saincte mere, puis qu'il a tant fait pour vous, que ne voudriez endurer pour luy estre agreable.

Ceste saincte Vierge est la science des Docteurs, & la lumiere des Confesseurs. Vous scauez bien qu'ils ont esté persecutez durant leur vie, & ce nonobstant ont esté tousiours constans & fermes en leur vocation.

Elle est aussi la pureté des Vierges; voire elle est la pureté mesme: vous vous deuez bien resiouyr, mes enfans, d'auoir ceste belle Vierge en vostre assemblée, & toutes ces belles Vierges qui sont à l'entour d'elle.

Sus doncques, mes Vierges pucelles, soyez fermes & constantes en vostre vocation; soyez plustost prestes d'endurer mille morts pour faire seruice à vostre Dieu, à qui auez dedié vostre virginité. Vous scauez comment les sainctes Vierges du temps passé ont tant enduré, les vnes ont esté consommées du feu, les autres ont esté noyées, les autres ont esté deuorées des chiens, & des bestes farouches, elles ont aymé plustost endurer tous ces tourmens, que de fausser le vœu qu'elles auoyent fait à leur Dieu.

Maintenant il faut que ie dise quelque chose aux Vefues. Sus doncques, mes Vefues, gardez bien vostre continence: car c'est l'estat le plus parfait apres la virginité. Les Vierges sont representées par la fleur de Lys, les Vefues par la violette, vous receurez le fruict soixantiesme apres

les Vierges, & serez les plus honnorables en la gloire de vostre Dieu.

Mes bien aymez enfans, ie vous vois icy fort desolez & tristes : bon courage : ne vous deconforter point : priez vostre Dieu & sa tressaincte Mere : car c'est vostre Aduocate, elle vous impetrera de son fils tout ce qui vous sera necessaire.

Et vous mes bons amis, ie parle aux plus honnorables (pour les petits, & ceux de la premiere & seconde table) ie les laisse là, i'addresse ma parole à vous autres : ne vous deconfortez point mes amis, si vous voyez desia plusieurs de vos bons amis accusez, ils ne vous laisseront point pourtant, comme vous voyez ceste belle Vierge. Ecce, disoit Simone, & monstroit Marie de Sains : il y a bien deux ans qu'elle a confessé, & cependant, elle ne vous laisse point, & vient tousiours à la Synagogue : prenez bon courage, mes amis ? soyez forts & constans en toutes les persecutions qui vous suruiendront, vous en auez enduré & endurerez encor beaucoup.

Mes enfans, ie vous ay dit maintenant beaucoup de choses, il vous faut bien escouter tous mes propos & paroles : car c'est esprit & vie, & sont paroles de verité, & comprennent toute la perfection.

Ie vois maintenant que l'heure ne me permet point de dire dauantage. Ie feray la fin.

*priant Dieu, & la tres-saincte Mere, qu'il vous donne sa saincte benediction, & sa saincte grace & accomplissement de tous vos desirs, & à la fin de vos iours la vie eternelle* In nomine Patris & Filij & Spiritus sancti.
*Amen.*

Le dixiesme d'Aoust, Simone dit & declara auoir porté torches quand on baptisoit l'Antichrist.

Et le vnziesme du mesme mois demanda à Marie, disant, le iour que l'Antichrist nasquit, n'y auoit-il pas vne procession au Sabbat, & tant & tant de gens? Il me souuient fort bien de cela maintenant: mais pour dire les choses si parfaictement, il ne m'en souuient pas pour ceste-heure. Marie de Sains à dit, on auoit mis vn autel au bout de la place, & vne cuuette qu'on auoit ornée à l'entour auec des fleurs, & du linge, ainsi comme on voit les fons parez à Pasques. Simone dit, il me souuient bien de cela, qu'il y auoit vn autel, & me souuient bien, que pour son nom luy fut donné, *Tues Deus cœli atque terræ.*

Interrogée par Marie, qui luy auoit donné le nom. Simone dit, que ç'auoit esté Belzebub.

Interrogée par la mesme, qui auoit esté encor auecluy. Simone dit, Leuiathan, & *s'estoit luy qui vint dire à ceux* qui le baptisoient, donnez-luy vn tel nom.

Interrogée autrefois par la mesme, qui l'auoit baptisé, respondit Louys. Marie dit, ce fust vn demy-an apres, que Louys fust descouuert.

---

## *Conference entre Simone & Marie de Sains.*

## CHAPITRE XIII.

LE 21. d'Aoust, 1613. Marie pleuroit, & Simone demanda pourquoy elle pleuroit, elle respondit, tu n'auras pas tels comptes à rendre, comme moy, & on n'a point affaire auec vn enfant. Les iustes le craignent bien, & les pecheurs ne le craindroyent-ils point. Iob estoit vn hõme iuste, & disoit bien, qu'il ne sçauoit ce qu'il diroit quand il viendroit deuant luy. C'est vne terrible chose qu'on a la cognoissance de Dieu, & qu'on ne cesse point de l'offenser, & de tels pechez cõme ie fais, & si ie ne m'en sçaurois abstenir. En

si miserable estat que nous sommes, nous aimons plus le diable, que Dieu: & comme ce vous seroit vne peine, si quelqu'vn vous disoit retirez vostre cœur de Dieu, & le donnez au diable; Ainsi est-ce de nous, quãd on nous dit, laissez le diable, c'est vne telle peine pour nous, voire il nous semble impossible de ce pouuoir faire, quand on nous en parle. Auant qu'on eust de bon cœur renoncé à Lucifer, il faudroit qu'il nous ostast nostre cœur, & qu'il nous en donnast vn autre: car encor que tous magiciens n'ayent point vn mesme cœur, pourtant l'vn a vne plus grande rage contre Dieu, que l'autre, neantmoins c'est tout le mesme en tous, & sans cela ne pourroyent faire ce qu'ils font: car comme vous autres si pouuiez tenir le diable, pensez ce qu'on luy feroit, parce que c'est l'ennemy du genre humain : ainsi font les magiciens à l'endroit de nostre Seigneur, & celuy qui peut luy faire pis, est le plus vaillant. Veu doncques que ie ne m'en sçaurois abstenir, il me faudroit faire mourir. Sur cela Simone a dit, comment a fait Magdaleine, que sçais tu quelle misericorde Dieu te fera.

Le 22. d'Aoust. 1613. Marie dit, qu'elle auoit interieurement deuant les yeux,

Dieu & le diable, & que le diable parloit beaucoup, & point du tout nostre Seigneur. Et que le diable luy disoit toute chose pour l'attirer à vn desespoir, à sçauoir que i'estois vne reprouuée, & qu'il m'aduiendroit encor vn grand malheur, & qu'il ne me le dit point afin de ne me point espouuenter; parce que ie mourrois s'il me le disoit, & que ie suis reprouuée de Dieu, & des hommes; & que de toutes les magiciennes, il n'y aura que moy reprouuée, & que nul ne me veut que le diable. Et ie dis qu'il est vray ce qu'il me dit, & le crois ainsi : parce que si ie n'estois pas reprouuée, Dieu ne permettroit point que ie fusse traitée comme i'ay esté traitée, & toutefois i'attendois encor de plus grands mal-heurs que ie n'ay eu. Simone dit, Dieu vous enuoye tout cela en remissiõ de voz pechez, & ne le voulez pas endurer, par ainsi vous reiettes la grace de Dieu. Apres Marie a dit, nostre Seigneur de l'autre part interieuremẽt me dit que les maux que i'ay endurés ne sont rien au regard de ce que i'ay merité, & que ie ne me dois pas affliger pour les maux qui sont à venir : car peut estre n'aduiendront-ils point, & me dit quand ie suis en desespoir que ie le regarde, que ie regarde ce qu'il a enduré pour moy, & ie dis souuent qu'il inspire les creatures

de me faire mourir; car il ne ſeroit point en moy de faire mieux. Simone dit, vne humilité & ſubmiſſion a Dieu luy eſt plus agreable, que mille morts.

Apres Marie a dit quand ie luy dis cela, il ne me reſpondit rien, & ie luy ay ſouuentefois dit, s'il luy plaiſoit de chaſſer arriere de moy le diable, & qu'il vouluſt prendre poſſeſſion de mon ame, comme fait le diable, que ie l'aimerois autant comme ie l'ay en deteſtation, & ne le fait point. Simone dit, l'heure de Dieu n'eſt point encor venuë, il faut que cét œuure s'acheue.

Apres cela Marie dit, quand ie dis cela interieurement, le diable ne l'oyt point, & quand ie le dis veritablement, il dit que ie ne ſeray exaucée, & que Dieu ne fera point cela, & qu'il ne ſortira point, & que i'augmente touſiours mes pechez quand ie prie Dieu: car il dit que iamais ie ne le prie de bon cœur, & quand le diable me dit cela, ie le crois & ne le prie point. Simone dit, ie ne lairray point de le prier pour cela, Magdalaine vous peut ſeruir d'exemple. Marie reſpondit, Dieu ne laiſſa point Magdalaine ſi captiue entre les mains du diable, comme il me fait, & n'a pas eſté traitée comme i'ay eſté traitée, ie voudrois bien endurer ce que Magdalaine a enduré, moyennant que ie

peusse eschapper auec cela, l'eternité est longue. Simone dit, on n'est point damné deuant qu'on soit mort, sçauez vous les secrets de Dieu? il n'appartient pas à vous d'en iuger, & en autre part, vous ne pouuez auoir pis qu'icy Et si vous auez enduré, & aussi ay-ie moy. I'ay esté en main de iustice, i'ay esprouué l'vn & l'autre ie prens les choses comme elles viennent: quand elles viennent, alors comme alors, Dieu me doint patience; & partout où i'ay esté, i'ay trouué les choses mieux que ie ne pensois. Marie dit & moy, ie prens les choses tousiours au pis. Simone dit, prenés les choses au pis, alors elles viendront au mieux. I'estois aucune-fois en prison comme hors de sens, & ie n'ay point dit ce qui s'est passé en vne sorte, & en l'autre.

Apres Marie dit, ma grande malice me fait desesperer de la misericorde de Dieu. Simone dit, n'auez vous pas ouy que le diable a dit que le prince du Sabbat no⁹ surpasse tous en malice, & que cependant Dieu l'attend à misericorde, il ny a rien plus dur que le commencement: on ne vous a point encor mené entre deux Sergens, comme on m'a menée, les deshonneurs vont au cœur, & non les coups.

Le Pere exorciste a dit, n'est-ce pas vne

chose estrange, Marie, que ceste creature vous doit admonester, & vous l'auez admonestée. Marie respondit, ie n'ay pas dit vne seule parole de moy-mesme pour l'admonester, & ie voudrois bien ne plus rien dire; car ie croy que les gens pensent que ie le fais pour mon plaisir. Ie dis tout ce qui ce fait au Sabbat, & ie ne m'abstiens point d'y aller, & ie ne me sçaurois abstenir de vous dire des propos pour rire, & i'en ay grand ennuy. Simone dit, quand tu te voudrois abstenir, tu ne sçaurois, & feras-tu mieux quand tu ne diras plus rien. Vn des demons a ce propos a dit, elle reuocqueroit tout, si elle auoit la puissance. Marie respondit, nul ne me defend: le demon dit, quoy nul ne te defend, tu serois Dieu si nul ne te defendoit. Marie repartit, Dieu laisse les personnes libres. A cela fust reparty, cependant il fait auec la volonté libre ce qu'il veut.

## *Responces de Simone & Marie sur les propositions de* Binsfeldius, *touchant sa doctrine des marques.*

### CHAPITRE XIV.

LE dixiesme d'Aoust 1613. on mit deuant ces filles, les propositions de *Binsfeldius* touchant ce qu'il dit des marques du diable, lesquelles ont respondu en telle maniere. 1. *Binsfeldius* dit que les Princes de magie n'ont point de marques. Marie, qui luy a cõté cela? plustost les autres n'auroyent point de marques que les Princes: car les diables donnent les marques pour ioyaux: aussi parce que le Prince & Princesse font plus de maux que les autres, & tant plus fait-on de mal, tant plus a on de marques, & voit-on l'experience à present.

2. *Binsfeldius* dit. Le magicien Trisculan a dit, que les magiciens marqués portoyent pour marque la patte d'vn lieure. Marie, ce magicien se mocquoit de ceux à qui il disoit cela; qu'ils aillent visiter, & veoir si les magiciens ont semblable marque; il n'y a nul qui ne repute plustost cela mocquerie,

que ce que ie dis. Simone, ie diray bien à quoy il pensoit quand il disoit cela ; & ce ne sont point des friuoles, il disoit cela, afin qu'on ne cogneust aucun magicien, & c'est le diable qui l'a mis en ton.

3. *Binsfeldius* dit, il me semble qu'on ne doit point grandement s'arrester à ce signe. Si cela est trop petit, il faut mettre vn liure tout entier. Ces Docteurs ne meritent point d'estre dits Docteurs. Simone, ce passage ne merite point d'estre regardé: car la magie sera bien tost exterminée, aussi parce que s'il falloit trouuer des marques semblables, on ne trouueroit nulles sorcieres: Marie. Et le diable luy a soufflé cela en l'oreille afin de ne trouuer nul magicien. Simone, & encor qu'on n'aye point affaire de cecy, neãtmoins il y en aura qui ne passeront ce point-cy si legerement. Marie, car encor que quelques vns fassent plus de cas des accusations, les autres des marques selon l'opinion des gens; neantmoins les marques sont plus asseurées: car ceux qui accusent, ne peuuent faire des marques, & le diable n'en peut faire à personne sinon du Sabbat. Aussi l'accusation peut aucune-fois arriuer par enuie, ou par abus que l'on prendroit l'vn pour l'autre.

4. *Binsfeldius*. dit, On pourra se trom-per prenant pour marque ce qui ne l'est pas. Marie, quelle asseurance doncques veut-il auoir : & à ceste question i'ay res-pondu, que personne en bonne santé n'a aucune place mortifiée sur son corps ne rendant nul sang : car aux places qui sont mortifiées, & non marquées, on voit des autres indices pour iuger que semblables places procedent de maladie ou nature. Aussi n'y a-il nulle occasion de ce costé là d'estre trompé : car il y a bien de la diffe-rence de l'vn à l'autre, comme i'ay dit autre-fois : & consequemment si ie ne peus estre trompée, ie ne peux tromper aussi, car vn autre aura la mesme asseurance.

5. *Binsfeldius*. dit, Nul Pere ne dit qu'on doiue iuger par la marque. *Simone*, on m'a neantmoins bien iugée par là. *Ma-rie*, ces Peres qui ne veulent point prendre la marque, pour signe infallible, il faut qu'ils prennent leur opinion, & qu'ils di-sent, ce qu'ils demandent pour indice in-fallible afin de cognoistre vn magicien: d'autant qu'il est necessaire d'auoir vn signe infallible de cecy, car à quoy les cognoistroit on s'ils le vouloient nier, toutefois la pre-miere chose qu'on demande, c'est s'il est marqué. Et ceux qui disent cela, n'ont point

point grande experience des finesses du diable : en signe dequoy si quelqu'vn s'accusoit pour magicien, & ne pourroit monstrer aucune marque , il ne deuroit point estre receu. Et par là appert que ce n'est rien de temeraire, ou de superstitieux (cōme dit *Binsfeldius*,) de iuger quelqu'vn par la marque: car quand vous verrez cela en vne personne, vous verrez encor d'autres indices, cōme des mauuais bruits: car on n'ira point chercher les marques sur vne personne, si ce n'est qu'elle soit accusée d'autruy.

6. *Binsfeldius* dit. Si le diable donnoit des marques, il trahiroit les siens , car par la marque il les decouuriroit. Simone, voyla vn esprit aussi aigu comme vne chaudiere, qui a fait ce liure, s'en doit bien mesler.

Il ne trahist point par la marque les siens, parce que les marques que le diable donne, ne peuuent estre trouuées si on ne les monstre : car plus on vient auant , plus le diable les rend petites, car la magie deuient plus malitieuse : il les trahiroit, s'il les donnoit aussi grandes , comme il depose, à sçauoir comme pattes de lieure : aussi par la marque il ne donne à cognoistre aucun, car vne personne qui ne s'en doute point, ne les peut trouuer. Aussi le diable est trop orgueilleux , il n'a garde de laisser aucuns

ſans marque, car il s'en braue contre Dieu.

---

### *Simone coopere à l'eſclairciſſement, & correction des confeſſions de Marie de Sains.*

### CHAPITRE XV.

APres que toutes deux euſſent cooperé a la confutation de *Binsfeldius* touchant la doctrine des marques; auſſi Simone a cooperé à l'eſclairciſſement & correction des confeſſions de Marie de Sains à ceſte occaſion, & en ceſte maniere.

Interrogées à qui elles attribuoyent l'operation que les diables faiſoient par les filles. Marie reſpõdit: *le diable n'eſt que l'inſtrument*, Dieu le contraint de ce faire, & ne le *ſcait autrement ſi non*, parce qu'ils ne vous diſent pas vne ſeule bourde de tout ce qu'ils vous diſent: & le ſçais, parce que ie vois auſſi bien qu'eux, ce qu'ils vous diſent des accuſez, ou autre choſe. Et ce qu'ils diſent d'eux meſmes, il n'eſt que menſonge, parce qu'ils ne diſent iamais la verité, ſi ce n'eſt que Dieu les y contraint par force de peines, & ce qui eſt contre eux, le diſent par con-

trainte, parce qu'ils ne donnent point de gloire à Dieu tant qu'ils peuuent resister: & ce qu'ils disent par contrainte, est veritable, parce que la parole n'est pas leur parole, mais la parole de Dieu qui est la verité mesme. Et parce que tout ce qu'il vous ont dit, ils l'ont dit contre eux mesme, l'ont & ne vous pas dit, de leur premiere volonté, ains ils ont resisté deuant que le dire. Et quād le diable dit, tant de fois ie parle contre moy-mesme, c'est signe que ce n'est pas luy qui parle, ains qu'il est porteur de la parole: aussi le pouuez vous sçauoir, disoit Simone, par les exorcismes: car quand vous exorcizez, vous auez la puissāce de forcer le diable, & le diable parle forcé cōme ie fais, car autrement ne parleroit point. Apres cela Marie adiousta, disant, le diable me dit qu'il vous a parlé de cecy tant de fois, disant, faut-il dire vne chose tant de fois. Et quand à mes confessions, quād vous me les litez, ie vous diray bien, où il y aura des fautes; ce qui fust cause, que ce mesme iour ie luy lis ses confessions qu'elle auoit faites, & signées à diuerses fois. Lisant doncques en presence de Simone Dourlet ses premieres confessions; a esté faite la correction d'icelles, ainsi cōme s'ensuit i'auois dit le 17. de May 1613 que le diable m'auoit promis de rendre mes marques inuisibles,

aussi tost que ie m'estois decouuerte, & le *diable ne m'a pas dit cela.* Ie sçauois bien en moy-mesme, que ie les auois inuisibles, mais ie ne l'ay voulu dire, afin de ne point declarer que i'estois Princesse, parce que d'ordinaire Prince & Princesse les ont inuisibles.

I'auois dit aussi le mesme iour que i'auois cogneu les Princes du Sabbat, Louys & Magdalaine, & que Magdalaine estoit belle, & aucunement roüillante, de stature non trop grande, & qu'elle *auoit les cheueux* blonds; elle n'a point la cheueleure blonde, mais tire sur le roux. Et ne l'ay point dit du commencement : car ie taschois de cacher autant la verité, comme il m'estoit possible, ne pensant point que l'affaire *seroit iamais* descouuerte, cõme elle est maintenãt.

I'ay dit aussi que Louys m'auoit entretenuë autrefois de propos lascifs & paillards, mais qu'il n'auoit pas eu cohabitation auec moy; cela n'est pas vray, car il l'a demandée, & l'a euë aussi.

I'ay dit que Magdalaine se comportoit au Sabbat auec vne grauité, & cela est vray, & faisoit comme ie fais maintenant.

I'ay dit que i'estois au commencement de la 2. table, & que ie n'auois point esté de la premiere, cela n'est point vray: car i'ay esté

à la premiere & deuxiesme, & suis maintenant à la troisiesme.

I'ay dit que ie tenois ma place selon le tẽps que i'auois esté deceüe; cela n'est point ainsi: car encor que les places soyent occupées selon qu'on est gaigné, ce neantmoins on est auancé par les diables, quãd on fait des maux remarquables, comme Simone: car il y en a de plus anciennes qu'elle au Sabbat, & elle est auancée pour l'occasion dite; aussi est-on aucunesfois auancé, parce qu'on a plus de science que les autres.

I'ay dit aussi que le plus souuent le Sabbat se terminoit par la danse, cela n'est pas vray: car la danse n'est pas ordinairement la fin du Sabbat, mais aucunefois selon qu'on le trouue bon, aucunefois en paillardant, aucunefois en dansant, aucunefois en chantant, & cela le plus souuent.

Aussi i'ay dit qu'en l'absence de Belz. vous diriez de l'asséblée, que c'est vn auge à pourceaux, & qu'il n'y auoit nul ordre: cela se doit *entendre quand Belz. n'y est point, ny* son Lieutenant Leuiathan, car autremẽt ce ne seroit point vray: & n'ay point souuenance, qu'ils ayent esté absents tous deux tout le long du Sabbat, mais bien vne partie, & rarement sont absents l'vn & l'autre, quand l'vn ne s'y trouue point, l'autre s'y trouue.

Aussi i'ay dit qu'il y auoit vne grande confusion au Sabbat durant le temps que Louys estoit és prisons; cela n'est pas vray, car l'ennuy ne fust pas trop grand, tout fust bien tost redressé.

Aussi i'ay dit que Belzebub le plus souuent estoit assis à table en forme de diable, & cela n'est pas vray: car quand Belzebub se fait adorer au Sabbat, il est en forme de Prince, & seulement aucuns iours demeure en forme de diable, & demeure ainsi durant la table, & durant le Sabbat, & ie n'ay point dit cecy, pour ne point mõstrer que ie sçauois tant de choses, aussi parce que ie n'auois point si asseurée cognoissance de tout, comme i'ay à present.

Aussi i'ay dit, que ie ne sçauois si ce mesme iour, Magdaleine auoit esté mariée auec Belz. & cela ne contient verité: car ie sçauois bien qu'elle estoit espousée auec Belzebub, & qu'il espouse toute Princesse, & ne l'ay point dit pour la raison susdite, pour ne point monstrer sçauoir tant de choses.

Aussi i'ay dit que i'auois receu les marques du diable apres auoir esté deux ou trois ans au Sabbat, & cela n'est point vray: car ie n'auois esté que cinq ou six fois au Sabbat, quand ie fus marquée, & ie ne l'ay point dit pour vne des raisons susdites: car aucunefois

ie ne sçauois pas les choses asseurément; aucunefois aussi ie ne les voulois pas dire, disant en moy-mesme, qu'on n'auoit point affaire de sçauoir les choses si clairement.

Aussi i'ay dit que ie n'auois point des le cōmencement renoncé à la Vierge mere de Dieu, & en cela ie me reprends: car des le commencement i'ay renoncé par toutes les renonciations accoustumées de faire au Sabbat, & ne l'ay pas dit, parce que ie voulois couurir le mal que i'auois fait autant que ie pouuois.

Aussi ie dis pour lors que du commencemēt ie prins place en la seconde table, & ie me corrige; car i'ay esté de la premiere table estant masque, & ie ne l'ay pas dit, afin de ne point dire que i'auois tué des enfans; ie ne voulois aussi dire que i'estois magicienne, de peur qu'on n'eust pensé que i'eusse fait plus de mal, que ie ne disois, afin qu'on estimast que i'estois simple sorciere.

Aussi i'ay dit alors que ie ne sçauois point la deriuation de ce non Masque, cela n'est pas vray: car les mas & masques sont masqués, & ce afin qu'ils ne soyent cogneus des suruenans qui ne sont point encor au seruice du diable: comme aucunefois pere & mere ameneront leurs enfans, & on les met auec les masques,

& ne les permet-on point aller auec les sorciers & magiciens, afin qu'ils ne les cognoissent point pour les accuser: parce qu'ils y viennent bien vne, deux ou trois fois, & non plus, si le diable ne peut rien gaigner sur eux.

Aussi i'ay dit que i'auois esté cause de la possession, & des tentations de ceans, mais principalement de la possession : cela n'est pas vray, car par mes malefices i'ay esté aussi bien portée à faire l'vn que l'autre.

Aussi i'ay dit que sœur Anthoinette de la Forterie estoit sortie du Monastere par mes malefices, & que le reste estoit sorty par les malefices de Simone: cela n'est pas vray, car Simone estoit icy auec moy, & a donné consentement à cela auec moy. Simone dit, toutefois nous ne parlasmes point l'vne à l'autre. Marie dit, quand tu dõne le consentement au diable, il ne faut pas que tu m'en parle. Simone respõdit, le cõsentemẽt estoit bien ia dõné, & ie l'ay encor dõné auec toy.

Aussi i'ay dit que Simone auoit fait ses efforts pour faire posseder sœur Marie Prieure de ceans, & sœur Ysabeau Sestie, & cela est vray : mais i'ay fait autant que Simone ; & s'estoit quand elle estoit mal-contente contre elles, & prioit le diable qu'il les vint posseder, & n'a pas eu la

permission. Lors Simone dit, qu'elle auoit dit trois *Pater*, & trois *Aue* à cette fin, & vn *Salue* à nostre Dame, disant, ces papiers seront encor bien leus, & releus.

Aussi i'ay dit que i'auois donné le malefice de possession à telles & telles, & est vray, mais Simone à cooperé au malefice de possession aussi auant que moy, bien que i'eusse commencé deuant qu'elle fust en la maison, à donner malefices de possession; mais les diables ne se sont monstrez iusques à ce que Simone ait operé auec moy. Sur cela estant interrogée, ne voulust rien respondre, lors Marie luy dit, tu le peux bien dire: car si tu ne le dis maintenant, il te le faudra bien dire vne autrefois.

Aussi i'ay dit qu'on m'appelloit au Sabbat, *m'amie blanche*, & de cela ie m'en dedis: car dés le beau commencement, ie fus appellée *la belle blonde*. Simone repartist, toutefois vous n'estes pas blonde. Marie dit, quand ie suis là, ie suis blonde.

Aussi i'ay dit que i'auois donné des poudres à ma belle-mere, afin de la faire mourir, & qu'elle n'estoit pas morte de cela, & cela n'est pas vray: car i'auois intention de la faire mourir, & en est morte aussi, & ie ne l'ay pas dit pour vne des rai-

ſons ſuſdictes.

Auſſi i'ay dit alors que le diable m'auoit donné vn onguent pour en vſer, afin de me faire porter au Sabbat, & il eſt vray: mais il faut entendre cela, que s'eſtoit du commencement, tandis que i'eſtois maſque, iuſques à ce que ie fis vn contract auec le diable de faire autrement, & de me porter au Sabbat auec mon ſeul conſentement.

Auſſi i'ay dit alors, que le diable m'auoit dit, qu'il rendroit mes marques inuiſibles alors qu'on me deuoit viſiter par le commandement de Monſieur l'Official de Tournay, & ie reuocque cecy: car ie les auois inuiſibles dés lors: A ce propos Simone a dit, tu ne les a pas euës touſiours inuiſibles. Marie dit, ſi elles ne l'eſtoyent point, il les a rendu telles, & ie penſe que ie n'en auois que de viſibles iuſques à ce que i'ay eſté magicienne: car les ſorciers & maſques n'en ont point tant, comme les magiciens & magiciennes.

Auſſi i'ay dit alors que ie ne ſcauois point les ingrediens du malefice de poſſeſſion, & ie reuocque mon dire: car ie ſcauois bien les ingrediens, & ie vous les dits le iour du ſainct Sacrement.

Auſſi i'ay dit qu'elles furent poſſedées

enuiron deux mois apres, & cela n'est pas vray quand à la possession; mais quand à la manifestation: car elles estoyent bien auparauãt possedées, mais elles ne le monstroyent pas.

Aussi i'ay dit, que le diable pour m'entretenir d'vne vaine presomption de moy mesme, ne me commandoit nul sacrilege: cela n'est point, & ie ne l'ay point dit, parce que ie ne voulois point confesser vn si grand peché, craignant qu'on ne m'eust fait mourir: il me sembloit que pour les autres on m'eust pardonné, mais que de tels on ne m'eust point pardonné.

A ce propos Simone à dit, depuis que le monde est monde, on n'a iamais confessé chose semblable; & depuis que le monde est monde, on n'a iamais sceu autant de magie, & ne sçauroit-on point encor, si ce n'estoit que la fin du monde s'approche, & la malice de la magie est si grande, parce qu'il y a des gens qui ont estudié qui inuentent tousiours des pechez nouueaux.

Aussi i'ay dit alors, qu'on auoit donné les malefices afin qu'ils durassent autant que la maison dureroit, & il est vray: car c'estoit l'intẽtion du diable d'ob-

tenir permission de Dieu, afin d'abolir ceste maison, & a esté trompé.

Aussi i'ay dit, que les ioueurs du Sabbat sont des diables en forme humaine, & est vray; neantmoins il y en a d'autres aussi, comme les sorciers & magiciens, qui sçauent bien ioüer sur les instrumens.

---

## *Correction & esclaircissement de la premiere & troisiesme confession de Marie de Sains.*

### CHAPITRE XVI.

LISANT en la presence de Simone Dourlet, ce qu'elle auoit confessé. Le 19. de May 1613. a dit, les diables qui pour lors m'accusoyent estoyent en sœur Catherine, & sœur Françoise; Belzebub n'y estoit point, & le Samedy auez leu ma premiere confession deuant luy, & ne m'accusa de rien, seulement fit corriger que i'estois plus ieune que ie n'auois dit, quand ie fus trompée du diable. Apres elle à dit.

I'auois confessé ce mesme iour que i'auois renoncé à la Vierge vn mois apres ma premiere renonciation, & cela n'est pas vray: car le renoncement à la Vierge fut à la premiere fois; & la cause de cecy estoit que les diables m'accusoyent d'auoir renoncé à la Vierge Mere, & aux Saincts, & de ne l'auoir point confessé, & alors ie le confessois, mais ie ne nommois point le lieu, & le temps par vne obstination de reculer autant de la verité, comme il m'estoit permis.

Aussi le mesme iour le diable m'appelloit menteuse: & disoit cela, par ce que ie ne disois point droictement les choses comme elles alloyent, & ne voulois point dire la verité, & resistois tant que ie pouuois, & si ie le pouuois encor, ie ferois le mesme.

Aussi i'ay dit, que mes deux familiers sont Belzebub & Astaroth, & il est vray; mais Astaroth a esté mon premier, & Belzebub luy succeda lors que ie fus faicte Princesse.

Aussi ce mesme iour Astaroth me disoit, que i'auois voulu estre portée à la saincte Baume pour oüyr ce qui s'y passoit afin d'entendre quelque chose de nouueau: c'est à dire pour voir si on ne diroit

rien de nouueau, & ne ſcaurois dire ſi ç'a eſté vous qui pour lors exorciſiez, ſi le diable ne me l'euſt dit.

Auſſi ce meſme *iour le diable accuſoit* Simone des meſmes ſacrileges, que Marie de Sains venoit de confeſſer, à l'occaſion dequoy on luy demanda, ſi elle auoit fait le ſemblable peché. Simone dit, quand on y eſt, on ne fait point autrement que les autres.

Auſſi ce meſme iour Marie auoit confeſſé qu'on danſoit au Sabbat la Pauane: & à ceſte occaſion on demanda à Simone, ſi elle ſcauoit bien que s'eſtoit la Pauane, & Marie dit, ie ne le ſcaurois dire, ſi ie ne vois la danſe. Simone alors leua le con, *diſant, c'eſt cette danſe-la* & Marie dit quand ie l'oy dire à Simone, il me ſemble de l'auoir ouye au Sabbat.

## *Correction & esclaircissement de la troisiesme confession de Marie.*

### Chapitre XVII.

Lisant deuant Simone la confession du dixiesme de May. Marie de Sains a dit, c'estoyent encor ces deux demons qui estoyent en sœur Catherine, & sœur Françoise, & i'estois courroucée contre eux, parce qu'ils m'auoyent fait battre à cause de ceste maladie qui surprint sœur Françoise, & auoyent sceu que ie la faisois venir, & ie ne voulus point y aller le Lundy quand on me vint querir, & on m'y fit aller.

Apres dit, i'ay confessé d'auoir ce iourlà adoré Axaphat & Astaroth pour mõ Dieu & Createur, & il est vray : mais ce n'a pas esté au Sabbat, mais lors qu'ils m'estoyent venus voir, & ne disois point auoir adoré Belzebub : car ie ne voulois point monstrer que i'eusse familiarité auec luy, pour ne point estre recogneuë pour la Princesse

Aussi alors i'ay confessé d'auoir commis sodomie auec les demons, & il est vray;

mais ce n'a point esté ceste nuict que s'estoit tenu Sabbat ordinaire; mais ç'auoit esté le Samedy passé; & l'erreur est prouenuë, parce qu'on ne me demandoit point les choses clairement: car vous me demandiez si i'auois commis de tels pechez, & disois oüy, & ne disois quand, & aussi faut-il corriger cy-apres le mesme erreur.

Aussi i'ay confessé d'auoir voulu induire sœur Catherine à la magie; & cela se doit entendre seulement quand au desir interieur: car ie n'auois point moyen de le faire, & n'auois assez grande familiarité auec-elle, & le diable me l'a bien persuadé, mais ie ne l'ay point fait.

Aussi alors i'ay dit que Simone auoit esté portée au Sabbat auec moy, mais non tousiours; & cela n'est point vray: car elle y a esté tousiours auec moy, lors Simone dit, si i'y vois à ceste-heure, i'y auray aussi esté trãsportée souuent, comme elle.

Aussi i'ay dit que i'auois ouuert des enfans tous vifs au Sabbat pour les sacrifier à Lucifer, & est vray: & on en apporte à ceste fin de tous vifs au Sabbat, & ay expliqué autrefois comment cela se fait, sans que pere ou mere s'en apperçoiuent, comme il est dit au procez informatoire.

*Correction*

## Correction & esclaircissement de la quatriesme confession de Marie de Sains.

### Chapitre XVIII.

Lisant aussi deuant Simone Dourlet la confession du 21. de May. Marie à dit, à ceste confession Belzebub qui estoit en sœur Peronne estoit seul, sans les autres. Ce iour i'auois dit que Belzebub deuoit accuser les complices, & parler à la gloire de Dieu : à ce propos Simone à dit, il est vray, mais ce ne sera pas Belzebub seul qui parlera. Marie disant, il le fera faire, si ce n'est point luy. Simone dit, plus vient on auant, plus y en a-il qui tiennent le party de Dieu.

Aussi i'ay dit que ie fus fiãcée auec Belzebub le iour de Noel, & est vray : mais notez que i'ay fait deux alliances, la premiere auec Belzebub, & ce fut le iour de Noël auec trois Messes, & l'autre auec le Prince ; & fut trois mois apres auec la mesme solemnité.

Aussi i'ay dit & declaré que le diable m'auoit bien dit, qu'il seroit contraint de

de rendre les cedules, & est vray, mais il ne m'a point nommé le lieu, pour auoir mal entendu, vous auiez mis, & que ce seroit icy. Simone dit, ce ne sera point icy qu'il les rendra.

Aussi i'ay dit ce mesme iour que ceux qui auoient estudié deuenoient Magiciens, sur cela Simone à dit que c'estoit vray semblable, parce qu'il ne faut point estre masque pour estre Magicien. Marie dit, il se peut bien faire, mais rarement. Simone dit, c'est pour leur plus grande malice.

Aussi ay ie dit que tous ne venoient point à nostre Sabbat, & est vray, & toutesfois de ceux qui viennent au nostre des autres Sabbats, ils y viennent aucunefois plus, aucunes fois moins, selon les solemnités qu'on y fait. Simone dit, pourquoy plustost vn iour qu'vn autre. Marie dit, c'est pour la difference des solemnitez, & vont aux autres assemblées.

Aussi ay-ie declaré que les petits magiciens & magiciennes ne venoient point à nostre Sabbat, & est vray, parce que c'est l'assemblée des assemblées, & ie dis, que les petits n'y viennent point, sinon les iours solemnels aux assemblées generales. Et Simone a dit, mon Pere, la faut

que tout soit descouuert, & souspirant disoit, pour maintenant il n'y a plus d'appel, puis que l'Antichrist est né, c'est signe que le monde doit finir.

Aussi ce mesme iour auoit esté dit que les Saincts auoient ietté maintes larmes, & à ce propos les diables ont dit, on disputera sur ces paroles, & tu le verras, *Pater* & Simone a dit, ce sont larmes, comme on dit souuent que nostre Seigneur pleure; non qu'ils iettent larmes, & qu'ils soient tristes, mais pour exprimer le grand desir qu'ils ont.

Aussi sur-ce que Marie disoit que Belzebub luy auoit dicté de mot à mot le Consistoire du Ciel. Simone a dit, que ce n'auoit esté Marie qui auoit dicté cela, Aussi Marie dit, ie n'eusse sceu rien dire, s'il ne me l'eust pas fait dire.

*Correction & esclaircissement des confessions esquelles les trois demons ont cooperé.*

## CHAPITRE XIX.

LISANT deuant Simone la confession du vingt-deuxiesme de May, Marie a dit, *ce iour sont venus les demons trois ensemble, & tous depuis ont tousiours ainsi continué. Et i'ay confessé alors d'auoir eu plusieurs enfans, & que Belzebub estoit leur pere, & cela n'est point vray : ie n'ay eu que deux enfans, non du diable, mais l'vn de Louys Gaufridy, & l'autre de son successeur.*

Aussi i'ay dit, que le diable m'auoit dit qu'il prendroit soin de mes enfans, & qu'il les feroit grands ; *& est vray : mais il n'a point dit, qu'il en estoit le pere, comme ie disois alors, & i'ay dit cela faussement, & l'ay dit afin qu'on ne me demandast pas où ils estoient : car ie ne voulois point encor parler de l'Antichrist.* Simone dit, il me vient en memoire que la nuict passée i'ay esté en la maisõ de l'Antichrist,

& i'y ay veu deux petits, & l'vn estoit plus grand que l'autre.

Aussi i'ay dit le 23 de May que Belzebub auoit promis qu'il resisteroit à Dieu, & aux exorcismes, & qu'il ne rendroit point les cedules, & ne sçay comment il entend cela: & ils ont dit beaucoup de choses où ie n'entends point leur intention, & on sçaura la verité auec le temps, & s'il ne faisoit restitution des cedules, comme ils ont dit, l'œuure ne seroit point de Dieu.

Aussi i'ay dit le 24. de May que le Lundy estoit le Sabbat de bestialité, & cela n'est pas vray: car le Samedy c'est le Sabbat de bestialité. & le Lundy le Sabbat par voye ordinaire.

Aussi le diable ce iour m'a dit que ie cognoissois tous ceux de nostre Sabbat, c'est la verité: mais il veut dire que ie les cognois de veuë & non de nom.

Aussi i'ay dit le 27 de May, sur ce qu'on vous auoit nommé *courte teste, teste de papier, petit meschant poltron*: ie ne sçay pas si cela est veritable; elle disant cela, Simone rioit, & dit auoir memoire de cela, & sçauoit bien que tout cela estoit vray.

Aussi lisant ce que le demon affirmoit que Marie haïssoit le pere Exorciste cõme

la peste, & qu'il deuoit bien auoir les oreilles battuës. Simone rioit, disant, on parle aussi souuent là de vous qu'icy.

Aussi lisant le sermon faict par Leuiathan le iour de Pentecoste, Simone a dict, tant plus que i'oys cecy, tant plus ie pense qu'il soit vray, & ie pense auoir ouy le sermon.

Aussi sur ce que Marie auoit confessé le 28. de May, d'auoir renoncé à Iesus-Christ, lors qu'elle auoit faict semblant d'inuocquer la grace du sainct Esprit, Simone luy a dit, c'est bien loing de dire, ie m'amenderay.

Aussi i'auois dit au mesme temps que les cedules s'escriuoient, & les renouuellemens se faisoient de bouche, cela n'est point du tout vray: car les renouuellemens s'escriuent en general vne-fois pour toute, & aucunefois se font seulement de bouche, & le diable me dement, parce que ceste fois ie l'auois fait par escrit.

Aussi i'ay dit le 29. de May, que le diable m'auoit donné la marque de la principauté en la teste, & l'auois monstrée aux temples, ie me suis abusée: car i'auois bien tousiours pensé que la marque de ma principauté estoit sur le temple, & le

diable dit qu'elle est sur le milieu de la teste, & ne l'ay pas bien nommée, parce que i'auois mal entendu.

Aussi en sa 3. confession où elle declare d'auoir dressé sa supplication à nostre Dame. Simone l'oyant lire dit, à quelle nostre Dame a t'elle fait cela: car il y a deux nostres Dames, & vous le sçauez bien, & me semble que c'est à celle-là, sçauoir du Sabbat.

Aussi où Marie dit, ie declare que i'ay dit mon *Pater* en la maniere qui s'ensuit. Simone dit, ie le sçauois bien auparauant.

Aussi où Marie dit, ie declare que nous auons nos commandemens, Simone a dit, il en va ainsi, & c'est tout à reuers.

Aussi où il est dit en la mesme confession; l'arrest est donné, il faut rendre les cedules & les sainctes Hosties : Simone dit, elles sont en la huche.

Aussi où Marie dit le 5. de Iuin auoir porté au Sabbat la Crosse & la Mithre de Monsieur de Tournay ; Simone a dict, Monsieur le peut bien croire, parce qu'il a esté faict ainsi, mais on n'en void point les apparences, parce qu'on trouue tout en sa place.

Aussi où Marie confesse d'auoir prins le chaperon du Pere exorciste, & l'auoir porté au Sabbat, Simone à dit, qu'elle le sçauoit bien, & qu'il alloit ainsi.

Aussi lisant les Litanies du Sabbat. Simone à dit, il va ainsi.

Aussi où Marie dit, que Dieu seul peut contraindre la volonté, Simone a dit, Dieu peut forcer la volonté: car ie sçay que Dieu est tout-puissant pour faire cela.

---

*Actions de grace prononcées par les deux Magiciennes en forme de vers imparfaits.*

## Premiere action de grace dictée par Simone Dourlet.

*VIVE viue le Dieu-puissant*
*Qui est tant admirable,*
*Qui dessus le genre humain*
*Respand ainsi ses graces.*
*Viue le bon Iesus*
*La diuine Sapience,*
*De souffrir si long-temps*
*Telles insolences.*

*Sus sus au sainct Esprit*
*Addressez vos prieres,*
*Afin que dans vos cœurs*
*Il enuoie sa lumiere.*

*Pecheurs considerez*
*Quelle grace admirable,*
*Dieu par sa bonté fait*
*A ces pauures miserables.*

*Marie mere de Dieu*
*Ceste tres-noble Dame*
*A impetré pardon*
*Pour ces pecheurs infames.*

---

## Action de graces chantée & dictée par Marie de Sains.

*Viue viue le Dieu puissant*
*Qui est tant admirable,*
*Qui ainsi me contraint*
*De parler à sa gloire.*

*Son sainct nom soit benist*
*Pour toutes ses graces,*
*Il est tant bon, & gratieux*
*Tant beau, & amoureux.*

*Le Pere tout puissant*
*Qui de ses yeux regarde*
*Les pecheurs obstinez*
*Abusans de sa grace.*

*Mesprisant son sainct nom*
*Et aussi toutes ses graces;*
*Tres-iustement les vouloit abismer*
*Comme ils meritent.*

*Le Verbe tout sçauant*
*Enuers son bening Pere*
*S'est venu prosterner*
*En luy disant,*

*Mon Pere i'ay respandu*
*Mon sang en grande misere;*
*Donne les moy ie les conuertiray*
*Et pardon leur feray.*

Simone dit, que toute la chanson sera dite en public, & ce sera en vne Eglise, ie ne sçay où? ce sera en vn moment, & ce afin de loüer Dieu.

## *Reparties des demons à certains propos de Marie de Sains.*

LE dixseptiesme de May, Marie de Sains disant, i'ay donné à la communauté mes malefices parce que i'estois enuieuse de la paix qui y estoit pour la troubler. Le demon respondit, & nous n'auons rien gaigné: voire-mesme la maison en sera cent fois plus beniste.

Le dix-neufiesme de May, la magicienne disoit que le diable l'auoit portée au Sabbat par la fenestre de sa maison, & ils ont commencé à chanter; tant que Marie durera, nous durerons.

La magicienne disoit, Belzebub met vn Vicaire au Sabbat en son absence, & il y a quelque ordre, mais il n'y en a point tel, comme quand Belzebub y est. Le demon respondit, menteresse des menteresses; il la faut tondre, & alors

elle dira tout. Et interrogée pourquoy le demon luy reprochoit cela, respondit, c'est parce que ie ne disois pas les choses droitement comme elles alloyent, & cela venoit parce que ie ne voulois pas dire la verité, & resistois tant que ie pouuois, & si ie pouuois encor, ie ferois encor le mesme.

La magicienne disoit, i'ay donné des malefices afin de faire sortir du Monastere telles & telles, & Simone alla faire sortir le reste. Le diable respondit tel my tel ty. & interrogée que le diable entendoit par cela, respondit, il vouloit dire que Simone en cecy auoit participé aussi auant que moy.

La magicienne disoit, i'ay donné des malefices à toutes celles de la communauté pour les degouster de leur vocation sauf à Marie Carpentier. Le diable dit, tu as menty, vois tu, ce pillier se tourneroit plustost en beurre, que tu te conuertisses à Dieu; & elle confessa qu'à bon droit le diable l'auoit dementie, car c'estoit à toute la communauté.

La magicienne disoit, i'ay esté de ma volonté portée à la saincte Baulme. Le diable luy dit, c'est vray, tu y as voulu estre portée pour voir ce qui s'y passoit, & pour enten-

dre quelque chose de nouueau.

La magicienne disoit, i'ay donné des malefices à telles & telles, afin qu'elles se pendissent & estranglassent elles mesmes. A ce propos le demon a dit, maudite soit la Vierge Marie, & vous autres la pouuez bien benir. Car sans elle, nous les eussions toutes penduës, elle nous defendoit, & Marie de Sains nous contraignoit.

La magicienne disoit, i'ay donné des poudres à ma bellemere pour la faire mourir, & le diable dit, falloit il reseruer les diables pour te faire confesser ton peché.

La magicienne disoit, i'ay donné des poudres à telles & telles pour les tourmenter par fois, le diable dit, & tu leur persuadois, que le diable estoit entré dans leurs corps, aussi auant qu'elles auoient beu, & tu as mis plusieurs fois des poudres aux pots, & marmites, & la cuisiniere y mettoit du remede.

La magicienne disoit, i'ay dõné vn malefice à la Vicõtesse Dair pour luy empescher la generation, & le diable dit, faut-il que Dieu contraigne les diables pour te faire confesser.

La magicienne disoit, i'ay foulé soubz mes pieds la saincte Hostie, le diable, dit, c'est vn des moindres pechez, tu as commis

encor des sacrileges plus grands, il faut que tu vienne à tout dire : ô grande confusion pour nous autres ! qu'il nous faut descouurir tout cecy, & si on ne nous eust pas amené icy, elle n'eust rien confessé.

Le 20. de May la magicienne dit, i'ay de nouueau contracté auec le diable pour tout nier: le diable dit, tu voudrois que tous tombassent malades, & que nous fussions tous sortis afin de ne te point accuser, & Dieu ne le veut pas pour te confondre, & les exorcismes font que les maux de la maison ne prennent point accroissement.

La magicienne disoit, i'ay fait tels & tels sacrileges, le diable s'escrioit, ô bonté diuine! combien es tu grande de soustenir telles mechancetez, & nous sommes contraints de descouurir cecy, parce qu'elle autrement ne confesseroit point.

La magicienne disoit, i'ay ietté des malefices aux puits de la maison, le diable dit, toutes ont esté tentées, & portées pour se precipiter aux puits & lieux secrets, & tu leur as fait donner ces tentations.

Elle disoit, i'ay tué plusieurs enfans, & faisoit difficulté de le dire, & le diable dit, il faut malheureuse que tu confesse, le

createur du Ciel, & de la terre le veut. O bonté admirable de Dieu! d'auoir dissimulé auec vne creature tant execrable, comme celle cy.

Elle disoit, ie peux biẽ auoir porté au Sabbat 10. ou 12. enfans, le diable dit, tu en peux bien mettre trois douzaines.

Elle disoit, i'ay esgorgé des petits enfans, le diable dit, elle estoit de l'ancienne loy.

Elle disoit, i'ay esté portée au Sabbat ceste nuict, le diable dit, il ne s'en passe pas vne nuict, elle sçait où elle va, & a esté toute la nuict à l'assemblée, & à renouuellé les contracts, & m'a donné tout ce qu'elle pouuoit donner, & eust plus donné si elle eust sçeu: i'ay assez de telles marchandises, mes coffres sont pleins & ce n'est pas pour elle seulement que ie le dis.

Elle disoit, voicy l'heure que Belzebub doit restituer les cedules à sa confusion, & que Dieu consommera cest œuure auec gloire à la confusion de l'Enfer, le diable a dit, ce ne sont point fables.

Elle disoit, ie suis vn chef de la magie en la place de Magdaleine, le diable dit, voyla celle qui se disoit estre seulement simple sorciere, car elle disoit qu'elle ne sçauoit riẽ, & ce n'est pas à la beauté qu'on regarde.

Elle disoit, ie ne suis pas sorciere, mais magicienne, le diable dit voyla vne parole de verité, & tu ne dis rien si ie ne parle, & il faut que ie parle pour la faire parler.

Elle disoit, le Pape citera à Rome tous ceux qui auront trauaillé en cest affaire, & le diable dit vous irez voir du pays.

Le 23. de May, la magicienne disoit que le diable auoit promis à la *Synagogue* qu'il resisteroit à Dieu, le diable dit, on contente ces gens auec vn sigo.

Le 24. de May, la magicienne disoit, i'ay empesché le diable de rendre les cedules, le diable dit,. c'est vray, par ton consentement il les retient: car sans ton consentement nous ne les sçaurions point reseruer, & par ton consentement se font toutes les impertinences par les Religieuses possedées pour les troubler, & tu as fait ton mieux pour empescher la reddition des cedules, & tu sçais la maniere pour contraindre Belzebub à rendre les cedules, & tu es plus meschante que tous les diables ensemble, car tous obeyssent à toy.

Elle parloit de la difference des Sabbats, & l'Exorciste la pensoit redresser en quelque chose, le diable dit, laissez la dire, elle sçait mieux cela que vous, & quãd vous la voulez interroger, vous luy faites dire des mésõges.

Elle

Elle disoit, i'ay faict vn tel sacrilege, & les autres l'ont faict auec moy, le diable a dict faut-il que ie die la verité, tu es la plus meschante de tous, & tu monstre exemple aux autres, & tu les cognois tous.

Le 26. de May, la magicienne disoit, i'ay commis autant de sacrileges au monde, comme en la Religion, le diable a dict & auec tout cela on l'admiroit pour sa saincte vie : mais quoy? ce sont tout songes & resucries, & la magicienne repartist, & moy ie veux soustenir que tout est veritable ce que ie dis.

Le 30. de May elle monstroit cinq marques sur sa main, le diable dict, c'est par enuie que nous luy auons donné ces marques, elle respondit que ce n'estoit point ainsi.

Elle disoit, ie peux bien auoir faict autant de mal comme Louys, le diable dict, tu as faict plus de maux que Louys, & ie n'ay point le cœur tant endurcy que cellecy, & suis vn diable, & si tost que la reddition des cedules & des sainctes Hosties sera faicte, se sera faict de Marie.

Elle disoit auoir composé vne lettre à la Vierge Marie en forme de priere, & cōme elle en parloit les diables commen-

çoiét à cõtrefaire la deuotió, l'vn ioignoit les mains, l'autre croisoit les bras, l'autre les estendoit, & tous à genoux souspiroiét & monstroient vne exterieure deuotion, pour se mocquer d'elle, puis ont dict, demandez vne fois qui luy a dicté la lettre. Elle dit & confessa que Belzebub, Leuiathan, Balberith, & autres complices luy auoient dictée, & conseillée de la destiner à la mere de l'Antechrist. Disant ne point auoir correctement escrit les epithetes de la Vierge pour se mocquer d'elle, & pour luy denigrer ses tiltres d'honneur.

Le 31. de May, *la magicienne disoit*, le malefice qu'on auoit pensé donner au Pere Exorciste Dominicquan est tombé sur F. Raphael Bailler, son compagnon, car le *malefice peut* tomber sur vne autre personne, ou autre chose qui appartient au maleficié, le diable dit, ie vous dis que ceste escriture sera discutée diligemment, & passé vn an i'ay dict, que ie ne sortirois pas par l'exorcisme auant que d'auoir paracheué ma commission.

# TRAICTE' VI.

## *Du commencement, progrés, & consommation de cét œuure.*

## Preface au Lecteur.

*CE traicté nous a semblé d'vne si aggreable lecture, pour la diuine excellence de son subiect, qui sont choses del'autre monde, & si digne d'estre iudicieusement consideré par les hommes de suffisance & de pieté, pour la nouueauté de ce qu'il comprend, que ne le point publier, eust esté meritoirement estimé enuie par ceux qui le sçauoient estre entre nos mains; & ne le point soubmettre à la censure de l'Eglise, seroit vne presomption intolerable. Donné donc au public & presenté tres-humblement à ceux qui en peuuent faire l'examen sans reproche; vous le receurez s'il vous plaist (mon bien-aymé frere selon nostre Seigneur) du mesme esprit & de la mesme affection qu'il est party de nos mains,*

*pour la gloire de Dieu & vostre edification. Fasse le Ciel que vous le lisiez auec submission aux volontez & iugements inscrutables de la Maiesté du souuerain Maistre du monde, qui faict & dispose de toutes choses en tous lieux & en tous tẽps, selon qu'il luy plaist, & personne ne luy peut demander le pourquoy.* Quis cognouit sensum Domini, aut consiliarius eius fuit? *C'est à nous de l'escouter & luy obeyr.*

---

## ADVERTENCE PREMIERE.

*D'vn Consistoire tenu & celebré au Ciel par les bien-heureux, pour solliciter cest œuure, referé par Belzebub à la Synagogue, & dicté de mot à mot par Marie de Sains, tiré des actes du 21. de Iuin 1613.*

LE 21. de May 1613. Marie de Sains a parlé d'vne assemblée admirable qui s'est faicte dans le Ciel par les bien-heureux, touchant cét œuure de la conuersion des magiciens & sorciers, disant Belzebub sur la fin du Sabbat de la nuict passée, se mit au

throsne en apparence d'vn Prince, & tous ceux de la Synagogue se sont approchez à l'entour de luy pour l'entendre & ouyr; car il leur auoit dit, venez & approchez pour ouyr ce que i'ay à vous dire, & qui m'a esté dict & reuelé de la part de Dieu? & commença à leur parler en ceste maniere.

Dieu est extremément irrité contre son Eglise, & la vouloit exterminer, voire mesme vouloit perdre tout le monde, parce qu'il ne pouuoit plus long temps dissimuler les abhominations & impietez execrables que les hommes ont commis & commettent iournellement contre sa diuine Maiesté.

Et tous les bien-heureux pour le sainct amour qu'ils portent aux hommes, auec tous les Anges, qui sont deputez pour la garde des hommes, furent grandement esmeus deplorans la perte de tant d'ames.

Tous les Anges & bien-heureux d'vn commun accord se sont resolus d'aller trouuer la Vierge Mere, il n'y auoit pas vn qui eust osé parler pour l'homme, sans la faueur & le secours de la Royne du Ciel. Car ils veirent que Dieu estoit trop courroucé contre le monde, & qu'il vouloit faire descendre le feu du Ciel pour l'ex-

terminer, qu'il estoit tant irrité, qu'il ne vouloit plus outre dissimuler.

Les Anges superieurs ayant en Dieu cognu son iuste couroux, ont conuoqué vne assemblée generale, où sont comparus tous les Anges & tous les bien-heureux.

Il y en auoit qui disoient nous n'oserions nous presenter deuant la diuine Maiesté, car nous l'auons autre-fois prié & ne nous a point voulu exaucer, & tous les bien-heureux deploroient le monde, & ont pleuré maintes larmes.

Autres ont reparty: endurerõs nous aussi que le diable triomphe de tant d'ames, & que le sang de nostre Sauueur Iesus Christ, soit pour elles respandu en vain.

Lors le Prince S. Michel & tous les Anges ont dit d'vn mesme accord, courage! en depit de Lucifer & de Belzebub, & de tous leurs complices, monstrons leur que nostre party est le plus fort, nous l'auons monstré quand on agissoit la cause du gēre humain touchant la redemption, alors nous l'auons emporté sur eux, nous l'emporterons encor sur eux à ceste heure.

La diuine Maiesté estoit grandement offencée, quand Adam auoit offencé, & du commencement le vouloit perdre pour son peché, & le Verbe eternel se mist son

plege, & maintenant, disoit le Prince S. Michel, auons nous le Verbe qui a respã-du ce sang, qu'il promist alors; ce sera ce sang, qui appaisera le Pere eternel, nous luy offrirons toutes les peines que son bien-aymé Fils a enduré, & toutes les gouttes de sang qu'il a respanduës pour la redemption de l'homme. Plus disoit le Prince S. Michel quand premierement nous nous employasmes pour la redẽption du genre humain, & que nous interpellasmes la diuine Maiesté, nous n'auions point alors les aydes que nous auons pour maintenant. Ce sera maintenant que nous demanderons du Pere eternel pour l'amour de son Fils, la reconciliation de son Eglise. Il a dit, *Quodcunque petieritis Patrem in nomine meo, hoc faciet vobis.* Nous luy dirõs, Seigneur Dieu, vous ne pouuez manquer en vos promesses, voyla ce que vous auez prononcé de vostre sacrée bouche, nous dirons au Pere eternel, Seigneur Dieu, regardez aux playes de vostre bien-aymé, elles sont encor toutes fresches. Si vostre Maiesté a esté offencée, vne Maiesté diuine a reparé l'offence. Pere eternel vostre misericorde surpasse toute iniquité, le peché n'est point infiny, & vostre misericorde est infinie. Vne seule goutte du tres-

pretieux ſang de voſtre Fils bien-aymé ſuffit pour appaiſer.

Et tous les bien-heureux ont reſpondu vous parlez bien, mais qui oſera porter la parole, car vous meſme vous voyez que la diuine Maieſté eſt courroucée d'vn courroux extreme, ſes yeux ſont comme vne flamme. Et touſiours le Prince ſainct Michel diſoit, courage? en depit de Lucifer & de Belzebub, n'endurons plus qu'il triomphe de tant d'ames, ie me fay ſon contraire party, ie briſeray la teſte à Belzebub, comme autrefois ie l'ay briſée: ie le cõfondray plus qu'il ne fuſt oncques, & luy oſteray par depit, ce qu'il a en ſa Synagogue. Allons tous nous addreſſer à la Royne Mere, & auec toute humilité, mettons luy ce procés entre ſes mains, & la prions qu'elle vueille deſcouurir deuant ſon fils noſtre Seigneur ſes bien-heureuſes mamelles, & luy offrir ſes tres-ſacrées entrailles, & toutes les charitez qu'elle luy a faictes en ce monde, courage? iamais elle n'a rien demandé qu'elle ne l'aye emporté: monſtrons qu'il y a plus de charité au Ciel pour ſecourir les hommes qu'il n'y a de meſchanceté en Lucifer & ſes adherens pour les perdre, courage? nous ne perdrõs point noſtre peine, nous obtiendrons ce que nous demanderons.

Ils furent tous d'accord, & sont allez vnanimement parler à la mere de Dieu pour luy recommander leur priere. Tous les bien-heureux l'ont fort priée, disans: O mere de misericorde, ayez vne autresfois compassion du pauure genre humain! par vous la premiere reconciliation fust consommée, monstrez vostre bonté & misericorde en la reconciliation seconde, appaisez l'ire de Dieu, afin qu'il veüille encore dissimuler auec le monde, vous obtiendrez ce que demanderez: car vostre fils iamais ne vous a rien refusé de ce que luy auez demandé.

La mere de Dieu ayant cogneu la iuste indignation que son fils auoit contre le monde, elle redoutoit de luy parler: toutesfois la charité chassa toute crainte; & ayant promis sa faueur à toute la Cour celeste, elle s'est leuée de son throsne. Et comment pensez vous, disoit Belzebub, à ceux qui l'escoutoient, si vous eussiez veu son humilité, sa reuerence; elle trembloit comme fait la feüille d'vn arbre. Et s'estāt prosternée aux pieds de la tres-sacrée Trinité, toute la Cour celeste auoit flechy les genoux deuant la diuine Majesté, quād la mere de Dieu s'est tournée vers son fils pour le prier qu'il voulust moyenner la

cause du genre humain aupres de son Pere, & luy commença à parler auec larmes en ceste maniere.

Mon bien aimé Fils regardez moy : car ie suis vostre mere, ie suis celle qui vous ay porté dans mes sacrées entrailles, qui vous ay allaicté de mes bien-heureuses mammelles : I'ay paty & enduré beaucoup pour l'amour de vous; ie me suis mise plusieurs fois en peine pour vous nourrir & accommoder en vostre enfance; le glaiue de douleur m'a percé le cœur pour vous auoir aimé; i'estois à la Croix attachée auec vous: mon bien-aimé Fils, pensez vn peu à tant de douleurs & peines, c'est pour vous que ie les ay endurées. Voicy mon Fils que ie suis venuë, & toute la Cour celeste auec moy, pour offrir à vostre diuine Majesté tout cela, & vous prier tres-humblement pour la reconciliation de vostre Eglise. Ie vous prie mon bien-aimé Fils, de ietter les yeux de vostre misericorde sur les pauures pecheurs pour les receuoir à penitence, & leur pardonner leurs pechez.

Il est vray, mon Fils, qu'ils n'ont point merité aucun pardon, qu'ils vous font mille indignitez, qu'ils vous crucifient iournellement, que vostre iustice doit

auoit son lieu ainsi comme vostre misericorde. Il est vray aussi, comme vous dites, qu'ils me font mille opprobres, qu'ils me blasphement, & que vous n'auez point affaire d'eux, & qu'ils sont indignes de vostre grace, & qu'ils ne meritent pas que vous leur enuoiez aucune saincte inspiration. Tout cela est vray, mais aussi vous auez dit, *Nolo mortem peccatoris, sed magis vt conuertatur & viuat.* Il ne conuient pas, mon Fils, de souffrir que Lucifer triomphe de vostre saincte Eglise: ie vous prie, mon bien-aimé Fils, qu'il vous plaise les attirer à vous, apres leurs conuersions, ils vous loüeront autant comme ils vous ont deshonoré au temps de leur auersion. Mon tres-cher Fils, vous ne pouuez refuser cela à vostre mere, ce n'est pas vostre coustume.

Le Verbe eternel voyant à ses pieds sa mere tant humiliée, se leua de son throsne pour aller vers son Pere eternel, & prosterné à ses pieds disoit. Mon Pere, digne de tout honneur, ie suis vostre Fils, ie suis esgal à vous, vostre puissance est la mienne, & vostre bonté & sapience est la mienne; ie suis fait homme pour la redemption

du genre humain, & i'ay souffert pour cette fin vne mort tres-ignominieuse, tesmoin mes cinq playes que voicy. Pere regardez mes playes, ie vous les offre pour la reconciliation de vostre Eglise: Mon Pere ie vous prie de pardonner aux pecheurs, & les attirer à vous, afin que vostre bonté & misericorde soit magnifiée par les hommes. Conuertissez à vous ie vous prie le Clergé, & les pecheurs obstinez.

Le Pere respondit, mon Fils, ie leur ay donné tant & tant de sainctes inspirations, ils ont receu de ma part tant & tant de sainctes admonitions, & ont tousiours resisté à mes graces, voire mesme ils disent qu'ils ne veulent point mon Paradis.

Le Fils respondit, c'est par ignorance, mon Pere, qu'ils le font, le pauure pecheur est vn miserable aueugle: ie vous prie de leur pardonner.

Le Pere dit, mon Fils, ils sont indignes de tout pardõ, ils foulent aux pieds vostre tres-precieux & noble sang que vous auez respandu auec tant de peines & douleurs, ils n'en font non plus d'estime que si quelque pure creature l'eust respandu.

Le Fils respondit, mon Pere, il leur faut pardonner, ils feront penitence, ne permettez pas que mon sang en vain soit res-

pandu pour eux: souuenez-vous mon Pere, que ie l'ay respandu auec tant de peines & de douleurs. Ie leur enuoyray de mes Anges, & tant que finalement ils se conuertiront; & ie commendray & contraindray Belzebub qu'il les accuse pour ainsi les attirer à vne vraye penitence.

Finalement le Pere accorda à son Fils ce qu'il auoit demãdé, & approuuoit tout ce que la Sapience eternelle ordonneroit pour l'accomplissement d'vn tel affaire.

Voila, disoit la magicienne, ce que Belzebub a dit touchant le Consistoire du Ciel, en la presence de toute la Synagogue la nuict suiuant le 10 de May de l'an 1613. au Sabbat qui se tenoit en Brabant vn peu au delà d'Anuers, au lieu destiné du Prince, disant que Belzebub luy auoit dicté mot à mot tout ce que dessus, & qu'elle n'auoit pas prononcé vne seule parole de soy-mesme.

## ADVERTENCE II.

*Le contenu de l'arrest & sentence obtenuë par la Vierge sacrée, & les bien-heureux, au procez par eux intenté au diable, comme opposant aux fins de cét œuure, tiré des actes du 15. de Iuin 1613.*

LE 15. de Iuin les diables ont parlé du contenu de l'arrest & sentence obtenuë par la Vierge en ceste maniere. P[illegible] cause de cét œuure, *Pater*, les bien-heureux ont leué procez pour renuerser la puissance du diable: c'est vn procez, & ne sçay quel procez, car ils veulent gaigner, & ie voudrois bien qu'ils perdissent; ils se sont leuez tous ensemble, & ont esté conioints ensemble, & ont esté peu à peu, & les petits ont esté aux grands, & ceste femme a fait merueille, comme tousiours: elle alla de place en place, & excita à prier les autres pour le mesme faict, & elle a prié long temps pour le pauure peuple: en fin n'a plus voulu endurer que le diable dominast, ainsi comme il fait pour le present,

n'allant pas tout de mieux en mieux, mais de pis en pis, & il y a plus de six à sept ans qu'elle prie pour les pecheurs: en fin elle a voulu auoir la definition. O si iamais il n'y eut eu de femmes, cecy ne fust pas aduenu: souuentesfois toute la Cour celeste s'est prosternée aux pieds de la diuine Majesté: Ils ne visent point si c'est contre nostre gré, car ils nous appartiennent iustement. C. Et le plus fort emporte le foible. P. Elle veut estre la Royne dominante, C. de tout, P. & de toutes les creatures de son Fils. C. *Pater*, *Pater*, i'ay dit maintes choses, & on ne m'entendoit point, i'ay crié autresfois, pourquoy y a-il des femmes crées; & entendois parler de la Vierge: & si ce n'estoit elle, on les auroit piéça punis. Le Pere tout-puissant est si courroucé, & elle prie son Fils qu'il veuille encore auoir patience, & pitié de son peuple; & en fin a cedé à sa mere. Elle a obtenu sentence, & vrayement grande. P. Elle a obtenu cét œuure. C. & nous sommes tombez au costé du tort. P. Elle a obtenu que tout cela deura estre dit par le diable, & veut que tout aille bien. C. & nous n'y gaignerons rien. P. Cependãt la plus grande partie nous demeurera, & peu y en aura qui se conuertiront. Aussi la mere de Dieu,

ceste mãnage femme, a obtenu que le diable n'aura puissance d'empescher cét œuure cy; & pour cela nous sommes cõtraints nous tenir icy, F. pour ne point vous destourber, C. Et nos forces sont liées. F. & si ce n'estoit cela ie crierois si haut que i'espouuéterois tout. P. Ie suis plus courroucé qu'il se sert de moy, que de tout le reste: ne sçauoit-il enuoyer vn de ses Anges, ou sainct Pierre? c'est le Prince de l'Eglise. Aussi a obtenu, & sentence est donnée, que ie seray pour tousiours lié, & qu'apres cecy il n'y aura plus de puissance infernale sur la terre; & i'enrage qu'il me faut demascher tout cecy: & s'il ne me commandoit, ie crierois si haut que toute la ville m'entendroit.

Aussi a obtenu, & sentence est donnée, qu'apres cecy i'en seray tant plus puny, & tant plus lié: F. & c'est vray cela, P. & parce que ie suis si superbe, Dieu me contraint de le dire plustost qu'aux autres. Aussi a obtenu que les deputez receuront pour recompense la vie eternelle. Aussi a obtenu que la sentence finale sera accomplie en la ville de Rome: & Dieu monstre en cela la pitié qu'il a de ses creatures. C. Apres l'affliction, la consolation viendra, & tous ceux de la maison seront

ront du petit nombre. Fr. Et vous autres deuez recognoistre ce bien en action de grace,& grande humilité : & si vous faites bien vostre deuoir, & perseuerez, le mal enduré,vous seruira de Purgatoire.

Aussi a obtenu, parce qu'il est contre moy, qu'il me faut degarnir mes thresors à la sepmaine, (c'est à dire dans quelque temps)& c'est par saincte Brigitte que tout cecy est descouuert. C. Elle est en grande authorité, & maints s'ils la cognoissoient, l'honoreroient dauantage, & ce sera la seconde mere des Apostres. C. Dieu n'a pas reuelé cecy aux grands: F. iugēt ce qu'ils en voudrōt, il ne sera point leu deuant tous. Aussi a obtenu par arrest donné qu'il faudra rendre les vrayes cedules & ne seront point contre-faictes. C. & il n'y aura que craindre.

Aussi a obtenu par mesme arrest qu'il faudra rendre les vrayes Hosties, & on me commande de dire cela ; & ie n'ay point dict vn mot de moy-mesme depuis cinq heures & demies C. C'est vne requeste non accordée en haste P. Car nous autres & les creatures auons rebellé souuentefois à l'encontre C. Et c'est presentement le bon coup *Pater*, *Pater*, iamais ie ne vous auois dit telle chose. I'ay souuentefois tas-

ché de dissimuler C. & attendre iusques à l'extremité P. En fin n'ay peu faire dauantage C. & on peut bien faire quelque chose en action de grace.

Et notez que les trois filles ont commencé à chanter action de grace, comme s'ensuit P. Chantons à Dieu loüange, benist soit son sainct nom C. En action de grace F. qui a toute puissance par dessus les demons P. Viue, viue le Dieu puissant, qui est tant admirable, puis qu'il me contrainct de parler à sa gloire. O ! feu diuin qui enflammes les cœurs du genre humain tu es le conducteur, tu les addresses au chemin de vertu, benist soit-tu, de tes dõs & faueurs, que tu concedes à tous paures pecheurs. *Sanctus, Sanctus, Sanctus*, benist soit le Dieu tres-fort, car la terre vn peu à coup sera rẽplie de sa gloire. *Maria Mater gratiæ mater misericordiæ*, si ce n'estoit vous, du pecheur on eust faict l'Aoust. Deux fois vous estes trop bonne, pleine de grace & misericorde, c'est vous qui intercedez pour le peuple tant pauure, qui se va si mal conduisant, & par vostre bonté sera garanty. O ! Saincts de Dieu nous vous benissons, & tousiours graces nous vous rendons pour toutes les graces & benefices qu'auez intercedez pour le pauure

pecheur enuers la glorieuse Royne des Cieux. Disant c'est pour le *Te Deum*, & l'auons chanté pour le benefice receu par vous autres, l'action de grace est simplette, & la pouuez bien chanter, & tu ne l'as trouuée en nulle part par escrit, & ne vient point de l'enfer, parce que tout est à la gloire de Dieu, & ne l'ay point dit de moy mesme.

Et à cause qu'on auoit parlé des cinq playes de nostre Seigneur, fust dit à ce mesme iour. P. Le cœur, *Pater*, signifie, amour, & le pied signifie la bonne intẽtion, laquelle mene les œuures à leur perfectiõ, & nostre Seigneur auec ses pieds a cheminé maints pas pour gaigner ses creatures, & maints, & maintes l'ont reietté, & ont pour vn rien reputé ses peines & labeurs. C. Le pied dextre signifie ce que le pied senestre, P. Ce n'est qu'vn, l'vn vaut l'autre, ils ont esté conioincts, l'vn a support de l'autre, & l'vn estoit aussi content que l'autre, & n'y auoit point de mescontentement, & ont esté percez tous deux d'vn mesme cloud, & n'ont point dit, pourquoy moy dessus, pourquoy moy dessous, ainsi comme on dit, pourquoy moy pauure, pourquoy vn tel riche, car tout cela prouient par faute de contentemẽt, la riches-

se n'est pas donnée à toute personne, ny la pauureté : Dieu est la sapience des sapiences, & faict toutes choses pour le mieux F. il n'y a rien plus fort que la Foy. C. Et la Foy vient d'enhaut, P. Il est facile pour *l'auoir, & on la vient à auoir selon* qu'elle est departie :il y en a de petite refection, il y en a de grande, de mesme aux vns est donnée vne grande; foy, aux autres vne moindre. Le Prince ne donne point ses gages esgalement. Et escriuez tout *Pater*, car il n'y en aura pas vn seul mot perdu, il sera aussi vray que le sainct Euangile, il ne vient point des hommes. Les œuures de Dieu, *Pater*, sont terribles& espouuentables à nous autres. Et si ie me ioué en tout cecy, tous ieux ne me plaisent point. Il y a plus d'vn an que la Mere de Dieu a *prié pour cest œuure icy* F. & *saincte* Brigitte P. & le gris vestu, & le blanc vestu & noir couuert marqué au front, & le Prince des Anges, il le faut apeller ainsi, car il est le Prince des Anges)& c'est son tiltre)& S. Catherine de Sienne, & saincte Marie Magdelaine C. c'est son deuoir de prier pour les pecheurs, & sainct Augustin Heretique autrefois. P. & tout le reste du Ciel auec. C'est vray qu'apres cecy iamais diable ne possedera plus creature, si ce n'est que

Dieu le permette, & le commande iustement, car il est tout-puissant, & peut encor faire toutes choses. Il veut auoir la domination seule, comme il luy appartiét, comme estant Roy, & sa Mere Royne.

Et tu dis que Verrine ne faisoit nulle difficulté à parler, & ie ne suis point Verrine. C. & Verrine ne faisoit que commencer l'œuure, & icy se consomme. P. & si est encor la Mere de Dieu bonne pour ce pauure peuple. F. & faict comme vne bonne mere doit faire. P. & il y en aura de garenties par elle. Et tout ce que i'ay dit est dit pour tous iusques à la consommation du monde. Et te dis que tout est vray, & aussi vray comme il est à ceste heure nuict, & comme le Soleil est retiré, & ie iure de la part du Dieu viuant, que ce que i'ay dit non venant de moy-mesme qu'il est veritable comme le Fils a esté engendré du Pere eternel, & conceu au ventre de la Vierge Marie, & cõme le saint Euangile, & ie iure selon l'intention vostre, & de l'Eglise Catholicque, Apostolique, &, Romaine excluant toutes sinistres intentions; si cela n'est point vray, cela n'est point vray aussi.

## ADVERTENCE III.

*Complainte cominatoire regardant les pecheurs opiniastres & incredules aux preuues de cét œuure, tiré des actes du* 12. 13. 14. *de Iuin* 1613.

LE 12.13. & 14. de Iuin, vn des demõs exorcisez, parla en cette sorte. I'ay dit assez, qu'on fasse ce qu'on veut. Tous les iours ne sont pas encor venus à Vespres, ce sont bourdes que Dieu veut que la verité soit dite par des filles, on sçait assez pour en bien vser, quand on a dit ce qu'on a à dire, & qu'on ne veut rien croire, on ne le tappera point auec vn marteau en teste: mais le passé & le present sont differents, ie ne suis pas icy pour mon plaisir.

Les hommes veulent que Dieu fasse à leur volonté, & l'vn veut auoir d'vne sorte, & l'autre d'vn autre, mais il ne fera point la volonté d'vn chacun, mais fera la sienne, & ne dites pas qu'ils ne le voudront croire: car si la chose vient, il n'y aura plus à doubter.

Ie ne sçay ce qu'on fera pour les faire

croire, car si on resuscitoit quelque mort, on diroit c'est vn diable, qui a prins vn tel corps, si les cailloux parloient, on diroit que ce seroit vne chose à la main, on diroit que ce seroit vn petit diable qui parleroit, si Dieu enuoyoit ses foudres, on diroit qu'on a veu encor cela, tout cela a esté passé long temps. C. & ne l'attribueroit-on pas à cette fin. S'il faisoit vn Ange parler en l'air, on diroit que ce seroit vn diable, & tout tourneroit sur le diable. Si S. François descendoit, on diroit tu n'es pas sainct Frãçois, tes stigmates sont illusions, si la Mere de Dieu descendoit, on ne voudroit pas croire que ce seroit la Mere de Dieu, voire mesme si Dieu descendoit du Ciel, on diroit que ce seroit vn homme comme vn autre, & ne voudroit-on croire: en fin il faudra que le Ciel s'ouure, & ie dis que Dieu est vne fois descendu pour tout, & ne descendra plus. P. L'Official disoit que ce n'est pas vne chose naturelle de respondre si subtilement, en fin on les mettra aussi sur le diable, en fin ie ne sçay comment on en vuidera. Aussi ie ne sçay d'où vient ce que ie dis, & que ie fais. C. Et ce qui me vient, ie te le dis, & dira-on que nous sõmes Sorcieres. P. qu'on le die pour moy ie ne sçay quand ie seray sur le

chemin de Rome, il y aura des illuminez. Si ie me mets à crier, ie crieray nuict & iour, ie crieray misericorde pour le peuple, personne ne me sçaura tenir, il ne faudra pas de boire & manger à la creature, c'estoit ainsi par vn petit sottelet que Dieu aduisoit ces menaces sur la ville de Hierusalem; à peu de temps on verra des affaires, Dieu n'aura pas tousiours patience. C. il a eu de la patience assez. P. En fin serõt contraincts de se rendre eux mesmes. C. si *Dieu veut qu'ils se rendẽt, il faut biẽ qu'ils* le fassent. P. Et diront encor que ce sont songes. C. Dieu veut que la verité soit descouuerte. P. Et ne sera pas ce mois icy ny l'autre. C. quand vn feu est esteint, on a bien du mal pour le rallumer. P. L'Official disoit comment cela, tu dis que c'est vn œuure de Dieu, & tu dis que l'on ne le voudra pas croire, si c'est vn œuure de Dieu, on le croiroit. C. Et i'ay dit que Dieu faict tous les iours de ses œuures, & cependant on ne les croit point. Et vous les oyrez & verrez ce que n'auez veu, & on sçait assez pour accomplir la gloire de Dieu, si on le vouloit faire. P. La penitence se fera generalement, chacun s'amendera, chacun endurera pour ses maux; qu'on fasse penitence. C. Les bestes crie-

ront plustost que les hommes, c'est le temps de misere, les bons iours du monde sont passez. L'innocent sera aussi bien puny que le coulpable, & tombera sur tous, les bons mourront, & les mauuais demeureront, & seroit-on heureux d'estre mort, & ce n'est point vn souhait en vain, on a assez veu voire trop, & pourquoy ne vient-on à faire son profit. P. Ce n'est pas d'vn an ou deux que les bien heureux poursuyuent ce miracle, tout n'a pas esté si meschant, comme à céte heure.

C. Vn iour ce grand Dieu monstrera sa puissance. P. Et ce qu'on dit icy n'est point pour les oyseaux, quãd on y pensera remedier il sera trop tard, car à tout ce qu'on dit & faict, on n'y vise non plus que ce mur là. F. & verra-on ce qui aduiendra. P. ce n'est pas pour les oyseaux qu'on parle, entende qui veut: iusques à present on n'a pas encor rien voulu entendre, quand on aura donné l'Aduertence, autre chose aduiendra. Ie voudrois bien parler vne chose, & i'aurois par ce moyen faict tout en vn coup, il attẽd si lõguemẽt, c'est vn desir que i'ay, ie voudrois bien, *Pater,* que la toute-puissance exerçast sa iustice sur le peuple, & auec cela i'aurois tout. O! *Pater*, tu dis, Dieu aura pitié de nous, & vous ne

voyez pas en quelle fureur il est. Il attend tousiours & vn peu trop long-temps à mon gré, on a beau dire, beau faire, ils ne s'amenderõt point pour tout cela, ils sont encor auiourd'huy plus mauuais que hier, & tantost tout appartiendra au diable, il y a quelques reseruez. Il attend tousiours, & cela me faict plus de mal que tout, ie suis marry qu'il vous monstre si grãde misericorde. Elle est trop grande, il attend tousiours ces gens, ie conterois bien tous ceux qui de tout cecy feront leur profit.

Il attend tousiours, & attend trop longuement, on faict plus d'honneur au diable qu'à Dieu, il ne sçait plus supporter cela, tous les bien-heureux en sont courroucez. La plus part des hommes tournent du mauuais costé. La Vierge Marie prie assez, elle va prier le Fils, le Fils prie le Pere, chascun va d'vne place à l'autre: les hommes ne sçauent point comment tout va; ils pensent que tout va bien, il y a bien à dire.

La Mere de Dieu est trop bonne, mal sur mal n'est pas santé. le Fils est trop bon, & sont tretous trop bõs, & leur grãde bõté me desplaist, & s'il ne tenoit qu'à moy, ils seroient tous roides en Enfer, & ce seroit iustement à faire beaucoup.

Ie ne diray plus rien, ie ne sçay ce qu'on fera, car ils ne croyront point; quand tout sera puny ils croyront, & il n'y a point d'apparence qu'ils croyront deuant s'il commence, ils seront punis d'estrange sorte, il fait dur de tomber entre les mains de Dieu. On a tant presché & crié, & on leur dit assez, & on ne s'amende point pour tout cela. Ils sont aueugles, & l'aueuglement est par trop grand; s'il commence, il y en aura qui n'auront loisir de crier, il les attrapera; qu'ils viuent comme ils veulent estre trouuez. L'heure approchera tout à coup; s'ils poursuiuent comme ils ont cōmencé, ils le sçauront, & pensent encor bien estre en la droicte voye, tant qu'ils ne voyent leur malheur, ils ne croyront rien, & qui veut entendre void bien les aduertences. Il ne peut plus qu'il ne decoche ses fleches, ils abusent par trop de la bonté de Dieu, il va maintenant par douceur, & n'ira point tousiours ainsi, ils ont toutes choses à souhait, & ne le recognoissent point pourtant, il faict comme vn bon Pere, il tasche de les attirer par bonté, mais ils ne vont point, quand le pere a vsé de la bonté enuers son enfant, & ne faict rien, vous sçauez ce qu'il faict, il le punist tant plus griefuement. Il attend long-temps

il y a tant d'annees qu'il attend, & ce n'est point de ceste année icy : quoy qu'on fasse on excede tousiours, on le veoit par l'experience à l'œil. & ce ne sont point fables.

Et cecy se dit pour tout le monde, il ira par tout. Les secrets de Dieu sont terribles, & il y en aura d'estonnez de bonne sorte, Dieu a vne forte main, & ne tiét qu'à luy de se seruir d'vne nouuelle verge, car de la peste, famine, & guerre, ils diroiét c'est vne chose ordinaire, on a veu encor cela.

Et tu verras quelle fin prendra tout cecy, *entende qui veut*, tu as veu assez, *& vous* seriez bien-heureux si vous estiez mort, & bien-heureux ceux qui ne verront point les maux que Dieu enuoyera presentemét, & les persecutions de l'Antichrist pour la grandeur des maux & miseres; il y en aura *peu qui en pourront raconter*, *vous le* verrez, *Pater*, qui viura verra, & ce ne sont point bõnes nouuelles pour tous, & point pour toy seulement. Les bestes serõt plus heureuses que les hommes, car ce n'est pas à elles qu'on s'addressera, & personne ne le veut entendre; *plus reçoiuét-ils, & moins* le recognoissent-ils. La main de Dieu cõmence peu à peu. Le chapitre 10. d'Esaye s'accomplira, il y a de l'apparence, & on en void des effects, & toutes choses s'accom-

pliront deuant qu'il soit long-temps, & apres sera tout. Et le monde ne sera pas de grande durée apres cela, & il n'y aura pas de grãd entre-deux entre ce miracle & le Royaume de l'Antichrist, il n'ira pas iusques à 40. ans ny 30. aussi, croye qui voudra ce ne sont point ieux, il n'y aura pas à rire pour tout le monde. Et vous verrez comment ce miracle ira, & ce ne sera point ceste année icy, & verrez la fin, la fin sera à Rome, tout tournera là.

Aussi les deuis que i'ay tenus s'accompliront, la parole de Dieu ne peut manquer; il n'y aura iamais eu de telles affaires en l'Eglise, qui viura verra, & verra-on des choses admirables, le temps est plus proche qu'on ne pense: il y en aura peu qui se conuertiront, les Magiciens ne se conuertiront point tous, & n'y en a point encor beaucoup de conuertis, & ceux qui ne seront point conuertis, auront vne autre fin, Dieu besongnera par vne autre voye. Les consolations seront plus grandes au milieu de vos tribulations, & la fin couronnera l'œuure.

## ADVERTENCE IV.

*Comprenant plusieurs raisons, pour monstrer que l'œuure ne peut venir du diable, tirée des actes du 15. de Iuin 1613.*

TV dis *Pater* qu'il me faut maugré moy maintenant cooperer à l'honneur de Dieu, ie ne suis point vne creature pour rendre honneur à Dieu, & si me demandez la cause & motif de ma tristesse, je vous le diray bien, parce que les hommes sont plus tardifs à executer la volonté de Dieu que les diables, ils seront punis tous à la sepmaine, c'est auiourdhuy pis qu'auant hyer, ils ne veulent pas croire, ils seront à la sepmaine des SS Thomas. Et ie ne le sçaurois iuger sinon que Dieu est courroucé & terriblement, car tout ce que ie dis icy est la volonté de Dieu, & c'est la volonté de Dieu qu'on sçache tout cecy, & encor que les hommes viennent à sçauoir tout cela, ne font rien: & pourtant ie dis que les hommes sont plus tardifs à executer la volonté de Dieu, que non les diables.

Et tu me demande par où les hommes pourront iuger que cét œuure vient de Dieu, & ie vous demande, par où est-ce que vous iugez qu'vn œuure est de Dieu, & tu dis que c'est par la main toute puissante de Dieu que vous y voyez, & ie vous dis, encor qu'ils y voyent les estincelles de ceste puissance, ils ne le croyront point pour tout cela.

Aussi est-il facile de cognoistre qu'il ne vient du diable, car ce n'est point la coustume du diable de descouurir les pecheurs, s'il n'estoit contrainct par le Dieu viuant; & ne peut-on dire ce sont par adnanture des bonnes creatures, & les diables font cela pour les auoir à soy. Car Dieu ne permettra point que le diable face cela iniustement à ses creatures, car si elles estoient bonnes, ce seroit iniustemét. Il y en a beaucoup qui ont esté blasmez, & ont enduré des opprobres, mais point en ceste façon : Dieu ne permettoit point que les choses allassent si auant; estant faictes iniustement, & on n'en pourroit nommer vn en la saincte Escriture. On pourroit dire Susanne a esté blasmée, ouy, & a esté deliurée : & les accusées icy seront liurées.

Aussi l'œuure vient de Dieu, parce qu'il

tourne au biẽ, & est pour attirer au bien, & pour obuier aux pechez, & s'il n'estoit point pour attirer au bien, & retirer du mal, se feroit-il ainsi ? c'est pour mettre au mal de l'empeschemẽt, & l'œuure present n'est pas mauuais : ce sont traicts de l'amour de Dieu, & si ce n'estoit point l'amour qu'il porte aux hommes, il ne feroit point tout cela, parce qu'il y en aura qui en ferõt leur profit, & il y en aura qui seront touchez & changez, & ainsi comme le sainct Esprit m'inspire, ie parle, il ne vient point de moy, ce que ie dis, qu'ils mettent telles obiections qu'ils veulent, ie leur respondray bien, ce ne sont point choses de filles. Dieu a bien parlé par vn asne, il peut bien parler par vn diable, & Dieu contrainct les diables de parler en la façõ presente. Quoy que les choses viennent des diables, si sont elles bonnes : car Dieu peut contraindre le diable.

Dauantage, ie dis qu'il est impossible que ce grand œuure vienne du diable, parce que s'il venoit du diable, il ne seroit point veritable, & tout aduiendra vrayement, & il y en aura d'inspirez qui cederont à l'œuure, & il y en aura quelques-vns, & pas beaucoup, & les plus propres seront deputez à cela, & vous le verrez, &

ne

ne seray gueres absent: ceux qui seront deputez l'entendront, & facilement & ceux qui seront contraires à l'œuure seront bien esmerueillez quand ils verront que l'œuure ira en auant, & plus encor quād il sera acheué: car nostre Seigneur va par des voyes contraires à l'apparence, tout correspond, & verrez encor d'autres signes, il en fera autant comme en la creation, & ce sera vne nouuelle creation. Mais quelqu'vn pourra obiecter, si les diables ont dit tout cela il vient donc du diable, & ce sont vrayement des lourdaux, & leur iugement ne penetre gueres auant: car si c'estoit du diable, il tourneroit à son profit. Or c'est maintenant le contraire, c'est ce qui m'en deplaist, il en ira ainsi, car la domination de nous autres ne sera pas telle comme maintenāt, & des lourdaux ne seront point admis à ceste œuure-là, ils seront bien reputez pour lourdaux, mais ne le seront point pourtant, & ceux qui entendront l'œuure auront à souffrir à foison: on dira qu'ils sont des endiablez, & qu'ils sont conduits d'vn diable, & ce sera le dire des hommes, & tu auras bien mal à la teste, & ne seras point seul, & il y en aura qui cederont de ton costé, & ceux qu'on ne pense point, & ne seront point choisis des

hommes, rien ne se fera en cét œuure par l'operation des hommes, & tout cela sera bien recueilly. Tels seront deputez qui n'y pensent *point*, & il y en aura de bien-esmerueillez : Car Dieu ne prendra point des plus grands, mais il prendra des gens selon son cœur, & autres *n'y* feroient rien, & serez esmerueillez d'aucuns, il viendra d'enhaut, deuant qu'il soit fait en terre, & *ne sera point faict* humainement, & vous vous trouuerez vn iour tous ensemble.

Dauantage ie dis qu'il est *impossible* que *cecy* puisse venir du diable parce qu'on ne peut attribuer à quelqu'vn ce qui ne luy appartient point, & le diable *n'y a rien*, *parce qu'il est purement de* Dieu sans y auoir du meslange : car le diable ne peut mesler le sien auec les œuures de Dieu, & ne peut estre que la Loy de Dieu soit meslée auec la Loy du diable, il y a trop grande difference de l'vne à l'autre, voire mesme *il est impossible que* l'vn se puisse meslanger auec l'autre, si peu que ce soit, & si ne se peut meslanger encor moins

symboliser ô ! *Pater*, il y a bien à dire, & il est vray ce que ie dis, & tu veux que ie mette icy le seau du Roy, & vn bien noble, tout doré, & ie vous l'ay commencé à mettre, & c'est icy le principal, *Pater*, il le veut auoir confirmé, & ce que i'ay dit, est aussi vray comme tu consacre iournellement le Corps & le Sang de celuy qui a pendu en l'arbre de la Croix pour le genre humain, & c'est vn bien-faict pour tout le monde, & vn chascun ne le cognoist point. Les choses aduiendront : il y en aura bien d'esmerueillez, & vous verrez comment tout cela se fera, il y en aura de ce quartier, & de toute sorte & plus de deux, & tu ne seras pas seul, tout s'en ira par ensemble, l'opinion de l'vn sera l'opinion de l'autre, & il y en a qui cedent à vous, & vous en auez trouué plus d'vn qui prennent cét œuure venir de Dieu. Il y en a pour le present peu qui l'entendent, & se multiplieront peu à peu & ne seront point tous gens de Religion qui cederõt à cela, & tous ceux qui ne croiront point si tost, ne seront point pourtant du costé de

l'Antechrist, & vous les trouuez peu à peu, & verrez la façon de ceste assemblée, & serez esmerueillé vous-mesme, quand cela arriuera & en confirmation de cecy, *Pater*, i'ay mis la main sur l'Euangile & iuré de la part du Dieu viuant que ie vous ay dit la verité, & telle comme il est vray que tu consacre le Corps & le sang de celuy qui a pendu en l'arbre de la saincte Croix, excluant toutes sinistres intentions selon l'Euangile & la saincte Eglise Catholique Apostolique & Romaine, & selon ton intétion que cecy ne vient point de moy-mesme, & si cela n'est vray, cela n'est point vray (*monstrant l'Euangile*) allez visiter *Pater*, & si vous trouuez quelque chose contre la verité, sçachez moy à dire, i'ay iuré & non par faintise, & i'ay iuré par l'Eglise Apostolique, & c'est vn titre d'auantage, il faut qu'il y soit, & ne le dis point à mon plaisir.

Aussi cét œuure ne peut estre du diable, parce que les diables n'ont point de bonnes intentions, & si l'intention est mauuaise, l'œuure & l'operation est mauuaise. Or l'intention de celuy qui fait cét œuure ne peut estre mauuaise: car l'ouurier sera l'accomplisseur, celuy qui aura commencé, acheuera, & celuy n'est point

le diable, mais Dieu le createur qui a creé les Anges & toutes les creatures qui ont esté, sont & seront, & qui a condamné les mauuais Anges au fonds des Enfers & iustement, & tu ne m'as encor oüy dire cela. Et si ce n'estoit point la puissance des puissances qui me contraint, ie ne le dirois point de moy-mesme & le laisserois dire à autruy, & suis contraint de le dire moymesme, parce que ie suis le plus superbe & de tout ce que vous ay dit, il ne vient point vn mot de moy-mesme, que voulez vous auoir dauantage, ils disent, si on eust dit tout cecy à Fr. Pierre comme au Pere Domptius, il seroit plus croyable, & tu scais en conscience que tu n'as rien de cecy communiqué auec nous autres, mais les iugemens seront abaissez, & le souuerain se fera cognoistre, & seront humiliez, & tout aduiendra qui sera de besoin pour croire cecy.

Dauantage tu demande pourquoy on ne peut attribuer cét œuure au diable, & ie vous demande pourquoy n'est il point possible à vn pourceau de voler aussi bien qu'vn oyseau, & ie vous dis que c'est parce qu'vn pourceau n'a point les proprietez d'vn oyseau: car le pourceau est trop pesant, & l'oyseau est leger, aussi parce que le

pourceau est tousiours en terre, & cherche les ordures, & plus trouue il d'ordure & plus est il bien-aise: mais l'oyseau cherche le lieu d'enhaut, & vn braue oyseau ne s'assira point sur l'ordure: mais il cerche les beaurs lieux, & ce n'est pas d'vn petit oyseau que ie parle, ains ie parle de l'oyseau des oiseaux. Aussi vn pourceau n'a nulles ailes: car quelqu'vn pourroit dire s'il auoit des ailes, il voleroit comme vn oiseau, & vn braue oiseau ne mange point des choses corrompues comme fait le pourceau, ce pourceau signifie le diable, & *l'oyseau signifie Dieu le Createur*, & c'est pour vous monstrer que cét œuure vient de Dieu & point du diable: car le diable faict comme le pourceau: car il se plaist au mal, & en toute sorte de vices qui signifient les ordures, & se plaist auec toute sorte de mauuaise creature, comme sont Magiciens, Sorciers, Heretiques, & comme fait le pourceau auec toute sorte d'immondicitez & d'ordures; & tant plus que le pourceau en trouue, tant plus est-il à son aise, au contraire *Dieu le Createur* comme le bon oyseau, reiette toutes les mauuaises choses, & le diable les cherche. Aussi le bon oyseau qui signifie Dieu le Createur, ne se complaist qu'en tout

bien, & ne desire que le bien de ses creatures, & reiette le mauuais, & a reietté, & reiettera cõme tu verras par cét œuure icy. Aussi l'oiseau increé, veut attirer ses creatures en haut, & est si habille, le pourceau tousiours en bas. Aussi l'oiseau Dieu le Createur, veut remedier au mal, & cõment remedier: car il y en aura qui demanderõt cela, & ie dis par cét œuure: car tout cecy est amour, & sera la consolation de tous ceux qui viendrõt apres que tout cecy sera acheué, & non point de tous ceux qui seront presens à tout cela pour leur mauuaise volonté, car seront punis & griefuement s'ils persistent en leurs mauuaises volõtez, & il n'y en aura gueres qui se cõuertiront, il y en aura vn bon nõbre qui tõberont aux Enfers deuant que l'Antechrist regne, il n'y a point tãt de iustes cõme on pense, Dieu est iuste & exercera sa iustice, s'amende qui veut, voila *Pater*, les deux contraires, & est-ce vn œuure du diable? pour moy ie dirois qu'il vient d'enhaut & point d'embas, & escriuez tout *Pater*, car il n'y aura pas vn seul mot perdu, il sera aussi vray comme le sainct Euangile, & ne vient point des hõmes, & ce sera la derniere question & consõmera tout. C'est presentement le bon coup, & la terre vn peu à

coup sera réplie de sa gloire. Dieu n'a pas cecy reuelé aux grands, qu'ils en iugét ce qu'ils veulét, il ne sera pas leu deuét tous. Aussi le diable n'aura la puissance de pouuoir empescher cét œuure icy, & la sentence finale sera accomplie à Rome & tu le verras, & Dieu monstre en cela la pitié qu'il à encor de ses creatures; apres l'affliction, la consolation viendra, aussi la Vierge veut que tout aille bien, & nous ne gagnerons rien & cependant la plus grande partie nous demeurera & peu y en aura qui se conuertiront.

---

## ADVERTENCE VI.

### *Tirée des actes du 16. de Iuin.*

P. Ie vous dis *Pater*, que ce n'est point vne vertu de m'escroire à cét œuure, ils sont plus pres de leurs royes qu'ils ne pensent, voire mesme sont tout au bout de leur roye, & Dieu commẽce assez bien, il leur faudroit bien entasser dans leurs testes pour les faire croire, & ne croyront iusques à ce que Dieu les aura punis, & l'authorité ne viendra point de ce costé-là, tel en pense bien vuider qui n'en vuidera point, tel n'y pense point, & il y viendra, & aura la coignée en la main : On peut bien

dire ce qu'on châte, ô que les fols sont sages, & que les sages sont fols, les apprentifs sont maistres en cette escole, fassent ce qu'ils veulent, ils seront à la semaine abismez. Et la force ne te vient point de la terre, & ie voudrois bien que la terre parlast, & si elle parloit ie ne sçais point si cecy seroit vn œuure de diable, & l'autre seroit vn miracle, ô *Pater Pater*, l'arc ne peut plus qu'il ne decoche ses fleches, il a esté tendu passé tant & tant d'années, en fin le droit se fera. Quant vn Ange descendroit du Ciel, ils ne le croyrōt point, & feroit-on plutost croire à tout l'Enfer, tant l'incredulité est grande : s'il ne veulent rien croire, il me semble qu'il me le faut bien croire, & seront bien cōfus, ils ne verrōt point vn Ange, & seront bien iolis de le croire. Dieu contraint les diables de le croire & point les creatures : ou est-ce qu'on a iamais veu les diables inciter les creatures à se conuertir, & Dieu n'a pas trouué moyen plus expedient, & les obstinez seront d'autant plus punis, *Pater Pater*, nous pensions bien auoir tout, & la chance est bien retournée; nous n'auons pourtant point encor tout perdu, & disons, pour vne ville perduë cinq gagnées; & ceste bonne mere retient tousiours sa iustice

ſans elle en aurions maintes, elle empeſ-che tout, tout tourne ſur mon dos, la mere ne veut plus voir ſon fils ainſi vili-pendé.

Si on auoit commencé *Pater*, vous verriez de l'ouurage, on ira proceder & guerroyer, & ſi on commence vne fois à proceder, *il faut prendre ou rendre*, il faut qu'vne partie ſe face, & le droit ga-gnera, & vous verrez de quel coſté tout tournera, ce ſera vn procez qui ſera fait veritablement, & il n'y aura point de fal-lace, il y a maints procez vuidez, & quel-quefois qui a droit, tombe au tort, & qui doit gagner, le perd, mais en ceſtui-cy, ne ſera point ainſi, il ſe fera en verité, & ie ne ſçay qui gagnera. En vn procez il y a deux partyes, & vous verrez qui le fera, ſi ce ſera le bras ſeculier, ou l'Eccleſiaſtic, & on r'appelle aucunefois des procez d'v-ne place à autre, & de ceſtuy ſera fait ain-ſi, il ſera r'appellé & plus qu'en vn lieu, & vous verrez quand il ſera au dernier appel, vous verrez tout, vous auez encor des ieu-nes yeux. Et gardez bien vos papiers: car ils ſeront viſitez & paſſerõt de place en pla-ce tout ſera monſtré F. ce ne ſont point des papiers pour les mettre entre les mains des pauures gens & qui n'ont point d'en-

tendement, P. ils seront monstrez à plusieurs, & chascũ y voudra mettre le doigt, & ce sera *aures habent, & non audient; oculos habent, & non videbunt, & hoc mirabile.*
C. Et le procez commẽcera plutost qu'on ne pense, P. vn procez à tousiours des contreparties, la partie ne sera pas trop grande, la partie contraite sera vn peu en plus grand nombre, ie songe à yeux ouuerts, & vous verrez si cela ne sera point ainsi, Dieu ne manque en rien & ne peut manquer en sa parolle, sont toutes parolles de Dieu, & ne faut pas parler tousiours d'vne mesme chose, il faut parler selon qu'il est expedient, nos songes ne peuuent estre meslez auec la verité, la verité est pure, autrement n'est pas verité. C. Les œuures de Dieu ne sont point imparfaites, & cét œuure ne sera point imparfaicte. On dit que Dieu est bon, & ie dis qu'ils esprouueront qu'il est bon: car s'il n'estoit pas bon, il n'exerceroit pas sa iustice, car exercer iustice est vne bonté, voire mesme est vn traict d'amour, C. attends attends, *Pater*, il n'est pas si tard qu'il sera, toy mesme seras bien esmerueillé de voir comment tout tournera, & ce ne sera point vn ouurage d'homme.

Dieu pour le temps passé souloit enuoyer ses Anges & des Prophetes, & maintenant tout au contraire enuoye des diables, pour monstrer le courroux qu'il a enuers le peuple, croye qui voudra, ce sont reuelations de Dieu, & s'ils ne veulent pas croire aux sermens solemnels, il ne faudra pas croire aux exorcismes, & s'il ne veulent pas croire, pourquoy les contraignent ils de iurer F. c'est vne folie, P. ils le monstrent assez : car s'ils ne voyent le serment accomply au bout de huit iours, ils diront que tout sera faux & ne sera point encor accomply deça long temps quand à tout. L'Escriture mesme n'est pas encor accomplie, & dira-on partout qu'elle est fausse, elle s'accomplira peu à peu, & tout le mesme de cecy: & quand cecy s'accomplira, l'Escriture s'accomplira, car il y a grandement de l'Escriture, P. non non *Pater*, il y aura bien des hommes empeschez, mais l'operation ne viendra point des hommes : mais du souuerain qui à puissance sur toute creature, *Et opera eius mirabilia*, & il n'y aura pas si petit qui ne sera esmerueillé, C. ce sera *deposuit potentes de sede, & exaltauit humiles*, P. *Pater*, il y aura des gens de qualité empeschez pour tout cela, & il y en

aura de toute sorte, tu n'es pas noble & il y en aura de nobles des Ecclesiastiques, des seculiers, des riches & des pauures, il faudra de l'argent pour nourrir ceste assemblée, & celuy qui a commencé l'œuure, le parfaira, & n'auront point disette de pain. C. Tout est pourueu, ce sera vn œuure à quoy il n'y aura que dire, P. Et la petite assemblée endurera aucunefois de la pauureté, & n'aurez disette de pain, quand il vous deuroit estre apporté comme à ces deux Hermites, F. par les corbeaux, C. *Pater*, tu n'as pas encor veu ce que tu verras. P. Et ne pourrez faire si grand voyage sans endurer pauureté, & ce sera vne pauureté volontaire, & auront plus de contentement à boire de l'eau, qu'il n'auront eu à boire le vin, & à manger du pain, qu'a manger leurs becasses, l'amer sera tourné en douceur, *Pater*, vous n'yrez point sans assistence celeste, la presence diuine vous accompagnera, & sera suffisãte, & du surplus aurez l'assistence des bien-heureux, la Vierge Marie vous aydera autant que nul autre, C. Saincte Brigitte aussi ne manquera point à cét œuure, c'est la seconde mere de vous autres, aussi saincte Catherine de Suede vous suiura, & sainct François & telle

compagnie, *Pater*, ne vous manquera point, & ne sera pas trop bon conuoy pour moy, & tout cela vous gardera. Aussi toutes les prieres qui seront faites des bonnes gens, vous accompagneront, & ne serez point sans consolation parmy toutes les contrarietez, car de contrarietez n'aurez disette. P. Et seront en abondance selon qu'on seme, & seront semées, & produiront, & croistront bien: mais sans fruict, & nonobstant les contrarietez qui vous suruiendront, serez tousiours consolé; *celle chose grande qui leur suruiendra*, le consolateur fera son operation, aussi les deputez de cét œuure auront de plus en plus grand esclaircissement de l'œuure: vos confraires vous trouueront bien, vous en auez eu aucuns auprez de vous, & auez esté en presence des autres, C. Et tu reçois tous les iours à la Messe quelque chose de nouueau, & ce qui viendra n'est point petit, P. Aussi n'y aura il aucune contrarieté entre ceux qui seront deputez pour cét œuure, & il sera ainsi, *Pater*, & tout ce que ie vous ay dit est vray, comme cestuy d'hyer,

C. & n'auons point le moyen de pouuoir contredire, Fr. Et nous ne pouuons contreuenir, P. & ie vous le dis comme il m'est dit, & pour le dire il faut qu'il me soit dit deuant, & il faut que nous l'allions demander & tu escrits tout, & voudrions bien qu'il n'y eust ancre ny papier, Fr. Et aymerois mieux endurer beaucoup de peine, que de dire tout cecy.

---

## ADVERTENCE VII.

*Tirée des actes du 17. de Iuin, 1613.*

*Les fruicts de cét œuure & assemblée.*

APRES cét œuure, il n'y aura plus de puissances infernales si grandes: car les principales puissances serõt liées, pour tousiours, lesquelles puissances donnent

pour le present, & seront liées au lieu destiné pour tousiours comme Lucifer, & n'auray plus mes bras, ce me sera vne dure, dure, dure destinée, & cela me deplaist tant qu'il me le faut dire, C. les deux meres nous ont contraint, P. le pere a fait comme les meres, il faut que cela soit mis en son lieu. Tous ieux ne me plaisent point, & tu verras l'accomplissement de cét œuure, & ce ne sera point encor de ceste année, on n'a point encor commencé à proceder & iusques à present tout repose, & il n'y a que moy à mon aise, C. & plutost commencera-on & plutost viendra-on au bout, P. le procez se leuera; l'vn voudra auoir droit & l'autre aussi, & chascun s'en voudra mesler : & le procez s'appellera en maintes places, & le dernier appel sera à Rome, & ce sera l'Eglise qui le r'appellera. Il y aura encor d'autres choses à exterminer que la sorcellerie, i'entend ce qui est encor contraire à l'Eglise, sçauoir l'heresie : car ce ne sera point comme maintenant, *Pater, Pater*, ce ne sera point vn œuure de diable; les vices ne seront point en estre comme maintenant, ce sera comme vn autre monde, & on me demande par quelles voyes les heresies seront exterminées, ie vous dis parce que maintenant

maintenant tout va bien, on laisse tout croistre, & alors les commandeurs seront bien plus exacts, & auront lors cognoissance de ce qu'ils n'ont point à cette heure, & seront exterminés par celuy d'enhaut, & non par forces humaines, Fr. ce ne sera point par moyen d'argent que cela se fera, C. aussi n'y aura il point de guerres, P. la main forte fera tout, il sçaura bien mettre ordre à tout, C. il y pouruoit dés à ceste heure, P. aussi l'Eglise sera reformée, & on dit qu'elle est reformée passé les 10. ans, & il y en aura de punis, *Pater*, & les rebelles serõt punis, & tu veux sçauoir comment, & ie dis que les secrets sont en haut, & ils seront punis estrangement. C'est vray aussi que l'interualle entre ce miracle, & l'Antechrist ne sera point petit: pour ceux qui se conuertiront, ils n'endureront rien, Dieu les prendra à misericorde, les rebelles seront punis, & souffriront de la main de Dieu, soit en Allemagne, soit en Angleterre, soit ailleurs: aussi les heresies ne seront point comme maintenant, pource que le prince des heresies sera lié, & l'vn suiura l'autre, & n'aura point la domination comme à present, tout me suiura & irons tous en Enfer, & ie voudrois bien pouuoir reuo-

quer ce que i'ay dit, & ie l'eusse pieça reuoqué si i'eusse eu le pouuoir, i'ay esté Secretaire de la Trinité, & encor se sert il de moy . & c'est à mon grand detriment, & à mon despit, & i'en seray tant plus profondement damné, & en cét œuure cy, il y aura tousiours à escrire, & escriray iusques à la fin, & feray mon office de Secretaire, & les papiers ne seront point portez au vent ils meritent d'estre bien gardez. Toutes mauuaises volontez à l'encontre de ceste assemblée seront renuersées, personne ne vous pourra nuire. Aussi les deputez seront comme des Apostres, & seront inspirez de ce qu'ils doiuent respondre, & respondront diuinement, & ne vous peinez comment vous deurez respondre, C. & tu dis qu'il semble que Dieu veut mettre sur cette petite troupe toutes *ses benedictions*, & *ie dis qu'il ne* les veut point mettre, mais qu'elles y sont pieça mises, & ce n'est rien des consolations que vous voyez, elles viendront bien en autre abondance, P. & tout ainsi comme se rassemblerent les Apostres, & trouuerent bien l'vn & l'autre, bien que l'vn estoit d'vn costé & l'autre de l'autre, & l'vn Euangelisoit *icy & l'autre ailleurs*, & *tous furent* assẽblez en vn mesme lieu, & ont esté assem-

blez diuinemẽt, & ne sçauoient rien l'vn de l'autre, & estoient esmerueillez de se trouuer l'vn auec l'autre, & ce fut au trespas de la Mere de Dieu, & non deuant ou apres, ainsi sera le mesme en cét affaire icy. Aussi la cõcorde sera en ceste troupe pour monstrer que c'est vn œuure de Dieu : car en vn œuure du diable il n'y a point d'accord, & ceux qui auront à contredire à cela ne seront point du nombre. C'est dommage que ie ne suis vn chien, on ne me feroit point dire tout ce que ie dis, les deputez seront comme des seconds Apostres, & il y aura des matrones aussi, & serõt poussées en partie d'vn mesme desir, & ne serõt point de petites gẽs. Auec le tẽps on sçaura ce qui en sera ordonné, & ne vous donnez la peine comment vous parlerez, ie ne parleray pas vn mot de Latin & seray entendu, sainte Brigitte à bien esté entẽduë sans Latin, Symone aussi ne le sçait point ny Marie, & cependant seront bien entenduës, & le sainct Pere entendra bien ce qu'on voudra dire, & ie ne le dis pas, parce qu'il sçait encor d'autres langues que l'Italienne, ains parce qu'il sera icy comme des Apostres, à qui Dieu a fait entendre toute sorte de langage, & celuy qui auoit la puissance de le faire alors,

la encor pour le present, ils parleront toute sorte de langues, & maintenant ce sera le second renouuellement, les simples entendront, les muets parleront, les sourds oyront, les aueugles verront, ce seront des miracles, & on ne regardera pas aux doctes, ny à la sagesse humaine! Helas *Pater*, la simple priere penetre les cieux, & tout sera fait simplement & sans grandeur, & ie dis que Dieu sera encor bien loüé de cecy, & qu'il le fera ainsi comme i'ay dit pour monstrer que c'est vn œuure qui vient de luy, & pour monstrer que ce n'est plus vn œuure du diable, tout cela se fera selon le pur vouloir du tres-haut, & point selon la volonté des hommes, & tout tournera à elle: qui fait honneur au fils fait honneur à la mere, & qui fait des-honneur à la mere fait des-honneur au fils, qui des-honnore le fils des-honnore le pere, & qui des-honnore le pere deshonnore le fils, & tu ne peux rien faire au sainct Esprit, que le fils ne s'en ressente: car ils sont esgaux tous trois, ce que l'vn veut l'autre le veut, & ce que l'vn peut l'autre le peut, & quand l'vn chastie l'autre chastie. Et apres beaucoup de reluctation a dit mettant la main sur le sainct Sacrement, ie iure par le Dieu vi-

uant Createur du ciel & de la terre, lequel est contenu au sainct Sacrement, le Pere le Fils le sainct Esprit, que tout ce que i'ay dit est veritable, & aussi veritable comme il est au sainct Sacrement, & ie n'y ay rien dit, ny mis venant de moymesme: mais par le seul commandement de la toute-puissance, delaissant toutes sinistres intentions de l'Enfer, iurant selon l'intention de l'Eglise Catholique Apostolique & Romaine, & selon vostre intention, que ce que i'ay dit est veritable. Et il y aura des conserués, & cette creature sera vne des conseruées, & il n'y aura pas douze ans que tout ne soit accomply.

## ADVERTENCE VIII.

### *Des benedictions de ceste assemblée.*

LEs Demons ont aussi parlé des benedictions de ceste assemblée en cette maniere, P. Les Seraphins bruslent d'amour, & vous enflameront & ayderont aussi bien comme les autres, & de l'amour vient la ferueur, & à vne ame qui ayme', rien ne luy est difficile: car par la ferueur on auance les œuures. Les Cherubins, sont

infuse, & ce que vous entendrez, ne l'entendrez point de vous-mesme. Les Throsnes intercederont pour vous-autres, & par eux aurez la perseuerance en l'œuure, c'est vne grande vertu que la perseuerance, il y en a plusieurs qui commencent bien, & ne perseuerent point, tous commençans ne sont point finissans, Par les Dominations, aurez domination sur ceux qui seront contraires à l'œuure, & ce ne sera point de vous-mesmes. Par les Principautez, aurez vn zele d'accomplir la volonté de Dieu, & le zele d'accomplir la volonté de Dieu croistra tousiours de plus en plus, & l'auez auiourd'huy plus grand que n'auiez hyer, & aurez aussi vn zele pour aller iouyr de la beatitude eternelle, F. bien-heureux ceux qui seront de ceste compagnie, C. car leurs desirs seront flesches qui vont au Ciel, & la beatitude eternelle sera leur heritage, & c'est pour tous, & pour tous ceux qui sont icy, P. Par les Puissances vous aurez la puissance de resister au diable & à tous ceux qui voudront resister: car le diable s'y mettra, ce n'est pas peu de chose, de pouuoir resister au diable,, & Dieu donnera la vertu de patience contre tous les assauts, P. par les Vertus vous aurez des vertus solides, &

pour auoir vne vertu solide, il faut qu'elle soit ferme, & que le contraire ne puisse gagner sur elle car c'est l'inconstance. Les Archanges vous conduiront au port desiré, & ne peuuent faillir; c'est leur propre de faire des œuures admirables, vous le trouuez ainsi en sainct Gabriel, en sainct Michel, & tout ainsi comme par des Archanges, il y en a eu des preseruez, ainsi sera fait le mesme icy, par les Anges, ceste petite troupe sera enuironnée, & ceux qui seront choisis & deputez pour aller à Rome seront gardez par les Anges, comme son Altesse est gardée par ses gardes. Ce sera vne assemblée de douze, il ne faudra pas de nostre Seigneur: car il sera parmy eux, ils passeront maintes places où il n'y aura maison ny maisonnette, & rié ne vous manquera, & ie vous dis qu'il y a des Anges Gardiens de toute sorte selon la personne, C. le Prince qui mene vn grand train, il a des seruiteurs de grande qualité, si vous menez vn grand train en vertu, vous aurez vn grãd nõbre de seruiteurs, P. la persõne ne chãge point d'Ange Gardiẽ, c'est tousiours vn Ange Gardien: car Dieu estãt tout sage preuoit biẽ ce que la creature doit faire à l'heure de sa naissãce, & selon le Gardien que le diable voit,

il iuge de la personne, & preuoit à quoy il pretend. Tous les bien-heureux sont, pour ayder la personne, & l'Ange Gardien est deputé pour la garder particulierement, C. & vn seul suffit pour rembarrer le diable, & si ce n'estoit cela, les personnes seroient plusieurs fois en peril, & plusieurs ne seroient point, P. vous ne trouuez en nulle part qu'il y a toute sorte d'Anges qui gardent, & l'vn a plus de besoing d'vne chose que l'autre, & l'vn passe par vn chemin, & non l'autre, tous ne marchent point par vn chemin, & voyla pourquoy selon que la personne à affaire, ainsi vient à sortir vn petit ou grand Ange. Apres ont parlé aussi des autres benedictiõs en ceste maniere, P. Ie vous dis *Pater*, que vous aymez les Saincts Patriarches & Propheres, C. & les priez tous les iours assez, P. C'est ta deuotion ordinaire, & ne vous faut pas remuer vos leures, aussi auez vous les Martyrs en grande deuotion, F. & les Vierges, P. & aymez toutes les Vierges pour vne Vierge, & auez desiré le martyre, non point d'vn desir absolut : mais par vne resignation, vous remettant en tout au bon plaisir de Dieu, & auez passé maintes tribulations & des fortes, & encor aurez à passer & en

aurez iusques à la fin, c'est vn martyre qui se renouuelle souuent, C. lequel brusle à petit feu, & courage: car tous les bien-heureux vous accompagneront par leurs intercessions, & son Altesse n'aura point tel conuoy, ny le Roy d'Espagne, ny iamais n'en a eu tel: car iamais tel œuure n'a esté faite, C. vous autres ne serez point oisifs, & ie voudrois bien que toute malediction vous vint, C. & vostre table sera bien garnie, rien ne vous manquera au besoin, & vous le verrez quand vous y serez. C'est dommage que nous n'auons point domination par dessus tout cela, ils seront grandement contre nous, *Pater*, il faudra de la prudence en ce voyage, & les Patriarches vous en donneront. Aussi la preuoyance vous sera donnée, ce sera le don des Prophetes, & par la preuoyance, la prudence viendra, & tout cela vous sera fait, & où besoin sera, la preuoyance ne vous manquera pas, C. & la preuoyance n'est pas Prophetie, P. Puis les Apostres vous confirmeront en la Foy: car il sera besoin d'vne grande Foy, vous serez esclaircis en la verité, par les Euangelistes, Vous aurez force pour endurer vos tribulations par les Martyrs, C. car c'est vn œuure pour deffaire l'En-

ser & faire le Ciel, P. vous planterez & vn autre recueillera, & mourras bien tost apres cét œuure, C. & iouyras d'vn peu de consolation, P. par les Confesseurs vous confesserez, & toute l'assemblée confessera la puissance, bonté, & misericorde de Dieu. Les Docteurs vous apporteront des medecines contre le mal, & vous apporteront des preseruatifs, & serez preseruez par eux, & ce n'est pas tant du corps comme de l'ame, C. & vous aurez quelque chose de bon des Vierges: P. car les Vierges vous occuperont en sainctes cogitatiõs & bons deuis, & ce n'est pas peu de chose estre tousiours occupé en bonnes occupations: car vous autres serez comme petits enfans; les Hermites vous obtiendront la deuotion; les Vefues la diligence, saincte Anne a esté diligente, & saincte Brigitte aussi, & il faudra à vous autres *Pater*, vne grande diligence; les Innocens vous obtiendront la simplicité, & pour auoir la simplicité, il faut que le propre iugement soit serré: la simplicité n'a nul si, la simplicité n'a nul ie voudrois, la simplicité n'a nul pourquoy, ny comment, la vraye simplicité ne desire rien de soy-mesme, ne desire point son propre, ne desire rien que le vouloir de

Dieu, la simplicité n'a point, cela ne va point bien ainsi, il iroit mieux si cela fust ordonné ainsi vn, petit enfant n'a point tout cela, vn petit enfant n'a nul desir, quand on luy donne, il le prend, où vous le mettez reposer, il repose, pour estre vrayement simple il faut estre ainsi, & se faut du tout soubmettre à la volonté de Dieu.

---

## ADVERTENCE VIII.

*Des trompettes du dernier Iugement, & signamment de la presente, & des 4. dernieres, par les Demons exorcisez le 19. de Iuin.*

LE 19 de Iuin, les Demons ont parlé de l'œuure present luy donnant le nom de trompette, & disants P. Tu ne parle point, *Pater*, du Sabbat, & dis que ce ne sont qu'ordures, & tu en auras encor à parler, C. & tu veux sçauoir ce qu'on entẽd par les quatre dernieres trompettes, & tu les cognois, P. & n'est-ce pas icy vne trõpette, car on trouue des trom-

pettes de toute sorte, C. & le prenez ainsi, P. il y a des trompettes veritables, C. & toutes trõpettes, ne sont point comme celle-là, P. c'est vne braue trompette, ie ne sçay qui en sera le trompeur: car il y aura vn trompeur, & ce ne sera point le diable, i'espere que Dieu en sera le trompeur, c'est icy vne trompette qui sera oüye de loing, C. voire par tout le monde, P. il me semble que l'apparence soit telle. Ce seront des trompettes oüyes & entenduës & cogneuës, & on sçaura de quel costé elles viendront, sçauoir si elles viennent de l'Orient ou de l'Occident, elles venoiẽt de l'Occidẽt, si elles ne pourroient estre oüyes de si loing, car il y fait si brun en Occident, & parce qu'il y a *beaucoup d'espais nuages en Occident*, voyla pourquoy elles ne pourroient estre oüyes de si loing: car la trompette ne peut auoir de l'empeschement pour estre oüye de loing: c'est pour dõner esclaircissement d'vne chose, aussi la trompette *redondera* si brauement, elle redondera au vif, & il y aura des cœurs resiouys, & ne sera pas entenduë de tous, & elle commence desja à estre entenduë. Quand le trompeur a trompé assez, il laisse la trompette, il ne peut tousiours tromper, & la laissera sans

lassitude, & quand la trompette sera donnée, tout sera finy : car le trompeur trompette aussi long temps qu'il veut, & quand il a trompé assez, il laisse-là la trompette, & on entend bien par le son de la trompette ce que le trompeur dit, & c'est ce qu'on dit aucunefois, ô que la trompette alloit brauement, on entendoit ce qu'elle vouloit dire, mais il faut que l'homme opere pour faire donner la trompette, autremét s'il laisse la trompette, elle ne donnera rien, & ne dit-on pas aucunefois, escoute ceste trompette, elle donne telle chanson, & c'est par le trompeur : car la trompette n'a rien de vital, mais le son luy vient par celuy qui veut tromper, & ce sera le mesme en cét affaire icy, & cecy est pour monstrer que c'est vn œuure de de Dieu, & non du diable. Le diable est vn instrument comme est la trompette aussi, & ie ne dis rien si on ne tappe dessus moy, il faut que le trompeur donne deuant que ie donne : car il n'y a point de vie en moy, c'est à dire verité & bonté : car fausseté est mort, verité est vie, & le diable n'a point de verité, ce n'est qu'vn instrument pour dire la verité, aussi tout ce qui vous a esté trompé, c'est la mort du diable, & par ainsi c'est vn œuure de Dieu,

car le diable n'a point de verité, ce n'est qu'vn instrument pour dire la verité, & on pourroit dire si le diable n'a point de verité, donc tout cela n'a point de verité: mais tout cela n'est rien, il n'y a point de fondement en cela, & vous l'ay monstré, & pensez y bien, & vous verrez s'il y a de la tromperie, ie vous donne du temps pour y penser, & s'il y a quelque chose de quoy doutiez, venez le moy dire, cependant il y fait clair assez, c'est la vraye verité qui trompe, pour monstrer que ce n'est pas vn œuure du diable, & vrayement on portera grand honneur au diable, si c'est vn œuure du diable, & on le pourra bien seruir & honorer: car il faudra que tout tourne du costé du diable, & vrayement le diable, auroit la toute-puissance, aussi il commanderoit à l'Eglise, où il y a des choses pour commander à l'Eglise. Et si c'estoit vn œuure de diable, il se rendroit au diable, c'est vn bel œuure du diable, & personne ne le peut croire, & si c'est vn œuure du diable, le diable est tout bon: & ce n'est point là le propre d'vn Ange reietté. Voire ie vous dis si c'est vn œuure du diable, il n'y aura point d'Enfer, tout sera vn Paradis, & que sçait-on, peut-estre les diables seront extirpez: car si c'est vn

œuure de diable, les diables seroient extirpez, ie veux dire que les diables ne seroient plus diables, ains seroient tous bôs Anges, cependant les diables ne seront iamais extirpez, iamais n'y aura extirpation pour les diables, *quia in Inferno nulla est redemptio*: L'esleuation promise à Verin n'estoit pas vne redemption, grace & redemption sont deux, helas! *Pater*, les diables n'iront iamais hors de l'Enfer, Verrin n'ira iamais hors de l'Enfer, son seruice n'estoit point digne de recompense: car il le faisoit par contrainte, comme moy, tel cy tel my, tel sainct telle offrande: tout vient d'vn mesme operateur, celuy qui commandoit à Verin me commande, & qui me commande, a commandé à Verin en cét œuure, il n'y a qu'vn operateur, C. vous voulez sçauoir, *Pater*, les trõpettes du Iugement, & vous sçauez bien quelles elles sont, elles viennent peu à coup, & cecy en vne aussi. Il faut qu'il n'y aye qu'vne Foy & vne Loy, & c'est apres cét œuure que le renouuellement sera, & apres cela finy, la persecution du bon homme s'ensuiura, & celle-là sera serieuse, & bon-heur pour ceux qui ne seront point en estre, C. ce sera vne trompette espouuentable, P. & quand cela sera passé, le

iour terrible viendra, & tous y viendront, à cestui-là bons & mauuais, C. chascun y sera appelé petit & grãd vif & mort, malade & heticque, & tout cecy sont aduertẽces, & quand le dernier viendra ce ne sera pas aduertence : car ce sera le coup serieux, & il n'y aura pas de demain à cela, & encor à tout cecy il y a du demain, & il y aura encor des trompettes du costé de Dieu durant l'Antechrist, encor qu'il n'y en eust que deux, & vous trouuez cela, *Pater*, & vous le cognoissez bien *Pater*, C. & auez *souuent estudié en ceste matiere*, & il y en aura par trop peu qui les escouteront, P. L'*Escriture* vous en parle de *deux* d'Enoch & d'Elie, ils viendront & c'est vne chose asseurée, & il y aura encor adoncques des Prescheurs comme maintenant de bonne vie, & les meilleurs seront gardez pour crier auec ceux-là, & cela est aussi infaillible comme est le iugement, le iugement viendra & cela aussi, & viendront deuant le regne de l'Antechrist aduertir le peuple de sa venuë ; aussi Moyse sera vne des trompettes, & est mort passé long temps, & les Prophetes sont morts, & si on demãde, cõment doncques reuiendra il : ou que viendra il faire en ce temps icy ? Ie dis qu'à Dieu rien n'est impossible,

&

& que le Lazare auoit esté mort aussi & autres, & qu'ils ont vescu depuis en ce monde pour annoncer la verité, & feront encor le mesme: car ce n'est pas assez à Dieu d'auoir donné ce miracle, il faut que l'Escriture soit accomplie, & tout ce qui est en l'Escriture, s'accomplira, car on pourroit dire les diables ne sont point Prophetes, aussi n'est il pas dit és Escritures que les diables viendront: mais il est dit que les Propheres viendront, & Dieu les enuoyera, & ce qui est dit s'accomplira. Et ne viendront point de ceste année icy, ny de l'autre aussi: mais ce sera au milieu, & ie dis le milieu quād tout cela sera fait, & sera sur la fin du milieu, C. & sera encor le temps de paix, quant ils viendront, & sera plutost qu'on ne pense, P. & ee ne sera point toutesfois encor de 23. ny de 24. ny de 25. ans aussi. Pour maintenant sainct Iean, Moyse, Elie & Enoch, se tiennent cōpagnie l'vn à l'autre, Moyse ne possede point encor sa place, ny Enoch, ny Elie iouissent de la vision de Dieu, & encor qu'ils n'en iouissent point, ne seront pourtant priuez de la vision de Dieu, & ne seront point tous ainsi iusques à la consommation du monde,

aussi P. *ils ont desia* gousté de leur beatitude sur le mont de Thabor, & sont en certain lieu, attendant leur beatitude, comme les saincts Peres attendoient le Messie, & n'endurent aucun mal. Aussi n'ont-il point ny froid, ny chaud. Quand ils viendront, ils mangeront, mais ils ne leur faut point de pain pour manger où *ils sont, car ils ne viuent point de pain*, ny d'eau, ains viuent de la grace de Dieu qui les conserue sans pain, ils sont bien là où ils sont, & en sa place là où ils attendét, ie ne les vay point visiter, ils ont des bonnes visites assez, les bien-heureux esprits les vont visiter. Fr. Vous autres auez les Escritures, & venez icy demander tant de choses. P. *Ie vous dis qu'ils sont* là où Adam a esté, où il n'endura ny froid, ny chaud deuant le peché, où on a dit Adam, Adam, *Vbies*, d'où il a esté chassé. Ce n'est pas en Espagne, ny vers le Ciel Empirée, car il n'y a rien plus haut que le Ciel, la terre est au milieu des deux parties, & vous ne le sçauriez trouuer. Et quand on dira *Ioannes, Ioannes, Vbies*, allez, allez, ils viendront, & diront qu'ils viennent de la part de Dieu, pour annoncer la venuë de l'Antechrist. Et *Ioannes* sera le princi-

pal des quatre, & sera en la mesme forme qu'il aura esté sur la terre, & l'Eglise sçait bien en quelle forme il estoit, & quand l'vn sera cognu, aussi seront les autres, pensez-vous que ce sont fables que ie vous dis? Les quatre viendront ensemble, le chery & le bien aymé, c'est le chery des cheris qui portera la parole, *Pater*, il n'y aura pas à douter de leur commission, celuy qui les enuoyera est assez sage, & ne viendront point d'eux-mesmes. L'Eglise en sera aduertie, & serõt bon à cognoistre de leurs paroles. Toutes questions seront vn iour abolies: il a bien esleué le corps de sa mere hors du monument le 3. iour par sa toute-puissance: ainsi peut-il bien esleuer ceux-là, & personne ne les verra mourir, & demeureront tous les derniers, & ne mourront point comme les viuans qui seront à la derniere heure, & s'assemblerõt à la derniere assemblee des viuans & des morts, & ils iront alors posseder leurs places, & non deuant, iusques à ce que ce iour soit accomply, car ils demeureront iusques à la derniere minute: Et les viuans mourront alors, & non par maladies, & tel sera en santé, qui sera bien tost prins, tout sera bien tost consommé,

& cela se fera en vn clin d'œil, & a la mort il n'y aura nulle prealable disposition, il y aura des choses assez deuant, & n'aura on point du bon temps deuant, il aduiendra des choses assez terribles & espouuentables, & tout aduiendra ce qui est escrit aux Escritures, & il n'y aura pas à rire pour tous ceux qui seront viuants pour ce temps là, il n'y aura gueres de ioye au monde. La resurrection se fera deuant le Iugement : car il faut que les morts soient resuscitez, & le reste des viuants ne seront point enterrez, & la consommation sera faicte deuant la resurrection, C. la terre sera pour lors purifiée, P. la separation du corps & de l'ame, & la reunion sera faicte à vn instant, apres la resurrection chascun prendra sentence selon ses œuures, C. les damnez redoubleront en peines, les bien-heureux en gloire, il viendra iuger les vifs & les morts, pour donner vne sentence generale, & chascun viendra querir son petit corps, & ne serez point si vieil, ny si petit.

## ADVERTENCE IX.

*De la presente Escriture, de l'edition & agitation d'icelle, tirée des actes du 20. 21. 22. 23. de Iuin de l'an 1613. par les demons, P.*

CEste Escriture durera tant que le monde durera, & quand l'Escriture finira, le monde finira, c'est le mesme sainct Esprit, qui a fait l'vne a fait l'autre. Et ce n'est pas merueille que les bien-aymez soient la bouche du sainct Esprit, mais c'est bien plus grande merueille que le Seigneur se serue des diables ses ennemis, pour dicter sa parolle, & monstre plus euidémment sa toute-puissance, à sa plus grãde sa gloire, & à la cõfusion du diable. Et cependant cela sera la difficulté, & la difficulté ne suffoquera point la verité, & toutes difficultez seront vn iour abolies: car toutes choses auront leur temps, & tout cela sera rapporté à Rome, & tout cela sera leu à Rome, & disputé, C. & à façon, P. & celuy qui a commencé à la saincte Baume, en Verin continuë icy, & consommera à

Rome, ce n'est qu'vn ouurier, il faut disputer pour resoudre & on ne peut resoudre si on ne dispute, C. ie n'y mets point vne parole, P. tout cecy vient du Createur, & on sçaura que cela est vray par l'Eglise, parce que l'Eglise sera illuminée de la mesme *lumiere, pour voir si c'est vn* œuure de Dieu ou non, sans lumiere vous ne pouuez trouuer ce qui est perdu, & principalement quand il fait brun, & il fera grandemẽt brun à cete heure, & cecy sera aussi pour confondre ceux qui doutent de l'Escriture: car il y en a maints qui *en doutent, & qui doute erre, & n'est pas* loing d'erreur.

Croye qui voudra, ie ne les destourneray point, & toutesfois cecy est veritable, P. & comme chascun n'est pas propre pour lire l'Escriture, aussi tous ne seront pas propres pour lire cecy, vn chascun ne s'en *meslera point, on n'ira pas demander ad*uis d'vn chascun, & il y aura creance particuliere & generale, & la particuliere ira deuant, & il faut *Pater*, encor que l'vn soit d'vn costé & l'autre de l'autre, que vous le mõstre, & quãd vous ne m'entendez point, il faut que ie m'explique, & quand *vous auez failly, que ie vous redres*se, & *Pater*, ie ne vous redresseray p

de moy-mesme.

Et bien sages, & bien bons, & les principaux de l'Eglise pourroient bien dire si c'estoit *Verbum Dei* cecy, il le feroit bien sçauoir à son Eglise sans se seruir de ce moyen-là, & ie dis que s'il l'eust inspiré à son Eglise, il n'eust pas esté public, & manifesté, & cecy ira par tout, & ce sera encor pour monstrer d'auantage l'œuure de Dieu, parce que ce sont des filles qui le disent. & ce ne sont point des filles qui le disent: mais Dieu contraint le diable à le dire par la bouche des petites filles, *Pater, Pater*, l'œuure n'eust pas esté tant admirable, & n'eust pas esté ainsi mortelle, comme elle sera, car l'œuure sera visité, purgé debatu, & tant plus qu'il sera debatu & tant plus l'œuure sera ferme. On dira que c'a esté la sorciere, & le diable qui la fait dire, allez *Pater*, demander à la sorciere si c'est par elle, c'est autant par elle comme par son Altesse, autres disent qu'il y a du meslange, & ie ne vous dis rien sinon ce qu'on me fait dire, monstrez quel meslange vous auez en ce qu'auez escrit, depuis que ie commençay à traiter de ceste matiere de l'Antichrist, & en ce qui est dit là haut de Marie & Simone, & si cela est vray, aussi l'autre,

& à quelle fin, tant d'oppositions, & tant de questions, pourquoy ne croyent ils pas simplement, l'Escriture doit estre traitée & creuë auec la simplicité de la Foy, & point auec tant de recherches: si c'est vne Escriture, elle ne peut mentir, & tu dis qu'on propose des questions & doutes, pour esclaircir les Escritures, & ie vous dis qu'il y a des questions de toute sorte, & on en fait plusieurs par curiosité, & les propose, on & puis on les laisse irresolues, & c'est à leur confusion, ils commencent à bastir, & puis ne peuuent consommer, & tout cela est vray *Pater*, & toutes choses se feront & ne sont point des fables, F. si on ne commẽce à s'amender, ie crieray vengeance, P. & ce seroit iustement fait, si la vengeãce se faisoit, & si les hommes n'y mettent bien tost du remede, nous aurons bien tost le dessus, & ce bon Dieu fait tousiours attendre, F & il y a longuement qu'il attend, le Roy d'Espagne, ne feroit point tant pour ses sujects, F. ô! que sa misericorde est grande, & si on ne nous faisoit dire tout cela, nous ne le diriõs point, P. on l'auoit bien tenu secret iusques à céte heure, C. & l'eust on encor bien tenu, F. mais il nous faut dire tout

cela à nostre grande confusion, P. & tout ce qu'on vous dit, *Pater*, c'est afin qu'on y mette ordre, & Dieu fait sçauoir tout cela afin qu'on obuie au mal, & il y en a tant qui le sçauent & ne bougent, P. ils disent que ce sont fables, & vous dis que le diable ne peut mentir en ce qui viēt de Dieu, F. & verront en quoy on est menteur, P. ce ne sont, ny seront menteries, *Pater*, chose vraye ne peut tourner en menterie, sont des lourdes bourdes, il n'y en a point de telles en l'Almanach, & i'ay crié Almanach nouueau, bourdes nouuelles, & à cet heure on peut dire escrit nouueau verité nouuelle: car iamais n'a esté cogneuë. Les enfans de l'Eglise se sont retirez, & Dieu les veut r'enuoyer à son Eglise par cét œuure, & cela est notable, & n'est pas moindre que l'autre, n'y l'autre est moindre que cela, il y a maints qui se sont retirez de l'Eglise, F. & ne sont point en petit nōbre, il y en a pl⁹ qu'il n'y a d'heures en vn an, & ie ne dis pas qu'il y en a plus, & il tasche de les r'auoir, & s'ils veulent retourner, il est prest de les receuoir tous, & les remettra au giron de son Eglise, & c'est vn mot d'amour cestui-là, en signe d'amour la mere fait le mesme, quand l'en-

fant est tombé, c'est alors qu'elle le met sur ses genoux, & le caresse : Qui voudra retourner sera receu, quel grand pecheur qu'il soit, & par l'amour qu'il porte à ses creatures, les remettra au giron de la saincte Eglise Catholique Apostolique & Romaine. Voila la vraye Eglise, *Pater*, & qui ne voudra pas retourner à l'Eglise, *Pater*, sera puny. P. Et bien-heureux ceux qui voudront retourner. P. Qui voudront retourner, *Pater*, serōt receus par amour, & sa misericorde n'est pas limitee. Et tu me demandes si les Turcs & idolatres seront aussi comprins icy, & quand ie vous ay dit que tout vice sera affoibly, entendez-le comme vous le voulez, & vous dis que tout retournera, & Dieu fera ce qu'il voudra, & leur laissera leur franc arbitre.

---

## ADVERTENCE X.

*Responces contre quelques oppositions qui se formeront contre l'œuure, & tiré des actes du 28. 29. 30. de Iuin* 1613.

P*Ater*, ie demande si vous voulez croire à ce que Peronne dit. Fust respōdu

par sœur Peronne, il le veoit par experiēce: Puis a dit, c'est pour vous tromper, *Pater*, que vous auez escrit, c'est pour vous abuser. *Pater*, on dira tant de choses, que vous ne sçauriez iamais penser, chacun dira le sien, chacun voudra auoir droit, & droit tortu. Et ne vous espouuentez-pas, il ira mieux que vous ne pensez, & seront ahuris, comme si les cornes leur venoient en teste, quand ils verront aller les affaires par vne autre voye. Et c'est vne verité, mais encor incognuë.

Si le diable dit la verité, & cōtre luy, c'est bien vn miracle, car ce n'est point le propre d'vn diable de parler cōtre soy en telle chose, *Pater*, *Pater*, où les hōmes deuroiēt admirer la bonté & puissance de Dieu, c'est en cela qu'ils mescroyent en ces œuures, ils peuuent bien prendre les graces quād elles viennent, car elles ne viennent pas tousiours. Quād on pourroit auoir du miel hors d'vn caillou, il n'est rien d'où il viēt, car on ne vise point d'où viennent les eaux coulantes & viues, moyennant qu'elles soient coulantes & viues, les eaux d'enhaut ne ressentēt point du fond d'où elles passent, & c'est tout le mesme icy, & dira-on bien, faut-il aller à la fontaine de grace & vie par les diables, voila vn grand

aueuglement, quand on trouble le fond, on trouble les eaux. Ainsi *Pater*, il y aura des difficultez, & on dira bien que le diable se mesle parmy le bon, & vient bien sous pretexte de bien, & disent, il y a de la verité, mais il y a du meslange, & c'est tout le mesme, belle meslangerie; qu'ils la monstrent; c'est à eux de le faire, puis qu'ils contredisent: car il y en a qui le disent & l'ont dit. Et l'œuure passer a bien par d'autres mains, *Pater*, que les vostres, & tant plus sera-il debatu, tant plus sera-il cogneu, & le sainct Esprit est l'operateur; & ne sera pas creu d'vn chascun que le sainct Esprit est l'operateur en cét œuure icy, & vous voyez comment on commence des-ja, & si on croyoit que le sainct Esprit estoit operateur en cela, on auroit bien tost fait. Pour moy ie dirois que le sainct Esprit seroit operateur en cét œuure, parce que des-ja il y en a d'vn costé qui vont auant, & le diable ne peut pousser les gés à bien faire, le diable ne peut pousser les gens à reformer le mal, & vn iour *Pater*, tu verras qui aura esté l'operateur. En fin *Pater*, si le sainct Esprit n'estoit point operateur en cecy, pensez vous que Dieu permist que tu fusse si long temps trompé, si Dieu n'estoit point coo-

perateur en tout cecy, tu en aurois la cognoissance, Dieu ne laisseroit point deceuoir les siens, & tu dis que plusieurs se sont trompez aux visions qui venoient du diable, & pensoient qu'elles venoient de Dieu, & ie vous dis que les visions ne sont point des œuures, & tu sçais bien que cecy ne sont point des visions, ou bien ce sont visions extraordinaires, où il y aura des creatures visibles & sensibles, qui parleront comme vous voyez, ce seront des belles visions, auez vous bien ouy parler de telles visiõs, ie m'en rapporte. Et tu dis que Dieu à bien laissé aucuns seduire par le diable, & ie vous respons que le diable ne peut seduire l'Eglise, & que Dieu ne permettra point que le diable seduise l'Eglise, & cecy c'est pour l'Eglise, & tu le fais comme ministre de l'Eglise: car tu ne fais pas cecy comme ministre du diable, En fin *Pater*, Dieu ne laisseroit point gaster le fruit qu'il a choisi, la Vierge mere n'a iamais esté trompée: car il l'auoit choisie, ainsi seront les choisis, vous estes le fruit choisi, sondez bien *Pater*, pour voir s'il n'y a point de fraudes; & de fait, il n'y a rien à sonder: car quand le sainct Esprit opere, il ne sonde rien, il court le grand pas, d'auantage si le sainct Esprit n'estoit

pas operateur en cecy l'œuure ne paruiendroit pas à sa fin, & si le diable est operateur en cet œuure icy, la fin ne sera pas bonne, car l'operation du diable ne vient iamais à bonne fin, ce n'est pas la coustume. Plus, si le sainct Esprit n'estoit point l'operateur, il ne tourneroit point à sa gloire, & elle y tournera & c'est pour mōstrer l'operation. Et la Vierge Marie aura de la gloire par cet œuure icy: car elle est l'Imperatrice de cet œuure, c'est elle qui fait tout aller auant. En fin, *Pater*, elle veut que l'œuure vienne à sa fin, qu'on tourne, qu'on bouleuerse ainsi qu'on veut, car elle le veut, & a obtenu l'arrest, & veut qu'il soit fait, vienne tel maistre qui veut, elle luy monstrera teste. Il y aura des abaissez, & elle les abaissera, & maints orgueilleux y aura en cet œuure, & elle les abaissera par son humilité, car elle est la Royne d'humilité, & triomphera par dessus eux, & fera que les choses iront auãt. Plusieurs se voudront mesler en cela auec grãdeur, chacun y voudra mettre sa teste, & en seront deboutez, & en fin ne pourront contreuenir. La Vierge mere est Dame de cet œuure, voire mesme est Dame des Dames, & Royne des Roynes, & tout ce qui suit

encor, car elle a encor des autres tiltres, & est tout ce qu'on veut, & est pardessus toute creature. Et il y aura maints qui se voudront mesler en cét œuure auec grandeur d'esprit, pour le reprouuer & mõstrer qu'il n'est pas bon, & vous le verrez, & elle sçaura biẽ réuerser ceux qui font teste à l'œuure. Et pourra on dire, cõment entendez-vous que cecy soit verité, car elle ne sera point creuë pour verité, ou qui vous veut dire que cela soit vray: car on dira qu'il n'y a point de verité, si elle n'est approuuée, & il n'y a rien d'approuué à cela, & ie dis qu'il n'y a point d'obligation de croire ce que l'Eglise n'approuue point, & quãd l'Eglise l'aura approuué, alors cõme alors, mais il faut trauailler deuant. Et vous le croyez, *Pater*, parce qu'il tourne à la gloire de Dieu, & qu'il ne va point cõtre l'Eglise, & parce qu'il est conforme à l'Escriture, & correspond à icelle, & l'Escriture ne peut mentir, il faut qu'elle s'accomplisse. Et tu le tiens ferme aussi long temps que l'Eglise n'y contredit point, & peut estre tenuë pour verité entant que la chose est conforme à l'Escriture, & vous sçauez si vous y trouuez des blasphemes, ou fraudes: Nous n'auons

pas dit que nous sommes des bons Anges, ny nauons cherché des honneurs par ceсy, ny pretendu aucun meslange: aussi la perte qui nous promet par cét œuure, surpasse tout autre gain. Vn bon Ange n'a pas de difficulté à parler des bonnes choses, & moy ne sçay faire cecy sans difficulté, & pourroit on dire le mesme comme de celle de Frãce: car la pauure Louyse ne pouuoit dire d'elle mesme ce qu'elle disoit, car elle n'auoit pas estudié és Escritures. *Voici* encor vne autre difficulté, ils ne peuuent entendre comment les diables disent tant de bonnes choses, on dira en la semaine que les diables deuiennent bons, & qu'on n'a iamais veu cela, & d'où vient cela, & ie dis qu'il ne vient point du diable, & que le diable n'y met rien du sien, & viét de Dieu, & est veritable; & sont bien des lourds esprits qui disent, il vient du diable: car le diable est pere des mensonges, & n'est pas propre au diable faire conuertir les gens, & si le diable attire les gens au bien, il n'est pas pere des mensonges: mais autheur du bien: car il n'y a rien icy qui attire les gens à bien: mais *on pourra dire qu'il y a vne* malice couuerte, & ie dis que ce seroit vne fausse malice, & le diable se tromperoit, & n'y en

auroit

auroit de plus trompé que le diable. Partant ie dis que si le diable vouloit tromper, il n'iroit point par telle voye. Aussi l'Eglise n'approuuera pas des choses venantes du diable, Dieu ne permettroit point que son Eglise, seroit deceuë. C'est icy vn œuure de l'autre monde, il y aura des difficultés, car on aura iamais veu telle chose ny en telle façon, & quand ils verront venir les difficultés, ils diront c'est vn œuure du diable: car si c'estoit vn œuure de Dieu, on le croiroit aussi roide, & l'Eglise le pourroit approuuer sans difficulté: mais comment a on creu aux Apostres, & commét les Apostres ont ils creu, & vous faites comme les Apostres, & c'estoient des creatures comme vous-autres. Et tu demande surquoy les Apostres ont ietté l'œil pour croire, & tu le sçais bien, & ie vous dis qu'ils ont ietté l'œil sur la verité, ils ont creu la puissance de Dieu, & ont ietté l'œil sur ces merueilles. Et tu dis que plusieurs autres ont aussi ietté l'œil sur les merueilles qui se faisoient, & d'où vient que les Apostres ont creu, & point les autres. Et ie vous demande d'où vient, qu'il a éleu les mesmes pour ses Apostres, & point les autres c'estoient des simples lourdaux, comme i'ay oüy dire, & si ont esté sages

par apres, cela n'a pas esté faict par œuure humaine, vous auez tout cela en l'Escriture, *Pater*, & tu sçais bien aussi *Pater*, pourquoy l'Eglise a receu le tesmoignage des Apostres pour parole de Dieu: *mais ie vous demande, qui est-ce qui a estably l'Eglise: tu dis que c'est Iesus-Christ qui a estably son Eglise, & ie vous dis que c'est* le mesme, & ce n'a pas esté par voye impossible, en fin, *Pater*, qui vous induit à *croire: celuy qui vous induit, a induit l'E*glise, il n'y a qu'vn esprit, & c'est le *Sancte Spiritus*.

Tu dis aussi que les Prophetes ont eu la Foy de leur Prophetie, les Apostres de l'Euangile, & que vous auez la Foy de cét œuure, & voulez oüyr les differences qu'il y a de l'vn à l'autre, & tu le sçais bien, & il n'est pas necessaire de vous les dire: mais ie vous demande, les Prophetes n'estoient ils point deuant les Apostres: ils estoient, *Pater*, deuant, & predisoient, & estoient les aduertences de ce qui deuoit aduenir: & les Apostres les ont suiuy, le fils de Dieu est venu en terre. Dites moy aussi, l'Eglise a t'elle esté establie du temps des Prophetes, elle a esté establie depuis, l'Eglise Catholique Apostolique & Romaine n'estoit point du commencemét,

& a esté establie depuis, voire a esté premierement Catholique Apostolique deuant qu'estre Romaine. L'Eglise n'a point esté tousiours comme elle est. En l'Eglise deuant Iesus-Christ, on faisoit des offrandes, & oblations, & les faict on point à céte heure, & c'est vn autre estat, il a dit: *tout ce que vous delierez en terre sera delié aux Cieux:* & n'a il point donné cela à son Eglise, deuant n'estoit point cela, & les Prophetes n'auoient point cela. Les Prophetes n'estoient qu'aduertences des choses pour l'aduenir: la lumiere a esté donnée à l'Eglise, & depuis adonc qu'elle a receu le sainct Esprit, on a presché la Foy, & si la preschera-on iusques à la fin, & on ne la preschera qu'vne fois, & qui veut estre sauué, il faut qu'il croye à celle là, & tout iugemēt se doit rapporter a icelle, tout, & la lie: Mais quoy, si les pourceaux sceurēt parler, ils iroient chercher quelque chose pour obiecter à l'encōtre, elle commence bien assez à céte heure, on va chercher tāt de choses, en fin, on voudra que l'œuure vienne du diable, & tout tournera à ce pauure diable, & si tout cela vient du diable, le diable viendra bon, il changera de meurs: laisse les obiecter, quand ils auront tout dit, ils se tairont. Et tu dis, que le

diable peut bien mal vser des reuelations à luy faictes, & puis qu'il en peut bien abuser ailleurs, pourquoy point en ce present œuure, & ce sont, *Pater*, toutes des lourdes demandes, & c'est chercher la cinquiesme roue en vn chariot. Car si le diable en abuse, & plus vient auant, & il en aura trompé maintes, aussi toutes reuelations ne sont point generales: *celles-cy* sont generales pour bons, & mauuais, & Dieu ne reuele point au diable, pour en abuser en la façon comme vous dites: car Dieu ne veut point abuser les siens: car on dit, que Dieu ne veut perdre personne, & il les perdroit si auant que le diable en abusast, & ceste volonté de vouloir perdre ses creatures, n'est point en luy: car il *ny a rien de mauuais en luy*. *Et c'est vn* ordinaire qu'on dit, que le diable ne peut sçauoir les pensées des hommes: & ce qui vient du diable, le peut bien sçauoir: mais toute mauuaise pensée ne vient pas du diable, car il n'y auroit point de nature: examinez le final, les circonstances, & par là verrez d'où il viendra, & vous verrez bien tost s'il vient de Dieu, ou du diable. *Car le diable a tousiours ces proprietez*, & par faute de lumiere, on ne les cognoist. Le singe, encor que masqué, tou-

siours demeure singe; & bien que ie fusse accoustré en homme, pourtant ne le suis point. Aussi le diable n'est point Ange, encor qu'il soit en figure d'Ange: car il n'a rien de pur & entier en soy, mais de mesl-lãgerie, tout est meslangerie, & la meslangerie est bien à cognoistre. Et pourtant ie vous dis, si Dieu permettoit au diable d'abuser de cecy, entant que la chose viendroit à mauuaise fin, il perdroit les creatures, car ce seroit auec preiudice des ames, à quoy le diable tend; & selon que les reuelations sont, ainsi est l'asseurance; & pour ce faict present, ne peut estre nullement: car la foy viendroit douteuse.

## ADVERTENCE XI.

*Reprehension des hommes trop tardifs pour commencer l'examen. Et l'encouragement des Deputez à bien faire, & poursuiure cét affaire: Tiré des Actes du premier & second de Iuillet, 1613.*

EN ce iour on exorciza les possedées, & les demons parlerent en ceste maniere. Ie ne sçay point du tout quand ils commenceront: Il importe peu de vos escrits, s'ils ne sont examinez: car si on les laisse sans les examiner, ils ne parleront point de par eux-mesmes. Les ouuriers qui ont esté pris pour cét œuure, sont tardifs en l'execution de leur charge. Est-ce que peut-estre ils n'ont pas en main les vaisseaux pour trauailler à leur ouurage? Ils les ont, mais ils tardent beaucoup à se preparer. L'œuure s'acheminera incessamment: mais toutes choses ne se feront pas bien facilement: chacun pesera cét affaire-cy, & sur chaque point on repliquera: ce sont les demons qui disent cela, il ne faut pas croire aux demons; & c'est cela mesme

qui sera serieusement pesé, & sera pesé de diuers poids. O admirable lascheté des hommes! vous me dites, Viste, & non pas aux autres. S'il estoit question du Royaume d'Espagne, chacun accourroit. Cela est vray, mon Pere; & par ces choses-cy il vous est loisible d'acquerir vn Royaume bien plus noble que n'est celuy d'Espagne; & semble que chacun soit prest à porter obeyssance à Dieu: mais quand l'heure propre est arriuée, chacun retourne en arriere. Ils disent: cela est par trop difficile, & fascheux: comment pourra quelqu'vn mener à fin vne telle chose, qui est si grande? Le Royaume de Dieu ne s'acquiert point sans trauail. O paresse des hommes par trop grande! ils sont dignes, aussi bien comme moy, qu'on leur donne le foüet. Quand l'ennemy a assiegé la ville de toutes parts, on fait toute diligence pour l'en dénicher; & pour renuerser l'ennemy de l'Eglise, ce sont de braues soldats, ils craignent de rentrer au combat: il n'y en a pas vn qui ose se presenter pour combattre: tu as assez de soldats qui le sont de nom, mais peu qui le soient reellement & d'effect. Si c'est pour combattre les ennemis du monde, on n'espargne ny la despense, ny la peine: mais en cét affaire on y va laschement.

Le combat est pour l'Eglise, & chacun refuse de combattre. Les vns disent, c'est vn affaire trop difficile, & trop embroüillé: les autres pensent qu'il faut temporiser, en telle sorte que l'on permette ce qui se fait: les autres pensent que toutes choses soient en tres-bon estat, si bien qu'il n'est point besoing de soy mettre en peine, d'autant que l'Eglise est entierement reformée, & ce depuis quelques années en çà, au dire de quelques-vns: les autres ne croiront rien de toutes ces choses: ce sont nouuelles inuentions, il faut brusler tout cela; & il y en aura qui en parleront de la façon, & qui les brusleront: mais ils ne brusleront pas tout, car il s'en reseruera tousiours quelque chose. O qu'il y a peu de vrais soldats! s'il falloit les assembler tous en vn, il s'en trouueroit bien peu. Et ils ont tous apparence de gens de bien, comme s'ils auoient le zele de l'honneur de Dieu, & cependant ils ne font point paroistre d'affectiõ. Le Tout-puissant operera l'œuure de sa sentence, & sans luy vostre labeur seroit vain, & infructueux. Il n'y aura pas vn seul mot en ceste escriture, qui ne soit espluché, & seront sur vne page, quelquefois sur vn article, ou sur vn mot, vn iour tout entier. Mon Pere, mon Pere, le miracle n'est pas encore

acheué : vous n'auez encor rien que les escrits, & tout n'est pas encor accomply. Non, non, mon Pere, on criera encor vn coup, *Tolle, tolle:* comment voulez-vous croire à ces choses ? & on dira, comment prenez-vous garde à ces choses? Et tu dis: mon Pere, ie n'entends parler d'autre chose que des tribulations; & les tribulations, mon Pere, sont-elles à reietter ? car il est escrit: *Venez à moy vous tous qui estes trauaillez, & chargez, & ie vous soulageray.* Le soldat sans courage a peur du glaiue, & craint les coups, & se destourne de la guerre: le vray soldat n'a peur de rien: il expose son corps au danger : il marche franchement, & auec asseurance : & celuy qui combat d'asseurance, il a plus de force que quatre: car celuy qui a l'espouuente au cœur quād il combat, il n'a point de force. Des Actes du 28. de Iuin 1613. Toutes choses succederōt mieux que vous ne pensez, mon Pere: n'ayez point peur de moy : certes pour mon regard ie n'ay point de peur. O! mon Pere, ils ne seront pas moins estonnez, qu'ils seroient s'ils voyoient cornes leur naistre au front, quand ils verront le present œuure faire son progrez par autre voye. Et vous en aurez quelques-vns, mon Pere, qui seront de vostre costé, & ne

serez pas tout seul qui trauaillera à cét œuure : car si tous estoient de l'autre costé, il n'y auroit personne qui vous aydast: il faut que toutes choses se facent ainsi pour estre bien faites. Et tu desires sçauoir comment ceste assemblée se fera : il n'est pas necessaire que tu sçaches cela : & ne crains point, mon Pere, car ce qui est dit s'accomplira. Vn iour vous le verrez tous, & l'vn aydera à l'autre, & feront la charité l'vn à l'autre par amour fraternel : mais ils ne seront pas tous d'vne mesme ville, ny d'vn mesme Royaume; & ils s'appelleront l'vn l'autre freres; & le monde ne pourra comprendre cecy, car iamais n'a esté veuë chose semblable; & tu verras commẽt toute l'affaire procedera: & ne crains point, toutes choses redonderont à la gloire de Dieu tout-puissant. Sœur Peronne disoit : Ie donnerois aisémẽt vn soufflet à ceux qui disẽt que cét œuure cy est du diable. Sœur Catherine a dit: Ils le verront s'il est du diable, car les œuures du diable ne touchent point à leur œuure. Sœur Françoise a dit: Nostre Maistresse seroit bien aise, si elle voyoit l'œuure commencé. P. Sœur Peronne a dit: Quand le gasteau est entamé, on espere d'en manger; & si long temps qu'il n'est pas entamé, ce n'est point ainsi.

Sœur Catherine a dit : S'il estoit besoing qu'il fust entamé, elle s'efforceroit par ceste voye d'appaiser l'ire de son fils : elle ne void pas comment elle le puisse dauantage appaiser, il ne veut plus attendre. Sœur Françoise a dit: Elle crie continuellement, mon fils, attends : encor vn peu, & ils cómenceront à s'amender: Elle dit tousiours cela à son fils, & ils ne s'amendent point. Sœur Peronne a dit : Les Rondaciers marchent ordinairement les premiers aux batailles : si cela est vray, ie ne sçay, car ie n'ay iamais esté aux combats ; & si vous vous trouuez à ce combat, vous verrez si les Rondaciers iront les premiers, ou s'ils iront apres, & tu verras qui sera Rondacier en ce combat. Sœur Françoise a dit: Quãd l'œuure sera acheué, il y en aura encor qui diront : ô que nous auons fait chose digne de reprehension, & mal fait d'auoir ainsi sinistrement iugé d'vn œuure si admirable, & digne de toute loüange ; & vrayement c'est vn œuure tres-digne de loüange, & pour lequel à bon droit il faudra rendre graces à Dieu, & à la bien-heureuse Vierge qui l'a impetré, & à tous les Saincts. Le sainct Esprit, mon Pere, enflammera le cœur de ceux qui seront deputez à commençer cét œuure. C. Et ce traicté sera le

traicté des disputes. P. Et tu n'ignores pas d'où il vient, & tu en as des indices suffisans. Fr. Et il faut que nous vous disions toutes ces choses bien distinctement, & tres-clairement: si nous faisons autremẽt, nous sommes battus. Sœur Peronne a dit: I'ay trois paroles à vous dire, mon Pere, & elles seront pour ta consolation. Et ie te dis de la part de Dieu, que vous cheminiez courageusement sans crainte: car tu prospereras en toutes choses, & tout se tournera à bien, à la gloire de Dieu. Et diuerses difficultez se presenteront: mais quelque chose qui se presente, ne t'espouuente iamais. Fr. Ouy, mon Pere. P. Et ceste parole est vne parole de consolation pour toy, mon Pere, & pour tes Confreres, & pour ceux qui desireront bien vser des choses presentes. Il faut que toutes ces choses se facent: s'y oppose qui voudra, ne desiste point de ton entreprise, mon Pere, perseuere auec asseurance selon la volonté de Dieu. C. Rien ne te manquera des choses qui seront necessaires. P. Faisant cela, la victoire demeurera à la fin de vostre costé, les genereux gens-d'armes triompheront victorieusement.

Apres cela, tous les trois demons ont chacun confirmé par serment toutes ces

choses. Sœur Peronne mettant la main sur l'Euangile a dit: Ie iure par le Dieu viuant, & la tres-saincte Trinité, Pere, & Fils, & sainct Esprit, & la glorieuse Vierge Marie, & les neuf Chœurs des Anges, & tous les Esprits bien heureux, que de toutes les choses que i'ay dites, il n'y a rien qui soit prouenu du diable, & que toutes sont de la part de Dieu viuant. Et ie iure que ie les ay dites estant contraint par le Dieu viuant, à mon tres-grand dommage, & à la confusion de tout l'Enfer, & à la plus grande gloire de Dieu, & au salut des ames. Et ie iure selon l'Eglise Catholique, Apostolique, & Romaine, excluant toutes sinistres intentions de l'Enfer: & ie iure selon vostre intention: & j'inuoque l'ire de Dieu sur moy, s'il y a de la fausseté en ces choses. Apres, sœur Françoise a touché de sa main l'Euangile, disant: Ie confirme que tout ce qu'il a dit, est aussi vray, comme est vray l'Euangile de Dieu; & qu'il n'a rien parlé de soy-mesme, & qu'il a esté contraint, & nous aussi, par la vertu de Dieu viuant, de dire tout ce que nous auons dit. Finalement sœur Catherine a fait la mesme chose, disant: Ie confirme par le sainct Euangile de Dieu, que

tout ce qui a esté dit, est vray, & autant vray, comme il est vray que le Corps du Seigneur est soubs le Sacrement de l'Autel.

*Loüange à Dieu, & à la bien-heureuse Vierge Marie.*

# LES CONFESSIONS DE DIDYME SORCIERE

PENITENTE, AVEC LES choses qu'elle a deposées touchant la Synagogue de Sathan, l'Antichrist, sa mere, & les principaux de la Synagogue; ensemble ses soliloques.

*Plus les instances que ceste complice ( qui depuis est recheute ) a faictes, pour rendre nulles ses premieres confessions.*

Veritable recit de tout ce qui s'est passé en cét affaire.

BIBLIOTHEQUE ROUEN

## PREFACE.

IL y auoit vne certaine Religieuse nommée Didyme, Flamende de nation, qui n'estoit pas en telle reputation de saincteté cõme Marie de Sains,

ains estoit suspecte & desplaisante à plusieurs, à cause de ses meurs fascheuses. Estãt mises entre les mains de diuerses personnes pour l'examiner, tous ne firent pas d'elle vn mesme iugement : car les vns en auoient bonne opinion, les autres mauuaise, & les autres ne sçauoient ce qu'ils en deuoient iuger, pource qu'elle estoit fort variable, & se sçauoit contrefaire en diuerses façons : en fin toutesfois elle confessa, & rendit preuue par beaucoup de signes que sa confession estoit vraye & certaine. Ses confessions auec ses soliloques vous la feront paroistre tantost vne obstinée sorciere, tantost vne penitente, tantost vne qui rend les abois, tantost vne qui a le dessus de la victoire : bref vous y voirez la forme d'vne qui commence, qui profite en son progrez, & qui est paruenuë à sa perfectiõ. Car beaucoup de choses s'y rencontrent qui conuiennent non seulement à l'estat de ceux qui doiuent estre purgez, mais aussi de *ceux qui sont illuminez & parfaicts*, comme le lecteur pourra voir. Et quand aux choses qu'elle a deposées touchant la Synagogue, l'Antichrist, sa mere, &c. on verra qu'elles ne sont pas peu pour la confirmation, & l'esclaircissemẽt de ce que Marie & Simone ont dit. De ses instances pa-

roist de quelle maniere elle a esté contrainte, qui est que l'autheur de ceste confession a fait qu'vne ieune fille ait voulu declarer ce qu'elle ne vouloit point, en cõsideration de quelque chose d'entre celles où son desir le portoit. Et ces choses ne sont point passees moins authentiquement, que les actes des trois Possedez, desquels a esté parlé cy-dessus. L'original s'en garde és registres du Monastere, signé de l'Archeuesque, de deux ou trois Prestres, de la complice, & autres.

---

## CHAPITRE PREMIER.

*Comme les marques qu'elle auoit, furent descouuertes & verifiées.*

### ARTICLE I.

LA premiere marque qu'on descouurit en elle, fut en ceste sorte. Le vingt-neufiesme de Mars 1617. le Pere qui auoit esté enuoyé pour veiller au salut de ceste fille, & l'induire à confesser ses pechez, auant toutes choses s'informa soigneusement des Sœurs touchant sa vie & meurs,

lesquelles entre plusieurs autres choses luy rapporterent qu'elles auoiēt descouert les marques d'vn diable en la chair de son dos. Or elles s'en estoiēt ainsi apperceuës, lors que selon la coustume elle receuoit la discipline, quelques vnes auoient pris garde que par les battures toute la chair de son dos auoit changé de couleur fors vn petit endroit enuironné de chair viue de toutes parts, qui estoit demeuré pasle, qui fut cause de faire soupçōner à quelques vnes qu'il y auoit du mal, si bien que prenans vn caniuet, ils le fourrerent dans la partie où il leur sembloit n'y auoir point de sang: & asseuroient que de la playe n'estoit point sorty de sang, & qu'il ne s'en estoit ensuiuy aucun sentiment de douleur, ains que la chair auoit resisté au coup de caniuet, comme feroit vn parchemin: toutesfois que Didyme auoit dit que c'estoit qu'elle auoit esté malade de la contagion, & que c'estoit vne cicatrice d'vn vlcere pestilent.

---

## ARTICLE II.

LEs autres marques furent descouuertes en ceste façon. Apres telle information, enquise si elle estoit ceste Didy-

me que l'on soupçonnoit estre sorciere: elle respondit, que c'estoit elle: Interrogée si elle auoit ainsi, & ainsi parlé; elle respondit comme elle vouloit. Il luy fut dit: Tu dis que la chair de ton dos où il n'y a point de sang n'est pas la marque du diable, ains la cicatrice d'vn vlcere pestilentieux, que respódras tu, si nous trouuós encor en vn autre endroit vne semblable chair où il n'y ait point de sang? Elle respondit: vous ne le pourriez aucunement. Il luy fut dit: Voyós ton bras: & tout à l'heure apparut en la chair vn certain endroit caué: & celuy qui l'apperceut luy disoit: C'est là la marque du diable, & non la cicatrice d'vn mal contagieux ou d'vn vlcere pestilent: & fut verifié en la presence de sa Superieure & des autres Sœurs: & voyant ceste chair estre sás sang, & qu'il n'en decouloit de la playe; elle disoit qu'elle auoit eu vne gale qui luy estoit venuë auec de petites pustules. Comme derechef par la coniecture d'vne petite tache rouge se fust trouué vn autre endroit de sa chair qui estoit tout semblable, & qu'elle eust respondu que c'estoit qu'elle auoit eu la gale auec des tumeurs, il luy fut dit: Si donc nous trouuons d'autre chair qui ne face point de sang, à l'endroit de laquelle il n'y a nulle tache rouge, & nulle

concauité mais seulemét vne marque noire? Elle ne respondit mot. Lors il luy fut dit qu'elle monstrast son bras, & on apperceut vne marque noire en la peau, auquel endroit on ficha vne aiguille sans qu'il en coulast du sang. Le mesme iour encor furét verifiez en la chair de ses mains semblables indices, ou furent trouuées deux ou trois marques desquelles il ne sortit point de sang. Et cóme quelqu'vn vouloit faire ceste experience en son bras gauche, il sortit de la playe fort peu de sang, mais nonobstant toutes ces choses elle demeura ferme en son obstination sans vouloir confesser aucune chose.

---

## ARTICLE III.

LE trentiesme de May 1617. comme sur ses denegations on luy eust obiecté les marques qu'elle auoit; elle respondit, ie m'esmerueille, & suis en angoisse pour les indices de telle marque: cependant ie ne veux pas nier que ce ne soient des marques, mais se peut il faire qu'elles puissent prouenir de ce que ie me suis donnée moy & ma volonté, & mon entendement & ma memoire au diable, & de ce

que i'ay renoncé à la bien-heureuse Vierge Marie, & au Baptesme? mais ie ne les recognois point pour telles, si on requiert quelque chose de plus pour cela. Et à toutes les interrogatoires qu'on luy faisoit, elle auoit ses responces prestes, & telles à peu pres que celles que Simone & Marie ses complices auoient baillées.

---

## ARTICLE IV.

LE 5. d'Auril 1617. il luy fut commandé de monstrer la marque du diable qu'elle auoit au dessus de la main, & elle obeït, si bien que d'elle mesme elle monstra la place d'où il ne sortit point de sang, & apres que l'aiguille fut ostée, il n'y fut veu aucune apparence de playe qu'on y eust faicte ny de l'aiguille qu'on y auoit fichée. Et enquise pourquoy elle auoit peu designer le lieu sans sang qui estoit sur elle; elle respondit que cela estoit fortuitement arriué.

## ARTICLE V.

ON descouurit encor sur elle vne autre marque en ceste maniere. Elle disoit le sixiesme iour d'Auril mil six cens dix-sept. Ie vous prie, mon Pere, que soit vostre plaisir que ie vous raconte ce que i'ay pensé à part moy: tant plus ie m'aduance à faire ma confession, & plus ie m'y trouue troublée. Il me vient en l'esprit que ie ne vous deuois point auoir dit tout ce que ie vous ay declaré, pource qu'en cela il me semble que ie le fais plus à ma perdition que non pas à mon salut. Ie ne deuois pas vous dire que i'estois du nombre des sorcieres, car veritablement ie n'en suis pas: à ceste cause ie ne vous deuois nullemét parler de ceste cedule pour vous dire que ie l'auois signée de mon propre sang: car en verité ie n'ay rien fait de tel. Outre plus, il me monte au cœur vn desir tel que i'ay enuie de reuoquer entierement tout ce que ie vous ay dit. Apres cela toutesfois i'ay resolu fermement en moy de vous croire plustost qu'à beaucoup de suggestions contraires qui me reuiennent en l'esprit: & au bout de tout cecy, i'ay prié le Sei-

gneur mon Dieu qu'il me voulust rendre manifeste sa verité à sa gloire & au salut de mon ame. Et apres auoir prié, ces choses cy me sont venuës en l'esprit; Veux-tu que ton ame soit en danger pour mettre ton corps à son aise? Il vaut bien mieux perdre le corps à present afin que l'ame soit sauuée, car les peines & les afflictions de ceste vie ne sont rien à comparaison de l'eternité, & c'est le diable qui te trouble de ces tentations qui sont au contraire. Ces choses entenduës, le Pere qui l'assistoit estant esmeu d'vn esprit d'indignation contre le diable, qui s'efforçoit de retirer vne creature du bien qu'elle auoit commencé, se print à dire auec vne certaine confidence: Afin qu'il soit manifeste que les suggestiōs contraires qui vous viennent, sont du diable, & que la vertu & la puissance qui a ouuert vostre bouche pour confesser vos pechez, vient du ciel; Ie te commande au nom du Seigneur, au mespris, & à la confusion du diable qui y resiste, que tu me monstres tout à ceste heure, voire contre ton gré, & toute la repugnance que tu y apportes, les marques du diable que tu as en ta main: & elle monstra la marque qui luy estoit commandé de monstrer, en disant, & criant, tu me contrains, tu me con-

trains : & fut faicte l'espreuue comme cy dessus, sans qu'il en coulast du sang. Depuis le mesme Pere adiousta encor, disant: Afin qu'il soit recogneu que tu es vrayement vne sorciere, & que ta confession est veritable, ie te commande, pour faire despit & honte au diable qui y resiste, voire contre ta volonté, & la resistance que tu y apportes, en vertu du sang & de la Passion de nostre Seigneur Iesus-Christ, que tu nous monstre vne des marques du diable que tu as en ta chair au pied : Cela dit, apres auoir vn peu tardé, & qu'elle eut fait quelques resistances, elle se deschaussa elle mesme, osta sa chausse & monstra la marque, & verifia cecy en disant: C'est contre ma resistance que ie me suis deschaussée, & que i'ay monstré la chair de mon pied : mais i'ay monstré vne marque, & ie ne sçay point en ma conscience en auoir.

## ARTICLE VI.

ON recogneut encores vne autre marque, & fut descouuerte en ceste façon. Estant interrogée le mesme iour, si elle n'auoit pas esté à la Synagogue, elle res-

pondit : Ouy mon Pere, j'y ay esté, & ce n'est point sans difficulté que ie depose ces choses. Le Pere la voyant pressée en elle-mesme, afin de l'asseurer contre telles tentations, luy dit : Afin qu'on recognoisse pour tout certain, que vrayement, reellement, & corporellement tu as assisté ceste nuict à la Synagogue : Ie te commande en vertu du sang de Iesus-Christ, en despit, & à la honte du diable qui y resiste, que pour confirmation de cela, tu ayes à designer toy-mesme la marque que tu y as receuë ceste nuict. Et estant coniurée de la façon, elle mõstra vne marque en sa main, de sorte que cela fut verifié.

---

## ARTICLE VII.

De cela mesme on en eut encore cognoissance en ceste façon. Le septiesme d'Apuril 1617. elle se print à dire : Ie ratifie toutes & chacunes les choses que i'ay confessées les iours precedens : Et, mon Pere, i'ay encore esté ceste nuict à la Synagogue, mais ce n'a pas esté de ma volonté. I'apprehende d'estre perpetuellement en ceste misere & calamité. Mon Pere, ie vous prie de m'instruire, & que vous me don-

niez quelques remedes, pour empescher que ie n'y sois plus transportée: ils m'ont baillé deux marques ceste nuict, & il en est decoulé du sang: car ie ne vous auois pas bien designé l'endroit. Et le diable m'a baillé ces deux marques, pource que tant plus i'en ay, i'en seray plus estroitement associée à luy, & me sera plus difficile de m'en separer: c'est aussi pourquoy il me les a données, afin que i'aye l'entrée plus aisément à luy, & que i'y aye plus facile accez. Or il faut obseruer, que tout de mesme que cy deuant, il luy auoit esté enioint de designer les marques qu'elle asseuroit auoir receuës; & quand ce vint à en faire la verification la premiere fois, apres que l'on eust osté l'aiguille, il en coula du sang. Mais par apres, quand on eust inuoqué le secours de Dieu, elle designa veritablement le lieu, & sans tromperie, d'où il ne coula point de sang. Et depuis elle dit: si ie n'eusse point esté à la Synagogue, ie n'eusse point receu les marques du diable: mais ie les ay receuës, parce que ie me suis vn peu destourné à son party, & l'ay escouté.

## ARTICLE VIII.

ON eust encore la cognoissance de pareille chose en ceste maniere. Le 8. d'Apuril 1617. elle disoit: Mon Pere, ie ne me suis point encore proposée si fermement, comme maintenant ie me le suis proposé, de faire & dire toutes les choses qui me seront possibles, pour faire en sorte que i'eschappe d'entre les mains du diable : c'est là à present mon vnique desir: i'ay pris ceste ferme resolution enuiron le point du iour, si bien que ie ne me suis iamais trouuée en tel estat comme ie suis. En verité croyez moy, mon Pere, ie n'ay point esté ceste nuict à la Synagogue. Ie croy certes qu'il n'a point eu le pouuoir de me transporter, à cause de la renonciation que i'auois faite, & que ie tenois incessamment sur ma poictrine l'image de la bien-heureuse Vierge, & de la tres-saincte Trinité; & que ie n'ay cessé de me recommander entre les mains de Iesus-Christ, & auois pris resolution de ne me departir point (soit pour vie, ou pour mort) de ce que ie m'estois proposé. Quand elle eust ainsi parlé, le Pere que dessus luy dit : Ie t'adiu-

re par le Dieu viuant que tu me dise, si tu n'as pas esté à la Synagogue. Et du premier coup elle dit, Ie n'y ay point esté; puis, apres vn petit d'interualle elle dit: Ie vous prie ne dites pas à ma Superieure que i'y ay esté, parce qu'elle ne souffriroit pas que ie vescusse auec elle, ny que i'y demeurasse en ceste maniere: car ils me disent que nous ne sommes point transportez sans nostre consentement. Apres cela, elle dit tout à descouuert, ouy, i'y ay encore esté: & la cause pourquoy i'auois essayé dés le commencement de vous celer ceste verité, a esté l'apprehẽsion, & la crainte: car ie craignois, pource qu'ils me disoient que telles choses n'arriuoient point en mon endroit sans ma volonté, & que le diable n'auoit point de puissance sur moy, que par mon vouloir Et pour confirmation que vrayement i'ay esté à la Synagogue, ie vous ay designé vne marque en mon visage, laquelle i'ay receuë du diable ceste nuict. Or il faut obseruer qu'elle auoit esté premierement adiurée en ceste maniere: Tu sçais fort bien que ma vertu propre n'est que comme vn festu, & qu'il n'est pas en mon pouuoir de contraindre ta volonté, & de faire que tu veuilles ce que tu ne veux point, & que tu desires de dire ce que tu

desires de taire; & à present i'inuoque à cét effect la vertu du sang de mon Sauueur Iesus-Christ, & la toute-puissance de la tres-saincte Trinité, & le secours de toute la Cour celeste, à ce qu'ils te contraignent de dire la verité, pour faire despit & honte au diable qui y resiste; & que pour confirmation de ces choses, ils te contraignent de designer la marque du diable que tu as au visage, & celle-la mesme dont tu as esté marquée ceste nuict.

Estant encore coniurée de monstrer par raison la verité & la realité de ses marques, pourquoy elle croyoit qu'elles fussent vrayes & reelles, elle respondit premierement: Ie suis meuë à le croire de ceste façon, pource que vous, mon Pere, l'asseurez, & que vous iugez de ces choses auec plus de certitude que moy, & que vous estes experimenté en icelles: or il est bien raisonnable que ie submette mon iugemẽt au iugement de l'Eglise: puis apres ie croy ces choses estre vrayes, parce que i'estois presente, & que i'ay veu le diable, & que i'ay bien senty quand il me les a imposées, & que pour ce faire il a demandé mon consentement, & l'a eu.

## ARTICLE IX.

ON eut encore la cognoissance de cela mesme en ceste sorte. Le neufiesme d'Apuril 1617. interrogée si elle n'auoit pas esté à la Synagogue; elle respondit premierement, Ie n'y ay point esté, mon Pere. Et apres quelque petit interualle elle dit: Mon Pere, voila que ma Superieure est fort malade, & dés mes *luy* ils m'ont menacé qu'ils m'imputeront sa mort, & i'aymerois mieux mourir que maintenant nuire à personne: neantmoins il est vray que i'ay esté ceste nuict à la Synagogue: *mais* le diable luy-mesme m'a dit que la puissance qu'il a euë sur moy s'affoiblit beaucoup.

Il luy fut dit que pour confirmer ce qu'elle disoit, elle enseignast la marque qu'elle auoit sur soy. Elle fit responce que le diable ne luy auoit point fait de marque. Il luy fut plus estroitement commandé de la monstrer, *si bien qu'elle en monstra* premierement vne en sa main, mais il sortit de la playe vn peu de sang. Apres cela on luy commanda tres-estroitement qu'elle en monstrast vne qu'elle auoit au visage, à quoy

quoy elle obeyt veritablement, & de la playe il n'en sortit point de sang, & dit: Pour cela le diable me les a données, afin de fortifier sa puissance qu'il a sur moy, & presume en cela se mocquer de Christ, & se glorifier à l'encontre du Tres-hault. Interrogée le dixiesme d'Apuril, si elle vouloit soustenir que les endroits de sa chair où il n'y auoit point de sang, estoient pas vrayes marques du diable? elle respondit, ouy mon Pere, ces parties de ma chair qui sont sans sentiment, & sans sang, sont vrayes marques du diable. Et ie le croy premierement, pource que vous le iugez ainsi, *Item* pource que le diable me les a faictes, & l'ay veu, & senty, quand il a rendu mortes ces parties là de ma chair, & pour le faire il a requis d'auoir mon consentement, lequel ie luy ay donné; & ie ne veux pas estre attachée à mon iugemēt seul, mais ie croy plus fermement que ce sont vrayes marques, pource que vous le iugez ainsi, que à cause de ce que i'ay veu, & ay senty qu'on me les a données. Et d'ores en auant i'ay resolu de n'escouter plus les suggestions qui sont contraires à ma confession. d'autant que ie recognois assez qu'elles procedent plustost du diable, que du sainct Esprit.

## ARTICLE X.

ON eut encores cognoiſſance de cela meſme en ceſte ſorte. Le vnzieſme d'Apuril interrogée ſi elle auoit pas deliberé de faire mieux qu'elle n'auoit accouſtumé iuſques icy; elle ſe mit à plorer inceſſamment. Interrogée de la cauſe de ces larmes, elle reſpondit: I'ay encores ceſte nuict eſté tranſportée en la Synagogue, & *ie ne voy point de fin à ceſte miſere: Mon* Pere, ſi ie pouuois eſtre deliurée de ceſte captiuité par la confeſſion de mes pechez, ie les confeſſerois tres-volontiers: *Há moy: ô mon Dieu! regarde à ma miſere, & aye pitié de moy.* Ie veux bien certes que ta volonté ſe face de moy: *mais à la mienne volonté*, & à la mienne volonté que ie ne te deuſſe point offenſer. Ie m'eſmerueille de la trop grande clemence de Dieu, en ce qu'il endure ſi patiemment, & diſſimule auec les creatures qui l'offenſent ſi fort. Interrogée, n'as-tu pas receu la marque *du diable*? elle reſpondit: Ouy mon Pere, ie l'ay receuë. Interrogée en quel endroit la marque luy auoit eſté baillée: elle reſpondit, En la chair de ma main, voila le lieu: & là

fut fichée vne aiguille, sans qu'il en sortist du sang. Interrogée si elle n'auoit point senty de douleur quand on luy a fiché l'aiguille : elle a respondu : Ie n'ay point senty de douleur au commencement, mais bien quand vous l'auez enfoncée bien auant : & est à noter que l'aiguille auoit entré dans sa chair la longueur d'vne petite espingle. Elle dit par apres : I'ay grand regret de ce qu'ils me disent, que si ie voulois ie sortirois bien de ceste captiuité: à la mienne volonté qu'ils vissent mon cœur, certes ils ne parleroient pas de la façon. Interrogée si elle n'auoit pas senty de douleur lors que l'on verifioit les autres marques; elle a dit premierement qu'elle n'auoit iamais esté sans quelque sentiment de douleur, mais qu'elle estoit petite, & non telle que quelqu'vn la pourroit apprehender: & apres quelque interualle elle dit que quelquefois elle n'auoit pour tout point senty de douleur quand on est venu à la verification. Puis apres elle dit: Ie vous prie, mon Pere, de faire en sorte enuers ma Superieure, & les autres, qu'elles me supportent vn peu charitablement, qu'elles ne croyent point que ie veüille perseuerer en ma meschanceté; au contraire, ie suis preste de faire penitence pu-

blique deuant toute la communauté ; & à la mienne volonté que ie peuſſe en vn iour acheuer ma confeſſion, ie n'attendrois pas au lendemain. Donc, mon Pere, ie m'accuſe d'auoir encor continué à faire ce que ie confeſſay hier, bien que ç'ait eſté auec plus de reſiſtance. Ie m'accuſe encor de m'eſtre ceſte nuict deſtournée en la part du diable, en ſigne dequoy il m'a donné la marque que i'ay deſignée : & combien que i'y fiſſe au commencement quelque reſiſtance, en fin ie me ſuis laiſſé gaigner, & a eſté le plus fort : ce nonobſtant ayans veu telle reſiſtance de ma part, ils ont dit que ie ne demeurerois plus gueres long temps auec eux.

## ARTICLE XI.

ON eut encores la cognoiſſance de cela meſme en ceſte ſorte. Le douzieſme d'Apuril 1617. elle dit & declara qu'elle auoit eſté encor ceſte nuict là à la Synagogue, vray eſt qu'elle n'en eſtoit pas beaucoup attriſtée, ains pluſtoſt (dit-elle) i'en ay eſté conſolée, comme ie vous raconteray. Car i'ay veu là vne femme, qui eſt la Princeſſe de la Synagogue : & quand ils

m'ont veu, ils se sont entre-regardez l'vn l'autre, & ay veu l'Imperatrice estre triste, & porter la veuë basse Et ie me suis approchée d'elle, & l'ay humblement suppliée qu'elle daignast entendre de moy vne parole: ce qu'elle m'a permis, & s'est prise à plorer vn petit, & a parlé à moy, en me disant, que veux-tu dire? Et ie luy ay dit: Ie desire communiquer auec vous vn mot de ma consolation, & vous dire que depuis le temps que i'ay esté mise entre les mains de ce Pere qui trauaille apres ma confession, i'ay receu vne plus grande & plus ample consolation, & de la ioye dauantage en vne heure, que ie n'en ay eu soubs le ioug de la misere soubs laquelle i'ay vescu depuis quinze ou seize ans. Et puis i'ay dit: Ne desirez-vous pas de sortir de ceste captiuité? Or sus, Madame, il faut auoir de la force, & bon courage. Elle s'est mise à plorer plus fort, puis elle m'a dit qu'elle estoit grandement en soucy, ne sçachant quel chemin elle deuoit tenir. Et ie luy ay dit qu'elle deuoit tenir la voye de salut qu'elle auoit deuant elle: que c'estoit celle qu'elle voyoit où i'estois entrée; & de fait i'ay resolu de quitter desormais toutes les tromperies du diable. Aussi ils n'ont peu auoir la puissance de me nuire, ny de me donner

aucune marque. Et cela me conſoloit outtre meſure, que ie voyois l'Imperatrice de la Synagogue auoir quelque ſorte de componction : car quand ie me ſuis approchée d'elle, elle s'eſt priſe à plorer, & diſoit auec grande exclamation : O que miſerable eſt la condition des magiciens & des magiciennes! Ie penſerois, mon Pere, qu'il vaudroit mieux auoir enduré tous les tourmens d'Enfer, que d'auoir vne fois eſté à la Synagogue. Puis elle dit :

*Bon Dieu, ſe peut-il faire que l'homme ait le cœur ſi dur!*

*Illumine, Seigneur, afin que ces miſerables cognoiſſent ta treſ-grande bonté.*

*La plus ingrate des creatures, la pire de tous les animaux de la terre;*

*Fay moy Seigneur, & tout homme, venir à ta miſericorde.*

*A toy Seigneur i'eſleue mon ame, regarde à moy & me fay mercy.*

*Le temps de faire Seigneur: ſi longuement nous nous ſommes deſtournez de toy.*

*A toy Seigneur eſt la puiſſance, pourquoy differe tu de diſſiper noſtre iniquité en ta miſericorde?*

*I'ay precedé en meſchanceté tous ceux qui ont eſté deuant moy.*

*Seigneur attire à toy tout pecheur: vueille l'attirer à toy, car tu le peux.*

*Ce n'est pas impuissance qui te fait differer nostre conuersion, mais c'est pour ta plus grande gloire.*

*Ie renonce de toute mon ame à Belzebub, & à Sathan, & à tout peché.*

*Mesme les moindres pechez qui se commettent contre toy sont meschancetez tres-grandes.*

*Seigneur aye pitié de moy: i'ay peché contre le Ciel & deuant toy.*

*Dieu des Cieux ie ne comprend point ta longue attente, par laquelle tu supporte nostre peché.*

*Que i'aille plustost en perdition, Seigneur, que de perseuerer dauantage en mon iniquité.*

*O pieuse, ô pleine de clemence, ô tres-douce Vierge Marie! ie croy fermement que c'est par toy que nous ne sommes pas encor reduites à neant.*

*Mon Dieu! si tu prend garde à nos iniquitez, pauure miserable ie suis perduë!*

*Mon Dieu octroye moy que tu me pardonne: & me sauue de l'Enfer par ta grace.*

*Ie te prie par ta grace: ie n'aime ny ne redoute autre chose.*

*Encore seroit-ce vne grande indulgence, de pouuoir mesme en Enfer faire penitence.*

*Tres-saincte Magdalaine qui toute asseurée de ton salut te resiouïs dedans les Cieux,*

*Daignes me prendre sous ta protection: intercede pour moy pecheresse.*

*Tu as prié le Seigneur pour auoir pardon de tes pechez, & il t'a exaucée:*

*Maintenant te souuenant de nous, prie pour nous, & il t'exaucera.*

Et elle dit. Mon Pere, quand ie considere en moy-mesme d'vn costé l'immense bonté de Dieu, & d'autre part ma tres-grande iniquité, & la vie deplorable que i'ay menée iusques à ceste heure, le cœur me creue & suis tormentée, n'ayant pas la force de voir Dieu d'vne Maiesté si grãde, & d'vne telle bonté estre offensé & mesprisé par vne si vile & si miserable creature comme ie suis. I'ay horreur de voir la face de ma misere, ie rougis & suis confuse estrangement: & se mit de nouueau à souspirer, & pleurer en abondance, &c. & le mesme iour, le Pere que dessus n'adioustant pas grande foy à tous ces propos, voulut experimenter si elle estoit aussi reuiuifiée en son corps comme elle le sembloit estre en l'ame: & de fait il en fit l'experience sur deux endroits de son corps esquels il auoit trouué y auoit des marques: & quand on y eut fiché l'aiguille le sang en sortit, mesme que la chair sembloit estre plus viue que de coustume: & on luy disoit que comme Dieu auoit fait voir la preuue qu'elle estoit sorciere par l'indice de la marque; ainsi par l'effacemẽt d'icelle il faisoit paroistre qu'elle estoit

conuertie; elle respondit, la fin sera correspondante au cõmencement. Et comme il faisoit la mesme preuue sur quelques autres endroits de sa main, desquels autrefois il n'estoit point coulé de sang, il vit auec ioye qu'il en eut en son cœur, qu'il en sortit du sang: & elle dit: Mon Pere, il ne reste plus que la cedule, & ie me souuiens fort biẽ en quelle maniere elle est faite: c'est vn petit papier remply de diuers characteres, mal escrit, & peint auec du sang: & ne requeroit point de moy autre chose, luy suffisant qu'il auoit de mon sang: & tandis que ie formois ceste meschante escriture, les paroles de la donation furent proferées.

---

## ARTICLE XII.

ON eut encore la cognoissance de cela mesme en ceste façon: le treiziesme d'Auril il fut dit: Vous me semblez auoir le cœur ioyeux & tout paisible: Elle respondit. Ouy mon Pere, & loüange en soit à Dieu, i'ay esté plus consolée auiourd'huy que ie n'estois hier. Interrogée si elle persistoit en sa confession, elle respondit, ouy mon Pere, & si pl us ie sçauois

plus i'en deposerois tres volontiers à la confusion du diable & à la gloire de Dieu. Apres cela elle dit : Mon Pere, i'ay passé ceste nuict auec grãde difficulté & desplaisir, & n'ay reposé que fort peu : mais i'ay esté fortifiée, & i'espere que en bref ie sortiray de ceste captiuité où ie suis. Mon Pere, il m'est arriué qu'enuiron les dix ou vnze heures de la nuict, ainsi que ie pensois me mettre à reposer, ie me suis trouuée en vn mesme instant changée autrement que l'ordinaire, si bien que tant que ma force l'a peu, i'ay resisté au diable, de sorte qu'il n'a pas esté le maistre, & m'a transporté à la Synagogue, & i'ay dit : Si cét œuure est pour la gloire de Dieu, i'y donne mon consentement & non autrement : & ie me suis trouuée là en maniere d'vne personne esgarée du chemin, & toute confuse contre ma coustume. Et tout aussi-tost que Belzebub s'est mis à crier ; A quoy faire apportez vous icy ceste tóduë, ne sçauez vous pas qu'elle se mocque de nous ? tout à l'heure il a esté fait commandement au diable qu'il eust à me reporter : & i'ay esté esleuée en l'impetuosité de l'esprit d'vne telle rage & d'vne telle vistesse que i'en ay eu la fiebure toute la nuict, & cecy est tres-vray mon Pere, & n'ay point

eu le loisir de regarder ny deçà ny delà, pource que ce ce qui a esté commandé, s'est accomply d'vne extreme vistesse. Et cela est vray que quand Belzebub disoit ce que ie viens de declarer, ie me suis sentie transporter d'vne grande roideur : & pource que i'auois esté grandement esbranlée de cela, ie n'ay peu reposer toute nuict, & par cy deuant ie n'eusse iamais peu faire en ce lieu là le signe de la Croix. Et auiourd'huy au matin ie me suis prosternée en terre, & ay fait le signe de la Croix, en croisant mes bras l'vn sur l'autre, & i'ay demandé misericorde & pardon à mon Dieu, & en l'estónement de mon entendement ie me suis esmerueillée comment il souffroit que de mes pieds ie touchasse la terre qu'il a creée. Et apres cela, ie me suis leuée de terre, & me tenant à genoux, ie m'estonnois en considerant la grande bon.é de Dieu, & sa misericorde enuers les pecheurs. Et ceste consideration a esté suiuie en moy d'vne action de graces, de ce qu'il operoit en moy vn œuure tant admirable, en ce que apres tant de fautes commises, il ne me dédaignoit point, & qu'il me fait participante de sa misericorde. I'ay consideré aussi la bien-heureuse Vierge, & tous les Anges, & qu'ils s'esmerueilloient de me voir ainsi

pauure miſerable, & ſi grande pechereſſe comme i'ay eſté iuſques icy, & comme ſon fils eſtoit touſiours preſt à me receuoir. Et i'ay commencé de la prier en mon eſprit (non pas du corps) qu'elle priaſt ſon fils à ce qu'il fiſt la meſme grace aux autres, comme elle voyoit qu'il auoit operé en moy par ſon infinie bonté. Et en ceſte conſideration ie ſuis demeurée toute eſperduë d'entendement, & l'ay prié derechef qu'il vouluſt acheuer en moy ce qu'il auoit cómencé, non pour l'amour de moy, mais pour la gloire & l'honneur de ſon nom. Et veritablement les conſolations de Dieu, mon Pere, les choſes d'vne heure ſont plus à eſtimer, que mil ans des plaiſirs deplorables de ceſte vie, telle que i'ay menée iuſques à maintenant. Et i'eſpere auec la grace de Dieu que en bref i'eſchapperay la tyrannie du diable, ſelon que ie puis, & que i'ay la force de coniecturer par les choſes que i'ay veuës auiourd'huy: car ceſte tranſportation a eſté grandement ſoudaine, & ſigne qu'ils ne pouuoient pas ſouffrir ma preſence auec eux.

## ARTICLE XIII.

Mais le quatorziesme d'Apuril 1617. elle dit : Mon Pere, ie ne vous celeray point la verité, ie me suis trouuée fort mal ceste nuict, toutefois il ne m'a point transportée en la Synagogue, & ie pense auoir rendu à Dieu mille actions de graces, & que ie me suis signée mille fois du signe de la Croix, & ay loüée le Seigneur Dieu. Pour la confirmation de ces choses, on luy ficha vne aiguille en la chair du dos à l'endroit qui auoit esté auparauant marqué, dont il sortit du sang. On fit aussi la mesme experience en la chair du bras qui auoit esté marquée, & il en coula du sang. Le mesme fut encor fait en la chair du bras gauche, & de la main droicte, & des deux il en sortit du sang, & dit qu'elle sentoit vne grande douleur quand on la picquoit au dos vers les espaules.

## ARTICLE XIV.

On eut encor cognoissance de cela mesme en ceste maniere. Le quin-

ziefme d'Apuril 1617. interrogée fi elle s'eftoit trouuée à la Synagogue, elle ref-pondit: Ie n'y ay point efté, mon Pere: mais depuis hier i'ay efté grandement in-quietée, & eftant tentée en diuerfes fa-çons: la mifere en laquelle ie fuis tombée pour mes pechez, me reuenoit en l'efprit: & puis que faifant ce que ie fais, ie n'opere point mon falut, ains ma perdition; & combien que ie refifte à ces chofes, & que ie n'y veux ouurir l'oreille de mon cœur, neantmoins ie me remets fouuent deuant les yeux que ie feray chaffée d'icy, pour eftre liurée au bras feculier, & i'aymerois mieux que ma Prieure me tinft pluftoft re-cluſe en quelque lieu deffous terre, afin que i'euffe le temps de fatisfaire peu à peu pour mes pechez: car fi on me fait mourir auant que i'aye fait vne digne penitence, ie feray en danger d'eftre damnée eternelle-ment. Apres cela on fit efpreuue fur deux endroits de fa face, qui auoient efté mar-quez auparauant des deux coftez de fon vifage, en deux ou trois lieux, & par tout il en fortit du fang, & il y eut vn lieu qui demeura enleué, duquel il n'eftoit pas for-ty beaucoup de fang. Et elle dit: Quand il me faudroit tout à l'heure prefente mou-rir, ie dirois que ie n'y ay point efté, car ve-

ritablement ie n'y ay point esté. Interrogée si elle vouloit reuoquer ce qu'elle auoit confessé; elle respondit, Ie ne le veux pas, car il n'est pas raisonnable de nier les pechez qui ont esté commis. Apres elle dit: Vn de ces iours cét ouurage-cy tiendra les personnes occupées à bon escient. Il luy fut dit: Vous auez maintenant la veuë claire & arrestée, chacun se peut contempler dans le miroir de vos yeux, & deuant cecy vous ne pouuiez regarder personne d'vn œil ferme; & elle dit: Mes Seurs me disoient quelquefois que de mon seul regard ie leur faisois peur, & tant plus d'indices de la verité s'accumulent, tant plus la tentation du diable s'affoiblit, & la creature est consolée.

## ARTICLE XV.

ON eut encores cognoissance de cela mesme en ceste maniere. Le seiziesme d'Apuril 1617. elle dit: Mon Pere, il faut que ie vous raconte ce qui est arriué tandis que vous trauailliez apres ma confession. Vn iour vous m'auiez demādé que ie vous monstrasse la marque du diable, & ie vous monstray vn certain lieu, où vrayement ie

penſois qu'il n'y en euſt point, & croyois pour certain qu'il en ſortiroit du ſang: & de fait ie croyois qu'il n'y euſt point en cét endroit là de marque, tellement que ie fus eſmerueillée outre meſure de ce qu'il n'en ſortoit point de ſang, qui a fait que i'ay creu quelquefois qu'il ne falloit pas adiouſter tant de foy à ce ſigne: car en ce lieu là il n'y auoit point de marque, & cependant il n'en ſortoit point de ſang; & croy qu'il eſt ainſi arriué par la prouidence de Dieu, qui ne vouloit pas que ie mentiſſe; ſi bien qu'il a tourné en ſigne de verité la tromperie que ie pretendois faire.

---

## ARTICLE XVI.

ON eut encores cognoiſſance de cela meſme par ceſte voye, & en ceſte maniere. Le dix-neufieſme d'Apuril 1617. il luy fut dit: Parce que tu as confeſſé d'auoir eſté à la Synagogue, voicy que tu n'y vas plus. Parce que tu as confeſſé auoir des marques, tu voids qu'elles ſont effacées: à cauſe que tu as confeſſé tes malefices, voicy que tu ne les commets plus; pource que tu as confeſſé tes impuretez, voicy que tu ne les ſens plus: tu voids ces choſes, & tu

en

en as la preuue par l'experience: voy donc maintenant toy-mesme, & iuge si elles procedent du diable; & elle respondit: Ie suis esmerueillée que ie n'ay pas senty vn seul petit mouuement d'impureté en moy, depuis tout le temps que vous estes venu à nous, & auparauant il ne se passoit pas vn seul iour que ie ne sentisse de tres-fortes, & tres-fascheuses tentations, & ie ne sçay d'où procede vn tel changement. Outre cela il luy fut dit: Tu dis que maintenant tu ne frequentes point la Synagogue, & auparauant tu asseurois que tu la frequentois: d'où cognois-tu que lors tu y allois, & non point à present? elle respondit: parce que ie monstrois les marques qui m'y estoient données, & vous-mesmes vous faisiez l'espreuue qu'elles estoient vrayes, & reelles. Il luy fut dit: Tu y as quelquefois esté, & n'as point receu aucune marque, d'où pouuois-tu sçauoir pour lors, & monstrer que tu y auois esté? elle respondit: par le sens commun, par lequel nous iugeons ailleurs de choses semblables: car il ne se peut faire que l'homme qui a le sens entier, ayt esté quelque part, & en soit retourné, qu'il ne voye, ou ne sçache où il a esté, & d'où il vient: Par exemple, si ie m'en allois de ceste chambre en celle-là, ie

dirois aisément, si i'en estois enquise, mon Pere, ie viens d'vne telle chambre: Par la mesme certitude ceux qui retournent de la Synagogue, encore qu'ils n'ayent point de marque, ils peuuent asseurer qu'ils ont esté en ce lieu là, & qu'ils en sont reuenus. Et ce ne sont point choses imaginaires: car ie vous ay rapportées les paroles que ie pense y auoir entenduës & ouyes auec la mesme certitude de iugement que maintenant ie iuge des choses que vous dites presentement. Aussi que par la mesme certitude de iugement ie pense auoir veu les choses que i'ay rapportées, comme ie pense voir les choses qui sont icy presentes: & aussi vous dites vous-mesmes que ce que ie dis & que ie rapporte, sont conformes aux choses qui ont esté dites par les autres, or est-il que la verité n'est point aux songes. Ouy, ie me sens transporter là si sensiblement, comme si à ceste heure on me transportoit. On en peut prendre encore vn indice de ce que i'ay fort bien senty que i'estois agitée & remuée, & que toute la nuict i'ay esté trauaillée de la fiebure, parce que vn de ces iours il m'auoit rapportée trop rudement; & combien que ie ne sois pas du tout certaine si ceste infirmité que i'ay euë, prouient de là, neantmoins ie l'ay attri-

buée à ceste transportation, car elle estoit violente outre mesure: car mesme i'en crachois le sang au matin, ce qui m'a duré par deux ou trois iours, & auiourd'huy encor ay-ie craché du sang tel que iamais auparauant il ne m'estoit arriué, & n'est que de ceste heure que i'ay cessé d'en cracher.

## CHAPITRE II.

PAR diuerses fois donc, & par differens iours elle a parlé de ses marques, & de leur verification, tout le temps que sa confession a duré: laquelle estant acheuée, elle a commencé à tout dénier; & pour rendre nul tout ce qu'elle auoit dit, elle respondit en ceste maniere.

Pour le regard du premier article elle dit: Ie ne sçay pour tout si quelque endroit de ma chair est demeuré pasle, & que le reste ayt changé de couleur aux battures que i'ay euës en receuant la discipline sur mon dos. Ie ne sçay semblablement si quand on m'y a fait ouuerture auec vn caniuet, il n'en est point sorty de sang: vne chose ie sçay, c'est que au mesme endroit i'y ay eu la peste, & ay senty, quand on m'a premierement picquée, & ay tousiours senty de la

douleur toutes les fois qu'on m'a picquée: mais ie faisois semblant de ne rien sentir, pour confirmer l'opinion qu'on auoit de moy, le faisant afin qu'on eust plus grand soing de moy, & aussi pour auoir tousiours occasion de parler, & de deuiser.

Sur le second voicy ce qu'elle a dit: Quand on m'a demandé, es-tu Didyme, laquelle on soupçonne d'estre sorciere? Ie m'estonne grandement de ce que i'ay respondu ouy: car ie n'auois iamais ouy dire qu'on me soupçonnast d'estre sorciere. Ils auoient bien dit que i'auois la marque des tenebres, mais ie ne sçauois du tout point que pour cela nous fussions du nombre des sorcieres, pour auoir esté marquées d'vne telle marque; & ça esté la raison pourquoy auec tant d'asseurance i'ay respondu, en disant: sans doute ceux qui parlent de telles choses, auront de la confusion: car ie sçauois pour tout certain que ce n'estoit point la marque du diable; mesme aussi qu'vne de mes Sœurs, à qui ie me suis fait regarder, si tost qu'elle m'eust veuë, dit que ç'auoit esté vne maladie contagieuse, & que c'estoit la cicatrice d'vn vlcere pestilentieux. *Item*, quand i'ay esté ainsi interrogée: Que dirois-tu si en vn autre endroit de ta chair il se trouuoit vn

lieu tout de mesme insensible, & sans sang? I'ay dit auec verité que cela ne se pourroit, car ie sçauois bien que i'estois innocente, & que ie n'auois point la chair de la façon. *Item*, ie confesse qu'il n'est point sorty de sang de la playe, mais aussi ie suis tres-certaine que ce n'estoit point vne marque du diable, car ie n'ay iamais veu le diable: ioint aussi que, selon que vous dites, la marque ne se donne point que la creature n'y preste son consentement. Puis apres i'ay respondu simplement à toutes ces choses: car ie pensois qu'il fust impossible que l'on peust descouurir sur moy de vrayes marques, & ne songeois point que les marques se peussent descouurir par tels indices. *Item*, quand on recogneut vne marque par l'indice d'vne tache noire, ie n'ay rien respondu, car ie pensois qu'on en eust peu trouuer sur moy, me sçachant estre aussi esloignée de telles choses, comme est le ciel de la terre. Et comme on luy eust dit: voire mais vous mesmes puis apres les auez monstrées, sans que vous ayez eu aucun sentiment de douleur; elle respondit: Quant aux marques que i'ay moy-mesme monstrées, & designées estre sur moy, il est vray que i'ay tousiours senty de la douleur toutes les fois qu'on m'a picquée à

l'endroit de la chair que i'auois designé: mais ie ne l'ay pas fait apparoir en dehors, parce que ie m'estois proposée en moymesme de cacher la verité; & il est vray que nonobstant toutes ces choses, ie suis demeurée en mon obstination, & i'auois dessein de continuer tousiours en ceste obstination, car ie ne me voyois point estre affligée tant comme ie me voy; & pource encore ay-ie regret de n'auoir persisté en telle obstination, car ie sens que telle obstination estoit bonne, & saincte.

Pour le regard du troisiesme article elle a dit: Que i'aye respondu en la mesme forme que Simone a fait, ie n'en fay pas grand estat, ny ne m'en esmeus pas beaucoup: car il se trouuera des personnes qui respondront d'vne mesme façon, & ne s'ensuit pas pour cela qu'ils soient de pareille condition. Ie confesse aussi qu'en paistrissant du pain, i'ay dit (ne prenant pas beaucoup garde à ce que ie disois) ie renõce à la bien-heureuse Vierge: mais ie ne me suis iamais baillée au diable: I'ay bien dit quelquefois à ma Superieure que ie m'estois donnée au diable, mais ie mentois, car ie ne l'ay iamais fait.

Pour le regard du cinquiesme article, elle a dit: Ie recognois bien par effect que

ces deux parties qui se contrarient ensemble, ne militent pas soubs vn mesme autheur, & qu'il est necessaire que l'vne d'elles tienne de la part de Dieu, & l'autre de la part du diable. Mais i'ay parlé contre ma conscience, quand i'ay dit que i'auois fermement resolu en moy-mesme de vous croire plustost, que à ce qui me seroit suggeré au contraire.

Pour le regard du sixiesme article, elle a ainsi parlé: Encore auiourd huy mon Pere, ie me suis esmerueillée de ce que à toutes les interrogatoires que vous m'auez faites, i'ay respondu affirmatiuement, & que ie ne pouuois puis apres reuoquer ce que i'auois vne fois affirmé.

Pour le regard du septiesme article, elle a respondu : Ie ratifiois comme vray ce que i'auois confessé, & ie sçauois bien le contraire, & en cela estoit ma malice. Semblablement c'estoit contre ma conscience que ie disois que ceste nuict là i'auois esté à la Synagogue, car cela ne s'estoit point fait. Semblablement ie n'auois que faire de requerir de vous les moyens pour faire que ie n'allasse plus à la Synagogue, puis que ie n'y allois point; & c'estoit aussi mon iniquité qui me faisoit ainsi parler. Semblablement est faux ce que i'ay dit, que

i'auois receu ceste nuict là deux marques: ie l'asseurois, & neantmoins ie voyois bien que ie mentois. I'ay dit semblablemẽt, que si ie n'eusse esté à la Synagogue, ie n'eusse pas rapporté les marques que ie monstray. Or ie disois cela, pour vous donner vne preuue comme i'auois esté à la Synagogue, & neantmoins ie n'y auois point esté. I'ay dit aussi qu'il m'auoit appliqué la marque, pource que i'auois promis au diable que ie resisterois aux choses que vous me commanderiez : mais si iamais en ma vie i'ay menty, ç'a esté ceste fois là.

Pour le regard du huictiesme article, elle a ainsi respondu : Quand i'ay dit que ie n'auois point esté ceste nuict là à la Synagogue, ie n'ay point menty. Quand i'ay dit aussi que toute la nuict i'auois tenu sur ma poictrine l'image de la bien-heureuse Vierge, i'ay dit encore la verité : mais i'ay menty, quand i'ay dit que i'auois fermement proposé de vous declarer tout ; & ce que ie vous en ay dit, a esté pour vous faire croire plus aisément que ie n'auois point esté à la Synagogue, en disant qu'il me sembloit qu'il y auoit quelque malediction en ce lieu, & le tout est retourné sur ma teste. Quelquefois la Prieure de la maison me disoit : Ie ne sçay qui vous rapporte tout ce

qui se fait, ie croy que ce soit quelque diable, & ie ne luy respondois rien, car ie sçauois bien le contraire. Et ie disois à vne de mes Sœurs tout ce que i'auois dit à la Prieure, & elle me disoit: Il y en aura qui penseront que tu as vn diable familier; & ie m'enquerois d'elle ce que c'estoit qu'vn diable familier? Interrogée encore, que si elle n'eust eu les marques du diable, comment elle les eust peu designer sur soy? elle respondit, qu'il n'y auoit point de marque du diable sur sa chair, & qu'il se peut faire que d'vne mesme chair il sorte vne fois du sang, & vne autre fois qu'il n'en sorte point. Il luy fut dit: Si les parties où il n'y a point de sang, sont flaistries comme sont les marques des autres sorcieres, pourquoy veux-tu, pour te iustifier, condemner tant de Iuges qui ont iugé des tiennes comme des autres, à qui elles ressemblent? A cela elle se teut; puis apres elle continua à respondre, disant: I'ay dit aussi que i'ay veu & senty le diable, quand il me donnoit ses marques: mais en cela i'ay menty, non en ce que i'ay creu que c'estoient vrayes marques du diable, à cause que vous l'asseuriez ainsi: car de vray ie vous croyois, & sentois dedans moy vne certaine inclination, qui m'emportoit à vous croire.

Pour le regard du neufiesme article, elle a respondu en ceste maniere: I'ay dit vn mensonge, quand i'ay asseuré que i'auois esté ceste nuict là à la Synagogue. I'ay encore menty, quand i'ay dit que le diable m'auoit dit que la puissance qu'il auoit sur moy, peu à peu s'aneantissoit, car pour tout ie n'auois point veu le diable.

Pour le regard du dixiesme, elle a respondu ainsi. Quand ie fus interrogée qui estoit la cause de mes larmes, il est vray que ie respondis que ie plorois, à cause que i'auois encor esté transportée ceste nuict là à la Synagogue, & que ie ne voyois point de fin à ma misere: mais ie disois cela de certaine malice, car ie deplorois le mal que ie n'auois point fait, ie plorois plustost de ce que ie me voyois estre deprauée de la façon, en ce que ie m'accusois moy-mesme de coulpe que ie n'auois point commise; & i'appelle malice ce que ie m'efforçois de faire paroistre ce qui estoit faux, estre veritable.

I'ay semblablement dit: à la mienne volonté, & à la mienne volonté que ie n'offensasse plus: mais mon intention estoit de ne l'offenser plus d'offenses accoustumées, & non que i'aye eu esgard aux pechez de la Synagogue.

Interrogée semblablement si i'auois esté sans sentir douleur lors que l'on m'a fiché vne aiguille, i'ay respondu, il est vray que ie n'ay point senty de douleur au commencement, ouy, mais pour cela ie n'ay pas voulu dire que i'eusse esté entierement sans sentir douleur, & en ay tousiours senty combien que ie fisse quelquefois demonstration de ne sentir rien lors qu'on venoit à telles preuues. Il est semblablement vray que i'ay dit, i'ay grand desplaisir de ce qu'ils me disent que si ie voulois, ie sortirois bien de ceste captiuité, à la mienne volonté qu'ils vissent mon cœur, certes ils ne parleroient pas de la façon : & ça esté là mon iniquité que i'ay voulu sortir d'vne captiuité en laquelle ie n'estois point encouruë, & ne sçay point la fin de ma malice. Il est semblablement faux que i'aye esté quelquefois sans rien sentir, car i'ay senty quelque chose, & i'auois dit ceci pour monstrer que ma confession estoit veritable, & pour faire que ie fusse deliurée & enuoyée libre : & me proposois que quand ie serois deuant vn Prestre ie m'accuserois de ce mensonge. I'ay dit semblablement, à la mienne volonté que ie peusse acheuer ma confession en vn iour; car i'estois lasse de parler tant de fois & si

longuement de ces choses, & d'y tant arrester. C'a esté aussi vne grande peruersité en moy, de m'estre accusée d'auoir repeté vn peché que ie n'auois fait. Et quãd i'ay dit, que ceste nuict là ie m'estois destournée vers la part du diable, ç'a esté vn pur mensonge. Et ie dis le mesme de ce que i'ay dit, qu'eux voyans ma resistance, ils auoient dit que ie ne serois plus gueres lõg temps de leur party. Car comment cela se pouuoit-il faire, veu que lors que ie confessois telles choses, ie voyois & iugeois bien que ce que ie disois n'estoit pas veritable: & c'est la raison pour laquelle ie soustiens maintenant si constamment le contraire, & pourquoy à present ie reuoque ces choses.

Au regard de l'vnziesme article, elle a respondu: Quand ie disois que ceste nuict là i'auois esté à la Synagogue, & que ie n'en estois pas beaucoup faschée à cause des choses qui m'estoient arriuées; i'ay aussi entierement menty, & ay forgé toutes ces choses. Ce sont pareillement fictions ce que i'ay dit de Belzebub. Mais quand i'ay dit qu'ils n'ont point eu puissance de me nuire; i'ay dit vray: car ils ne pouuoient auoir pouuoir sur moy n'estant point de la Synagogue. I'ay dit aussi auec exclama-

tion, ô que miserable est la condition des magiciens & magiciennes : pource que selon le progrez de ma confession, ie l'apprehendois de la façon & cóprenois leurs fautes ; & ç'a esté la raison qui m'a fait escrier de la façon. Touchant ces soliloques, ie n'ay point aussi dequoy les reprendre : mais ie suis estonnée d'vne chose, cóment & par quelle raison ils me sont ainsi venus, & penserois qu'en iceux, l'hypocrisie a esté la plus forte. Derechef quand ie disois: Quand ie me remets en la pensée la grande bonté de Dieu d'vn costé, & d'autre part ma tres-grande iniquité & ma vie deplorable, le cœur me creue ; ie parlois des crimes & pechez que i'auois faits, & que l'on a accoustumé de commettre ordinairement. Derechef quand ie respondois, que la fin seroit correspondante auec le commencement ; ce que i'ay ainsi respódu, n'a pas esté, pource qu'en vn temps la mesme chair ait esté morte, & qu'en vn autre elle se soit trouuée viue : car ie ne croyois pas que ce fussent des marques. Derechef quãd ie me resioüissois de voir le sang couler, ie me suis resioüie d'vne chose qui n'estoit point : aussi que ie me resioüissois de ce que de là ie conceuois qu'en bref ie sortirois de la misere en laquelle i'estois re-

duicte. Derechef quand ie disois: Mon Pere, il ne reste plus que la cedule, &c. Ie feignois *toutes ces choses contre ma conscience*: car le diable ne pouuoit pas rendre vne cedule qu'il n'auoit iamais receuë. Derechef quand ie disois qu'il me souuenoit fort biẽ de quelle façon elle estoit faite, *ie mentois*, car ie ne l'auois pas encore faite, & ne l'ay faite que depuis ce temps-là, mais ie n'ay pas remarqué en quel iour: & pource que vous m'auiez dit qu'apres que la Synagogue seroit exterminée, chacun chercheroit sa cedule, & que tous ceux qui ne la trouueroient point seroiẽt exterminez; *moy espouuentée de cela, ie disois* à part moy, si la mienne ne se trouue on me fera mourir à cause de cela, voyant que ie n'en auois point fait: voila pourquoy i'en ay fait vne, laquelle i'ay baillée selon la forme de celle dont i'auois deposé, & l'auois enueloppée expres d'vn papier, de peur de la perdre. *Mais quand i'ay dit* qu'il ne requeroit de moy rien dauantage, i'ay menty, car cela est faux.

Sur le douziesme article elle a respondu ainsi: Quand i'ay esté interrogée, si ie voulois *persister en ma confession*, & que i'ay dit, ie le veux; i'ay ainsi respondu, pource que ie n'osois pas me dédire, car *ie crai-*

gnois de vous en donner quelque desplaisir. Mais quand i'ay dit, si ie sçauois dauantage, ie le deposerois; en cela ie ne disois pas la verité, car ie sçauois bien que ce que ie disois estoit faux: mais quand i'ay dit, i'ay passé ceste nuict auec grande difficulté, c'estoit vn pur mensonge. Ce sont encore mensonges, & choses controuuées, quand i'ay dit que Belzebub auoit crié, pourquoy apportez vous ceste tonduë? &c. Mais quand i'ay dit que i'auois esté enleuée impetueusemẽt par l'esprit auec tant de rage, & si grande rapidité, que de là i'en auois esté trauaillée de la fiebure toute la nuict: cela est bien vray que i'eus ceste nuict là les fiebures, mais du reste ie mentois, car ma maladie ne venoit pas de là, & puis on ne pouuoit pas me rapporter d'vn lieu, où ie n'auois point esté portée.

I'ay semblablement menty en ce que i'ay dit du signe de la Croix, & de ce que ie n'auois peu dormir, & de mon troublement, & de mon inquietude. Et certes i'ay en ces choses horriblement menty: car ce que ie n'ay peu dormir, ny mon trouble, ne prouenoient point de là. Mais quand i'ay dit que ie n'eusse sceu auparauant auoir iamais fait le signe de la Croix en ce lieu là, ie disois verité: car puis que ie n'y comparois-

fois point, il eſt certain que ie n'y euſſe peu auoir formé la Croix. Mais quand i'ay dit que ie m'eſtois proſternée en terre le matin, &c. ie n'ay point ſouuenance ſi ie l'ay fait, ou non. Mais quand i'ay dit que i'auois conſideré la bien-heureuſe Vierge, &c. & que ie l'auois priée, &c. i'ay menty: car encore que i'aye bonne ſouuenance d'auoir dit ces choſes, ie n'ay pourtant point memoire de les auoir faites. Mais ſi ie l'ay priée qu'elle vouluſt parfaire en moy ce qu'elle auoit commencé, &c. ie ne l'ay pas priée de la façon qu'il la faut prier: car l'accuſation que i'ay faite de moy, n'eſtoit pas veritable, à ſçauoir en ce que ie m'accuſois cõme coulpable de ſortilege. Mais quand i'ay dit qu'vne heure de conſolation de la part de Dieu eſt plus à eſtimer que mil ans des plaiſirs deplorables de ceſte vie, ſi i'entendois dire cela des conſolations, ſur ce qui s'eſtoit paſſé auparauant en ma confeſſion; ie ne diſois pas la verité, & ne ſçay point quelle a eſté mon intention. C'eſt auſſi vn menſonge, que i'aye eſperé de ſortir en bref de la tyrannie du diable; & comme quelqu'vn diſoit, voila vne courte eſchappatoire, elle ſe print à ſouſrire.

Sur le quatorzieſme article elle reſpondit: Quãd on m'a interrogée ſi i'auois eſté à la

à la Synagogue, & que i'ay dit que ie n'y auois point esté, ie l'ay bien peu dire auec verité, car veritablement ie n'y auois point esté. Quand i'ay dit que i'estois triste de me voir estre venuë en la misere, en laquelle ie me voyois, ie pouuois à bon droit dire cela: car si i'eusse preueu que de ce que ie deposois on eust conclu de me rendre accusée de sortilege, ie n'eusse pas dit ce que i'ay dit: & à ceste cause ie ne me repute pas telle, parce que i'ay dit ces choses de certaine malice, en intention que l'on pensast que i'auois des afflictions d'esprit. Mais quand ie disois que i'eusse desiré auoir temps de faire penitence de mes pechez, ie n'entendois pas des pechez de la Synagogue, mais des communs.

I'ay peu dire aussi confidemment, que quand ce seroit pour mourir tout à l'instant, ie n'auois point esté à la Synagogue, car ie n'y auois iamais esté; & si i'estois sorciere, ie sçaurois bien la forme des paroles, selon lesquelles ils exercẽt leurs meschancetez sur les bestes, & sur les hommes. Et comme quelqu'vn luy eust dit: tu as bien monstré toy-mesme, aux choses que tu as deposées, que tu n'es pas ignorante de telles paroles; elle respondit, en ces choses i'ay encor menty.

Sur le quinziesme article elle a respondu ainsi : I'ay veritablement dit que ie sçauois bien qu'il n'y auoit point de marque à l'endroit où ie designois ; & pource que ie sçauois bien à la verité qu'il n'y auoit point là de marque, à ceste cause ie croy consequemment des autres la mesme chose. I'ay dit encor que la prouidence de Dieu auoit fait tourner en signe de verité la tromperie que i'auois dessein de faire, & cependant ie sçauois fort bien que ce n'estoit pas la verité.

Sur le seiziesme article elle a respondu ainsi : Quand ie disois que deuãt ceste confession à grand peine se passoit-il vn iour que ie ne sentisse de griefues, & fascheuses *tentations de la chair*, i'ay dit *mensonge*, car i'ay esté quelquefois vn mois ou deux sans auoir ces tentations. I'ay dit aussi que ie vous auois monstré les marques du diable qui m'estoient données à la Synagogue, pour preuue que i'y auois esté, & que de là ie sçauois, & cognoissois que ie la *frequentois ; & toutefois* quand ie disois ces choses, ie sçauois en ma conscience tout le contraire. I'ay dit qu'il ne se peut faire qu'vn homme qui a le iugement sain, & entier, ayt esté en quelque endroit, & que quand il en est retourné, qu'il ne *voye,*

ou ne ſçache où il a eſté, & d'où il eſt venu; & vous ay donné cét exemple, parce que ie craignois de dire que ie n'auois point eſté à la Synagogue. Mais quand i'ay conclu que ces choſes contenoient verité, ie n'ay point dit des ſonges, ny des menſonges. I'ay ſemblablement menty de dire que ie me ſens tranſporter auſſi ſenſiblement, comme ſi on m'emportoit maintenant; & par mon trop parler i'ay expoſé ma vie au danger: car toutes ces paroles ſont paroles qui n'ont point eſté premeditées, & maintenant que ie le conſidere, il eſt trop tard. Toutefois ce que i'ay dit de la fiebure, il eſt vray, mais elle ne prouenoit pas d'auoir eſté reportée auec violence, comme i'ay dit. Quant à ce qui eſt auſſi du ſang, il eſt vray, mais il n'eſt pas procedé de là: pluſtoſt ie croirois que l'vn & l'autre ſont venu des diſciplines que ie receuois, non que i'en ſois bien aſſeurée, mais ie me l'imagine ainſi. Et n'y a rien en ces choſes qui m'afflige plus, que d'eſtre moy-meſme la cauſe de tous ces maux que i'endure, pour auoir depoſé des choſes tant hors d'apparence, & ſi eſloignées de toute verité.

# CHAPITRE III.

*De ses malefices, & des instrumens dont elle se seruoit pour exercer ses malefices : auec vn entrelassement de ses affections, & autres diuers mouuemens de son esprit.*

## ARTICLE I.

ELLE a parlé de ses malefices en ceste maniere. Le quatriesme d'Apuril, l'an de nostre Seigneur 1617. il luy a esté commandé au nom de Dieu de declarer si elle estoit sorciere, ou non; & elle a respondu: ouy, ie suis sorciere, & ay grand desplaisir d'auoir esté si long temps seduite du diable: par mes œuures ie me iuge moy-mesme, & dis la verité, pour faire que ie saue mon ame, qui a esté rachetée du mesme prix que toutes les autres, pour laquelle seule encor nostre Seigneur a autant souffert, comme pour toutes: telle est mon asseurance, ces choses ie croy de cœur, & les professe de bouche.

Interrogée par quelles choses, & par

quelles œuures elle monstreroit qu'elle est sorciere; elle respondit: par les meschantes œuures que i'ay faites, par mes malefices que i'ay operez auec des poudres. Ha! qu'il m'est dur, & que i'ay de peine à manifester ces choses; & quant à ces pouldres, ç'a esté le diable qui me les a fournies. & quand il me les donnoit, il me disoit que ie ferois auec icelles tous les maux que ie voudrois; & ces pouldres estoient noires, & i'ay dispersé telles pouldres en diuers endroits de la maison. Et ces malefices ne se practiquent point sans vne certaine forme de paroles, & les paroles desquelles i'ay vsé, estoient terribles. Ie vous ay dit aussi la verité touchant mon familier: *Ouystre* est son nom, & est de l'ordre de Belzebub. Puis elle adiousta:

*Ie ne veux plus dauantage obeyr aux choses qu'il me commandera:*

*Ie suis preste de satisfaire, & faire penitence de mes pechez:*

*Ie receuray volontiers six fois tous les iours la discipline:*

*Ie baiseray les pieds de mes Sœurs:*

*Ie mendieray mon pain que ie voudray manger.*

## ARTICLE II.

DAuantage elle a dit : I'ay fait beaucoup de maux à ceste communauté, i'ay apporté à tous beaucoup d'inquietudes,

*(O bon Dieu! meriteray ie d'obtenir pardon de ces choses!)*

Mesme i'ay pris peine d'oster à tous la deuotion, en intētion qu'ils se perdissent auec moy. Ie n'auois rien tant à contrecœur, que de prendre l'habit en ce Monastere, & le diable m'a conseillé que i'y entrasse, & m'y a forcée : & son intention estoit de mettre tout en trouble, pource qu'en ceste maison, Dieu est bien & loüablement seruy.

*Ie m'esmerueille outre mesure comme toutes ces choses sortent de ma bouche.*

*I'auois proposé en moy-mesme de ne rien dire, ny diuulguer de ces choses,*

*Et elles me reuiennent en la memoire, à mesure que de fait ie les confesse.*

Elle a dit dauantage: Ie desirerois que tous eussent esté de la Synagogue comme i'en estois, afin qu'ils feussent encourus la mesme damnation que moy, & aussi afin

qu'ils eussent consenty à ma volonté, & ma volonté ne tendoit point à vne generale destruction.

*(Ie dis choses que ie voudrois pour tout ne point dire.)*

Mesme i'ay ietté des pouldres par tous les parloirs, en intention que ceux qui y viendroient, se rompissent le col; & ce sont choses du tout horribles, pour lesquelles i'ay ietté des pouldres dans le cloistre.

*(Ie dis ce que ie voudrois retenir,*
*Ie suis contrainte à dire la verité:*
*C'est Iesus-Christ qui me contraint.)*

Puis grinçant des dents, elle dit: I'ay ietté ces pouldres dans le cloistre, pour faire que tous, tant qu'il y en auroit qui loueroient Dieu, & se trouueroient à la procession, se rompissent le col. Et interrogée pourquoy elle auoit mis des pouldres malfaisantes dans le iardin, & dans les vignes, elle dit:

*(Ie trauaille de toute ma force, pour celer la verité:*
*O tres-meschant! en despit de toy ie diray ce qui est de la verité,*
*Ie ne la celeray point.*

Et elle dit; ç'a esté en intention qu'on ne recueillist aucun fruict pour la nourriture des hommes.

*(I'ay commencé chose, qui ne sera point en moy de parfaire.)*

Et quant à ce qui regarde les ames de mes Meres, & de mes Sœurs, ie les ay inquietées, pour faire qu'elles ne seruissent point Dieu; & i'ay voulu leur oster la memoire, afin qu'elles n'eussent point souuenance des bienfaits de Dieu, & afin de les rendre inhabiles à meriter la vie eternelle: ie desirois de les troubler d'entendement, & esteindre en elles la lumiere de l'intellect, qui est la plus noble partie de l'ame.

## ARTICLE III.

LE sixiesme d'Apuril 1617. elle a parlé de ces mesmes choses en ceste maniere. Ie ratifie auant toute chose, & affirme estre vray tout ce que ie deposé hier de mes pechez, de ma cedule, & de ma seduction. Outreplus, ie recognois que le diable m'a excitée pour faire que à celles qui sont du commun, ie leur donnasse vn desplaisir de leur vocation, mesmemẽt qu'il l'a ietté dedãs moy: car ie ne le renieray point, d'autant que ce sont choses veritables. Et il en a amené plusieurs, & moy aussi, à se desesperer sãs cause. Il en a excité plusieurs

à se déborder en lubricité; & si vous m'eussiez interrogée en ceste façon, i'eusse bien tost expedié ma confession. I'ay eu aussi diuerses tentations, & des auersions, pour le regard du Sacrement de Penitence, & de la Confession.

(*Ie renonce à toutes ces choses:*

*Ie n'adiousteray plus desormais foy à commettre tels maux.*)

Et pendant que les autres Seurs faisoient leurs plaintes de choses semblables; par l'euenement ie voyois la misere des autres, & la mienne. Dauantage, le diable m'a incité à faire que ie fisse venir des langueurs, & des infirmitez.

*Desormais me sera imputé tout le mal qu'il pourra faire:*

*Ie desirerois plustost mourir, que de faire les mesmes choses:*

*I'ay vn grandissime regret de ce qui s'est passé,*

*Et deuant que de les confesser, i'en ay de moymesme vn grand remords.*

*Mais quand ie les ay eu confessées, ie ne suis plus en tel accez que i'estois au commencement:*

*Ie me trouue vn peu mieux.*

Le diable m'a encores incitée à causer la mort à ceux qui sont decedez en ce Monastere alienez de leur sens, & en les faisant mourir subitement, & à l'improuiste.

*Ie n'euſſe iamais confeſſé tels pechez, ſinon à part moy.*

*Et fuſſe morte en ceſte maniere, impenitente, & incredule:*

*Et apres cela la premiere inquietude reuient à mon eſprit.*

Le diable m'a encor incitée à faire que ceux de ceſte communauté deuinſſent alterez, & fuſſent tourmentez de la ſoif; mais ie ne veux plus faire ce que i'ay fait. Quant aux debilitatiõs, & aux langueurs, elles eſtoient deſia en ceſte communauté auant que i'y vinſſe. Quant aux peſanteurs de teſte, iamais le diable ne m'a communiqué de ces choſes; & ſi ie ne parlois ſerieuſement, ie m'attribuerois cecy auſſi aiſément comme le reſte. Quant aux poux, que peut-ce eſtre d'vne ſi petite choſe entre celles que ie pourrois depoſer? & vrayement ie le confeſſerois, ſi i'en ſentois quelque choſe en ma conſcience: il y en auoit trois ou quatre qui groüilloient de vermine, lors que ie vins à entrer en ceſte communauté. Quant à l'eſprit de triſteſſe, & de deſeſpoir, & d'impatience extraordinaire, il eſt vray que le diable m'a incitée à les cauſer. Il eſt encor vray que i'auois vn grand deſplaiſir, quand ie voyois quelqu'vne qui prioit, ou qui eſtoit en medita-

tion; & ſe preſentoient à moy des deſirs, & des volontez de les empeſcher, & i'ay accomply par les effects telles volontez, ſi que toutes les fois qu'elles me vouloient croire, ie les diſtrayois, & les menois dans le iardin, ou autre part. Quant à ce qui eſt des defluxions, & des troublemens de cerueau, ie ne ſens rien de tout cela ſur ma conſcience. Mon eſprit ſ'affligeoit, quand i'entendois la voix de l'Egliſe qui reſonnoit doucement: mais pour cét article, ie n'ay donné aucun empeſchement, qui ayt fait que les loüanges de Dieu ne peuſſent eſtre bien chantées.

*D'oreſnauant on reiettera ſur moy tout le mal qui arriuera à la communauté.*

Outre cela, i'ay grandement deſiré de ſemer des diſcordes, & des alienations de volontez entres les Religieuſes de ce Monaſtere, & de les affliger par l'eſprit d'amertume. Quant aux tentations, pour ce qui regarde le venerable Sacrement, le diable ne m'a rien communiqué de ces choſes. Certainement ie ſçay que i'ay eu diuerſes tentations ſur ce ſubiect: pour les autres, ie n'en pourrois pas rien dire.

## ARTICLE IV.

ELle a encor parlé de ces meſmes choſes en ceſte maniere. Le huictieſme d'Apuril 1617. elle a dit: Pour le regard de ce morceau de papier, dont vous me parlaſtes hier, il m'en eſt reſſouuenu hier au ſoir: Ie confeſſe que ie le mis au pied du lict qui eſtoit en la chambre de N. N. & le trouuay dans le Dortoir, & il y auoit deſſus quelque choſe de bien repreſenté, mais ie ne ſçay pas ce que c'eſtoit, & i'eſtois fort pouſſée à le mettre ſoubs le pied du lict: mais ie le mis ſoubs vn des carreaux du paué, auec quelques autres drogues, comme vous pourriez dire pouldres, & vermiſſeaux, que i'auois trouué tout enſemble. Et à ceſte fin ie leuay moy-meſme le carreau, qui ſ'en vint, & ſ'arracha quaſi comme de luy-meſme. Ie croy que c'eſtoit pour cauſer quelque infirmité à ma Superieure, qui y eſtoit couchée pour lors, & l'intention eſtoit pour l'empeſcher qu'elle ne peuſt ſi bien faire comme elle faiſoit: car i'ay eſté quelque temps en ceſte fantaiſie, qu'elle me deſplaiſoit quãd ie la voyois. Et ce morceau de papier portoit la ſem-

blance, & la qualité de ce dont ie vous ay presenté l'espece. Ce ne fut pas le diable qui me le bailla, mais i'estois notablement sollicitée au dedans: ce qui me faisoit soupçonner que le diable auoit quelque puissance là dessus, qui fut cause que ie me leuay pour voir, & considerer ce que c'estoit; & si tost que ie l'eus trouué, ie ne me peus tenir que ie ne le posasse où ie vous ay cy deuant dit; & encor que ie sçauois bien que ces choses ne tendoient qu'à vne mauuaise fin, neantmoins ie n'ay pas laissé de l'accomplir par l'œuure. Et comme on luy eust representé le morceau de papier, elle le recogneut, & les characteres pareillement.

---

## ARTICLE V.

*Ses Soliloques accompagnans ceste Confession.*

INterrogée si elle estoit donc du nombre des Magiciennes; du commencement elle resistoit fort à respondre, puis apres quand il se fut passé vn petit interualle de temps, elle dit:

*Ceste parole, mon Pere, est par trop horrible:*
*Les Magiciẽs sont pires que les demons mesmes:*

*Le diable n'a point tant offensé Dieu comme i'ay fait:*

*A la mienne volonté que ie ne fusse ny sorciere ny magicienne.*

Ayant dit cela, se monstrant comme si elle eust esté hors de soy & rauie, elle commença auec beaucoup de souspirs, vn grãd gemissement & vne abondance de larmes par voix entrecouppées, à dire ce qui s'ensuit.

*Bon Dieu, ceste dure captiuité cy ne prendra elle point fin?*

*Ha! moy miserable si ie finis mes iours au parauant.*

*Mon Sauueur i'ay peché contre toy, aye pitié, apporte moy du secours.*

*Tu es Dieu qui peux tout, ne permets que ie face plus telles choses.*

*Mon Dieu, me separant de ceste societé miserable,*

*Illumine moy Seigneur, afin que ie voye mes pechez:*

*Mon Dieu entend à mon aide:*

*Tous les Anges du Ciel apportez du secours à ceste cause.*

*O Dieu tu cognois toutes choses, & nulle pensée ne te peut estre cachée.*

*Donne secours Seigneur, ne nous laisse point sans aide.*

O diable tres-meschant, Dieu manifestera tout, & tu ne gaigneras rien:

Dieu aura gloire de ces choses, mais tu en rapporteras confusion.

Douce Vierge & pleine de clemence, Vierge sacrée donne secours:

Ie suis sous ta sauuegarde, ô tres-saincte Mere de Dieu.

He moy miserable! à quantes miseres suis-je roulée, & ie l'ay bien merité.

I'accumule tous les iours de nouuelles meschancetez à celles qui se sont passées.

Ie renonce à toutes, & mon esprit a horreur de les penser.

O moy trois & quatre fois miserable! que feray-ie Seigneur, ou iray-ie?

Que la multitude de ta douceur Seigneur est grande enuers nous?

Nous auons le cœur plus dur qu'vn caillou, & tu nous fais cognoistre les choses que nous voudrions ignorer:

Seigneur Dieu, quelle sera la fin de toutes ces miseres, quelle l'issuë ou le remede? ie ny vois goutte du tout.

Seigneur Dieu, que ta misericorde descende vistement dessus moy.

Ne vueille pas perdre celle que tu as crée & rachettée.

Tous les citoyens du Ciel, venez, & apportez vostre secours.

Tu m'as créé Seigneur, tu m'as rachettée, & tu me cherche perduë,

Et ie rougis de honte, d'auoir offensé vn Dieu plein de si grande clemence, & bonté.

Il me seroit bien plus agreable de mourir mille fois, que de t'offenser vne.

Mon conseil s'est retiré de moy:

Ie ne voy point de remede:

Ie suis indigne de ta grace.

Miserable ordure! à la mienne volonté que ie fois retranchée d'auec vous.

Mon Dieu! aye pitié de moy, relasche ceste captiuité.

O cœur depraué, & plus dur qu'vn caillou! ie me repens de mon peché, Seigneur.

Ie n'ay pas la force de regarder dauantage l'horreur de la face de mon peché.

Seigneur, aye pitié, ne veuille permettre que desormais ie t'offense.

C'eust esté bien pour moy, Seigneur, si la terre m'eust engloutie dés la premiere fois que ie t'ay offensé.

Si ie fusse perie dés lors, ie ne t'eusse pas offensé tant de fois si griefuement.

Comment se peut-il faire que nous sçachions ta bonté, & que nous l'offensions?

Seigneur, qui m'as creée, afin de me sauuer, aye pitié de moy.

Ie n'ay pas horreur du supplice, mais de la coulpe

que

que i'ay commise contre toy.

Prend garde Seigneur à ma pauureté & infirmité, & fay misericorde.

Mon Dieu, oste ma vie de la terre plustost que ie t'offense.

Ie desire mille fois plustost mourir, que de t'offenser plus vne seule.

Ie me repent de mon peché Seigneur, aye mercy de moy & de tous pecheurs.

Mon peché est tousiours contre moy, & i'ay horreur de m'en ressouuenir.

Engeance de viperes, ie vous renonce tous de tout mon cœur !

C'est toy Seigneur que mon ame desire, & ie ne veux point d'autre que toy.

Ie m'estonne Seigneur comment tu permets que ie presse de mon pied ceste terre.

Mon Dieu tu cognois toute chose, & tu sçais que ie suis lassée en la voye d'iniquité.

Ton vouloir n'a pas esté que ie la choisisse, mais par ma malice ie suis entrée en icelle:

Tu cognois mon Dieu comme ie suis preste de faire penitence & quitter mon iniquité.

O miserable que ie suis! en quelle misere suis-ie precipitée !

Mon Dieu, ie desisteray maintenant de t'offenser, ie ne refuse aucune penitence que ie ne la vueille subir.

Mon Dieu, pourquoy me donne tu la vie, i'abuse

d'icelle, & d'autres en vseroient bien.

A. A. A. Seigneur Dieu, iusques à quand en ton ire oubliras-tu ta misericorde:

Ie crie à toy du plus profond qui soit en moy Seigneur, car il n'est point en ma volonté de pecher dauantage contre toy.

Seigneur Dieu, tire moy de la prison de ceste misere: pour cela ie te prie: c'est la seule chose que ie desire.

O tres-digne Mere de Dieu, aye pitié de moy.

Helas! que mon salut est en grand hasard.

Ie deplore non pas ma perdition, mais l'offence que ie fais.

Miserable, à bon droit tu peux bien plorer, & ce ne sera encor rien quand mesme tu plorerois ton peché auec larmes de sang.

Mon Dieu, pourquoy as tu crée vne creature qui si enormément peche contre toy?

Mon Dieu, que tu sois glorifié en ces choses, c'est le reste de ce que ie desire en ma vie.

Mon Dieu, ie te promets que ie choisiray plus volontiers de mourir mille fois, que de t'offenser vne fois de cœur.

Quel fruict ay-ie maintenant de mon peché, pour lequel ie rougis de honte.

Ie ne refuse point d'entrer en Enfer, mais ie desire ta gloire.

Ie suis preste d'endurer les peines d'Enfer, pourueu que tu sois glorifié en icelles.

*O moy trois ou quatre fois miserable, & malheureuse!*

*Seigneur precipite moy plustost au fonds d'Enfer, que ie t'offense dauantage cy-apres.*

*Que l'offense cesse, & me donne l'Enfer que i'ay merité.*

*Ie le dis en verité, i'aimerois mieux mourir que de t'offenser.*

*I'admire ta bonté mon Dieu, en ce que tu as supporté si long-temps mes miseres.*

*Ie choisis plustost d'estre engloutie dãs la terre que de demeurer tousiours en l'estat auquel ie suis.*

*Mon Dieu, mon ame est triste iusques à la mort.*

*Mon Dieu, si tu cognois que ie te doiue encor offenser, oste ie te prie ma vie de la terre: que maintenant la terre s'ouure, & m'engloutisse toute viue.*

*Mon Dieu, tu cognois ma misere & ma pauureté.*

*Ie te renonce Sathan, & ne te fay pas seul autheur de ma misere, car ie l'attribuë encor plus à ma mauuaise volonté.*

*Mon Dieu, tu vois que ie retourneray encor à mon vomissement, & que ie n'ay plus volonté de t'offenser desormais.*

*Bon Dieu, me laisseras tu viure, sçachant que ie te deuray encor offenser?*

*Sauueur des ames, ie choisis d'estre plustost engloutie de la terre, que de t'offenser.*

*Iusques à quand Seigneur m'oublitras tu à tousjours?*

*Ie demande pardon à tous ceux de ceste communauté.*

*C'est à tres-iuste tiltre qu'ils me haïrõt desormais.*

*Ha moy! mon pere, ma mere, vous n'auez pas pēsé engendrer vne creature qui deust cheoir en tant de misere comme ie me voy que i'y suis tombée.*

*Qui est-ce qui eust songé que telles choses deussent arriuer: ou qui croira que ie seray encor associée au giron de ceste societé?*

*Ie fay choix de mourir plustost que de viure, ô mō Dieu, pour le moins ie ne t'offenserois point.*

*Ie retourne tousiours à mon vomissement, & ie ne le puis supporter.*

*A la mienne volonté, & à la mienne volonté que la Synagogue eust desia pris fin?*

*Ie parle de tout mon cœur, ie choisirois de les voir tous dans les Enfers, plustost que de voir Dieu offensé.*

*C'est chose indigne que Dieu qui est d'vne Maiesté si grande soit offensé par vne creature si vile.*

*A la mienne volonté que ie peusse tout manifester!*

*A la mienne volonté que ie peusse remedier au mal?*

Apres cela, elle a dit encor qu'elle estoit du nombre des Magiciennes : & que les Magiciennes estoient tres-meschantes, mais qu'elle estoit encor pire qu'elles.

## ARTICLE VI.

De ces choses elle a encor parlé en ceste maniere. Le 10. d'Apuril 1617. il luy fut commandé de dire si ils ne luy auoient pas commãdé quelques malefices pour nuire aux creatures; elle respondit: Mon Pere, ie n'obeis plus à ce qu'ils me commandent du iour que i'ay eu parlé à vous: depuis ce iour là ie n'ay fait nuisance à personne, & n'ay volonté de nuire: ie renonce en general & en particulier à tout ce qu'ils m'ont enioint. Ils m'ont enioint que ie ne perseuerasse point en ces choses, & i'ay dit deuãt tous que i'y perseuererois tãt que Dieu m'en donneroit la souuenance: & leur disois qu'il falloit qu'ils tinssent aussi bien ce chemin qu'ils voyoient que i'auois pris, ou qu'ils fussent bruslez dans les flammes eternelles. Ils me disoient que ie m'exposois au danger d'vne molestation qui me dureroit long-temps, & que ie ne m'en demeslerois pas à ma premiere volonté: & ie leur respondois, que Dieu estoit mon asseurance & esperance. Encor mon Pere, ie vous feray le rapport des maux qu'ils ont proposé de vous faire. Premiere-

ment de deſtourner de vous l'affection de la Superieure, afin d'empeſcher le biẽ qu'elle pourroit receuoir de vous. Secondemẽt ils ont propoſé de faire entrer dans le cœur des Religieuſes vn deſdain & vne auerſion pour le regard du Seigneur N. N. pour empeſcher qu'ils ne luy rapportent plus en confidence ce qu'elles auront fait: & en faire de meſme à N. N. pour le regard des filles, pour empeſcher qu'il ne les ſecoure promptemẽt és choſes qui regardent leur ſalut. Tiercement, le diable m'a encor enioint de nuire aux beſtes & aux cheuaux de ceſte maiſon. Pour le quatrieſme il m'a encor enioint de vous cauſer quelque infirmité, afin que vous ne voyez point l'acheuement de l'œuure que vous taſchez de parfaire: mais mõ eſprit n'eſt point porté à obtemperer à ces choſes: & dés maintenant ie renonce à tous ſes commandemens. Pour le cinquieſme, il m'a auſſi parlé de la fille qui m'aſſiſte, que ie luy en face de meſme comme à vous: mais ie ne luy nuiray non plus qu'à vous. Et tandis qu'elle depoſoit ces choſes, elle a dit:

*Ie ne feray iamais ce qu'ils m'ont commandé;*
*Il ſuffit que i'aye fait ce que i'ay fait:*
*S'il arriue cy-apres quelqu'vne de ces choſes, on me l'imputera.*

*Ie suis contrainte de vous dire tout ce que ie vous dis:*

*A la mienne volonté que ie peusse acheuer tout en une heure, ie n'en attendrois point une autre.*

Apres elle dit: Mon Pere, quand ie me remets ces choses en la pensée, ie perds le courage entierement: quand toutes ces choses ou aucunes d'icelles aduiendront, on dira que ce sera moy qui les auray fait faire.

---

## ARTICLE VII.

ET comme on luy disoit que Belzebub commandoit fierement, & que toutes choses tremblent quand il vient à la Synagogue; elle respondit: C'est bien à iuste subject, car il est le chef de la famille: toutefois ie n'ay iamais esté battuë soubs luy, car i'obeyssois trop exactement à ses commandemens, & croy auoir tousiours accomply tout ce qu'il m'a commandé, & i'ay esté soigneuse d'accomplir les maux qu'il m'inuitoit de faire; & i'ay quelquefois exercé les malefices qu'il me donnoit à ceste fin, mais non pas tousiours; & ie voudrois bien maintenant que iamais ie ne luy eusse obey en telles choses: mesme

que à ceste fin il m'a fourny les choses, dõt ie vous ay parlé autrefois, à sçauoir les pouldres malfaisantes, pour causer des inquietudes, & des infirmitez à ceux de ceste communauté. Apres cela elle a adiousté, disant: Ie m'accuse encores d'vn certain malefice que i'ay fait auparauant que d'entrer en ce Monastere, estant en la maison d'vne certaine femme qui auoit perdu l'entendement. I'ay encore dauantage irrité son esprit, par l'instigation du diable, &, comme ie croy, i'ay augmenté ce mal par le moyen des pouldres que le diable m'a fournies à ceste fin, & ay esté cause que la fille de ceste maison là n'a point esté Religieuse comme elle auoit deliberé d'estre, car i'ay changé son esprit, & de propos deliberé à cét effect i'ay empesché ses prieres: & quand ie cognoissois qu'elle proposoit de communier, ie luy ay tousiours apporté de l'empeschement. Elle disoit encor, que le diable l'auoit souuent incitée *pour empescher* le repos des Religieuses, mais que elle n'y auoit point entendu : aussi qu'il l'auoit incitée de gaster la voix de celles qui estoient du *Chœur, & qu'elle l'auoit fait.* Elle disoit encor que dans le grenier elle auoit trouué vn instrument, qui estoit fait comme le membre d'vn homme, & qu'el-

le auoit pris plaisir à l'auoir dans sa chambre. Ce sont donc les choses qu'elle a deposées à diuerses fois, & differens iours de ses malefices, & des instrumens qu'elle s'est seruie pour les exercer, auec ses Soliloques, qui parmy les choses qu'elle a confessées, ont esté descrits comme ils sont sortis de sa bouche.

## CHAPITRE IV.

EN suitte nous rapporterons en cét endroit les instances qu'elle a faites pour rendre nul ce qu'elle a confessé touchant ces choses.

Sur le premier article donc elle a dit: Ie confesse auoir dit que i'auois fait des malefices : mais ce que i'en ay dit, a esté de certaine malice, afin de me tirer hors de ceste confession, & par ce moyen eschapper le supplice de mort. I'ay dit semblablement que i'estois grandement affligée de ce que ie deposois toutes ces choses, & en cela i'ay dit verité : car i'estois affligée grãdement de ce que ie deposois des menteries manifestes contre moy-mesme. C'est aussi de certaine malice que i'ay dit que le diable m'eust fourny lesdites poudres, &c.

& mes cheueux me dressoient d'horreur à la teste, de ce que ie deposois de si horribles mensonges contre moy, veu que i'estois du tout innocente. Et quant aux pouldres, ie ne les ay iamais veuës, & cependant i'ay dit que i'auois trouué vn petit sac de pouldre, combien que ie n'eusse rien trouué. I'ay encore menty d'auoir dit que i'eusse vsé de paroles terribles, pour exercer les malefices, car ie n'ay rien fait de toutes ces choses.

Sur le deuxiesme elle a ainsi respondu: I'ay dit que i'auois apporté beaucoup de nuisance à la communauté : mais ie m'en dédis, car ie n'ay rien fait de semblable; au contraire il me seroit impossible de pouuoir nuire à quelque creature : car ie suis entierement ignorante en quelle façon les malefices s'exercent, & ne sçay rien de ces choses. I'ay semblablement dit que contre mon desir i'estois entrée en ce Monastere; & cela est vray, car i'auois intention ailleurs : mais i'ay menty, quand i'ay dit que i'auois resolu en moy-mesme de ne rien dire de ces choses : car il est impossible de proposer de ne point dire, ou *rapporter* comme chose faite & passée, ce qui n'est point passé. Mais quand i'ay dit que i'auois recouuert la memoire de ce qui s'estoit fait

auparauant, cela est vray, entant que mon entendement estoit esclaircy, & estoit rendu plus disposé à vous respondre. Quand vous m'interrogiez, ie ne prenois pas garde où ces choses alloient, ce m'estoit assez de dire choses qui vous fussent agreables. I'ay dit dauantage que ie disois choses que i'eusse bien voulu taire, d'autant que ie voyois bien que ie ne disois pas verité. I'ay dit aussi que i'auois ietté des pouldres malfaisantes dans les Parloirs, dans le Cloistre, &c. mais en cela i'ay menty, car ie n'ay rien fait de ces choses. I'ay dit dauantage que i'auois troublé les ames de mes Meres, & de mes Seurs : mais i'ay malicieusement controuué ces choses contre moy-mesme, car ie n'ay iamais pensé de telles choses, sinon lors que i'en ay parlé.

Sur le troisiesme article elle a ainsi respondu : Mon Pere, comme ie croy vous aurez agreable que ie retranche les choses superfluës, comme aussi que ie supplée ce que i'ay obmis de dire. Il me souuient que i'ay dit auoir apporté quelque chose à la mort de deux filles qui sont decedées en ce Monastere. Ie m'accuse & confesse qu'en ce point i'ay parlé trop promptement, & auec trop d'inconsideration : car ie sçay que ie n'ay rien contribué touchant ce fait,

ny mesme (qui est bien plus) n'ay pas esté sollicitée du diable pour y rien faire. Quãt aux autres choses, ie confesse les auoir dites, & contiennent verité.

Sur le quatriesme article elle a ainsi respondu : Ie confesse qu'estant enquise du lieu où estoit le charactere, ie l'ay designé: mais i'ay designé le lieu, non que ie l'y eusse mis, mais pource que le soir precedent ma Superieure me l'auoit enseigné, & si ma Superieure ne me l'eust premierement enseigné, ie ne l'eusse iamais peu deuiner, ny dire. I'ay dit dauãtage que i'auois trouué ce charactere dans le Dortoir, & qu'il y auoit dessus quelque chose de bien escrit, & le surplus de ce qui suit : mais i'ay proferé toutes ces choses contre ma conscience. Et quand i'ay dit : Ie croy que c'estoit pour causer quelque infirmité à ma Superieure; i'estime que cela monstre assez que ie forgeois toutes ces choses en moy-mesme, afin d'auoir dequoy dire. C'estoit encor vn mensonge, quand i'ay dit que Madame ma Superieure couchoit là : car depuis plusieurs iours elle n'y auoit point couché, & le charactere apparoissoit estre tout recent. I'ay dit dauantage que i'auois esté quelque temps que ie hayssois ma Superieure, & cela est vray; & c'estoit alors

que i'auois commis quelque faute, car ie craignois sa correction. Ie confesse aussi qu'estât enquise de la forme & de la quantité du charactere, deuant que ie l'eusse veu, i'auois prins vne feuille de papier, & i'en deschiray vn morceau, qui se rapportoit à la figure, & à la grandeur du charactere: mais ceste correspondance & conformité n'est pas arriuée pour cela que i'eusse quelque cognoissance de ce charactere, ains est arriué par hazard que le morceau que i'ay representé, se soit rapporté en forme & en quantité au charactere. I'ay dit dauantage, que ce n'auoit pas esté le diable qui m'auoit donné le charactere: que i'estois sollicitée en l'interieur à le chercher, &c. Mais quant à ces choses & autres qui suiuent, ie les ay forgées mensongerement; & ie faisois ceste deposition, pource que ma Superieure m'auoit dit qu'il falloit ou que ie confessasse, ou que ie serois plus rigoureusement emprisonnée. Et ce mesme iour que ie me suis accusée de sortilege, ma Superieure, & la Prieure m'auoient interrogée si i'estois coulpable de ceste faute, & leur auois dit en la verité de ma conscience: Ie suis ignorante de ce que vous voulez dire; & neantmoins aussi tost que ie suis comparuë de-

uant vous, i'ay confessé que i'estois sorciere, & de cela ie m'en estonne grandement. *Et encore ie m'estonne fort que depuis cela* i'ay commencé à m'estudier, & m'efforcer tant que i'ay peu à rendre preuue que i'estois vne sorciere, & mõstrer qu'il estoit vray ce dont on m'accusoit. Il est encores vray que i'ay recogneu le charactere, & ce qui y estoit escrit dessus, mais ça esté sans que ie l'aye sceu. *Cela dit, elle dit encores:* Ie confesse ingenuëment que ie me suis perduë moy-mesme.

Sur le cinquiesme article elle a respondu ainsi: I'ay dit, à la mienne volonté que ie ne fusse ny sorciere, ny malfaisante: car ie voyois que ie n'estois ny l'vn, ny l'autre; & ie craignois de dire clairement que ie n'estois rien de cela. Et tous ces Soliloques sont sortis de ma bouche: mais ma peruersité en cela est d'autant plus cogneuë, que ie disois tout ce que ie disois, combien que (en ma conscience) ie sçauois bien que ie mentois de ce que ie disois. Et i'ay bonne souuenance que ie n'ay point esté sans remords de conscience, tandis que ie disois ces choses. Ie le disois, & iugeois bien que ie ne les deuois pas dire.

Sur le sixiesme article elle a ainsi respondu: Quand i'ay dit, Ie n'obeys plus à leurs

commandemens, c'est autant comme si ie disois, ie n'ay iamais obey à leurs commandemens: mais ie ne voulois pas parler de la façon, pource que ie ne voulois pas affermer clairement que ie n'eusse iamais rien fait de ces choses, encores que ie le veisse manifestement, pource que de là vous eussiez recueilly que i'eusse reuoqué ma confession, en quoy ie vous eusse despleu Ie n'ay peu dire aussi deuant ceux de la Synagogue, que ie voulois perseuerer constamment és choses que ie confessois: car il eust donc fallu que i'eusse esté presente auec eux, & ie ne les ay point veuz. Il n'est pas vray aussi qu'ils m'ayent dit en la Synagogue, que par le moyen de ma confession ie m'exposois à vne molestation qui me dureroit long temps, & que ie ne m'en démesserois pas à ma premiere volonté, car ils ne m'ont rien dit de telle chose. I'ay dit, Ie vous racôteray les maux qu'ils ont proposé de vous faire: mais il est faux qu'ils m'ayēt proposé telle chose, ou qu'ils m'en ayent communiqué: car ne les ayant point veuz, ils n'ont pas peu m'auoir communiqué de ces choses, & iamais ie n'auois pensé à ces choses, que lors que ie les disois. I'ay peu aussi dire en toute asseurance, que iamais ie ne ferois les choses que ie rap-

portois : car quand i'en euſſe eu le vouloir, ie ne l'euſſe peu executer. Et comme quelqu'vn luy diſoit; c'eſt la verité que de vous-meſme vous n'euſſiez peu faire ces choſes, mais le diable les peut, auquel vous preſtez conſentement, elle reſpondit : Pardonnez-moy, ie vous prie, ie ne ſuis nullement inſtruite, ny experte en ces choſes. I'ay dit auſſi qu'on m'attribueroit tout, ou partie de ces choſes quâd elles arriueroiẽt, & voicy que vous voyez vous-meſme que cela eſt deſia verifié : car on m'attribue tout ce qui eſt de ſemblable, combien toutefois que ie ſois innocente deuât Dieu de toutes ces choſes. I'ay dit auſſi que tout ce que ie diſois, ie le diſois par contrainte, non pas que ie diſſe entieremẽt contre ma volonté ce que ie diſois, mais à cauſe de la *contrarieté que ie ſentois à dire & depoſer* choſes qui n'eſtoient point, ny n'auoient eſté. Mais quand ie diſois, mon Pere, à cauſe de ces choſes que ie dis, le cœur me faut; ie diſois cela, pource que ie voyois que ie ne pouuois exercer rien de tous ces maux; & cependant ie ne m'abſtenois pas de les raconter en telle ſorte, comme ſi i'euſſe eſté maiſtreſſe, & participante à les faire. I'ay dit encore, que le diable m'auoit enioint de nuire aux beſtiaux, & aux che-

uaux de ceste maison : mais il est tres-certain & euident que ie n'ay rien fait. I'ay dit semblablement qu'il m'auoit enioint de vous causer quelque infirmité, & aussi à la fille qui m'assiste, & autres choses en consequence, mais ie n'ay rien fait de toutes ces choses.

Sur le septiesme article elle a ainsi respondu. I'ay dit semblablement que Belzebub estoit comme le pere de famille, & que quand il entroit, toute la Synagogue trembloit : mais ie ne sçay pour tout point si cela est. Semblablement il me ressouuiẽt (& aussi bien cõme si ie le deposois à l'heure presente) que i'ay dit que i'ay fort exactement obey à ses commandemens : mais par cela i'ay entendu dire que i'auois offensé Dieu : car quand nous offensons Dieu, nous faisons le commandement du diable. Il est vray aussi que i'ay esté soigneuse d'accomplir sa volonté : mais il faut aussi entendre cela pour le regard des pechez communs, & non pour le regard des pechez de la Synagogue. I'ay dit encor, que à ceste fin il m'auoit fourny des pouldres, & iamais ie n'auois pensé à cela deuant que i'en aye deposé. Ie m'esbahis fort où ie pouuois controuuer ces choses si promptement : mais cela y a seruy aussi, que

i'auois aucunement ouy parler de ces choses. Dauãtage, ie me suis accusée de quelque malefice que i'auois fait auant que d'entrer en Religion, estant en la maison d'vne certaine femme, & ie ne sçay pour tout point comment i'ay esté songer cela, car iamais ie n'ay commis telle chose. I'ay dit aussi que i'auois esté cause que la fille de la maison ne s'estoit faite Religieuse, & cela est vray, mais ie n'ay pas empesché cela par aucune chose que i'aye fait autour d'elle, mais par autres moyens dont ie me suis seruie, veu que son Confesseur mesme ne l'estimoit pas propre à estre Religieuse. I'ay dit aussi que le diable m'auoit excitée à empescher le repos des Religieuses, & i'ay menty, car il ne m'y a point excitée. I'ay encore menty, quand i'ay dit que i'auois trouué dans le grenier vn instrument fait comme le membre d'vn homme.

# CHAPITRE V.

## *Des crimes & pechez de ceste fille; auec vn entrelassement de ses affections.*

### ARTICLE I.

DE ses crimes & de ses pechez on en a eu cognoissance en ceste façon. On auoit recogneu en sa chair diuerses marques, comme il a esté dit cy deuant. Or comme nonobstant ces choses elle perseuerast en sa denegation, & ne voulust rien confesser, ce mesme iour apres disner, qui fut le vingt-neufiesme de Mars 1617. apres auoir inuoqué premierement le secours de Dieu, elle parla, & confessa, disant: I'ay renoncé à Dieu, & à mon Baptesme entre les mains du diable, & mon esprit familier se nomme *Ouystre*, & est de l'ordre de Belzebub. Et ie depose cecy, non de mon bon gré, mais y estant forcée; & c'est Iesus-Christ qui me contraint, & Christ est la verité mesme, il ne me contraindra point à dire des faussetez.

## ARTICLE II.

DE cela mesme elle a parlé encores en ceste maniere. Le cinquiesme d'Auril 1617. elle a deposé, disant: I'ay plus aymé le diable, que mon Dieu, depuis que *i'ay fait tout ce qu'il m'a commandé*, & il ne m'a commandé de faire que du mal. Aussi i'auois plus grand desir d'habiter charnellement auec *Ouystre*, qu'auec le demon Balberith, car ie m'estois donnée à luy, & ie m'estois donnée à luy en ceste maniere: Ie Didyme,

(*I'ay horreur de le dire*)

sorciere,

(*A la mienne volonté, & à la mienne volonté que ie ne le fusse point.*)

ie te liure mon corps & mon ame en damnation eternelle, en intention que iamais ie ne sois separée de toy: & renonce

(*O bon Iesus! que ces choses sont horribles à dire.*)

à Dieu, & à tous ses Anges, & à tous ses Saincts qui sont dans les Cieux, & aux SS. Apostres,

(*I'ay tousiours hay le nom que ie porte*)

& à toute la Cour celeste, & à toutes les

inspirations qui me pourroient arriuer ; & ie te promets fidele obeyssance tous les iours que ie viuray continuellement sur la terre. Et le diable me dit que ie luy donnasse quelque chose en confirmation de cét accord ; & ie luy donnay trois ou quatre espingles, en memoire, signe, & confirmation que ie m'estois moy-mesme donnée à luy ; & luy d'autre costé, pour sa part, il me promettoit toutes les delices du mõde. Et i'ay signé de mon sang ceste donation : & moy-mesme (non point le diable) ay tiré le sang de ma veine, mais le diable m'a fourny d'instrument pour le tirer ; & cét instrument estoit fait comme vne petite lancette, dont le manche estoit noir, ressemblant à vne espingle : & maintenant que ie viens de deposer ces choses, ie trouue ma conscience tranquille, & en repos.

---

## ARTICLE III.

DE ce qu'elle a esté seduite, elle en a parlé ainsi. Vn peu apres la mort de mon pere & de ma mere, ie fus seduite du diable, qui s'apparut à moy. Or comme il m'eust apparu pour la troisiesme fois, ie commençay premierement à cognoistre

que c'estoit le diable, & il m'excitoit à faire mal : mais il se declara estre le diable, premier que de requerir mon consentement, & ie ne suis pas bien asseurée si i'auois lors atteint l'aage de douze ans. I'auois esté par trois fois à la Synagogue, & ce fut lors premierement qu'il me donna sa marque. Il m'auoit parlé de quelques compagnies, & me demandoit si ie voulois estre de leur bande, & ie dis que ie le voulois bien ; & il me mena auec luy, & estions ensemble toute la nuict ; & pour la premiere fois il commit auec moy plusieurs abominatiõs, & ie trouuay là vne assemblée d'hommes & de femmes, & là se commettoient beaucoup de vilenies.

*O bon Dieu ! oserois-ie bien raconter telles abominations ?*

Ie me suis prostituée là vilainement auec les hommes, les femmes, les demons & les bestes. On y dansoit, on y mangeoit, on y adoroit, mais ie ne sçay quoy : car c'estoit vn certain animal, & c'est vn animal qui se void rarement, & ie l'ay plus aymé que mon Dieu : on y chante aussi, & y ay moy-mesme chanté, mais ce n'est pas le chant de l'Eglise.

## ARTICLE IV.

LE sixiesme d'Apuril 1617. elle a confessé deux tres-grandes meschancetez : premierement qu'estant à la Synagogue, elle auoit foulé aux pieds le venerable Sacrement, & que quant à ce point, elle auoit fait autant de mal que tous les autres ; il est vray qu'elle ne croyoit pas que ce fust le venerable Sacrement. Secondement, qu'elle auoit (comme les autres) mangé de la chair des petits enfans, & que elle en auoit porté sept ou huict à la Synagogue, que l'on tuoit puis apres. Et ayant dit ces choses, elle entremesla ce qui s'ensuit.

*O qu'il m'est fascheux & penible de deposer ces choses!*

*O mon Pere! que ces choses soient couuertes soubs le silence, que ma Superieure n'en sçache rien.*

*Bon Dieu! quelle grande meschanceté i'ay commise.*

*I'ay vn desplaisir démesuré de mon impieté, & de ma cruauté.*

*Pensez-vous, mon Pere, que ie puisse obtenir pardon de ces choses deuant Dieu?*

*O cruauté trop grande! ie tremble toute quand i'y pense.*

*O acte meſchant ! quand il n'y auroit que ceſtuy-là ſeul, i'ay merité mille ſupplices !*

*Ma voix ne peut ſortir de ma bouche, & ie perds la reſpiration.*

*I'ay horreur & tremble de depoſer toutes ces choſes.*

*Ie choiſis de mourir pluſtoſt mille fois, que de plus commettre ces choſes vne ſeule fois.*

*O mon Dieu, & Vierge Marie ma bien-heureuſe Dame, ie vous prie ayez pitié de moy?*

*O mon Pere, que vous eſtes accouru bien à point pour le ſalut de mon ame!*

*Sans l'aide que vous m'auez fait, ie n'euſſe iamais confeſſé.*

*Vne choſe ie crains, c'eſt que i'y retourne.*

Apres cela, elle a encor parlé des enfans qui ſe portent à la Synagogue diſant: ils les tuent treſ-cruellement, & autant cruellement comme ils peuuent, & i'ay conſenty à ces choſes. On en eſtrangloit les vns auec vne corde, aux autres on leur tiroit les membres à pluſieurs ſecouſſes. Et ayant dit cela, elle entremeſla ce qui ſuit.

*O cruauté enorme! ie ne veux plus dauantage commettre telle choſe, ie renonce à tels forfaits:*

*O debonnaire! ô treſ-douce Vierge Marie, intercede pour nous!*

*Bon Dieu, que i'ay de peine à depoſer ces choſes.*

*Il est trop cruel & inhumain de tuer ainsi ceux que Dieu a crées à son image.*

*Mon Dieu pourquoy m'as tu crée?*

*O Mere de Dieu prie pour moy: ayant fait ce que i'ay fait quelle esperance reste-il de pardon?*

*A la mienne volonté & à la mienne volonté, que iamais ie ne voye plus de ma vie ny sorcier ny sorciere.*

*Quelle hardiesse! estant ainsi meschante de n'auoir point eu horreur de ceste saincte societé?*

*Ie m'esmerueille mon Dieu, comme la terre permet que ie marche par dessus elle.*

*Ie ne suis pas digne de viure sur la terre: Seigneur fay misericorde.*

*Bon Dieu qu'ay-je fait! ô enorme cruauté! aye pitié de moy mon Dieu.*

*Ie supplie tous les Anges que i'ay offensez qu'ils me vueillent estre doux.*

*Mon Dieu, ie ne puis plus souffrir ny supporter la presence de mon peché.*

*I'espereray en toy Seigneur, car tu es seul puissant de me sauuer.*

*Mon Dieu, conuertis toute creature à toy.*

*Ah tres-miserable! de quelle hardiesse as tu osé offenser ceste bonté?*

*Ie redoute Seigneur que toute creature ne s'esleue en vengeance contre moy: car plusieurs fois ie t'ay crucifié.*

*Ah! Seigneur Dieu, ie suis confuse en la rememo-*

ration de mes meschans actes : ie ne puis plus supporter : aye pitié de moy, aye pitié de moy.

Ie crieray vers le Ciel, misericorde ! & ie rempliray de mes cris toute ta cour celeste.

O vous toutes les creatures de Dieu, ayez pitié : intercedez pour moy.

Helas, en quelle misere suis-ie tombée depuis que i'ay eu peché contre toy !

Quel fruict ay-ie porté ? ô tres-miserable : que ie suis maintenant confuse en ces choses !

I'ay esté lassée en la voye d'iniquité pour meguigner l'Enfer. Ie m'ouuriray le Ciel par la penitence.

Diable, tu m'as seduitte : tres-meschant tu m'as seduitte, & à present ie te renonce vn million & vn million de fois.

Mon Dieu, à bon droit toute creature s'esleuera contre moy en vengeance des iniures que i'ay commises contre toy & auec confiance ie m'approche de toy : Mon ame desire de renaistre auiourd'huy : renaistre derechef entre les bras de ta misericorde.

Las moy, mõ Dieu, que ie n'ay point vescu pour toy en ce monde, mais au diable : & en despit de toy diable, ie confesse auiourd'huy mon peché contre moy : toy Seigneur, Sauueur de mon ame, reçoy la, ie te demande pardon auiourd'huy.

Ie ne comprend point Seigneur, la clemence de ta

mansuetude: tu as veu mon iniquité & tu m'as supportée patiemment: outre plus tu as permis que ie sois approchée à la participation de ton pretieux corps, combien que i'en fusse tres-indigne.

Encor que tu me reiette, ie me tiendray aupres de toy, & te seruiray, encor que tu me reserue l'Enfer que i'ay merité.

O trop grande cruauté! i'ay encouru la damnation, & ne refuse point d'estre damnée pour ta gloire, pourueu que tu me sois propice. Pardonne moy Seigneur, que le diable ne se resioüisse point en ma perdition.

Seigneur Dieu sois moy propice, à ceste pecheresse tres-miserable: mon ame ne desire seulement que ta propitiation: du reste fais en comme il te plaira.

I'ay renoncé au Ciel, & ie suis indigne du Ciel: il n'est pas dés mes-huy raisõnable que ie te prie pour me l'octroyer: chasse moy dans les Enfers, pourueu que tu me sois propice: ie te prie mon Dieu, & tous les Saincts, ayez pitié de moy.

O diable meschant, à la mienne volonté que ie ne te voye plus desormais.

Ie voy maintenant qu'en toutes les choses que tu m'as faictes, tu cherchois ma perdition.

Ie te renonce & tous tes complices.

Ah! Seigneur Dieu, pourquoy as tu fait cela?

Mille millions de fois ie merite d'estre mise à mort.

Seigneur, mes pechez t'ont crucifié!

Diable meschant, ie voy maintenant que tu ne machinois autre chose que ma damnation.

Mille millions de fois ie te renonce.

I'ay trauaillé iusques à estre lasse sous le ioug de ta seruitude sans pouuoir respirer: & à ceux qui seruent Dieu, il leur arriue mille & mille consolations en ceste vie, & en la vie future.

Diable meschant, ie t'en ay trop donné:

Seigneur Dieu, oste luy ce qui est à toy.

Seigneur oste luy la proye qu'il a rauie, tu cognois ce qu'il a fait.

Seigneur Dieu, tu m'as crée pour toy, & non afin qu'il triomphast de moy.

A toy Seigneur i'esleue mes mains: i'implore ta misericorde, ie suis toute resoluë de te seruir: tous les Saincts de Dieu intercedez pour moy.

Mon Dieu, voicy que ie me retourne à toy:

I'ay desplaisir que ie t'ay si long tẽps abandonné.

Tres-vile creature, n'as tu point de honte d'auoir si long temps offensé ton Dieu:

Ie m'esmerueille mon Dieu, de la patience qui a esté vn si long temps en toy.

Tu es mon Dieu, & tu n'as que faire de moy:

Ie suis ta creature, & i'ay besoin de toy.

Retire toy de moy diable meschant, ie ne te veux plus dauantage.

*Moy Seigneur ay besoing de ta misericorde, mais toy tu n'as point besoing de chose qui soit mienne.*

*Ie sçay, & ie voy ma misere, mais pour cela ie ne me desespereray pas.*

*Non, diable meschant, non, pour cela ie ne me desespereray pas.*

*Seigneur mon Dieu, i'espere en toy.*

*Tu as permis ceste iniquité, Seigneur, & tu ne l'as pas voulue: & tu as voulu voir si ie perseuererois en icelle lors que tu m'appellerois.*

*Qui est-ce qui croira que ta misericorde atteinde iusques à cecy?*

*Mon secours n'est seulement que chez toy.*

*Ie veux ta gloire, Seigneur, quand mesme il me faudroit estre damnée.*

*Ie ne te prieray plus pour auoir ton Paradis.*

*Tu as d'autres creatures qui en sont plus dignes.*

*La mort, mon Dieu, ne me seroit pas si fascheuse à voir, comme i'ay horreur de voir la deformité de mon peché.*

*I'aymerois mieux mourir, mon Dieu, que d'y remettre plus ma pensée.*

*Sauueur de mon ame, pourquoy me l'as-tu cachée si long temps?*

*Mon Dieu, ie voy maintenant quelle est celle que tu as par vn si long temps tolerée sur la terre.*

*Tu m'as donné à moy qui suis ta creature, dequoy ie te rende loüange à tousiours.*

*Toy, mon Dieu, seras glorifié en moy, ie veux la gloire.*
*Diable meschāt, tu m'as trompée, tu ne me tromperas plus desormais.*
*Mon Dieu, ne m'induis point en tentation.*
*Ie ne conteste pas contre toy, mais ie blasme la mauuaise eslection que i'ay faite.*
*Ce n'est pas toy qui es l'autheur du mal.*
*Mon Dieu, que ceste nuict ne passe point sans ta misericorde.*
*En l'un de tes yeux tu me sauueras.*
*Iustement ie te puis arraisonner, mon Sauueur.*
*Hors toy il n'y a point qui puisse sauuer.*
*Tres-douce Vierge Marie, Mere de Dieu,*
*I'ay peché, & ay douleur de mon peché, & ma douleur se rengrege sur moy.*
*Ie ne puis plus soustenir, ô mon Dieu! le faix de ma contrition.*
*Quel fruict, ô miserable! ay-ie fait? qu'ay-ie esperé des choses, desquelles ie rougis maintenant, & en suis toute confuse?*
*Diable meschant, t'ay-ie seruy pour tant souffrir comme ie souffre à present?*
*Mon Dieu, que i'oublie ce qui s'est passé, & que ie m'estende desormais au deuant de ta misericorde.*

## ARTICLE V.

LE septiesme d'Apuril 1617. elle a continué de parler de la mesme chose en ceste maniere. I'ay mangé auec ceux de la Synagogue de la mesme viande qu'eux, à sçauoir de la chair

*(I'ay vn horreur extreme de ces choses.)*

d'vn petit enfant.

*Ie voudrois bien ne point dire ce que ie dis, & ie ne cesse de les dire:*

*Ie vous prie que ma Superieure ne sçache rien de ces choses.*

Quelque autre-fois i'ay mangé du cœur d'vn enfant, mais ce n'a pas esté à ceste heure. Et apres vne petite pause elle a dit: Mesme encore auiourd'huy i'ay mãgé du cœur d'vn petit enfant.

*Tu me contrains de confesser encore que i'y resiste:*

*Ie vous supplie que ces choses ne soient point diuulguées.*

L'Archimagicienne a elle-mesme tué l'enfant de ses propres mains, & l'a fait mourir auec vn licol, & c'estoit Belzebub qui luy commandoit de le faire: car tant plus de maux elle aura commis, plus difficilement

elle ſe pourra conuertir, & eſtre retirée de ſon iniquité. Elle a auſſi exercé ceſte cruauté, pour rendre plus aſſeuré ſon premier propos, & pour rendre encores Belzebub plus certain qu'elle luy adhere fermement, ainſi qu'elle luy auoit promis; & tandis qu'elle faiſoit ces choſes, elle diſoit qu'elle le faiſoit en l'honneur, & pour ſeruir celuy que lors on adoroit, & c'eſtoit vn bouc.

## ARTICLE VI.

DE ſes pechez elle a encor parlé en ceſte maniere. Le huictieſme d'Apuril 1617. elle a dit: Ie ne ſuis point vierge, ains ſuis corrompuë: & pour la premiere fois ie ne penſois point auoir à faire auec le diable, mais à preſent ie le cognois fort bien, & hier encore il eut ma cognoiſſance par deux fois, eſtant en forme & figure de diable.

*A la mienne volonté, & à la mienne volonté que ces choſes ne m'arriuaſſent plus.*

*Telles paillardiſes ſont par trop deteſtables.*

*Ie vous prie que vous ne me vouliez plus interroger ſur ces choſes.*

*I'ay trop d'horreur de tenir propos de ces choſes.*

*Elle*

*Elles sont trop mal seantes à vne fille, & à moy principalement qui fais profession de virginité.*

*Ie suis preste de manifester tout, pour auoir remission de mes pechez.*

Apres cela elle adiousta, disant: Il y a grande difference entre l'acte viril d'vn homme, & d'vn Incube, & telle qu'il y a entre celuy des bestes & des humains. Le diable a en sa puissance de donner plus de delectation à ceux qui ont à faire auec luy, car il a la puissance de faire en ceste partie ce qu'il veut. La semence qu'il iette est froide, & son membre est roide & froid: I'appelle semence l'humeur qui sort & qui flue de son mẽbre. I'ay eu à faire vne fois auec *Ouystre*, & Belzebub a eu à faire auec ceste femme qui est la Princesse de toute la Synagogue. Ie me suis aussi meslée auec vne certaine ieune fille qui est familiere de l'Imperatrice, & est de mesme païs, & pense aussi que c'est elle qui tient le troisiesme lieu en la Synagogue: ceste petite est en vogue, car elle ne se monstre pas estre beaucoup disposée à se conuertir.

## ARTICLE VII.

LE dixieſme d'Apuril elle a encore parlé de ſes pechez en ceſte maniere. I'ay auſſi rompu en trois ou quatre pieces vne image de la bien-heureuſe Vierge, au tẽps que ie la renonçay. Outre cela, lors que ie reniay mon Dieu, & que ie diſois blaſphemes contre luy, & que ie commettois les ſacrileges accouſtumez de faire en la Synagogue, & toute ſorte d'impuretez; i'ay touſiours ſenty vn certain remords en ma conſcience, neantmoins ie n'ay commis ce peché qu'vne fois ſeulement. Dauantage, ie confeſſe que i'ay eſleu l'enfer pour y demeurer eternellement. Puis apres i'ay ſolemnellement abiuré Ieſus-Chriſt noſtre Seigneur, & ay vendu au diable ma part de Paradis, ſoubs paction ſignée de mon propre ſang Et diſoit:

*A la mienne volonté que i'euſſe recouuert ceſte paction:*

*N'eſt-ce pas là la voye, mon Pere, & le moyen de la recouurer?*

Au tẽps que ie fus ſeduite ie n'allois point ſouuent aux loüanges de Veſpres, ny au Sacrifice de la Meſſe, & viuois ſans ſubie-

ction, destituée de la crainte de Dieu, & auois atteint enuiron le dixiesme, ou douziesme an de mon aage.

*Mon Pere, ie parle, & ay regret de parler de ces choses.*

*I'ay fait la faute, il est raisonnable d'endurer la peine.*

*Vous, mon Pere, faites que iamais ie n'y sois portée:*

*C'est maintenant tout mon desir, c'est ce que ie souhaite par dessus toutes choses.*

*Ils ne me regarderoient iamais plus, s'il tenoit à moy.*

I'ay aussi cogneu des hommes contre l'ordre de nature.

*Ie pense dire choses vrayes, & parle sans fiction.*

Outreplus elle dit: I'ay esté rebaptizée en la Synagogue.

*Ie voudrois bien taire ces choses, & vous faites que ie les publie.*

*I'ay cognoissance, & parle par force, & auec peine.*

Interrogée au nom de qui elle auoit esté baptizée: elle respondit, ie n'ay point esté baptizée au nom du Pere, & du Fils, & du sainct Esprit: mais au nom de tres-meschans demons.

## ARTICLE VIII.

ELle a encor parlé de ſes pechez en ceſte maniere. Le douzieſme d'Apuril 1617. elle depoſa, diſant : Lors de l'eſleuation qui ſe fait à la Meſſe, i'eſtois agitée d'vne certaine haine, & d'vne auerſion contre Dieu, telle qu'elle ne ſe peut dire: ce qui ne m'arriuoit point ainſi, quand i'eſtois au ſacrifice de la Synagogue : car ie ne croyois point que là on conſacraſt le corps de noſtre Seigneur, comme on fait en l'Egliſe. Elle a declaré dauantage, quant à ſa ſeduction, qu'elle auoit eſté ſeduite en ſon pays, comme elle eſtoit en vn champ. Et ie permis (dit-elle) que le diable me tranſportaſt, & ie me trouuay ſoudain, au plus profond de la nuict, en vn certain lieu, eſtant comme ceux qui en ſongeant ſe penſent eſtre quelquefois tombez en vn profond gouffre de quelque eau, & moy qui n'auois point l'experience de telles choſes, ie n'euſſe ſceu dire où l'on me portoit, ny ce que ie faiſois : neantmoins il me ſouuient que i'ay commencé par l'impureté à mener ceſte miſerable ſorte de vie; & la premiere impureté que i'ay exercée, fut

auec vne certaine fille. Ie m'accuse encor que i'ay hanté fort longuement les heretiques, qui a fait que mon mal s'est renforcé, car i'estois attentiue aux choses qui se lisoient dans leurs liures, & les escoutois plus volontiers que ce qui m'estoit proposé de la part de Dieu. Apres cela elle adiousta ce qui suit.

*Ie recouure peu à peu la memoire des choses qui se sont passées.*

*Ie ne vous celeray desormais plus rien.*

*Ie desire sur tout que ma vie passée soit cogneuë.*

*Le diable a disposé de moy à son plaisir, & ie pense que desormais ie disposeray de moy à ma volonté.*

*Il est plus raisonnable, & iuste, que Dieu gouuerne mon esprit plustost que le diable; & quād Dieu le gouuernera, il sera bien en meilleur estat qu'il n'a esté soubs la tyrannie du diable.*

*Mais ie ne disposeray rien promptement, soit de mon corps, soit de mon ame, que ie ne vous en demande aduis, & renonce à ma propre volonté.*

*Ie ne puis errer, estant conduite soubs vostre obeyssance: nous nous trompons souuent en nostre propre iugement, & ay esprouué par l'experience que cela estoit vray, car iusques icy Satan m'a seduite, d'autant que ie me gouuernois à ma propre volonté.*

Ce sont les choses qu'elle a dites touchant ses pechez, & est la maniere comment elle les a declarez.

## CHAPITRE VI.

NOus rapporterons en suite les instances qu'elle a faites, pour rendre nul ce qu'elle auoit confessé touchant ces choses.

Donc pour le regard du premier article elle a dit. Quand par vn rebattement de paroles ie reclamois ce mot là *Ouystre*, i'ay senty en moy vn fremissement en mon corps, & cela a esté cause pourquoy i'ay si souuent repeté ceste parole, & ce mot m'estoit fort souuent en vsage, de sorte que ie le nommois à tous coups, soit quand ie me bruslois, ou que ie me blessois, ou qu'il m'arriuoit quelque fascherie: car c'est vne parole qui demonstre quelque affection, & est fort en vsage en mon pays. Et comme on luy repartist, Tu n'as pas dit tout simplement, *Ouystre*, mais addressant ta parole à luy, tu as dit, *Ouystre*, que dira-on de moy? Elle respondit: Ie disois cela par malice: car quand ie veis qu'ils me pressoient sur ce mot, moy aussi ie le repetois encor dauan-

*tage*, telle estoit ma malice. En outre elle dit : I'ay dit qu'il estoit de l'ordre de Belzebub, pource que ie croyois que tous les diables fussent de cét ordre, à cause que i'auois ouy dire que Belzebub estoit le Prince des diables. I'ay dit aussi, que i'estois contrainte de confesser mon peché, & que c'estoit Iesus-Christ qui me contraignoit, & que Christ est la mesme verité, & ne me contraindra point à dire des faussetez : mais ie faisois semblant que ie parlasse de force, & les angoisses que ie monstrois en dehors, me prouenoient du bruit qui se faisoit à l'entour de moy, & ç'a esté ma malice qui m'a fait dire ce que ie disois : car quand ie tournois ma teste çà & là, ie le faisois de propos deliberé, pource que ie voyois qu'ils faisoient force sur cela.

Sur le second article elle a respondu en ceste sorte. I'ay dit que i'auois fait tout ce que le diable m'a commandé : mais ç'a esté auec ceste intention, que quand quelqu'vn fait peché, cela procede du diable. I'ay dit dauantage, que i'auois plustost choisi de cohabiter auec le demon *Ouystre*, & de me meslanger auec luy, qu'auec le diable Balberith, pource que i'auois desia dit qu'il estoit mon familier, & il falloit bien que ie prisse garde que les choses que ie disois se

rapportassent; & neantmoins i'ay menty, car ie ne l'ay point cogneu. I'ay dit pareillement ces paroles, *Ie Didyme sorciere, &c.* mais ie les reuoque, car ie n'ay iamais esté de ce gēre là, & ç'a esté vne parole de malice & de mensonge que i'ay lors proferee. Interrogée qui estoit le maistre qui luy auoit enseigné ceste forme de donation: elle respondit, Ie l'ay forgée de moy-mesme, & l'ay ainsi controuuée, combien que ie n'aye rien fait de ces choses. Quant à ce que i'ay dit des aiguilles, il est faux, car ie n'ay rien fait de tel. Et vn peu apres elle disoit: ie n'en veux point mentir, vn certain iour ie iettay emmy la place trois espingles, & i'auois dit à ma Superieure que ie les auois données au diable, & toutefois ie n'ay iamais veu le diable. I'ay encor menty quand, ie disois que le diable m'auoit promis en contr'eschange tous les delices du monde. Tout ce que i'ay dit aussi de la cedule, & de la donation des espingles, & de la signature apposée à ceste cedule, & de la petite lancette, & de la forme de signer, tout cela vient de la suggestion du diable: car ces choses ne peuuent venir de la part de Dieu, pource que Dieu n'est point autheur des mensonges; & ie dis que ces choses sont choses controuuées, non

qu'elles soient en tout & par tout fausses, mais pource que rien d'icelles n'est arriué en mon endroit. Ie confesse aussi que ie les ay dites en intention de me tirer du danger de mort; & combien que ie fusse asseurée que ie n'estois point de ces gens là, i'ay toutesfois dit ces choses, par lesquelles ie pouuois sembler telle, en esperance de pouuoir eschapper, attendu qu'ils m'auoient promis que ie ne mourrois point, pourueu que ie vinsse à confesser: si bien que voyant que tous estoient d'vne mesme opinion, se persuadans que i'estois de ces gens là, i'ay pensé qu'il estoit raisonnable que ie creusse de moy le mesme que les autres en croyoient. Ils rapportent aussi que i'ay dit ces choses en la mesme maniere, comme si ie recitois mon *Aue Maria:* mais ie n'ay point deposé ces choses, qu'apres beaucoup d'interrogatoires; & cependant qu'on m'interrogeoit, mon esprit se fortifioit dedans moy, & me trouuois preparée à dire ce que i'ay dit, & ie disois ces choses, & cependant en moy-mesme ie iugeois que ie ne disois pas la verité. Et si ie ne dis point cecy en intention que ie vueille que l'on estime que vous m'ayez suggeré les choses que i'ay dites & respondues, mais afin que la verité demeure cogneuë.

Sur le troisiesme article elle a ainsi respondu. I'ay dit qu'il m'est penible & fascheux de dire ce que ie dis, & en cela i'ay dit la verité. Mais la cause qui me rendoit la chose si fascheuse, prouenoit de la grande resistance que ie faisois, n'ayant enuie de dire, ny deposer ce que ie sçauois estre menteries toutes manifestes. I'ay dit aussi, mon Pere, que ces choses cy soient couuertes du silence, que ma Superieure ne les sçache. O bon Dieu! quelle meschanceté i'ay commise, & autres choses semblables; & plorois en les disant, le faisant afin que l'on creust que ie fusse conuertie, & que tant plustost ils cessassent de me plus rien faire confesser & de m'examiner, & ne demandois qu'à sortir de la captiuité où i'estois detenuë: car ie pensois deuoir estre deliurée, quand i'aurois acheué ma confession: car les larmes que ie respandois en disant ces choses, n'estoient pas larmes de contrition, cõme si i'eusse deploré d'estre vne sorciere, sçachãt bien que ie ne l'estois pas, mais estoit afin de faire paroistre que i'estois conuertie. Quant aux Soliloques que i'ay proferez là dessus, toutes & chacunes de ces choses me venoient si promptement en l'esprit, & en la bouche, qu'à peine ma langue pouuoit-elle suffire à for-

mer les paroles assez à temps, tant elles me venoient abondamment: & en vn monceau, & sentois chacune de ces choses descendre en moy, & me donner en l'esprit à mode d'vn torrent qui descend auec impetuosité, selon quoy ie les proferois. A peine auois-ie proferé de ma bouche vne parole, qu'il en reuenoit tout à l'heure vne autre de nouueau en la place: neantmoins ie pensois à part moy que ce n'estoient pas vrayes larmes que ie respandois, mais ie n'ay pas eu la force de tenir mes yeux qu'ils n'ayent ploré, & ma langue qu'elle n'aye proferé ce que ie disois; & neantmoins quand ie faisois ces deplorations, ie sçauois bien que ie deplorois des meurtres d'enfant, mensongers & faux.

Sur le quatriesme article elle a ainsi respondu. Quand ie disois, mon esprit a horreur de proferer ces choses: ie n'ay pas dit cela pour horreur que i'eusse de parler de ces choses, mais pource que ie ne me sentois coulpable d'aucune d'icelles; & à la vraye verité ie n'en auois aucune cognoissance. I'ay dit encor que i'auois mangé de la chair d'vn petit enfant en la Synagogue, & iamais ie n'auois ouy dire qu'on y mangeast de la chair de petit enfant. I'ay dit encore: ie vous prie que ma Superieure ne

sçache point ces choses; & ie l'ay dit, de peur que cela la touchast de fascherie, & de douleur; & quand i'ay dit ces choses, ç'a esté auec bonne consideration. I'ay dit semblablement que vous me contraigniez de confesser contre mon gré, d'autant que c'estoit contre ma conscience que ie parlois en disant ces choses. Ce que i'ay dit de l'Archimagicienne, & de sa cruauté, ce sont choses de mon inuention, & pures menteries.

Sur le cinquiesme article elle a ainsi respondu. Ie me suis voirement accusée de ces choses, mais ie demeure toute esperduë quand ie voy que i'ay dit de moy choses si horribles, & si esloignées de toute verité: car ie sçauois bien tout le contraire. I'ay dit encor: A la mienne volonté, & à la mienne volonté que choses semblables ne m'arriuent plus. Telles paillardises sont par trop detestables. Mais i'ay dit ces choses, & celles qui sont en suite, afin qu'on adioustast foy à mon dire, combien toutesfois que ie sceusse que ces choses n'estoient pas vrayes. I'ay dit encor, que i'auois horreur de tenir propos touchant ces choses, & i'ay dit vray: car i'estois confuse plus qu'il n'est possible d'exprimer, de ce que seulement ie parlois de telles choses. Mais

quand ie disois : ie suis preste de declarer tout, pour auoir remission de mes pechez; ie n'ay point entendu parler de tel genre de pechez, d'autant que iamais ie ne les auois commis. La difference aussi que i'ay mise entre la cohabitation d'vn Incube, & d'vn homme, & la semence & le membre de l'vn & de l'autre, ie l'ay apprise à l'occasion que ie vay dire. I'auois laissé ma fenestre ouuerte, & on me demanda si quelque chose venoit à moy, ou entroit en ma chãbre; & de fait ie confessay qu'il y auoit vn chat qui entroit chez moy. Et estant enquise plus outre, si ce n'estoit point quelque autre chose qu'vn chat; & voyant que l'on presumoit qu'il y auoit quelque autre chose de caché soubs ce pretexte, ie ne dis plus rien, & les laissay en leur opinion. Mais comme on m'interrogeoit plus auãt sur la mesme chose, si ce mesme chat entroit point en mon lict : ie dis qu'ouy. Et apres cela ils m'interrogerent des autres choses en suite; & voila l'occasion qui a fait que i'ay eu cognoissance de ceste difference : car elles m'interrogerent pleinement de ces choses, & ie respondis que ie n'en sçauois du tout rien, & commençay à les prier qu'ils me dissent ces choses plus à descouuert, afin que d'auenture ie ne tõbasse

en telles horribles meschãcetez, & que par ignorance i'obmisse à m'en confesser. Voila donc par quel moyen i'ay eu cognoissance de ces choses. Et celle à qui ie confessois telles choses, n'estoit pas vne fille. Et voila pourquoy ie pense que ma confession ne peut pas estre valable, pource que ie disois choses qui n'estoiẽt du tout point, *ny n'auoient point esté. I'ay dit aussi que* le diable donnoit plus de plaisir à ceux qui se mesloient auec luy, que ne faisoient les hommes: non pas que ie sceusse cela par experience, mais pource que ie presumois que le diable auoit la faculté d'operer en ces choses ce qu'il vouloit. Mais i'ay menty, quand i'ay dit que ie sentois la semence estre froide; & ce que i'ay rapporté de la semence, ç'à esté vn certain qui me l'a appris. Ce sont aussi choses fausses que i'aye eu affaire auec *Onystre*, & l'Archimagicienne auec Belzebub. Mais quand ie disois, ie me suis meslée auec vne certaine ieune fille, i'ay eu esgard alors à vn peché semblable que i'auois commis auec des ieunes filles de mon aage, aagées de sept ou huict ans, & ainsi i'ay tourné les paroles de mon discours, comme si c'eust esté en la Synagogue que i'eusse commis ces choses. Or tout ce que i'ay dit de la qualité, nature, &

degré de ceste fille, tout cela, dis-ie, ie l'ay inuenté.

Sur le sixiesme article elle a ainsi respondu. Quant est de ceste image, ie confesse que ie l'ay rompuë en trois ou quatre morceaux, mais ce n'a pas esté par malice: ç'a encore esté de moy-mesme que i'ay dit, que quand ie renonçois à mon Dieu, & que ie le blasphemois, i'ay senty vn remords en ma conscience, car ie n'ay iamais rien fait de ces choses. Quand ie disois que ie n'auois pourtant commis ce peché qu'vne seule fois, ie le disois, pource que ie desirois auec vehemence dire que ie ne l'auois point fait du tout. I'ay dit aussi que i'auois choisi l'Enfer pour ma demeure eternelle, à cause que i'auois solemnellement abjuré Iesus-Christ nostre Seign. &c. Et en verité ie n'ay rien fait de ces choses. Mais quand i'ay dit, mon Pere, n'est-ce pas là le chemin, & le moyen de recouurer ceste cedule? i'ay dit cela de certaine malice, car ie n'auois donné aucune cedule au diable, si bien qu'il ne pouuoit rendre ce qu'il n'auoit point receu, ny moy recouurer ce que ie n'auois point donné à vn autre. I'ay encore menty, quand i'ay dit que i'auois eu à faire auec diuerses personnes en la Synagogue. I'ay peu dire aussi

à bon droit que ceste confession estoit cruelle, & infame : car c'est chose bien cruelle de dire choses qui n'ont iamais esté. Ce sont encor choses fausses ce que i'ay dit du temps & de l'aage que i'ay esté seduite, car ie ne me suis point donnée au diable, ny lors, ny en autre temps. I'ay dit encor, mon Pere, faites en sorte que ie ne sois plus portée à la Synagogue : mais ie vous prie considerez ma malice : ie priois qu'on m'empeschast d'aller en vn lieu où ie n'allois point. I'ay dit aussi que i'ay cogneu des hommes contre l'ordre de nature, & ie disois cela, & i'estois ignorante de ce que ie disois. Toutefois pour le regard de cela, i'y penseray encore à part moy, d'autant que ie doute *si i'ay point commis ce peché* là, veu que ie l'ay asseuré auec tant de fermeté, & *ceste façon de m'accuser* me donna de la crainte. I'ay encore menty, quand *i'ay dit que i'auois esté rebaptizée*; & quãd i'ay dit que ie n'auois pas esté baptizée au nom du Pere, & du Fils, & du sainct Esprit, i'ay voulu dire que ie n'auois pour tout point esté rebaptizée.

Sur le septiesme article elle a ainsi respondu. Quant est de la haine, & de l'auersion enuers le venerable Sacrement, ce n'a esté seulemẽt qu'vne tentation. Mais quãd

i'ay

i'ay dit que ie n'auois pas eu vne si grande auersion enuers le venerable Sacrement, estant en la Synagogue : i'ay dit vn pur mensonge, car ie n'y ay iamais rien veu. Quant à ce que i'ay dit de ma seduction, ce sont choses controuuées. I'ay dit semblablement que la premiere impureté que i'ay exercée, a esté auec vne certaine fille: mais i'ay entendu parler de ces petites fillettes, dont i'ay parlé cy dessus, & cela a esté hors la Synagogue. Mais quant à ce que i'ay dit de la demeure que i'ay faite auec les heretiques, & du plaisir que i'ay pris aux choses qu'ils proposoient, il est vray. Voila touchant les instances, les Soliloques, & les choses que ceste fille a deposé touchant ses pechez.

## CHAPITRE VII.

*Les depositions de Didyme touchant l'estat de la Synagogue, soit pour le temps passé, ou pour le present.*

### ARTICLE I.

LE sixiesme d'Apuril 1617. elle a parlé de la Synagogue en ceste maniere Interrogée de ce qui se faisoit en la Synagogue, elle a respondu: il s'y fait plusieurs choses; on y saute, & danse, on y adore, & ie ne sçay que c'est, on y fait plusieurs choses des-honnestes, & croy qu'elles se commettent auec le diable, & moy-mesme ay eu à faire auec le diable, soubs la semblance, & en forme d'vne beste, mais il ne s'apparoist pas tousiours ainsi: car on le void quelquefois en forme humaine, quelquefois en forme de diable: mais ie conuerse plus volontiers auec luy, quand il est en forme humaine. Et comme on luy disoit que cét animal qu'on adore, estoit vn bouc; elle a respondu: I'ay aussi baisé son derriere, & il a cohabité auec moy: puis elle a dit:

*Mon Dieu, combien ie dis de choses que ie voudrois bien ne point dire.*

*Tout ce que ie dis, ie le dis contre ma conscience, à cause des respects humains.*

---

## ARTICLE II.

QVant au sacrifice de la Synagogue, elle en a parlé en ceste maniere. Le mesme iour comme on l'interrogeoit si elle auoit assisté au sacrifice de la Synagogue; elle a respondu que le sacrifice de la Synagogue n'estoit pas comme le sacrifice de l'Eglise: car encore qu'on y retienne les autres ceremonies, on n'y consacre toutesfois point, & on n'y offre plus le corps de nostre Seigneur; & ce n'est que depuis peu de temps que l'vsage de la consecration a cessé en la Synagogue, & ils n'offrent plus le corps de nostre Seigneur, car il ne leur est pas permis; & les Ministres de l'Eglise par la vertu des paroles qu'ils ont dites au nom de l'Eglise, ont osté au diable la puissance de plus faire ceste ceremonie, il y a bien desia trois mois, ains plus, car il y a enuiron six mois que l'on ne consacre plus en la Synagogue.

## ARTICLE III.

DV trouble qui est en la Synagogue, elle a parlé en ceste maniere. Le huictiesme d'Apuril il luy fut commandé de rapporter ce qu'elle sçauoit de la Synagogue, & elle dit: Mon Pere, ceux qui sont de la Synagogue se desesperent de plus en plus, & pensent que leur opiniastreté ne doit pas durer encore bien long temps: car ils sont fort en soucy, & troublez, à raison de l'Imperatrice, d'autant qu'ils craignent qu'elle ne les quitte. Ils soupçonnent qu'on trauaille à sa conuersion, mais ils ignorent comment, & par quel moyen. Et moy ie leur respondois, à la mienne volonté qu'elle fust desia conuertie; & lors troublez de grande fureur contre moy, ils ont commencé à dire: Tu luy en monstres le chemin. Et ie leur ay dit: A la mienne volonté que le haut Dieu viuant & veritable vous exauce, car ie veux desormais adherer à luy, & le seruir, & desire de le faire plustost dés auiourd'huy, que de differer à demain. Et quand elle eust dit cela, elle se mit à dire: Mon Pere, ie vous rapporte beaucoup de choses, & ie n'en sçay pour

tout point la cause. A la verité ie croy fermement que Dieu est à ma bouche, & que c'est luy-mesme qui forme ces paroles en ma bouche, & croy que ce que ie dis est vray, & croy que les troublemens qui me viennent pour me troubler en ces choses, procedent du diable. Et, mon Pere, ie vous promets que desormais ie feray obeyssante en toutes les choses que vous me commanderez, & ie sens en moy vn secours, & vne vertu pour contribuer mon trauail en ces choses. Et la Synagogue desespere de pouuoir se preualoir contre l'Eglise de Dieu, attendu que les Ministres de l'Eglise sont contraires à ces choses: car l'œuure presente est contraire, & ennemie de la Synagogue. La Synagogue aussi commence à m'estre contraire, & il y en auoit qui disoient qu'il seroit plus expedient que les demons cessassent de me plus porter à la Synagogue, pource qu'ils preuoyoiét que puis apres ie decelerois tout ce que i'auois veu; & ie leur ay dit qu'il estoit bien vray que ie rapporterois tout, & ne celerois rien de ce que ie voyois. Et ie le dis de bon cœur, mon Pere, ie desirerois que l'abysme les eust tous engloutis, car Dieu en auroit de la gloire, pour le moins ne seroit-il plus offensé par eux. Et ie dis ces choses sans

repugnance. Et à la mienne volonté, à la mienne volonté encore, que ie ne veisse plus de ma vie ceste maudite Synagogue: vne chose ie desire tres fort à present, c'est la maniere, & le remede de n'y aller plus.

---

## ARTICLE IV.

TOuchant quelques abominables sacrileges qui se commettent en la Synagogue, & la difference de ses tables, elle a parlé en ceste façon. Interrogée combien de fois elle auoit foulé aux pieds le corps de nostre Seigneur; elle a respondu: A present on ne foule plus aux pieds le corps de nostre Seigneur. Et ie confesse que quand le Prince viuoit encor, on consacroit en verité le pain & le vin; & lors i'ay fait comme les autres de la Synagogue faisoient, encore que ie n'en aye pas tant fait: car depuis que i'ay esté en ce Monastere, i'ay tousiours eu quelque crainte de Dieu en moy. I'ay fait voirement ce que i'ay dit, mais ie ne l'ay iamais ietté aux chiens pour estre mangé, ny ne l'ay consumé indignement. I'ay beu du vin consacré comme les autres, mais ie ne pensois pas commettre peché en cela, & c'estoit

*Loys* qui l'auoit consacré: mais ie ne sçay point le nom de celuy qui luy a succedé en la Principauté, & toutefois il a consacré comme faisoit son predecesseur *Loys*. Depuis plusieurs iours la coustume & la ceremonie de consacrer est cessée, ie pense que c'est depuis la mort du Prince. I'ay mangé de la mesme table que nostre Imperatrice mangeoit. Il y a trois tables à la Synagogue. A la premiere table sont assis tous ceux qui ont l'authorité des Magiciens. Et puis elle a dit:

*Ce sont là certes d'excellentes dignitez: perissent telles dignitez.*

*La condition tres-vile d'vn faquin est plus heureuse, que n'est celle du Prince de la Synagogue.*

Apres elle a dit: Il appartient à leur dignité de commander aux autres, & ne sont pas nommez sorciers, ie pense qu'on les appelle Magiciens. La premiere qui est assise au haut bout, est nostre Imperatrice: la seconde d'apres est celle qu'on nomme, *Fleur de beauté*.

*Ie vous declare toutes ces choses auec quelque conscience:*

*Ie vous prie, mon Pere, aydez moy vn peu.*

*En mes autres confessions les Peres m'ont aydé:*

*Ie ne diray iamais que vous m'ayez suggeré ces choses:*

*Ie respondray simplement, ie diray, ouy, ou non,*
*Ie sens croistre en moy la volonté de tout dire.*

---

## ARTICLE V.

ELle a encore parlé du Consistoire qui s'est tenu au ciel, & des actes de la Synagogue en ceste maniere. Le dixiesme d'Apuril 1617. interrogée des choses qui auoient esté proposées en la Synagogue, elle a respondu : Ils disent que desormais ie ne comparois plus auec eux en la Synagogue, sinon à leur dommage, & à leur ruine. Interrogée si elle auoit point entendu Belzebub faisant le sermon, & racontant d'vn certain Consistoire qui s'estoit tenu dans le ciel, elle a respondu: Mon Pere, en ce temps vne grande crainte & espouuante nous surprint, & pour certain ils pensoient que lors toutes choses arriueroient que l'on disoit deuoir arriuer, qu'en vn iour ils feroient perte de toutes choses. Il luy fut encore commandé de rapporter ce qu'elle auoit fait ceste nuict là en la Synagogue; elle respondit. Mon Pere, c'est tout de mesme que ie vous ay desia rapporté autrefois. I'ay encore tres-griefuement offensé Dieu : i'ay encore plus ac-

quiescé à leur volonté, qu'à la volonté diuine: tout ce qui se fait là est contraire à Dieu: j'y ay encore dansé, j'y ay encore beu, & y ay mangé les viandes accoustumées: i'ay encore peché contre la pureté, par attouchemens impudiques, & accouplement charnel.

*Ie vous rapporte cecy auec grand tourment d'esprit.*

*Ie ne sçay d'où me vient en l'esprit tout ce que ie dis.*

*Ie desirerois voir desia la fin de ces choses, & estre deliurée de tant de fascheries, & de peines.*

---

## ARTICLE VI.

DEs Catechistes de la Synagogue, & des festes d'icelle, elle a parlé en ceste sorte. Il me semble que le Lundy est la feste, ou le sabbath des hommes, & le Mardy encore, car lors aussi nous nous addonnons à la luxure.

*Ie parle comme vn aueugle des couleurs:*

*Ie rapporte comme choses certaines, choses dont ie suis incertaine.*

Elle disoit dauantage: I'ay ouy souuent, quand i'estois en la Synagogue, qu'ils ont vn autre *Pater*, & vn autre *Aue*, que n'a l'E-

glise, mais ie ne recite ny l'vn ny l'autre. Il me semble aussi qu'ils ont d'autres commandemens du Decalogue, que n'est le Decalogue de l'Eglise. Ils ont encore des œuures de misericorde, qui sont toutes autres, & (comme i'estime) ils ont aussi vn autre *Credo*: Disant, ie vous asseure, mon Pere, que toutes ces choses me viennent à mesure que ie parle à vous, car auparauant ie n'y auois point pensé; & pource que la raison me dicte ces choses, c'est pourquoy ie les dis. Il luy fut commandé de designer les œuures de misericorde de la Synagogue; & elle respondit: Ie vous ay tant & tant raconté d'œuures de ceste sorte; & ils voudroient auoir employé sur vous les plus excellentes de toutes leurs œuures de misericorde. Ils sont tant amateurs de charité, qu'ils voudroient auoir exercé leurs œuures de misericorde enuers tout le monde entierement. Leurs œuures de misericorde sont de ne vouloir bien à ceux à qui ils doiuent amour, & rediger à neant tout ce qui est contraire à la Synagogue.

## ARTICLE VII.

DV Baptesme, & de la Trinité de la Synagogue elle a parlé en ceste maniere. Ie m'accuse, mon Pere, d'auoir esté rebaptizée de ma volonté en la Synagogue.

*Vous me contraignez de dire ce que ie voudrois ne point dire.*

*Ie parle de science, & par contrainte, auec vne grande peine.*

Interrogée au nom de qui elle auoit esté baptizée, elle respondit: faut-il aussi manifester cela? & apres vne petite pause, elle dit: Ie n'ay pas esté baptizée au nom du Pere, & du Fils, & du sainct Esprit: mais i'ay esté baptizée à la mode des autres, au nom de ces trois meschans diables. Interrogée quel signe de la Croix on exprimoit en la Synagogue; elle respondit: la Synagogue n'exprime point la Croix. Interrogée si la Synagogue n'auoit pas sa Trinité; elle respondit: mon Pere, ils ont vne Trinité. Interrogée du Pere, elle respondit: le Pere c'est le Prince des diables, i'estime que ce soit Lucifer. Interrogée du Fils, elle respondit: n'est-ce pas Belzebub qui est

le Fils? Interrogée du ſainct Eſprit, elle reſpondit: ie penſe que le ſainct Eſprit ſoit le ſecond apres Belzebub, car Belzebub eſt le ſecond apres Lucifer: en diſant,

*Ie ſuis en grande angoiſſe de dire telles choſes, ſans auoir ſeulement ſongé à icelles.*

*Vn de ces iours vous meſmes vous eſmerueillerez de la concordance entre les choſes que ie dis, & celles que les autres ont dites: car ie ſuis moy-meſme esbahie, & demeure eſtonnée à cauſe de telles choſes.*

*Et vous faites que ie dis choſes que ie voudrois ne dire point, & ie parle à eſcient, & toutesfois c'eſt contre ma propre volonté, auec grande, & griefue faſcherie.*

*Ie ne dis pas que vous me ſuggeriez ce que ie manifeſte: mais il eſt vray que ſi toſt que vous me mettez ſeulement le doigt deſſus, incontinent il me vient en l'eſprit ce que ie dois reſpondre aux choſes que vous me demandez.*

---

## ARTICLE VIII.

L'Vnzieſme d'Apuril 1617. elle parla de la troiſieſme perſonne de la Synagogue en ceſte maniere, diſant: Le diable m'a à bon droit & meritoirement oſté la memoire de mes fautes, car ie l'ay donnée

au diable à ceste fin; & ie prie mon Dieu de tout mon cœur que ie la puisse recouurer, ie me donneray garde cy apres de ce sot & insensé commerce. Apres cela elle disoit: i'ay vn peu pensé à ce que vous me dites hier au soir: soyez asseuré, mon Pere, que ie ne me souuiens point quelle est la troisiesme personne de la Trinité d'Enfer.

*Maudite soit ceste Trinité, ie le dis d'vn cœur sincere:*
*Ie renonce à ceste Trinité, & au Baptesme, & à tout ce qui luy appartient.*

Quant est de mon nom, ils ne m'ont point autrement appellée que du nom que ie porte.

---

## ARTICLE IX.

DV froc du Pere Dominicain, dont il est fait mention au Traicté premier, chapitre cinquiesme, elle en parla par occasion le neufiesme d'Apuril 1617. en ceste maniere, disant: Belzebub pense qu'il seroit expedient que ie ne me trouuasse plus à la Synagogue, d'autant que ie redis tout ce que j'y voids & entends; & disant que en bref i'abandonneray leur party, & i'ay dit: le Tres-haut vous vueille exaucer;

& de vray ie n'y *suis portée* que de force, & auec violence. Et quelqu'vn luy dit, Raconte tout ce que tu voids, & ce que tu sçais, à la honte & à la confusion de Belzebub, & elle se print à rire. Et vn certain Prestre assistant vint à dire : elle rit tout en la mesme sorte comme faisoit vne certaine autre, quand elle ouyt faire mention du *froc du Dominicain*; ce qu'elle ayant entendu, elle se mit à rire esperduëment, & toutes & quantes fois qu'on luy ramentenoit ce mot de froc, elle s'esbouffoit à rire, & tant plus souuent qu'on luy en faisoit mention. Et il fut commandé de dire la cause d'vn ris si desbordé, & elle respondit : i'ay ris, pour autant que i'ay ouy faire mention de ce froc, & ne me puis garder de rire toutes les fois qu'il me reuient en l'imagination de quelle maniere chacun de la *Synagogue se l'estoit coëffé*, & depuis ce temps là iamais il ne m'estoit reuenu en memoire: tous ceux qui le portoient deuenoient fols : de la teste de l'vn il passoit en la teste de l'autre, & chacun s'en coëffa, & l'osta pour donner à celuy qui estoit le plus proche de luy : ils eussent voulu que le froc eust esté au fonds de la mer. Ie n'ay pas souuenance qui ce fut qui le mit le premier, car la confusion estoit

trop grande, & depuis ce temps là ie ne m'en ſuis point ſouuenuë; & en diſant cela, touſiours elle rioit eſperduëment, & ſelon que i'en puis auoir ſouuenance, il y a deſia enuiron quatre ans paſſez, ou cinq ans, que ces choſes arriuerent. Belzebub le mit le premier auec grande deſplaiſance: i'eſtime que puis apres il le donna à l'Imperatrice, & puis conſecutiuement il vint par ordre à tous, & chacun le mit. Elle ne pouuoit raconter rien de cecy ſans rire; & toutes les fois qu'elle commençoit de nouueau à en dire quelque choſe, elle redoubloit ſon ris, ſi bien qu'elle fut enuiron trois quarts d'heure, & plus, ſans ceſſer de rire. Et interrogée de ce qu'ils auoiẽt dit pendant que ces choſes ſe faiſoient, elle reſpondit: chacun exaltoit merueilleuſement tant qu'il pouuoit le froc & l'enfroqué, & i'aurois honte de redire les paroles, dont ils vſoient, & ie vous prie ne parlez plus auant de ces choſes. Apres cela elle dit: ils appelloient ce Pere, *Garnement, traiſtre, vaurien.* Interrogée s'ils l'auoient pas auſſi appellé *Peſte dangereuſe:* elle dit, ouy, ils l'ont ainſi appellé, & ne me fuſſe pas reſſouuenuë de ce nom iniurieux, ſi vous ne me l'euſſiez remis en la memoire. Interrogée s'ils auoient pas auſſi nommé

le mesme Pere *bout-d'homme, peu de teruelle, petit mont de bran?* elle respondit, ouy, & eusse bien peu dire de moy mesme tels noms d'iniure, mais ie craignois de les proferer, pource que quand ie les prononce, il me semble que ce soit à bon escient que ie les dis. Et elle souspiroit, disant: quand i'entends ces choses, les pechez commis contre Dieu me reuiennent en memoire, & ceux qui se commettent encore tous les iours. Interrogée ce qu'ils auoient fait puis apres du froc, elle respondit: *apres cela ils le ietterent contre terre, & mirent les pieds dessus,* disant. *Falloit-il que cela fust dit auiourd'huy?* & il estoit le iour de la Translation de la bienheureuse Marie Magdelaine. Interrogée encore ce qui auoit esté fait puis apres de ce froc; elle se mit derechef à rire en disant: ne parlez plus de cela, s'ils eussent eu le porte-froc à leur deuotion, ils l'eussent traicté tout de mesme que son froc, car il est fort hay de telle secte d'hommes; & se mit derechef à rire, *& puis dit:* toutes les fois que i'entends faire mention de ce froc, ie suis excitée à rire. Apres cela elle dit: ils l'emplirent d'ordures. Enquise de quelles ordures, elle respondit, de celles que nous appellons *fiente:* & chacun deschargeoit son

son ventre dessus, & n'y a point d'apparence de descrire ces choses.

*Ie parle de ces choses, ie ne sçay veritablement d'où elles me viennent.*

Interrogée qui auoit ramassé le froc, elle respondit, ie ne sçay, & dit: Derechef ie vous dis pour la seconde fois, mon Pere, ie ne sçay où ie prends tout ce que ie dis. Voila donc ce qu'elle a deposé de l'estat de la Synagogue.

## CHAPITRE VIII.

NOus mettrons en suite les instances qu'elle a faites, pour rendre nul ce qu'elle a cy deuant deposé.

Sur le premier article donc elle a dit. Vous dites que ce que i'ay deposé touchant ces choses est vray: & de cela ie m'esmerueille outre mesure, que i'aye rapporté la verité de ces choses, veu que ie sçay que ie n'ay iamais esté à la Synagogue : ce qui me fait iuger que c'est le diable qui m'a soufflé ces choses en l'oreille, car ie mentois quand i'ay dit que i'auois eu à faire en ce lieu là auec le diable, car cela est faux. Au demeurant, i'ay dit voirement que i'auois baisé vn bouc au derriere, mais ie

m'en desdis, car ie ne l'ay point fait.

Sur le deuxieſme elle a reſpondu ainſi. Quant au ſacrifice de la Synagogue, i'ay voirement dit toutes ces choſes, *mais ie* m'eſmerueille fort commét i'ay peu auoir dit toutes ces choſes, veu que ie n'ay iamais eſté à la Synagogue; & ſi ce que i'ay dit eſt vray, ç'a eſté le diable qui me les a ſoufflées.

Sur le troiſieſme elle a ainſi reſpondu. Quand i'ay dit que ceux de la Synagogue ſe deſeſperent de iour en iour, & penſent que leur opiniaſtreté ne durera plus gueres, i'ay dit ces choſes, & ie ne ſçauois ce que ie diſois. I'ay dit encor qu'on eſtoit en propos de la conuerſion de l'Archimagicienne, & ce que i'en ay dit, eſt pource que ie vous auois entendu dire qu'on attendoit ſon iugement à Rome, ou quelque choſe de ſemblable. Quand auſſi ceux de la Synagogue me diſoient que ie mõſtrois le chemin à l'Archimagicienne, ie leur ay dit; à la mienne volonté que le haut Dieu vous entende, pource que deſormais ie le veux deſeruir, & me tenir pres de luy, &c. i'ay ainſi reſpondu, à cauſe de la confeſſion que i'ay faite, & non pas que i'aye penſé *faire mon ſalut par ceſte voye là.* I'ay encor eſté tres-miſerable, en ce que i'ay dit

que ie croyois fermement que Dieu auoit esté en ma bouche : car veu que c'est le diable qui est l'autheur de mensonges, ie croy certainement qu'il soit l'autheur de ceux-cy. I'ay dit encor que ie croyois que les troublemens qui me venoient par troubler en ces choses, prouenoient du diable ; & certes en cela paroist bien ma grande peruersité, car ie n'ay iamais eu tel iugement, car ie recognoissois que ie ne faisois pas bien. Mais quand ie disois que les Ministres de l'Eglise estoient contraires à la Synagogue, la raison mesme me le dictoit: car il est tout certain que les Ministres de l'Eglise luy sont contraires. I'ay dit aussi que quelques-vns de la Synagogue auoiẽt dit qu'il seroit plus expedient que les demons ne me transportassent plus en la Synagogue, combien que ie n'ay rien veu, ny entendu de semblable. Dauantage, quand ie disois que ie souhaitois que l'abysme les eust tous engloutis, c'estoit mon hypocrisie qui me faisoit dire telles & semblables choses.

Sur le quatriesme article elle a ainsi respondu. Quand i'ay dit que quand le Prince de la Synagogue viuoit encor, i'ay fait comme les autres, mais non pas tant, i'entendois dire par là que pour tout ie ne fai-

sois point telles choses. Il est vray aussi que ie n'ay iamais pensé si ie faisois bien, ou mal, en prenant du vin consacré, pource que iamais ie n'ay rien fait de semblable. I'ay dit encore que depuis plusieurs iours la coustume & la ceremonie de consacrer auoit cessé, mais ce n'est pas que ie fusse instruite de ces choses, pour l'auoir *veu, ou par l'experience, mais pource que* ie l'entendois ainsi par la raison qui me le dictoit: car puis qu'il estoit mort, il ne pouuoit plus consacrer. C'est aussi vn mensonge que i'aye mangé de la mesme table que nostre Archimagicienne. Et pource que vous auiez dit que les Magiciens estoient pires que les sorciers, ie coniecturois de là qu'ils estoient de la premiere table. I'ay dit encor, mon Pere, ie vous prie que vous m'aydiez vn peu, pour le desir que i'auois de me confesser: car ie ne prenois pas garde si ie disois vray, ou faux, car ie disois tout ce qui me venoit en l'esprit, & en eusse dit encore dauantage, si i'eusse peu. Et qui plus est, i'estois bien aise quand il arriuoit quelque chose de nouueau que i'eusse peu dire, combien que ie sceusse que le contraire estoit veritable.

*Sur le cinquiesme article* elle a ainsi respondu. Tout ce que i'ay dit des danses,

des viandes, des impuretez, des propos qui se sont tenus à la Synagogue, ie l'ay controuué, car rien de tout cela n'est vray. Quant à ce que i'ay dit du Consistoire tenu au Ciel, ie l'ay dit, & ne sçauois ce que ie disois. I'ay dit encore, que c'estoit auec grande affliction d'esprit que ie vous racontois ce que i'ay conté; & la cause de cela estoit, pource que ie ne disois pas verité.

Sur le sixiesme elle a ainsi respondu. Quand i'ay dit, il me semble que les iours de Lundy il est feste ou Sabbath pour les hommes : i'ay aussi parlé en ceste maniere, pource qu'estant incertaine si cela estoit ainsi, ie taschois de voir si vous y consentiriez, mais simplement ie ne sçauois point si cela estoit ainsi. Mais ç'a esté de moymesme que i'ay dit que i'auois entendu (estant à la Synagogue) qu'ils auoient vn autre *Pater*, & vn autre *Aue*. Ie l'ay dit aussi, pource que toutes ces choses me venoient en parlant auec le Pere : car iamais ie n'auois rien entendu de ces choses, & pource que ie disois ces choses sans sçauoir si ie disois vray ou faux. Mais quand elle entendit qu'on lisoit deuant elle l'article qui fait mention des œuures de misericorde, elle se print à rire entendant cela,

& dit: certes ie ne croy point auoir fait telles œuures de misericorde, quand ie vous faisois ce recit là. I'ay dit aussi qu'ils eussent voulu vous auoir departy telles œuures de misericorde, & cela n'est pas malaisé à croire: ç'a esté aussi par certaine coniecture que i'ay dit qu'ils voudroient auoir exercé à l'endroit de tout le monde leurs œuures de misericorde, d'autát aussi que cela estoit assez aisé à iuger par la conduite de la raison, encore que ie n'eusse point cognoissance de ces choses. Semblablement il n'estoit point difficile de dire que leurs œuures de misericorde sont de ne vouloir point de bien à ceux à qui ils doiuent amour; & pendant qu'elle deposoit telles choses, elle souspiroit.

Sur le septiesme article elle a ainsi respondu. Ie n'ay iamais esté rebaptizée, & i'ay dit que i'auois esté rebaptizée. Mais quand i'ay dit, ie n'ay point esté baptizée au nom du Pere, & du Fils, & du sainct Esprit, ie voulois dire que ie n'auois du tout point esté baptizée. Quand i'ay esté interrogée quel signe de la Croix la Synagogue formoit, i'ay respondu que la Synagogue ne formoit point de Croix, pource que la raison me le dictoit. Quant à ce qui concerne la Trinité de la *Synagogue*, ie

ne sçay comment i'ay peu auoir dit toutes ces choses; & rioit, disant, il me fait mal de m'estre ry de ma propre misere, & i'ay dit toutes ces choses, & n'ay point sceu ce que ie disois. Et pource qu'vn des iours de sa confession, ayant entendu lire les choses cy dessus, elle auoit dit: mon Pere, toutes ces choses sont rapportées fidelement, & Dieu face que toutes choses tournent à sa gloire, & au salut de mon ame; à cela pour le present elle a dit: ie suis peruerse & meschante par tous les cas, ie rapportois faux, & disois que la fausseté estoit fidelité: *& ceste fidelité me coustera la vie.*

Sur le huictiesme article elle a ainsi respondu. I'ay dit que i'auois donné au diable la memoire de mes fautes, & cela n'est pas vray, ie n'ay iamais rien fait de tel. I'ay peu aussi dire en verité que ie ne me souuenois point quelle estoit la troisiesme personne de la Trinité d'Enfer: car simplement ie ne sçauois point ce que vouloient dire ces choses. Mais i'ay dit, que maudite soit ceste Trinité: ie le dis d'vn cœur sincere, ce n'estoit point que ie l'eusse iamais veuë, mais pource que d'vn cœur pur & sincere ie luy renonçois.

Sur le neufiesme article elle a respondu ainsi. I'ay entendu dire que ie n'y estois

point portée du tout. Auſſi quand ie me ſuis priſe à rire, oyant faire mention de ce froc, ce n'eſtoit pas que i'euſſe veu le froc, mais pource que i'ay ouy que vous en parliez. I'ay dit auſſi du froc, que tous ceux qui le portoient, deuenoient inſenſez, & autres choſes en ſuite, & ç'a eſté de certaine malice, comme toutes autres choſes; & quand ie n'aurois dit ſeulement que cela, ie ſuis digne d'eſtre miſe à mort. I'ay dit auſſi qu'il paſſoit de la teſte de l'vn à celle de l'autre, & ie l'ay dit de moy-meſme: car il eſtoit aiſé à coniecturer que telle maniere de gens ne ſe ſoucioit pas beaucoup d'auoir ſur ſoy des habits d'Eccleſiaſtiques. Auſſi quand on luy euſt leu l'article, où elle dit: ie ne me ſouuiens point qui c'eſt qui le mit premierement: elle ſe mit à rire encore vne autre fois, en diſant: ie ne ris pas pour auoir rien veu de tel, mais de ce que i'ay dit choſes ſemblables, & que ie les ay controuuées. Mais quand i'ay dit que depuis ce temps là ie n'y auois point penſé, ie voulois dire que ie n'y auois iamais penſé. Mais quand i'ay dit que Belzebub l'auoit mis le premier, ie n'ay pas dit verité. Et quand i'ay dit que ceux de la Synagogue extolloient merueilleuſement le froc & l'enfroqué, ie l'ay dit comme par pre-

ſumption, pource que ie me repreſentois que ceſte ſorte de perſonnes ne pouuoit pas parler autrement. I'ay dit auſſi qu'ils appelloient ce Pere, *garnement, & traiſtre*, & cela eſtoit aiſé à imaginer; & pour iuger cela, il n'eſt point beſoing que quelqu'vn ayt eſté à la Synagogue. Ie ſouſpirois auſſi en rapportant cela du froc de ce Pere, pource que par là il eſt aiſé de iuger des pechez qui ſe commettent contre Dieu. I'ay dit encore, que s'ils euſſent eu l'enfroqué à leur deuotion, ils l'euſſent traicté de meſme que ſon froc, & ie me l'imaginois ainſi par quelque coniecture, & non pas de certaine ſcience. I'ay dit auſſi que ce Pere eſt fort hay de ceux de ceſte ſecte, & ie me l'imaginois ainſi, pource que la raiſon le dicte, d'autant que les perſonnes deprauées n'ayment point les gens de bien. I'ay dit auſſi qu'en verité ie ne ſçauois pas d'où me venoit en l'eſprit ce que ie diſois; & ie le diſois, pource qu'en verité ie n'auois iamais veu ce que ie racontois.

## CHAPITRE IX.

*Les depositions de Didyme, touchant les chefs de la magie, l'Antechrist, & sa mere.*

### ARTICLE I.

LE sixiesme d'Apuril 1617. elle a parlé des Chefs de la magie en ceste maniere. Ie ne voy plus le Prince de la Synagogue depuis enuiron huict ou neuf mois passez : & i'ay entendu Belzebub qui disoit que la Synagogue auoit fait vne grande perte à sa mort, car tandis qu'il a vescu, il en auoit acquis beaucoup, & maintenant elle en perd plus qu'elle n'en auoit acquis. La Synagogue respondit qu'il falloit prendre vn autre moyen. Belzebub repartit : Ce n'est là que commencement de douleur, choses plus dures nous pendent sur la teste, & l'extermination de la Synagogue est aux portes. Les Magiciens respondirent qu'il falloit courageusement resister. Belzebub dit : Ie ne voy ny raison, ny moyen de vous conseruer dauantage,

i'ay perdu ma principale piece. Apres cela elle parla de la femme qui estoit la Princesse de la Synagogue. L'Imperatrice a esté encore presente à la Synagogue ceste nuict, & est tenuë de nous en grande reuerence, & en grande estime ; & selon qu'il me paroist, elle me semble estre ny trop ieune, ny beaucoup aagée. Interrogée si elle n'en cognoissoit pas vne qui s'appelle *Fleur de beauté*, elle respondit : il y en a vne en la Synagogue qui a nom *Belle-fleur*, & est en grande authorité parmy nous, & en fait-on grand estat, & est de la premiere table.

## ARTICLE II.

LE septiesme d'Apuril elle a encor parlé en ceste maniere du degré & de l'ordre des premiers de la Synagogue qu'ils ont entre eux, disant : Ie ne tiens que le dernier lieu, Belzebub tient le premier, le second apres luy est *Onystre*, le troisiesme *Cornelio*. En outre, il y a douze diables qui marchent les premiers. Entre les creatures l'Imperatrice tient le dessus : la seconde apres l'Imperatrice est celle que ie nommois hier : la troisiesme me semble plus

ieune que ceste seconde, & que l'Imperatrice mesme. La seconde ne porte pas des fraises, ny n'est pas habillée d'vne robe du pays, ains est vestuë en estrangere. La troisiesme est de petite taille, & i'ay adoré *Loys* comme Dieu, & mon glorificateur. Il faut obseruer que ceste fille, és choses de grande importance, respondoit assez promptement, & obeyssoit, cōme quand il s'agissoit de ses marques, & de ses crimes: mais és choses de peu, elle resistoit le plus souuent, & ne pouuoit-on recueillir d'elle rien de certain. Pour exemple, on luy demandoit quel animal c'estoit qu'elle adoroit, elle respondit qu'elle ne sçauoit quel il estoit; puis apres elle disoit que c'estoit vn chien, puis apres que c'estoit vn asne, puis vn loup, puis vn ours, & iamais ne le voulut nommer; ainsi elle ne voulut rien dire de sa robe. Interrogée aussi du nom de ceste troisiesme, elle dit qu'elle se nommoit *Belle-bouton*, & n'en voulut rien deposer.

## ARTICLE III.

DE ces choses elle a encor parlé le dixiesme d'Apuril 1617. en ceste maniere. Interrogée pourquoy l'on recitoit l'*Aue* de la Synagogue, elle respondit: mon Pere, vne angoisse notable me saisit à ceste interrogation, & puis elle dit: on ne recite pas cét *Aue* en la loüange de la Vierge, ou de Belzebub, ou d'vn autre diable (car les diables ne sont pas vierges) puis se mit à rire, disant:

*Mon Dieu, d'où est-ce que ie tire tout ce que ie dis?*

*Si vous sentiez ce que ie sens, mon Pere, vous ne diriez pas choses qui ne se rapportassent à celles que ie dis.*

*Ie dis choses nouuelles, ausquelles ie n'ay iamais pensé auparauant.*

*Ie ne sçay certainement de quelle part elles me viennent en l'esprit.*

Interrogée si la Synagogue auoit aussi sa Vierge; premierement elle se sousrit vn peu, puis apres elle dit: ouy, ils ont vne Vierge, & luy font plus d'honneur que l'Eglise n'en fait à sa Vierge. Il est tres certain que la Synagogue hayt la Vierge de l'Egli-

fe : mais ie me propofe de la feruir, & l'aymer le refte de ma vie. Interrogée pourquoy on l'appelloit Vierge Marie, elle refpondit : l'appelle-on Vierge Marie? ie ne croy pas qu'on l'appelle ainfi, car elle n'eft pas auffi la mere de Dieu: on l'appelle Vierge, pource que ce nom eft vne recognoiffance d'honneur parmy les Synagogues, & donnent ce nom à qui ils veulent; & ie l'ay adorée, mais ie renonce à telle adoration, & prie Dieu qu'il ofte de moy ce peché, & que pluftoft il m'enuoye la mort, que de permettre que iamais plus ie l'adore. Interrogée fi elle auoit pas adoré le fils & la mere, elle refpondit: mon Pere, ie fais comme les autres font, i'ay adoré le fils & la mere, i'ay fait ce mal, & i'ay defplaifir de l'auoir fait, mais ie n'adioufteray plus à le faire, & commença à plorer, & fe lamenter, difant :

*Ah! miferable que ie fuis, trois ou quatre fois miferable!*

*Iufques à quand, Seigneur, m'oublies-tu en fin?*

*Tres-mefchante Vierge, ie te renonce.*

*Ie donne mon corps & mon ame à la Vierge qui a enfanté Dieu & l'homme.*

*Mere de mifericorde, à la mienne volonté que cefte confeßion fe faffe à mon falut.*

*Seigneur Dieu, reçoy moy toute miferable que ie fuis:*

*Autre Dieu hors toy ie ne veux, ny ne recognois.*
*Ie renonce au fils pareillement & à la mere.*
Mais il luy fut enioint de dire le nom de ceste Vierge, & elle respondit : mon Pere, ie ne pourrois pas me ressouuenir de tout; puis apres elle dit, on l'appelle la Vierge de la Synagogue, disant : elle tient entre tous le degré le plus eminent, & est honorée par dessus tous, encore qu'elle ne tienne pas le sceptre de l'Empire : on la saluë quand on dit cét *Aue*, mais ce n'est pas à raison de sa virginité, mais à cause qu'elle tient plus ferme de la part du diable : elle surpasse l'Imperatrice mesme en excellence, & est l'amie de Belzebub, & est preferée à l'Imperatrice, pource qu'ils ont opinion qu'ils la retiendront encor plus long temps qu'vne autre. Mais l'vnziesme d'Auril elle parla de la mesme Vierge en ceste maniere, disant : mon Pere, i'ay vn petit pensé à part moy, touchant ce que vous m'enqueriez hier au soir : Mon Pere, ie vous prie persuadez vous que ce n'est pas de malice que ie fais cecy, car en verité ie ne me ressouuenois plus de ce dont vous m'enqueriez, ie parle de ceste Vierge là; vous vous enqueriez de moy quel estoit son nom, & il me semble que c'est ceste-là qu'on appelle *Belle fleur*, on appelle son fils

*le Mignon*; il ne me souuient de la saluta-tion comme l'on a accoustumé de la sa-lüer.

---

## ARTICLE IV.

LE mesme iour vnziesme d'Auril elle a parlé en ceste sorte de Loys, & de l'Archimagicien qui luy a succedé. Il luy *fut demandé s'ils n'auoient point parlé de*-uant elle de Loys Prince des Magiciens. Premieremēt elle se print à sousrire, apres cela elle dit: si ay, i'ay entendu parler de luy, & la gloire de sa principauté a esté renuersée iusques dans les enfers. Sur cela quelqu'vn luy dit que quelques-vns de ses complices auoient attesté qu'il satisfaisoit en Purgatoire. Il est vray, dit-elle, mais il faut entendre cela du Purgatoire qui n'a point de fin. Il luy fut enioint de dépein-dre Loys de ses couleurs, & le Prince qui luy a succedé; & elle dit: ie ne sçay point du tout quelle issuë auront ces choses. Ie ne vous en rapporteray rien auec certitu-de: tout ce que i'en diray sont choses du tout imaginaires, ie ne me plais pas beau-coup à tels propos, & vous en auez la co-gnoissance: car il n'est pas vray-semblable

que

que vous en ayez perdu la memoire quel besoing est-il de vous raconter telles choses? principalement veu qu'il semblera que ie resueray en parlant d'elles? Cela dit, elle adiousta encor: Il me semble qu'il y a eu bien de la difference entre ces deux, car il me semble que le dernier estoit beaucoup plus fourny de corps que l'autre. Il y auoit aussi bien de la difference entre ces deux pour le regard de la bouche, des yeux, & de la barbe; pource que la bouche de l'autre estoit bien plus grande à proportion, le mesme estoit-il de la barbe, & sa cheuelure mesme estoit plus grande, & il me semble que le dernier commençoit à grisonner, & son poil grisastre paroissoit tant en sa barbe comme en sa teste. Loys estoit vn petit bout d'homme, bas de stature, & ce petit bout d'hôme n'auoit point atteint à la vieillesse de l'autre, & croy qu'ils se tiennent cõpagnie maintenant, & qu'ils se regardent l'vn l'autre: le nez aussi du dernier estoit plus grand que le nez de l'autre, ses yeux aussi plus grands, & qui sentoient mieux leur homme, & son port mesme auoit en soy quelque majesté, & quelque chose qui le faisoit reuerer, disant:

*Ie ne vous dis rien de ces choses auec certitude. Tout ce que i'en rapporte est entierement imaginaire.*

*Ie n'ay iamais cy deuant conceu en mon esprit la representation, ny la forme d'iceux.*

*Ce que i'en dis, ie le dis, parce que vous me commandez de le dire.*

*A la mienne volonté que ceste obeyssance soit receuë de Dieu.*

*Mais Dieu se sert en ces choses de moy, organe tres-vil, à la confusion d'iceux.*

Mais comme elle disoit qu'il estoit beaucoup plus fourny de corps que Loys, vn certain dit que le diable auoit dit de luy qu'il estoit fort puissant à boire du vin, & qu'il auoit engorgé presque tout le vin de France, & elle adiousta encor qu'il ne s'en falloit pas esmerueiller, car ayant vn grand corps, il estoit besoing pour l'emplir non seulement de beaucoup de vin, mais aussi de quantité de viande. Apres ces choses elle se print à dire.

## ARTICLE V.

*QVand ie pense à l'Enfer, tremblement & crainte m'enuahissent.*

*Ie ne crains pas les tourmens de l'Enfer, mais d'estre separée d'auec Dieu.*

*Dieu perd sa creature (rachetée par vn grād prix) quand elle est damnée.*

Mon Dieu, que ta misericorde est grandement magnifiée sur moy!

I'ay peché, Seigneur, en tous les pechez de ces deux.

I'ay merité ton courroux, comme ceux-cy l'ont merité.

Et voicy que tu ne m'as encor reprise en ta fureur.

Tu les as appellez, & ils ont refusé de venir:

Leur perdition vient d'eux-mesmes.

Ie ne veux point redouter les supplices d'Enfer.

C'est moy-mesme, & non l'Enfer, qui suis cause de ma perdition.

Veu que tu és souuerainement bon, pourquoy as-tu permis vne si grande iniquité, & vne telle abomination se faire contre ta bonté?

Mon ame a horreur de voir l'enormité de son peché.

Maudit soit le iour que i'ay satisfait aux desirs de ma chair.

Voicy ce sont choses d'vn moment, & qui sont passées.

Et elles ont tiré apres soy vne mer immense de douleurs.

Quand est-ce, Seigneur, que tu m'arracheras, & que tu briseras les liens de ma captiuité?

Mon Dieu, tu seras glorifié en ces choses: ta gloire me suffit.

Tu és puissant, Seigneur, de conuertir ces impies

rebelles à toy.

Ils font plus estat de l'Enfer, que de ton Paradis.

Voila en quelle demence l'homme arrive quand il est sans toy.

Ie suis aueugle, Seigneur, ie suis pauure, & miserable.

Illumine moy, mon Dieu, d'un rayon de ta clarté.

Tu as peu mille fois, Seigneur, nous perdre en ta iustice.

Et tu nous attens, Seigneur, en ta misericorde.

Et tant plus clement tu as esté en nostre endroit, tant plus nostre cœur s'est destourné de toy.

Et tu nous attens, Seigneur, en ta misericorde.

Et ie sçay que tu n'as point besoing de nos biens.

Tu aymes ceux qui te hayssent, & qui s'esleuent à l'encontre de toy.

A grand peine y a-il un homme sur la terre, qui pardonne de cœur à son ennemy.

Et ce sont choses horribles à dire, que celles qui se commettent contre toy,

Et tu as pitié de telles gens, & leur pardonnes en ta misericorde.

Il n'y a point de semblable à toy, Seigneur, il n'y a point d'autre qui soit misericordieux au prix de toy.

Tu nous fais choses, que si elles eussent esté faites aux demons, ils eussent desia fait penitence.

Nous sommes plus durs que l'Enfer mesme, & pires que les diables.

*Ils n'ont peché qu'vne fois, & nous l'offensons sans nombre par chacun iour.*

*Ie te loue, & benis, mon Dieu: car c'est de ta liberalité que me vient l'espace que tu m'as donné pour faire penitence.*

## ARTICLE VI.

ET estant toute fonduë en pleurs, auec grand gemissement & force souspirs, & abõdãce de larmes, elle adiousta, disant:

*Iusques à quand, Seigneur, me repousseras-tu, & me reietteras-tu pour la fin?*

*Iusques à quand contiendras-tu tes misericordes en ton ire?*

*Mon peché est tousiours contre moy, & i'ay horreur de sa face, ie ne le puis plus soustenir.*

*I'ayme mieux, mon Dieu, que tu m'ostes la vie, que ie t'offense dauantage.*

*Que feray-ie, miserable que ie suis? tu n'és pas digne d'asseoir ton pied sur la terre.*

*Il n'y a rien de sain en toy, il n'y a point de paix pour ton ame.*

*Seigneur, mon desir ne t'est point caché.*

*Porte moy dans les mains de ta prouidence, que ie ne t'offense plus desormais.*

*Qui és-tu, Seigneur? qui suis-ie moy? quelle est ta maiesté, quelle est ma bassesse, que i'ose te*

mespriser, & pecher contre toy?
Il m'eust mieux esté si ie n'eusse iamais esté née, que d'auoir fait ce que i'ay fait contre mon Dieu.
Diable meschant, ne te suffisoit-il pas d'auoir peché?
Tu as peché, & outreplus tu as fait pecher les autres.
Pourquoy, Seigneur, suis-ie venuë icy? pourquoy suis-ie venuë pour operer tant de maux?
Diable, toutes choses en fin tourneront à ta confusion.
Tu és puissant, Seigneur, despoüille-moy de la main de mes ennemis.
Et non moy seulement, mais les autres außi qui sont captifs & captiues auec moy.
Que ta bonté, Seigneur, ne soit pas seulement glorifiée en moy:
Mais qu'elle soit außi clarifiée en d'autres que moy.
Haste toy, Seigneur, le temps de faire vient.
Exauce nous, toy qui as exaucé la Chananée qui crioit apres toy.
Ne vueille point tarder, Seigneur, ce que ta clemence a ordonné de faire, fais-le maintenant.
Ie ne prie pas seulement pour moy, mais außi pour d'autres que moy.
Seigneur, si tel est ton plaisir que ie sois anatheme pour mes freres, & mes seurs, afin que ta

bonté soit clarifiée en eux.

Ie veux volontairement l'Enfer pour eux tous.

Admets misericordieusement les autres à la gloire de ton regne.

Les offenses n'ont point de fin, mais aussi n'a pas ta mansuetude.

Tu vois que nous auons peché contre toy, & tu le souffres, & tu en as compassion.

Que tu nous argue plustost en ton ire, Seigneur.

Tres-douce Vierge Marie, ie te supplie que nous ne pechions plus contre Dieu, & toy.

Seigneur, haste toy de nous ayder.

Si tu veux, tu és puissant de nous ayder.

Que ton ire s'aigrisse, Seigneur, contre nostre peché.

Seigneur, ne tarde point.

Tu as veu, Seigneur, & as cogneu de toute eternité, & as permis ceste impieté à l'encontre de toy, afin que de moy ta bonté soit cogneuë.

Que tu és bon, & doux, & debonnaire Seigneur.

I'ay merité la peine, ie n'abhorre point la peine.

Ie ne t'ay point voulu escouter quand tu m'as appellée, il est raisonnable que tu ne m'escoute pas.

Tu n'as point besoing de moy, mais i'ay besoing de toy.

Iusques à quand sera-ce que ie crieray, Seigneur?

Que ton ire se courrouce contre nostre peché à la destruction d'iceluy.

*Mets moy aupres de toy, Seigneur, & ie souffriray de toy tout ce que tu veux.*

*Par la grace de Dieu ie ne suis point encor peri, ny les autres aussi ne sont point peris.*

---

## ARTICLE VII.

ELle a aussi parlé de Magdelaine du Palus en ceste sorte. En premier lieu elle a cogneu & confessé qu'elle auoit veu ladite Magdelaine; & enquise où elle l'auoit veuë, elle respondit: ie ne me souuiés pas où. Interrogée si elle l'auoit veuë en la saincte Roche; elle respondit, non. Interrogée si ç'auoit esté *au S. Peron*: elle dit, Ie ne puis nommer le lieu, ny ne me souuiens point de son nom. Interrogée si elle l'auoit veuë à la saincte Baulme; elle respondit, ouy, ç'a esté là que ie l'ay veuë, disant: nous nous entr'aymions fort, & ie me conformois à ses meurs & affections: Tout ce qu'elle faisoit, ou aymoit, ie l'aymois, & faisois. Et ce n'est pas chose nouuelle que deux s'entr'ayment, qui symbolisent d'affections & de meurs. Elle estoit plus belle que moy, depuis le temps de sa conuersion ie ne l'ay plus veuë en la Synagogue.

*Ie parle, & ie ne sçay pour tout point d'où me vient ce que ie dis.*

*Ie suis tres-certaine que ie ne dis rien de moy-mesme touchant ces choses.*

*Toutes choses se tournent à ma tres-grande confusion, & sont veritables.*

*Et à la mienne volonté que rien de ces choses ne fust vray de fait.*

*Face Dieu que ces amours se tournent à bien.*

*Vn de ces iours ces choses que i'ay dites donneront à rire à beaucoup.*

*Ces beautez sont vaines.*

*Il vaut mieux auoir l'ame pure, que d'auoir le corps bien formé.*

*Et ie voudrois bien qu'on laissast tout cela là.*

*Il n'est point besoing de beauté trop excellente, pour faire qu'on la croye plus belle que moy.*

Interrogée si elle vouloit point luy rescrire, elle respõdit; sans doute elle se resiouyroit, & seroit consolée d'ouyr & d'entendre la gloire de Dieu en mon endroit, pourueu qu'elle soit bien disposée, comme vous le croyez. Et il luy fut cõmandé qu'elle luy rescriuist; & elle respondit: ce n'est pas à moy à faire de luy rescrire, & puis elle ne me cognoistra plus. Dauantage, ie n'y suis point portée, car ie ne rescris pas volontiers, & i'aymerois mieux attendre pour le moins iusqu'à ce que i'eusse acheué ma confession. Apres auoir dit ces choses, elle se mit à luy escrire ainsi.

## ARTICLE VIII.

SAlut en noftre Seigneur Iefus-Chrift, qui a continué de magnifier les grandeurs de fa mifericorde enuers moy, comme il a magnifié fa mifericorde en vous. Ie vous prie de perfeuerer au propos qui depuis fix ou fept ans s'eft aduancé en vous de faire le falut de voftre ame, quand vous vous eftes entieremẽt donnée à Iefus-Ch, vous eftiez lors en vn tres-bon eftat, & ie ne fçay pas en quel eftat vous eftes à prefent: mais ie prie noftre Seigneur, que fi vous n'y auez pas biẽ perfeueré, qu'il vous donne la grace d'y perfeuerer. Ie vous fupplie de prier noftre Seigneur que la mifericorde qu'il a magnifiée de faire auec vous, il face la mefme enuers moy. Pour ma part toute ma volonté & tout mon defir eft en cela; & plus ie vay auant en la confeſſion de mes pechez, ie me fens eftre tant plus fort attirée, & pouffée à ce que deformais ie ferue à noftre Seigneur Iefus-Chrift, & à la glorieufe Vierge fa mere. Ie me propofe de les feruir defomais, & de me voüer du tout à noftre Seigneur Iefus-Chrift, & me retirer du mal, où i'ay efté fi long tẽps

attachée, & dés maintenant ie le deteste de tout mon cœur. O Magdelaine ! ie vous prie, si vous auez quelque contraire opinion, que Dieu vous rameine à la grace premiere, & vous conserue en icelle. Derechef, ie vous prie d'auoir memoire de nous en vos oraisons, afin qu'il me face la grace & la misericorde qu'il a faite auec vous en la saincte Baulme, où souuent vous m'auez veuë, & m'auez appellée par mon nom. Graces à Dieu, ie suis maintenant soubs la conduite de celuy qui vous a entenduë quãd vous estes entrée en la voye de salut. Bien vous sera, Magdelaine, si par œuures vous accomplissez les aduertissemens salutaires, & les enseignemens que vous auez ouys de la part de Dieu, & entendus par la bouche de ses Ministres. Croyez moy, Magdelaine, renouuellez vos vœux, & les desirs que pour lors vous auez faits & euz, vous prospererez en tout ce que vous ferez pour le salut de vostre ame. Ie prie à Dieu de toute mon ame, qu'il me face participante de la grace qu'il vous a faite; pour ma part i'ay desia pris la voye & le moyen où vous estes autrefois entrée, & i'ay regret d'auoir tardé si long temps, parce que dés mes-huy ie voudrois me voir entierement separée de la Synagogue. Nous nous re-

pentons de nos pechez & Dieu sera loüé à l'aduenir, & glorifié en nous selon la misericorde, laquelle il a magnifiée de faire auec nous, qui auons commis tant de choses, & si griefues contre luy ; & telle est mon attente, & ie prie Dieu qu'il confirme ceste mienne esperance. Il est digne & iuste (Magdelaine) puis que nous auons tant offensé Dieu, de l'appaiser par penitence. Courage, Magdelaine, & soyons confortées, & embrassons la penitence, & accomplissons par les œuures ce que les Ministres de Dieu nous ont enioint de faire. Ne regardons point à la face de personne, croyons fermement qu'ils seruent à Dieu en cecy, & c'est Dieu mesme qui nous ordonne telles œuures, afin qu'il nous donne le merite d'obtenir le Royaume celeste, lequel nous n'auons iamais merité. Vous sçauez fort bien, Magdelaine, quels ont esté nos merites : nostre vie, & toutes nos œuures meritoient l'Enfer. Par ainsi, Magdelaine, croyons desormais aux choses qui nous seront proposées de la part de Dieu, n'escoutons plus le diable, qui ne machine autre chose que de faire que nous soyons en mesme damnation que luy : passons le reste de nostre vie plus heureusement, parce que les iours de nos ans, esquels nous

auons vescu sur la terre, se sont passez en vanitez. I'ay prié le Pere, soubs la conduite duquel ie suis maintenant par la grace de Dieu, qu'il voulust vous escrire ceste lettre, laquelle ie luy ay dictée de mot à mot. Ie me recommande fort à vos prieres, & ie ne vous oublieray point. Confortons nous ensemble au Seigneur, i'espere vrayement que (Dieu aydant) nous nous verrós ensemble bien-heureuses au royaume des Cieux. Amendons seulement nostre vie en mieux. Ie prieray Dieu, Magdelaine, qu'il vous face part de ceste grace. La subscription estoit telle: Vostre tres-amie en Iesus-Christ, laquelle vous cognoissez, & auez souuent nommée, cóme le Pere Michaëlis l'a bien entendu, N. N. Apres cela elle a dit: Iusques icy ie n'ay encore iamais tant fait pour creature de ce monde, & ay dicté cecy sans trouble, & ie sçay assez qu'elle me cognoistra, & ie voudrois qu'on ne luy enuoyast point ceste lettre, & si ie ne sçaurois dire la cause pourquoy ie ne le veux point.

## ARTICLE IX.

QVant à la physionomie de Magdelaine, elle en a parlé en ceste façon. Interrogée le mesme iour comment elle auoit passé le temps l'apres-disnée? elle respondit: I'ay prié Dieu à ce qu'il parface en moy ce qu'il a commencé. Apres cela il luy fut commandé de depeindre la physionomie de Magdelaine, afin qu'on recognoisse que ce qu'elle rapporte, ne sont point fictions, ny resueries, comme il sembloit que quelques-vns l'auoient voulu dire. Et premierement elle respondit: mon Pere, est-il croyable que l'on dise estre resueries ce qui s'est fait à la saincte Baume? Ce sont resueries, mon Pere, qui tourneront à gloire quelque iour: car c'est vn œuure digne d'admiration, & le monde ne l'estime à rien, mais il y a bien à dire entre le monde, & *Dieu*, entre les œuures du monde, & les œuures de Dieu: le monde est trompé, & trompe, Dieu est pure verité. Quant à la stature & physionomie de Magdelaine, elle en a parlé en ceste maniere, disant: Elle a le corps bien formé, il n'y a celuy qui peust reprendre quelque defectuosité et

ſon corps, ou quelque difformité en elle. Elle eſt outre cela ferme, & conſtante és choſes qu'elle dit, ou fait, & a en elle la repreſentation d'vne maieſté pleine de courage Si i'en ay bonne memoire, elle a la bouche petite, le viſage paſle, & aucunement coloré comme vne roſe: il paroiſt en elle vne grande modeſtie, ſoit en ſon marcher, en ſon port, & au mouuement de ſon corps; & perſonne n'euſt aiſément preſumé qu'elle euſt eſté telle qu'elle a eſté. Il me ſemble auſſi que ſon nez eſt aucunement long, il me ſemble qu'elle a les yeux à fleur de teſte, il me ſemble auſſi que ſes cheueux tirent comme ſur le roux, & ſes ſourcils auſſi: il me ſemble auſſi qu'elle a les yeux verds, & eſt de mediocre grandeur. Puis elle dit:

*I'ay dit ces choſes, mon Pere, auec grande apprehenſion, & trouble.*

*Car ie ne me la repreſente pas bien au vif.*

*Ie crains d'eſtre repriſe de menſonge, pource que il ne me ſouuient pas bien de tout.*

*A ceſte cauſe, mon Pere, ie vous prie de laiſſer ces choſes.*

*Il ſe peut faire que ie me fouruoirois de la verité.*

*Ie ne ſçay moy-meſme ſi ie dis la verité.*

*Et ie ne ſçay d'où ie tire ce que ie dis.*

Interrogée ſi elle auoit pris garde à ceux

qui estoient presens à ce qui s'estoit fait à la saincte Baulme, & l'assiete du lieu: elle respondit qu'à present elle n'en auoit point de memoire, sinon de Magdelaine, tant pource qu'elle ne prenoit pas garde aux autres choses, comme aussi qu'il n'est pas en la puissance de celles qui sont transportées, de remarquer toutes choses, pource que nous sommes soubs la puissance du diable, & faisons, non point ce que nous voulons, mais ce que le diable veut.

---

## ARTICLE X.

LE douziesme d'Apuril elle a encores parlé de l'Antechrist, disant: Toutes ces choses estans accomplies, il se manifestera, & y aura quelque espace de temps entre ces choses cy, & sa manifestation, & ie prie à Dieu que ie puisse dignement satisfaire pour mes pechez, & faire penitence deuant qu'il vienne à regner en ce monde. Il se monstrera comme si il estoit Dieu, & il en induira plusieurs à croire à luy; & ceux qui croiront en luy, periront, & tous ceux pareillement qui obeyront à ses commandemens. Ie l'ay veu en la Synagogue, & il est le fils bien-aymé, & est tenu en grand

grand honneur, combien que ce ſoit vn vautrien, & dés maintenant il donne des indices de ſa meſchanceté, & eſt confus pour les choſes qui arriuent maintenant, comme ſont tous ceux de la Synagogue, pource qu'il void par experience que la pluſpart des hommes choiſit le bien, & ſe retire du mal, & cela eſt tres-vray. Ie ne me reſſouuiens point de ſon Bapteſme, ny de ſon nom: il eſt remply d'honneurs, & l'honorent tant qu'ils peuuent, & celuy ſe repute bien-heureux, qui peut iouyr de ſon regard, auoir accez à luy & luy parler. Et tandis que ie rapporte cecy, il me reuient en memoire que ceſte nuict il s'enfuyoit de moy, & ſi toſt qu'il m'a ſeulemẽt veuë, il s'eſt pris à me deteſter de voix, & par ſignes. Et ceſte fille ſe mit à ſous-rire, diſant: ie n'ay pas beaucoup pris garde à ces choſes, & principalement depuis l'emiſſion de mes vœux. Ce ſont les choſes qu'elle a deposé touchant les principaux de la Synagogue, de l'Antechriſt, & de ſa mere, enſemble ſes Soliloques.

## CHAPITRE X.

EN ſuite de ces choſes nous adiouſterons les inſtances qu'elle a faites, pour rendre nul ce qu'elle auoit depoſé.

Sur le premier article donc elle a ainſi dit. Quant eſt de l'homme, qui eſt le Prince de la Synagogue, i'ay depoſé toutes ces choſes, & pour cela ſeulement que i'ay dit telle choſe, i'ay merité la mort, & ie n'ay rien ſceu de la mort du Prince, & n'ay rien veu du tout, ny entendu touchant les choſes que i'ay dites. Et ç'a eſté le deſſein du diable de me perdre par le moyen de ceſte confeſſion, & ie croy aſſeurément qu'il en eſt l'autheur, afin qu'il me perde, car ie n'ay iamais rien veu de tout ce que i'ay rapporté. Et comme le Pere qui l'interrogeoit luy euſt dit, ſi le diable eſt autheur de ceſte confeſſion, ie ſuis donc ſon organe: elle reſpondit, ie dis que le diable eſt autheur de ceſte confeſſion, ie l'entẽds de ma part, & non de voſtre part, car Dieu n'eſt point autheur des menſonges. Quant à ceſte femme Princeſſe, i'ay dit qu'elle eſt tenuë par nous en grande eſtime: i'ay dit auſſi que i'eſtimois qu'elle n'eſtoit ny trop de-

crepite, ny trop ieune; & i'ay parlé en ceste façon, pource que ie ne sçauois point cela. Mais ce que i'ay dit de celle qui est appellée *Belle-fleur*, ce sont choses que i'ay inuentées; & maintenant ie voy bien que i'ay dit ces choses à ma propre ruine, & i'estois animée à le dire, & le disois autant que ie pouuois, pource que i'auois entendu que le Sabbath ne dureroit pas encores trois mois, & que si ie ne le confessois, que ie mourrois, & en le confessant, que ie ne mourrois point.

Sur le deuxiesme article elle a ainsi respondu. Quand ie vous ay dit, mon Pere, que i'estois de la derniere table, i'entẽdois parler de la table de nostre Refectoire, car au Cõuent ie suis de la derniere table. Mais tout ce que i'ay rapporté de l'ordre des tables, & de la difference des seances, ce sont purs mensonges. I'ay semblablement controuué de dire qu'entre les creatures, il y auoit vne femme Princesse qui tenoit le premier rang, car ie suis ignorante si cela est, ou non. Quant à ce que i'ay deposé des autres filles, ce sont aussi choses fausses, car ie ne les ay iamais veuës.

Sur le troisiesme article elle a ainsi respondu. I'ay dit que la Synagogue hayssoit la Vierge de l'Eglise, & certes cela n'est pas

malaisé à iuger, car les hommes qui menent vne vie deprauée, n'ayment pas la Vierge, & ie voy cela tres euidemment aux heretiques. Mais quand i'ay dit, il me semble qu'elle ne s'appelle point de ce nom là, i'ay parlé en ceste sorte, parce que ie ne le sçauois pas. Et disant cela, elle dit, *Que cecy me coustera.* C'est aussi malitieusement quand i'ay dit, I'ay adoré la Vierge de la Synagogue, & ie renonce à telle adoration: car quand quelqu'vn renonce à quelque acte qu'il n'a iamais fait, cela prouient de certaine & determinée malice. Mais quand on m'a interrogée si i'auois pas adoré le fils & la mere; i'ay dit voirement que i'auois fait comme les autres, & i'ay menty, car ie n'ay point fait cela. Et certes c'est vne marque d'extreme malice, que de donner apparence d'vne chose qui n'est point; & croyez moy, mon Pere, que ie seray grandement punie en l'autre monde, pour auoir fait apparoir ce qui n'est point, que i'eusse renoncé à la mere & au fils, sans auoir veu ny la mere, ny le fils. Mais quand on ma demandé le nom de ceste Vierge, ie ne pense point auoir dit qu'elle se nommast la Vierge de la Synagogue, car ie ne sçay point du tout que veut dire ce nom de la Synagogue. Le reste

aussi de ce que i'ay dit du degré de sa dignité, & de sa malice, ce sont vrais mensonges, & choses controuuées, pource que ie ne sçay point du tout si cela est ainsi, ou non. Mais quand hier vous m'eustes interrogée du nom de ceste Vierge, persuadez-vous, mon Pere, que ce fut sans malice que ie ne vous respondis point, pource que veritablement il ne me ressouuenoit point de ce dequoy vous me demandiez : mais maintenant i'ay vn peu ruminé ces choses en moy-mesme, & il me semble que c'est celle qui s'appelle *Belle-fleur*, καλλανθήλιον, & son fils, *le Mignon*. Ie confesse d'auoir dit cela, mais quand ie le disois, il me semble que ie monstrois assez que ie ne sçauois ny l'vn ny l'autre. Ie confesse aussi que quand on m'a demandé comment s'appelloit le fils de ceste Vierge, que i'ay dit qu'il s'appelloit *le Mignon*: mais i'ay ainsi respondu, pource que ie ne sçauois que dire. I'ay dit semblablement que ie ne me ressouuenois point de la salutation, comme l'on a accoustumé de la salüer, & en cela ie n'ay pas bien parlé: car n'ayant iamais rien sceu de toutes ces choses, il est impossible d'auoir souuenance d'aucune chose que nous n'auons iamais veuë.

*Ie suis martyre par ma propre faute.*

Sur le quatriesme article elle a ainsi respondu. Quand on m'interrogeoit si ceux de la Synagogue n'auoient pas parlé de Loys Prince des Magiciens en ma presence; i'ay respondu que i'auois ouy parler de luy, & que la gloire de sa principauté estoit tombée iusques en l'Enfer; & ce qui m'a fait ainsi respondre à ceste demande, a esté pource qu'vne de nos Seurs l'auoit veu brusler, laquelle m'a aussi asseurée qu'il estoit en corps & en ame dans les Enfers. Quand i'ay dit encor que ie ne rapportois rien de ces choses auec certitude, ie disois cela ainsi, pour donner à entendre que ie ne pouuois totalement rien rapporter, ny simplement de ces choses là. Mais quand ie disois, tout ce que ie diray de ces choses seront imaginaires, ie le disois ainsi, d'autant que ie ne les cognoissois point. I'ay dit encor que ie ne prenois pas beaucoup de plaisir à tels propos, pource que ie n'en auois aucune cognoissance; cela a esté cause que i'ay dit : helas! à quelle misere suis-ie venuë par ma propre faute? Mais quand i'ay dit : il me semble qu'il y a eu vne grande difference entre l'vn & l'autre; i'ay dit ce mot (il me semble) & ay vsé de ceste maniere de parler, pour voir si vous approuueriez ce que ie dirois : mais pource que

i'auois dépeint tellement, & de telles couleurs, le dernier Prince, afin d'y faire rapporter ce que ie dirois en suite, c'est pourquoy i'ay dit que la façon de cét homme monstroit en soy ie ne sçay quelle maiesté & reuerence. Et d'vne chose suis-je grandement estonnée, de ce que i'ay dit la verité à l'endroit d'vne personne que ie n'ay iamais veuë.

Sur le cinquiesme & sixiesme article elle a dit: I'ay dit, tu és puissant, Seigneur, conuertis ces impies rebelles à toy; & i'ay prie en ceste façon, pource que ie desirois de tout mon cœur que Dieu les eust conuertis à soy: mais pour cela ce n'est pas vne consequence que i'aye esté de leur nombre. Quant à ces autres Soliloques, ie m'estonne grandement comme ie pouuois excogiter toutes ces choses; & selon qu'il me semble, ie serois grandement empeschée, s'il me falloit maintenant inuenter choses semblables.

Sur le septiesme article elle a dit. Quand vous vous enqueriez de moy si i'auois cogneu Magdelaine, i'ay respondu certainement que ie l'auois cogneuë, mais i'entendois parler de Seur Magdelaine de ce Monastere, & par cela ma mauuaistié se manifestera, & ie sçay que vous ne croyez rien

de ces choses, mais ce m'est tout vn. Mais quand i'ay esté interrogée où i'auois veu Magdelaine, à ceste cause i'ay respondu que ie ne sçauois pas où, pource que ie n'auois iamais veu ceste Magdelaine que vous entendiez. Interrogée si ie l'auois veuë en la saincte Roche, à ceste cause i'ay respondu que non, pource que ie n'auois que respondre. Mais interrogée si c'estoit à la saincte Baulme que ie l'auois veuë, i'ay respondu, ouy; & ie ne sçay comment i'ay asseuré de l'auoir veuë plustost à la saincte Baulme, qu'ailleurs; & aussi que i'ay ainsi respondu, pour voir si vous l'approuueriez. I'ay dit encor que nous nous entr'aymions fort : mais quand i'ay dit cecy, & autres choses semblables, i'entendois parler de Magdelaine, qui est Seur de ce Monastere. Mais ie ne sçay pour quelle raison ie vous ay dit qu'elle estoit plus belle que moy. Et quand i'ay dit que depuis le temps de sa conuersion ie ne l'auois point veuë en la Synagogue, ie n'ay pas bien parlé, car ny deuant, ny depuis ie ne l'ay point veuë. Mais ie disois : ie ne sçay d'où me viennent en l'esprit les choses que ie dis, d'autant que ie rapportois des choses, desquelles ie n'auois iamais ouy parler, ny n'auois iamais veues : *On m'apprendra à par-*

*ler à mes despens. Ie suis icy pour mes paroles, & non pour les effects.* Mais quand ie disois, elle ne me cognoist plus, i'ay voulu dire; elle ne me cognoist du tout point, pource que elle ne m'a iamais veuë. Tout de mesme quand ie disois, i'aymerois mieux attendre iusques à ce que i'eusse acheué ma confession; ie voulois dire que tout simplement & du tout ie ne luy voulois point rescrire; & pource que ie sçauois qu'elle n'auoit qu'vne simple cognoissance de moy, c'est pourquoy ie iugeois qu'il ne profiteroit rien de luy rescrire, disant: *Mon Dieu, cõment ie me descouure moy-mesme!*

Sur le huictiesme article elle a ainsi respondu. I'ay dit, Ie vous prie de perseuerer au propos que vous auez en l'esprit, qui depuis six ou sept ans s'est aduãcé en vous: mais ie m'imaginois cét espace de temps, pource que ie croyois qu'il s'estoit escoulé autant de temps depuis que le Seigneur N. N. m'auoit leu l'histoire de *Ganfridy*. Mais quand i'ay dit: Graces à Dieu, ie suis maintenant soubs la conduite de celuy qui vous a aidée; ie disois cela, & choses semblables à escient, afin qu'elle receust ma lettre, comme de la main de celle qu'elle cognoissoit, & ce d'autant que ie iugeois

que ce seroit comme vn remede singulier pour l'animer, & fortifier dauantage. Ie disois aussi que i'estois desia entrée en la voye qu'elle estoit entrée, & autres choses qui suiuent, afin qu'elle creust que c'estoit elle-mesme. I'ay dit aussi: souuenez-vous de nous, Magdelaine, que Dieu me face la grace qu'il a fait auec vous à la saincte Baulme: mais i'ay menty quand i'ay dit qu'elle m'auoit veuë là souuent, & qu'elle m'auoit nommée; & combien que ie sçauois lors que ie disois cela, que ie mentois, neantmoins de certaine malice ie ne m'abstenois point de le dire. Ie disois semblablement: Tu cognois, Magdelaine, quels ont esté nos merites, &c. le faisant, afin qu'elle fust plus animée à faire penitence, par la conuersion d'vne qui seroit complice de la mesme faute soubs laquelle elle auoit quelquefois vescu. Mais quand i'ay dit: celle qui est ta plus grande amie, &c. i'auois la mesme intention que cy dessus. Vrayement aussi ie n'auois iamais tant fait pour quelque creature, & toutes choses me venoient en l'esprit sans peine, & moy-mesme ie m'esmerueille comme i'ay dit toutes ces choses si promptement, & mensongerement. Mais ie ne sçay pourquoy i'ay dit: elle me cognoistra assez tost, & ie

voulois que la lettre ne fust point enuoyée, pource que i'auois menty.

Sur le neufiesme article elle a ainsi respondu. Ie ne sçay de quel instinct i'ay ainsi parlé des actes qui se sont passez à la saincte Baulme, que i'ay dit en ce lieu cy. Semblablement ie ne sçay comment i'ay ainsi parlé de la physionomie, & de la stature de Magdelaine, veu que c'est la personne que ie n'ay veuë en aucun lieu, & vsois de ce mot (il me semble) pour voir si vous approuueriez ce que ie disois: & ie parlois aussi de la sorte, pource que simplement ie ne sçauois ce que ie deposois, car la verité est que ie ne l'ay iamais veuë. Et interrogée si ie n'auois pas pris garde à ceux qui auoient esté presens à ce qui s'estoit passé à la saincte Baulme, & à la situation du lieu; i'ay respondu, que pour le present ie n'auois memoire que de Magdelaine; & ie disois cela, pource qu'il ne me venoit point que respondre à telles choses. I'ay dit encore qu'il n'estoit pas tousiours en la puissance de celles qui estoient transportées, de remarquer toutes choses; & i'en ay rendu la raison, attendu que nous estans sous la puissance du diable, nous ne faisons pas ce que nous voulons, ains ce que le diable veut: mais quand ie disois ces choses, ie ne

sçauois ce que ie disois.

Sur le dixiesme article elle a ainsi respondu. Touchant l'Antechrist, i'en ay parlé en ceste maniere, pource qu'vn certain Predicateur fort fameux de la Compagnie du nom de Iesus, nous auoit presché vne fois que l'Antechrist estoit desia nay. I'ay entendu dire aussi, que ceux-là periront qui croiront en luy, & tous ceux qui obtempereront à ses commandemens, & c'est pourquoy i'ay dit cela: mais i'ay dit que ie l'auois veu en la Synagogue, combien toutefois que ie ne l'aye point veu.

## CHAPITRE XI.

*Des choses qui regardent l'estat passé, present, & futur de la Synagogue, & que Didyme auoit en partie veuës, en partie entenduës.*

### ARTICLE I.

DOnc le septiesme d'Apuril 1617 elle a parlé des actes de Flandre, de la condemnation des demons, & de la conuersion des Magiciens, & de l'Archimagicien

ne de la Synagogue en ceste maniere, disant : I'ay (touchant les actes de Flandres) entendu dire aux demons :

*(Miserable que ie suis! en quels dangers ie m'expose.)*

*(Qu'ils nient de me cognoistre, ie ne m'en soucie pas.)*

Et i'ay ouy, dit-elle, du diable, que ces actes là tournoient à sa ruine, & qu'vn de ces iours il ne pourroit plus se deffendre, ny resister au contraire.

*Ie respire vn peu, ie suis vn peu consolée en disant ces choses :*

*Ie rapporte ces choses sans contrarieté, ny repugnance.*

Et puis elle dit : Ah! mon Pere, que de grandes, & combien de difficultez à dire ces choses. Peu apres elle dit derechef. I'ay ouy dire aussi au diable qu'vn iour il seroit tourmenté dauantage, & que la seduction de ceux qui doiuent se cõuertir, leur tourneroit à augmentation de gloire, & à plus grande confusion du diable : puis elle dit,

*Mon Dieu, à la mienne volonté que ces choses soient accomplies en moy.*

Et i'ay ouy dire (dit-elle) au diable, que c'est vne necessité qu'il faut qu'ils se retirent, & qu'ils retournent dans les Enfers, pour souffrir tous les tourmens d'Enfer à

tout iamais: mais nous iouyrons de Dieu, pour la gloire duquel nous auõs esté creez sur la terre, non pour y faire perpetuellement nostre demeure, mais afin qu'y avans souffert vn peu, nous nous resiouyssions puis apres eternellement de la vision de Dieu, duquel i'attens mon salut. I'ay encor ouy dire, touchant l'Archimagicienne de la Synagogue, qu'elle auoit tousiours esté grandement opiniastre, & obstinée. Puis elle a adiousté:

*Ce que ie voudrois taire, ie le dis.*
*Ie ne sçay d'où me vient ce que ie dis.*
*Iamais ie n'auois pensé que ie deusse dire ce que ie dis.*
*Iamais en ma vie ie n'ay eu la volonté de parler ainsi.*
*Ie n'ay iamais proposé telles choses en mon esprit, ny ne les ay imaginées:*
*Et ce que ie dis, ie le dis, pource que vous & Dieu me le faites dire.*
*Et i'estime qu'en ces choses Dieu se veut seruir de moy.*
*Et ie m'esmerueille plus que vous ne faites, d'entendre de ma bouche ce que i'en entends.*

Outre cela i'ay ouy dire (dit-elle) qu'il estoit fort difficile qu'elle se conuertist; & pour ma part ie ne la veux point imiter en cela: & pource que vous auez desia pris

beaucoup de peine à sa conuersion, pour le present son esprit flotte deçà delà. Mais il n'y a pas encor grande apparence de sa conuersion, car elle continuë tousiours de faire les œuures de sa malice.

*(Ie prie Dieu que ie ne perseuere point dauantage en icelles.)*

Et pource que vous n'auriez pas encor du tout perdu l'esperance de sa conuersion, ie sçay que nuict & iour vous y employeriez volontiers vostre peine, en esperance d'y profiter quelque chose, car son ame a esté rachetée du mesme prix que les autres. Ie confesse aussi qu'elle & moy nous offensons Dieu, & pour ma part ie ne veux plus pecher; & combien que i'aye fait les mesmes choses qu'elle, ie ne suis pourtant cause de tant de maux qu'elle, car ie ne suis point Archimagicienne, & le Chef de toute la Synagogue; & si ie ne dis point cecy pour excuser mon peché, car il n'y a point de peché commis contre Dieu, qui soit petit, d'autant que tout ce qui est contraire à sa volonté, est grand.

*I'ay vne grande douleur de mes pechez.*

*Mon Dieu, pourquoy m'as-tu creé, qui t'ay si grandement offensé?*

*Ie me confie au Seigneur:*

*Ie suis pire que Iudas.*

*Iudas n'a fait qu'vn peché,*
*Et moy i'ay fait des pechez ſans nombre:*
*Et ie ne me deſeſpereray pas comme a fait Iudas.*

## ARTICLE II.

ELle a auſſi parlé de la publication des magiciens & magiciennes, & du grãd miracle que l'on attend a leur conuerſion, diſant que ceux qui eſtoient de la Synagogue craignoient fort qu'ils ne fuſſent finalement deſcouuerts quelque iour, tant pource qu'ils voyent que ces choſes tendent à ceſte fin, comme auſſi qu'ils en voyent pluſieurs qui branſlent, & voyent que les heretiques meſmes penſent de leur conuerſion: mais que pour les en empeſcher, il faut ſemer entre eux des diſcordes, & troubler la paix. Ces choſes dites, elle dit encor:

*En tout ce que ie dis, ie penſe que ie mens.*

Cõme derechef elle parloit des magiciens le neufieſme d'Apuril, elle dit: D'vn commun conſeil la Synagogue a deliberé, & propoſé d'inſiſter iour & nuict, & ne rien obmettre pour faire qu'ils ne perdent, & ne laſchent aller ce qu'ils voyent que l'Egliſe leur veut arracher. I'ay ſemblablement

ment ouy parler d'vn certain grand miracle que Dieu a deliberé de faire pour exterminer la Synagogue; & c'est ce qu'ils craignent, c'est ce qu'ils apprehendent, & tiennent pour tres certain que ce miracle arriuera; si bien qu'ils sont maintenant comme les oyseaux du Ciel, qui sont sur les branches des arbres, craignans le coup de l'archer.

---

## ARTICLE III.

L'Vnziesme Apuril elle a dit, que quand cét œuure sera acheué, ce sera fait de Belzebub, & ses complices: ie veux dire qu'il sera renuersé aux Enfers, & croy fermement qu'il y sera puny plus cruellemẽt, à cause de ceux qu'ils ont trompez & perdus par leurs malefices. Elle a dit aussi que la conuersion des magiciens & magiciennes tourneroit à la plus grande gloire de Dieu, & la seduction passée à plus grand salut pour ceux qui se conuertiroient. Et pour tres-certain (dit-elle) ie croy qu'vn iour ces choses aduiendront, & plustost qu'ils ne presument. Mon Pere, ie suis moy-mesme estonnée en ces choses, ie n'auois iamais pensé en venir là où ie me voy

arriuée, & auec la grace de Dieu i'espere en voir la fin. Et i'admire la bonté de Dieu, qui confere tant de biens à ceux qui luy ont tant fait d'iniures, & ie luy offre mon interieur & mon exterieur en sacrifice, à ce que ie patisse auec luy; & à iuste cause, d'autant qu'il a le premier enduré beaucoup, & souffert pour l'amour de moy. Et ie reçoy au dedans ie ne sçay quelle consolation, telle que ie ne l'ay point sentie iusques icy. Et de là i'ay opinion que Dieu m'a prise, & se sert de moy, pour m'animer, & me fortifier de nouueau, & ie vous demande humblement pardon de tous les maux que ie vous ay faits auec les autres de la Synagogue. Et ce que ie vous ay dit de Belzebub, & des magiciens, mon Pere, que fait cela pour ma confession? Et ie croy que l'imagination aussi de ces choses prouient de Dieu, car personne ne sçauroit tant despriser le diable, comme il est digne de mespris.

## ARTICLE IV.

LE douziesme d'Apuril 1617. elle a encor parlé de ce grand miracle en ceste maniere, disant. I'ay ouy dire que ce grād miracle qu'on attend encor, s'accompliroit pour la punition de ceux qui n'ont pas voulu vser des remedes, desquels Dieu s'est seruy pour les retirer de la misere en laquelle ils viuent, & pour la confirmation de ce qui s'est passé, de ce qui est present, & qui doit arriuer en cét œuure. Et Dieu operera choses grandes pour l'accomplissement de ce miracle, lors qu'il sera arriué, car le monde s'estonnera de voir auec tant de ferueur de courage, & auec si grande impetuosité d'esprit embrasser la penitence par ceux qui auec tant d'opiniastreté ont esté attachez à leur peché, & faire tres-exactement tout ce que Dieu leur commandera par les Ministres de son Eglise. Et comme le monde ne songe à rien maintenant, sinon à l'extermination d'iceux; au contraire il ne pensera point, sinon que bien leur soit; & ce changement vient de la dextre du Tres-haut, il est luy-mesme le premier autheur de ceste bienueillance,

luy-mesme il inspirera aux autres vne semblable affection. C'est vne grande consolation pour nous tous, & pleust à Dieu que dés maintenant nous la deussions gouster: mais nous la gousterons dauantage quand la chose sera venuë, car à present nous sommes encor aueuglez, & sommes encor soubs la puissance du diable: mais lors estans deliurez de sa main, il n'aura point de puissance sur nous. Mais le diable n'a pas encor declaré comment ce miracle se doit accomplir, mais ie croy qu'il le declarera en fin.

---

## ARTICLE V.

LE mesme iour elle parla encor de ces choses en ceste maniere. Ie n'ay iamais veu la Synagogue si contristée, ny si troublée, comme ie l'ay veuë auiourd'huy, ny soubs Loys, ny soubs la principauté de son successeur, & principalement Belzebub: car le temps approche, & ie ne puis me tenir de rire quand il me ressouuient de ces choses, de voir ce braue & ce glorieux si petit, si abaissé, si esperdu. Il n'y a tourment qui soit semblable à cestuy-là, quand vn superbe & vn arrogant est ren-

du contemptible, & qu'il est humilié, & qu'il est contraint de se recognoistre, & se rendre confus en la presence de ceux deuant lesquels il s'est vanté auparauant, comme estant puissant en sa propre force, & glorieux en sa gloire, & qu'il void ceux qu'il auoit assubjettis & vaincus, estre par dessus luy, & qu'il est mesprisé d'eux, & qu'il est exposé à leur mocquerie. Et il me semble qu'vn iour on luy dira: Tu és bien humble, Belzebub, de t'accuser toy-mesme, & recognoistre ton erreur. Et de vray, le diable a autant de desplaisir qu'on se rie de luy, & qu'on le mesprise, comme luy desplaist la penitence par laquelle quelqu'vn plore ses pechez. Et si tous ceux de la Synagogue vouloient me croire, vn iour nous serions d'autres Magdelaines (soit pourtant dit sans en faire comparaison.) Mesme que ie me persuade, mon Pere, que si l'Archimagicienne de la Synagogue s'estoit conuertie, qu'elle seroit vn Ange sur la terre; ce que ie dis, pource que à qui plus il est remis, il ayme dauantage. Et ie me persuade encor qu'vn iour nous nous verrons tous en vn. Elle disoit outre cela, que Belzebub s'embrasera de fureur excessiue quand il sera vilipendé, & mocqué de nous, car rien ne luy est plus aigre,

& plus intolerable, que de n'eſtre pas aſſez dignement eſtimé par ſes amis.

---

## ARTICLE VI.

LE quinzieſme d'Apuril 1617. elle a encore parlé de ce qui arriueroit à la Synagogue, diſant. Quand la Synagogue ſera exterminée, vous ſçaurez choſe que ie ne puis maintenant vous dire: vous ſçaurez d'où procede tout ce que ie vous dis, & qui eſt l'autheur de me le faire dire, &c. En ces iours là auſſi vous verrez la conuerſion des autres, & vous ne trauaillerez plus tant comme vous faites à ceſte heure, pour leur faire confeſſer leurs pechez: eux meſmes de leur bon gré, & ſans y eſtre contrains, raconterõt leurs pechez; maintenant vous les cherchez, & alors ils vous chercheront, & l'Archimagicienne ſurpaſſera tous les autres en humilité. Meſme en ces iours là nulle puiſſance d'Enfer n'aura domination ſur nos ames, & y aura vne paix incroyable en terre. A preſent le miroir de nos ames eſt obſcurcy, nous ne pouuons pas voir clairement ce qui eſt vray, mais lors nous aurons le vray miroir de la verité, qui eſt la cognoiſſance de

Dieu, dans lequel nous verrons clairemẽt l'enormité de nos pechez en la mesme maniere comme le miroir represente la tache du visage à celuy qui s'y contemple, & nous contemplerons le maintien de nos ames dans le miroir de celuy qui a esté crucifié; & ses playes & ses douleurs nous feront cognoistre euidemment pourquoy il les a souffertes; & ie croy fermement qu'il est mort pour nostre salut, car les autres ne l'ont point crucifié comme nous, c'est nous qui en auons esté les bourreaux. Et i'ay pensé en moy mesme qu'il y aura ioye au monde du triomphe obtenu sur Belzebub. Vous en ces iours là vous resiouyrez, & luy sera contristé; & Belzebub est de mesme aduis que moy en ce poinct, & ie m'esmerueille, veu que ie ne suis qu'vne pauure fille, & idiote, comment Dieu a commencé par moy à octroyer le don de sa grace. Et ie m'esbahis, mon Pere, comment ie parle de ces choses conformement à ce que dés long temps l'Archimagicienne & Belzebub en ont dit. Ouy, mon Pere, ie ne pense plus à la Synagogue, & de bonne volonté ie les oublie; & plus ils võt auant, tant plus me semble-il qu'ils s'aduancent à leur fin, & semble que toutes choses ne dépendent que d'vn petit filet,

& ie ne sçay point du tout d'où me procede ceste pensée, si c'est le desir que i'ay à ces choses qui en soit la cause. Ie voudrois bien ne penser point à ces choses, & i'ay essayé à mon possible de ne m'en ressouuenir point, craignant de les vous dire, & ie ne sçay comment ces choses me viennent à ceste heure en l'esprit. I'ay honte de parler de choses semblables, & ie ne sçay où ie puis auoir trouué toutes ces choses, &c.

---

## ARTICLE VII.

LE dix-septiesme d'Apuril 1617. elle a parlé de la conuersion de la Synagogue, & de quelques autres en ceste maniere, disant. En ces iours là Dieu sera loüé, premierement en ce qu'il conuertit tels pecheurs à soy, & tout le monde vniuersellement rendra honneur & benediction à Dieu, pour raison de ce qu'il magnifie sa misericorde & sa puissance en eux, & eux par dessus les autres, d'autant que Dieu visitera ceux de la Synagogue en telle maniere, qu'ils paroistront estre non seulement des Anges, mais aussi des Cherubins, pour la cognoissance de Dieu, & la ferueur d'esprit qu'ils receuront, en sorte

que toute l'amertume de ceste vie sera renduë douce en eux, quand ils viendront à penser l'enormité de tant de pechez qu'ils ont commis contre Dieu, qui est si clement, lequel tant de fois ils ont si outrageusement desprisé, & l'ont foulé aux pieds; & verront qu'ils ont esté trompez par ceux qui ne cherchoient autre chose que la perte de leur corps & de leur ame pour tout iamais, laquelle ils eussent encouruë, si la misericorde de Dieu ne les eust preuenus, &c. & lors aussi ma tristesse sera tournée en ioye. Et ie suis pressée du grand desir que i'ay de voir vn iour au monde vn Monastere florissant, composé de telles personnes. Et ie me persuade que si cela arriue, qu'il n'y en aura point encor la semblable à celle cy en obseruance, pour la gloire de Dieu, &c. Et apres que tout aura esté manifesté au iour, vous mesme vous en estonnerez. Dieu est iuste en toutes ses œuures, & vn iour il manifestera toutes choses: & i'admirois cela de considerer encor auiourd'huy au matin que ces choses se sont faites par la permission de Dieu, considerant les choses qui se sont trouuées sur moy, sans que iamais auparauant i'eusse pensé à ces choses. Et ie ne vous ay pas dit, mon Pere, de quelle façon

& pourquoy vous vous esmerueillerez lors que toutes choses seront manifestées. La chose est encore cachée. Apres cela elle a dit: En ce temps là que ce Monastere sera erigé, i'ay deliberé en moy d'y aller, & j'y irois, quand mesme ie n'aurois iamais esté telle comme l'on me croit.

---

## ARTICLE VIII.

L'Vnziesme d'Apuril 1617. elle a declaré, disant. I'ay ouy dire que Dieu ordonneroit, & disposeroit en telle sorte toutes choses à l'endroit des magiciens & magiciennes, que nul Prince, nul Roy, nul Monarque, ny le Pape mesme ne mettroit les mains sur eux; & qui plus est, Dieu luy-mesme recommandera aux Princes ceux qui se conuertiront de la Synagogue: & à tous ceux qui seront en authorité, à ce que personne ne leur face nuisance: & il leur sera donné absolution generalle de tout ce qu'ils auront fait par le passé; & voila en quoy consiste le principal fondement de la consolation de ceux qui retourneront à Dieu. I'ay ouy dire aussi que le diable auoit monstré à ceux qui sont de la Synagogue les peines d'En-

ser, lesquelles on endure, pour leur plus grande confusion: car la fin de ces choses sera la confusion d'iceux, & vn redoublement de supplice. Ie pense auoir encor ouy dire que Dieu fera ces choses, afin de se monstrer plus glorieux au iour du Iugement: car sa bonté se fera voir plus claire enuers les iniustes, qu'à l'endroit des iustes, & en cela gist toute la raison de mon esperance: car, croyez-moy, mon Pere, toutes les fois qu'il me ressouuient de mes pechez, ie considere quant & quant ceste misericorde, qui est cause que ie ne me desespere point. Et si la Vierge Marie ne se fust mise entre deux, il y a bien long temps que nous fussions perdus, & sans ses prieres, Magdelaine n'eust pas obtenuë la grace qu'elle a obtenuë, car ie ne doute point qu'elle n'ayt beaucoup prié pour elle. Et de l'extermination de la magie depend l'extermination de toute heresie, car les magiciens sont pires que tous les heretiques, car les heretiques ne sont point associez auec le diable, comme sont les magiciens. Ce sont donc les choses que ceste fille a deposées des choses qui concernent le passé, le present, & le futur de la Synagogue.

## CHAPITRE XII.

NOus rapporterons icy en suite les instances qu'elle a apportées, pour rendre nul ce qu'elle a deposé touchant ces choses.

Sur le premier article donc elle a dit ainsi. I'ay dit que i'auois entendu dire au diable ce que vous auiez fait en Flandres, & c'est vn mensonge, car iamais le diable ne m'a parlé de ces choses. Et pource que ie preuoyois les maux qui me viendroient de ce que i'auois deposé telles choses; c'est pourquoy ie disois en plorant: miserable que ie suis, en quels dangers est-ce que ie m'expose? Mais quand ie disois, ils diront qu'ils ne me cognoissent point, mais ie n'en ay cure; i'ay dit cela de certaine malice. Mais ce que ie disois, ie respire vn peu, ie suis vn petit consolée en disant ces choses, ie parle de ces choses sans contrarieté & repugnance; c'estoit à cause que sur le point que i'auois à parler de ces choses, tousiours il me venoit plus promptement ce que i'auois à dire. I'ay dit outre cela que la seduction de ceux qui se deuroient conuertir, tourneroit en augmentation de

gloire pour eux, & à la confusion du diable, pource que la raison mesme dicte cela. Mais quand ie disois, mon Dieu, à la mienne volonté que ces choses soient accomplies en moy! I'entendois parler de ma conuersion, quant aux pechez vulgaires que i'auois commis, & non pas des pechez de ces hommes. Semblablement quand ie me suis comptée du nombre de ceux qui estoient de la Synagogue, nostre intention n'estoit pas telle, ie voulois soubs ceste maniere de dire, parler de tous les seruiteurs & seruantes de Dieu. I'ay dit aussi que i'auois ouy parler d'vne femme Princesse de la Synagogue, qu'elle auoit tousiours esté fort opiniastre, & obstinée: mais il me semble que c'est de vous que i'ay entendu cela. Et interrogée pourquoy elle auoit dit, ie ne sçay de qui ie tiens ces choses que ie depose; elle respondit: ie disois ainsi, pource que i'asseurois, & deposois de choses que ie n'auois iamais veuës, & ie n'auois osé le dire, pource que ie ne voulois pas vous offenser, ny vous irriter contre moy. Enquise pourquoy elle auoit dit, ie m'esmerueille plus que vous d'entendre de ma bouche ce que i'entends; elle a respondu: ie ne sçay pour tout point la cause pourquoy i'ay dit telle chose. Interrogée

donc comment elle sçauoit que la femme Princesse de la Synagogue auoit tousiours esté grandement obstinee; elle respondit: i'ay ainsi dit, pource que le diable me l'a ainsi soufflé, en partie aussi par quelque coniecture, & non pour l'auoir veu, car ie n'auois iamais veu luy faire les actions que ie luy attribuois. I'ay dit aussi que ce que ie disois, ie le disois, pource que vous & Dieu me le faisiez dire, & ie n'ay pas bien parlé, ny ne deuois pas dire telle chose, car Dieu ne nous fait point dire des mensonges. Mais quand ie disois, ie croy que Dieu se veut seruir de moy en ces choses; ie n'ay point souuenance quelle estoit mon intention, pour laquelle i'ay parlé ainsi. I'ay dit semblablement, que ie m'esmerueillois encor plus que vous, d'entendre de ma bouche proceder ce que i'entends; & la cause de me faire esmerueiller estoit, que ie deposois choses desquelles ie n'auois iamais pensé auparauant. I'ay dit semblablement, pour ma part ie ne la veux point imiter; & en cela i'ay dit la verité, car veritablement ie ne la veux point imiter en la dureté de son cœur. Mais ce que i'ay deposé de l'inconstance de son cœur, ie l'ay forgé, car ie ne sçay point du tout si cela est ainsi. I'ay aussi prié Dieu que ie ne perseue-

rasse plus aux œuures de la malice d'icelle, & cela est bien, car par ceste oraison ie supposois vne continuation à faire mal : or ne peut vne faute continuer, qui n'a iamais cõmencé, ny n'a esté faite. Mais i'ay menty quand ie me suis fait pecheresse semblable à elle, car ie n'ay iamais commis les pechez qu'elle a commis. Mais quand i'ay dit, ie ne suis point l'Archimagicienne, ny le Chef de la Synagogue ; ie ne pretendois pas pour cela de me comprendre du nombre de leur bande, mais mon intention estoit, par ceste maniere de parler, de m'exclure de leur bande, pource que ie voyois que ie n'en estois point. I'ay dit aussi, mon Dieu, pourquoy m'as-tu creée pour t'offenser si fort? mais i'entendois parler des pechez vulgaires, & non des pechez de la Synagogue.

Sur le deuxiesme elle a ainsi respondu. I'ay dit que ceux qui estoient de la Synagogue, craignoient grandement d'estre en fin descouuerts, & ie ne sçauois ce que ie disois. Semblablement ce que i'ay dit de la conuersion des heretiques est de mon inuention, car ie ne sçay rien touchant ces choses. Quand i'ay dit : en tout ce que i'ay dit, il me semble que ie ments ; ie n'ay pas bien parlé, car ie ne deuois pas dire, il me

semble, ny ie pense, car ie cognoissois bien de science certaine que ie mentois. Mais les choses que i'ay dites de l'obstinée resolution des magiciens, & du grand miracle, ce sont purs mensonges, & ay menty en ces choses comme aux autres; & si ces choses sont vrayes, ie m'esmerueille fort comment ie les ay dites, sans sçauoir ce que ie disois.

Sur le troisiesme article elle a ainsi respondu. I'ay dit que quand cét œuure cy seroit acheué, ce seroit fait de Belzebub & ses complices: c'est à dire, qu'ils seront enuoyez dans l'abysme d'Enfer, & ie le croy fermement, mais ce que i'en ay dit, a esté par la conduite de la raison, & si i'ay vsé de ceste parole (fermement) i'ay brauement menty, car ie ne puis pas sçauoir les choses qui sont à venir. I'ay dit encor, que i'estois estonnée de ces choses, & certes à bonne raison, car ie n'auois iamais creu, que ie deusse iamais estre interrogée sur choses semblables, & que ie deusse dire choses qui ne me seroient iamais venuës en l'esprit. Mais quand ie disois qu'auec la grace de Dieu i'esperois de voir la fin, i'entendois parler, non pas de ma confession, mais de ma misere, car i'ay esperance de recouurer la liberté. I'ay dit aussi: i'admire la bonté

de

de Dieu, qui fait tant de bien à ceux qui luy ont fait tant d'outrages, & ie m'estonne comment i'ay peu excogiter si à propos & si promptement ces choses, & les autres qui sont en suite. Luy estant leu l'article où elle dit: i'estime que Dieu m'a prise, & se sert de moy pour m'animer, & me fortifier de nouueau, on luy demanda qui luy auoit dit que son examinateur auoit le cœur failly, comme à la verité il en estoit reduit à ces termes là; elle respondit: ie n'ay iamais entendu cela de sa bouche, & auparauant iamais ie n'y ay pensé, qui fait que ie m'esmerueille bien fort que i'aye dit ce que i'ay dit. Semblablement comme on luy lisoit la clause où elle dit, ie vous demande pardon de tous les maux que ie vous ay faits auec les autres de la Synagogue; elle dit: n'est-ce pas vne grande meschanceté de demander pardon d'vn peché qui n'a point esté? & cependant les choses que vous me dites me troublent, & rendent mon cœur en soucy de telle sorte, que ie ne sçay de quel costé me tourner.

Sur le quatriesme article elle a ainsi respondu. Ce que i'ay dit de ce grand miracle, ie l'ay dit par discours de raison, & toute personne en eust bien peu dire au-

tant ; auſſi que i'ay dit toutes ces choſes, parce que i'en auois ouy parler, & i'ay encore adiouſté quelque choſe de mon inuention. Interrogée comment elle auoit peu rapporter toutes ces choſes, veu que elles excedoient ſa capacité ; elle a reſpondu : à cela ie n'ay point que reſpondre. Dauantage, quand ie diſois, c'eſt vne grande conſolation pour nous tous ; par ceſte maniere de parler ie faiſois paroiſtre que i'eſtois des aſſociez de la Synagogue, & de propos deliberé i'ay vſé de ceſte façon de parler, pource que ie voulois ſembler eſtre du corps de la Synagogue. Mais quand i'ay dit que finalement le diable ſeroit contraint de dire & manifeſter le temps que ſe doit accomplir ce grand miracle, i'ay dit cecy, & ie ne ſçauois ce que ie diſois.

Sur le cinquieſme article elle a ainſi reſpondu. *Ce ſont choſes fauſſes, & menſonges* ce que i'ay rapporté de la deſolation & troublement de la Synagogue. I'ay dit auſſi que le diable n'a pas moins de deſplaiſir d'eſtre mocqué, & meſpriſé, que de la penitence de ceux qui plorent leurs pechez ; & i'ay peu dire cela par l'enſeignement de la raiſon. Quant à ceſte femme Princeſſe, i'en ay parlé de ſa ſorte, pour parler à propos de ce que i'auois deſia dit,

& non que pour cela ie fusse du corps de la Synagogue. I'ay dit aussi que Belzebub se tourmente comme vn insensé & furieux, quand il est vilipendé de nous; & i'ay dit cecy, non pour auoir esté du nombre de ses amies, mais pource que i'en estois instruite par la lumiere de la raison.

Sur le sixiesme article elle a ainsi respondu. I'ay dit, quand la Synagogue sera exterminée, vous sçaurez des choses que ie ne puis dire maintenant, vous sçaurez d'où procedent, & qui est l'autheur des choses que ie dis. Or i'ay ainsi parlé, pource qu'il me sembloit qu'en ce temps là toutes choses viendront à estre manifestées, & vous voyez bien qu'il n'est rien aduenu de tout ce que ie vous ay dit. Mais quand ie disois qu'en ces iours là ie vous manifesterois toutes choses pour auoir plus grande paix & repos en ma conscience; ie disois cecy à telle intention, pource que ie m'estois proposé lors de reuoquer tout ce que i'ay deposé, veu que vous-mesme voyez bien tout le contraire, & Dieu n'a pas permis que i'aye attendu si long temps: i'ay pensé vous tromper, & i'ay esté trompée; & en ces iours là vous vous esmerueillerez vous-mesme de voir que i'aye dit toutes ces choses, & que c'est sans verité,

& c'eſt à cauſe de cela que ie diſois que de cela il me procedoit vn grand repos en ma conſcience. Quant à ce que i'ay dit en ſuite touchant la conuerſion de quelques-vns de la Synagogue, ce ſont choſes imaginaires, & ie forgeois toutes ces choſes en mon cœur. Ce ſont pareillement choſes imaginaires ce que i'ay rapporté de la paix de ceux qui ſe doiuent conuertir, & de leur illumination, & du debuſquement de la puiſſance de Sathan: & ie me mettois moy-meſme du nombre des magiciennes & ſorcieres, & ie n'eſtois point du nombre de la Synagogue; & de là voit-on que mon iniquité eſt plus grande, & i'en ſuis d'autant plus digne de chaſtiment deuant Dieu & deuant les hommes. Mais quand on luy liſoit la comparaiſon priſe du miroir, il luy fut dit: voicy vne conſideration noble, & bien remarquable; & elle reſpondit: c'eſt vne conſideration hypocrite, car i'affirmois ce que ie ne ſçauois point, ſi elles deuoient arriuer, ou non, & en cela ma malice en eſt plus manifeſte. Ie diſois: i'auois penſé en moy-meſme qu'il y auroit ioye au monde du triomphe obtenu ſur Belzebub, quand cependant les paroles couloiẽt de ma bouche, tandis que ie parlois auec vous. Et elle dit: mon Pere, ie voy aſſez

que vous ne me croyez pas, & toutefois il est vray, & moy-mesme m'estonne de ma propre peruersité. Mais quand ie disois que Belzebub estoit de mesme aduis que moy, ie voulois dire qu'il se resiouyssoit du mal qu'il faisoit, & cela est aisé à coniecturer. Derechef quand ie disois: ie m'estonne, veu que ie suis vne pauure fille, & idiote, comment Dieu a commencé le don de ses graces en moy; & ie disois cela par vne certaine peruersité & hypocrisie: car ie disois, & ie sçauois bien le contraire. Derechef, quand ie disois: ie m'estonne de ce que ie parle conformement aux choses qui ont esté dites par les autres, i'ay menty: car ie m'esmerueillois de ce que i'affirmois ce que ie disois, combien que ie sçauois qu'elles estoient fausses, & que ie disois ces choses, & ne sçauois point d'où elles me venoient en l'entendement. *Item*, quand ie disois: mon Pere, ie ne pense plus à la Synagogue, ie voulois dire que ie n'y auois iamais pensé. I'ay dit aussi: i'ay honte de parler de choses semblables, pource que ie voyois que ie ne disois pas verité. I'ay dit que ie ne sçauois où i'auois peu controuuer ces choses, pource que ie disois & rapportois ce que iamais ie n'auois veu, ny ouy: ie m'esmerueillois, comme

ie m'esmerueille encore de cela.

Sur le 7. article elle a ainsi respondu. I'ay dit que Dieu seroit loüé en ces iours là, principalement de ce qu'il aura conuerty tels pecheurs: mais en cela ie n'ay rien dit d'esmerueillable, car la raison dictoit cela, & vn autre l'eust peu dire aussi bien que moy. Mais quand ie disois que ma tristesse se tourneroit en ioye, ie ne sçay ce que i'ay entendu par cela. I'ay dit aussi que i'estois pressée d'vn extreme desir de voir au monde vn Monastere fleurir, composé de telle sorte de personnes; en quoy ie n'ay rien dit d'estrange, pource que la raison le monstroit; & ie le disois pour le desir que i'auois de m'y aller rendre, non en qualité de sorciere, ou personne addonnée à mal faire: toutefois ie ne me souciois pas d'estre reputée de leur nombre, & qu'il fust ainsi reporté, afin de me confesser à luy derechef, & ie ruminois toutes ces choses en mon esprit, selon que ie les pouuois conceuoir. I'ay dit encor le mesme iour, que c'est vn bel œuure de conuertir quelqu'vn des personnes de telle sorte, & ie croirois que c'est vn plus grand œuure de conuertir de telles ames, que de resusciter vn mort; & i'en ay rendu la raison, pource que non seulement on sauue vne creature, mais aussi on tren-

che par mesme moyen beaucoup de maux qui autrement arriueroient: ce que ie dis, à cause que telles personnes nuisent non seulement à eux-mesmes, mais aussi aux autres; & comme ainsi soit que Dieu soit loüé en l'extermination des meschans, sa loüange redouble, quand telles gens se conuertissent. Mais cela encor n'est rien de nouueau, parce que la raison enseigne cela, & vn autre en a peu dire tout autant.

Sur le 8. article elle a ainsi respondu. Ce que i'ay dit de l'impunité des magiciens & magiciennes, c'est à vous, mon Pere, à qui ie l'ay ouy dire. Mais quand ie disois, Ie pēse auoir ouy dire que Dieu fera ces choses, afin de se mõstrer plus glorieux au iour du Iugement, ie voulois faire entēdre simplement que ie ne sçauois rien touchant telles choses, & puis encor la raison le fait voir. I'ay dit semblablement que sans les prieres de la bien-heureuse Vierge Marie, Magdelaine n'eust pas obtenu grace: mais la cause qui m'a fait dire cecy, est que i'auois leu en ce liure qui a esté fait de sa penitēce, que la Vierge prioit pour elle. I'ay dit encor que les magiciens sont pires que les heretiques, & la cause de cecy a esté, pource que i'auois entendu que les empoisonneurs faisoient des meschācetez pires, que ne font les heretiques.

# CHAPITRE XIII.

*La correction que ceste fille a apportée à ses confessions, & la correction de ces mesmes corrections, auec l'instãce qu'elle a faite au contraire.*

## ARTICLE I.

POurce que le treiziesme d'Auril 1617. elle auoit dit : ie suis preste de corriger mes confessions par tout où i'ay peu m'estre fouruoyée de la verité, à ceste cause dés lors luy furent proposées aucunes choses de celles qu'elle auoit deposées, afin de faire que les choses qu'elle respondroit, demeurassent constantes, voicy en quelle maniere. Tu as dit que le lieu qui a esté trouué en ton dos, où il n'y auoit point de sang, est la cicatrice d'vn vlcere pestilent, ou d'vn charbon : elle a respondu, & cela aussi est veritable, & ie vous le dis asseurément : car ie sçay, mon Pere, que vous aurez autant agreable, & receurez aussi volontiers, soit que ie me corrige où i'ay failly, soit que ie retranche là où i'auray parlé

plus que de raisõ, & ie fay cela par zele que ie porte à la verité, & non pour forger des excuses pour excuser mes pechez : car il importe peu qu'il soit corrigé, ou non corrigé, d'autant que pour cela ie n'en seray ny iustifiée, ny condemnée : mais c'est pource qu'il faut qu'vne confession soit simple, & vraye : & celuy ne peche pas moins qui dit plus qu'il n'a fait, que celuy qui en dit moins.

## ARTICLE II.

EN outre, vous auez ainsi & ainsi respondu, quand on a apperceu, & verifié en la charnure de ton corps d'autres endroits où il n'y auoit point de sang. Elle a respondu : toutes ces choses sont veritables, & n'eust esté qu'ils m'auoient fait peur, si ie n'eusse rien dit, ie n'eusse iamais rien dit, & Dieu a voulu par ceste voye me conduire par la main à la cognoissance de mes pechez.

## ARTICLE III.

VOus auez dit dauantage le 30. May, que le 29. du mesme mois que ce que vous auiez deposé, vous l'auiez ainsi depo-

sé, afin de vous depestrer de moy: elle a respondu: Et cela est vray, & en cela ie ne mentois point, & l'auois veritablement fait pour ce regard, & pensois dire la verité lors que ie deniois ce que i'auois dit: mais à present ie rends graces à mon Dieu de ce que i'ay dit la verité.

---

## ARTICLE IV.

INterrogée qui auoit esté l'autheur de la faire deposer ce qu'elle auoit deposé cōtre elle mesme le 4. d'Auril 1617. elle a respondu: le diable n'en peut pas auoir esté l'autheur, car le diable ne s'accuse point soy-mesme: ie veux dire que si le diable m'a induite à pecher, il ne fera pas que ie publie le peché auquel il m'aura induite: car quand ils sont descouuerts, ils ne peuuent plus nuire comme auparauant (& par *cela aussi la puissance du diable qu'il auoit* sur elle, en fut amoindrie.) Interrogée qui donc vous a poussée à dire, si ce n'est le diable? elle a respondu, mon Pere ie vous l'ay desia dit tant de fois.

## ARTICLE V.

COmme on luy eut leu la clause, où elle dit : I'ay encore choses horribles à deposer, que ie machinois contre ma Superieure, &c. & interrogée qui luy auoit ouuert la bouche pour dire toutes ces choses, si c'estoit le diable? elle a respondu que ce ne pouuoit estre le diable : car le diable (dit-elle) ne s'accuse point soy-mesme, c'est à dire, que si le diable m'incite à mal, il ne m'induira pas à confesser le mal qu'il m'a induit à faire, d'autant que quand ceux qui font mal, sont descouuerts, ils ne peuuent plus faire le mal comme auparauant, & perdent beaucoup de leur pouuoir. Et comme on luy disoit : qui est dõc l'autheur de vostre cõfession, puisqu'il n'en est point autheur ? elle a respondu, mon Pere, i'ay desia dit tant de fois la mesme chose.

## ARTICLE VI.

QVand encor on luy lisoit la clause où elle dit, ie n'ay iamais eu l'affection d'entrer en ce Monastere : elle commença à se contrister; & interrogée pourquoy c'estoit, elle respondit, pource qu'en cela on me ramentoit mes maux, & ce ne sont pas choses pour rire, ny pour se ioüer, que ce qui se recite.

## ARTICLE VII.

DErechef, quand on luy a leu la clause où elle dit, ie leur ay voulu faire perdre la memoire, afin qu'ils ne peussent plus seruir à Dieu : elle a respondu, I'ay fait toutes ces choses, & i'en ay grande douleur, d'autant que ces maux là sont arriuez de fait, & voudrois bien maintenant que ces choses n'eussent point d'effect, & ce propos m'est grief à ouyr, & mon cœur s'en meurt de tristesse, & ie demeure comme toute esperduë à ouyr seulement le recit de telles cruautez.

## ARTICLE VIII.

QVand on luy a leu ce qu'elle a deposé contre soy le cinquiesme d'Auril, quand on est venu à ceste clause, où elle dit, Ie sçay que ie n'ay fait qu'vne cedule: elle a respondu : Quant est de ce charactere là, i'ay desia dit que i'auois en cela menty : mais quant est de la cedule, ie confesse que i'en ay fait vne, & que ie l'ay de toutes parts remplie de mon sang, & ie n'ay point

souuenance d'en auoir fait d'autre que celle là: & ie prie Dieu qu'il ouure mes yeux pour cognoistre la verité, & quand il arriuera que ie me ressouuiendray de quelque chose, ie le confesseray de bon cœur, car ie sçay que la retention d'vn seul peché est suffisante pour luy faire auoir puissance sur moy.

---

## ARTICLE IX.

A Ceste clause du mesme iour où il est dit, Afin qu'on recognoisse que ces choses viennent de Dieu: elle a respondu, mon Pere, i'auois desia fermement resolu en moy-mesme de iamais ne commettre choses semblables, & cela fut cause pourquoy ie plorois de la sorte, & si vous n'eussiez soustenu fermement le contraire, & n'eussiez dit: si, tu és telle, ie ne l'eusse iamais confessé: car quand ie veis cela, ie commençay à ployer, & disois: Veu que ie suis toute seule, ie ne pourray pas estre la plus forte contre tant de personnes, & de si grande importance, qui parlent contre moy. Quand i'eus consideré ces choses, ie deliberay en moy-mesme de confesser, croyant que c'estoit le plus seur de sub-

mettre en telles choses au iugement des autres: car ie voyois bien qu'en cela ils ne cherchoiēt point ma perdition, mais mon salut ; & maintenāt ie loüe Dieu de ce qu'il m'en est bien pris, car ie voy desia que par le moyen de ma confession i'eschapperay du danger & des fascheries où i'estois enueloppée.

## ARTICLE X.

A Ceste clause dum esme iour où il est dit, ie te commande en despit du diable qui y resiste, mesme contre ton gré: elle a respondu, Que ceste parole m'a donné d'ennuy, il me sembloit que i'estois tout ainsi que si ma teste se fust fendue en quatre parts ; & quand on me venoit querir pour comparoir deuant vous, i'eusse voulu que la porte fust demeurée fermée, afin que ie ne comparusse point en vostre presence : maintenant tout au contraire, ie loüe Dieu, & voudrois qu'elle demeurast tousiours ouuerte.

## ARTICLE XI.

SVr ceste clause du mesme iour, où il est dit, qu'il est sorty du sang du lieu où estoit la marque le iour precedent, pour la preuue de cela elle a respondu: Certes il est vray qu'il en sortit du sang, comme ie voulois faire espreuue de la marque, estant en ma chambre: toutefois ie ne suis pas bien certaine, si ie fichay l'aiguille au mesme endroit.

## ARTICLE XII.

SVr ceste clause où elle dit, le diable m'a sollicitée que ie me fisse mourir, &c. elle a respondu: mon Pere, ie croy que vous aurez autant agreable que ie retranche ce qui est de trop, comme quand ie supplée ce qu'il y a de trop peu. Certainement il est vray que ie vous ay dit que i'auois apporté quelque chose à la mort de deux filles, qui sont decedées en ce Monastere: mais maintenant ie confesse, & m'accuse que sur cét affaire i'ay parlé trop promptement, car ie sçay que ie n'ay rien contribué à la mort de ces filles; & qui plus est, le diable ne m'en a point sollicitée: mais quant à ce qui est du reste, ie le recognois.

## ARTICLE XIII.

A Ceste clause où elle dit, I'ay porté sept ou huict enfans en la Synagogue, &c. elle a respondu: I'ay pensé & repensé souuent à cét article, & me semble *qu'il n'y en a pas le nombre* de tant, mais qu'il y en a eu seulement quatre ou cinq, & ie ne sçay point où, ny en quelles maisons ie les ay desrobez. Interrogée si par les Soliloques du mesme iour on pourroit monstrer l'autheur de ses confessions: elle a respondu, mon Pere, celuy qui a donné de dire vne chose, a donné l'autre: ie veux dire que celuy qui a fait que i'aye eu telles contritions, douleurs, & considerations, & esmotions d'esprit à l'endroit de mes pechez; a fait aussi que ie les aye confessez, & que i'aye publié ce qu'en ma conscience ie cognoissois de la Synagogue, & ce ne peut auoir esté le diable: car ie sçay que le diable ne parlera point contre soy, & cela n'estoit point difficile à comprendre.

ARTICLE

## ARTICLE XIV.

A Ceste clause du septiesme d'Apuril où il est dit, nonobstant ces choses i'espereray en toy, ie ne veux, &c. toute esmeuë, & remplie de larmes elle a dit: Quand ie me remets mes fautes deuant les yeux, & que ie les considere, ie ne puis que ie ne m'esmeuue.

## ARTICLE XV.

A Ceste clause où elle dit, Vn iour la femme qui est la Princesse, & les autres de la Synagogue vous diront, &c. elle respondit: Cela se doit entendre, si elle ne se conuertit point, disant, ha! mon Dieu, miserable que ie suis! que diray-je, ou que feray-je? ie ne sçay.

## ARTICLE XVI.

A Ceste clause où elle dit, Quant au lieu de ma seance, &c. elle a respondu: Ce que i'ay dit alors n'estoit pas vray,

ie suis bien esloignée de là, & i'ay mis cela inconsiderément; & au contraire ie n'ay iamais esté que de la derniere table.

## ARTICLE XVII.

A Ceste clause où elle dit: I'ay eu à faire auec luy, &c. elle a respondu: Ie plore quand i'entends dire ces choses, car i'abhorre entierement choses semblables, i'aymerois plustost mille fois mourir, que de commettre encor seulement vne fois chose semblable; & enquise, si elle vouloit qu'on effaçast ces choses, elle respondit, ce ne seroit point la raison.

## ARTICLE XVIII.

A Ceste clause où elle dit, *Ie suis pire encore qu'vne magicienne,* &c. elle a respondu: mon Pere, toutes ces choses sont peu, au respect de celles que i'auois à faire pour detester le peché, qui est tant abominable deuant Dieu: quand ie le considere maintenant en mon esprit, ie creue. Et elle ploroit, disant, à peine puis-ie souffrir que l'on face mention de ces choses,

pource que cela me remet en memoire les pechez du temps passé, que i'ay commis contre Dieu.

---

## ARTICLE XIX.

A Ceste clause du dixiesme d'Apuril, où elle dit, Ie me suis occupée, &c. elle a respondu : Ce sont choses vrayes, mon Pere, car i'ay fait tout cela : mais ie mentois quand i'ay dit que ie n'auois point esté à la Synagogue.

---

## ARTICLE XX.

A Ceste clause du quatorziesme d'Auril, où elle dit, Ie confesse qu'en plusieurs lieux, &c. elle a respondu : mon Pere, ie ne nie point pour le regard des pouldres, mais en verité ie ne sçay rien touchant le charactere, ny touchant les pouldres; & ie ne le dis point pour m'excuser, car si vous voulez que cela demeure, il me plaist bien qu'on le laisse ; & ie l'ay confessé, pource que quand ie l'ay nié, on ne m'a pas creu : mais ie recognois ce qui est de la verité, à sçauoir quant aux poul-

dres, & i'estois estonnée qu'elles estoient si fraisches.

---

## ARTICLE XXI.

LE 14. d'Auril elle a corrigé *sa correction* susdite en ceste maniere: I'ay pensé, mon Pere, aujourd'huy au matin à part moy, que ie laisserois toutes choses ainsi qu'elles ont esté premierement deposées, pource que ie suis trop aspre pour me *iustifier, au lieu* que tout au contraire ie deurois plustost chercher ce que i'ay obmis, que de diminuer, ou retrancher rien des choses que i'ay dites: car ie n'en pourrois pas tant deposer, qu'il n'en demeure encor plus à deposer.

---

## ARTICLE XXII.

SVr le 20. article de ce Chapitre 13. elle a ainsi respondu: N'ayant point mis ny les pouldres, ny le charactere, ie confessois l'vn, & ie dénois l'autre; cela ne monstre-il pas vne grande peruersité en moy?

# CHAPITRE XIV.

## *De la penitence qu'elle a faicte publiquement.*

### ARTICLE I.

LE quatorziesme d'Apuril 1617. elle a parlé en ceste maniere. Mon Pere, ie ne vous celeray point la verité : ie me suis trouuée fort mal ceste nuict, toutefois le diable ne m'a point portée ceste nuict à la Synagogue, & ie pense auoir fait plus de mille benedictiōs,& de Croix, & i'ay donné loüange & action de graces au Seigneur Dieu. En confirmation de ces choses, le Pere qui estoit son examinateur, voulut faire l'experience si elle auoit encor les indices de ses premieres marques, & ficha vne aiguille en diuers endroits, & veit le sang couler de toutes, d'où premierement il n'en estoit point coulé. Interrogée si elle estoit pas disposée à faire quelque penitence publique deuant toute la communauté: elle respondit, Auant que vous m'en eussiez parlé, i'auois proposé en moy-mesme de vous prier qu'en presence de toute la

communauté ie publie, & ie recognoisse mon peché, & que ie demande pardon à tous, & à chacun en particulier, & que ie rende grace à tous de la charité, par laquelle ils m'ont supportée. Et elle commença elle mesme à dicter la forme de la confession que voicy, en ceste maniere.

---

## ARTICLE II.

MAdame ma Superieure, & vous mes Meres, & mes Seurs, ie vous demande tres-humblement pardon, premierement de ce que par ma mauuaise vie ie vous ay mal edifiées, puis apres de ce que par mes malefices ie vous ay fait plusieurs maux: car deuant Dieu, & sa tres-saincte Mere, & deuant tous les Anges & Bienheureux, ie recognois & confesse que ie vous ay causé mille sorte de maux, d'inquietudes, de troublemens, de tristesses, de desespoirs, de desplaisirs, & autres passions, par ma deprauée & pernicieuse volonté, à la suasion du diable, qui auoit proposé de perdre vos corps & vos ames. Et ie confesse, & recognois qu'en plusieurs endroicts de ce Monastere i'ay mis des pouldres mal-faisantes, lesquelles le dia-

ble m'a fournies pour vous causer diuerse sorte de maux, & ont esté mises principalement sur le chemin par où l'on va en la chambre, afin que ma Superieure passant par là, se rompist le col, afin que mourant sans Confession, sans Communion, & sans auoir cognoissance de Dieu, son corps & son ame fussent perdus à iamais. Ie confesse semblablement que i'ay donné au diable vne cedule signée de mon propre sang, par laquelle ie luy donnois mon corps & mon ame. *Item*, ie confesse que i'ay renoncé à mon Dieu, à sa Mere, & à toute la Cour celeste. Semblablement ie confesse que i'ay receu les marques du diable estant en la Synagogue; & comme ainsi soit que i'aye esté sorciere & magicienne, ie loüe mon Dieu dequoy il a illuminé mes yeux, pour auoir la cognoissance de sa propre misericorde. Car pour le present ie recognois deuant ceste saincte communauté, & confesse de sens rassis, librement, de mon propre mouuement, & sans aucune contrainte, que Dieu tout-puissant a ouuert mes yeux, en sorte que maintenant ie voy ma tres-miserable & deplorable condition, & de toutes les sorcieres & magiciennes, & ie loüe Dieu, & luy en rends graces de ce qu'il n'a point permis que ceste com-

munauté ayt esté affligée de tout le mal que le diable & moy luy machinions. Et (ô madame ma Superieure, & vous mes Meres & mes Seurs) ie vous prie que vous vouliez auoir compassion de moy qui suis tant miserable & pecheresse, & tous les iours que ie viuray ie prieray pour vous, car vous m'auez supporté iusques auiourd'huy par vn excez de charité & patience, & vous prie que vous vouliez continuer encor ceste mesme charité que vous auez commencé de monstrer enuers moy indigne & miserable: & voicy que ie me submets en toutes choses à ma Superieure, & au Pere qui a trauaillé à l'endroit de ceste mienne confession, auec ceste asseurance qu'ils feront tout ce qu'ils iugeront estre expedient pour la gloire de Dieu, & le salut de mon ame. Et ie vous prie, pour l'amour de nostre Seigneur Iesus-Christ, que ceste mienne confession ne sorte point hors l'enclos du Monastere: car encor que ie ne doiue point craindre la honte des hommes, puis que i'ay si grandement peché contre mon Dieu, toutesfois la bonté de Dieu s'estend iusques là, qu'il veut que les confessions soient secretes. Ie vous prie (mes Meres & mes Seurs) que de ce costé là vous me gardiez la foy. Et ie prie ma Su-

perieure de faire vne ordonnance sur ce poinct, qu'aucun n'ayt à en parler à personne viuante : non pas pour espargner mon honneur ( d'autant qu'ayant merité pour mes pechez toute sorte de confusion, ie ne dois plus aspirer à aucun honneur en ce monde ) mais afin d'aduiser à l'honneur de ceste communauté ; & i'ay tres grand regret que ie sois venuë, & que i'aye troublé le repos & la paix de vos ames. Or en signe que ces choses procedent de mon propre mouuement, i'ay signé cecy de mon seing ce quatorziesme d'Auril 1617. en la presence de ma Superieure, & de toute la communauté.

---

## ARTICLE III.

APres ces choses, le Pere vint vers la dame Superieure de ceste fille, pour luy faire entendre le desir d'icelle, laquelle en fut grandement resiouye, & tout à l'instant elle commanda d'assembler toute la communauté; & le Pere duquel est cy dessus parlé, commença à lire (elle presente, & l'entendant) la confession cy dessus mise. Et pendant qu'on lisoit la confession, Didyme ploroit tres-amerement, auec

plusieurs & tres-grands souspirs, ensorte que quelques vnes en furent troublées, & elle ne pouuoit retenir ses larmes, ny tels souspirs & lamentations. Elle les adoucissoit toutefois, & intermettoit pour vn peu toutes les fois qu'il luy estoit commandé par ses Superieurs, & en presence de toute la communauté elle disoit, & recognoissoit qu'elle auoit elle-mesme dicté ceste confession, & elle la ratifia deuant toute la communauté, auec vne grande demonstration d'humilité, & de contrition.

## ARTICLE IV.

LE mesme iour encore elle nous dit: mon Pere, ie ne puis plus faire d'oraisons vocales, & se print à plorer, disant: Quand i'ay eu commencé auiourd'huy à dire mon *Pater*, ie me suis mis à plorer cõme ie fais maintenant, disant en moy-mesme: De quelle hardiesse oserois-je appeller Dieu mon Pere, depuis que i'ay tant offensé sa maiesté? Et i'ay fait deux ou trois considerations semblables. I'ay aussi prié la bien-heureuse Vierge Marie, & comme ie disois *Aue Maria*, i'ay fait vne pareille

reflection, & ay dit: comment oserois-je saluer celle, contre laquelle i'ay tant blasphemé? Et quand ie me suis leuée de l'oraison, i'ay commencé à dire: voicy, Seigneur mon Dieu, ie suis debout en ta presence, comme si quelqu'vn estoit resuscité de son sepulchre: l'endormissement de la nuict a enuahy mon sens, & à mon resueil ie pense voir le iour du Iugement: & ie m'imaginois le iour du Iugement, & comment il faut que nous tous y comparoissions; & sur cela i'ay fait vne telle reflection. Ie m'imaginois que c'estoit moins que rien qu'on publiast en ce monde les fautes de quelqu'vn, au regard de ceste publication derniere, par laquelle alors elles seront manifestées deuant Dieu, & tout le monde, & tous les Anges, & seront lors punies chacune selon le degré de leur enormité. Et tandis que i'estois en ceste consideration, i'estois grandement encouragée, & desirois d'vn grand desir de satisfaire en ce monde, sçachant qu'il estoit plus aisé de satisfaire durant ceste vie, qu'en l'autre.

## ARTICLE V.

MAis pour le regard de ceste sienne confession, au temps qu'elle l'a retractée, elle a vsé de ceste exception, disant : Ie pensois que ces choses seroient leües en plein Chapitre, & que quand elles auroient esté leües, on me rendroit l'habit de Religion, & pensois eschapper en ceste façon. Et quand vous profeciez ce que i'auois dit des pouldres, & autres choses, & que ie voyois que ie n'auois rien fait de tout cela, i'ay commencé à plorer, & me lamenter. Mais quand on luy a dit : Vous auez pourtant vous-mesme dicté ces choses, & auez voulu qu'on les publiast en ceste maniere. Elle a respondu : Il est vray, mais ç'a esté que ie n'auois pas la lumiere, ny la cognoissance, par laquelle i'aye peu preuoir les maux qui me pouuoient arriuer de telles choses.

## CHAPITRE XV.

### *Des meditations & affections de ceste penitente.*

### ARTICLE I.

DEpuis le quatorziesme d'Auril iusques au vingtiesme du mesme mois, elle eut plusieurs & diuerses meditations. Premierement donc le quatorziesme d'Auril, apres auoir mis fin à la grande multitude de ses larmes & lamentations, selon qu'elle auoit desia accoustumé, il luy fut demandé ce qu'elle auoit pensé & medité, & elle respondit : Ie m'imaginois la vie de saincte Marie Magdelaine, & ie me suis sentie moy-mesme en vn excez de desir pour l'imiter, selon que la grace de Dieu m'en donnera les forces. Mais d'vn autre costé ie faisois comparaison de son amour & du mien enuers Dieu, & combien ils estoient esloignez l'vn de l'autre, comment elle n'a point eu peur des hontes de ce monde, & moy ie suis encore accablée de la trop grande crainte, & des respects

des hommes. Apres ces choses, ie me suis mise à l'inuoquer, & la prier qu'elle voulust interceder pour moy, & m'obtenir espace de faire penitence, afin que ie peusse dignement satisfaire pour mes pechez, auec propos de submettre mon corps & mon ame à ceux qui auroient puissance de nous gouuerner & conduire: car par l'experience i'ay appris que mes principaux malheurs sont venus de ce que i'ay presumé de me gouuerner moy-mesme par mon propre iugement. Et dés maintenant ie propose que ie me submettray aux directions des Ministres que Dieu establira: & sur la consideration de ces choses ie pleure, & Dieu me donne ceste grace que ie n'ay pas beaucoup de trauerse à renoncer à tous les contentemens de ceste vie.

---

## ARTICLE II.

L'Vnziesme d'Auril elle a parlé de la mesme chose en ceste maniere: Mon Pere, ceste nuict i'ay commencé à considerer la grãde bonté de Dieu enuers moy, de ce que ce ne luy est pas assez de m'estre indulgent par soy-mesme, mais aussi qu'il porte toutes creatures à me vouloir par-

donner: & depuis ce temps-là i'ay approfondy mon esprit, & i'ay passé toute creature, & l'ay laissée au dessus de moy, & qui plus est, i'ay mesme passé oultre le centre de la terre & l'ay laissé au dessus de moy, & ne me suis pas reputée digne de marcher sur la terre. En ceste consideration ie me suis prosternée, & me tenant couchée la face en terre deuant ses pieds. I'ay consideré la grande misericorde de Dieu en ce que ie pouuois encor le prier humblement: & comme ie le priois qu'il voulust auoir pitié de moy, ie luy ay demandé qu'il voulust vser de grace en mon endroit, & que pour l'amour de son tres-precieux sang il me pardonnast les pechez si horribles que i'ay commis contre luy. Mais estant en ceste consideration, i'ay eu honte de me voir si peu de chose: & ce mespris de moy-mesme a esté suiuy d'vne confiãce en Dieu & d'vn desprisement de ma propre vie, & ie disois: Mon Dieu, puis que tu es venu sauuer les pecheurs, ie croy que tu es nay pour mon salut. Seigneur Dieu, mes pechez, ny le nombre de mes pechez ne te sont point cachez: ie te prie efface mes pechez, efface les du liure de ta memoire, car ie les confesse. Et derechef elle disoit: Mon Pere, i'ay esté faicte en charge à moy-mesme, &

voudrois estre deliurée de la pesanteur de ces inquietudes ; & quand ie seray libre de toutes ces choses, ie vous donneray plus de contentement en l'espace d'vne petite heure, que ie ne ferois maintenant en huict iours, pource que en la multitude de ces inquietudes se perd le goust de la douceur qui est en la grace de Dieu. Et graces à Dieu, ie n'ay point senty ces inquietudes depuis le temps que vous m'auez corrigée, & ie suis plus preste de confesser, qu'à retracter. Et du commencement que ie vous voyois, ie disois, que plus iamais ne puissiez vous reuenir à moy : mais maintenant l'absence de deux ou trois iours me semble durer vn an.

---

## ARTICLE III.

LE seiziesme d'Auril elle a encor parlé de cela mesme en ceste maniere. Ie m'esmerueille, mõ Pere, que ie sens moins d'inquietudes en mon esprit, que ie n'en ay senty iusques icy. Et rauie en esprit elle a dit : Ie ne suis point la Didyme que i'ay esté, Dieu m'a donné que ie suis entierement changée de ce qu'elle estoit : ie voy vn tel changement à l'endroit de moy, qu'il

qu'il me semble que ie suis seule qui vit sur la terre, & ie n'ay point tousiours esté de ceste façon : car auparauant cecy, i'ay tousiours esté attachée à l'action, & combien que cy deuant ie ne pensois voirement sinon à mes Meres, & à mes Seurs, mais maintenant i'oublie toute sorte de personnes qui sont au monde. Et interrogée si elle auoit encor les doutes precedens, si elle pensoit encor parler contre sa conscience; elle a respondu, qu'il luy reuenoit encore en l'esprit que par vne telle confession elle se damnoit plustost qu'elle ne se sauuoit, & qu'elle en confessoit plus qu'elle n'en auoit fait. Mais ie reiette, dit-elle, telles pensées, car ie dois plustost me tenir au iugement d'autruy, qu'au mien propre.

---

## ARTICLE IV.

LE mesme iour elle a encor parlé de choses semblables en ceste maniere. Il me semble que si la femme, qui est la Princesse, estoit abattuë, que le reste de la Synagogue ne pourroient pas subsister. Et i'ay honte, n'estant qu'vne idiote, de dire telles choses, & suis grandement esmeuë à prier Dieu pour ceste creature là, & i'ay

commencé en ce temps à prier pour elle, & l'oraison a esté telle: *Seigneur Dieu, pasteur des ames, attire à toy ceste brebis perduë & errante, rameine la au bercail de l'Eglise. Tu sçais, Seigneur, qu'au salut, ou en la perdition d'icelle il s'agit du salut, ou de la perte de beaucoup. Le precipitement de ceste-cy qui se perd, est suffisant d'en faire precipiter beaucoup. Tu cognois, Seigneur, que ceste creature est cause de beaucoup d'offenses qui se font au mespris de ta diuine Majesté. Magnifie ta gloire, Seigneur, & la tire à toy par les mains de tes Pasteurs que tu as mis en l'Eglise pour paistre ton troupeau. Donne grace, Seigneur, & augmente de iour en iour le desir d'iceux enuers ceste creature.* Et comme on luy eust commandé de poursuiure, elle respondit: mon Pere, selon qu'il me semble vous feriez sortir de l'eau d'vn caillou en la maniere que vous procedez: car toutes les fois que vous voulez, & que vous le commandez, il est force que nous parlions, encor que nous aymerions mieux nous taire, & se print à parler en ceste maniere: Il n'est pas raisonnable, Seigneur, que le miserable Belzebub iouysse de tes creatures: car tu nous as faits, & n'est pas luy qui nous a faits, & tu és le Dieu fort, & és plus fort que luy. Seigneur Dieu, qu'il descende en Enfer, afin que

plus pleinement tu possedes tes creatures, lesquelles tu as creés. Et vn peu apres elle a prié en ceste maniere, disant: *Seigneur Dieu, tu ne m'as pas abandonné le premier, tu m'as abandonné, pource que ie t'ay abandonnée la premiere: regarde à toy, Seigneur, & ne regarde pas à moy. Ie sçay, Seigneur, que tousiours tu attends ta creature pour la traitter doucement, & c'est en cela que i'admire d'autant plus l'excez de ta bonté. Seigneur, veu que tu és venu pour sauuer les pecheurs, tu és aussi venu pour moy.* Et en semblables Soliloques (dit elle) i'ay continué quasi l'espace d'vne heure & demie, car tout couloit de mon cœur auec grande facilité, & i'estois bien auec eux, &c.

---

## ARTICLE V.

LE dix-septiesme d'Auril elle a parlé de cela mesme en ceste maniere. Mon Pere, selon la multitude de mes afflictions, ainsi les consolations de Dieu resiouyssent mon ame. Ie sens vn zele dedans moy, qui surmonte tout sens, & ce zele c'est vn ardeur, & vn desir d'endurer: car i'ay appris de beaucoup de personnes que i'ay veuës en ceste maison, que celuy qui veut estre

agreable à Dieu, il est necessaire qu'il souffre; & tant plus ie vay en auant, ie trouue de tant plus grandes souffrances, lesquelles ie reçoy de la main du Seigneur. Et i'ay auiourd'huy consideré ces choses, faisant vne reflection sur moy-mesme, que ma vie passée a esté vne vraye iniquité & peché. Ouy, mon Pere, ie ne sens dedans moy pas vn seul petit desir de reuoquer ce que i'ay dit; & encor que ie le voudrois, Dieu est plus puissant que moy, & ie croy qu'il acheuera comme il a commencé. Et certes ie desirerois plustost endurer toutes les hontes du monde, que de donner vne autre apparence aux choses que i'ay commencé à leur donner, attẽdu que les loüanges du monde sont vaines: car elles ne nous rendent point plus recommandables enuers Dieu, lequel est mon esperance, & ma fiance, & ie me suis resioüye grandement en ces choses, & beaucoup plus que ie n'ay fait depuis long temps, pource que quand ie considere les iugemens de Dieu, & ceux des hommes, ie trouue qu'ils sont aussi differens les vns des autres, comme il y a à dire de la Lune au Soleil.

## ARTICLE VI.

LE dix huictiesme d'Auril elle a parlé de cela mesme en ceste façon. Apres Matines, mon Pere, ie me suis esueillée, & ay commencé à plorer: mais ce ne sont pas esté larmes de douleur ou de tristesse, ains plustost de ioye, & de consolation. Car ie considerois la grandeur & la multitude de mes pechez, lesquels i'ay commis contre mon Dieu, & i'ay commencé à dire: Il est bien raisonnable, puisque i'ay esté tant addonnée aux plaisirs de ceste vie, que dés mes-huy ie face penitence en amertume, pour mes pechez de licence, & de ma desobeyssance. Et ie m'imaginois que c'estoit par le iuste iugement de Dieu que i'auois esté mise en prison, puis qu'estant libre, i'auois trop abusé de ma liberté, & me proposois de captiuer aussi bien mon esprit comme mon corps, pource qu'encor que le corps soit en prison, l'esprit a accoustumé d'estre le plus souuent vagabond. Par ainsi, mon Pere, i'ay proposé de tenir captif mon esprit, & mes sens, ausquels i'auois lasché la bride par vne trop grande liberté, & d'autant qu'il estoit

chose digne & conuenable à la raison de faire penitence, &c.

---

## ARTICLE VII.

LE dix-neufiesme d'Auril elle a parlé de cela mesme en ceste maniere. Ce iourd'huy, apres plusieurs autres choses, i'ay pensé du Iugement, & de ce qui doit arriuer à la fin, quand il faudra comparoir deuant toute vne Cour celeste, & que maintenant c'est vne confusion depravée en la declaration de ses pechez, pource qu'à present la cognoissance en vient à peu de personnes. Mais lors ils seront manifestez deuant tous les viuans, & sera retribué à chacun selon qu'il aura fait en ce monde, disant: *Mon Dieu, fais ceste misericorde auec ta seruante, que mes pechez soient plustost cogneus en ce monde, qu'en l'autre: pource que iaçoit qu'ils ne seroient point manifestez en l'autre monde, d'autant qu'ils sont publiez icy, neantmoins ce qui fait que ie prie ainsi, est pource que cela tournera à ta plus grande gloire, & au bien de la creature: car il sera pis pour ceux qui ne les auront iamais confessez en ce monde, d'autant qu'alors ils paroistront manifestez en la presence de Dieu, & de toute creature, pour en*

*auoir confusion.* Et sur ces choses ie me representois nostre Seigneur, en quelle maniere il parlera aux pecheurs qui l'ont offensé, & leur dira: *Allez, maudits, au feu preparé au diable, & à tous ses Anges, voicy ce que vous auez merité, & Dieu sera glorifié és œuures de iustice, & les bien-heureux se resiouyront quand ils verront la vengeance.* Quant à ce qui regarde les esleus, ie m'imaginois d'entendre nostre Seigneur disant: *Venez les benits de mon Pere, au Royaume lequel il vous a preparé.* Et ie m'imaginois qu'il leur monstreroit ses playes, & leur diroit: Voila combien i'ay souffert pour vous, & que ces choses tourneront à la tres-grande consolation des pecheurs, qui s'estans conuertis en ce monde, n'ont point attendu ceste heure là: car en ce temps là il n'y aura plus lieu de penitence, car lors le iuste iugement de Dieu s'exercera sur les bons, & sur les mauuais. Et puis elle disoit: Seigneur Dieu, tu m'as appellée à plusieurs fois, & en beaucoup de manieres, ie te prie que ie ne differe point iusques à ceste heure là à recognoistre ta misericorde, par laquelle tu m'as attirée par tant de moyens; d'autant que si ie le neglige, i'en seray plus rudement chastiée: mais maintenant ie n'aurois point d'excuse en mon peché.

## ARTICLE VIII.

LE mesme iour elle a encore rapporté vne meditation qu'elle auoit faite sur la Passion de nostre Seigneur, disant: I'ay medité quelque peu de temps sur la Passion du Seigneur, ie me representois toute sa vie, pendant qu'il a vescu sur la terre: & semblablement ie me representois toutes les choses qui luy auoient esté dites, les mocqueries qu'il a endurées: & vous les sçauez bien. Quand donc ie m'estois imaginée toutes ces choses, estant en la consideration d'icelles, i'ay commencé à desirer d'vn desir tres-vehement d'endurer pour mes pechez: & il me sembloit que volontiers i'eusse passé par les feux & par les glaiues, quand ie voyois que Dieu d'vne telle bonté, & qui estoit innocent du tout de la coulpe dont il estoit accusé, auoit esté si outrageusement mené; & moy que ie ne souffre rien sans cause de tout ce qui se fait en moy, & seroit conuenable de desirer de souffrir mille fois dauantage que ie ne souffre, car encore ne souffrirois-je pas à l'esgal de luy. Et luy qui estoit innocent en toutes choses, a endu-

ré auec vne tres-grande patience, en sorte qu'il n'a point respondu vn seul mot; & moy pecheresse tres-miserable, ie ne puis dissimuler mesme iusques à la moindre parole.

---

## ARTICLE IX.

LE vingtiesme d'Auril elle a rapporté vne autre meditation, disant: Auiourd'huy, mon Pere, ie me suis vn peu arrestée sur les peines d'Enfer, & ie me representois la cruauté excessiue de Lucifer, & considerois que les peines de ceste vie n'estoient quasi pas des peines, au respect des peines d'Enfer, & que mil ans de penitence ne sont qu'vn bien peu, à comparaison de l'eternité qui est en l'Enfer. Et i'ay commencé à dire: or sus, mon ame? supporte courageusement, & endure: c'est fort peu de tout ce que tu supportes icy, & tes iniquitez sont excessiuement grandes. Et ie m'imaginois la vie que ie vis, que combien qu'elle semble au monde estre miserable, selon Dieu toutefois elle est salutaire. Or sus donc, mon ame? ce disois-je, leue toy, & en ferueur d'esprit charge ta Croix: car la Croix sans patience sert de supplice, &

non de merite : car Dieu n'a pas eſgard aux ſouffrances, mais au cœur qui endure; & bien-heureux celuy qui de tres-bon cœur ſouffre tentation pour l'amour de Dieu. Et voila touchant ſes meditations.

## CHAPITRE XVI.

REſte que nous rapportions les inſtances de ceſte fille, leſquelles elle a miſes en auant contre ces choſes.

Sur le premier article elle a dit. I'ay fait ceſte meditatiõ ſur la bien-heureuſe Magdelaine, mais ie croy que i'y ay augmenté quelque choſe de plus quand i'ay eſté deuant vous. I'ay dit auſſi que ſans peine i'auois quitté les contentemens de ceſte vie, & en cela i'ay dit verité, car en tout temps à grand peine ay-je voulu autre choſe que dire & faire, & penſerois que toutes ces choſes ſeroient prouenuës d'vn propre amour, & voudrois maintenant que iamais ie n'euſſe ouuert la bouche.

Sur le ſecond article elle a ainſi reſpondu. I'ay demandé au Seigneur qu'il vouluſt eſtre propice à mes pechez. Mais quãd i'ay dit cela, i'ay voulu entendre des pechez vulgaires, & non de ceux que ie vous

auois confessez. I'ay dit que ie voulois estre deliurée du fardeau de mes inquietudes; & certes mal en cela: car ie les deuois plustost souhaiter, d'autant que ie sçay maintenant qu'elles prouenoient de la part de Dieu. I'ay dit aussi que i'ay senty mes inquietudes depuis le temps que vous m'auiez corrigée, & cela est vray: mais par ces inquietudes i'entendois ceste inconstance d'esprit à asseurer tantost vne chose, & tantost la desnier, comme i'auois accoustumé de faire. Mais quand ie disois, ie serois plus disposée à confesser, qu'à me retracter, ie voulois dire & parler des pechez vulgaires. I'ay dit aussi, Ne puissiez-vous plus reuenir icy, la premiere fois que ie vous veis; non pas que ie haysse vostre presence, car ie vous voyois volontiers, mais c'estoit afin de ne vous point dire mes pechez.

Sur le troisiesme elle a ainsi respondu. Tout ce qui est icy rapporté est vray: mais i'ay parlé contre ma conscience, en ce que en ces confessions cy ie suiuois plustost le iugement d'autruy, que le mien propre.

Sur le quatriesme elle a ainsi respondu. Tout ce qui est rapporté là, ie l'ay dit de la femme qui tient le lieu de Princesse, & ie m'imaginois toutes ces choses, pource que

il m'eſtoit aduis que ſi l'Archimagicienne eſtoit conuertie, elle conuertiroit les autres de la Synagogue. I'ay dit ſemblablement : ie penſe, mon Pere, que vous feriez ſortir de l'eau d'vn caillou ; & ie l'ay dit, pource qu'en depoſant choſes ſi eſloignées de toute verité, neantmoins ie ne me ſuis peu garder que ie ne vous les aye dites. Et mes menſonges, & ces choſes que i'ay controuuées, me causeront la mort.

Sur le cinquieſme article elle a ainſi reſpondu. I'ay dit que ſelon mes afflictions, les conſolations de Dieu venoient auſſi, & cela n'eſt point d'auiourd'huy, ny depuis trois iours, car i'ay touſiours remarqué cela en mon endroit. Mais ie diſois que toute ma vie paſſée eſtoit vne vraye iniquité & peché ; & ie diſois cela, à raiſon des menſonges que i'auois faits deuant mes Confeſſeurs, & Superieurs. Il eſt vray auſſi que ie ne ſentois dedans moy aucun deſir de reuoquer ce que i'auois dit ; & c'eſtoit d'autant que ie croyois que vous meſme voyez aſſez la fauſſeté de mes confeſſions, ſi bien qu'il n'eſtoit point neceſſaire que cela vinſt de moy pour vous le dire. Ie diſois auſſi qu'encor que ie vouluſſe reuoquer mes confeſſions, Dieu eſtoit plus

fort que moy ; & ie parlois de la façon, parce que Dieu fournitoit d'autres moyēs pour faire paroistre leur fausseté, encore que de mon costé ie ne contribuasse rien pour le faire, & tel estoit l'orgueil de ma presóption. I'ay dit aussi que i'eusse mieux aymé endurer toutes les hontes du monde, que de donner aux choses vne autre apparence que i'ay commencé de leur donner ; & cela estoit vray, pource que bien que pour lors i'eusse quelque volonté au contraire, neantmoins elle n'estoit pas ferme, ny constante.

Sur le sixiesme article elle a ainsi respondu : Il me semble que i'ay forgé toutes ces choses de ma teste.

Sur le septiesme article elle a ainsi respondu : Toutes ces choses me venoient estant en vostre presence.

Sur le huictiesme elle a dit : Ie ne me souuiens pas à quoy ie tendois, quand i'ay dit cecy.

Sur le neufiesme elle n'a rien respondu.

## CHAPITRE XVII.

*Des diuers aſſauts, & diuers combats des diables, & de l'Archimagicienne contre Seur Didyme penitente, pour empeſcher ſa Confeßion, auec l'euenemẽt de chaque choſe.*

### ARTICLE I.

LE ſixieſme d'Auril 1617. le diable Belzebub, & l'Archimagicienne l'ont aſſaillie. Or les moyens par leſquels elle fut attaquée, & deſquels elle ſe deffendit d'eux, elle les a rapportez en ceſte maniere, diſant : Belzebub m'a dit que tout ce que ie diſois, & faiſois, retourneroient à ma confuſion, & que ie ferois bien de croire que tout ce que vous me diſiez eſtoit faux, & que ie luy deuois pluſtoſt croire, qu'à vous. En outre, il me diſoit que tout ce que ie diſois c'eſtoit malgré moy, & que ie ne deuois point eſperer de ſalut, & qu'il n'y auoit point de ſalut pour moy enuers le Seigneur. Mais ie luy ay reſpondu, que ie voulois eſperer ſalut de la part du Sei-

gneux, & que i'estois preste de subir tout mal & toute honte presente & future, pour la remission de mes pechez, afin de faire penitence des pechez que i'auois faits à son instigation. Il a reparty que ie m'abusois. A quoy i'ay respondu, que ie ne voulois plus dauantage adiouster foy à ses tromperies, estant preste de croire aux Ministres de l'Eglise, qui cherchoient le salut de mon ame. Il a repliqué, que ie ne leur deuois pas adiouster foy, pource que ils me trompoient par des promesses vaines. A ces mots i'ay fait vne renonciation à Sathan, & luy ay enioint de la part de Dieu qu'il eust à effacer de ma chair les marques qu'il m'auoit données, & ie me suis signée du signe de la Croix, & me suis prosternée contre terre, & sur la fin i'ay recité les Litanies de la Vierge Marie, & ces choses se sont dites en nostre chambre, apres le retour de la Synagogue. Et les choses que ie fais maintenant, ie ne les eusse sceu faire deuant que i'eusse communiqué auec vous, comme pour exemple, de prier Dieu, me recommander à la bienheureuse Vierge, & me signer du signe de la Croix.

## ARTICLE II.

APres cela elle a rapporté encore vne autre agonie, & vn combat d'elle auec le diable en ceste maniere. Belzebub estoit ceste nuict en la Synagogue, & ie l'ay adoré comme mon Dieu, & Belzebub a parlé à *Ouystre*, & luy a dit qu'il eust à veiller sur moy, pource qu'il estoit en danger de me perdre. *Ouystre* a respondu qu'il ne manqueroit point de sa part, qu'il apporteroit les empeschemens qu'il pourroit, mais qu'il ne pouuoit pas empescher que ie disse la verité. Belzebub a dit qu'il estoit expedient de m'oster toute la memoire des choses passées; & entendant cela, ie leur ay dit que i'auois à obeyr, non à eux, mais au Seigneur qui auoit souffert, & estoit mort pour moy; & que quant à luy, ie luy auois trop long temps adheré, & que ie ne voulois plus luy adherer dauantage. *Ouystre* a respondu que plusieurs maux me saisiroient, & que ie sçaurois ce que i'aurois fait. I'ay dit que ie sçauois fort bien ce que i'auois fait, mais que Dieu estoit plus puissant que le diable. Il a respondu: ne te souuient-il point des promesses que

tu

tu m'as promises? I'ay dit que ie m'en ressouuenois, & que i'aymois mieux en auoir la cognoissance, que de ne la point auoir; pource que quand ie m'en accuserois en confession, i'euaderois les liens de sa captiuité. Il a respondu qu'il m'osteroit toute cognoissance. Ie luy ay dit que le Ministre de Dieu pouuoit plus ayder, que luy n'auoit la puissance de nuire.

---

## ARTICLE III.

ELle a encor raconté vn combat qu'elle auoit eu auec l'Archimagicienne, en ceste maniere. Là estoit aussi ceste femme, qui est la Princesse de la Synagogue; & comme Belzebub eust dit qu'elle fist tout ce qu'elle pourroit pour empescher ceste confession, elle m'a dit que i'auois de forts aduersaires, & que pour m'en desuelopper i'auois beaucoup de choses à faire: I'ay respondu que ie ne me souciois point des trauaux, des douleurs, ny des sueurs, pourueu que ie peusse operer le salut de mon ame. Comme elle m'eust dit, si ie croyois me pouuoir sauuer en faisant ce que ie faisois? i'ay respondu que ie le croyois. Comme elle me disoit que ie ne

faisois pas comme elle, & me prioit de ne quitter point, ny abandonner leur communauté; i'ay respondu que i'auois entierement resolu en moy-mesme de les quitter. Et comme elle se fust enquise de moy, pour quelle raison? i'ay respondu, pource que depuis peu i'auois cogneu que i'estois entrée en la voye de perdition, & non de salut. Et comme elle m'eust allegué la longueur du temps qu'il y auoit que i'estois de leur party, & qu'elle m'eust dit qu'il n'y auoit aucune raison, ou voye à ma conuersion, & que telle esperance estoit vaine: i'ay respondu, que ie pensois les pouuoir quitter, pourueu que i'eusse à croire ceux qui me vouloient deliurer de ceste captiuité: & elle a dit à ceux qui estoient la presens, qu'il restoit bien peu d'esperance, ny d'apparence qu'ils me peussent retenir, pource que i'estois d'vne certaine communauté saincte: toutefois qu'il ne me seroit pas mieux pour cela, quand ie me retirerois d'eux. Et ie vous dis en verité qu'ils n'ont plus le pouuoir de disposer de moy comme ils auoient accoustumé, pource que leur puissance qu'ils auoient sur moy, est amoindrie. Et quelques-vns de la Synagogue (non pas tous) m'ont eu comme à mespris, & il y en a plusieurs qui sont en

voye de se conuertir pour les choses qu'ils voyent qui se font en mon endroit.

---

## ARTICLE IV.

LE septiesme d'Auril 1617. elle a parlé d'vn autre combat qu'elle a eu, & de ce qui en estoit arriué, en ceste maniere, disant. Quelques-vns de la Synagogue ne nous ont pas monstré la bienueillance accoustumée, & crois qu'il ne m'y eust pas transportée, n'eust esté que le diable auoit ce pouuoir sur moy, tant à cause de la longueur du temps que i'ay accoustumé d'y comparoir, comme aussi pour la puissance que ie luy ay donnée sur moy, car ie n'y estois pas portée de mon consentement. Et comme ceux de la Synagogue disoient qu'ils ne me voyoient point prompte, & deliberée à faire ce que i'auois accoustumé de faire; ie leur ay respondu: Veritablement ie ne suis plus affectionnée de la façon, ie vous renonce à tous, & ils ont esté grandement courroucez contre moy, & ne suis point demeurée auec eux si long temps comme i'auois accoustumé. Et l'Archimagicienne m'a dit que si ie vous voulois croire, vous me separeriez de leur cō-

pagnie, & que i'auois fait vne resolution ferme & valide de me retirer d'eux, & que celuy à qui ie m'estois donnée, me resistoit grandement. I'ay respondu que ie ne faisois non plus estat que d'vn festu de toutes leurs menaces, & que la crainte d'eux ne m'espouuanteroit pas, & que dés mes-huy i'auois renoncé à luy, d'autant que i'auois deliberé de me tenir du costé de Iesus-Chr. & que toutes leurs manieres de faire, & toutes leurs ceremonies tourneroient à la destruction de ceux qui les obserueroient. Et comme ils eussent repliqué que ie ne pourrois sans beaucoup d'encombres me retirer de leur compagnie; i'ay dit que i'aymois mieux choisir d'endurer quelque chose pour vn peu de temps en ce monde, qu'ailleurs eternellement: que par la grace de Dieu i'auois depuis peu de iours cogneu le danger de mon ame, que ma vie passée estoit ma perte tres-certaine. Comme l'Archimagicienne disoit qu'elle cognoissoit fort bien celuy qui m'instruisoit de ces choses; i'ay respondu qu'vn iour cela tourneroit à sa confusion, attendu que elle n'auoit pas voulu adiouster foy à vos paroles, & que i'estois disposée à vous croire; & là dessus ie me suis mise à crier: Miserable! ie t'ay creu par trop, ie ne veux

plus desormais te croire, & ie prie Dieu que tu voyes ce que ie voy maintenant, & cognois. Et elle a commencé à dire: ostez, ostez ceste-cy, à ce que ie voy elle est desia sur le poinct de se reuolter du costé de ceux qui la catechisent. A ces paroles i'ay respondu que i'auois entierement proposé de vous croire, & que i'auois fermement resolu (Dieu & les hommes en estans tesmoings) de me retirer d'eux. Et comme elle me disoit: Ie sçay que c'est auec vn remords de conscience que tu deposes tout ce que tu deposes: i'ay respondu qu'elle disoit la verité, mais que i'estois plus obligée à suiure la parole de Dieu, que la conduite de ma mauuaise conscience. Apres cela elle a dit, Qu'on l'emporte, qu'on l'emporte d'icy, car ie voy bien que de bref elle nous causera plusieurs maux que nous endurerons: car deuant qu'il soit peu, elle sera contre nous, & elle nous accusera. Voila (dit-elle) ce qui est arriué. Et puis elle a dit:

*Ils craignent que ie ne sois contre eux:*
*Ils voudroient que ie leur adherasse tousiours.*
*Et ce ne sera pas moy qui les extermineray:*
*Mes forces ne sont pas suffisantes pour le faire:*
*Ie suis trop foible & miserable creature:*
*Le Verbe de Dieu les exterminera.*

*Ce que ie dis, ce n'est point sans tourment d'esprit que ie le dis.*

*Mon Dieu! ie parle contre ma conscience.*

*Mon Pere, dites-moy, quelle sera en fin l'issue de ces choses?*

*Diable, comment tu me troubles!*

*Ouy, tres-miserable, i'ay proposé de te renoncer.*

*Tu n'auras pas tousiours puissance sur moy:*

*Tres-meschant ie te renonce:*

*Ie ne veux pas consentir à tes faits:*

*Ie renonce à tout & à chaque chose qui me sont venuës en la fantaisie.*

*Seigneur Dieu, mon Sauueur, aye pitié de moy.*

*Ah! tres-miserable, ton ioug est brisé.*

*Mon ame, resiouys toy, & prends ton contentement au Seigneur.*

---

## ARTICLE V.

APres cela elle a encor le mesme iour parlé d'vne prise qu'elle auoit euë auec Belzebub & l'Archimagicienne en ceste maniere, disant. Belzebub disoit que si j'adioustois foy aux choses que l'on me disoit, que en bref ie cesserois totalement de les frequenter; & i'ay dit que c'estoit la chose seule que ie desirois souuerainemẽt. Comme Belzebub me disoit que deuant

que i'en vinsse là, i'aurois beaucoup à souffrir, mesme que les pactions que i'auois faites auec luy, m'en empescheroiét, d'autant que i'auois fait des promesses, qui estoient fermes outre mesure; i'ay respondu que ie n'auois fait aucune paction auec luy, tant forte fust-elle, qui ne peust estre rompuë & cassée, non par ma vertu, laquelle n'est rien, mais par la vertu de Dieu: laquelle si elle estoit assez puissante de le mettre en la dãnation en laquelle il estoit, elle me pouuoit aussi tirer hors du danger de damnation, en laquelle de moy-mesme ie m'estois mis en hazard; & qu'il n'y auoit rien de toutes ces choses qui fust suffisante de me mettre au desespoir, combien qu'ils eussent essayé en toutes façons de m'y entrainer, mais que de iour en iour i'estois dauantage fortifiée au Seigneur. Comme Belzebub me pressoit derechef, si ie ne me souuenois point de la promesse que ie luy auois promise; i'ay respondu qu'il m'en souuenoit fort bien, & que i'estois entierement resoluë de reuoquer ce que i'auois fait; & que le Ministre de l'Eglise m'auoit promis qu'il le contraindroit à rendre la cedule, & qu'en cela estoit la plus grande partie de l'asseurance que i'auois: Belzebub disant que cela ne se feroit pas à ma

premiere volonté; i'ay respondu : certes ie voudrois que cela se fist plustost auiourd'huy que demain.

Apres cela Belzebub a parlé à l'Archimagicienne, disant, que selon qu'il en pouuoit iuger, en bref on verroit quelque changement. L'Archimagicienne a respondu : pour ma part ie ne me voids point encor disposée à changer ma premiere deliberation. Belzebub luy a dit : donc prenez bien diligemment garde à vous, car si vous vous reuoltez, toutes choses iront en pis. Et puis elle dit : ils ont iugé cela, à cause de la perte qui leur est arriuée en la mort du Prince, pource que depuis qu'il est mort, ils n'auoiét pas tant profité comme deuant, & que durant sa vie la Synagogue s'estoit beaucoup plus augmentée, & auoit flory dauantage, qu'elle ne florit à present. L'Archimagicienne a respondu que iusques icy elle ne craignoit rien de cela. Et comme Belzebub disoit qu'ils taschoient à toute force de leur enleuer Didyme, & qu'à grande peine pouuoit elle plus resister aux choses qu'on luy disoit; elle a respondu que cela estoit vray, & que elle auoit par experience souffert telles choses, & qu'elle en pouuoit parler auec certitude, neantmoins qu'elle pensoit que

ie resistois moins qu'elle n'auoit resisté. I'ay respondu: ouy vrayement, & ie me resiouys de cela, & de tout mon cœur maintenant ie vous renonce. Et Belzebub adiousta à dire: elle resiste tant qu'elle peut à tout ce qu'elle a accordé auec moy, pour le rendre nul. Apres ces choses elle a dit:

*Tout ce qui me vient en l'esprit, ie le vous rapporte:*

*Ie ne pense rien de ces choses, sinon lors que ie suis en vostre presence:*

*Ie ne sçay qui me pousse à dire ces choses,*

*Pource que ie les dis malgré la resistance que j'y apporte:*

*Et semblablement aussi ie les veux bien dire, si elles sont pour le salut de mon ame.*

---

## ARTICLE VI.

L'Vnziesme iour d'Auril elle a parlé d'vn autre combat qu'elle auoit eu en ceste maniere. Ie m'accuse, mon Pere, de ce que ceste nuict ie me suis laissée vaincre à la tentation, en signe dequoy ils m'ont de nouueau marquée d'vn charactere; & combien que du commencement ie resistasse aucunement, à la fin pourtant

I'ay acquiescé à leur volonté. Et quand ils ont veu la resistance de ma part, ils ont dit que de là ils iugeoient que ie les voulois abandonner. Et vn certain autre a respondu, qu'il n'auoit iamais auparauant senty tant de difficulté pour me porter à la Synagogue, comme il en auoit eu à ceste fois. Apres cela, Belzebub esmeu de colere, a dit, qu'on ne luy apporte plus, car d'y amener quelqu'vn contre son gré, nous tourne à dommage. L'Archimagicienne a dit qu'à peine y restoit-il quelque esperance, & que tres-difficilement me pourroient-ils retenir, d'autant que ie mettois toute mon esperance en mon Dieu. Et Belzebub a dit à l'Archimagicienne: pour le moins toy ne vueille pas croire, car encor que tu ne sois qu'vne, tu és comptée pour dix mille: d'autant que si tu changeois le propos où tu és, tout tourneroit à nostre confusion, & il nous en faudroit aller dans les Enfers auec grande confusion. Et de vray ie n'ay point veu depuis beaucoup de iours Belzebub si estonné, comme ie l'ay veu ceste nuict. Il estoit agité de furies, & iettoit des cris horribles, il ne souspiroit que menasses, & sembloit qu'il voulust exterminer tout le monde : vous eussiez dit que le Ciel deuoit tomber, & le deust ac-

cabler. Il sembloit qu'il apprehendast choses grandes, & d'importance, & qu'il eust peur, & ie ne sçay point l'occasion de sa crainte. Ceux qui estoient à la Synagogue se regardoient l'vn l'autre auec estonnement; & disoient les vns aux autres, que veut dire cecy? Pour mon regard, mon Pere, ie me resiouys dauantage à present de leur trouble, que de leur prosperité: car les ayant veu ainsi tous esmeus, & si estonnez, ie pensois en moy-mesme qu'ils voyoient quelque chose deuoir arriuer bien tost, qui seroit à leur dommage. Et si vne fois par la grace de Dieu ie me voy libre de ceste captiuité, ie baiseray tres-volontiers la terre tous les iours par où auront marché toutes celles de ceste communauté. Et elle a dit que Belzebub & la Synagogue luy auoient encor proposé auiourd'huy les mesmes motifs que hier, & qu'elle ne les auoit point voulu escouter. Ie m'accuse neantmoins (dit-elle) que finalement ie me suis laissé vaincre par eux, & qu'ils m'ont donné vne marque, en intention de me desesperer, afin que ie fusse hors d'esperance de voir la fin de ma misere, & qu'il me fust expedient de ne cooperer point à ma deliurance, & de me desister de ce que i'ay commencé.

## ARTICLE VII.

Mais le douziesme d'Auril elle a parlé de quelque autre conference qu'elle a euë auec l'Archimagicienne de la Synagogue, disant. Ceste nuict i'ay esté à la Synagogue, & ie n'en ay pas grand desplaisir : car ie n'ay pas esté peu consolée des choses que j'y ay veuës, & ie vous en feray le recit. I'ay veu l'Archimagicienne de la Synagogue, & comme ils m'ont veuë auec eux, ils s'entre-regardoient; & entre les autres, l'Archimagicienne monstroit vn visage fort morne, & ie me suis approchée d'elle, & l'ay priée qu'elle me permist de luy dire vn mot, & elle me l'a permis, & s'est mise à plorer vn peu, & elle m'a dit, qu'as-tu à dire? Et ie luy ay dit: ie voudrois vous communiquer les consolations de mon ame, lesquelles ie reçois depuis le temps que ie suis soubs la main de la conduite du Pere qui m'ayde: i'ay receu plus de consolation en vn iour, que ie n'en ay eu depuis quinze ou seize ans que ie vis soubs ceste misere qui me tourmente maintenant. Et ie luy ay dit : n'auez-vous point proposé de quitter ceste miserable

vie? Or sus, Madame, confortons nous; & cela dit, elle s'est mise encore à plorer auec plus d'abondance, disant qu'elle estoit grandement trauaillée en son esprit pour ce sujet, pource qu'elle ne sçauoit à quel costé se prendre. Et ie luy ay dit qu'elle ne deuoit point prendre autre chemin que celuy qu'elle voyoit que i'auois pris, & qu'elle resolust à bon escient d'abandonner là toutes les tromperies du diable. Outreplus, elle a dit: Ie vous reciteray encor ce que i'ay veu à l'endroit de Belzebub. Ie l'ay veu grandement abbaissé, comme vn homme tout estonné, & qui est au desespoir: il auoit sur sa teste vn cordon rouge d'vne part, & de l'autre comme pasle, ou tirant sur le vert, & ie ne l'auois point encor veu accommodé de la façon, & i'ay desiré de sçauoir la cause de cecy, & ie me suis approchée de luy en asseurance, & luy ay demandé pourquoy il portoit ce cordon, que iusques icy il n'auoit point accoustumé d'auoir? Il a respondu: ie te diray ce mystere à ma confusion. Ce que tu voids, signifie que en bref ie seray enfoncé dans l'Enfer, pour y endurer des tourmens eternels. Et cóme ie luy demandois pourquoy ce cordon qu'il auoit en sa teste, estoit distingué de deux couleurs: il a res-

pondu, que l'vn ſignifioit le feu eternel, l'autre la glace; pource que ces deux ſortes de tourmens ſe trouueroient dedans les Enfers, & que là il y ſeroit tourmenté eternellement en l'vne & en l'autre maniere. Et ce que ie rapporte eſt vray. Il diſoit que i'auois choiſy la meilleure part, & que i'aduiſois à ce qui eſtoit de mon ſalut en ce que ie croyois à l'Egliſe, en faiſant ce que i'auois propoſé de faire, & m'exhortoit de demeurer en ceſte deliberation, & c'eſt de ceſte parole que i'ay eſté grandement conſolée auiourd'huy au matin. Et chacun eſt demeuré confus d'entendre Belzebub parler de la façon: vous euſſiez dit à la verité qu'ils auoient tous perdu la vie, tant ils ſont demeurez muets, & c'eſt la raiſon pourquoy ie me ſuis reſiouye d'auoir eſté à la Synagogue. Outre cela encor i'ay eſté conſolée de ce qu'ils n'ont peu rien faire à l'entour de moy, car ils ne m'ont point marqué. Et ie me ſuis reſiouye outre meſure d'auoir veu l'Archimagicienne de la Synagogue eſtre touchée de quelque cōpunction: car ſi toſt que ie me ſuis approchée d'elle, elle a cōmencé à plorer. Apres cela elle ſ'eſt miſe à crier, diſant:

*Ah vie tres-miſerable que celle des magiciens & magiciennes!*

*Il n'y a point de condition plus miserable, que leur condition.*

*Il vaudroit bien mieux subir tous les supplices d'Enfer, mon Pere,*

*Que d'auoir esté vne fois seulement à la Synagogue.*

---

## ARTICLE VIII.

L'Vnziesme d'Auril 1617. elle a encore parlé de choses semblables en ceste maniere, disant. Belzebub a esté ceste nuict à la Synagogue, & nous est apparu en forme fort horrible, & tout esmeu de courroux : il estoit comme vn Lyon rugissant, c'est vn signe tres-certain que ses affaires se portent tres-mal, pource qu'il void que chacun est en bransle, & sur l'incertain, & ne l'ay point veu autrement que soubs la forme d'vn Lyon, & ne l'auois iamais veu de la façon. *Ouystre* mesme n'estoit point en paix, car ce n'est pas merueille que les subiects bransIent, quand le Prince tremble de peur. *Ouystre* disoit qu'il auoit sujet de se troubler, veu que desia il preuoyoit qu'il ne me pourroit retenir, & qu'il ne faisoit plus rien autour de moy, sinon par force, & par violence, & que tout ce qu'il faisoit,

ou que moy-mesme ie faisois, tournoient entierement à sa confusion : disant, ce n'est pas luy qui disoit ces choses, mais ie les dis de moy mesme, & ie ne sçay en quelle maniere ie dis tout ce que ie dis. C'est en ceste maniere qu'elle a rapporté les assauts qui luy ont esté liurez.

---

## CHAPITRE XVIII.

NOus rapporterons maintenant ce qu'elle a respondu aux choses cy dessus, quand elles luy ont esté leuës au temps qu'elle les a reuoquées.

Sur le premier article elle a dit. Ie forgeois toutes ces choses. Et comme l'on s'enqueroit d'elle si telle & telle chose estoit vraye & reelle, pourquoy le reste ne l'estoit pas de mesme ? ou bien, monstrez pourquoy l'vn est vray, & l'autre vne chose feinte ? elle n'a dit mot. Puis apres elle a dit : ce n'est pas mensonge, que tout ce que ie deposois & confessois, ie le deposois & confessois contre mon gré, & cela se faisoit, pource que ie parlois contre ma conscience. Et comme on luy disoit : Vous auez commandé au diable de la part de Dieu, qu'il eust à effacer sa marque qu'il

vous

vous auoit faite, & vous voyez que vous auez esté exaucée : pourquoy aduoüez-vous l'vn, & desaduoüez l'autre? Elle a respondu : & c'est dequoy ie m'esmerueille si fort. Et il luy fut dit : voicy sur la fin de ces choses vous vous estes signée vous-mesme du signe de la Croix, vous vous estes couchée en terre pour prier, vous auez recité les Litanies ; & pensez vous que des mensonges & choses controuuées puissent faire tels fruicts? veu que vous auez dit en ceste relation des veritez, lesquelles nous voyons effectuellement accomplies : il n'y a pas d'apparence pourquoy nous puissions approuuer vn article, & reprouuer l'autre.

Sur le second article elle a ainsi respondu: I'ay dit que i'auois adoré Belzebub comme mon Dieu ; & ie sçay tres-certainemét que ie n'ay point fait ce peché : car mesme tout au mesme instant que i'affermois que i'auois fait cela, ie sçauois bien le contraire, & ie ne laissois de deposer ainsi, en intention que quand ma confession seroit paracheuée, ie peusse estre deliurée. Mais c'est vn mensonge quand i'ay dit que ie me souuenois d'auoir donné vne cedule au diable. Et il luy fut dit : auez-vous aussi menty quád vous auez dit qu'il vous auoit

osté toute memoire? & elle ne respondit mot.

Sur le troisiesme article elle a dit. I'ay deposé toutes ces choses, mais i'ay parlé contre ma conscience, & ie voy maintenant qu'elles vont à ma ruine. Et ie prenois courage de confesser tout ce que ie pouuois inuenter, pource que i'auois ouy dire que deuant qu'il fust trois mois la Synagogue seroit exterminée, & que ie ne mourrois point si ie confessois. I'ay dit aussi qu'ils n'auoient plus le pouuoir de disposer à l'endroit de moy comme auparauant, & que quelques-vns de la Synagogue m'ont mesprisée, & qu'il y en auoit plusieurs qui estoient en voye de se conuertir, & il n'est rien de tout cela.

Sur le quatriesme article elle a ainsi respondu. Ie mentois de ce que ie disois qu'il m'auoit transportée à cause de la puissance que i'auois donnée au diable sur moy: car ie sçauois bien que ie ne m'estois iamais donnée au diable. Tout le reste de ce que i'ay dit, sont pareillement choses inuentées, & i'ay esté aueuglée outre mesure en faisant telles confessions, en sorte que ie ne voyois, ny ne preuoyois les maux qui m'en pouuoient arriuer. Et interrogée, veu que tu voids reellement les mar-

ques que le diable t'a faites, pourquoy reiettes-tu le reste comme choses inuentées? Elle s'est teuë. I'ay dit semblablement que le dernier acte de ma vie passée estoit ma perdition toute certaine, & que ie voulois quitter ceste vie: mais i'entendois parler des traits de malice que i'auois faits à ma Superieure. I'ay dit semblablement que l'Archimagicienne auoit dit qu'elle cognoissoit fort bien celuy qui m'enseignoit & instruisoit de ces choses: mais ie controuuois tout cela en mon cœur, & cependant ie voyois bien que ie mentois; & combien que ie veisse bien que ie mentois, neantmoins ie ne laissois pas d'asseurer, & deposer tousiours. I'ay dit aussi que i'auois resolu de me retirer d'eux, & ie n'ay pas bien dit, car nul ne se peut retirer d'vne societé, à laquelle il n'a iamais esté conioint. Et elle a dit: par ma propre bouche vient ma perdition. N'est pas aussi veritable ce que i'ay rapporté que tout ce que ie deposois estoit auec vn remords de conscience. Et comme on luy disoit que toutes les deux propositions estoient vrayes, elle n'a rien respondu. Ny cela encor n'est pas vray qu'ils craignent que ie me bande contre eux, car ils ne peuuent auoir peur qu'vne qui ne leur a iamais adheré, se re-

uolte d'eux. I'ay dit : mon Pere, dites moy quelle sera l'issuë de ces choses ? & ie demandois cela, pource que ie considerois que toutes choses tournoient à ma confusion, comme à present l'euenement le verifie. I'ay dit : diable, comment tu me troubles ? pource que dedans moy ie sentois deux parties aduerses, & ie iugeois que ie ne deuois pas dire ce que ie disois. C'estoit contre ma conscience que ie disois que ie renonçois à toutes & chacunes les choses qui me venoient en l'esprit. Et quand ie disois : Tres-miserable ! ton ioug est brisé, mon ame resiouys-toy, & prends ton contentement au Seigneur : c'estoit mon hypocrisie qui parloit.

Sur le cinquiesme article elle a ainsi respondu. Ie ne sçay certes où i'ay pris toutes ces choses, car ie n'ay iamais veu Belzebub, & rien de ces choses n'est veritable, & i'ay forgé toutes ces choses, & n'auois intention seulement qu'à vous dire mon pouuoir, & ma valeur. Et ce que i'ay aussi rapporté d'vne femme Princesse de la Synagogue, ce sont pures fictions : il faut necessairement que le diable me les ayt soufflées, veu que iamais ie n'ay veu ny Belzebub, ny l'Archimagicienne. Et en verité ie ne sçaurois pas dire d'où i'ay pris toutes

ces choses si esloignées de mes pensées. Quand i'estois en vostre presence, tout cela me venoit en l'esprit; & quand i'estois hors de deuant vous, ie n'y pensois plus.

Sur le sixiesme article elle a ainsi respondu. I'ay dit que ceste nuict là i'auois esté à la Synagogue, & que ie m'estois laissée vaincre à eux, & qu'en signe de cela ils m'auoient marquée, & en bonne verité i'ay menty en cela. I'en dis autant de ce que i'ay rapporté de ma resistance, & du iugement de la Synagogue: car comment ces choses pourroient-elles auoir lieu? car dés lors ie voyois bien que ce que ie disois, n'estoit pas vray lors que ie le disois; & quand ie me remets ces choses en la pensée, ie nie plus fermement, encor maintenant qu'elles soient vrayes, & ie reuoque ce que i'ay affirmé. Mais comme on luy lisoit la clause, où elle rapporte qu'vn autre auoit respondu que iamais à toutes les autres fois il n'auoit senty tant de difficulté à la porter à la Synagogue, comme il en auoit eu ceste-cy; elle se print à sousrire, disant: ie me ris de ma trop grande peruersité; n'est-ce pas vne iniquité tres-grande de dire qu'il auoit de la peine à porter vne personne qu'il n'a iamais portée? Le reste de ce que i'ay dit touchant la

cholere de Belzebub, ce font pures fictiós, & ce que i'ay encore dit en fuite de ceste femme Princeſſe, car ie ne l'ay iamais veuë. Certes ie fuis en grand danger pour mes menfonges. Mais quand ie rapportois que Belzebub auoit dit à l'Archimagicienne: mais toy qu'il ne te prenne point volonté de t'en aller; ie ne l'ay pas dit pour luy auoir ouy dire telles paroles, mais ie le difois, pource que ie fçauois que de fa conuerſion dependoit l'extermination de la Synagogue, & ie fçay que ç'a efté cefte confideration qui m'a fait dire cecy, & fans fçauoir comment. Quant au refte de ce que i'ay rapporté du troublement de Belzebub, ce font fauffes inuentions, & en cela paroift ma malice, de dire & affermer chofes que ie n'ay point veuës, ny entenduës, i'ay merité d'eftre chaftiée de Dieu & des hommes. Et ie m'esbahis où i'ay peu prendre telles inuentions: ce qui me donne à croire que c'eft le diable qui me les a foufflées en l'aureille, & elles fe rapportent auec les chofes que i'ay defia dites autrefois en cefte maifon.

Sur le feptiefme article elle a dit. Tout cecy que i'ay rapporté de cefte femme Princeſſe de la Synagogue, & de Belzebub Prince des demons, ce font chofes feintes,

& rien de cela n'est vray. N'est-ce pas vn mal deplorable que i'aye menty de la forte? Mais i'ay bien peu veritablement dire qu'ils n'auoient aucune puissance de disposer de moy, veu que ie n'estois point subjette à leur principauté. Et c'est pourquoy ie me suis escriée, en disant qu'il vaudroit mieux subir tous les supplices d'Enfer, que d'auoir esté seulement vne fois à la Synagogue: car à mesure que i'allois en auāt en ma confession, ie profitois aussi en la cognoissance de l'enormité des pechez de la Synagogue.

Sur le huictiesme article elle a ainsi respondu. Des choses que i'ay icy rapportées i'ay menty, & ie m'estonne plus que vous, d'où, & comment i'ay peu forger tels mensonges. Mais comme elle eust ouy ceste clause, où elle dit, ny *Ouystre* n'estoit point en paix: elle se print à rire, disant, ie ne sçay comment i'ay inuenté ces choses si à propos, que d'auoir accouplé le valet auec son maistre, & i'ay forgé le reste; & certes pour ces choses ie dois estre punie tres-griefuement. Mais i'ay dit que ie ne sçauois de quelle façon ie disois ce que ie disois, parce que ie voyois que des choses que ie disois, ie ne disois pas verité.

# CHAPITRE XIX.

## *Du commencement & progrés de la confeßion de ceste fille, & comment elle l'a reuoquée.*

## ARTICLE I.

DEuant que ceste fille confessast, & vinst à deposer les choses qui se sont dites, elle auoit esté examinée par des hommes spirituels, & y auoit eu auparauant des iugemens diuers, comme il a esté dit: les vns iugeans d'elle en bien, les autres en mal, les autres disans qu'ils ne sçauoient qu'en iuger. Il s'estoit fait premierement plusieurs vœux, & oraisons continuelles vn an durant tout entier de la part de la communauté, afin que ce fust le plaisir de Dieu de manifester ce qui estoit caché. Plusieurs sacrifices aussi durant ce temps furent offerts à ceste fin, plusieurs ieusnes, plusieurs austeritez se firent. En fin l'an estant reuolu, apres tant de saincts exercices, la Superieure du Monastere où ceste fille estoit, rechercha le venerable Pere,

tenu en admiration pour son aage, sa vie, sa doctrine, & sa saincteté, & le pria fort de vouloir par sa prudence soulager ceste communauté affligée, lequel meu par ces prieres, enuoya auec son authorité vn de ceux qui sont soubs luy, pour examiner ceste fille, & selon la grace qui luy estoit donnée, secourir sa conscience, & le bien de la communauté; lequel auec ceste obedience vint au Monastere vn des iours du mois de Mars, l'an de nostre Seigneur 1617. & premierement s'informa des Seurs touchant les meurs & la vie de ceste fille, & trouua que toute sa conuersation n'estoit autre chose qu'vne tacite publication du crime, duquel elle estoit soupçonnée. Apres cela, & la celebration du sainct Sacrifice, il l'interrogea: Es tu Didyme que l'on tient suspecte du crime de sortilege? Elle respondit: Ie la suis. Et interrogée en consequence de diuerses choses, elle respondit comme elle pouuoit, & vouloit. Et combien qu'en ce mesme temps elle fust conuaincuë par les marques du diable, qui se voyoient & se verifioient en la charnure de son corps: nonobstant toutes ces choses elle ne laissa pas de demeurer obstinée, & ne voulut rien confesser. Ce iour là mesme apres midy, on implora par les prieres

de l'Eglise, & par Litanies, le secours de Dieu, à la destruction de quelconque puissance diabolique qui eust peu aucunement empescher sa confession. Cela fait, elle commença à s'accuser de quelques crimes de malefice, & par mesme moyen à monstrer vne grande resistance à ce, pour tascher de ne dire & ne confesser point ce qu'elle confessoit & disoit, criant à haute voix, & repetant ces mots: *Ie suis contrainte, ie suis contrainte, & c'est* IESVS-CHRIST, *qui me contraint, & il est la verité, & ne me contraindra point de dire ce qui est faux.* Le trentiesme de May ce Pere estant reuenu, il la trouua changée, & qu'elle auoit reuoqué tout ce qu'elle auoit confessé. Interrogée pourquoy, & qui l'auoit meuë de deposer de soy chose qu'elle eust esté resoluë de reuoquer, elle respondit: I'ay voirement dit ce que i'ay dit, mais ie l'ay dit, afin de me défaire de vous. Et comme on luy mettoit en aduant les marques qu'elle auoit, elle respondit: Veritablement ie m'esmerueille de telle chose, & c'est ce qui me rend perplexe; & depuis elle aduoüa que c'estoient les marques du diable, auec la distinction qui est portée au premier chapitre de ce Traicté, article troisiesme. Et à tout interrogat elle auoit sa respõse toute

preste, & promptement, & respondoit presque en mesmes paroles que iadis Simone, & Marie ses complices, desquelles il a esté parlé cy dessus, & dés l'instant que elle eust esté sequestrée d'auec les autres, & tonduë.

---

## ARTICLE II.

LEs iours suiuans elle s'est accusée de plusieurs malefices & diuers crimes qui sont propres à telle sorte de personnes, & a rendu preuue par diuers indices que sa confession estoit veritable. En outre, aux mesmes iours elle a confessé qu'elle auoit esté à la Synagogue, & qu'elle auoit esté marquée du charactere du diable. Outre cela, elle a manifesté beaucoup de choses qui concernent la Synagogue, & l'estat d'icelle, selon le temps present, le passé, & l'aduenir. Dauantage, elle a parlé clairement de Magdelaine, de sa physionomie, & des Princes de la Synagogue, Loys, & son successeur, de la physionomie de chacun d'eux, de l'Antechrist, de sa mere; desquelles choses, ensemble les affections de son esprit, qui ont suiuy ceste publication, vous pouuez voir ce qui en est dit cy des-

fus. Ces iours là aussi elle disoit: mon Pere, ie m'esmerueille encor d'vne chose qui m'arriue: ie croy que vous n'estes pas ignorant que l'on m'enioint de certaines penitences comme ie l'ay iustement merité, il n'est pas toutefois en ma puissance de respandre vne seule larme, d'autant que les consolations interieures que i'ay, sont plus fortes que le sentiment de la douleur, si bien que auiourd'huy i'ay rendu graces à Dieu de cela. Et ie crains beaucoup plus que celles qui sont deputées à ceste charge, ne se lassent de me corriger, & chastier, que ie ne me lasse d'estre corrigée & disciplinée par elles; & ie disois de cœur & de bouche: il est iuste, Seigneur, puis que ie leur ay tant causé de mal par mes malefices, que ie reçoiue d'elles la retribution, pour auoir remission de mes pechez. Et auec toutes ces choses ie me trouue tres-disposée à les deseruir incessamment iour & nuict.

## ARTICLE III.

OVtre cela encor en ces iours là elle a fait plusieurs actions de vie purgatiue, & d'abondant elle a dit plusieurs choses, & en a fait qui appartiennent à la vie vnitiue & illuminatiue. Elle a aussi recité diuerses oraisons & meditations, dont il a esté parlé cy dessus. Et apres vn circuit de quelques iours, lors qu'elle sembloit desia representer au vif l'image d'vne tres-parfaite penitente, on l'a veuë tout soudain se changer. Et comme le Pere cy dessus mentionné fust retourné au Monastere de ceste fille, le vingt-quatriesme iour d'Auril, il la trouua changée, & qui reuoquoit, & nioit tres-opiniastrement ce qu'elle auoit deposé; & mesme en la presence de sa Superieure, elle reuoquoit asseurément & opiniastrement tout. Et nonobstant que l'on practiquoit beaucoup de choses pour la ramener à vn meilleur sens, elle est toutesfois demeurée en son obstination, & sur la fin elle a dit de son propre mouuement: Afin que l'on cognoisse que ie n'ay iamais veu le diable, ie vous pourrois monstrer la cedule que i'ay faite lors que i'ay baillé

mon corps & mon ame au diable. Il luy fut demandé où elle eſtoit ? elle a premierement reſpondu qu'elle l'auoit miſe en vne fente de muraille dans le dortoir. Et comme on luy euſt commandé ou de dire l'endroit où elle l'auoit miſe, ou qu'elle allaſt la querir : elle reſpondit qu'elle l'auoit ſur ſoy, & tira d'vne pochette vn petit papier, dans lequel eſtoit enueloppé vne cedule eſcrite de ſõ sãg, & hideuſe à voir : car on n'y voyoit aucune forme d'ortographe, mais quelques figures, dont il y en auoit vne au milieu qui repreſentoit l'image du diable, & le reſte eſtoient figures d'aſpics, & de ſerpens.

Le ſixieſme de May ſa confeſſion fut leuë deuant elle, en la preſence de ſa Superieure, & quelques Meres dudit Monaſtere ; & elle confeſſa deuant tous qu'elle auoit dit toutes & chacunes les choſes qui ont eſté rapportées qu'elle a dites, mais qu'elle n'auoit pas dit la verité ; *en confirmation dequoy* elle a ſigné ces actes de ſa propre main. Mais apres l'eſpace de ſept ou huict ſepmaines, les actes de ſa confeſ*ſion luy furent leus*, & elle y reſpondit comme vous auez veu cy deſſus.

## ARTICLE IV.

EN outre elle a encor respondu, pour destruire, & rendre nulle sa premiere confession, disant en general: Ie sçay que ie suis digne de chastiment, & coulpable enuers les hommes pour les choses que i'ay dites, d'autant qu'ils iugent selon les paroles qui sont alleguées, mais non point enuers Dieu, car Dieu ne punit point pour les accusations mensongeres: mais principalement quant à son insensibilité, & son indoleance, lors qu'elle receuoit la discipline, & la promptitude de son courage à endurer; elle a aduoüé qu'il estoit vray. Mais (dit-elle) ie ne desirois pas les disciplines & les douleurs pour les pechez de la Synagogue, mais pour les autres pechez que i'auois commis, comme encor maintenant i'employe à ceste fin mes peines, & les hontes que i'endure à present. Quant à sa reuocation elle a dit: Ie deuois auoir fait cecy dés le commencement, & i'eusse conserué en moy la grace de Dieu, & des hommes. Quant à sa cedule, elle a dit premierement qu'elle auoit menty en ce que elle auoit dit qu'elle auoit fait la cedule, la-

quelle elle auoit renduë, afin qu'elle peuſt dire, voila celle que i'ay donnée au diable. Et ie vous ay dit que c'eſtoit elle, & ce ne l'eſtoit pas : & ie l'auois faite malicieuſement, pource que i'auois propoſé de faire croire que ce l'eſtoit, & qu'il me l'auoit renduë; & ſans point de faute i'ay merité d'eſtre punie de ceſte mienne malice. Secondement, elle a dit encor touchant ceſte meſme cedule, qu'elle l'auoit faite, & patronnée en la plus vilaine mode qu'elle auoit peu. Et certes, dit elle, i'en auois fait vne auec vne certaine Croix, mais ie l'ay deſchirée, de peur qu'on euſt ſoupçon que ie l'euſſe malicieuſement contrefaite, pource que ie l'auois faite en intention de faire à croire que c'eſtoit elle, laquelle il m'auroit renduë, & c'eſtoit alors que ie n'auois pas encor propoſé en moy-meſme de reuoquer ce que i'auois dit & depoſé. *Et ie l'ay renduë au temps de ma reuocation, pour monſtrer que ie ne l'auois iamais baillée au diable.* Et pource que quelqu'vn diſoit qu'il ne paroiſſoit point qu'elle fuſt faite du meſme iour, pource qu'on ne voyoit point que les ſignatures fuſſent ſi recentes, ny le ſang de meſme couleur; elle a *reſpondu*, *que la diuerſité* qui ſe voyoit au ſang, prouenoit de ce que premierement

mierement elle s'estoit tirée du sang de la main, & puis apres du bras, afin d'en trouuer de plus rouge, & en disant cela elle rioit. Elle disoit encor, que pour escrire la cedule, & pour l'enuelopper de peur de la perdre, elle auoit pris le papier d'vn mesme feüillet qu'elle auoit tiré d'vn petit liure de prieres qu'elle auoit sur soy. Donc par telles & semblables responses, elle a pris peine d'annuller & renuerser la fermeté & l'euidence de ses confessions; en laquelle reuocation non seulement elle persiste iusques auiourd'huy, mais aussi elle asseure & soustient que cela vient de Dieu, & que ses confessions prouenoient du diable, d'autant qu'elles sont fausses, & que ses reuocations sont veritables : car Dieu, dit-elle, n'est point autheur de mensonge. Et depuis peu, en l'année 1621. interrogée par vn Euesque, en presence de Prestres, à qui on auoit premierement fait voir ses confessions, auec les reuocations qu'elle en auoit faite, si elle les aduoüoit pour siennes; non seulement elle en a asseuré de parole, & que comme fausses elles estoient du diable, mais que ses reuocations, d'autant qu'elles estoient vrayes, venoient de Dieu. Mais outre plus elle l'a attesté par escrit, & cét Euesque

auec les Prestres qui luy seruoient d'Assesseurs, a signé qu'il auoit entendu ceste attestation *de la bouche*. Quelqu'vn auoit fait quelques repliques aux respõses qu'elle a faites, pour monstrer qu'il n'y auoit point lieu de les approuuer, ains estoient pleines de fallace, captieuses, & mensongeres : lesquelles estans leuës à ceste fille, elle se teut, & n'auoit dequoy y respondre. Mais pource que nous auons fait voir ces choses, afin qu'elles soient mises à l'examen, nous n'auons point voulu preuenir le iugement d'aucun par nostre censure: suffit que la maniere comment elle a esté contrainte, soit cogneuë, & la conformité qu'il y a entre ces confessions, & celles de Marie de Sains, & Simone Dourlet.

## CHAPITRE XX.

### *Confessions de Maberthe sorciere, penitente, & recheute.*

### ARTICLE I.

IVsques icy nous auons produit trois tesmoignages que l'Antechrist est nay, lesquels ont cela de commun l'vn auec l'autre, qu'il y a eu en eux tous de la contrainte, à raison dequoy ils ont dit & deposé ce qu'ils ne vouloient point dire, ny depo-

ser : maintenant nous rapporterons trois autres tesmoignages, par lesquels on void la mesme chose estre affirmée, mais c'est volontairement. Il y a donc eu en quelque Royaume de l'Europe vne certaine fille, nommée Maberthe, menant vne vie celebre, laquelle vn certain personnage honneste, & noble, surnommé Suert, en l'an de nostre Seigneur 1618. le quatorziesme iour d'Aoust, receut en sa maison par vne certaine affection singuliere de pieté, & à la priere de sa femme, qui estoit vne honneste Damoiselle, laquelle la croyoit estre d'vne tres-saincte vie, & qui craignoit bien Dieu : laquelle opinion elle s'efforça aussi de confirmer par diuerses preuues presque tout le temps qu'elle vescut auec eux. Elle auoit accoustumé de dire qu'elle auoit des dons de grace tant & en si grande abondance, que quelquefois elle demeuroit confuse d'vne abondance si excessiue. Et quant à la saincte Communion, que quelquefois elle en estoit refusée par les hommes, mais que son Dieu luy disoit incessamment, *Communie, ma fille*. Elle disoit aussi que quand les hommes l'empeschoiẽt de communier trop souuent, ce iour là elle banquetoit plus magnifiquement (car elle vsoit de ceste maniere de parler. Quãt

à ce qui regarde le Sacrement de Penitence, elle auoit accoustumé de dire que bien souuent apres auoir receu l'absolution du Prestre, elle se sentoit mettre la main sur la teste, auec ces paroles qu'on luy disoit: *Ma fille, ie t'octroye de nouueau le benefice d'absolution: Ma fille, tes pechez te sont remis.*

---

## ARTICLE II.

CEs paroles & autres semblables furent cause que le sieur Suerti luy disoit qu'elle conferast de ces choses auec quelque homme de bien, & de sçauoir, d'autant qu'il sembloit qu'il y eust danger de quelque tromperie, & qu'il craignoit que Sathan ne l'abusast. A quoy Maberthe respondit qu'elle auoit conferé de ces choses auec les Peres Iesuites, les Peres de l'Ordre de sainct Bernard, & de sainct Dominique, & autres, & que quelques-vns d'eux luy auoient dit qu'elle sembloit estre vn diable incarné: les autres luy auoient dit qu'elle estoit folle: les autres ne l'auoient point voulu escouter: les autres l'auoient renuoyée à des gens de bien, & plus experimentez; ce qu'elle n'auoit point voulu faire. Cela entendu, ceste honneste per-

ſonne le ſieur Suerti inſiſta encor plus fort à ce qu'elle vouluſt conferer auec vn certain Predicateur, Eueſque, & des plus fameux, & excellent en ſçauoir, qui pour lors preſchoit en vne ville de ce Royaume là. En fin gaignée par telle importunité, elle y acquieſça : mais deuant que de le mettre à execution, elle alla à vn ſien amy, chez lequel elle demeura enuiron l'eſpace de quinze iours.

## ARTICLE III.

APres ſon retour, cét honneſte homme le ſieur Suerti commença de la prier qu'elle conferaſt de ſon affaire auec ledit Seigneur Eueſque : mais elle rejetta le conſeil qu'il luy bailloit, diſant qu'elle auoit vne certitude ſuffiſante de ſes viſiõs qu'elles eſtoient de Dieu, & qu'elle ſçauoit fort bien diſcerner la voix de Dieu, & la voix du diable ; & que Dieu luy parloit doucement, mais le diable la reprenoit aſprement. Nonobſtant ces choſes, le Seigneur Suerti la preſſoit touſiours : & comme elle luy euſt rapporté qu'vn iour eſtant ſeule en vne ſale, le diable l'auoit priſe par la main, & s'eſtoit pourmené quelque tẽps

auec elle, & qu'elle auoit senty sa main estre froide comme glace : alors il se mit a la presser plus fort, & auec plus d'importunité. En fin Maberthe se laissa aller aux importunes prieres de Suert, chez lequel elle estoit recueillie, & pource qu'elle auoit promis de parler audict Seigneur Euesque, le sieur Suert l'alla premierement trouuer, & luy raconta ce qu'il sçauoit de la frequente communion de ceste fille, & des reuelations qu'elle auoit, &c. & le pria de luy vouloir donner vne heure d'audience, & aduiser au salut de ceste fille, laquelle il soupçonnoit qu'elle fust seduite par le diable. Ledit Seigneur Euesque s'y accorda volontiers, & luy donna heure au lendemain, ou Maberthe comparut, & confera auec ledict Seigneur Euesque.

---

## ARTICLE IV.

APres qu'elle fut reuenuë de ceste conference, elle a dit au sieur Suert & a sa femme, que cét Euesque ne luy auoit dit autre chose, sinon qu'il n'y auoit point de danger à communier tous les iours, pourueu qu'elle fust autant humble & mortifiée comme elle se disoit: neant-

moins, dit elle, il m'a réuoyée vers vn certain Pere de sainct Dominique, reformé, & Docteur en Theologie, lequel il dit estre homme de bien, & experimenté à iuger des Espirits; & il m'a enioint de le retourner voir dans huict iours, & que de cela il l'en auoit priée deux ou trois fois. Mais au mesme temps elle donna deux ou trois raisons pourquoy elle ne vouloit point suiure ce conseil, disant en premier lieu, que si elle alloit trouuer ce Pere, il luy enioindroit de faire vne confession generale de ses pechez, ce qui luy seroit trop fascheux. Secondement, qu'il la priueroit par quinze iours de la saincte Communion, afin d'auoir vne preuue par l'experience qu'elle fust veritablement mortifiée. Tiercement, qu'elle ne vouloit point aller trouuer ce Pere, pource que depuis qu'elle auoit conferé auec ledict Seigneur Euesque, elle auoit ouy vne voix qui luy auoit dit: *Ma fille, ne t'afflige point, ne parle point à ce Pere Dominicain, ie ne veux pas que tu suiue la conduite des hommes: ie t'ay dirigée, & gardée iusques à ceste heure, & ie te veux diriger iusques à la fin.* Sur ces considerations on ne la peut iamais induire qu'elle allast vers ce Pere de sainct Dominique, & s'en alla pour la seconde fois en la maison d'vn

certain sien familier, où elle demeura enuiron dix ou douze iours.

## ARTICLE V.

APres son retour, elle parla à la Damoiselle femme du sieur Suerti, luy disant: Madame, ie vous diray vn secret, ie suis sans peché mortel, & mesme sans peché veniel, & Dieu m'entend tousiours en tout ce que ie luy demande. Et quant à ses oraisons, elle asseuroit que c'estoient des meditations sur les vices, mais qu'elle voyoit clairement & euidemment l'interieur des hommes, & ce que les Grands du Royaume traictoient en leurs pensées, disant: Ie serois mise dans le feu pour estre bruslée, s'ils sçauoient que ie sçay ce que ie sçay, car ils diroient que ie serois vne sorciere. En outre, elle disoit que Dieu se mesloit corporellement auec elle, & que fort souuent elle estoit rauie hors de soy, mesme en l'Eglise, & qu'à raison de cela elle estoit quelquefois contrainte de sortir de l'Eglise, de peur que ceux qui la verroient estre en tel estat, ne sçachans point que ce seroit, ne pensassent qu'elle seroit

malade du mal caduc, & aussi de crainte que l'on ne luy couppast sa bourse, & en fin de peur que les autres ne la soupçonnassent estre vne Saincte. Elle disoit aussi fort souuent au sieur Suerti, & à sa femme, qu'il estoit en la puissance à tous deux de receuoir ces graces qu'ils voyoient & entendoient estre en elle, & ce sans beaucoup de peine, n'estant besoing seulement que de renoncer au caractere du malin, qui nous est imprimé tout aussi tost que nous sommes nais au monde; qu'il est besoing de renoncer à l'orgueil, à la vanité, à la discorde, & deuenir à la maniere d'vn corps mort, & renouueller sa vie. Comme on luy disoit, voicy que nous auons renoncé à toutes ces choses; elle respondit: voila certes vne belle renonciation! vous auez encor vn voile deuant vos yeux, qui empesche que vous ne puissiez voir: mais quand Dieu vous aura osté ce voile, vous vous estonnerez de vostre premier aueuglement; & (dit-elle) ie prieray Dieu qu'il vous oste cela, & en ces iours là vous vous esmerueillerez de l'abondance que vous aurez de tous biens, tant spirituels que temporels, & le monde mesme s'esmerueillera des honneurs & biens qui vous arriueront. Elle souloit aussi dire fort sou-

uent que tout le monde eſtoit en eſtat de damnation, & que le nombre des eſleus eſtoit bien petit; que tous les Religieux eſtoient en eſtat de damnation, & que de tous à peine y en auroit vn qui ſeroit ſauué, & qu'elle voyoit cela tout auſſi clair comme le midy meſme. Et vn certain iour que la femme du ſieur Suert la prioit qu'elle euſt à prier Dieu pour elle, qu'il luy pleuſt de luy rendre l'ouye, qui eſtoit offenſée en elle depuis vne maladie: Maberthe promit de le faire, & puis luy rapporta, diſant: ceſte voix de Dieu eſt venuë à moy, ceſte honneſte femme, chez qui tu és hebergée, ſera guerie, & ie luy donneray abondance de tous biens, tant ſpirituels, que temporels: & il tient à elle qu'elle ne ſoit du nombre de ceux qui ſouſtiennent le monde. Elle diſoit encore: le diable a eſté irrité contre moy outre meſure, à cauſe de cecy, & me reprend ſeuerement.

## ARTICLE VI.

POur telles & autres ſemblables paroles, le ſieur Suert inſiſta encor plus fort enuers Maberthe qu'elle vouluſt parler à ce Pere de ſainct Dominique: ce que finalement vaincuë des importunes prieres, elle promiſt de faire: & dit au ſieur Suert qu'il arreſtaſt le iour & & l'heure auec le Dominicain, & qu'elle auoit certaines particularitez à luy propoſer, dont elle auoit deſia parlé auec le Seigneur Eueſque ſuſdict, qui pour n'auoir pas la commodité de vacquer dauantage à ſon affaire, l'auoit renuoyée vers ledict Pere, afin qu'il s'informaſt plus diligemment de ces choſes. Ayant donc parlé à luy, il luy donna heure au lendemain, le lendemain Maberthe l'eſtant allée trouuer enuiron vne heure apres midy en l'Egliſe des freres Preſcheurs, & que le Pere l'euſt humainement receuë & ſaluée, elle commença à heſiter vn eſpace de temps en ſa preſence, & fut quelque tẽps ſans reſpondre vn ſeul mot. Et le Pere luy dit, ie me reſioüis fort de voſtre venuë, on ma fait grand recit des rares vertus qui

sont en vous, i'espere que par vous i'en auray vne plus ample cognoissance, & profiteray de la cognoissance que i'en auray. Et cóme elle eust respondu, ie suis vne pecheresse, le Pere luy respondit. Vostre humilité vous fait ainsi : Mais ie vous prie ne me cachez point la grace de Dieu qui est en vous. Comme elle eust respondu, les graces qui sont en moy sont chetiues & clair semées: car ie suis femme pecheresse, le Pere luy dit, ma fille vos rares vertus sont desia venuës à ma cognoissance, vos extases, vos illuminations, la discretion que vous sçauez faire des Esprits, & vostre prouidence qui vous fait cognoistre les choses futures, & que vous reuelez ce qui est caché dedans les cœurs: ces choses sont dons de graces que Dieu n'a pas accoustumé d'octroyer aux ames malignes. Et comme nonobstant cela elle eust respondu, mon Pere ie suis vne miserable pecheresse, & qu'a telles parolles elle en eust encor adiousté quelques autres semblables; voicy que par deux ou trois fois elle fut rauie d'esprit: le Pere voyant cela, se mit à genoux & inuoqua l'aide de Dieu: puis quand elle fut reuenuë à soy, à fin d'espreuuer si elle estoit poussée de quelque esprit de vanité, il luy dit.

O que tu es heureuse! d'estre associée si estroittement à ton Dieu, & de ioüir des saincts embrassemens de ceste vnion si estroite! Et comme elle eust respondu, en cela vous dites vray: le Pere adiousta, i'estimeray ce iour heureux & plein de felicité que i'ay merité de voir, & par l'experience auoir la preuue des dons de grace qui sont en vous: & parmi tels & semblables discours, il recogneut tres-euidemment qu'elle estoit fort cupide d'honneurs & de loüanges.

---

## ARTICLE VII.

AYant recogneu cela, il luy vint en l'esprit de s'enquerir de l'Autheur qui luy faisoit souffrir telles extases ou rauissemens d'esprit, & à ceste fin il commença à luy dire: Ie sçay ma fille que les sentimens de telles delices qui viennent d'extases & vnions, ne sont point communs: vostre profonde & excessiue humilité merite encor choses plus grandes que celles-cy: les delices de l'entendement & & les resioüyssances du cœur ne sont pas encor suffisantes pour esgaler vos merites, il est iuste & cõuenable à la raison que

vostre corps aussi bien que l'esprit se sente des delices, & en la maniere que l'espoux & l'espouse ont accoustumé d'auoir leurs plaisirs ensemble. Si tost qu'elle eust entendu cecy, comme toute rauie hors de soy elle respondit : Vous dites la verité mon Pere, & nul ne m'a encor parlé si à propos que vous. Apres cela, ce Pere voulant s'informer si elle se mesloit auec vn incube, ou si telles ordures n'estoient qu'imaginaires, il s'enquist d'elle en ceste maniere, si elle voyoit son Dieu, comment elle s'vnissoit à luy, combien de tẽps & soubs quelle forme : & cõme elle estoit fort attentiue à penser à telles choses, & qu'elle faisoit bien paroistre qu'elle prenoit vn grand plaisir à telles demandes; en fin elle respondit, qu'elle n'auoit nulle vision de son Dieu, neantmoins qu'elle le sentoit fort bien, & qu'elle auoit le plaisir de iouïr des embrassemens & delices de son Dieu par l'espace de deux ou trois heures, à quoy elle adiousta plusieurs choses pleines de vergongne, & assez manifestes touchant ses vilainies, lesquelles la pudeur empesche de reciter en cet endroit.

## ARTICLE VIII.

APres que par ces discours le Pere eust suffisamment recogneu l'impureté & l'impudicité de ceste fille, afin de cognoistre si soubs telles ordures il n'y auoit point encor quelque plus grand mal de caché, il luy dit: Ie songe souuent la nuict, & me semble que ie suis auec quelques hommes: mais vous, comment? comme elle eust respondu; & moy aussi, mon Pere, ie songe semblablement. Interrogée ce que faisoient ces hommes, auec lesquels elle pensoit estre? elle respond: Là, mon Pere, on adore Dieu, là on fait festin, on y communie, on y prend son plaisir, là nous sommes trois ou quatre heures occupez à telles choses, & Dieu s'est meslé auec moy par voye ordinaire & extraordinaire. Apres auoir dit ces choses, elle se retira grandement satisfaite de ce Pere, & comme estant hors de soy de la grande ioye & du plaisir qu'elle auoit, & promit qu'elle reuiendroit.

## ARTICLE IX.

RETournée qu'elle fut au logis du sieur Suerti, elle luy dit, & à sa femme, qu'en sa vie elle n'auoit trouué vn tel hōme, comme estoit ce Pere Dominicain, & que de sa vie elle ne vouloit auoir autre Confesseur que luy, & qu'elle auoit beaucoup de contentement d'auoir communiqué auec luy; qu'il l'auoit mise au dessus de toutes les autres, & auoit approuué sa vie, *& auoit eu ses vertus en admiration*, & les graces qu'elle auoit receuës de Dieu, & qu'en sa presence elle auoit eu le rauissement d'esprit par trois fois, & qu'il luy auoit dit: ma fille, Dieu vous ayme bien; & si i'eusse voulu croire le Pere, ie fusse tousiours demeurée en l'acte de ceste vnion. Mais il n'est pas tousiours à propos de suiure la conduite de la sensualité de ses plaisirs. Et elle adjousta, disant: croyez moy que j'instruiray encor ce Pere de beaucoup de choses qu'il ignore, la premiere fois que ie parleray à luy: car il m'a enioint de le retourner voir pour conferer auec luy. Et croyez moy qu'il n'a iamais *leu dans ses liures ce que ie sçay.* Et ce Pe-

re

re est homme simple qui peult aisement estre trompé, & a encor l'esprit lourd.

## ARTICLE X.

SVr le soir du mesme jour, la femme du Sieur Suert estant seule auec elle luy demanda ce qu'elle pensoit? Maberthe luy respondit: Ie pense à mes amours & ie les repasse par mon esprit. Et comme ceste honneste Damoiselle luy disoit: Ie croy certes que ces amours là sont chastes: elle respondit ma bonne Dame, ie vous promets ma foy qu'il n'y a non plus de difference de ce qui se faict entre vne femme & mon ami, que de ce qui se faict entre vne femme & son mari. Or elle ayant rapporté cela à son mari, il dit à sa femme qu'elle luy demandast comment & en quelle facon ces choses s'accomplissoient: en estant donc depuis jnterrogée, elle respondit, que c'estoit comme vne ombre ayant la forme d'vn homme, laquelle se conioignoit auec elle, & que les plaisirs qu'elle receuoit de cét accouplement mutuel, surmontoient toute autre sorte de plaisirs. Et commença à leur parler à descouuert, disant que de nuict elle alloit en vne certaine assemblée,

& que toute la nuict elle traictoit l'amour auec son Dieu: & disoit Monsieur, & vous Madame, il fault que vous vous faciez aussi de nostre corps.

## ARTICLE XI.

LE lendemain le Sieur Suert alla redire tout cela au Pere Dominicain, qui s'estonna fort de ce que d'elle mesme elle s'estoit ainsi descouuerte: & dit au Sieur Suert que dés la premiere fois qu'il auoit parlé à elle, il auoit bien jugé que Satan l'auoit seduicte, & qu'il l'auoit souspeçonnee du crime de sortilege: mais qu'il n'auoit peu encor affermer riẽ de certain, & qu'elle auoit preuenu son jugemẽt: & pria le sieur Suert, qui vouloit la chasser de chez soy, d'en endurer encor vn peu de temps continuãt enuers elle la charité qu'il auoit cõmencée, jusques à ce qu'on fust plus pleinement informé de son mal, afin que quand il seroit cogneu, on y peust apporter remede; que si alors elle ne vouloit retourner à son Dieu, il la chasseroit dehors, & qu'il falloit mener cecy serieusement, afin que ceste oüaille perduë fust ramenée. Cela fut cause que venant à conferer pour la secon-

de & la troisiesme fois auec elle, il se mit à parler des affaires de la Synagogue ; & pource qu'il recogneut que son diable estoit lié, si bien qu'il ne luy auoit peu faire cognoistre sa fiction, ny son intention, il se dissimula encor de plus fort, d'où il arriua qu'elle qui tendoit à tromper, fut trompée, en sorte qu'elle luy raconta fort priuément beaucoup de choses touchant l'Antechrist (lequel elle appelloit le mignon de la Synagogue) de la Vierge de la Synagogue: de son incredulité, comme elle ne croyoit point en Iesus-Christ le Dieu des Chrestiens : comment elle adoroit vn autre Dieu, & faisoit honneur à vne autre Vierge. Et comme il parloit du venerable Sacrement, elle respondit qu'il n'y auoit point de mal, & point de cruauté, que le diable le reçoit mal & iniurieusement en son Enfer, & autres choses semblables, qui sont eschappées de la memoire du Pere: mais toutes rendoient preuue manifeste qu'elle estoit de la Synagogue, & qu'elle estoit gouuernée par l'esprit du diable.

## ARTICLE XII.

AV meſme temps qu'elle parla de ſoy ainſi ouuertement, & ſi à deſcouuert, le ſieur Suert prenant de là occaſion, s'enquit premierement d'elle depuis quel temps elle auoit receu ces graces de ſon Dieu, puis apres quelle choſe elle auoit faite pour monter à ce degré de grace. A cela Maberthe reſpondit, qu'il y auoit deſia dix ans & plus qu'elle auoit receu ces dons de graces, & qu'il n'eſtoit pas encor capable d'en entendre dauantage, car il y auoit beaucoup de contradictions à ſurmonter, auant que nous puiſſions atteindre à ce degré d'*vnion*. Et comme le ſieur Suert luy diſoit qu'il eſtoit tout preſt de faire, & endurer tout ce qu'elle luy diroit, pourueu qu'il peuſt paruenir à eſtre du nombre des Eſleus, & que de tout ſon cœur & de toute ſon ame il deſiroit faire comme elle auoit fait, & qu'elle feroit. : alors elle luy enſeigna ce qu'il eſtoit beſoing de faire. Mais nous eſtimons qu'il eſt plus à propos de le taire, de peur qu'il ne vinſt en l'eſprit de ceux qui liront cecy, quelque penſée de vouloir experimenter telle meſ-

chanceté. Au reste le sieur Suert demeura tout estonné des meschans enseignemens de Maberthe, & tout à l'heure il alla en diligence communiquer auec ce Pere de sainct Dominique vn tel conseil entierement diabolique, & luy dire par mesme moyen qu'il ne vouloit plus souffrir vne telle abomination, & vne si grande meschanceté en sa maison. Et le Pere s'esmerueilloit de ce qu'elle se descouuroit si manifestement, contre la coustume de ceux de ceste secte, tellement qu'il pria le sieur Suert qu'il dissimulast encor pour vn peu de temps, & qu'il se gouuernast auec elle d'vne telle prudence, qu'elle ne fist point de difficulté de parler librement, & asseurément.

## ARTICLE XIII.

SVr le soir donc le sieur Suert dit à Maberthe qu'il auoit communié : mais qu'ainsi qu'il vouloit accomplir par œuure ce qu'elle luy auoit dit, tant & tant de contradictions l'auoient saisi, qu'il ne sçauoit ce qu'il faisoit, & qu'vne voix estoit venuë à luy, qui luy auoit sonné à ses oreilles qu'il n'auoit pas fait ce qu'il deuoit, & qu'il

ne se ressouuenoit pas de tout. A cela Maberthe luy respondit, disant: Monsieur, selon que ie puis iuger, vos affaires sont en tres-bon estat, ces contradictions & ces troublemens d'esprit sont des augures & des presages tres-bons, & toutes ces choses viennent de Dieu. Cela dit, elle adiousta: Veu que ie voy que vous auez heureusement commencé, & que vous desirez ardemment d'estre enroollé en la compagnie des Esleus, ie vous dis qu'outre ce que vous auez fait, il faut que premierement vous renonciez au Baptesme des Chrestiens, qui est le charactere qui s'imprime aux petits enfans incontinent apres qu'ils sont nez. Vous deuez aussi renoncer à la Trinité des Chrestiens, & quand cela sera fait, vous serez incorporé en la compagnie des Esleus, & vous receurez le charactere du tres-doux Iesus; & cela acheué, vous verrez de vos yeux les compagnies des Anges, & Dieu vous enseignera les choses que vous aurez à faire; & apres cela, tout ce que vous demanderez à Dieu, il vous le donnera, & vous aurez des richesses en abondance, des honneurs, & de la science, & obtiendrez tout ce que vostre cœur pourroit desirer. Puis elle adjousta, disant: Ie vous dis tout ce qu'il y a de plus

secret, & les mysteres entierement qu'il n'est pas loisible aux hommes de proferer. Elle disoit encor: Ce Pere Dominicain ne cognoist pas encor la Trinité de la Synagogue, & ie le pourrois bien instruire encor de beaucoup de choses.

---

## ARTICLE XIV.

OR comme le sieur Suert faisoit semblant d'aspirer fort à estre de ceste compagnie des Esleus, & estre bien fasché que tant de iours se fussent passez sans qu'il y eust esté receu, & faisoit mine de se plaindre d'elle, comme si elle luy eust fait tort de ce que iusques là il n'auoit point iouy d'vn tel bien, veu qu'il y auoit desia tant de temps qu'elle estoit priuément chez luy; elle respondit, que le bien de ceste societé estoit difficile à auoir, & ne s'obtient point sans peine, & qu'il n'y auoit point de sa faute à elle: car si luy eust eu les yeux ouuerts, il eust remarqué certaines choses qu'elle faisoit à ceste fin, mais qu'il n'estoit pas encor capable d'entendre telles paroles. Et si vous vous en ressouuenez bien (dit-elle) vous pouuez auoir memoire que ie vous ay dit qu'il falloit que tout homme

qui defiroit eftre fauué, renonçaft à l'orgueil, à la vanité, & à la difcorde, qui eft la Trinité des Chreftiens : *Item* au vice, qui eft leur Dieu, & au charactere ou fignacle du malin, qui eft le Baptefme. Et elle difoit qu'il ne faut point parler de ces chofes à defcouuert, & fans figures, finon auec ceux qui font grandement mortifiez, & qu'il faut eftre bien prudent & difcret à traicter telles chofes, & feindre auec les deuots d'eftre deuot, & mefme auec les Efleus de ne parler point de ces chofes, finon à paroles couuertes.

---

## ARTICLE XV.

EN outre, Maberthe luy declara la maniere comment elle auoit apoftafié, difant : Apres que i'eus enduré beaucoup, & de grandes tribulations, des mocqueries, & des mefpris par beaucoup d'années, en fin ie prins refolution en mon efprit de faire toutes les renonciations que i'ay cy deuant dites, & ie les fis vne nuict qui eftoit celle de la Natiuité; & fi toft que ie les eus faites, les Anges de Dieu m'apparurent, & apres cela ie pourfuiuis d'eftre mife au nombre de ceux qui font de la

compagnie des Esleus, & alors premierement ie receus la marque de mon Dieu. Et comme le sieur Suert luy demandoit comment, & en quel endroit ces choses se faisoient; elle respondit: Vous le sçaurez aussi tost que vous aurez fait ce que i'ay fait, & Dieu vous manifestera ces choses.

---

## ARTICLE XVI.

QVant aux marques du diable, elle les appelloit des ioyaux de parade, & confessoit qu'elle les auoit aux parties honteuses, & aux mains, aux pieds, & aux reins, & que selon le nombre des marques on est plus estroitement vny. En outre, elle disoit que le iour qu'elle fit ceste sienne renonciation, elle auoit communié, & que en communiant elle auoit renoncé au Dieu des Chrestiens, auec des blasphemes horribles, tels qu'elle se pouuoit imaginer, en disant, que ce iour là elle auoit esté en telle humeur, & enflammée d'vne telle furie & cholere, qu'elle eust tué vn homme pour vne espingle; & en recitant cecy, elle trepignoit des pieds, & crachoit en terre ne plus ne moins que si elle eust marché sur la saincte Hostie, & representoit ces

choses si serieusement, qu'elle monstroit euidemment que son action n'estoit point feinte.

---

## ARTICLE XVII.

EN ces iours là estant Maberthe toute seule auec vne sienne niepce, elle luy dit : Escoute ma petite, il faut que tu prennes vne Hostie consacrée, & que tu la piles aux pieds si long temps, qu'elle soit toute consumée, & ie t'en apporteray vne. Et vn autre iour elle dit à la femme du sieur Suert, sa niepce estant presente, & qui l'entendoit, qu'il falloit qu'elle, son mary, & sa niepce prinssent trois Hosties, & qu'elles les pilassent aux pieds, afin qu'ils peussent receuoir beaucoup de lumiere. Et, dit-elle, ie vous enseigneray ce qu'il vous faut faire pour estre pareils à moy en bonté; & apres vn espace de iours ie penseray à vous faire incorporer : disant qu'ils auroient autant de biens qu'ils en voudroient & qu'ils en desireroient, & qu'ils n'auroient manque de rien, ains que toutes choses leur succederoient à leur desir, & iouyroient des graces, desquelles elle iouyssoit, si tost qu'elle & son mary auoient par œuure ac-

comply ce qu'elle leur auoit dit. Et que quant à elle, elle auoit preferé à tous les autres l'vnion & la iouyssance du tres-doux Iesus, & qu'elle auoit choisi la tres-bonne part.

---

## ARTICLE XVIII.

ELle a aussi dit fort souuent au sieur Suert & à sa femme, qu'elle estoit toute la nuict sans dormir, & qu'elle traictoit d'amour, & que Dieu se mesloit auec elle en forme de corps l'espace de cinq, six, & quelque fois sept heures, & que quand elle estoit lasse d'vne part, il la tournoit de l'autre, & que l'on ne sçauroit s'imaginer de plaisirs qui soient semblables, en sorte que les ioyes de mariage ne sont rien au pris de celles-cy, d'autant que les forces de Dieu sont grandes, & ses operations sont continuelles, & de durée: mais les forces des hommes ne durent qu'vn moment, & les voluptez qui viennent de Dieu, montent iusques au cœur. Puis elle disoit que les hommes en cét affaire s'vnissent moins auec Dieu, que les femmes, pource que les femmes sont tousiours prestes à ceste action. Elle disoit aussi à la femme du sieur

Suert, que quand elle auroit accomply par œuure ce qu'elle auoit proposé à son mary, elle auroit deux hommes, & qu'elle cognoistroit par l'experience que les ioyes maritales du premier mariage n'estoient rien au prix de celles qu'elle receuroit par le subsequent, & que nul ne cognoist cela, que celuy qui en fait l'espreuue par l'experience. Elle disoit semblablement au sieur Suert, qu'il iouyroit des embrassemens de quelque femme qu'il voudroit desirer, apres qu'il auroit fait les œuures qu'elle luy auoit dites.

---

## ARTICLE XIX.

VN autre iour Maberthe disoit derechef: Ma bonne Damoiselle, vostre mary dés mes-huy est entré en la bonne voye, il faut que vous le suiuiez, si vous voulez estre participante de ses biens. Il faut que vous communiez par l'espace de huict iours: cela fait, il vous faut renoncer au Baptesme que vous auez receu quand vous estiez petite, & nouuellement née, & faut que vous renonciez au Dieu des Chrestiens; & quand cela sera fait, vous retournerez en l'estat auquel vous estiez

deuant le Baptesme : & alors vous aurez des richesses, des honneurs, & des dignitez en abondãce, si bien que tout le monde s'esmerueillera de voir cela, & vous-mesme vous esmerueillerez de tous les biens que Dieu vous conferera. Elle disoit encor au sieur Suert & à sa féme : afin que vous soyez des plus intimes amis de Dieu, & que vous luy sacrifiez vn sacrifice qui luy soit tres-agreable, il faut que chacun de vous prenne vne Hostie, & ferme sur soy la porte de sa chambre la plus secrette, & puis frappe d'vn cousteau l'Hostie, & apres l'auoir frappée, la foule aux pieds. A diuerses fois elle a dit à vne petite seruante qui estoit sa niepce, que si elle estoit plus grande & plus esueillée, elle ne luy permettroit pas de coucher auec elle: & luy disoit qu'elle eust à l'imiter, luy tenant telles paroles: Escoute petite, voyla ton maistre & ta maistresse qui sont en la bõne voye, on te mettra hors de ceste maison si tu ne veux faire cõme ils font. Souuentefois aussi elle a dit au sieur Suert & à sa femme, qu'elle communioit la nuit & qu'elle entendoit le sainct seruice, &c. & qu'eux, quand ils seroient au nombre des Esleus, ils s'esmerueilleroient des merueilles qu'ils verroient.

## ARTICLE XX.

EN la vigile de tous les Sainćts, elle parla au sieur Suert & à sa femme, & les reprint disant: Vous deuriez des à present estre parfaićts depuis le temps que ie vous ay instruićts, & si vous eussiez bien obserué mes aduertissemens, nous eussiõs ensemble festiné splendidement ceste nuićt. *Puis* elle dit que c'estoit vne des principales festes de toute l'année, & qu'il falloit qu'elle s'en allast dormir de bonne heure à celle fin de se trouuer en l'assemblée. Et le lendemain comme ceste petite fille qui estoit sa niepce luy disoit, Vous disiez hier au soir que vous iriez la nuićt à *vne assemblée, &* vous n'auez bougé de vostre lićt; elle respondit: Petite, tu ne sçais pas la maniere, cõment ces choses se font, il fault vn autre esprit que le tien pour comprendre cela.

## ARTICLE XXI.

EStant interrogée par le sieur Suert que c'estoit que ceste assemblée qui

se faisoit la nuict & en quoy elle consistoit; elle respondit: Si vous eussiez accomply mon conseil, vous n'auriez pas besoin maintenant d'instruction: Luy ayant dit derechef (à fin d'entendre d'elle quelque chose) Si vous ne me voulez dire ce que ie desire sçauoir, ie quitteray là tout ce que vous m'auez dit; Alors elle respondit, que c'estoit vn lieu ou tous les Esleus s'assemblent & communient tous ensemble: Que là Dieu se voit en vn Throsne: là Dieu est adoré: là on sacrifie: là on offre des oblations: là on baise les pieds de Dieu qui sont splendides comme le Soleil, & a la face ressemblante à celle d'vn homme: là on faict grand chere en vaisselle d'or & d'argent: là on faict le Sermon & le Catechisme: là Dieu marque les siens à sa marque. Là les esleus sont distinguez en trois degrez ou ordres: Du premier ordre sont ceux qui affectent seulement l'vnion & la fruition de leur Dieu, & ceux la (dit-elle) sont enuiron trente six, & sont toutes femmes, & la plus grand part sont pauures & desnuées de biens temporels. Au second sont ceux qui ne cherchent sinon que les sciences, les intelligences, & les curiositez. Au troisiesme ordre sont rangez tous ceux qui aspirent aux richesses,

aux dignitez, aux honneurs & aux biens temporels, & ceux-cy pour la plus part ſont des grands qui ne ſongent à autre choſe qu'à l'ambition.

---

## ARTICLE XXII.

OVtreplus elle diſoit que là ſe voyoit la bien-heureuſe Vierge qui reſchauffe en ſon ſein l'enfant Ieſus : que là ſe faict la Cene en la maniere que le Seigneur la fit auec ſes Apoſtres: que le treſdoux enfant Ieſus ne manifeſteroit point ſa gloire ſinon apres qu'il auroit rempli les ruines du Paradis, & alors qu'il appa-roiſtroit viſiblement en corps à tous ſes Eſleus, & que la haute maiſon ſeroit miſe en ruine. Et comme on luy demandoit pourquoy leur Ieſus ſe donnoit à voir ſoubz vne ſtature ſi petite ; elle reſpondit, pource qu'il eſpouuenteroit ceux qui le verroient, s'il ſe faiſoit voir comme ce Ieſus de Galilée que les Iuifs ont pendu au bois. Et comme il ſe vouloit enquerir plus auant, Maberthe reſpondit, il n'y a que la curioſité qui vous excite à cela, & vous n'entendrez plus rien de moy tant que vous ayez accompli par œuure ce que ie

vous

vous ay dit : Car quand elles seront accomplies, vous serez instruict de tout, & verrez clairement des choses si grãdes & si rares, que vous-mesmes vous en émerueillerez. Et pource que Maberthe auoit tousiours ses amours en la bouche, & qu'elle pressoit incessamment le sieur Suert & sa femme de faire ce qu'elle leur ordonnoit; Eux ne pouuans plus supporter telles abominatiõs ny ses importunitez, prierent ce Pere de sainct Dominique qu'il voulust l'expedier, ce qu'il leur promit de faire.

---

## ARTICLE XXIII.

EN mesme temps ce Pere de sainct Dominique estoit ennuyé d'entendre d'elle ses abominations, impuretez, sacrileges, & mechancetez qu'elle luy rapportoit: & parce qu'il iugeoit qu'il auoit recognu suffisamment ce qu'elle estoit, il se mit à penser au remede qu'il pourroit apporter à son mal, afin de ramener ceste brebis perdue & esgaree au chemin de salut. A ceste fin dõc, quand elle le vint trouuer, il se mit en son Confessional, & veint à luy declarer ouuertement sa foy touchant Iesus Christ le Dieu des Chrestiens, & luy

monstra par plusieurs raisons qu'il estoit le vray Dieu, sanctificateur, Redempteur, & glorificateur de nos ames : Puis apres que celuy qui se vantoit estre Dieu deuant ceux qui sont de la Synagogue ne se pouuoit par nulle raison prouuer estre Dieu, d'aultãt que c'estoit le diable damné eternellement, lequel ne cherchoit autre chose que la *damnation* & la *perdition* des ames. Apres cela il luy fit encor voir la bonté de Iesus-Christ qui est Dieu & le Seigneur des Chrestiens, & qu'il estoit tout prest de la receuoir misericordieusement, & qu'il ne tiendroit qu'a elle qu'elle ne fust sauuée.

---

## ARTICLE XXIV.

A *Telles & semblables paroles*, Maberthe se trouua d'abord toute espouuentée, & demeura quelque espace de temps comme estonnée, *& sur la fin* elle commença à plorer fort tendrement, & s'accusa du crime de sortilege: & ce mouuement d'esprit luy dura fort peu, comme enuiron autant qu'on mettroit à dire les sept Pseaumes : au bout duquel elle retourna à sa premiere dureté, disant, vous

me contraignez icy de mentir. Toutefois quand elle s'en alla, elle dit à ce Pere: Mon Pere, l'heure de ma conuersion n'est pas encor venuë, vn iour ie feray que vous ne pourrez vous pleindre de moy, & ie me gouuerneray en telle sorte comme la plus humble & la plus obeissante de vos filles.

---

## ARTICLE XXV.

APres qu'elle fut de retour au logis, le sieur Suert luy demanda ce que luy auoit dit ce Pere de S. Dominique, & ce qu'il luy auoit conseillé. A cela elle respondit, qu'elle vouloit prendre aduis sur les choses qu'il luy auoit proposées, & que pour cela elle vouloit auoir terme de trois ou quatre iours. Et comme on luy eust dit qu'il n'estoit point besoin d'vn si long temps pour deliberer de sa conuersion au vray Dieu, & à quitter les abominations impies qu'elle auoit commises; & que si elle vouloit tirer cela en longueur, il la chasseroit de sa maison: elle se mit à prier le sieur Suert & sa femme qu'ils voulussent ne la point scandaliser, que Dieu auoit bien conuerti à soy d'autres pecheurs pa-

reils à elle: que le temps n'estoit pas encor venu pour faire ce qu'elle auoit bien desir de faire. Et comme on luy eut dit derechef qu'elle ne pouuoit plus demeurer chez eux, d'autant que Dieu à qui les Chrestiés seruent, est trop repugnant au Diable, estans deux maistres trop contraires l'vn à l'autre, & du tout incompatibles; à ces paroles elle sortit dehors.

---

## ARTICLE XXVI.

LE iour d'apres Maberthe retourna enuiron vn peu apres midy pour querir ses habillemens. Et luy estant demandé si elle auoit pensé de sa conuersion, & que si elle y estoit disposée, ils la receuroiét encor plus benignement qu'ils n'auoient fait iusques icy; elle respondit, le bien que ie veux, ie ne le fay pas, & ie sçay que ie fay mal: mais (disoit elle) il y a vingtquatre heures au iour: puis disoit que sa conuersion se feroit lors que la clemẽce de Dieu & sa grace la visiteroit. Comme derechef on luy eust dit qu'elle ne valoit rié, qu'elle estoit vne ypocrite, d'autãt qu'elle sçauoit *bié le mal, & neantmoins elle le faisoit:* que pour vn plaisir d'vn momẽt elle se priuoit

des delices eternelles; qu'elle auoit merité d'estre penduë, & d'estre bruslée. Elle respódit: Ie sçay que i'ay merité d'estre bruslée dans le feu, & de mourir encor plus cruellement: que l'on m'enferme entre quatre murailles, & que l'on me priue de la Communion, ou bien qu'on me tienne en quelque lieu à part, où ie ne voye plus personne: mais croyez moy que ie ne suis point seule.

## ARTICLE XXVII.

QVelques iours apres craignant d'estre accusée, elle iugea par le conseil que ses amis luy donnerẽt, qu'il estoit à propos de preuenir les accusations que les autres pouuoient intẽter contre elle, en se rendãt accusatrice: si bien qu'elle accusa ce Pere de sainct Dominique de quatre choses: premierement qu'il auoit voulu la seduire, & la faire deuenir sorciere: secondement, qu'il luy auoit fait renoncer à Iesus Christ: tiercement, qu'il l'auoit sollicitée de son honneur: en quatriesme lieu, qu'il luy auoit presenté des hosties consacrées pour en mal vser. Quelques-vns du commencement sembloient vouloir examiner la

cause, & l'amener en iugement, & à cét effect ils auoient pensé quelques voyes cõmodes. Mais apres auoir plus attentiuemẽt consideré toutes choses, ils cogneurent sa malice, & sa contradiction manifeste és preuues qu'elle mettoit en auant. Les autres se monstroient auoir compassion du Pere Dominicain, & l'aduertirent des bruits qui se semoient contre luy. Les autres pensoient qu'il fust à propos que deuant que ceste cause fust tirée en iugement, de confronter le Pere Dominicain *auec Maberthe, pour voir si en sa presence* elle luy objecteroit ces choses, & ce que luy respondroit à ceste accusation.

---

## ARTICLE XXVIII.

ESTant donc venuë au Conuent des Freres Prescheurs, accõpagnée d'vne ou deux Damoiselles, au temps que par rencontre le sieur Suert s'y trouua: ce Pere Dominicain estant appellé, elle se mit à luy imposer les quatre chefs cy dessus, estant dedans l'Eglise, en la presence du sainct & venerable Sacrement. Ce Pere luy dit, que de ce fait il en respondroit deuant l'Euesque du lieu, si elle y vouloit

comparoir, à quoy elle respondit qu'elle n'auoit que demesler auec l'Euesque. Le Pere luy dit : O Maberthe! c'est autre chose de parler icy, autre chose de parler deuant les Iuges : ma confiance est telle, que vous serez contrainte, estant deuant vostre Iuge & le mien, de dire autrement que vous ne dites : ce Iesus-Christ lequel vous auez renoncé, a en la main de sa puissance vostre langue & vostre volonté; il commendera, & vous parlerez tout autrement. Si tost qu'elle eust dit cela en la presence du sieur Suert, & la Damoiselle qu'elle auoit amenée auec elle, il arriua vne chose digne d'admiration : car Maberthe se iettant aux pieds de ce Pere, lequel elle auoit accusé, son esprit se trouuant changé tout en vn instant, elle luy demanda pardon auec larmes, aduoüant qu'elle n'auoit point dit verité, & qu'elle estoit la plus miserable creature qui fust. Et comme la Damoiselle qui l'auoit amenée, la reprenoit de ceste action, & luy disoit : voicy vos sottises accoustumées : le Pere luy dit, Madame, ie m'estonne grandement, & me plains de ce que vous vous comportez de telle façon en mon endroit, que i'ay plus à me plaindre de vous, que de celle-cy qui m'accuse : car lors que faussement elle

m'accuſoit, vous peſiez toutes ſes paroles comme d'vne perſonne qui a l'entendement ſain; & maintenant qu'elle me iuſtifie, vous la chaſſez, & la reprenez comme ſi elle eſtoit vne folle. Deux ans apres la meſme Damoiſelle fit par l'entremiſe d'vn tiers ſçauoir ceſte accuſation aux Superieurs de ce Pere, qui luy dirent comme tels & tels bruits couroient de luy, & que c'eſt qu'il auoit à y reſpondre? Le Pere dit qu'on s'informaſt du ſieur Suert, homme noble, & de qualité, qui pouuoit depoſer cõment, & en quelle façon l'affaire s'eſtoit paſſée, & qu'il penſoit qu'ils trouueroient comme il n'eſtoit point coulpable. Ayans entendu cela, ils firent venir la Damoiſelle, à laquelle ils dirent qu'elle faiſoit bien entendre l'accuſation intentée par la fille, mais qu'elle taiſoit la iuſtification qu'elle auoit faite elle-meſme en meſme temps, au meſme lieu, & de la meſme bouche: à quoy elle reſpondit, qu'elle auoit bien memoire de l'vn, & non pas de l'autre. Et depuis on n'a plus rien dit à ce Pere, & a veſcu en grande paix. Or nous auons rapporté icy toutes ces choſes, afin de faire voir que ce n'eſt pas vne perſonne ſeule qui a cognoiſſance de ce qui a eſté dit cy deſſus touchant l'Antechriſt, & ſa mere,

afin que l'on en iuge serieusement, & prudemment.

# CHAPITRE XXI.

## *Confessions de Loyse seduite par le diable.*

### ARTICLE I.

L'An de nostre Seigneur 1619. le quinziesme de Feburier, on a encore eu d'vne autre façon cognoissance de l'Antechrist & de sa mere, & ce en ceste maniere. En quelque ville celebre il y auoit vne petite fille nommée Loyse, qui paroissoit auoir attaint l'aage de quatorze ans, laquelle en la sixiesme Ferie proche de la Quadragesime (auquel iour en quelques lieux on fait la feste des cinq playes de Iesus-Christ) se vint presenter au Prestre, & se confessa comme on a de coustume, mais sur la fin elle luy dit: mon Pere, i'ay encor à vous dire qu'il y a quelque chose à l'entour de moy qui me dit que ie fasse mal, mesme quand quelque fois i'ay la volonté de bien faire. Et pource qu'elle disoit cela d'vne façon, qu'elle dõnoit à ce Pere Con-

feſſeur quelque ſoupçon que parauenture le diable euſt peu entreprendre contre elle, cela fut cauſe que pour le bien de ſa conſcience il ſe mit à l'examiner. I'ay mis icy ſes reſponſes, auec les demandes qui luy furent faites, leſquelles elle a permis eſtre publiées pour la gloire de Dieu.

---

## ARTICLE II.

PRemierement donc le Preſtre luy demanda : Ne ſongez-vous point quelque fois, ma fille ? elle reſpondit, ouy mon Pere, ie ſonge ſouuent, & quaſi toutes les nuicts. Il luy demanda : ne vous ſemble-il point, ma fille, que vous eſtes à des danſes, & à des bals ? elle reſpondit, ouy mon Pere. D. Ne vous ſemble-il point que vous eſtes en la cõpagnie de beaucoup d'hommes ? R. Ouy mon Pere. D. Y mangez-vous auſſi ? R. Ouy mon Pere. D. Eſt ce chair de veau, ou de mouton ? R. Non, mon Pere. Il luy demanda ſi c'eſtoit chair plus horrible ? R. Ouy mon Pere. Il la requit qu'elle diſt d'elle-meſme quelle eſtoit ceſte chair : Elle reſpondit, Ie ne le ſçaurois dire, & demeura ſans rien reſpondre iuſques à ce qu'il l'euſt interrogée ſi c'eſtoit

chair de petits enfans? Elle respondit, ouy mon Pere. Il luy demanda si elle croyoit que Iesus-Christ fust vray Dieu? Elle respondit, Non mon Pere. Il luy demanda, comment, & de quels noms elle l'appelloit? Ie l'appelle maudit, vaut-rien, cruel, infidele, brut animal, belle beste, belles oreilles; & ie dis qu'il a eu affaire auec sa mere, & que ie n'ay que faire de luy, ny de son Paradis.

## ARTICLE III.

APres cela il luy demanda si elle aymoit le diable? Elle respondit, Ouy mon Pere. Il luy demanda, si elle l'auoit adoré comme son Dieu, & glorificateur? Elle a respondu, Ie l'ay adoré. Il demanda si encor à present elle croyoit au diable, & si elle pensoit qu'il fust son Dieu, & si elle l'aymoit plus qu'elle? Elle respondit, Ouy mon Pere. Il luy demanda si elle auoit adoré vn bouc? Elle respondit, ie l'ay adoré. Il demanda si elle l'auoit baisé au derriere? Elle respondit premierement: Ie n'entends point ce que vous dites: puis apres elle dit, ouy mon Pere. Il luy demanda à qui elle recitoit ses Rosaires? Elle respon-

dit, Au diable, mon Pere. Il luy demanda ſi elle auoit pas receu les marques du diable? Elle reſpondit, Non mon Pere. Il luy demanda ſi elle auoit pas receu les ioyaux du diable? Elle reſpondit, Ouy mon Pere. Il luy demanda ſi elle pouuoit les monſtrer, & les deſigner? Elle a reſpondu que elle le pourroit, & a dit qu'elle les portoit aux mains, aux pieds, & par tout ſon corps. Il luy demanda s'il ſortoit du ſang de la playe, & ſi elle ſentoit douleur quand on fichoit vne aiguille au lieu où eſtoit le ioyau? Elle reſpondit que non. Il luy demanda ſi elle auoit point encor communié? Elle reſpondit que non. Il luy demanda ſi elle auoit communié en la Synagogue? Elle reſpondit, Ouy mon Pere. Il luy demanda ſi elle auoit point fait quelques iniures à la ſaincte Hoſtie? Elle reſpondit, Ie n'en puis pas aſſeurer: à la ſeconde fois elle a dit qu'elle penſoit auoir fait ce peché là. Il luy demanda ſi elle auoit point foulé aux pieds le ſainct & venerable Sacremét? R. Ouy mon Pere. Il luy demanda ſi elle auoit point fait d'autres iniures au ſainct & venerable Sacrement, & qu'elle euſt à les ſpecifier? Elle reſpondit: Ie ne pourrois pas de moy meſme les rapporter.

## ARTICLE IV.

APres cela il luy demanda si elle auoit point fait vne cedule au diable, signée de son sang? R. Ouy mon Pere. Il luy demanda si elle auoit souuent renouuellé ceste cedule? R. Ouy mon Pere. Il luy demanda de quel endroit elle auoit tiré le sang duquel elle auoit signé? Et elle ne voulut rien respondre. Il luy demanda si elle auoit pas renoncé à Iesus-Christ? R. Ouy mon Pere, & plusieurs fois le iour. Il luy demanda si elle comprenoit bien chaque chose qu'il luy demandoit? R. Ouy mon Pere. Comme il luy eust dit, pourquoy donc ne deposez-vous ces choses par vous-mesme? Elle respondit: Ie ne pourrois. Interrogée plus outre: elle a respondu aucunes choses touchant le Mignon de la Synagogue, & de sa mere, & des bruits qui s'y sement touchant l'extermination qui se doit faire de la magie. Apres toutes ces choses elle a encore respondu, disant: Mon Pere, le diable me dit pourquoy ie rapporte toutes ces choses, & ne veut pas qu'on les dise. Et sur la fin de cét examen elle a dit: Voicy que ie me sens beaucoup allegée, mon Pere.

## ARTICLE V.

LE mesme iour, ce Pere vint au logis où demeuroit ceste fille, & estant à part, il luy demanda si elle hayssoit Iesus-Christ? R. Ouy mon Pere. Si elle aymoit le diable, & croyoit qu'il fust vrayement Dieu? R. Ouy mon Pere. Le Pere luy dit qu'elle eust à monstrer les ioyaux du diable qu'elle portoit sur soy. Du commencemẽt il sembloit qu'elle y voulust aucunement resister, mais depuis elle obeyt, & monstra vn endroit sur sa main; & quand on y eust fiché l'aiguille, il luy demanda si elle sentoit de la douleur? Elle dit, Ie ne sens point de douleur: & toutefois quand on eut tiré l'aiguille dehors, il en sortit du sang en notable quantité. Le Pere pensoit que cela vinst ou de ce qu'il auoit enfoncé l'aiguille trop auant, ou qu'il n'eust pas bien pris le lieu qui luy auoit esté designé. Il demanda qu'elle eust à luy en enseigner d'autres en la charnure de son bras, & elle en enseigna deux: mais quand ce vint à la verification d'iceux, elle monstra qu'elle sentoit de la douleur, qui fut cause que l'on n'y ficha point l'aiguille. Mais le Pere

ayant apperceu vne place en la peau de la charnure de son bras, marquée de quelque concauité, à la maniere d'vne cicatrice qui a accoustumé de demeurer quand on a eu de petites enleueures; il ficha vne espingle en ce lieu bien auant, & elle ne sentit rien, & n'en sortit aussi point de sang. Le Pere luy demanda, en quelle maniere le diable luy auoit donné ce sien ioyau? Elle respondit, auec son ongle. Il luy demãda si elle auoit veu le diable? Elle respondit, Ouy mon Pere. Il luy demanda soubs quelle forme? R. En forme d'Ange. Il luy demanda si le Mignon de la Synagogue auoit eu affaire auec elle ceste nuict là? R. Ouy. Enquise combien de fois? R. Trois. Il luy demanda si le diable auoit aussi eu affaire auec elle? Elle a respondu que ouy. Il luy demanda auec lequel elle auoit eu plus de plaisir? R. Auec le diable. Si bien que par quelques signes euidens ce Pere cogneut qu'elle parloit à bon escient, & & qu'elle n'auoit reietté aucune sorte d'impudicité qu'elle ne l'eust practiquée, pourueu qu'elle en eust esté requise au nom du diable, & s'estonna de la malice de ceste fille en vn aage si tendre.

## ARTICLE VI.

QVelque autre iour elle vint trouuer ce Pere, lequel luy demanda si elle estoit encor amoureuse du diable? Elle respondit, non pas tant comme i'ay accoustumé. *Il demanda quelles mains auoit le* Mignon de la Synagogue? R. Il a les mains faites comme ses pieds. Interrogée s'il auoit les mains croches? Elle a dit, Ouy. Interrogée s'il estoit l'Antechrist? Elle a premierement dit: Ie ne sçay ce que vous dites, puis apres elle a confessé qu'il estoit l'Antechrist. Interrogée s'il auoit les yeux terribles, & les cheueux de sa teste rudes, & s'il estoit laid & hideux à voir? R. Ouy mon Pere. Interrogée si ce qu'elle deposoit, *elle l'asseuroit auec certitude?* R. Ouy mon Pere. Interrogée ce que le diable disoit de ceste sienne confession? Elle respondit: le diable dit que ie ne deurois rien dire de ce que ie dis, & que ie ne deurois pas vous croire, mais luy. Interrogée, qui vous fait dire ce que vous dites? R. Nostre Seigneur. & de ces choses ie n'ay iamais parlé à personne quelconque. Interrogée si elle auoit blasphemé contre la Vierge?

R.

R. ouy. Interrogée comment? R. i'ay dit, *Belles oreilles, mal-heureuſe.* Interrogée ce qu'elle auoit fait de plus, ſi elle luy auoit pas auſſi craché en la face? R. ouy. Interrogée ſi elle n'auoit pas dit auſſi, maudit ſoit le ventre qui a porté Ieſus-Chriſt? Elle a dit oüy: & i'ay dit encor que ie n'auois cure d'elle. Interrogée ce qu'elle luy auoit dit? R. Elle m'a dit que ie creuſſe en ſon fils. Interrogée ce qu'elle luy auoit reſpondu? I'ay reſpondu (dit elle) que ie ne voulois auoir rien de commun auec elle. Interrogée ſi elle auoit veu la Vierge? elle a reſpondu, ouy ie l'ay veuë, & ie luy ay ſouuent craché telles iniures.

---

## ARTICLE VII.

LE 19. de Feurier 1619, ce Pere fut informé par vne honneſte fille & deuote, auec laquelle Loyſe demeuroit qu'elle eſtoit enuiron ſur le quatorzieſme de ſon aage, & qu'elle auoit eſté fort mal nourrie, & que ſes parens negligeoient en tout & par tout l'inſtructiō de celle qu'ils auoient mis au mōde, ſans qu'ils l'eſleuaſſent en la crainte de Dieu. Meſme par quelque occaſion, elle a parlé de ſa malice

diſant: elle eſt ſi opiniaſtre que vous la deſchireriez plutoſt en mille pieces que de l'amener à vouloir recognoiſtre la faute qu'elle aura faicte, & la reniera auec aſſeurance encor qu'on ſoit aſſeuré du contraire.

---

## ARTICLE VIII.

VN autre iour le Pere luy demanda ce que l'on diſoit de luy en la Synagogue? Elle reſpondit: ils diſent que vous eſtes vn meſchant, vn vaurien, & que ie ne deuois pas vous auoir dit ce que ie vous ay declaré. Interrogée ſi elle hayſſoit encor Ieſus-Chriſt? elle reſpondit que non. Interrogée ſi elle aymoit encor le diable? elle reſpondit, ouy mon Pere. Interrogée ce qu'eſtāt en la Synagogue elle auoit fait à l'endroit du ſainct & venerable Sacrement? elle reſpondit. I'ay dit que ie n'auois point affaire de luy. Interrogée, quoy plus? elle a reſpōdu: ils l'ont pilé aux pieds. Interrogée, quoy encor? elle a reſpondu, ie n'en ſçay point dauantage.

## ARTICLE IX.

APres cela, elle fut encor examinée par deux, trois, voire quatre fois sur les mesmes choses, & elle a tousiours ratifié ce qui est dit cy deuant, & elle paroissoit tousiours diminuer d'affectiõ enuers le diable. Interrogée si elle frequentoit encor la Synagogue & les dances de nuit? elle a respondu que non. Interrogée si autrefois elle les auoit pas hantées? R. ouy mõ Pere. Interrogée si elle voudroit auoir recouuert sa cedule? R. Ie le voudrois bié. Comme on luy disoit qu'elle priast Dieu afin qu'elle peust entierement confesser ses pechés, & ramener son autre complice, & recouurer sa cedule, elle a respondu qu'elle y soigneroit à bon esciét: puis ayãt dit encor quelqu'autre chose, elle laissa le Pere en opinion que sa Confession estoit valable, & qu'elle auoit quelque compunction en son cœur. Toutefois vn autre iour le Pere cogneut bien que ce n'auoit esté qu'vne feinte, veu qu'elle confessa qu'elle auoit encor esté en la Synagogue, & qu'elle estoit poussée d'vne telle rage contre Christ, que si ce n'estoit la crainte

des hommes, elle eust volontiers craché contre son Image, & l'auroit pilée aux pieds, & mesme la saincte Hostie.

---

## ARTICLE X.

QVelques iours apres, vne certaine autre fille dit au Pere qui examinoit Loyse, que ceste Loyse luy auoit dit qu'elle auoit accointance auec le diable, & que le diable luy bailloit beaucoup de resiouïssance, qu'elle alloit de nuit aux dances, qu'elle y mangeoit de la chair, de veau, de mouton, & des chappons, & qu'elle luy auoit demandé, si elle ne songeoit point aussi de pareilles choses, disãt que son Pere Cõfesseur luy auoit dit qu'elle luy en parlast: mais qu'elle n'en communiquast rien à vne troisiesme qu'elle nõmoit, & qu'elle craignoit: & vouloit que le tout fust secret: le mesme iour ce Pere Confesseur les alla voir toutes deux, & demanda à Loyse si elle auoit dit telle & telle chose à Marguerite? R. ouy, ie luy ay dit. Il luy demanda, vous ay-ie dit que vous eussiez à communiquer de ces choses auec Marguerite? R. vous ne me l'auez point dit. Interrogée pourquoy donc auez vous controuué ce

mensonge? Elle n'a rien respõdu en la presẽce de l'autre: mais estãt interrogée à part, elle a dit: I'ay cõferé de ces choses auec elle, pour sonder si elle estoit sorciere. Elle a encor deposé aucune chose d'elle mesme, disant: Mon Pere, ie m'accuse de ce que i'ay esté à la Synagogue, &c.

---

## ARTICLE XI.

SEpt iours apres Marguerite a dit au Pere que Loyse auoit pensé que vous luy eussiez enioint de communiquer de ces choses auec moy, & qu'elle s'estoit trompée, & qu'elle estoit faschée de ce qu'elle auoit communiqué de ces choses auec moy. Interrogée par le Pere, si cela estoit ainsi: Elle a respondu que cela estoit ainsi. En ces iours là elle a confessé son peché en presence de deux filles, recognoissant que elle estoit sorciere: qu'elle estoit cause de leurs maladies, pour auoir donné à l'vne vn sort pour la faire languir iusques à la mort, & qu'elle n'y sçauoit point de remede. En outre, elle a dit, quand on celebroit le seruice en la Synagogue, elle & les autres monstroient leur derriere au venera-

ble Sacrement : qu'estant en la Synagogue, elle auoit foulé aux pieds le Corps & le Sang du Seigneur.

## ARTICLE XII.

LE vingt-cinquiesme d'Auril elle a ratifié tout ce qui est rapporté cy dessus, en la presence du Superieur de ce Pere, & il fut trouué bon de prier Dieu pour elle, & s'employer serieusement pour sa conuersion; & le mesme iour elle a deposé que elle n'auoit rien dit qu'elle n'eust esté contrainte à le dire; que de faict elle estoit encor obstinée, & qu'elle choisiroit de demeurer en sa malice, & eust bien voulu aussi estre deliurée de la dure seruitude du diable. Apres cela elle a reuoqué, en la presence d'vne fille deuote, tout ce qu'elle auoit confessé, disant: ce Pere m'a contrainte de dire ce que i'ay dit, & tout ce que i'ay dit est faux; & elle paroissoit en estre en grand soucy. Vn autre iour elle a reuoqué sa premiere reuocation en la presence du Superieur de ce Pere, & a volontairemét confessé qu'elle estoit sorciere, & que c'estoit à la persuasion du diable qu'elle auoit fait la reuocation susdite, & pria le

Superieur qui estoit là present, qu'il commandast de faire des prieres pour son salut; & requit cela auec larmes. Elle a recogneu encor que tout ce qu'elle auoit dit, elle l'auoit dit par contrainte, & que c'estoit le Pere qui en la vertu de Iesus-Christ l'auoit contrainte de parler, & que Iesus-Christ ne contraignoit personne à dire quelque chose de faux.

---

## ARTICLE XIII.

LE premier iour de May, librement, & de son mouuement propre, sans en estre interrogée, elle s'est accusée des choses qui ensuiuent, disant: Mon Pere, ie m'accuse d'auoir foulé aux pieds, estant en la Synagogue, la saincte Hostie, & le corps & sang de nostre Sauueur. Aussi qu'en faisant le seruice en la Synagogue, ils ont monstré à voir nostre Seigneur, & luy ont tourné leur derriere, & moy comme les autres, & luy auons dit: *Nous n'auons que faire de tes biens:* & puis l'ont ietté contre le paué. Mon Pere, ie m'accuse encor d'auoir en la Synagogue baisé le derriere du bouc, d'y auoir dancé, d'y auoir esté au banquet, de ce que là on escorche des pe-

tits enfans. Interrogée ce que l'on y auoit fait de plus; elle a respondu: ie ne le puis rapporter. Interrogée pourquoy; elle a respondu: pource que ie n'ay point memoire d'autre chose. Interrogée si elle se souuenoit pas d'auoir pilé aux pieds le sainct & venerable Sacrement; elle a respondu: ouy. Interrogée si elle ne voyoit pas ce que commettent les autres à l'endroit de la saincte Hostie; elle a dit: ouy. Comme donc le Pere luy remonstroit que ayant la memoire d'vne chose, comment elle ne l'auroit de l'autre; elle a respondu, & ne sçauoit ce qu'elle respondoit; & elle a deposé toutes ces choses de son mouuement propre. Interrogée encor si de ces choses elle en parloit de science; elle a respondu: ouy. Interrogée si elle vouloit se tenir à Iesus-Christ, & renoncer au diable; elle a respondu: ie desire cela de tout mon cœur; disant encor: ie me trouue aucunement allegée.

---

## ARTICLE XIV.

VN autre iour il luy fut enioint de se confesser plus amplement; à quoy elle a respondu: ie ne pourrois pas en con-

fesser dauantage maintenant. Interrogée de ce qui se fait au Sacrifice de la Synagogue, & premierement de la Chasuble, comment elle estoit faite ; elle a respondu : cõme les autres. Interrogée si elle auoit vne Croix ; elle a dit : non. Interrogée quelle image elle auoit ; elle a respondu : l'image de Sathan. Interrogée quelle en estoit la figure ; R. comme on le depeindroit là. Interrogée si c'estoit vn bouc ; R. ouy. Interrogée si au lieu de *Ite, Missa est*, on disoit, *Benedicamus Domino*, ou plustost, *Ite ad omnes diabolos*, c'est à dire, *Allez à tous les diables :* elle a dit ; l'on ne dit pas le premier, mais ce dernier. Interrogée si au Seruice qui se fait en la Synagogue on crioit, *Magister, adiuua nos*, c'est à dire, *Maistre, ayde nous :* R. ouy. Interrogée si lors de l'esleuation ils se despoüilloient pas ; elle a respondu que ouy, & que lors on exerce l'œuure de la chair. Interrogée si elle auoit pas veu quelquefois Iesus-Christ ; R. ie l'ay veu. Interrogée ce qu'il luy auoit dit ; R. il m'a dit : *Ma fille, retourne-toy à moy.* Interrogée ce qu'elle luy auoit respondu ; elle a dit : ie luy ay respondu que ie n'auois que faire de luy. Interrogée si elle l'auoit pas iniurié ; R. ouy. Interrogée comment ; R. ie luy monstrois mon derriere. Interrogée pour-

quoy elle ne confessoit cela d'elle mesme; elle a dit que le diable l'en empeschoit, & qu'il la desconseilloit de confesser; & me disent que ie ne vous croye pas, que vous estes vn meschant, vn traistre, & vne pernicieuse peste.

## ARTICLE XV.

LE quatriesme de May interrogée si elle auoit pas examiné sa conscience; elle a respondu : ie n'en sçay pas dauantage que ie vous ay dit. Interrogée du Mignon de la Synagogue, qui il estoit, si c'estoit vn diable; R. ouy mon Pere. Interrogée si la Vierge de la Synagogue estoit sa mere; R. elle l'est. Mais cõme derechef on luy demãdoit, cõmẽt est-il vn diable, s'il a vne mere; R. il est diable en ses operations, & homme de nature. Interrogée quel aage auoit ce Mignon; elle a dit : ie ne me souuiens pas bien de sa hauteur; puis a respondu : il n'a pas vostre hauteur, mon Pere, & il est vn peu plus grand que moy. Interrogée quels seruiteurs il a; elle a dit : le Mignon est tout seul, mais il a auec luy vne grande suitte de noblesse. Interrogée comment il auoit nom; elle n'a rien respondu de cer-

tain: sur la fin toutefois elle a dit; le diable m'a empesché de dire son vray nom, & il n'est pas bien à propos que telles choses soient publiées.

---

## ARTICLE XVI.

LE septiesme de May elle a monstré vne repugnance à se confesser: en fin toutesfois elle a confessé que le precurseur du Mignon se nommoit *Adocucq*. Elle a aussi deposé aucunes choses touchant Magdelaine, & le dernier Prince, & hesitoit à respondre de ces choses. Et interrogée pourquoy elle auoit peine à parler; elle a respondu: ie ne repugne pas à me confesser, mais ie ne le puis pas, parce que le diable m'en empesche. Mais quand on luy eut fait vne repetition des crimes de la Synagogue, elle les confessoit sans difficulté: toutefois pource qu'elle paroissoit estre peu contrite, ce Pere luy dit; ie procederay plus outre en vostre endroit, quand ou vous-mesme vous vous accuserez, ou que par larmes vous ferez paroistre vostre contrition, ou que vous m'amenerez vostre complice, ou que vous me rapporterez vostre cedule signée de vostre sang. Puis

luy dit : I'ay fait en vostre endroit ce que i'ay peu, ie ne sçay point que vous faire dauantage.

---

## CHAPITRE XXII.

### *Conuersion admirable d'vn ieune homme Magicien.*

MAintenant nous rapporterons en dernier lieu la seduction, & la conuersion qui s'est faite d'vn ieune homme magicien, lequel en ce dernier Iubilé qui a esté l'an de nostre Seigneur 1621. Dieu a appellé à sa grace, selon qu'il l'a escrit luy-mesme de sa propre main, & l'a laissé entre les mains de son Confesseur, pour le publier à la plus grande gloire de Dieu, en ceste maniere.

*Seigneur, que tes voyes sont difficiles à trouuer, & que tes iugemens sont hauts!*

I'auois desia acheué le cours de mes estudes, lors qu'estant en l'aage de dix-huict ans, plein de vanité, & de presomption,

pour la viuacité d'esprit que Dieu m'auoit donné, ie cherchois par vne curiosité trop grande, par toute voye, & par tous moyés comment ie pourrois acquerir la science que l'Antiquité a vulgairement appellée Magie. Helas! ie me suis veu trop tost enserré dans le filet que i'auois preparé aux pieds de mes affections. Car m'estant mis à chercher auec trop de solicitude, en cherchant, ie rencontray le liure qu'Agrippa en a escrit. Et combien que ce liure soit digne de toute censure, execration, & anatheme: neantmoins sa lecture emporta tellement mon esprit, que ie me suis veu precipité en vne tres-profonde fosse, d'où la seule grace de Dieu m'a tiré & deliuré. I'ay eu le diable pour maistre en la lecture de ce liure, qui m'enseignoit les choses plus obscures, & m'en instruisoit, tantost par voix sensible, vne autre fois par songes & visions, & par des frayeurs. Ie reduisis la cognoissance à la practique, & premierement à faire certaines experiences que i'auois notées: mais pource qu'elles n'operoient point selon mon desir, d'vne hardiesse impie ie me deliberay d'embrasser tout, & faire profession entiere de ce que ie n'auois fait que gouster auparauant. Ie me mis donc à faire vn cercle, & à coniu-

rer le diable, afin de pouuoir iouyr de ses embrassemens, & me rendre familier auec luy; & en cecy ie suiuis ce qui estoit ordonné par l'art, & la conduite de mon propre *iugement qui estoit desia depraué*. I'auois desia inuoqué le demon par trois fois, & voicy qu'vn vent cinglant, sec, & impetueux vint à *bruire, qui m'estoit* aduis qu'il transportoit les arbres de leur place, & sembloit venir des quatre parties du monde. Apres cela, ie veis, & voicy vne flamme de feu, & ce feu estoit blanc & clair, & fort luisant, qui enuironnoit le cercle de tous costez; & ie veis que de force & par violence il commençoit à entrer dans le cercle, pour m'offenser. Et i'entendis vne voix qui me disoit:

(*O mon Dieu! en quel abysme de misere i'estois entré!*)

Pource que tu n'as pas renoncé au Baptesme, & aux *saincts Sacremens*, voicy qu'il est necessaire que tu perisses, & que tu descendes en l'abysme. Et pour comble de ma misere, ie n'inuoquay point alors le Tout-puissant, & n'ay point eu esperance en mon Dieu, ains ayant tout le cœur enueloppé de trop de tenebres, de toute *ma* fiance i'inuoquay le diable, & me iettay entre les bras de sa clemence, disant à part

moy: Ie suis à toy, ne me corrige point en ton ire, & ne te courrouce point contre moy comme ennemy: car ie te tiens, & te veux tenir pour autheur, & seigneur de ma vie & de ma mort. Apres cela, ie veis, & voicy vn Spectre à l'entour de moy: sa face estoit comme d'vne femme, & son corps enueloppé d'vne nuée espesse, & tout le reste n'auoit point de forme: il n'y auoit que la face seulement qui se fist voir, & tournoyoit deçà delà, iusques à tant que par le moyen d'vn triangle que ie formay, ie l'eusse lié en la place, & enserré; & dés lors ie luy commanday qu'il eust à obeyr en tout ce que ie luy commanderois: lors i'entendis vne voix confuse, & il me dit; Sur le soir vers la nuict ie viendray à toy en ta chambre. Or il accomplit sa promesse, en sorte qu'au temps & à l'heure designée il entra chez moy en forme & habit d'vn Succube, sans me parler, ny dire vn seul mot. Deux iours apres il vint encor derechef, & lors ie le contraignis de parler à moy. Et en verité ie le dis, que durant ce temps là ie me trouuay si hors de moy, & si aliené de mon propre iugement, que ie ne sçaurois dire en asseurãce auec qui i'aye conferé, ny dequoy i'ay parlé. En fin telle conuersation me commença à desplaire,

pource qu'il n'y auoit ny fruict, ny profit, & le priay qu'il euſt par autre voye & par autre moyen à ſatisfaire à mes deſirs. Adonc il m'enleua de terre, & ſenſiblement me tranſporta par l'air : & en ces iours là il faiſoit froid; mais durant que cela ſe faiſoit, ie n'auois point l'eſprit troublé, ny n'auois point les ſens aſſoupis de ſommeil, ny de trop grande imagination; ains eſtois ſain d'entendement, & ayant le ſens entier, il me mena en vn lieu mareſcageux, dont ie m'eſpouuantay : là ie veis diuers ouurages d'vne beauté fort exquiſe, & dignes de toute admiration, & ie m'y donnay au cœur ioye de toute ſorte d'acte Venerien auec les demons qui ſe preſentoient à moy, & ie me ſeruois d'eux comme de femmes, & comme de maſles : & eux auſſi à leur tour faiſoient en mon endroit acte de Succube & d'Incube. Et ie prenois mes delices auec eux, & telles delices à peine ſe peuuent-elles raconter, en ſorte que les delices du mariage, au pris de celles-cy, ne ſont rien; & l'Eſprit qui preſidoit en ce lieu, eſtoit *Aſmodai.* Mon eſprit toutefois n'eſtoit point ſans trouble, & ſans inquietude en ce lieu où s'exerçoient les plaiſirs diaboliques & infernaux : & en fin ie commençay auſſi à m'en deſplaire, ſi que me

faiſant

faisant à croire que i'auois merité plus que cela pour les bons seruices que ma meschanceté auoit rendus aux demons: ie demanday qu'il eust encor par autre voye & par autre moyen à satisfaire à mes desirs. Or le nom de mon esprit familier estoit *Audiacq*, qui s'accorda à ma demande. Et vn certain Vendredy il me transporta en des quartiers grandement esloignez, en sorte que ie me trouuay en vne certaine forest fort sombre, & là ie veis de mes yeux choses diuerses & fort estranges, comme d'y voir accourir de toute sorte d'animaux, à sçauoir boucs, lions, serpens, oiseaux &c. qui apres estre venus, tout à l'heure retournerent à leur premiere forme d'hommes, y ayant toutesfois ceste difference que les femmes y comparoissoiēt soubz la forme d'oiseaux en vne nuée claire & luisante: mais les hommes soubz la forme de bestes à quatre pieds enuironnez d'vn feu qui rendoit du bruit. Apres cela fut ouy vn acord de toute sorte d'instrumens de musique rēdant vne harmonie tres-douce & agreable, là ie veis trois tabernacles de couleur noire, dont l'vn estoit vaste & fort grand; en iceluy ie veis des Prestres lesquels portoient de la main gauche le corps de Ie-

sus Christ, & vn Calice, lequel estoit attaché à leurs parties honteuses (ô action detestable!) Et en tel habit estans sortis de ce tabernacle, ilz vindrent vers vn Autel de terre haut esleué & fort somptueusemant orné en la maniere comme si le plus grand Prelat de l'Eglise eust deu officier. Et des deux autres tabernacles sortoient les hommes & les femmes chãtans doucement de la voix, lesquels portoient force morceaux de chair qu'ils mirent sur vne grande pierre esleuée:& apres qu'ils eurent acheué ce qu'ils vouloient, vint vne grande obscurité, & ce qui sembloit auoir forme de feu auparauant: deuint obscur, & pour la multitude de ce qui brusloit, ie ne peus veoir ce qu'ils sacrifioient, & ne peus rien voir de plus: seulement i'entendis la voix de plusieurs qui par fois se discordoient horriblement, quelquefois aussi ils rendoient vn doux accord: & pource que à la troisiesme fois que ie les entendis crier distinctement & repeter l'vn apres l'autre ce mot, Harzabath ou Barzabath; ie coniecturay que c'estoit là l'assemblee ou le Sabbat des Sorciers & des Sorcieres. Et tout à l'heure ie commenday à mon demon familier qu'il me remenast, & ie luy disois que les inten-

tions de mes desirs n'aspiroient point là, & que mon ambition se portoit aux richesses & aux honneurs, & que ie ne songeois point de la Synagogue. Et Dieu auoit ordonné de moy autrement selon ses misericordes accoustumées. Et comme il me remenoit, estant en vne profonde vallée, i'entendis derriere moy vne voix, qui estoit la voix d'vn cri horrible comme d'vn homme à qui on veut couper la gorge : & ayant ouy ce cri, il me souuint de la Vierge laquelle i'inuoquay, puis demenday au demon qui me portoit, que vouloit dire la voix de ce cri, lequel me respondit en ces mesmes termes, disant : *C'est vn soldat cassé qui auoit fait son temps.* Puis il me porta sur vne fort haute montagne me disant : Voicy ta mort deuant tes yeux, ie te ietteray du hault en bas de ce precipice, si iamais il t'arriue d'inuoquer vne fois seulement la mere de Christ : ne sois point endormi & aye soing de ton salut, & dés à ceste heure promets que iamais plus tu ne l'inuoqueras. Et ie le promis. Mais ô tres-saincte Vierge, ie t'ay renoncé en ce temps là, & tu as permis que celuy qui au parauant t'auoit serui, t'offençast de la sorte, pource que tu voulois faire paroistre à vn chacun qu'il y a

encor lieu de prieres & de souspirs en ton endroit, pour monstrer à ton fils bien-aimé que ta charité peut encor vouloir le salut de celuy qui a eu honte de te confesser deuant les demons : lequel s'est confié plutost au secours des demons que au tien : & lequel pourtant, par ta tres grande clemence, tu as sauué de la perdition totale en laquelle il estoit. Apres estre de retour, ie priay mon diable & le coniuray qu'il me menast deuant celuy qui auoit la presidence sur les richesses & sur les honneurs : & que c'estoit le souuerain & le plus-grand benefice que i'attendois de luy Bref en vn mot, il me mena en vn lieu grandement delectable & beau outre mesure: là y auoit soixante & douze Princes, & chacun d'eux auoit son enseigne : l'vn portoit vn coq: l'autre vn Crespe, l'autre vne main: l'autre vne riuiere: l'autre de la fange : l'autre du feu: l'autre du vent: l'autre des cornes: vn autre vne autre chose, & chacun estoit distingué de l'autre par sa propre enseigne. Auec moy ils amenerent vn ieune homme tout nouuellement reuenu d'Italie, qui auoit receu tous ses ordres hors mis celuy de Prestrise, lequel se mit à flechir les genouils auec vne profon-
de

de humilité; & apres qu'il eut adoré, & fait abjuration, ils le menerent à vn des Princes. Comme donc il se fust approché, & eust inuoqué le susdit demon, voicy qu'il luy apparut soubs la forme d'vne tresbelle fille, & luy a dit: Comment toy? (& il le nommoit par son nom) voicy que tu és honoré de tiltres tres-honorables, & és esleu à des dignitez tres-grandes, afin que tu puisse administrer la tres-saincte Eucharistie; quelle honte apres cela, d'inuoquer l'ennemy commun? Ce Dieu mesme que tu dois quelque iour tenir en tes mains, m'a commandé de me transformer en Ange de lumiere (car sa face estoit resplendissante) non pour te seduire, mais pour t'admonnester, qui par trois fois as monté à genoux les degrez de sainct Pierre à Rome, qui depuis quatre ans as proposé de te faire Religieux, & as ieusné l'espace de huict mois, trois fois la sepmaine, afin que tu puisse estre illuminé, & fortifié sur la bonne intention que tu as d'entrer en Religion, afin que quittant ces choses caduques & mortelles, tu puisse iouyr quelque iour d'vne vie plus durable, & plus heureuse. Afin donc que ie ne sois point repris & chastié d'vn iuste & seuere chastiment de Dieu, voicy que j'accomplis mon

ministere; toy, regarde à faire ce qui est de ta charge. A ces paroles le ieune hôme demeurant tout estonné, luy dit: Va-t'en, & te retire de moy; ce que toutefois il ne disoit point sans auoir beaucoup de contradictions, & il se desista de ce qu'il poursuiuoit. Tout au contraire, quand mon esprit familier m'eust presenté deuant la compagnie de ceux qui estoient assemblez, & que il eust grandement exalté ma constante deliberation, & mes iniquitez; le Prince Lahabuzel me demanda, que crois-tu? Et ie luy respondis: Ie crois que tu és seul Dieu Createur de l'vniuers: tu és celuy qui as enuoyé IESVS-CHRIST en terre, tu és son pere, & il est ton fils. A ces paroles, estant tout resiouy & enflé, il respondit: Va, car tu as le mieux parlé de tous ceux qui sont encor venus icy. Apporte moy le Corps de IESVS-CHRIST, apres cela, ie satisferay aux souhaits de ton desir. Estãt dõc retourné de là, ie cherchay tout moyẽ de pouuoir desrober le *Corpus Domini*. Et en fin ie trouuay le chemin, & le moyen d'entrer en vne certaine Eglise de village (*Dieu immortel, qu'est-ce que i'entreprenois!*) & i'estois desia sur le point d'enleuer le Corps de IESVS afin de le porter au diable pour estre exposé à la risée, & à la mocquerie,

que voicy qu'en vn instant vn grand tremblement me saisit, & tout mon corps se gela, si qu'estant deuenu tout stupide, ie pensois estre venu à mon dernier iour. Me voyant donc ainsi aliené & desnué de tout sentiment & de l'vsage de mes membres, alors, ô saincte Vierge, i'eus recours à toy en mon cœur, ie te reclamay, ie souspiray à toy, & d'esprit ie te presentay mon oraison, que de bouche ie ne pouuois pas prononcer. Et dés lors, comme estant reuenu à moy, mes yeux s'estans ouuerts, il me fut aduis que i'estois resueillé cõme d'vn profond sommeil, & que ie voyois clair ayant les yeux ouuerts; si bien que ie me trouuay estre vers l'Autel, aupres duquel estoit la fenestre par laquelle i'estois entré, par laquelle aussi ie ressortis bien viste. Le lendemain au soir, mon diable me transporta au lieu accoustumé, où ie rapportay par ordre ce qui m'estoit arriué. Alors me regardant d'vn visage hideux & terrible, il me dit d'vne voix rude: Va-t'en, tu feras, & obtiendras auec trauail tout ce que tu feras & obtiendras; & cela dit, ie me trouuay dedans ma chambre. Toy donc, Lecteur, considere quelle estoit la douleur de mon cœur, voyant qu'en vne heure i'estois decheu de toute mon esperance, laquelle

ie m'estois sottement proposée. Et cõbien qu'à plus iuste raison ie deuois me resiouir d'auoir eschappé la tyrannie du diable, & la tres-dure seruitude tãt de mon ame que de mon corps, & des rudesses cõtinuelles, des perturbations, & des remords de conscience plus grandes mesme que personne ne se pourroit imaginer: neantmoins i'estois extremement mary de mon bien, Dieu permettant que ie fusse ainsi, lequel disposoit de moy comme d'vn fer chaud qu'on met à la fournaise, pour luy faire receuoir plus aisément la forme que nous voulons luy faire auoir. Car cõme ie roullois ces choses en mon esprit, ie pris vne ferme resolution d'abandonner & detester ces communications infernales, tant pour le regard de l'ame, que pour le regard du corps. Et à ce faire i'estois pressé par vn exẽple de malheur d'vn accident tres-triste qui arriua à vn quidam, qu'il n'est point besoing de mettre icy. Ie vins donc en ceste ville en intention de changer ma vie detestable en vne meilleure: ce qui ne s'est pas fait sans vn tres-rude combat, selon le Prouerbe qui dit: *Vne grande victoire ne se gagne point sans qu'on ayt du dommage*. Et ie dis que i'ay eu de forts combats à soustenir, pource que mon demon familier a souuent affli-

gé mon corps, vne fois de grand chaud, & presque insupportable, tantost de froid extraordinaire: vne autre fois il m'a engrumelé le sang dans la gorge pour m'estouffer: quelquefois il m'a esleué en l'air, & m'a precipité d'enhaut; & a continué ces choses en mon endroit iusqu'à ce qu'vn enfant se fust apparu aupres de moy, lequel ie voyois qu'il se mocquoit de toute la force & de toutes les entreprises du diable. Et depuis ce temps-là (loüé soit Dieu) il m'a bien esté: car par les prieres de la B. Vierge Marie (à laquelle i'attribuë la grace que i'ay euë de faire ceste mienne Confession) i'ay resisté, & ay surmonté mes peruersitez premieres; & en suitte de cela, i'ay renoncé au diable, si que ie puis dire confidemment auec S. Remy: *I'adore ce que i'ay destruit, & ie destruis ce dequoy i'ay fait estat.* Dieu me vueille conseruer en ceste bonne volonté, tout abject que ie suis.

I'ay pensé que ie deuois adiouster ceste conuersion aux premiers tesmoignages qui ont esté rapportez que l'Antechrist estoit nay, pource que iaçoit qu'il n'y soit rien rapporté qui face mention qu'il soit nay, il y est dit toutefois que l'on chantoit en la Synagogue, *Barzabath*, ce qui signifie autant que, *fils de Zabath*. Or est l'Antechr.

fils de la Synagogue, comme CHRIST est fils de l'Eglise; & ce Cantique est nouueau, & iusques icy n'estoit point en vsage en la Synagogue. En sixiesme lieu, vienne en auant pour tesmoing vne certaine Magicienne, de laquelle i'ay trouué la Confession entre les escrits du R. P. Michaëlis, & laquelle renonça au diable entre les mains dudict Pere: car elle soustenoit tout ouuertement que l'Antechrist en personne estoit nay. Ie passe les autres tesmoignages qui se rapportent là: car si par la loy diuine il est enioint de tenir pour ferme & approuué ce qui est acertené par le dire de deux ou de trois tesmoings, beaucoup plus doit on tenir pour vray-semblable ce qui est fortifié par encor vne fois autant de tesmoings.

*Fin du premier Tome.*

## *Approbatio Doctorum.*

NOs infrà nominati in sacra Theologiæ facultate Academiæ Parisiensis Doctores, testamur perlegisse librum cui titulus est, *Vera ac memorabilis historia de tribus Energumenis in partibus Belgij, ac de quibusdam alijs magiæ complicibus, &c. E rememorabilibus Domini Nicolai de Momorenci Comitis Destarre, &c. & Reuerendi admodum P. F. Sebastiani Michaëlis primi reformatoris Ordinis Prædicatorum in Gallia, & Patris F. Francisci Domptij Theologiæ Magistri à Io. le Normant in lucem edita.* Eumque iudicasse dolis, technis, & impietatibus dæmoniacis, ijsque ad Dei omnipotentis gloriam dissoluendis ac comprimendis perutilem, in cuius rei fidem his subscripsimus. Datum Parisiis 7. die Octobris anno 1622.

A. SOTO.

F. IVLIANVS LE GENDRE Carmelita.

---

## *Extraict du Priuilege du Roy.*

PAr grace & Priuilege du Roy, il est permis à Nicolas Buon Marchand Libraire en l'Vniuersité de Paris, ou ceux qui ont droict de luy, de faire imprimer, vendre & distribuer vn liure inti-

tulé *Histoire veritable & memorable de ce qui c'est passé, soubz l'exorcisme de trois filles possedées es pays de Flandre, en la descouuerte & confession de Marie de Sains soy disant princesse de magie, & Simone Dourlet complice & autres. Où il est aussi traicté de la Police du Sabbat, & secrets de la Synagogue des magiciens & magiciennes. De l'Antechrist, & de la fin du monde. Extraict des memoires de Messire Nicolas de Momorenci Comte D'estarre, & premier Chef des finances des Archiducs, &c. Et du R. P. F. Sebastien Michaëlis, premier reformateur de l'Ordre des Freres Prescheurs en France, & du R. P. F. François Domptius* Docteur en *Theologie, mis en lumiere par I. le Normant sieur de Chiremont, & e* diuisée en deux parties. tãt en François que en Latin : Et fait sa Maiesté deffences à tous Libraires & Imprimeurs, & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre & distribuer ledit liure, tant en François, que de la traduction Latine. soit par abregé, extraict, ny autrement, sinon de ceux que ledit Buon, ou ceux qui auront droit de luy, auront fait imprimer, pendant l'espace de dix ans entiers & consecutifs, le tout à peine de deux mille liures, de cõfiscation des exẽplaires, de tous despens, dommages & interests. Voulant que mettãt vn extraict ou sommaire du priuilege au commencement ou à la fin de chacun desdits liures, cela ait forme de signification, cõme si lesdites letres eussent esté particulierement monstrées & signifiées, ainsi qu'il est plus à plein contenu audit priuilege donné à Paris le 27. de Iuillet 1622.

*Signé,* *Par le Roy en son Conseil.*

GOISLART.

Acheué d'imprimer pour la premiere fois le 8. Octobre. 1622.